



ATLAS

des **POISSONS**
& **ÉCREVISSSES**
de l'**AISNE**

1880 - 2024



FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE

PÊCHE

Rédaction :

Emmanuelle Chevallier

Romain Marlot

Martin Duntze

Fédération de l'Aisne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

1, Chemin du Pont de la Planche

02000 BARENTON-BUGNY

contact@peche02.fr

Droits réservés (copyright) : FPPMA 02

License CC-BY-NC-ND

Année d'édition : 2025

Imprimé en interne

N° ISBN : 979-10-976828-0-4

Dépôt légal à la BNF – Juin 2025

Ne pas jeter sur la voie publique

ATLAS des POISSONS & ÉCREVISSES de l' AISNE

1880 - 2024

Conception et rédaction
Emmanuelle Chevallier
Martin Duntze
Romain Marlot

Préface
Gaël Denys

Images
FPPMA 02
Laurent Madelon (FNPF)
Victor Nowakowski (FNPF)
Emmanuelle Chevallier
Guénaël Hallart (CPIE Pays de l'Aisne)
Creative Commons

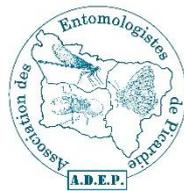
Avec le financement de :



SOURCES DES DONNÉES



PAYS DE L' AISNE



BOUCLES DE LA MARNE



...Et les nombreuses remontées de pêcheurs !

SOMMAIRE

PRÉFACE	8
INTRODUCTION	10
Pourquoi un atlas ?.....	10
CONTEXTE	12
L'Aisne, une histoire d'eau	12
La pêche, une activité historique et populaire	13
La faune piscicole, un indicateur de la qualité de nos cours d'eau	14
La Fédération de Pêche de l'Aisne : rôles et objectifs.....	15
Les poissons :	18
TAXONOMIE, BIOGÉOGRAPHIE	18
Qu'est-ce qu'un poisson ?	18
Distinguer les espèces : un travail toujours en cours	19
Le cas des crustacés	20
Biogéographie et histoire des poissons d'eau douce en France hexagonale	20
MÉTHODOLOGIE	28
Recherche des données	28
Cadre géographique	30
Localisation, validation et stockage des données.....	30
Traitement des données pour l'Atlas	31
RÉSULTATS	33
Données récoltées	33
Cas des monographies	34
Guide de lecture.....	37
La LOTE de RIVIERE	39
L'ANGUILLE EUROPEENNE.....	43
L'ÉCREVISSE à PATTES BLANCHES	50
Le BROCHET COMMUN	56
Le HOTU	62

La VANDOISE COMMUNE	66
Le BARBEAU FLUVIATILE	71
Le CHEVESNE COMMUN	75
L'EPINOCHE	79
Le GARDON	83
Le GOUJON COMMUN	87
La LOCHE de RIVIERE	91
La PERCHE COMMUNE	95
Le ROTENGLE	100
Le SPIRLIN	104
La TRUITE COMMUNE	108
L'ABLETTE	117
La BRÈME BORDELIÈRE	121
La BRÈME COMMUNE	125
La CARPE COMMUNE	129
Le CHABOT FLUVIATILE	134
L'EPINOCHETTE	139
La LOCHE FRANCHE	143
La LAMPROIE de PLANER	147
La TANCHE	152
Le VAIRON de la MANCHE	156
L'ABLE de HECKEL	162
L'AMOUR BLANC	166
Le BLACK-BASS	170
La BOUVIÈRE	175
Les CARASSINS	179
La GRÉMILLE	184
L'IDE MELANOTE	188
L'OMBRE COMMUN	192
Le SANDRE	196
Le SILURE GLANE	201
La TRUITE ARC-EN-CIEL	208

Le GOBIE à TACHE NOIRE	214
Le GOBIE DEMI-LUNE	219
La PERCHE-SOLEIL	223
Le POISSON-CHAT	227
Le PSEUDORASBORA	231
L'ÉCREVISSE AMÉRICAINNE	235
L'ÉCREVISSE de LOUISIANE	240
L'ÉCREVISSE SIGNAL	245
BIBLIOGRAPHIE	250



© Laurent Madelon (FNPF)

PRÉFACE

En 2025, une étude est parue comme quoi 25% des espèces d'eau douce dans le monde sont menacées d'extinction. Les raisons sont multiples : la pollution, la surexploitation, la destruction des habitats, le réchauffement climatique, l'absence de continuité écologique, l'introduction d'espèces exogènes et de pathogènes, etc. Concernant la France, l'absence de connaissances est aussi une menace. D'une part, parce que la population globale (donc également les politiques) ne s'intéresse pas au milieu aquatique. Il est en effet plus facile d'observer une faune et une flore observable facilement avec une paire de jumelles, et donc d'y être sensibilisé. Alors que pour le milieu aquatique, il faut soit être plongeur soit être pêcheur. D'autre part, la nature humaine fait que l'on ressent moins d'empathie envers les poissons et crustacés qu'envers les animaux à poils ou à plumes. S'ajoute à cela, une problématique qui s'est accentuée ces dernières années avec le réchauffement climatique, celui sur le partage des usages de l'eau (notamment l'agriculture, l'hydroélectricité, la navigation, et la pêche). Enfin, on considère que l'on sait déjà tout sur l'ichtyofaune de France métropolitaine, or ce n'est pas le cas. Nous sommes dans une période où l'on redécouvre la diversité des espèces de poissons d'eau douce sur notre territoire (qu'elles soient natives voire endémiques ou au contraire, nouvellement introduites), que certaines connaissances sur la biologie datent des années 50 et sur des données provenant pour la plupart d'Europe de l'Est.

Or à l'heure actuelle, il n'existe plus d'équipe de recherche qui lancent des projets pour enrichir les connaissances de base sur les espèces de poissons et d'écrevisses, car trop d'investissement, trop risqué, et pour un résultat qui ne sera pas forcément reconnu. Cette tâche doit revenir, à mon sens, aux Fédérations Départementales pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique qui, avec leurs réseaux

associatifs, parcourent les cours d'eau et sont les lanceurs d'alerte des éventuels changements. D'autant plus que leurs travaux sont remarquables et de qualité, et méritent d'être valorisés et connus auprès de tous.

Cet ouvrage réalisé par la FDPPMA02, avec qui j'ai eu le plaisir de travailler, répond à un critère fondamental en biologie de la conservation : pour adopter une bonne politique de gestion et de conservation, il faut tout d'abord bien connaître la biologie, l'écologie et l'aire de répartition des espèces. Il démontre l'ampleur du travail de la Fédération à l'échelle du territoire, tout en apportant des éléments qui pourront satisfaire aussi bien les érudits que les amateurs. J'espère que ce travail donnera de l'inspiration à d'autres structures, pour la préservation du milieu aquatique pour que chacun et chacune puisse encore en profiter pour encore des décennies.

Gaël DENYS

Ichtyologue au Muséum national d'Histoire naturelle



INTRODUCTION

Pourquoi un atlas ?

Les poissons d'eau douce sont des indicateurs précieux de l'état de santé de nos cours d'eau. Leurs comportements, cycles de vie et biologie en général sont ainsi de plus en plus étudiés et intégrés dans la gestion des milieux aquatiques. La gestion piscicole, apparaissant comme nécessaire, est également aujourd'hui prévue par le Code de l'Environnement (article L.433-3).

Dès la fin des années 1970 dans l'Aisne, le Conseil Supérieur de la Pêche effectue en routine des pêches à l'électricité pour recenser les espèces présentes dans les cours d'eau. En complément de cette méthode, encore aujourd'hui largement utilisée pour son efficacité, sa reproductibilité et la possibilité de remettre tous les poissons vivants à l'eau, d'autres techniques nous permettent de mieux connaître notre faune piscicole : L'ADN environnemental, la télémétrie, les filets maillants, les prospections à pied, les observations de terrain, les remontées de pêcheurs...

Ce sont ainsi de nombreuses données précieuses qui sont venues s'accumuler depuis plus de quarante ans pour préciser nos connaissances et analyser les effets des mesures réglementaires, des travaux, ou encore malheureusement des pollutions.

En 2023, la Fédération de l'Aisne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (FPPMA 02), en partenariat avec de nombreux acteurs de la connaissance piscicole, a œuvré pour l'établissement d'une liste rouge UICN Poissons et Ecrevisses à l'échelle des Hauts-de-France. De nombreuses données des vingt dernières années ont été réunies, et il est apparu intéressant de poursuivre et préciser ce travail

dans le département, afin de disposer d'un outil précis permettant d'exposer l'état actuel des connaissances sur nos populations.

Pour répondre à cet enjeu, la FPPMA 02 s'est dotée d'une base de données réunissant toutes les observations et mesures qu'elle possédait sous divers formats (papier, pdf, tableurs...). Elle a ensuite contacté les partenaires également en possession d'informations, et s'est appliquée à rendre cet outil de stockage compatible avec un grand nombre de données diverses, afin d'être le plus exhaustive possible en matière de connaissance dans le département.

Les éléments rassemblés ont ensuite été analysés et cartographiés afin d'être exposés dans le présent atlas. Celui-ci a plusieurs objectifs :

Objectifs

- ✓ **Synthétiser et valoriser les données** acquises par les différentes structures (OFB, Picardie Nature, Fédérations de Pêche, bureaux d'études...) ainsi que les informations remontées par les pêcheurs, acteurs précieux de la connaissance et de la surveillance de nos cours d'eau
- ✓ **Analyser les évolutions des populations** de chaque espèce afin de disposer d'un outil diagnostic précis et adapté au contexte départemental, et poser les bases pour une réactualisation régulière permettant de suivre l'évolution de notre biodiversité aquatique.
- ✓ **Disposer d'un outil de communication**, pour le grand public comme pour les gestionnaires, permettant de répondre rapidement aux questionnements, d'adapter les mesures et de faire des choix basés sur une connaissance accessible.



CONTEXTE

L'Aisne, une histoire d'eau

L'Aisne offre une diversité considérable d'écosystèmes fluviaux, grâce à la densité et la variété de son réseau hydrographique (vallées de l'Aisne, Marne, Oise, Somme et leurs affluents), dont elle se situe parfois à la charnière entre les parties navigables et « sauvages ». On y trouve nombre de plans d'eau, une partie étant issus de l'extraction de matériaux d'anciennes carrières ou de zones d'exploitation de la tourbe, où l'activité de pêche et de chasse est pratiquée de façon extensive. Des marais, dont certains protégés (marais de la Souche, marais de la Somme), abritent une biodiversité originale. Enfin, de nombreux canaux latéraux et de jonction sillonnent le département, apportant un type d'écoulement maîtrisé atypique.

Le département est en effet en partie situé sur les couches sédimentaires caractéristiques du Bassin parisien, et les roches crayeuses et calcaires permettent un stockage de l'eau important qui, ajouté à des précipitations régulières,



Figure 1 : le réseau hydrographique de l'Aisne et ses principaux cours d'eau

a historiquement contribué à l'utilisation d'une ressource aquatique considérée comme fiable. L'aménagement des cours d'eau, dès le début de l'ère industrielle, a ainsi permis de faciliter les échanges économiques entre le Bassin parisien, les régions du Nord de la France et les pays frontaliers.

Le département est également une illustration des impacts de la proximité des milieux industriels et agricoles et des milieux aquatiques. Les trois quarts du territoire sont ainsi aujourd'hui encore occupés par des espaces agricoles, et l'on y recense également un certain nombre d'usines, dont une grande partie est liée à cette activité (sucreries, laiteries, etc.). Le développement économique de la région au siècle dernier s'est de plus accompagné de l'installation de nombreux ouvrages (barrages, moulins), dont une grande partie ne sont plus en service aujourd'hui mais continuent à altérer la morphologie des cours d'eau et la continuité écologique.



*Figure 2 : « Bords de la Marne à Brasles », carte postale ancienne montrant des pêcheurs au coup dans le sud de l'Aisne (près de Château-Thierry).
Licence Creative Commons*

La pêche, une activité historique et populaire

L'abondance des cours et des plans d'eau a également donné lieu au développement d'une activité de pêche importante sur tout le territoire. Cette activité est cependant restée surtout populaire et amateur, et aujourd'hui encore on ne trouve pas de pêche professionnelle dans le département.

Historiquement, le droit de pêche appartient au souverain, qui peut ensuite l'octroyer à ses vassaux ou aux institutions chrétiennes (monastères en particulier). En 1669, apparaît la première ordonnance « sur le fait des eaux et forêts » réglementant les activités halieutique, rédigée par Colbert, pour préserver une ressource parfois

en tension. Celle-ci est abrogée à la Révolution, mais une surpêche importante se met rapidement en place à la suite de cette nouvelle donne. Devant la diminution inquiétante des populations de poissons, la loi du 4 mai 1802 octroie à l'Etat le droit de pêche et sa gestion dans les rivières navigables (« domaine public »), et l'avis du Conseil d'État de 1805 donne ce droit aux propriétaires dans le reste des cours d'eau (« domaine privé »). Cette séparation reste encore d'actualité.

Finalement, la loi du 15 avril 1829 réglemente les droits d'usage, et instaure la fonction de garde-pêches, réglemente le matériel de pêche, la taille et les espèces capturées.

On trouve ainsi dans les écrits historiques, dont les monographies départementales qui sont abordées plus loin dans l'atlas, des traces de cette gestion différenciée. Dans l'Aisne, il semble qu'un certain nombre de communes aient laissé au cours du XIX^{ème} siècle le droit de pêche libre et gratuit, d'autres aient opté pour un paiement annuel donnant l'accès à la ressource piscicole de ces rivières ; certains propriétaires privés en particulier d'étangs semblent dès les années 1880 faire payer un droit de pêche pour l'accès à leurs pièces d'eau.

La pêche est aujourd'hui réglementée au niveau national (Livre IV, Titre II du Code de l'Environnement). Ainsi, pour pêcher, il faut se procurer une carte de pêche (et non un permis !), qui permet :

- ✓ De justifier de sa qualité de membre d'une Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) ;

- ✓ De s'acquitter la redevance pour la protection des milieux aquatiques ;
- ✓ D'avoir la permission de celui à qui le droit de pêche appartient.

Il est ainsi possible de pêcher là où le détenteur du droit de pêche l'autorise, en pratique, cela peut être :

- ✓ Sur un parcours de pêche dont les baux sont détenus par une AAPPMA, à condition soit d'avoir acquis la carte de pêche chez elle, soit qu'elle soit « réciprocaire », c'est-à-dire qu'elle accepte les cartes venant des autres AAPPMA réciprocaires en échange de pouvoir également pêcher sur leurs parcours ;
- ✓ Sur un parcours privé, avec le consentement du propriétaire ;
- ✓ Sur tout le domaine public fluvial national, à l'aide d'une seule ligne.

Actuellement dans l'Aisne, les 5288 km linéaires de rivières et canaux, et 36 km² de plan d'eau attirent des pêcheurs locaux comme étrangers. On y retrouve surtout la pêche au coup, aux leurres, aux vifs ou aux morts-maniés, ainsi que la pêche à la carpe ; la pêche à la mouche est également pratiquée de façon plus anecdotique. Sont recherchés les truites, parfois abondantes dans les têtes de bassins, les carnassiers, en particulier brochets et sandres et depuis peu, le silure, ou encore les divers poissons blancs et carpes de belles tailles qu'on peut trouver dans les grands milieux.

Il existe 64 Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) ainsi que des amicales de pêche. Le rempoissonnement est encore souvent pratiqué, à la fois en poissons adultes (truites et poissons blancs) et en alevins. Toutefois, des parcours dits « patrimoniaux », qui privilégient la conservation du milieu et la reproduction naturelle, rencontrent également du succès auprès des pêcheurs. L'entretien ou la restauration de frayères naturelles est ainsi encouragé, comme alternative naturelle et économique à la réintroduction d'individus d'élevages, souvent moins adaptés au milieu.

La faune piscicole, un indicateur de la qualité de nos cours d'eau

Les poissons et les écrevisses sont des indicateurs fiables de la qualité des milieux aquatiques. En effet, chaque espèce est adaptée à un certain nombre de critères physico-chimiques caractéristiques d'un milieu particulier ; la présence d'une communauté piscicole permet donc de manière très fiable de connaître les caractéristiques offertes par un milieu. Leur suivi dans le temps et l'espace permet ainsi de suivre la variabilité environnementale et parfois de mettre en exergue les milieux perturbés.

Ils sont également sensibles à la rupture de la continuité écologique : de nombreuses espèces utilisent ainsi des milieux différents lors des différents stades de leur vie, et leur étude permet ainsi d'évaluer aussi l'hydromorphologie au sens large (habitats, faciès d'écoulements, circulation de l'eau et des sédiments).

La répartition théorique des poissons le long du réseau hydrographique, depuis les ruisseaux de têtes de bassin jusqu'aux estuaires, a été théorisée en 1949 par Marcel Huet. Il a ainsi décrit des « zones » successives portant chacune le nom d'une espèce caractéristique, avec comme facteur déterminant la pente, la température de l'eau et la prédominance de certaines espèces. On trouve d'amont en aval la zone à truites, la zone à ombres, la zone à barbeaux, la zone à brèmes, et la zone à flets ajoutée en 1954.

Ces zones peuvent être reliées à la classification typologique de Verneaux (1981), largement utilisée et définie selon des caractéristiques physiques et biologiques des cours d'eau.

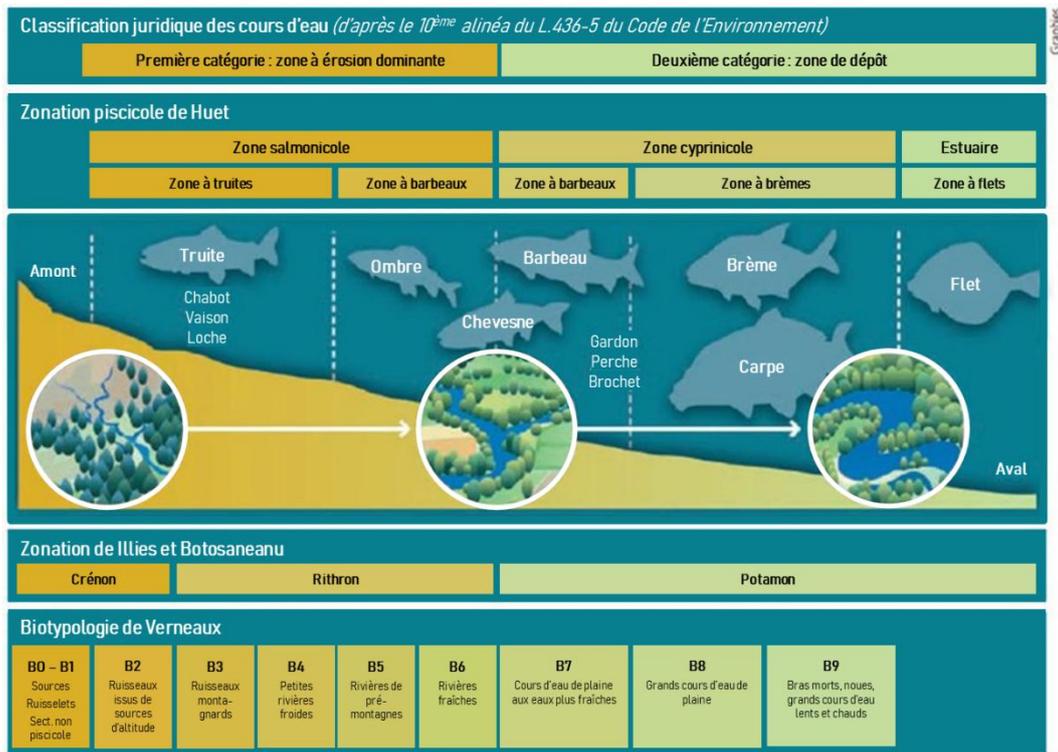


Figure 3 : Mise en correspondance des zones écologiques et typologiques des cours d'eau, extrait du rapport de l'ONEMA, 2010 disponible sur professionnels.ofb.fr

Cette différenciation entre les populations de poissons a permis de développer différents indicateurs pour évaluer la qualité des cours d'eau. Un des plus connus est l'IPR (Indice Poisson-Rivière IPR NF T90-344), qui mesure l'écart entre le peuplement échantillonné lors d'une pêche électrique et celui qui devrait théoriquement se trouver dans le milieu si celui-ci n'était pas altéré. On trouve également des méthodes plus locales, basées sur des espèces précises et souvent patrimoniales, comme les Indices Truites, Saumon ou Anguille.

La Fédération de Pêche de l'Aisne : rôles et objectifs

La FPPMA 02 est une association à but non lucratif (conformément à la Loi du 1^{er} juillet 1901) et reconnue d'utilité publique par la Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques.

Rattachée à la Fédération Nationale pour la Pêche en France (FNPF), la FPPMA 02 collabore et conseille les AAPPMA présentes sur le département. Elle dispose des compétences administratives, juridiques et techniques sur son territoire, avec des fonds provenant de la vente de cartes de pêche, de prestations de services, du soutien financier de la Région Hauts-de-France, des Agences de l'Eau et de la FNPF, ainsi que d'autres subventions demandées en fonction des besoins.

Parmi ses missions se trouvent à la fois la connaissance et la protection des milieux aquatiques, et la mise en valeur et la surveillance du domaine piscicole départemental. Pour ce faire, elle se base sur le Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles (PDPG), document cadre dressant le diagnostic précis de l'état des milieux aquatiques et des populations piscicoles dans le département et dont découlent les Plans de Gestion Piscicole (PGP) proposés aux AAPPMA, préconisant les actions et travaux à mettre en œuvre. Le PDPG est ainsi un

élément essentiel pour l'atteinte des objectifs fixés par la Directive Cadre sur l'Eau (DCE), et permet de répondre à l'article L.433-3 du Code de l'Environnement qui stipule que « L'exercice d'un droit de pêche emporte obligation de gestion des ressources piscicoles. ».

En particulier, à partir des zonations décrites ci-dessus, le PDPG définit trois domaines pour la gestion piscicole :

- ✓ Le domaine « salmonicole », correspondant aux tronçons dont les caractéristiques morphologiques, physiques et chimiques conviennent aux exigences de la truite de rivière et de ses espèces d'accompagnement ;
- ✓ Le domaine « cyprinicole », où l'on doit pouvoir trouver des espèces d'eaux calmes comme les cyprinidés et leurs prédateurs (perche, brochet...) ;
- ✓ Le domaine « intermédiaire », situé à l'interface entre ces deux premiers domaines, et qui offre des caractéristiques convenant à la fois à des espèces de cyprinidés ou de salmonidés.

A partir de cette zonation, il a été défini pour chaque contexte une espèce dite « repère », caractéristique du domaine, avec un intérêt halieutique fort, dont l'écologie et le cycle de vie sont bien connus et dont les exigences sont au moins égales, voire supérieures, aux autres espèces cohabitant dans un milieu. Ces espèces correspondent ainsi à des « espèces-parapluies », dont le domaine vital est assez large pour que leur protection assure celle des autres espèces appartenant à la même communauté (RAMADE, 2002).

Tableau 1 : Espèce-repère choisie pour chaque contexte de gestion piscicole

Contexte	Salmonicole	Intermédiaire	Cyprinicole
Espèce-repère	Truite de rivière	Truite de rivière & Brochet	Brochet

Pour mener à bien cette acquisition d'information continue, la FPPMA 02 dispose de moyens techniques de plus en plus variés, mais réalise en particulier des opérations régulières de pêche à l'électricité afin de mettre à jour les informations disponibles sur les populations piscicoles.



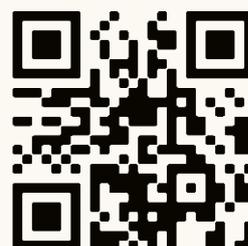
Figure 4 : Opération d'inventaire par pêche à l'électricité en 2024 dans le bassin versant de l'Ailette. Photo © Léonie Hebrard

Cette méthode est un moyen efficace pour dénombrer de façon très fiable les espèces présentes sur un cours d'eau, elle est aussi largement utilisée sans impact sur les poissons, qui repartent vivants à l'eau. Pour la rendre reproductible et comparable d'une année sur l'autre et entre les différentes structures qui la pratiquent, elle suit un protocole strict : Un tronçon représentatif du cours d'eau est d'abord défini, qui doit être accessible à pied ou en bateau. L'équipe de pêche remonte ce tronçon, dans le sens inverse du courant pour éviter de troubler l'eau. Elle est munie d'une ou de plusieurs paires d'électrodes (une cathode fixe dans le cours d'eau, et une anode portée par un opérateur), créant ainsi un champ électrique dont l'attraction est maximale autour de l'anode. Au passage de cette dernière, les poissons entrent en « nage forcée » et se rapprochent ainsi des autres opérateurs de l'équipe qui les saisissent à l'aide d'épuisette. Deux passages sont en général nécessaires pour augmenter la précision de la pêche.

Les poissons sont transférés dans un vivier puis amenés à un atelier de biométrie où ils sont identifiés, pesés et mesurés. Selon les protocoles, des mesures complémentaires peuvent être effectuées (par exemple, des mesures de nageoires, de diamètre oculaires...). Ils sont ensuite relâchés dans le tronçon où ils ont été capturés.

Pour + d'informations

Vidéo sur la
pêche à
l'électricité



<https://www.youtube.com/watch?v=SKJNxs4ovqA>



Les poissons : TAXONOMIE, BIOGÉOGRAPHIE

Qu'est-ce qu'un poisson ?

Si la question peut sembler étrange au premier abord, il est nécessaire de rappeler que la notion de « poisson » est ambiguë. Il s'agit d'un mot désignant communément toutes les espèces à nageoires et souvent à écailles, vivant et respirant dans l'eau (correspondant plus ou moins aux lamproies, requins, raies, et poissons osseux) mais pas d'une réalité zoologique. Ce groupe d'animaux ne constitue en effet pas un clade monophylétique, puisque les poissons osseux à nageoires rayonnées, ou Actinoptérygiens, qui constituent la majeure partie des « poissons » de nos rivières sont par exemple plus proches des Tétrapodes, dont l'être humain fait partie, que des requins (*Figure 5*). De plus, ce mot a évolué au cours du temps, et a longtemps désigné la totalité des vertébrés aquatiques, comprenant ainsi les mammifères marins, les reptiles aquatiques ou encore les amphibiens.

Le mot « poisson » renvoie donc plus à une réalité sociale, utilisée à des fins gastronomiques ou halieutiques. Pour les Fédérations de Pêche, il permet de regrouper des macro-vertébrés passant leur vie entière dans l'eau, dont une partie est recherchée pour la pêche de loisir, et qui présentent des besoins communs à prendre en compte par les gestionnaires. Ce mot sera donc utilisé par la suite ici pour représenter cette notion.

Dans le cadre de cet atlas, qui ne tient compte que des poissons présents dans le département de l’Aisne et alentour (cf. partie « cadre géographique de l’étude »), les groupes présentés correspondent plus précisément à des Actinoptérygiens, qui sont des Gnathostomes (animaux à mâchoires), et les Lamproies, qui sont des Cyclostomes (animaux avec une bouche circulaire du fait de l’absence de mandibule) (Figure 5).

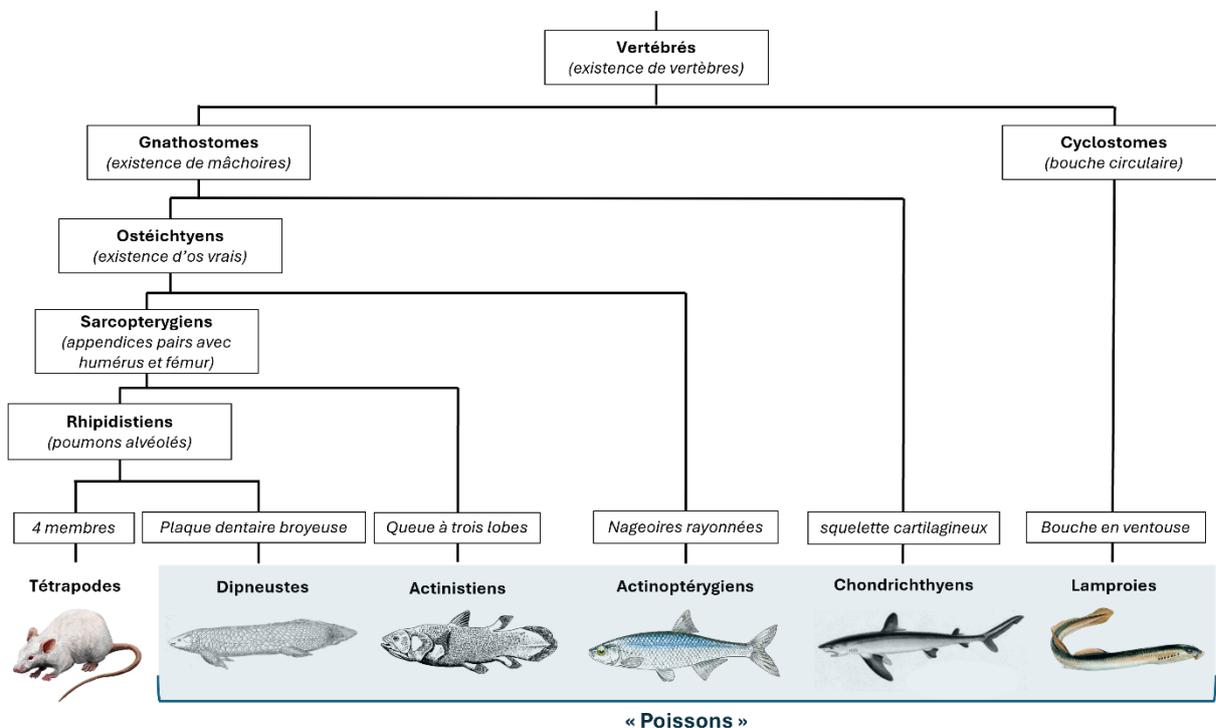


Figure 5 : Arbre phylogénétique représentant les différents clades regroupés sous le nom de « poissons ». Images : Creative commons

Distinguer les espèces : un travail toujours en cours

La classification des poissons d’eau douce est apparue essentielle dès le début des travaux de taxonomie, notamment car il s’agissait d’une ressource alimentaire et accessible, donc facile à appréhender par les scientifiques de l’époque. En France, c’est 51 espèces qui sont décrites dès le XVIII^{ème} et début du XIX^{ème} siècles, classées selon la méthodologie de l’époque sur des critères morphologiques et anatomiques (voir Denys et al., 2024).

Ces premières descriptions sont suivies dans la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle par des inventaires faunistiques régionaux, qui multiplient le nombre de nouvelles espèces décrites. Certaines, qui correspondent à des écotypes comme la Truite de rivière présentant des critères morphologiques différents en mer, en lac ou en rivière, sont cependant ensuite révisées pour être reclassées comme une seule et même espèce.

Dans le même temps apparaissent des poissons exogènes, introduits volontairement ou non dans les cours d’eau, qui viennent peu à peu gonfler le nombre d’espèces décrites.

Dans les années 2000, l’informatique et les analyses génétiques viennent à leur tour révolutionner le travail de systématique des espèces, en permettant notamment l’étude des similarités, de l’évolution, et

l'analyse précise d'échantillons à petite et grande échelle. Ceci permet de discriminer des espèces jusque-là considérées comme semblables, et neuf genres ont ainsi pu être révisés depuis, intégrant 26 nouvelles espèces (Denys et al., 2024).

Ce travail de longue haleine est encore en cours, et la taxonomie actuelle utilisée dans cet atlas reflète donc des connaissances en évolution, qui devraient permettre de connaître et de gérer de plus en plus finement et efficacement les espèces selon leurs besoins et leurs caractéristiques propres.

Le cas des crustacés

Les « crustacés » regroupent généralement des arthropodes à carapace dont le corps est formé de segments munis chacun d'une paire d'appendices mobiles (pléopodes, pinces, mandibules...). Là-encore, il ne s'agit pas d'un clade monophylétique et le mot n'est donc pas utilisé pour une notion zoologique exacte mais plutôt pour regrouper des organismes possédant de nombreux points communs.

Il existe de nombreux « crustacés » en eau douce, dont une grande partie sont des organismes benthiques de petite taille, qui peuvent être indicatifs de leur milieu et de la qualité de l'eau et sont étudiés dans le cadre notamment des indices comme l'I2M2 (Indice Invertébrés Multi-métrique), ou l'IBGN (Indice Biologique Global Normalisé).

Les « crustacés » étudiés plus généralement par les Fédérations de Pêche, et qui sont donc présentés dans cet atlas, correspondent à des décapodes, ordre qui comprend les écrevisses, les crabes, les homards ou encore les crevettes.



*Figure 6 : Une Ecrevisse à pattes blanches (Austropotamobius pallipes) dans un ruisseau du département.
Photo © E. Chevallier*

Biogéographie et histoire des poissons d'eau douce en France hexagonale

Contrairement aux animaux terrestres ou marins, les poissons d'eau douce sont généralement incapables, de façon naturelle, de passer d'un bassin versant à l'autre si ceux-ci ne sont pas en contact, pour la raison simple que la majorité de ces espèces sont intolérantes aux changements de salinité. Leur répartition « naturelle » sur Terre, si l'on ne tient pas compte des récentes introductions d'origine anthropique, reflète donc particulièrement bien cette compartimentation. L'établissement d'un atlas nécessite de prendre en compte cette répartition, afin de pouvoir classer les espèces décrites comme « autochtones » ou « allochtones », et de comprendre comment l'arrivée des espèces non-natives s'inscrit dans le temps historique.

Le peuplement ichthyologique dulçaquicole de France hexagonale résulte de différents événements géologiques qui ont eu lieu du Miocène au début de l'Holocène, soit entre -23 millions d'années et -12 000 ans environ (Keith et al., 2020 ; Denys et al., 2024).

Le Miocène correspond à la période où les bassins versants étaient stabilisés avec la formation des bassins de l'Adour et de la Garonne par l'orogénèse des Pyrénées, la Loire était un affluent de la Seine. s'est mise en place l'ichtyofaune représentée par les genres actuels en France hexagonale. A la fin du Miocène, la plaque tectonique africaine C'est également à cette époque que la Méditerranée se serait au moins en partie asséchée, permettant la circulation d'espèces dans un fleuve coulant dans l'actuelle Mer Adriatique. A cette époque, les Pyrénées isolent les futurs bassins de l'Adour et de la Garonne de la région ibérique.

Le Pliocène est ensuite marqué par le plissement alpin, qui remanie les connexions entre le Rhône, le Danube et le Rhin et permet des échanges d'espèces entre ces différents bassins. De la même façon, la Seine rejoint alors la Loire dont l'ensemble Indre-Vienne-Loire se retrouve séparé.

Les glaciations du Pléistocène rebattent les cartes, avec un permafrost permanent descendant jusqu'à l'estuaire de la Gironde et des vagues de froid intense qui font disparaître un grand nombre d'espèces des cours d'eau dans les trois quarts nord de l'Hexagone. Dans l'actuelle Manche et Mer du Nord coule alors un fleuve qui met en relation les bassins de la Meuse, du Rhin et de la Seine, permettant la circulation des espèces et uniformisant en partie les peuplements dans ces bassins versants. Si la Loire, l'Adour et la Garonne sont alors situés dans une zone intermédiaire qui n'est pas gelée en permanence, l'abaissement global du niveau de la mer met en relation la Loire et la Vilaine, la Garonne et la Charente ainsi que les bassins catalans, la circulation des espèces entre ces bassins est également possible.

Enfin, au début de l'Holocène et avec le réchauffement global, les bassins versants s'isolent à nouveau pour tracer le réseau hydrographique tel qu'on le connaît aujourd'hui. A cette époque cependant, à la suite de la fonte des glaciers alpins se créent des connexions ponctuelles entre le bassin rhéno-danubien et la Meuse, la Seine, la Saône ou la Loire, permettant probablement une circulation de certaines populations.

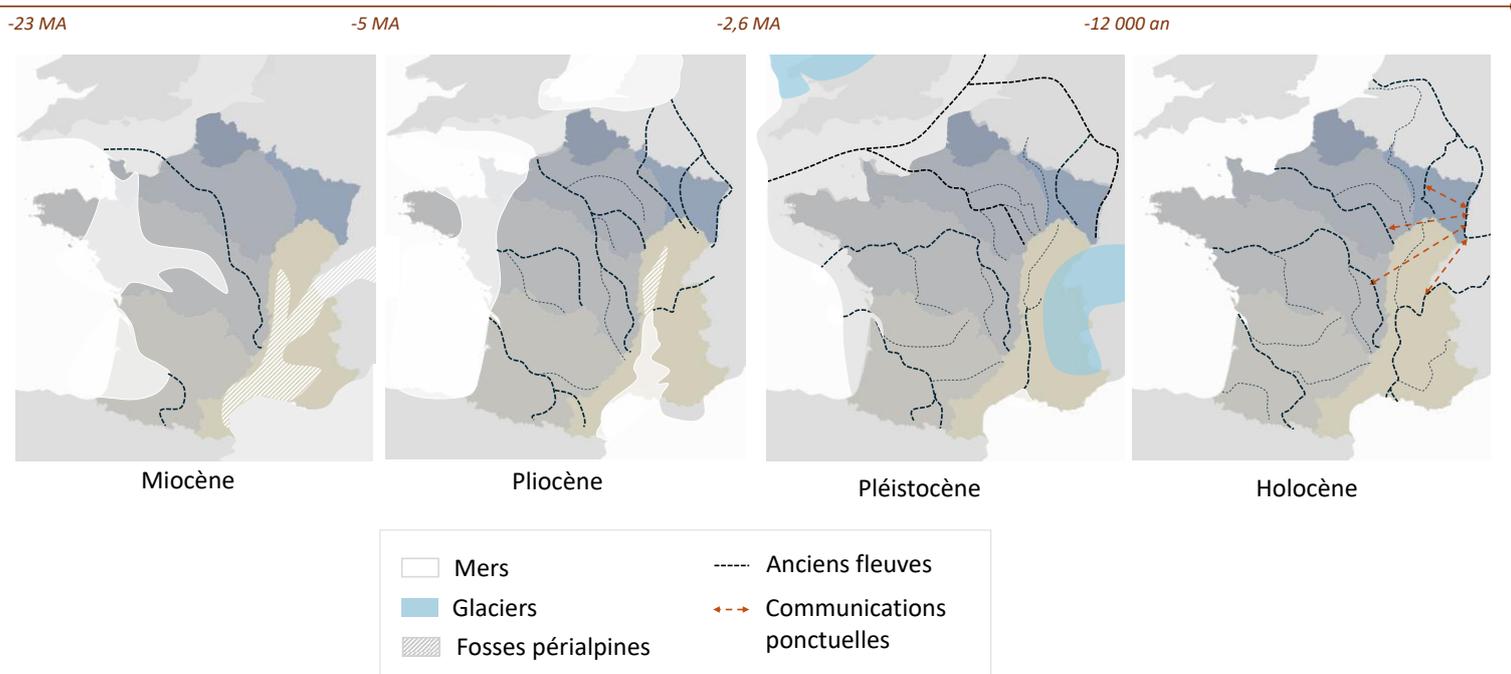


Figure 7 : Résumé schématique de l'évolution des cours d'eau français depuis le Miocène, représentés artificiellement sur les grands bassins versants actuels pour visualiser les connexions ayant apparue et disparu entre ces derniers au cours du temps. D'après Denys et al., 2024

Ces évènements géologiques ont abouti aujourd'hui à 3 grandes « provinces » biogéographiques françaises, dont les compositions d'espèces diffèrent en partie. La discrimination entre ces régions, issue de travaux récents, met en exergue l'importance de considérer le cadre géographique notamment pour les opérations de repeuplement ou de transferts d'espèces. On distingue ainsi :

- ✓ Le domaine rhéno-danubien, qui comprend les bassins de la Meuse, du Rhin et de la Seine, dont la composition du peuplement trouve son origine les Glaciations du Pléistocène, au moment où les 3 bassins versants étaient connectés.
- ✓ Le domaine atlantique, composé des bassins Loire, Adour et Garonne dont les espèces étaient déjà en place avant le Pléistocène, et qui se sont retrouvées partiellement connectées pendant celui-ci à la suite de l'abaissement du niveau de la mer.
- ✓ Le domaine méditerranéen, correspondant au bassin du Rhône et des bassins côtiers méditerranéens. Le Languedoc-Roussillon y présente notamment un très fort taux d'endémisme, datant de la fin du Miocène, et de la Crise Messinienne. La tête de bassin versant du Rhône, elle, présente des similarités avec le reste du domaine mais intègre également des espèces qui sont arrivées lors des connexions existantes durant le Pléistocène.

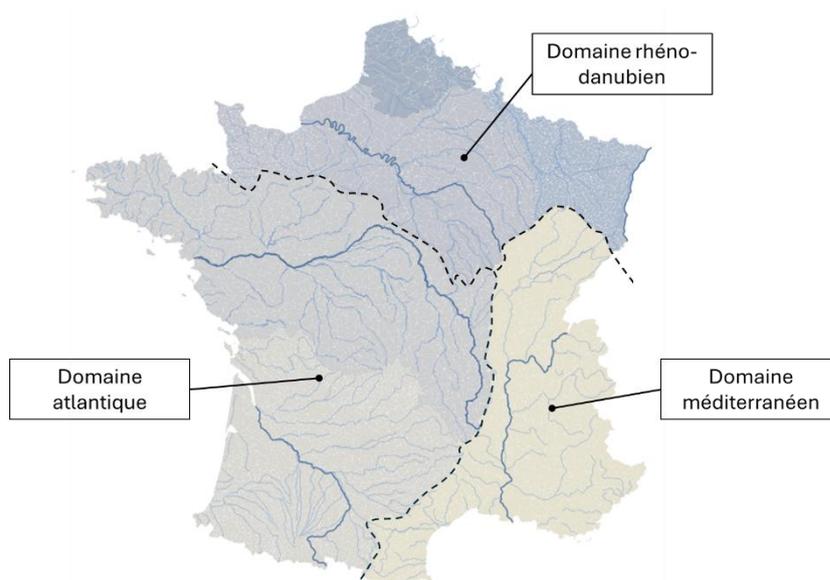


Figure 8 : Domaines biogéographiques de l'ichtyofaune dulcicole française. D'après Keith et al., 2020

Les espèces du département de l'Aisne

L'atlas présente tous les poissons et écrevisses pouvant être trouvés dans l'Aisne. Parmi ceux-ci, on peut distinguer plusieurs catégories :

- ✓ Les espèces « **autochtones** », que l'on peut définir comme historiquement présentes et encore rencontrées aujourd'hui dans les eaux axonaises. On met dans cette catégorie les poissons se reproduisant dans le département et y effectuant tout leur cycle de vie.

Tableau 2 : Liste des espèces « autochtones » du département de l'Aisne

Acronyme	Nom latin	Nom français
APP	<i>Austropotamobius pallipes</i>	Écrevisse à pattes blanches
CHF	<i>Cottus perifretum</i>	Chabot fluviatile
TRF	<i>Salmo trutta</i>	Truite de rivière
VAI	<i>Phoxinus phoxinus</i>	Vairon
LPP	<i>Lampetra planeri</i>	Lamproie de Planer
LOF	<i>Barbatula barbatula</i>	Loche franche
LOT	<i>Lota lota</i>	Lote
GOU	<i>Gobio gobio</i>	Goujon
CHE	<i>Squalius cephalus</i>	Chevesne commun
VAN	<i>Leuciscus leuciscus</i>	Vandoise commune
HOT	<i>Chondrostoma nasus</i>	Hotu
BAF	<i>Barbus barbus</i>	Barbeau fluviatile
PER	<i>Perca fluviatilis</i>	Perche commune
BRO	<i>Esox lucius</i>	Brochet commun
GAR	<i>Rutilus rutilus</i>	Gardon
TAN	<i>Tinca tinca</i>	Tanche
CCO	<i>Cyprinus carpio</i>	Carpe commune
LOR	<i>Cobitis taenia</i>	Loche de rivière
ABL	<i>Alburnus alburnus</i>	Ablette
BRE	<i>Abramis brama</i>	Brème commune
BRB	<i>Blicca bjoerkna</i>	Brème bordelière
ROT	<i>Scardinius erythrophthalmus</i>	Rotengle
EPI	<i>Gasterosteus aculeatus</i>	Épinoche
PUX	<i>Pungitius spp</i>	Épinochettes

* reproduction avérée ou très probable dans l'Aisne

La morphologie des épinochettes varie fortement en fonction de l'environnement. On sait qu'il en existe aujourd'hui deux espèces cohabitant dans notre région, *Pungitius laevis* et *Pungitius pungitus*, qui ne sont pas différenciées lors des pêches électriques, et ont ici également été traitées ensemble.

Remarque

- ✓ Les espèces « **migratrices** » qui sont celles dont une partie du cycle de vie se fait en-dehors du département. On y trouve en particulier tous les migrateurs amphihalins, et parmi eux seule l'Anguille est aujourd'hui encore observée.

Tableau 3 : Liste des espèces migratrices du département de l'Aisne

Acronyme	Nom latin	Nom français
ANG	<i>Anguilla anguilla</i>	Anguille européenne

- ✓ Les espèces « **exogènes** » qui regroupent des espèces introduites, dont la présence est due à une volonté humaine mais dont le biotope n'existe pas ou très peu localement et qui ne se reproduisent généralement pas sur place ; et des espèces issues d'une colonisation naturelle via

d'autres cours d'eau d'Europe, avec une reproduction locale souvent avérée mais dont la présence n'a pas d'effets néfastes importants sur les autres espèces.

Certains poissons, recherchés par les pêcheurs et dont l'arrivée naturelle a pu être accompagnée d'introductions dans le milieu, entrent dans les deux catégories.

Suivant la méthodologie IUCN, on définira ici les espèces exogènes comme celles étant arrivées sur le territoire axonais après les années 1500.

Tableau 4 : Liste des espèces introduites du département de l'Aisne

Acronyme	Nom latin	Nom français
TAC	<i>Oncorhynchus mykiss</i>	Truite arc-en-ciel
OBR	<i>Thymallus thymallus</i> *	Ombre commun
BBG	<i>Micropterus salmoides</i> *	Black-bass
CAG	<i>Carassius gibelio</i> *	Carassin argenté
CAS	<i>Carassius carassius</i> *	Carassin doré
ABH	<i>Leucaspis delineatus</i> *	Able de Heckel
IDE	<i>Leuciscus idus</i>	Ide mélanote
SPI	<i>Alburnoides bipunctatus</i> *	Spirilin
BOU	<i>Rhodeus amarus</i> *	Bouvière
SAN	<i>Sander lucioperca</i> *	Sandre
GRE	<i>Gymnocephalus cernua</i> *	Grémille
SIL	<i>Silurus glanis</i> *	Silure glane
LOE	<i>Misgurnus fossilis</i>	Loche d'étang
CTI	<i>Ctenopharyngodon idella</i>	Amour blanc

* reproduction avérée ou très probable dans l'Aisne

Une espèce exogène ou introduite ne devient pas forcément envahissante. Certaines espèces introduites en France sont ainsi acclimatées depuis de nombreuses années, certaines sont même protégées et/ou leur habitat peut faire l'objet d'arrêté de protection de biotope, comme l'Ide mélanote, la Bouvière et l'Ombre commun.

L'Able de Heckel, la Grémille, l'Ombre commun, la Loche d'étang et le Silure glane sont considérés comme exogènes dans l'Aisne mais sont natifs des bassins voisins de l'Escaut et la Meuse, et donc considérés comme « autochtones » dans la Région Hauts-de-France. Ils sont de plus aujourd'hui bien implantés dans le département.

Remarques

- ✓ Les espèces que l'on a regroupées ici sous le nom de « **invasives** », qui ont été introduites volontairement ou accidentellement, et se sont acclimatées sur le territoire, de façon incontrôlée et/ou aux dépens des autres espèces. Ceci peut être soit à cause de leur expansion agressive, soit en raison des maladies qu'elles transportent et auxquelles les espèces locales sont sensibles. Pour définir cette liste d'espèces, cet atlas s'appuie sur plusieurs documents :
 - La liste des espèces « susceptibles de provoquer des déséquilibres biologiques » selon le code de l'Environnement (1) ;
 - L'arrêté du 14 février 2018 relatif à la prévention de l'introduction et de la propagation des espèces animales exotiques envahissantes sur le territoire métropolitain (2) ;

- La liste des espèces exotiques envahissantes préoccupantes pour l'Union européenne (3) ;
- Les espèces dont l'introduction dans les eaux libres est interdite dans l'Aisne, ou dont le placement sur les listes ci-dessus est probable dans un futur proche (cf. remarques ci-dessous).

Tableau 5 : Liste des espèces invasives du département de l'Aisne

Acronyme	Nom latin	Nom français	Liste
OCL	<i>Faxonius limosus</i>	Petite écrevisse américaine	(1) (2) (3)
PFL	<i>Pacifastacus leniusculus</i>	Écrevisse signal ou de Californie	(1) (2) (3)
PCC	<i>Procambarus clarkii</i>	Écrevisse de Louisiane	(1) (2) (3)
GTN	<i>Neogobius melanostomus</i>	Gobie à tâche noire	Cf. ci-dessous
GDL	<i>Proterorhinus semilunaris</i>	Gobie demi-lune	Cf. ci-dessous
PSR	<i>Pseudorasbora parva</i>	Pseudorasbora	(2)(3)
PCH	<i>Ameiurus melas</i>	Poisson-chat	(1)(3)
PES	<i>Lepomis gibbosus</i>	Perche-soleil	(1)(3)

Remarques

Le Gobie à tâche noire et le Gobie demi-lune ne font pas partie des espèces exotiques envahissantes de l'Union Européenne car ils sont indigènes dans certains pays (Roumanie et Bulgarie). En revanche, le Gouvernement français réfléchit à l'inscription du premier sur la liste des espèces susceptibles de provoquer des déséquilibres biologiques. Les gobies font aussi partie des taxons étudiées par l'OFB pour établir une liste prioritaire d'espèces afin de modifier l'arrêté du 14 février 2018.

Espèces disparues

Il existe également des espèces historiquement présentes mais non observées depuis de nombreuses années, qui ne sont donc pas présentées dans cet Atlas. Trois types d'espèces pourraient rentrer dans cette catégorie :

- ✓ Les espèces « disparues » depuis plus de 50 ans, dont on trouve la trace dans les écrits anciens mais dont la présence dans le département n'a plus été confirmée depuis.

Tableau 6 : Liste des espèces disparues depuis plus de 50 ans du département de l'Aisne

Acronyme	Nom latin	Nom français
EST	<i>Acipenser sturio</i>	Esturgeon européen
MUP	<i>Chelon ramada</i>	Mulet porc

- ✓ Des espèces rares et/ou cryptiques, difficilement observables mais inventoriées au moins une fois dans les 50 dernières années dans l'Aisne ou les bassins versants limitrophes. On pense par exemple à l'Écrevisses à pattes grêles, dont une seule population a été recensée dans le département dans des prospections effectuées entre 2005 et 2013 par les agents de l'OFB, mais qui n'y a plus été détectée depuis, malgré des pêches d'inventaires effectuées dans le secteur. Si on peut ainsi supposer qu'elle n'y vit plus, et qu'aucune preuve ne peut faire penser qu'elle existe à d'autres endroits dans le département, il reste possible qu'on la retrouve un jour. Un autre

exemple est celui de la Loche d'étang, présente dans le département du Nord mais dont aucune trace n'a pour le moment pu être détectée dans l'Aisne, malgré une campagne d'ADN environnemental en 2024.

Tableau 7 : Espèces sans observations récente mais susceptibles d'être encore présentes

Nom latin	Nom français	Lieu où on le recense actuellement
<i>Pontastacus leptodactylus</i>	Ecrevisses à pattes grêles	Ourcq dans l'Aisne avant 2013
<i>Misgurnus fossilis</i>	Loche d'étang	Département du Nord

- ✓ Des grands migrateurs, victimes des obstacles physiques (rupture de la continuité écologique) et de la dégradation de la qualité physico-chimique des cours d'eau. Toutefois, la politique active menée depuis plusieurs décennies par les Agences de l'Eau, notamment en matière de résorption des pollutions et de suppression ou d'aménagement des obstacles, pourrait aujourd'hui permettre le retour de ces espèces jusque dans notre département. On citera notamment la Grande Alose, l'Alose feinte, la Lamproie fluviatile, le Saumon Atlantique et la Truite de Mer, qui est un écotype de la Truite de rivière (Truite de rivière) décrite dans le premier paragraphe.

Tableau 8 : Grands migrateurs n'étant plus observés dans le département mais susceptibles d'y revenir

Nom latin	Nom français	Lieu où on le recense actuellement
<i>Alosa alosa</i>	Grande Alose	Aisne et Oise jusque dans l'Oise
<i>Alosa fallax</i>	Alose feinte	Seine jusque dans l'Eure
<i>Salmo salar</i>	Saumon atlantique	Aisne et Oise jusque dans l'Oise
<i>Petromyzon marinus</i>	Lamproie marine	Aisne et Oise jusque dans l'Oise
<i>Lampetra fluviatilis</i>	Lamproie fluviatile	Seine jusque dans l'Eure

Espèces exogènes susceptibles d'arriver dans l'Aisne

Des espèces exogènes pourraient enfin faire leur apparition puisqu'elles sont présentes dans des régions ou départements voisins, exotiques envahissantes ou non. Parmi elles, on trouve notamment deux Gobies, le Gobie de Kessler et le Gobie fluviatile, dont l'arrivée est très probable de la même façon que les deux gobies déjà recensés dans le département.

Des crustacés sont aussi susceptibles d'être importés dans nos cours d'eau, notamment le Crabe chinois, qui a déjà été observé dans le Pas-de-Calais mais également une fois dans le canal latéral à l'Aisne en 2018.



Figure 9 : Crabe chinois observé dans l'Aisne en 2018

On peut ainsi établir une liste des espèces dont il est possible voire probable que l'on trouve dans les inventaires dans les années à venir. Cette liste est bien sûr spéculative et non exhaustive :

- ✓ Espèces exotiques en progression vers le département :

Nom latin	Nom français	Lieu où on le recense actuellement
<i>Faxonius immunis</i>	Ecrevisse calicot	Rhin
<i>Procambarus virginalis</i>	Ecrevisse marbrée	Moselle
<i>Faxonius virilis</i>	Ecrevisse à pinces bleues	Yonne
<i>Eriocheir sinensis</i>	Crabe chinois	Pas-de-Calais, une fois dans l'Aisne en 2018
<i>Leuciscus aspius</i>	Aspe	Rhin et affluents, Marne
<i>Ponticola kessleri</i>	Gobie de Kessler	Rhin, Moselle
<i>Neogobius fluviatilis</i>	Gobie fluviatile	Moselle
<i>Hypophthalmichthys molitrix</i> *	Amour argenté	En bassins, mais présent dans le Lys
<i>Salvelinus fontinalis</i> *	Ombre de fontaine	Authie, Selle dans la Somme, Sensée

*Espèces non acclimatées

Pour l'Aspe, sa présence a été confirmée sur l'axe Marne par des pêcheurs bien qu'il n'apparaisse pas encore dans des recensements par pêche à l'électricité.

L'Ombre de fontaine est parfois déversé de façon marginale par certaines amicales ou AAPPMA mais n'apparaît pas non plus, jusqu'à présent, dans les recensements.



MÉTHODOLOGIE

Recherche des données

La première étape du rassemblement des données départementales sur les poissons d'eau douce a été de recenser les différents supports sur lesquels la FPPMA 02 avait stocké ses données internes depuis la création de la structure. Les documents utilisés, sous format papier, PDF, tableur, etc. correspondent ainsi à :

- ✓ Des données de pêche électrique, rassemblées notamment dans différents annuaires ;
- ✓ Des constatations de mortalité (procès-verbaux notamment) ;
- ✓ Des relevés de prospections diurnes et surtout nocturnes à pied ;
- ✓ Des résultats de campagnes d'ADN environnemental depuis 2022 ;
- ✓ Des comptes-rendus de pêches de sauvetage effectuées lors d'assecs ou de travaux ;
- ✓ Des observations ponctuelles rapportées par des pêcheurs ;
- ✓ Des carnets de captures.

Ces données ont été rassemblées sous une base de données Access créée en 2022, et valorisées sous la forme d'un SIG interne pour les visualiser.

Une recherche historique a également été effectuée pour mieux comprendre le peuplement historique, avant les campagnes d'inventaires standardisées, en se basant notamment sur les monographies communales écrites par des professeurs de l'Aisne à la fin des années 1880 et dont certaines parties imposées comprenaient parfois des données sur les poissons, notamment une partie « faune et flore »

et une partie « chasse et pêche ». Ces monographies sont disponibles en format numérisé sur le site Internet des archives département de l’Aisne. Dans ces données, un certain nombre d’espèces étaient citées sous leurs noms anciens, et la correspondance suivante a ainsi été faite :

Tableau 9 : Liste des équivalences utilisées entre noms anciens trouvés dans les monographies et noms actuels correspondant

Nom ancien	Equivalent actuel
Barbillon	Barbeau
Brocher	Brochet
Gougeon	Goujon
Véron	Vairon
Chevenne Meunier	Chevesne
Roche	Gardon
Juine	Gremille
Bourblotte	Lote de rivière
Caboche	Chabot

Pour certaines espèces dont le nom était ambigu, comme la « Truite saumonée » qui pourrait être une Truite de mer ou une Truite arc-en-ciel, l’entrée n’a pas été conservée.

Les données de différents producteurs ont ensuite été intégrées pour compléter la base :

- ✓ Picardie Nature, qui stocke des observations de ses salariés et bénévoles, mais aussi de sciences participatives auprès du grand public et de différentes structures et les valorise ensuite en ligne via le site « ClicNat », et avec laquelle une convention de partage de données a été établie en 2023. Celle-ci comprend les données sur les Actinoptérygiens (19625 entrées à ce jour), les Malacostracés (781 entrées), les Petromyzontidés (584 entrées) et les Elasmobranches (10 entrées). Parmi ces données, les producteurs se répartissent comme suit :

Tableau 10 : Producteurs de données concernant les poissons et les crustacés pour Picardie Nature

Producteurs (Hauts-de-France)	Nombre de données
Picardie Nature	12754
FDPPMA 80	2890
FDPPMA 02 (données triées pour éviter les doublons)	2077
Faune-France	1753
CEN des Hauts-de-France	877
Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois	384
CPIE Pays de l'Aisne	185
Syndicat mixte Baie de Somme - Grand littoral picard	36
Syndicat mixte Baie de Somme 3 vallées	11
PNR Oise Pays de France	7
ONF	5
Adep	4
CPIE des Boucles de la Marne	3
CPIE Vallées de l'Authie et de la Canche	2
Somme Nature	2
iNaturalist	1

- ✓ Les données publiques de l'OFB stockées dans le logiciel ASPE, dont une extraction a été mise en ligne en 2022 et a fait l'objet d'une analyse complète publiée dans Irz et al., 2022, également accessible via le package aspe sur R.

Cadre géographique

Les observations ont été triées pour correspondre aux limites départementales auxquelles a été ajoutée une zone tampon de 10 km, de façon à recenser également les espèces présentes dans les cours d'eau limitrophes. Les données utilisées concernent à la fois les plans d'eau et les cours d'eau pour donner un aperçu global de l'ichtyofaune dulcicole du département.

Localisation, validation et stockage des données

La validation des données a été effectuée en interne à partir des photos lorsqu'elles étaient disponibles, de la nature de la structure ayant fourni les données, et enfin de la cohérence entre l'espèce et l'habitat où elle aurait été vue. La base créée a de plus pris en compte le format du SINP, référence française pour le stockage de données sur la Nature, qui classe les observations selon 6 catégories :

- ✓ Certain - très probable
- ✓ Probable
- ✓ Douteux
- ✓ Invalide
- ✓ Non réalisable
- ✓ Non évalué

Pour certaines entrées, par exemples fournies par Picardie Nature, cette classification était déjà existante et a été réutilisée au maximum.

Les données ont ensuite été stockées dans la base de données avec leur localisation. Celles n'ayant aucune sorte d'indication géographique ou de localisation ont été éliminées pour éviter une trop grande imprécision. Pour celles comprenant des indications géographiques sous une autre forme que des coordonnées, celles-ci ont été utilisées pour repérer le point sur la carte IGN (disponible sur Géoportail). Lorsque la localisation précise ne pouvait être établie, la donnée était éliminée selon le critère précédent.

Suivant le format SINP, les observations étaient de plus classées selon la nature de leur localisation : stationnelle (espèces présente sur toute la station) ou inventorielle (espèce présente quelque part sur la station). Les données correspondant à une observation localisée par point GPS rentrent ainsi dans la première catégorie, et les espèces notées présentes sur des stations (cas des pêches à l'électricité par exemple) rentraient dans la deuxième. Pour préciser la nature de la donnée, la base intègre également deux localisations GPS pour chaque entrée : une première obligatoire qui correspond soit au point de relevé soit au début de la station inventoriée, et une deuxième facultative correspondant à la fin de la station inventoriée (*Figure 10*).

Traitement des données pour l'Atlas

Des cartes de répartition des observations recensées ont été créées selon une grille 5x5 km par défaut, ou 10x10 km pour les espèces sensibles pour respecter les recommandations de l'IUCN. Seules les données classées « Certain – Très probable » ont été utilisées. La présence d'une donnée à un pas de temps sur une maille considérée a été considérée nécessaire et suffisante à considérer l'espèce présente à cette date sur cette maille. En revanche, on note que l'absence d'observations n'indique pas forcément l'absence de l'espèce mais simplement l'absence de donnée.

Pour simplifier l'analyse, les données stockées selon la méthodologie ci-dessus ont été assimilées à des points, selon les critères suivants :

- ✓ Coordonnées GPS directement pour les observations ponctuelles ;
- ✓ Point de départ du tronçon de pêche à l'électricité pour ces relevés. Cette simplification a été faite compte-tenu de la longueur modérée des tronçons relevés (100 à 150 m au maximum) en comparaison de la maille utilisée ;
- ✓ Centroïde pour les polygones (Plans d'eau, communes). Ce choix a été fait pour biaiser au minimum la représentation, afin qu'une donnée sur une commune ne concerne pas plus de maille qu'une donnée ponctuelle. L'utilisation du centroïde permet de plus que chaque point du polygone de départ se trouve à une distance minimale de ce centre de gravité. La simplification paraît également valable pour les plans d'eau, considérant leur faible surface en moyenne, qui les assigne à une seule maille.

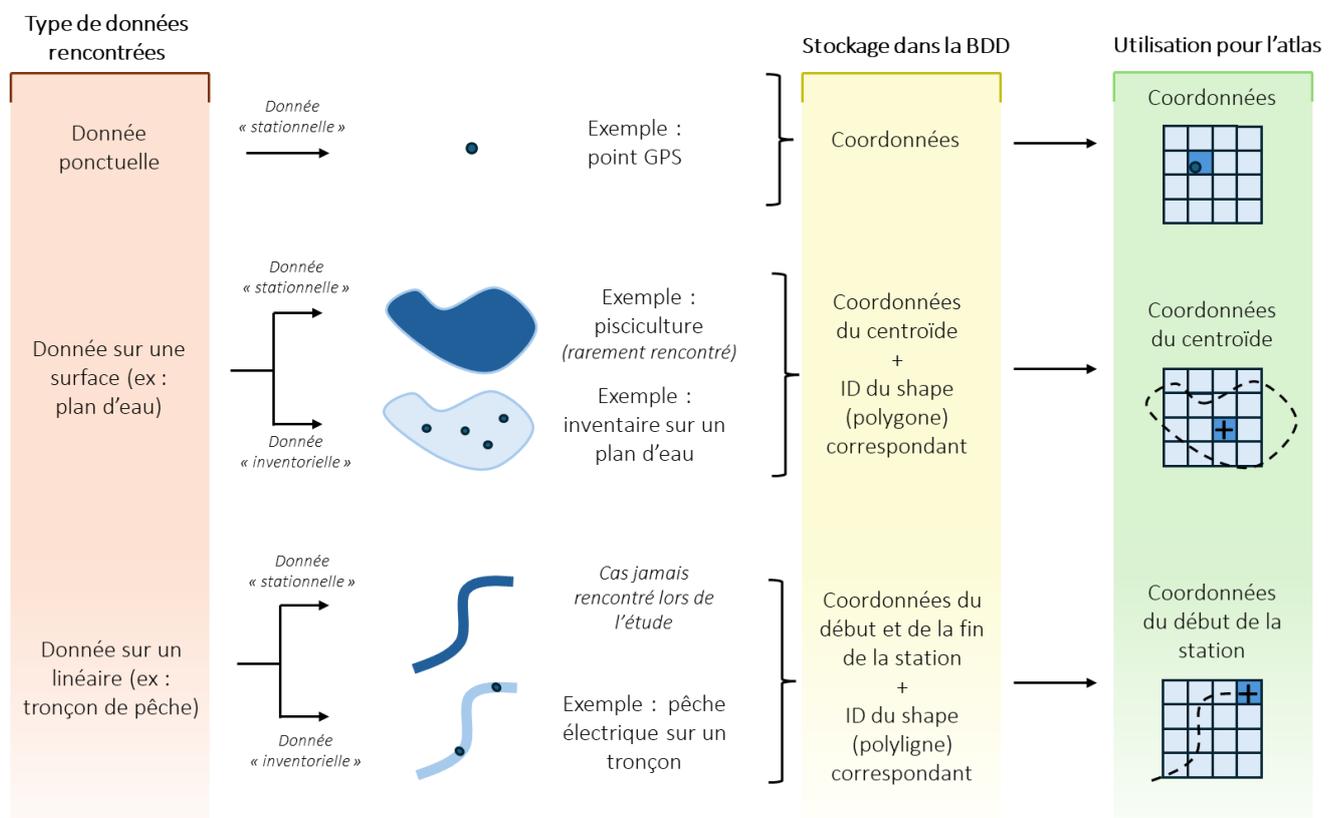


Figure 10 : Schéma fonctionnel des différents types de données rencontrées, de leur stockage dans la base de données et de leur utilisation pour créer les cartes « grilles » dans l'atlas

Le traitement des données et la création des cartes a été faite via Rstudio, et notamment les packages terra et RODBC.

Pour les données des monographies communales, un traitement supplémentaire a également été effectué pour obtenir une vision plus globale de l'importance de chaque espèce dans l'Aisne à l'époque.



RÉSULTATS

Données récoltées

Environ 64 000 données individuelles ont été rentrées dans la base de données. L'immense majorité d'entre elles, issues des campagnes de pêche électrique puis des observations de sciences participatives, datent d'après le milieu des années 1970. Il existe ainsi un manque très important correspondant à la première moitié du XX^{ème} siècle, époque à laquelle d'importants changements semblent avoir eu lieu (disparition de certaines espèces, arrivées des premières exotiques).

Ce sujet a été traité dans d'autres ouvrages qui ont pu reconstituer les évolutions des répartitions à cette époque, mais cet atlas s'intéressera surtout aux données de terrain. Les cartes reflètent donc les connaissances des 50 dernières années, et comprend des observations effectuées jusque fin 2024.

Bienvenue sur la base de données de la FDAPPMA 02



Ajouter/consulter des données sur des stations connues

Consulter/Ajouter des données de pêche électrique

Consulter/ajouter des observations ponctuelles

Consulter/ajouter des données autres

Ajouter des données sur une nouvelle station

Ajouter une observation ponctuelle

Ajouter des données (tout autre types)

Ajout et consultation de données

Ajouter des données de thermie

Consulter/ajouter un relevé de température

Consulter/Ajouter des données MACMA

Créer un évènement

Créer une observation

Ajouter une mesure à un évènement/ une observation

Créer une station

Ajouter une structure/un organisme

Ajouter un observateur

Ajouter une espèce

Ajouts relatifs à la BDD

Outils

Rechercher le nom du cours d'eau ici pour savoir si la station existe et connaître son ID

Ou

Utiliser la [Carto Interactive](#) pour trouver la station (cliquer sur un point pour connaître ses infos)

Retrouver des stations

Si QGIS installé sur l'ordinateur : [Cliquez ici pour ouvrir le SIG lié à la base de donnée](#)

Cartographie fédérale

Figure 11 : Formulaire d'entrée de la base de données finale



Cas des monographies

Les monographies communales de l'Aisne se sont révélées d'un grand intérêt puisque des données concernant au moins une espèce de poisson était présente dans 80 communes. On peut ainsi avoir à la fois une idée d'un panel d'espèces présentes dans le département à l'époque mais également leur importance sociale.

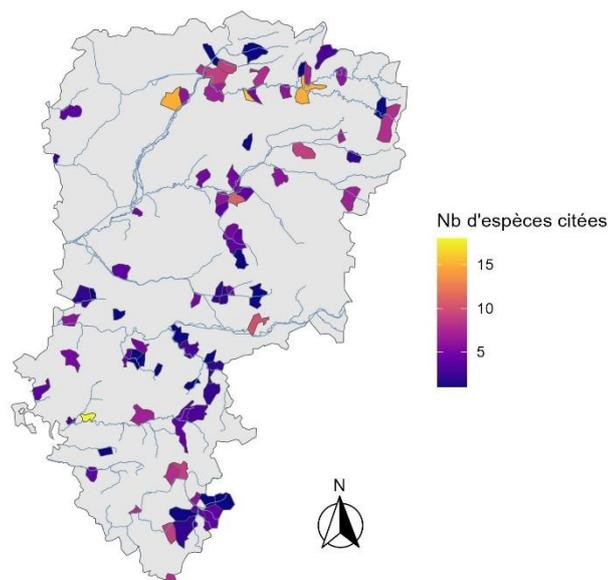


Figure 12 : Communes de l'Aisne où les monographies (documents de la fin des années 1880) citaient la présence d'au moins une espèce piscicole. Le tracé des communes correspond à l'actuel, les communes n'existant plus ont été rattachées aux nouvelles grâce à l'historique INSEE.

24 espèces sont citées dans les monographies communales, pour un total de 390 citations. Parmi elles, l'Anguille et le Brochet semblent avoir été les espèces les plus connues à l'époque et notamment les plus citées dans la catégorie « chasse et pêche », ce qui atteste déjà à cette époque de l'intérêt halieutique de ces deux espèces, encore aujourd'hui très appréciées des pêcheurs.

Espèce	Nombre de citation
Ablette	16
Alose	1
Anguille	50
Barbeau	21
Brème	9
Brochet	43
Carpe	32
Chabot	4
Chevesne	29
Ecrevisses	34
Epinoche	4
Esturgeon	1
Gardon	18
Goujon	37
Grémille	1
Lamproie	1
Loche	5
Lote	2
Mulet	4
Perche	35
Tanche	10
Truite	14
Vairon	13
Vandoise	6

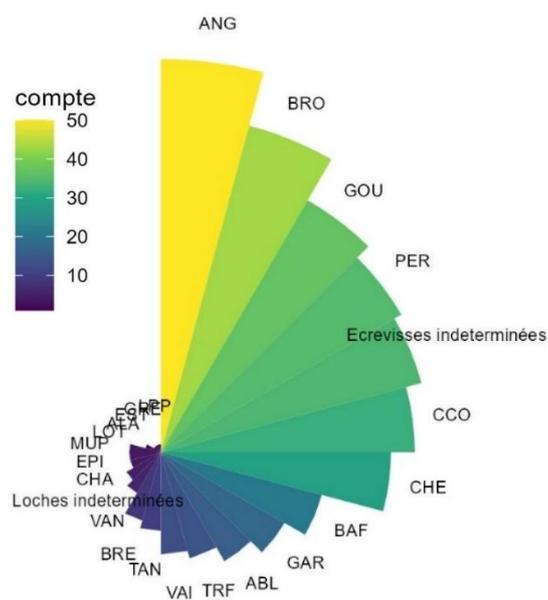


Figure 13 : Espèces citées dans les monographies communales et nombre total de citations

Le Goujon est également cité un nombre important de fois, avant d'autres espèces dont le mode de pêche et de consommation est similaire, comme le Vairon. Encore aujourd'hui, la popularité de ce petit poisson souvent consommé en friture est importante dans le département, et a d'ailleurs bénéficié de l'avènement des concours et de la pêche au vif, pour lesquels l'espèce est particulièrement recherchée.

On note la présence à l'époque de l'Esturgeon (1 citation), du Mulet (4 citations) et de l'Alose (1 citation), qui n'est pas identifiée à l'espèce. Le premier est aujourd'hui considéré éteint, et les deux autres ne semblent plus remonter jusque dans l'Aisne de nos jours. Les deux espèces d'Aloses de notre région (Alose feinte et Grande Alose), grâce aux efforts menés depuis le milieu du XX^{ème} siècle par les Agences de l'Eau pour rétablir la continuité écologique, arrivent cependant désormais jusque dans le département de l'Oise, et il est très probable qu'une partie atteigne aujourd'hui l'Aisne, même sans observations actuelles dans ce sens par les pêcheurs.

Enfin, on note l'intérêt halieutique des écrevisses à cette époque, ce petit crustacé arrivant en 5^{ème} place des taxons les plus cités. Il s'agit également d'un animal pour lequel des précisions sont souvent apportées, ce qui nous donne une meilleure vision de l'état des populations à l'époque.

Il apparaît ainsi qu'elles étaient alors en forte régression dans la moitié nord-ouest du département, notamment le bassin versant de la Serre, quand elle semblait se porter mieux dans ceux de l'Oise amont et de la Marne.



Figure 14 : Comparaison des cartes d'Etat-major de 1850 (a) et IGN de 1950 (b) sur un tronçon de la Serre (affluent de l'Oise). On constate un déboisement important autour du cours d'eau (cercle rouge). A Barenton-sur-Serre (point jaune sur la carte), la monographie de 1888 mentionne que « les écrevisses [y] ont complètement disparu depuis quelques années » (c)

Ceci peut être relié aux épidémies de peste de l'écrevisse qui sévissaient à cette époque dans les populations d'écrevisses à pattes blanches et à pattes rouges, mais également à la dégradation de l'habitat et la pollution de l'ère industrielle dont la répercussion sur ces espèces bioindicateurs se faisait alors sentir dans toute la France.

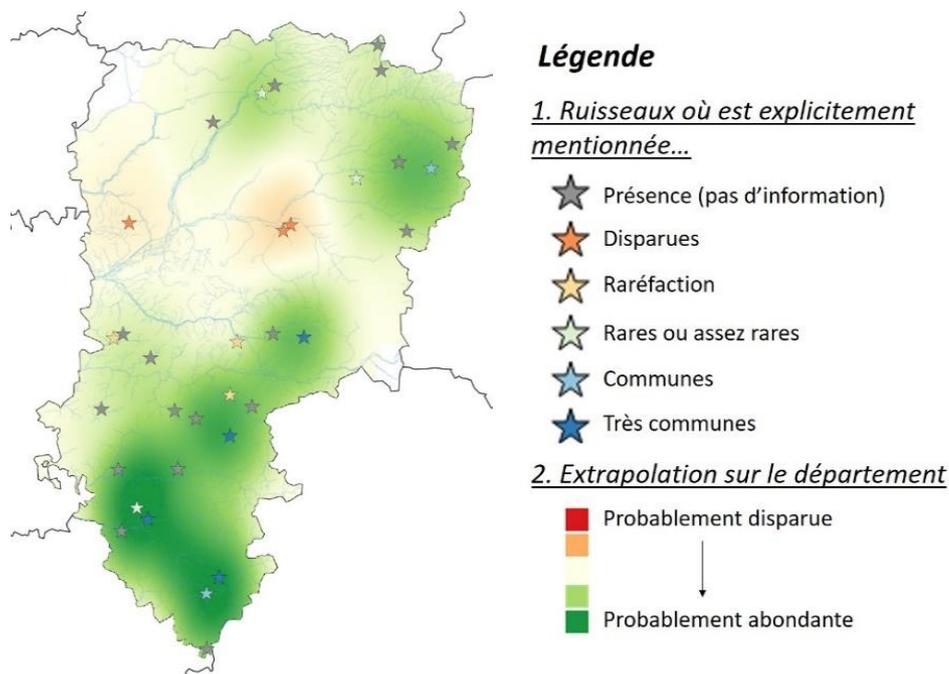


Figure 15 : Carte de chaleur de la présence ou de l'absence d'écrevisses dans l'Aisne à la fin du XIX^{ème} siècle (QGIS 2.14.2) extrapolée à partir des monographies communales de cette époque. Des disparitions d'écrevisses autochtones étaient déjà visibles sur le bassin versant de l'Oise.

De manière générale, on note également que la « disparition » ou la « diminution » des poissons est un sujet assez récurrent dans les monographies, les raisons les plus récurrentes citées étant la pollution et l'installation d'usines, ou le braconnage et la surexploitation.

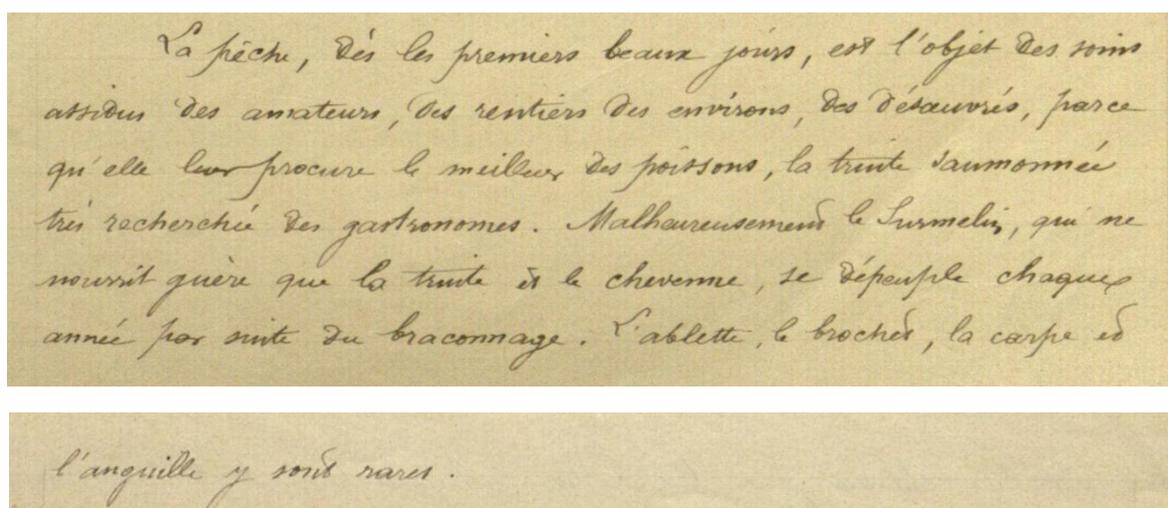


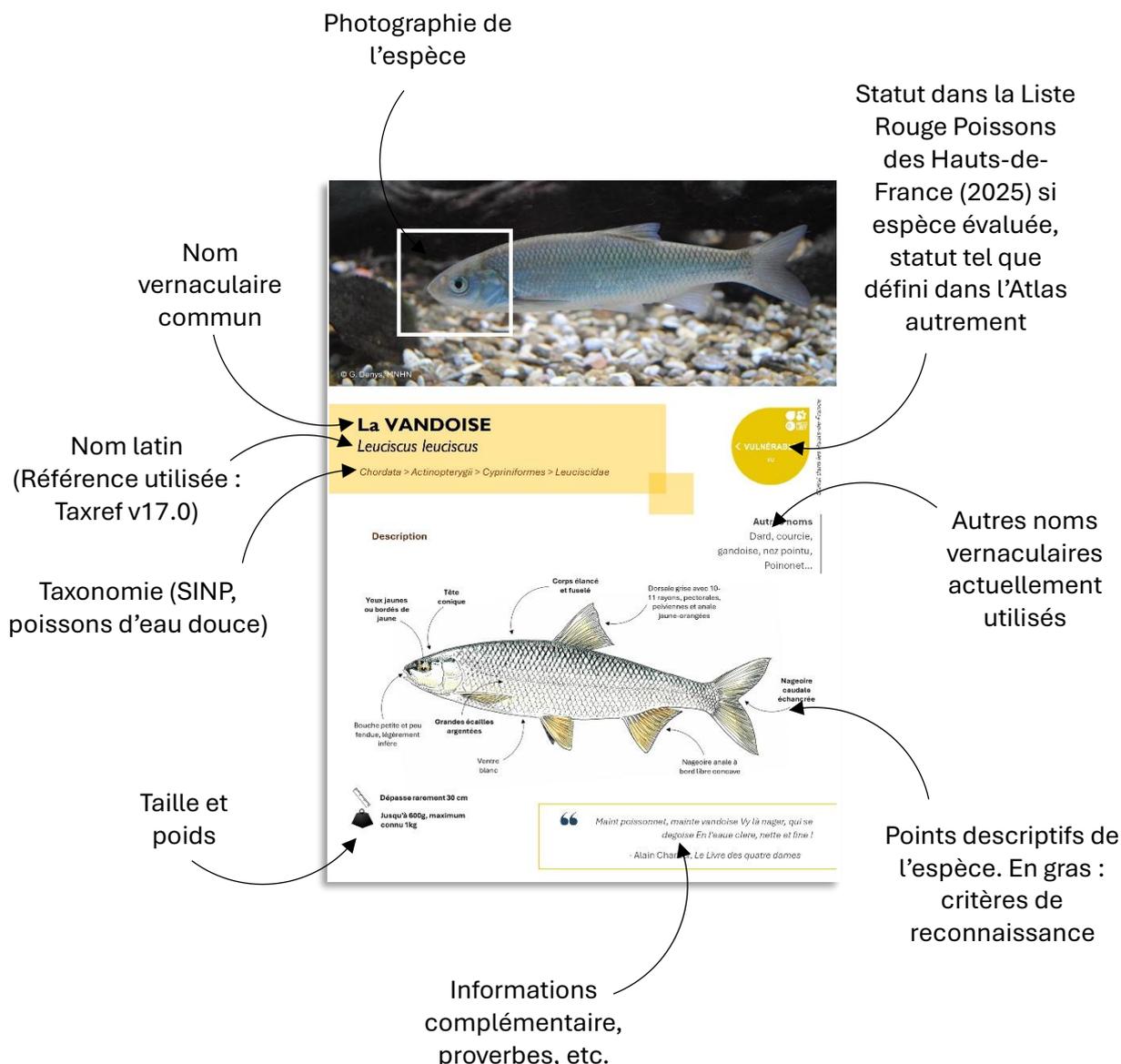
Figure 16 : « La pêche, dès les premiers beaux jours, est l'objet des soins assidus des amateurs, des rentiers des environs, des désœuvrés, parce qu'elle procure le meilleur des poissons, la truite saumonée très recherchée des gastronomes. Malheureusement le Surmelin, qui ne nourrit guère que la truite et le chevesne, se dépeuple chaque année par suite du braconnage. L'ablette, le brochet, la carpe et l'anguille y sont rares ». Monographie de Monthurel, 1888, auteur anonyme. © Archives départementales de l'Aisne.

Bien qu'il s'agisse là de constats probablement réalistes compte-tenu des enjeux auxquels la société de la fin du XX^{ème} siècle, née dans la Révolution industrielle, faisait face, on ne peut s'empêcher de penser à l'écho que ces propos trouvent encore à notre époque, et probablement tout au long de l'Histoire humaine. Entre réalité et perception, il est donc important de toujours garder en tête que ce type de témoignage, bien que très enrichissant en termes d'informations historiques, reste soumis aux opinions et aux sensibilités des personnes les ayant écrites... !

Guide de lecture

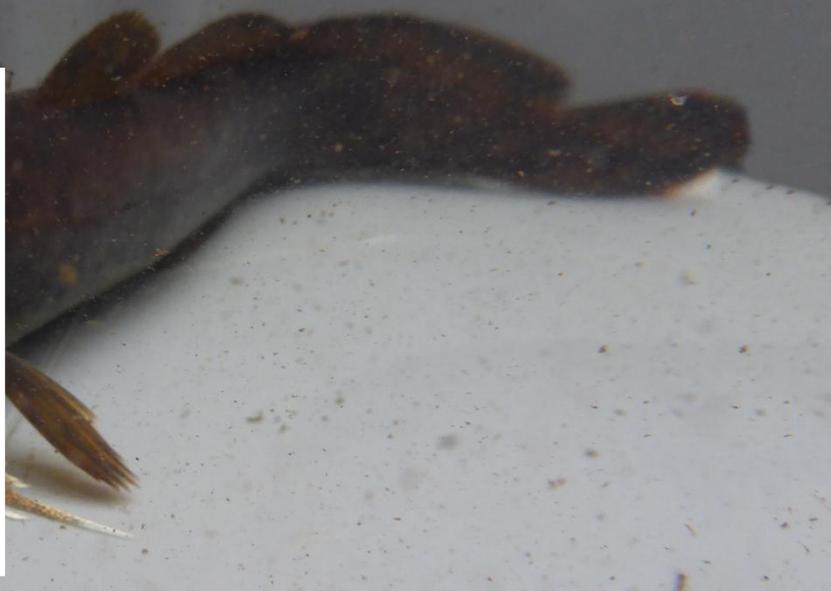
L'atlas s'organise selon le statut des espèces dans la Liste Rouge des Hauts de France, depuis les espèces menacées vers les espèces de « préoccupation mineure » ou non évaluées en raison du manque de données. Les taxons suivants sont les espèces introduites, non classées dans la Liste rouge, envahissantes ou non.

La page de présentation est construite pour chaque espèce comme suit :





Les espèces
MENACÉES



La **LOTE** de RIVIERE

Lota lota

Chordata > Actinopterygii > Gadiformes > Lotidae

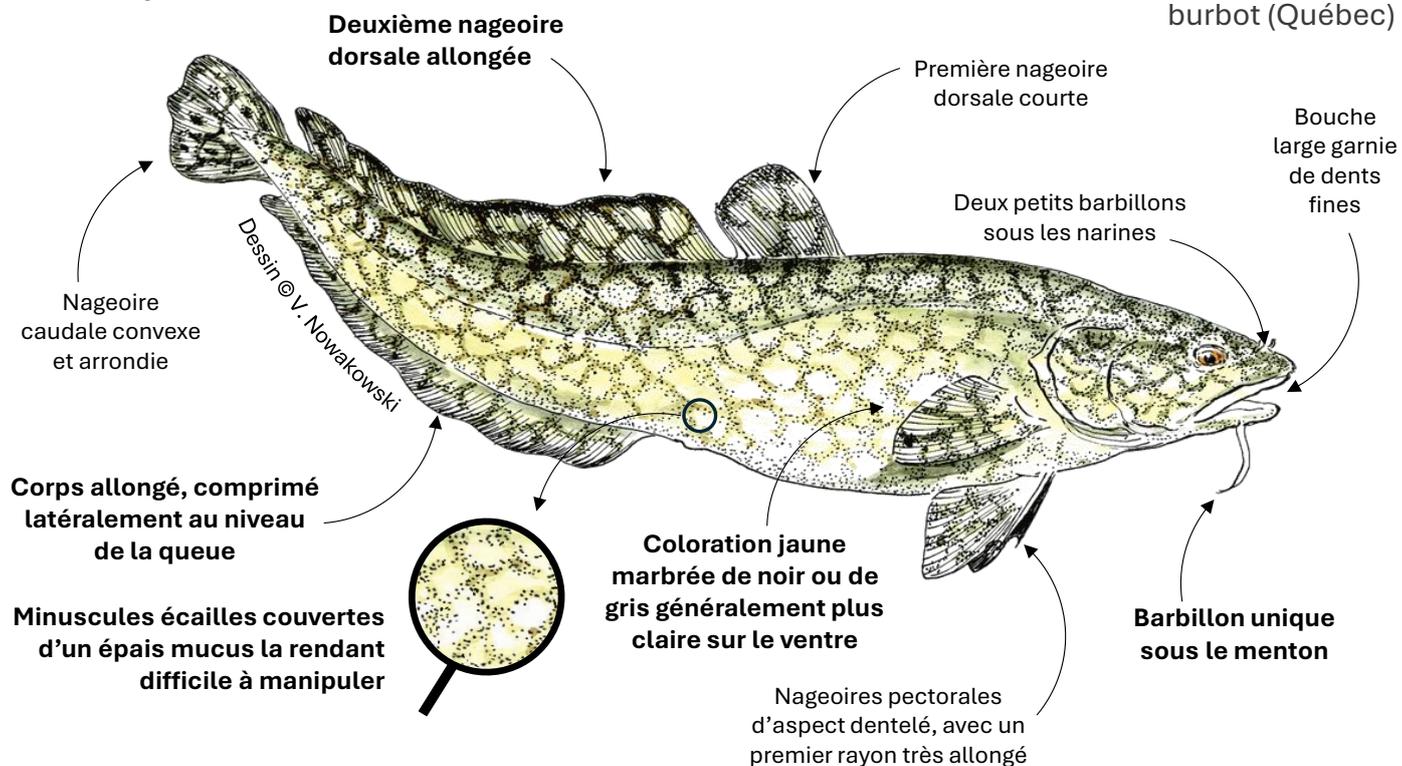


Statut dans les Hauts-de-France

Autres noms

Lotte (de rivière),
moutelle, bourbotte,
burbot (Québec)

Description



1,30 m et plus dans les lacs du Nord de l'Europe ou des Etats-Unis, dépasse rarement 60 - 70 cm dans nos régions



Jusqu'à 3-4 kg



Pour un foie de lote, un homme donnerait sa cotte, un évêque sa calotte et une femme sa culotte !

- Dictionnaire populaire non daté

Habitat et mode de vie

La Lote de rivière fait partie de la famille des Lotidés ; elle en est la seule représentante vivant en eau douce. On la trouve dans des eaux froides de préférence profondes, des lacs comme des rivières, et elle peut être également vue en milieu saumâtre (lagunes).

Sensible à la pollution et à la thermie, la Lote de rivière a une activité principalement nocturne. Elle recherche des milieux abrités (herbier aquatiques, embâcles, rochers), où elle détecte ses proies à l'aide de l'unique barbillon situé sous son menton. Les jeunes Lotes se nourrissent d'abord d'invertébrés puis deviennent carnassières en atteignant une taille d'environ 20 cm, après quoi leur régime se compose de poissons et de leurs œufs, de mollusques ou encore de crustacés vivant dans les fonds.

Reproduction

La reproduction de la Lote de rivière est hivernale, pouvant s'observer selon les cas entre décembre et avril. Elle nécessite une température très faible, au maximum de 5°C (observée jusqu'à 6°C en laboratoire).

L'espèce migre lorsque la température de l'eau passe en-dessous de 6°C vers des annexes hydrauliques de faible profondeur (berges inondées, bras morts, etc.), parfois sur plusieurs dizaines de kilomètres. Les géniteurs y forment des boules d'une quinzaine d'individus, où les femelles pondent chacune de 500 000 à plus d'un million d'ovocytes, aussitôt fécondés par les mâles. Les petits œufs blanchâtres (d'environ 1 mm de diamètre) coulent et se déposent sur le substrat où ils incubent pendant 200 degrés-jours.

Les jeunes alevins, mauvais nageurs, restent d'abord à proximité de leurs zones de ponte. Ils vivent en bancs, proche de la surface puis au fond de l'eau. Après environ deux mois, ils rejoignent les zones profondes des rivières ou des lacs et deviennent solitaires. Leur croissance est extrêmement rapide, avec des tailles rapportées atteignant 19 cm dès le premier automne. La maturité sexuelle intervient vers 1 à 2 ans chez le mâle et 3 ans chez la femelle (soit 30-40 cm).

Répartition nationale

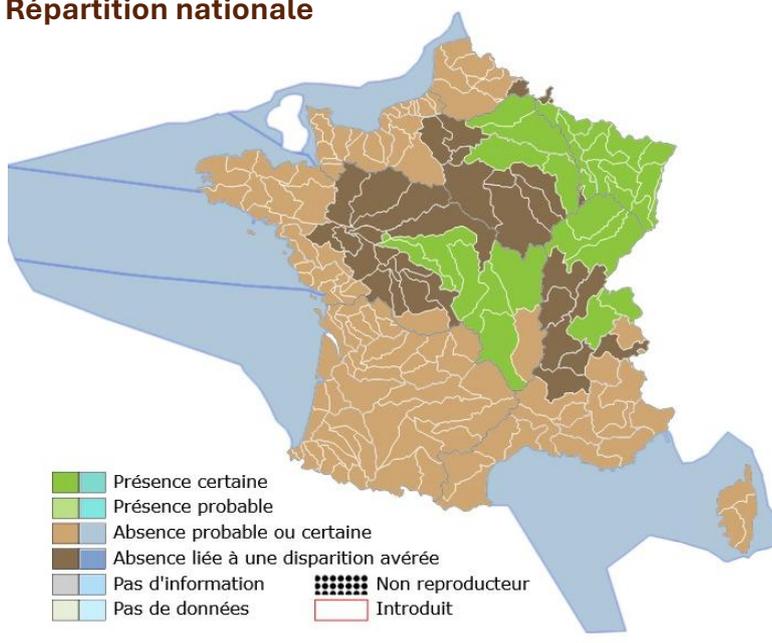


Figure 17 : Répartition de la Lote en France hexagonale (INPN/G. Denys, 2025)

Peu connue du grand public en dehors des pêcheurs qui apprécient parfois sa chair, très fine, la Lote de rivière est présente sur la moitié est de la France (Figure 17).

Sa population est aujourd'hui en forte régression. Elle a ainsi disparu d'une grande partie de son aire de répartition historique, en raison de la disparition de ses zones de fraie ainsi que du réchauffement des eaux continentales. Considérée à tort comme espèce « nuisible envahissante », elle fut également l'objet de pêches de destruction par le Conseil supérieur de la pêche dans les années 1960-1970.

Répartition historique et actuelle dans le département

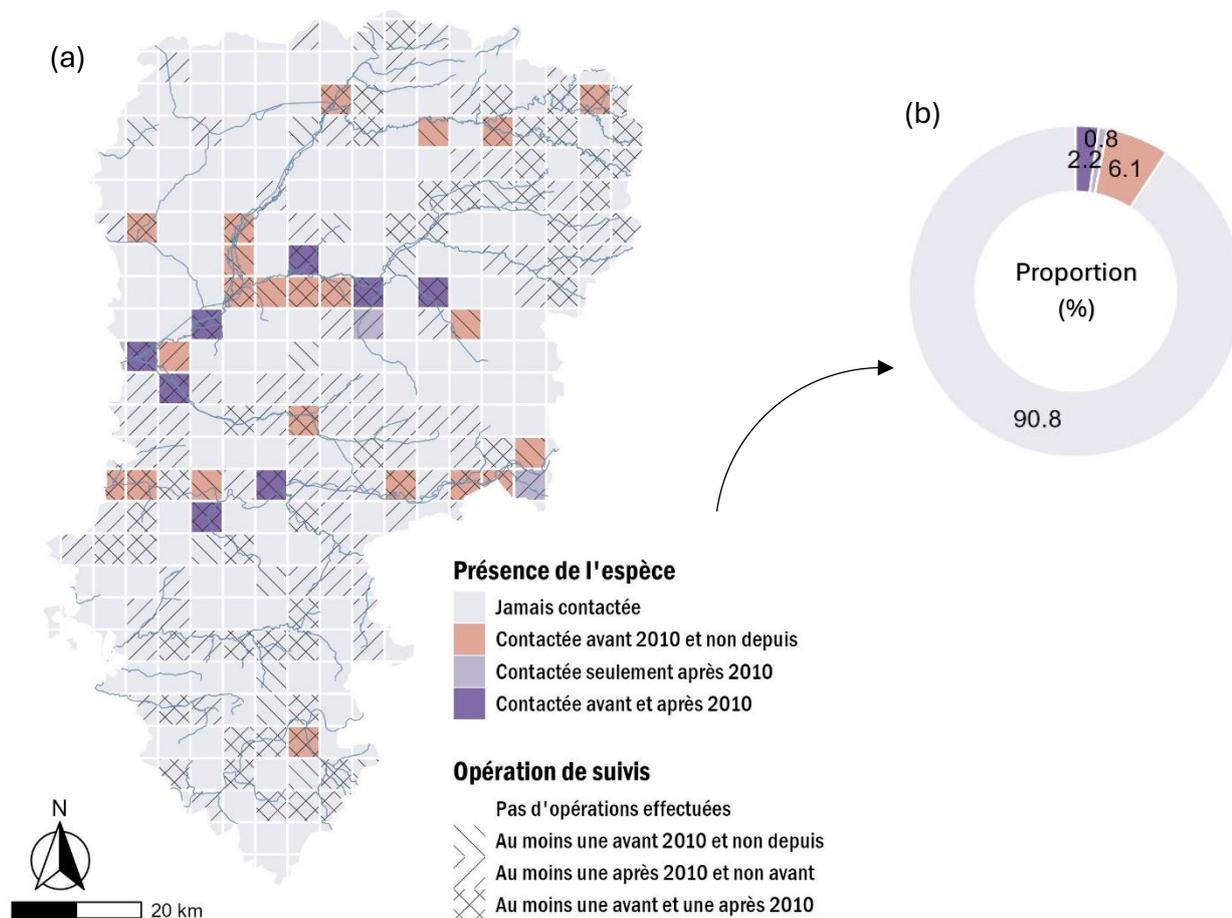


Figure 18 : (a) Répartition en maille 5x5 km des observations de Lotes de rivière dans le département de l'Aisne depuis les années 1950 jusqu'à aujourd'hui ; (b) proportion (en %) des différents types de mailles.

La Lote de rivière est historiquement présente dans l'Aisne. Elle fait ainsi partie des poissons cités dans les monographies communales, bien qu'elle n'y apparaisse que deux fois (Figure 19), mais pour un poisson nocturne généralement peu connu du grand public, ceci dénote de son intérêt patrimonial. Aujourd'hui encore, de nombreux axonais affirment la rechercher ou l'avoir recherché, et il semble qu'on puisse la retrouver dans la majeure partie des bassins versants du département.

Elle reste généralement peu souvent inventoriée, avec de très rares observations remontées hors des chantiers de pêche électrique, et seulement 9,1% des mailles départementales avec au moins une observation (Figure 18). On la retrouve à la fois dans les grands cours d'eau et les petits affluents.

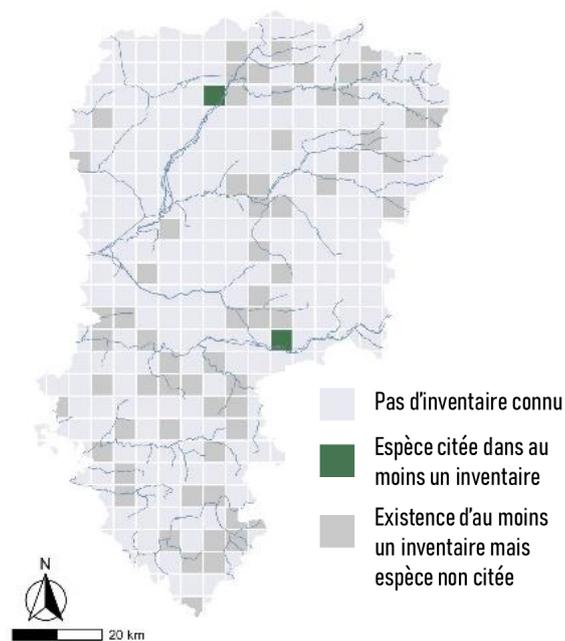


Figure 19 : Mentions de la Lote dans les archives départementales (années 1880) selon un maillage 5x5 km

Il est à noter qu'une nette baisse des observations est visible au cours du temps ; et on ne la retrouve que sur 36 % des mailles où elle était connue avant 2010, pour seulement deux mailles où sa présence a été nouvellement détectée. En particulier, elle n'a plus été vue dans le Nord de l'Aisne (Thiérache) et la Vallée de la Marne, bien qu'elle reste présente dans la vallée de l'Oise en aval et dans la vallée de l'Aisne.

Etudes spécifiques

Une étude départementale sur l'espèce a été lancée par la FPPMA 02 en 2024, avec enquête auprès du grand public, l'utilisation de pêches électriques et de la technologie ADNe, et un suivi original par RFID de ses mouvements dans un marais protégé, dans le but de l'inscrire comme indicateur piscicole dans le plan de gestion.

En effet, ses exigences concernent à la fois la préservation du lit majeur, où elle se reproduit, et celle de zones « refuges-thermique », ce qui en fait une espèce indicatrice précieuse dans un contexte de changement climatique.

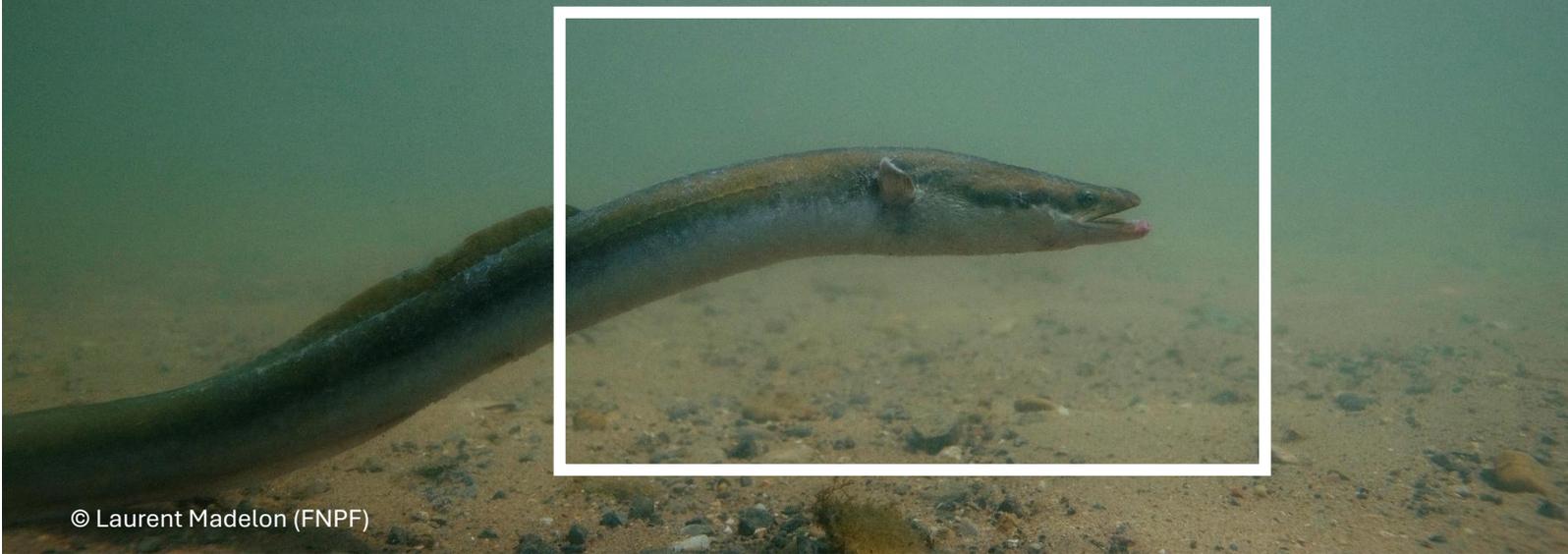
Le but de cette approche, mobilisant un large panel de méthodes d'acquisition de connaissance à disposition des fédérations, est de mettre en lumière les conditions de vie et les capacités de reproduction de l'espèce dans une région pauvre en zones profondes et fraîches toute l'année. Il s'agit ainsi de connaître son habitat et ses potentielles adaptations, et de mettre en avant cette espèce-parapluie dans les politiques de gestion des zones humides et aquatiques.



En résumé...

La Lote de rivière est une **espèce sensible**, à la fois aux **conditions thermiques du milieu** et à la **connexion entre le lit mineur et le lit majeur** pour sa reproduction. Souvent **mal connue du grand public** bien qu'appréciée des pêcheurs pour sa chair, elle est aujourd'hui **en forte régression dans l'Aisne et le Nord de la France**.

Sa **protection** permettrait pourtant celles de **nombreuses autres espèces aquatiques** qui partagent au moins une partie de ses exigences. Le nombre d'informations la concernant reste pour le moment limité dans le département. Pour mieux considérer ces spécificités, la **FPPMA 02 cherche aujourd'hui à s'intéresser davantage à cette espèce** discrète et originale.



© Laurent Madelon (FNPF)

L'ANGUILLE EUROPEENNE

Anguilla anguilla

Chordata > Actinopterygii > Anguilliformes > Anguillidae

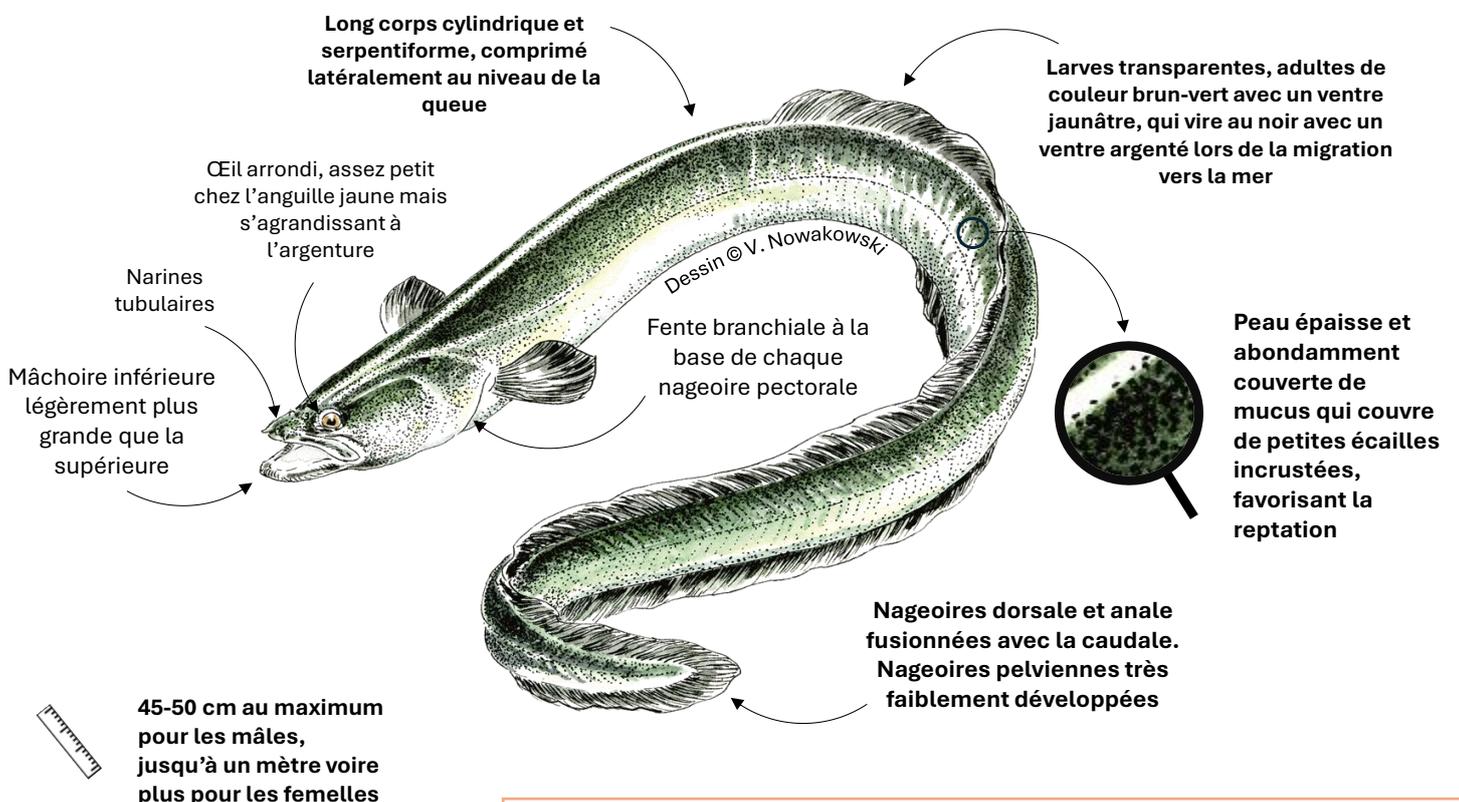


Statut dans les Hauts-de-France

Autres noms

Anguille d'Europe
Anguille commune

Description



“ Même au grand pêcheur, parfois échappe l'anguille.

- Roland de L'Oudin, 1640

Habitat et mode de vie

Phase de colonisation

Les Anguilles que l'on trouve en Europe naissent au printemps en Atlantique, probablement dans la mer des Sargasses, au large de la Floride. Les larves transparentes et lancéolées, nommées « larves leptocéphales » à cause de leur tête aplatie, traversent l'Océan Atlantique portées par le Gulf-Stream pour rejoindre nos côtes. Elles se transforment alors en « civelles » (*Figure 20*), stade où elles perdent leurs dents et ne s'alimentent plus, dont une minorité se sédentarise sur le littoral tandis que le reste poursuit sa remontée dans les estuaires puis les cours d'eau.



Figure 20 : Civelse (© Seinormigr)

L'arrivée dans l'eau douce, ainsi que la différence de luminosité et de température (11-12°C environ), induit leur métamorphose en anguillettes, dont la peau se pigmente et qui recommencent à se nourrir, puis en anguilles jaunes. Celles-ci peuvent alors se sédentariser ou continuer à progresser vers les zones plus en amont.

Phase continentale

Les Anguilles restent ensuite plusieurs années dans les rivières, où elles se nourrissent abondamment et poursuivent leur croissance. L'Anguille jaune est un carnassier opportuniste qui dispose d'un odorat très développé, et qui chasse généralement au crépuscule des poissons, des crustacés, des vers et d'autres invertébrés.

Elle est à ce stade majoritairement benthique, se déplace en rampant sur le substrat et s'abrite la journée dans les caches disponibles (roches, racines, branches, etc.). Elle est capable de rester pendant de courtes périodes hors de l'eau, retenant de l'eau dans ses cavités branchiales grâce à son épais mucus et ses orifices branchiaux étroits. Ceci lui permet de passer d'un milieu humide à l'autre et en théorie de franchir des obstacles, même si les barrage et seuils d'origine humaine restent des obstacles majeurs à ses déplacements.

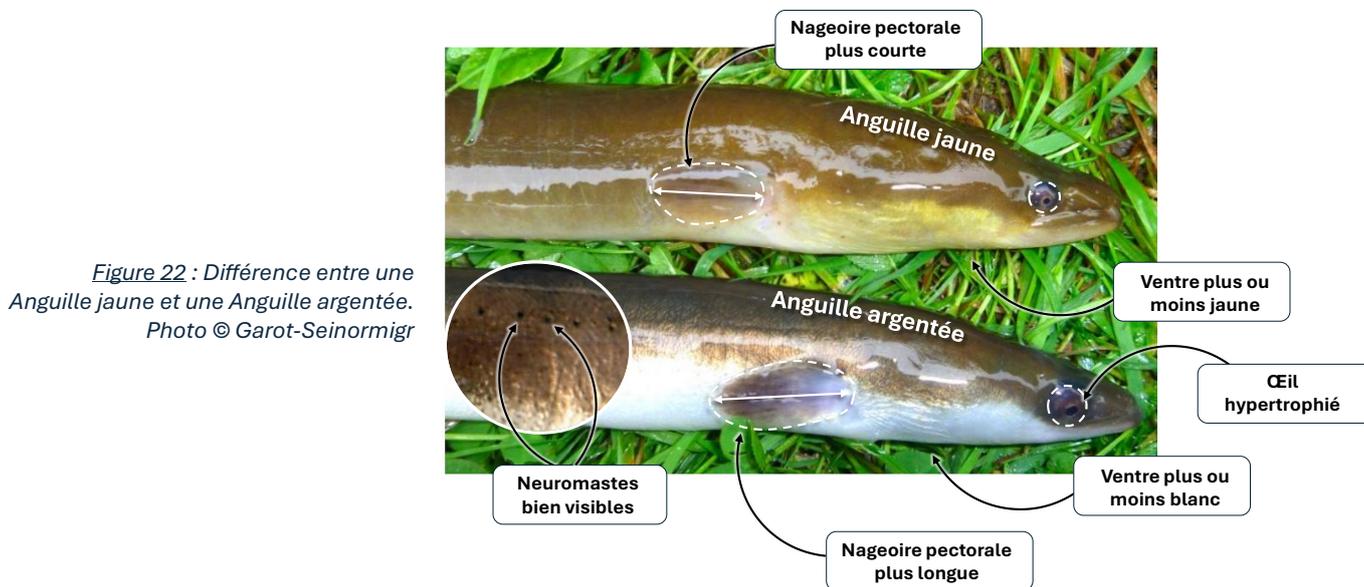


Figure 21 : Anguille jaune. Photo © L. Madelon, FNPF

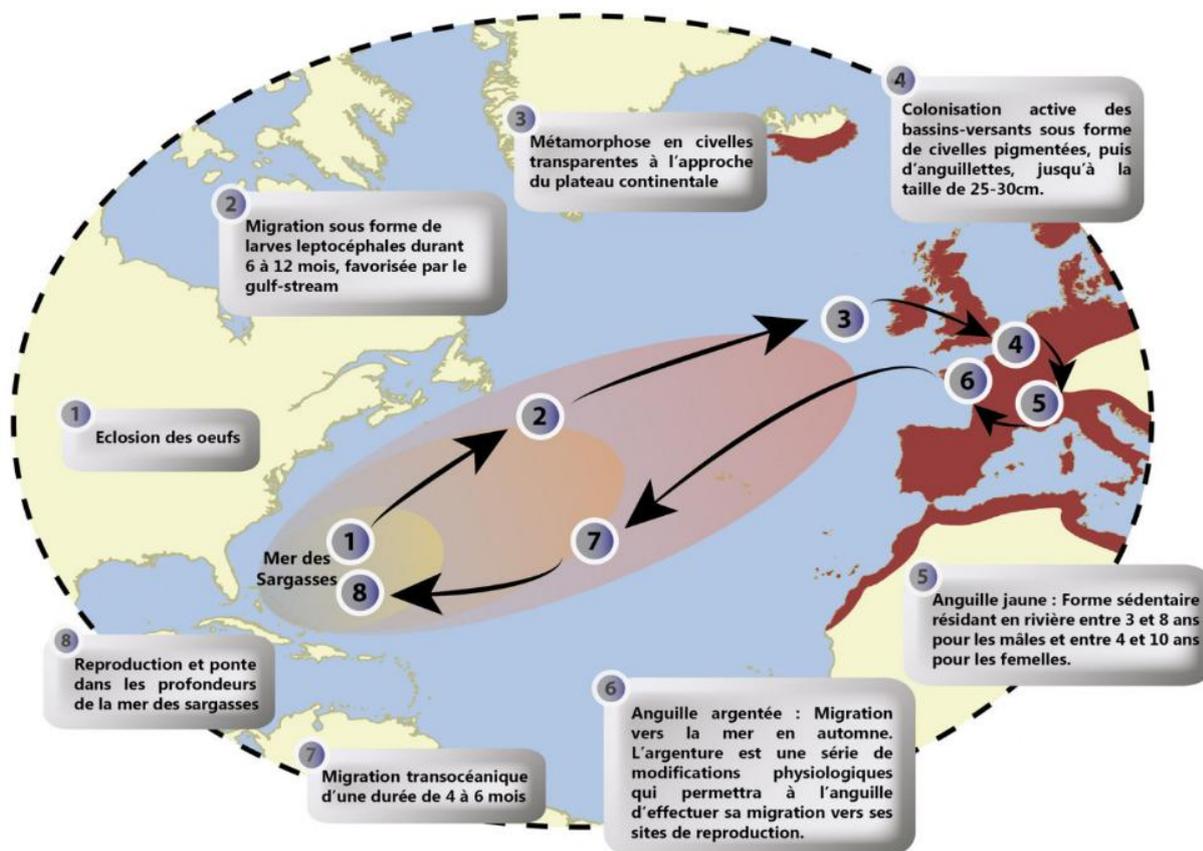
Migration vers l'Océan

Au bout d'une période très variable de 3 à 20 ans, généralement plus courte pour les mâles, l'Anguille se métamorphose de nouveau pour devenir « anguille argentée » et entame une nouvelle phase de migration de 4 à 6 mois pour retourner sur son lieu de reproduction, dans la mer des Sargasses.

Sa pigmentation change, se noircissant sur le dos et devant plus argentée sur le ventre, ce qui lui donne ce nom. La peau devient plus épaisse et son corps plus dur au toucher, tandis que ses nageoires pectorales et ses yeux s'agrandissent, la préparant à la vie marine obscure. Une ligne latérale sensible ponctuée de taches noires (neuromastes) apparaît (Figure 22). Les muscles des mâchoires se réduisent et l'intestin s'atrophie, l'animal cessant alors de s'alimenter pour survivre sur ses réserves lipidiques, qui constituent jusqu'à 25% de son poids.



L'Anguille nage à ce stade à des profondeurs de plusieurs centaines de mètres, parcourant 25 à 40 km par jour. La maturité sexuelle intervient sur le chemin, dans les eaux océaniques.



Reproduction

La reproduction de l'Anguille n'a jamais été observée directement et ses modalités sont mal connues. On suppose qu'elle a lieu à une profondeur d'environ 600 m. Les Anguilles argentées ne sont ensuite plus retrouvées, et on suppose qu'elles meurent après le frai.

Il est à noter que certaines Anguilles n'entament jamais de dévalaison. Elles restent dans ce cas au stade Anguille jaune, et peuvent vivre une cinquantaine d'années sans se reproduire.

Stérilité

Répartition nationale

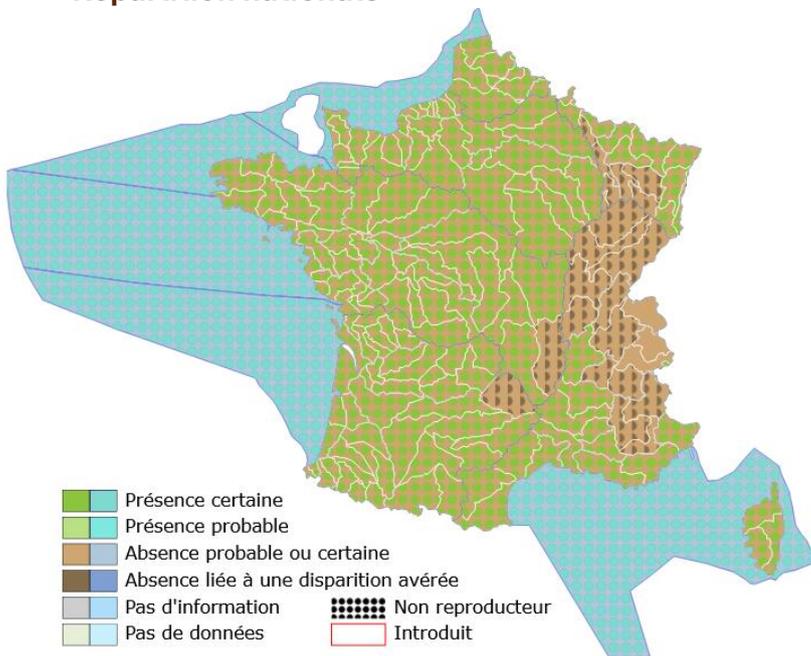


Figure 24 : Répartition de l'Anguille européenne en France hexagonale (INPN/G. Denys, 2025)

Répartition historique et actuelle dans le département

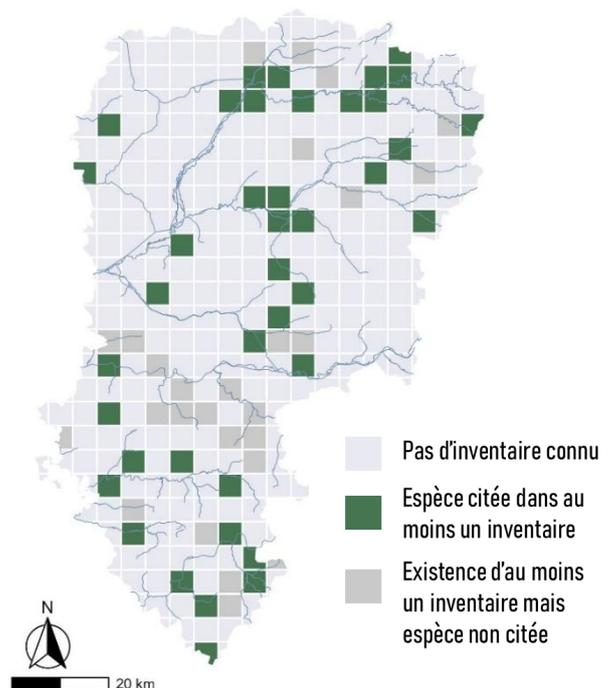
L'Anguille semble historiquement présente (Figure 25), et on la trouve aujourd'hui encore dans tous les grands bassins versants de l'Aisne. Il s'agit d'une espèce très connue du grand public, et recherchée par les pêcheurs.

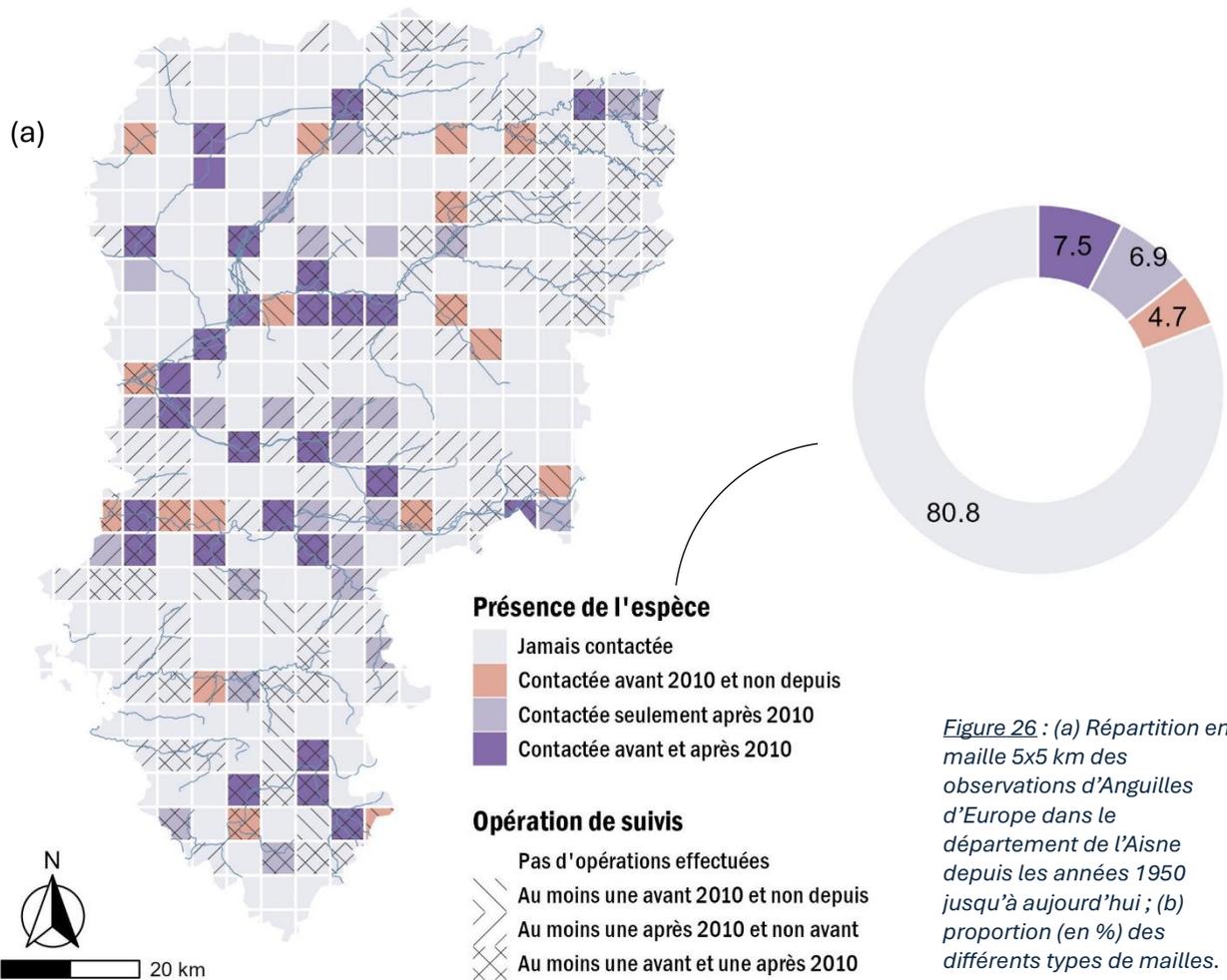
Figure 25 : Mentions de l'Anguille dans les archives départementales (années 1880) selon un maillage 5x5 km

L'Anguille européenne colonise l'ensemble du territoire métropolitain à partir de l'Océan Atlantique (Figure 24).

Cependant, la remontée des cours d'eau par les individus migrants est fortement impactée par la présence de barrages et de seuils. Dans les têtes de bassins versants, on voit ainsi décroître fortement le nombre d'anguilles de moins de 30 cm.

Longtemps considérée comme nuisible, l'Anguille est aujourd'hui en forte régression, en France comme sur l'ensemble de son aire de répartition. Elle est également victime de la surpêche, de la pollution, du parasitisme et de la réduction de ses habitats.





Il est à noter que si la pêche pour la consommation personnelle est toujours restée autorisée, la consommation des anguilles a été interdite dans le département entre 2006 et 2018, par suite d'une forte pollution aux PCB des étangs de la Haute Somme où se concentrent aujourd'hui encore des anguillères (pêcherie à anguilles). L'ANSES recommande par ailleurs de limiter de manière générale la consommation de ce poisson bio-accumulateur à 2 fois par mois au maximum pour un adulte.

Le nombre de maille où on la recense (*Figure 26*) est restée relativement stable, mais sa fréquence de capture par pêche à l'électricité est cependant en baisse significative, dans le département comme dans la région, de même que les densités relevées, confirmant la tendance nationale ; et l'Anguille européenne est ainsi classée en danger critique dans la Liste rouge régionale.

Dans l'Aisne, la pêche de l'Anguille jaune est autorisée de jour à certaines périodes de l'année seulement, et soumise au remplissage d'un carnet de capture (*Tableau 11*). Celle de l'Anguille argentée est interdite toute l'année.

Tableau 11 : Règle de la pêche de l'Anguille dans l'Aisne

Stade	1 ^{ère} Catégorie	2 ^{ème} catégorie
Anguille jaune	Du 2 ^{ème} samedi de mars au 15 juillet	Du 15 février au 15 juillet
Anguille argentée (anguille d'avalaison)	Pêche interdite toute l'année	Pêche interdite toute l'année

Etudes spécifiques

Le décret « amphihalins » du 16 février 1994 a décentralisé la mission de protection des poissons migrateurs au niveau de chaque bassin fluvial et l'a confiée aux COmités de GEstion des POissons MIgrateurs (COGEPOMI) des différents bassins hydrographiques du territoire. Dans ce contexte ont été créées les « associations migrateurs » fédérées au sein de la Fédération Nationale de la Pêche en France (FNPF). Pour le bassin Seine-Normandie, il s'agit de Seinormigr, qui regroupe par adhésion des Fédérations départementales.

Depuis 2022, la FPPMA 02 a ainsi été sollicitée par Seinormigr pour effectuer des inventaires spécifiques ciblant les Anguilles dans des grands bassins versants du département (Aisne, Oise, Serre, Vesle, Ailette). Le protocole utilisé est celui de l'Indice d'Abondance Anguille (IAA), une méthode de pêche électrique par échantillonnage par points, dérivée de la méthode d'Echantillonnage Ponctuel d'Abondance (EPA).

Ce protocole, nouvellement mis en place sur l'amont du bassin Seine-Normandie pour compléter les données déjà acquises en routine à l'aval, permettra d'y évaluer la répartition de l'Anguille européenne, d'y définir des fronts de colonisation ou encore d'y analyser la structure des populations en place en termes d'âges et d'écophase (migration, croissance, dévalaison).

La méthode repose sur une pêche chronométrée, et sur des mesures morphologiques (poids, taille, diamètre horizontal et vertical de l'œil, longueur de la nageoire pectorale). Ces dernières permettent pour les plus gros individus de déterminer leur sexe et leur stade (jaune, pré-argenté ou argenté).



Figure 27 : Mesure de la nageoire pectorale d'une Anguille sur l'Oise

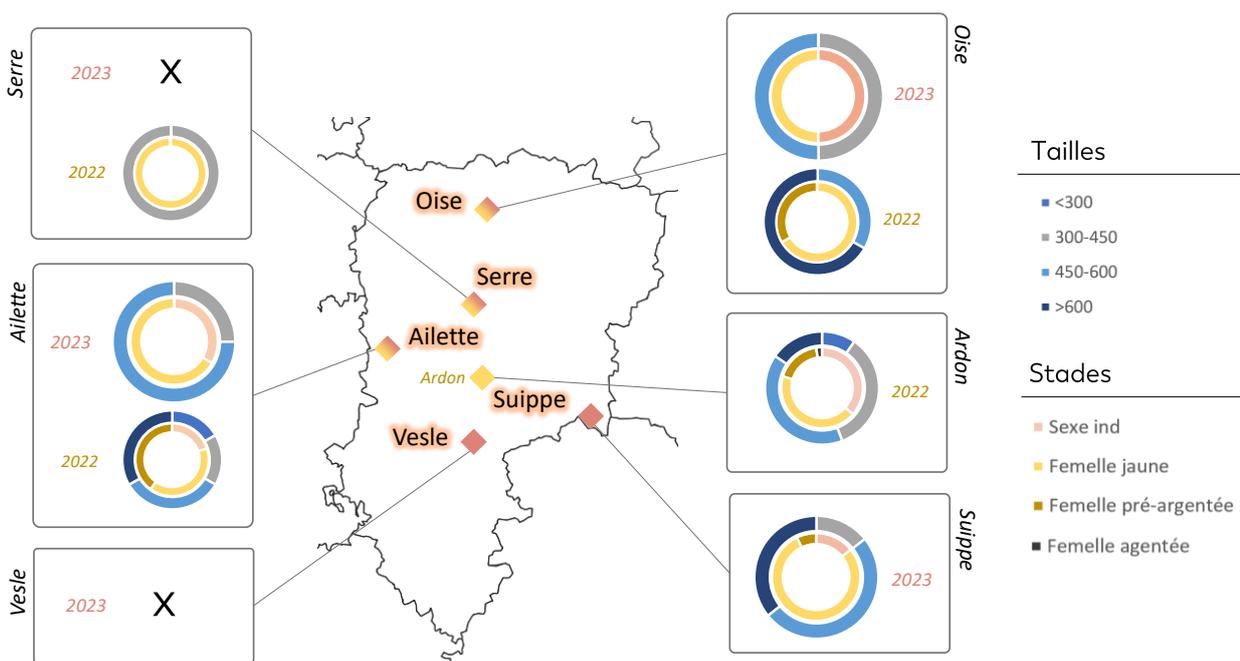


Figure 28 : Résultats des opérations de suivi des Anguilles dans le département en 2022 et 2023 (répartition des tailles et des stades)

Lors des premières campagnes de 2022 et 2023 (*Figure 28*), des anguilles ont pu être recensées sur 5 bassins versants sélectionnés. Ce sont surtout des gros individus (> 45 cm) qui ont été échantillonnés. Ce constat n'avait pas été fait en 2021, année avec des crues d'été importantes, où de nombreux individus de moins de 30 cm avaient été recensés lors d'autres opérations de suivis de la Fédération. Ceci pourrait être lié à des problèmes de continuité écologique, avec des barrages probablement infranchissables pour les plus petites Anguilles en-dehors des périodes de très hautes eaux (entraînant donc des retards à la migration), ouvrages qui sont encore fréquents sur le département. Sur la rivière Aisne par exemple, dont la Suipe et la Vesle sont des affluents, c'est au niveau du Soissonnais en aval que se trouve le premier barrage non équipé d'une passe à poissons depuis l'estuaire de la Seine.

Les gros individus pêchés étaient pour la plupart au stade jaune, ou pré-argenté pour le bassin versant de l'Ailette, avec une femelle argentée recensée sur ce dernier. Il est cependant probable qu'un plus grand nombre d'individu ait été en phase d'argenture, les critères morphologiques évoluant au cours de la dévalaison et étant encore peu marqués dans notre département, éloigné de l'estuaire.

En résumé...

L'Anguille européenne est **une espèce amphihaline, dont la reproduction est encore aujourd'hui un mystère**. Connue et appréciée du grand public comme des pêcheurs, elle est aujourd'hui **en très forte régression, dans l'Aisne comme dans le reste de son aire de répartition**. Elle est victime d'obstacles à la migration mais aussi de parasitisme ou de destruction de son habitat, ainsi que d'une surpêche en particulier des civelles.

La FDPPMA 02 a commencé depuis peu un **suivi spécifique**, s'inscrivant dans une démarche déjà mise en place par Seinormigr pour suivre cette espèce menacée de disparition.



L'ÉCREVISSE à PATTES BLANCHES

Austropotamobius pallipes

Arthropoda > Malacostraca > Decapoda > Astacidae

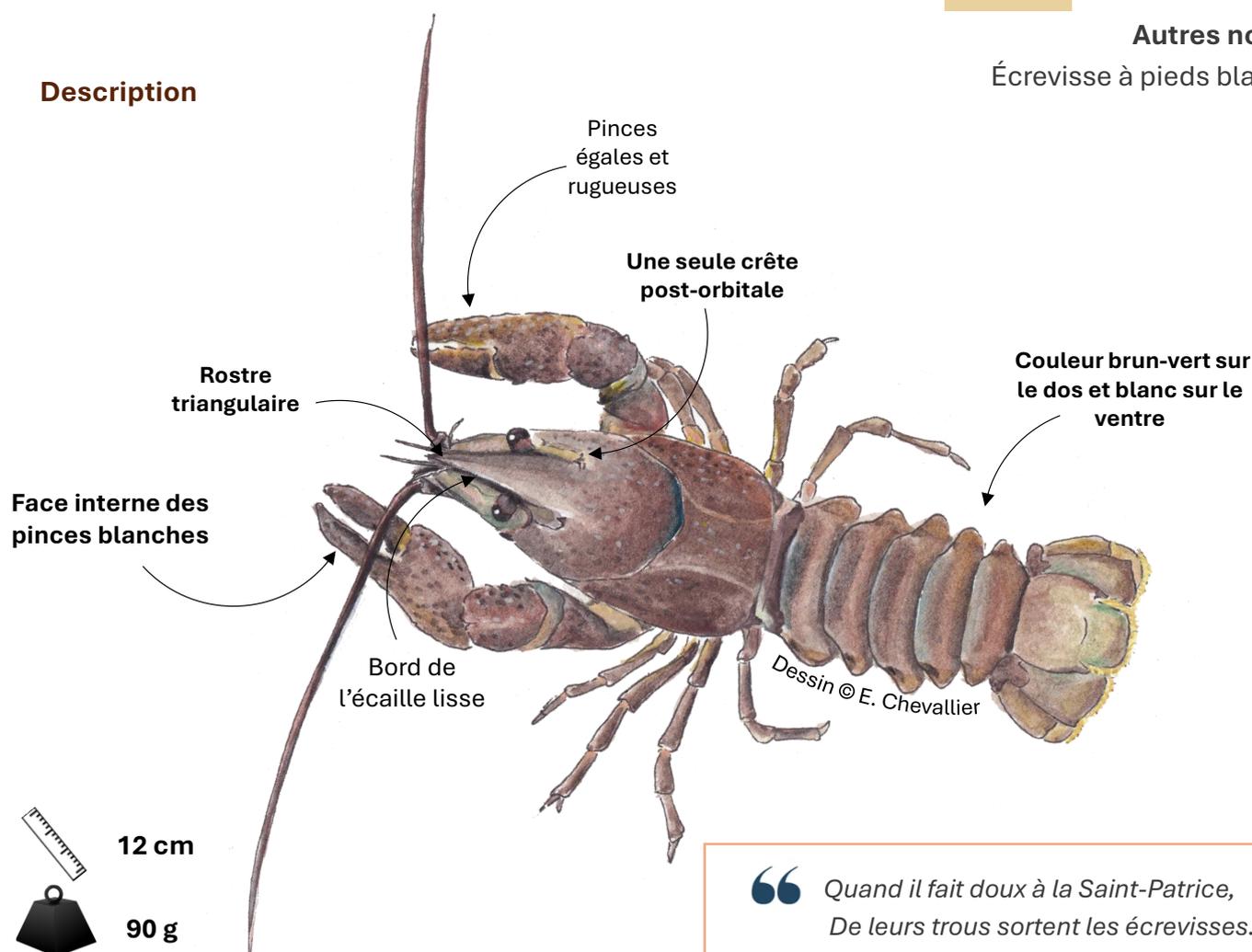


Statut dans les Hauts-de-France

Autres noms

Écrevisse à pieds blancs

Description



12 cm

90 g

“ Quand il fait doux à la Saint-Patrice,
De leurs trous sortent les écrevisses.

- Dictionnaire populaire non daté

Habitat et mode de vie

L'Écrevisse à pattes blanches préfère les eaux froides des torrents et des ruisseaux, même si on peut la retrouver également dans des rivières, lacs ou canaux lorsque la qualité d'eau et d'habitat le permet. Elle affectionne les fonds de préférence graveleux ou caillouteux, avec des caches la protégeant du courant et des prédateurs (blocs, sous berges, racinaire, herbiers aquatiques ou encore bois mort). Il lui arrive également d'utiliser ou de creuser un terrier dans des berges meubles.

L'espèce est sténotherme, ce qui veut dire qu'elle supporte mal les variations de température. Sa préférence se trouve ainsi entre 14 et 18°C, une eau dépassant les 20°C en été ne lui permettant pas de se maintenir. Elle possède une forte exigence quant à la qualité physico-chimique des eaux, et nécessite notamment à la fois une bonne oxygénation et un pH neutre à alcalin. La concentration en calcium est également un élément-clé puisqu'elle lui permet à sa carapace de se reformer lors de la mue, qui a lieu une à deux fois par an chez les adultes (à partir de juin, puis éventuellement en septembre).

Principalement nocturne, on l'observe généralement entre mai et octobre, son activité étant extrêmement réduite en hiver. Elle est omnivore et opportuniste, consommant aussi bien des végétaux, des invertébrés, des larves et des petits poissons que des cadavres ou des feuilles en décomposition, ce caractère détritivore jouant un rôle important dans le réseau trophique. Les adultes peuvent exercer un cannibalisme sur les plus jeunes, ce qui permet une régulation de la population. Relativement longévive, elle atteint les 12 ans en milieu naturel.

En raison de ses fortes exigences écologiques, *A. pallipes* est souvent considérée comme une espèce « sentinelle » ou « parapluie », c'est-à-dire que sa présence atteste d'une bonne qualité de l'eau et des milieux, et que sa protection permet celle d'un cortège d'autres espèces sensibles parfois moins connues.

Elle est de plus classée aux annexes II et V de la Directive européenne « Habitats Faune-Flore », ce qui fait d'elle une espèce d'intérêt communautaire pouvant justifier l'intégration d'un site au sein du réseau Natura 2000. Elle figure également à l'annexe II de la Convention de Berne, et à ce titre, il est interdit d'altérer ou de dégrader son habitat.

Une espèce parapluie

Reproduction

La croissance de l'Écrevisse à pattes blanches est relativement lente, et sa maturité sexuelle est atteinte entre 2 et 3 ans, pour une taille d'environ 5 cm. Il est possible de distinguer les mâles et les femelles à l'œil nu, les deux premiers pléopodes des mâles étant fusionnés pour former un « appendice copulateur » qui n'existe pas chez la femelle, chez qui on peut en revanche distinguer l'ouverture des oviductes à la base de la troisième paire de pattes (*Figure 29*).

La période de reproduction débute en automne, déclenchée à la fois par la baisse de la température et

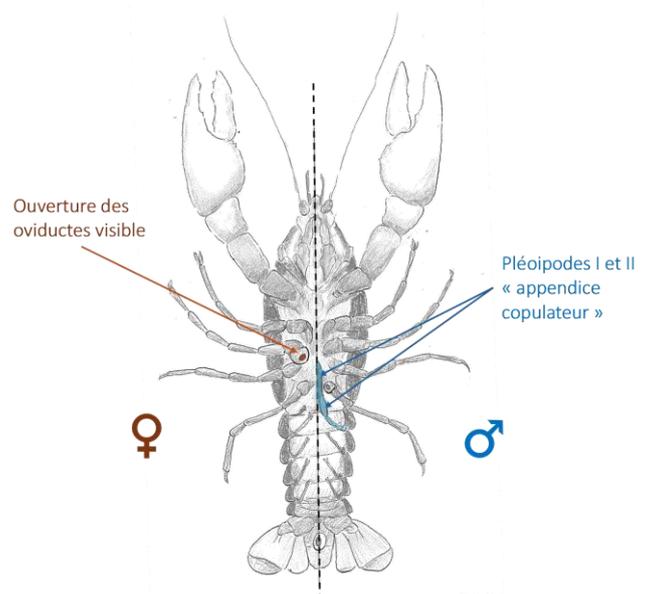


Figure 29 : Différence des organes reproducteurs (« gonopodes ») chez le mâle et la femelle écrevisse

de la photopériode. Ceci correspond à un pic d'activité pour les mâles cherchant à féconder plusieurs femelles, qui les attendent cachées. Au moment de l'accouplement, le mâle immobilise la femelle à l'aide de ses pinces et dépose sa semence sur l'abdomen de sa partenaire. Cette dernière une fois fécondée cherche un refuge, où la ponte a lieu deux à trois semaines plus tard. Les œufs restent fixés à l'abdomen maternel grâce à une sécrétion agglomérante pendant 6 à 9 mois en fonction de la température, période pendant laquelle la femelle ne se nourrit pas et se déplace très peu.

Sur une centaine d'œufs pondus, environ 30 à 60 larves naissent entre mai et juillet. Elles restent accrochées à leur mère une dizaine de jours avant d'effectuer une première mue, après laquelle elles deviennent plus mobiles et commencent à s'alimenter, tout en restant à proximité. A la deuxième mue, elles sont indépendantes, et deviennent alors très vulnérables aux prédateurs. Les larves grossissent plus rapidement les premiers mois de leur vie, effectuant de nombreuses mues, avant que ce rythme ne ralentisse à l'approche de la maturité sexuelle.

Répartition nationale

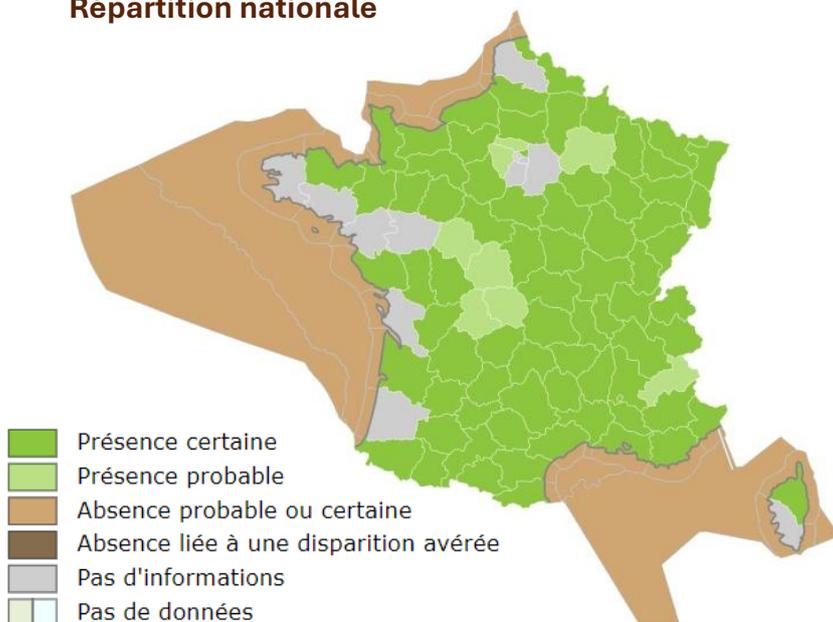


Figure 30 : Répartition de l'Écrevisse à pattes blanches en France hexagonale selon l'INPN (P. Noël, 2023)

L'aire de répartition de l'Écrevisse à pattes blanches s'étend sur tout l'Europe de l'Ouest, et on la retrouve encore aujourd'hui sur une majeure partie du territoire métropolitain, en plaine comme en montagne.

Autrefois abondante, ses populations ont régressé parfois à l'extrême au cours du XX^{ème} siècle, sous l'effet de l'anthropisation des cours d'eau, des pollutions, et l'introduction d'espèces exotiques envahissantes à l'origine pour la pisciculture mais qui se révèlent plus compétitives, et peuvent également être porteuses de maladies mortelles.

La « peste de l'écrevisse » est causée par un champignon, *Aphanomyces astaci*, importé des Etats-Unis au cours du XX^{ème} siècle. Elle peut éradiquer complètement une population d'*A. pallipes* en l'espace de quelques semaines, la propagation ne s'arrêtant qu'avec la mort du dernier individu. Les spores du champignon restent plusieurs jours dans l'eau : même sans introduction d'écrevisses porteuses, il est donc possible de condamner une population en passant d'un ruisseau à un autre, simplement en le transportant sur du matériel en contact avec l'eau (bottes, épuisettes...)

Pour en éviter la propagation, on peut rincer son matériel en contact avec l'eau avec un spray à la Javel, ou tout autre désinfectant utilisé en pisciculture. De plus, le champignon ne résiste généralement pas à plus de 24h au sec, particulièrement s'il est exposé aux UV : faire sécher son matériel au moins une journée au soleil permet donc normalement d'éviter toute contamination.

Répartition historique et actuelle dans le département

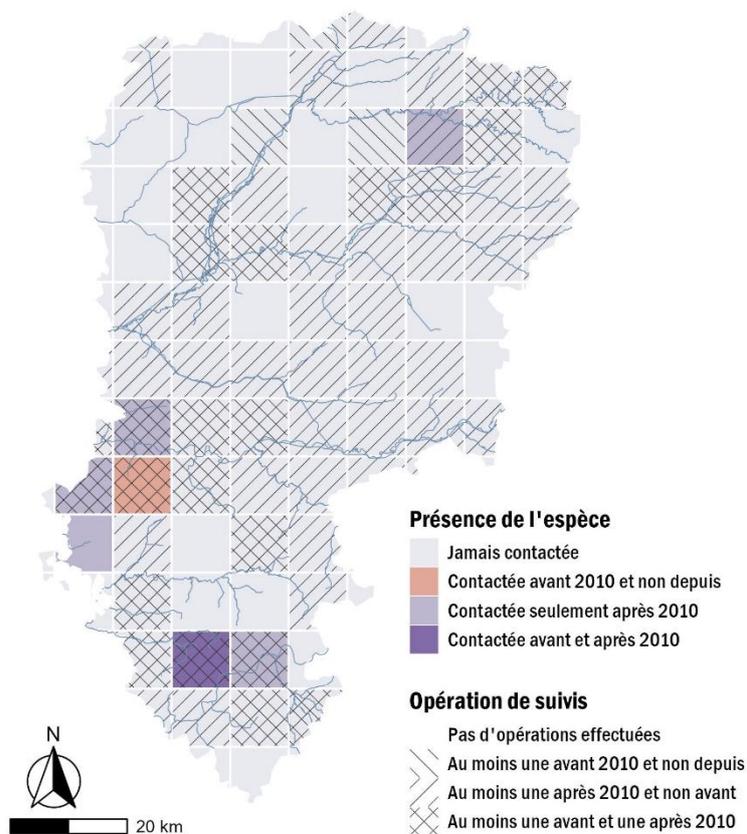


Figure 31 : Répartition en maille 10x10 km des observations d'Ecrevisses à pattes blanches dans le département de l'Aisne depuis les années 1950 jusqu'à aujourd'hui

L'écrevisse à pattes blanches peuplait historiquement tout le département. Il semble s'agir d'un animal ayant fait l'objet d'une pêche populaire et vivrière, et aujourd'hui encore on peut trouver des traces de cette popularité jusque dans les noms de cours d'eau ou de villages comme « l'Écrevissière » dans la Vallée de l'Aisne.

Dès la fin des années 1880 cependant, de nombreuses monographies font état d'une forte baisse des populations, voire de la disparition de l'espèce dans certains cours d'eau (Figure 33). Le Conseil Supérieur de la Pêche (CSP) la rencontre à nouveau une fois au niveau du Ru de Retz dans les années 1980, mais on n'en retrouve autrement plus trace jusqu'en 2005, où une population est étudiée dans le bassin de la Marne.

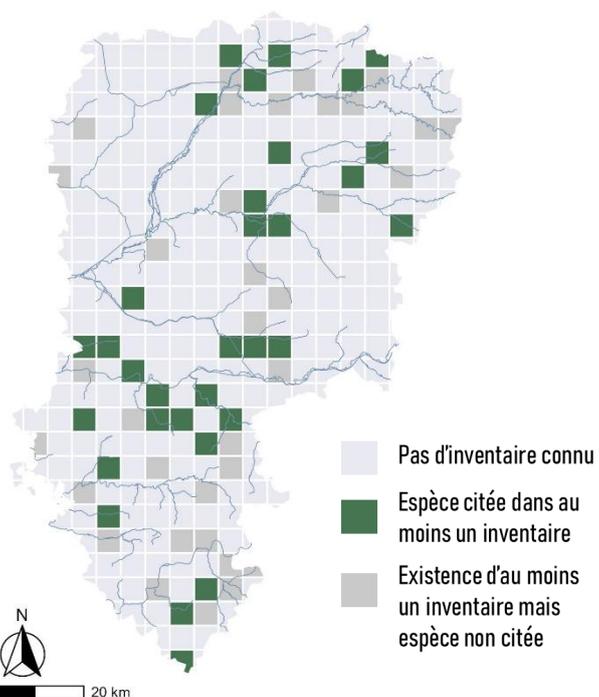


Figure 32 : Mentions d'« écrevisses » dans les archives départementales (années 1880) selon un maillage 5x5 km. On fait l'hypothèse qu'il s'agissait d'Austropotamobius pallipes, la présence d'autres espèces à cette époque n'ayant jamais été prouvée dans le département

Des recherches sont menées de façon plus systématique aujourd'hui, et 7 populations ont pu pour le moment être recensées dans le département (*Figure 31*). Ces populations sont très fragmentées et peu denses, ce qui peut poser question quant à leur viabilité sur le long terme, en particulier par rapport à leur diversité génétique.

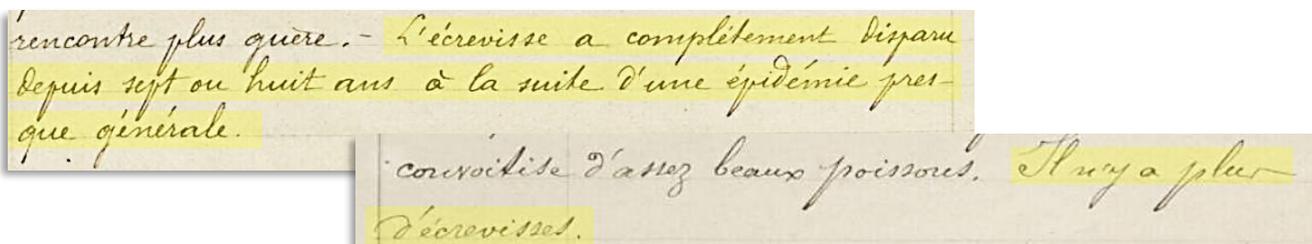


Figure 33 : Extraits des monographies communales de Froidmont-Cohartille (à gauche), par M. Paquet en 1888, mentionnant que « l'écrevisse a complètement disparu depuis sept ou huit ans à la suite d'une épidémie presque générale », et de l'ancien village de Hannapes (à droite) par M. Boulanger en 1888, qui écrit qu'il n'[y] « a plus d'écrevisses ».

Source : Conseil départemental de l'Aisne

Etudes spécifiques

D'abord mené par le CSP puis par le Conservatoire d'Espaces Naturel (CEN), le suivi de l'Ecrevisse à pattes blanches est conduit depuis 2018 dans le département par la FPPMA 02, qui met en place plusieurs méthodes adaptées à cette espèce.

Des prospections nocturnes sont menées chaque année dans des petits ruisseaux. Ces prospections permettent en particulier de suivre l'état des populations connues. Les opérateurs remontent un tronçon de cours d'eau en éclairant le fond de l'eau à l'aide de lampes frontales. Lorsqu'un individu est repéré, il est attrapé à la main, sexé, mesuré, et on vérifie la présence de larves ou d'œufs ainsi que d'éventuelles traces de maladies. Le matériel (bottes, réglettes, seaux...) est systématiquement désinfecté et laissé à sécher au soleil avant chaque prospection, de manière à éliminer les risques de contamination. 3 nouvelles populations ont été recensées, sur une vingtaine de ruisseaux prospectés.



Figure 34 : Prélèvement d'ADNe dans un affluent de l'Aisne en 2024

Cette méthode est encore aujourd'hui largement utilisée car elle permet d'obtenir des informations démographiques et pathologiques précises. Cependant, elle présente des inconvénients majeurs : très chronophages, elle nécessite de nombreux agents sur le terrain de nuit et est très dépendante des conditions environnementales (turbidité, pluie, luminosité...). Il est également possible de passer à côté d'individus.

En complément des prospections nocturnes, des campagnes d'ADN environnemental ont donc également été mises en place depuis 2022. Cette technique innovante consiste à identifier une espèce à partir de l'ADN qu'elle laisse dans son environnement,

en particulier pour l'écrevisse lors de la mue et de la reproduction. Dans notre cas, en milieu courant, il s'agit d'une double filtration d'eau analysée avec par RT-PCR qui présente l'avantage de pouvoir être effectuée par une seule personne. Cette analyse permet aussi de détecter la présence du champignon à l'origine de la peste de l'écrevisse afin de mieux suivre la prévalence de la maladie chez les natives mais aussi les invasives. Deux nouvelles populations ont été révélées par cette méthode en 2022, et une encore en 2024.

Enfin, une étude sur un bassin versant peuplé par une population en fort déclin a été effectuée en 2023 lors d'un stage de master II. La démarche consistait à confirmer ou infirmer les hypothèses pouvant expliquer ce déclin, à savoir :

- ✓ La destruction ou la non-adaptation de l'habitat ;
- ✓ Les assèchs et augmentation de la température de l'eau ;
- ✓ L'arrivée de nouveaux prédateurs et/ou le braconnage ;
- ✓ La présence de maladies, notamment la peste de l'écrevisse ;
- ✓ La dégradation de la qualité de l'eau, en particulier par les ruissellements, érosions ou pollutions.

Pour répondre au mieux à ces différentes questions, plusieurs approches ont été mises en place :

- ✓ Des analyses physico-chimiques de l'eau grâce à la pose de sondes thermiques et des prélèvements d'eau et de sédiments ;
- ✓ Une caractérisation du bassin versant actuel grâce à l'exploitation de documents officiels et de relevés de terrain, ainsi qu'une levée d'informations concernant les flux d'eau vers le ruisseau (infiltration, écoulement pluvial, etc.) ;
- ✓ Une cartographie du linéaire du ruisseau par la délimitation successive de « tronçons homogènes » sur lesquels étaient notés un certain nombre de critères en lien avec l'écologie de l'écrevisse (granulométrie, écoulement, végétation, caches, etc.) ;
- ✓ Des prospections nocturnes pour continuer à suivre l'évolution de la population.

Si l'étude n'a pas permis de conclure complètement sur les causes de la disparition de cette population, elle a mis en avant des concentrations préoccupantes de certains polluants dans le ruisseau, ainsi que des points de gestion importants adaptés à une situation peu commune, ces écrevisses étant aujourd'hui principalement présentes en milieu urbain.

En résumé...

L'Ecrevisse à pattes blanche est une espèce **historiquement présente et bien connue** dans le département, où elle a longtemps été recherchée par les pêcheurs de tous âges. Dans l'Aisne comme ailleurs, elle a cependant été **victime de pressions environnementales grandissantes** (pollution, destruction de son habitat...), que **l'introduction d'espèces invasives agressives et porteuses de maladies mortelles** est venue aggraver. **Sa pêche dans le département est pour ces raisons interdite aujourd'hui.**

La Fédération se penche aujourd'hui sur ce patrimoine à travers de **suivis adaptés à l'espèce, comme les prospections nocturnes ou l'ADN environnemental.**



© Laurent Madeton (FNPF)

Le BROCHET COMMUN

Esox lucius

Chordata > Actinopterygii > Esociformes > Esocidae



Statut dans les Hauts-de-France

Description

Grande bouche hérissée de dents bien visibles

Tête en forme de « bec de canard »

Long corps fusiforme

Flancs de couleur verdâtre ou jaunâtre plus clair au niveau du ventre, rayés ou tachetés selon l'âge et l'individu

Nageoire dorsale unique, petite et très en arrière du corps, en opposition à la nageoire anale

Mandibule plus grande que la mâchoire supérieure

5 pores visibles sous la mâchoire

Dessin © V. Nowakowski

Nageoires de couleur rouge-orange, striées de zones plus sombres



Jusqu'à 120 voire 130 cm chez les femelles, plus grandes que les mâles



Environ 10 kg pour les plus grosses femelles (record actuel de 31 kg)



Un brochet fait plus qu'une lettre de recommandation

- Grandville, 1845

Habitat et mode de vie

Le Brochet occupe surtout des habitats d'eau douce, bien qu'il ait aussi été observé jusque dans des eaux saumâtres. Son activité est diurne avec une préférence pour le crépuscule, ceci pouvant varier selon les individus. On le trouve principalement dans les eaux calmes des étangs ou des rivières, où il se cantonne généralement aux zones à faible courant, près des rives, caché dans des plantes aquatiques ou d'autres structures (troncs d'arbres, rochers, etc.).

Les Brochets adultes sont principalement piscivores, la taille des poissons ingérés étant fonction de la leur. Ils chassent à vue, en embuscade, restant immobiles jusqu'à ce qu'une proie s'approche avant de l'attaquer à l'aide d'accélération rapides. D'autres vertébrés peuvent parfois être capturés par de gros individus, comme des grenouilles, des oiseaux ou des mammifères aquatiques. Si la disponibilité alimentaire est restreinte, les invertébrés peuvent également intégrer leur alimentation.

L'espèce peut avoir des effets importants sur les communautés piscicoles, à la fois en termes de composition et de répartition des espèces. Ce prédateur joue ainsi un rôle dans les écosystèmes aquatiques, en limitant par exemple l'abondance d'espèces zooplanctonophages et indirectement le développement phytoplanctonique, ce qui favorise le développement des herbiers aquatiques.

Reproduction

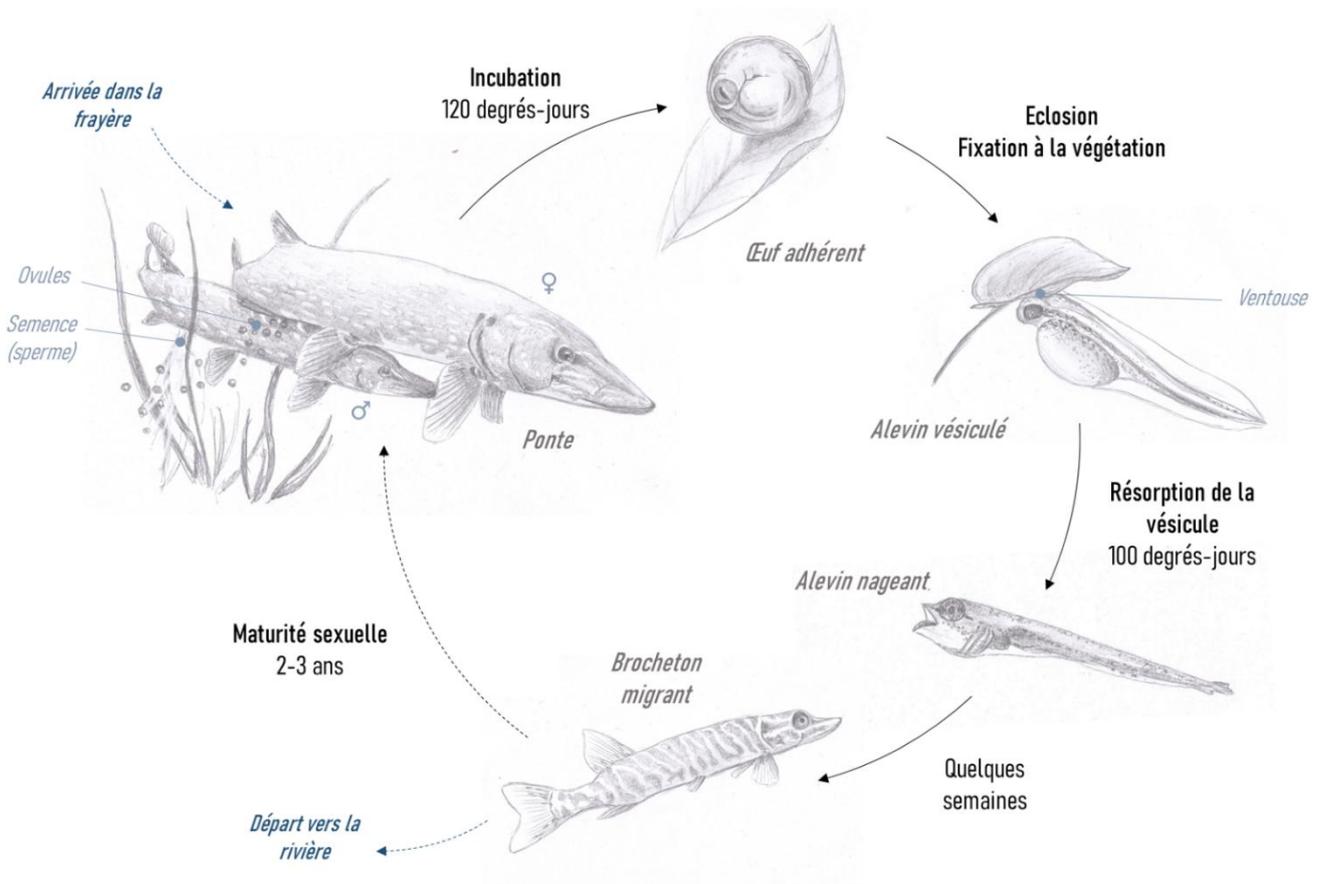


Figure 35 : Schéma synthétique du cycle de reproduction du Brochet

L'âge de la maturité sexuelle est dépendant de la latitude, de la disponibilité en nourriture, et de la vitesse de croissance des juvéniles ; on l'estime généralement autour de 2 à 3 ans pour les femelles, un peu moins pour les mâles, soit une taille d'environ 40 cm.

Très fécondes, les femelles peuvent produire de plusieurs dizaines à plusieurs centaines de milliers d'œufs. Ce nombre est proportionnel à leur propre poids, pour une production entre 16 000 à 28 000 par kilo, variant de façon considérable entre les populations et dans le temps.

La fraie se déroule généralement de février à mars. L'espèce, potamodrome, migre en fin d'hiver, entre février et avril dans la plupart des régions françaises, vers des zones propices à la ponte. Lors de la fraie, la femelle est généralement accompagnée d'un à trois mâles, qui stimulent la ponte en faisant battre leurs nageoires caudales contre son ventre, avant de reculer, pour mettre en contact leurs papilles urogénitales. Les ovules sont alors éjectés et se mêlent à leur semence. Ceci se répète à intervalle régulier, parfois dans de grandes gerbes d'eau, suivi de périodes de repos, et un même individu peut participer activement à la fraie sur plusieurs jours.

Les œufs sont déposés dans la végétation aquatique ou la végétation terrestre submergée. De couleur jaune pâle, ils mesurent environ 3 mm de diamètre et deviennent adhésifs peu de temps après la ponte, leur permettant de se coller au support végétal. L'éclosion a lieu après environ 120 degrés-jours (soit environ 12 jours à 10 degrés), après quoi les alevins vésiculés se fixent à leur tour à la végétation au moyen d'une ventouse située sur leur tête. La ventouse se résorbe en 100 degrés-jours et la vésicule en 180 degrés-jours environ. L'alimentation externe, d'abord composée d'invertébrés, commence à l'ouverture de la bouche, quatre jours après l'éclosion. A mesure que les alevins grandissent, leur régime se diversifie pour inclure des crustacés, des insectes puis d'autres poissons (le cannibalisme est fréquent à ce stade).



Figure 36 : jeune brochet, aussi nommé « fingerling », caché dans la végétation. Photo : © Laurent Madelon, FNPF

Après avoir passé quelques semaines sur leur lieu de naissance, les brochetons nageants émigrent vers le cours d'eau principal ou y sont ressuyés avec la baisse du niveau d'eau. La croissance au cours de la première année est rapide, et les Brochets d'un an peuvent ainsi parfois dépasser les 25 cm.

La fraie du brochet nécessite des conditions bien particulières. Les frayères doivent notamment être peu profondes, protégées du vent et des courants, bien exposées et végétalisées pour servir de supports de ponte. Les marais, les prairies inondées, les noues et les bras morts peuvent répondre à ces critères.

Ces zones sont de plus en plus rares en raison principalement de l'activité humaine (drainage, diminution des prairies inondables et des marais au profit des cultures, baisse des niveaux d'eau au printemps). Elles sont également moins accessibles à cause de la présence de barrages et de seuils sur les routes migratoires. Le brochet rentre ainsi souvent également dans la notion d'« espèce-parapluie », la protection de ses zones de fraie bénéficiant à de nombreuses autres espèces aquatiques dépendantes des zones humides.

Répartition nationale

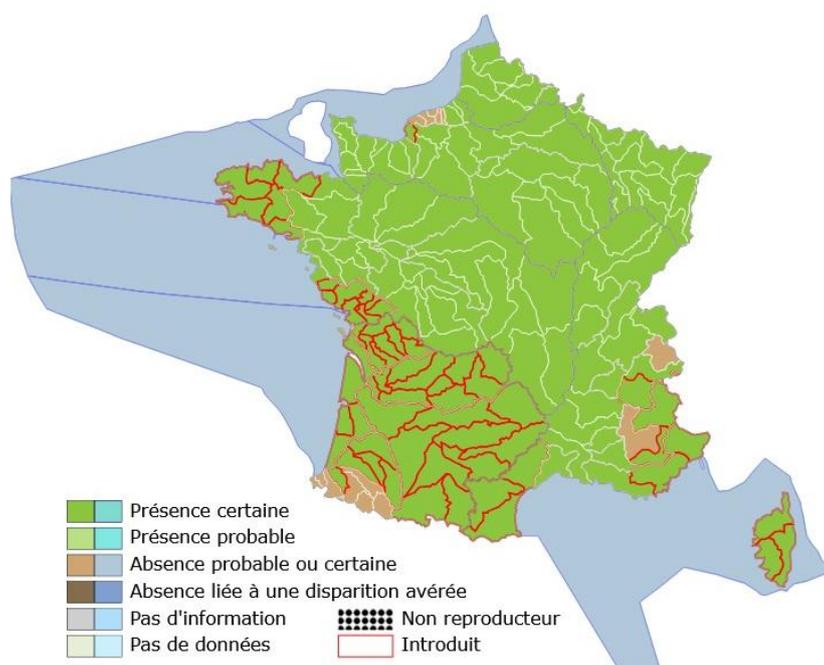


Figure 37 : Répartition du Brochet en France hexagonale (INPN/G. Denys, 2025)

Le Brochet est présent sur tout le territoire métropolitain. Il faut noter qu'on considérait jusqu'en 2010 qu'il n'existait qu'une espèce en Europe, or, il est désormais admis qu'il en existe deux différentes d'*Esox lucius*. Bien qu'elles soient génétiquement distinctes, elles se sont parfois hybridées avec ce dernier, en particulier lorsqu'il a été introduit dans leurs aires de répartition respectives :

- ✓ Le brochet italien *Esox cisalpinus* décrit en 2011 par Bianco & Delmastro. Présent dans le centre et le Nord de l'Italie, on le retrouve jusque dans les Alpes françaises.
- ✓ Le brochet aquitain *Esox aquitanicus* décrit en 2014 par Denys, Dettai, Persat, Hauteœur & Keith. On le trouve dans le Sud-Ouest (bassins de la Charente à l'Adour).

Le Brochet est cependant en régression dans toute la métropole, en particulier à cause de la diminution du nombre et de la surface de frayères adéquates, et de la difficulté à atteindre ces dernières en raison des obstacles à la continuité écologique. Il est également sensible à la pollution de l'eau et à la surpêche.

Il s'agit d'un poisson très recherché par les pêcheurs qui apprécient la technicité de sa capture, et il fait pour cette raison l'objet d'un élevage important dans le but de rempoissonner les cours d'eau et plans d'eau de deuxième catégorie. Un certain nombre d'études tend cependant à montrer que les individus introduits se maintiennent difficilement à l'endroit de leur lâcher, en particulier dans les rivières.

Répartition historique et actuelle dans le département

Le Brochet peuple historiquement (Figure 38) et actuellement encore (Figure 39a) tous les grands bassins de l'Aisne, et on le retrouve dans les plans d'eau et les cours d'eaux, jusque parfois de première catégorie. Il est de plus régulièrement cité dans les écrits historiques, confirmant son statut d'espèce patrimoniale. Sa pêche, très appréciée, se pratique aux leurres ou aux vifs dans de nombreuses rivières.

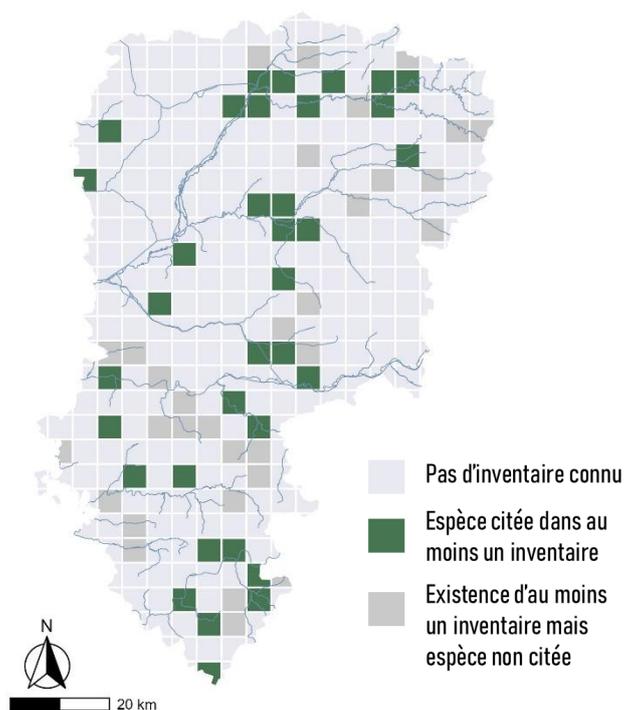


Figure 38 : Mentions du Brochet dans les archives départementales (années 1880) selon un maillage 5x5 km.

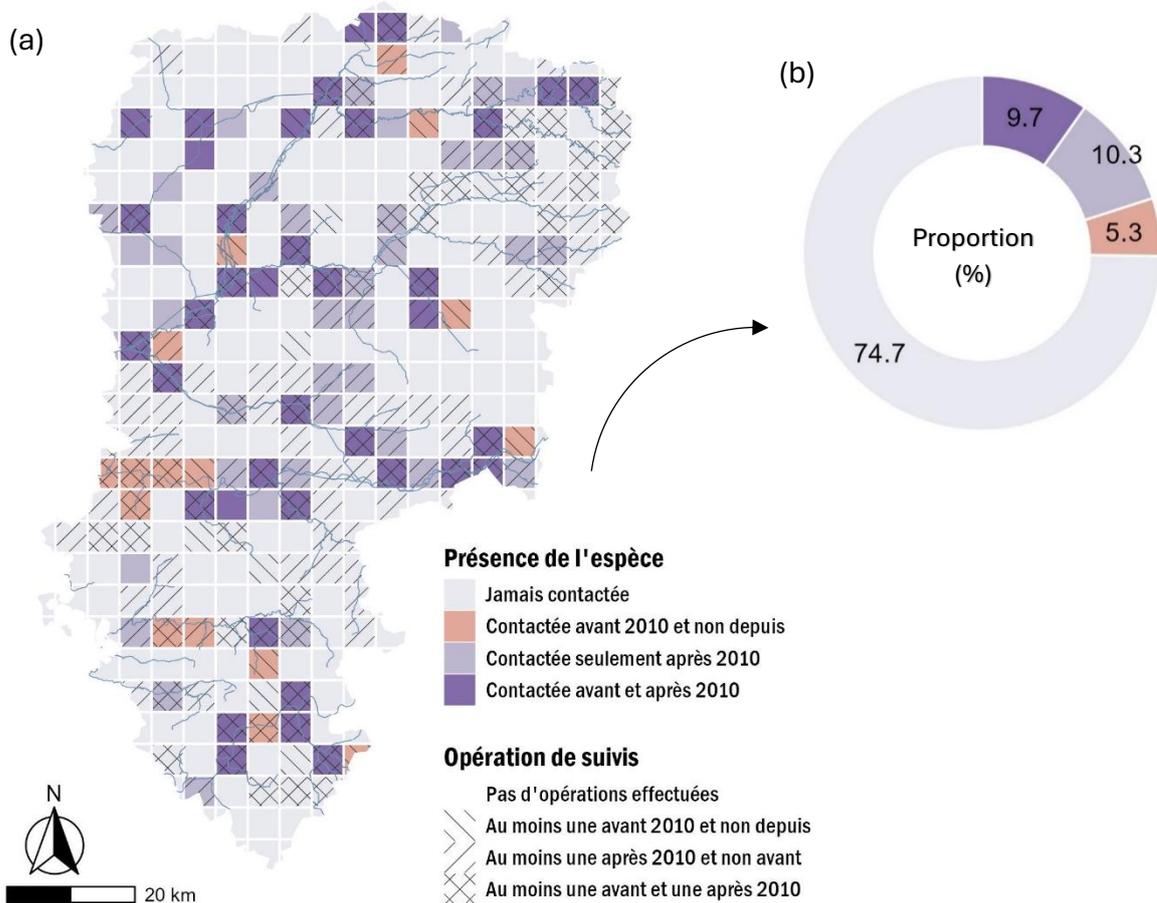


Figure 39 : (a) Répartition en maille 5x5 km des observations de Brochets dans le département de l'Aisne depuis les années 1950 jusqu'à aujourd'hui ; (b) proportion (en %) des différents types de mailles.

Le nombre de mailles où il a été observé dans l'Aisne est resté relativement stable (Figure 39b). On observe cependant une baisse de sa fréquence de capture et des densités inventoriées, malgré les opérations fréquentes de rempoissonnement. Ceci, en plus des menaces que font peser le dérèglement climatique sur sa reproduction (modification des périodes et des durées des hautes eaux notamment), ont justifié sa classification dans la Liste Rouge régionale comme « Vulnérable ».

La pêche du Brochet est réglementée dans le département. Il est notamment interdit de le pêcher pendant sa période de reproduction en 2^{ème} catégorie (Tableau 12).

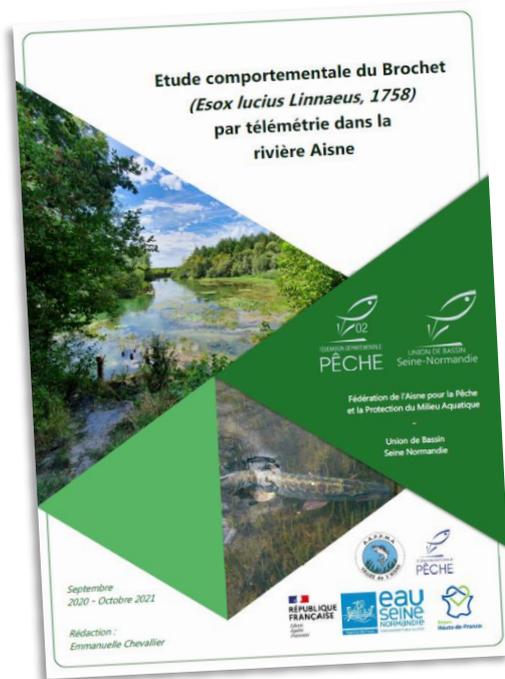
Tableau 12 : Périodes où la pêche du Brochet est autorisée dans l'Aisne

Espèce	1 ^{ère} Catégorie	2 ^{ème} catégorie
Brochet	Du dernier samedi d'avril au 3 ^{ème} dimanche de septembre	Du 1 ^{er} janvier au dernier dimanche de janvier et du dernier samedi d'avril au 31 décembre

Un quota journalier de 2 Brochets par jour en 1^{ère} catégorie, et de deux carnassiers dont 1 Brochet par jour en 2^{ème} est de plus en vigueur. Depuis 2023, une fenêtre de capture 50-70 cm a également été mise en place. Cette méthode de gestion halieutique, qui prend mieux en compte la biologie du poisson, est basée sur des études locales, et s'inspire des très bons résultats obtenus notamment dans les pays anglo-saxons mais également dans le Rhône depuis 2019.



Pour + d'informations



Etudes spécifiques

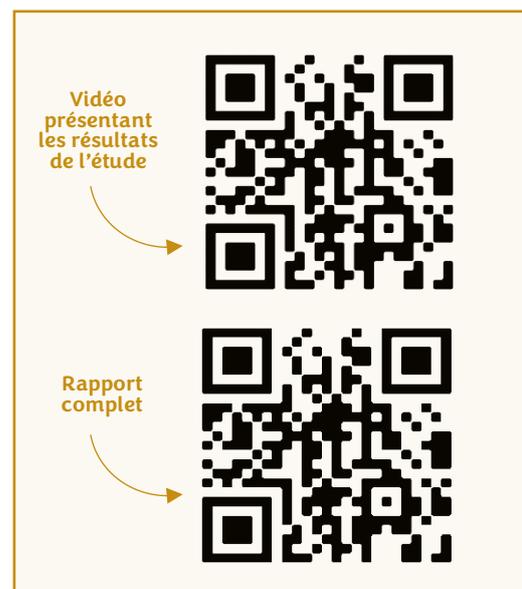
Un recensement des annexes présentant un potentiel comme frayère à Brochet, dont une partie nécessite une restauration ou une reconnexion au lit principal, a été effectué en 2019.

La Fédération restaure et entretient également régulièrement des frayères à brochets sur tout le département, action encouragée et financée en partie par les Agences de l'Eau et la Région Hauts-de-France.

Le Brochet a aussi fait l'objet d'une étude par télémétrie sur la rivière Aisne entre 2020 et 2021, dans le cadre d'un partenariat entre l'Union des Fédérations du Bassin Seine-Normandie et la Fédération de Pêche de l'Aisne. Cette étude s'inscrit dans une série de quatre suivis par télémétrie dans le Bassin, menés en parallèle dans le Calvados, la Seine-et-Marne et l'Aube.

La rivière a connu trois crues lors du suivi, ce qui a permis de pouvoir étudier le comportement de l'espèce lors de ce type d'évènement extrême. On a pu mettre en évidence la capacité des individus à utiliser les annexes hydrauliques non seulement pour leur reproduction, mais également comme zones-refuges lors de la montée des eaux, ce qui souligne l'importance de la restauration de ce type de milieu. Le manque de zones de reproduction adéquates sur le tronçon étudié a de plus été démontré lors du suivi.

Des différences ont été observées entre la reproduction des petits et des gros individus, ces derniers commençant leur migration plus tôt et étant capables d'aller plus loin. Ajouté à la plus grande quantité d'œufs pondus par les grosses femelles, ceci a permis d'initier la réflexion quant à l'importance de protéger les grands individus et jeté les bases de la mise en place d'une fenêtre de capture pour remplacer la taille minimale appliquée jusqu'alors.



En résumé...

Le Brochet est une **espèce emblématique des cours d'eau et des plans d'eau de nos régions**. Apprécié pour sa pêche et bien connu du grand public, **il est aujourd'hui en régression malgré de nombreux rempoissonnements**. En particulier, sa reproduction en fin d'hiver dans des annexes hydrauliques nécessite **des conditions bien particulières, de moins en moins réunies sur notre territoire**.

La Fédération effectue des **travaux de restauration et d'entretien** pour pallier ce manque et permettre une **gestion patrimoniale dont sont issus des individus plus aptes à se maintenir dans le milieu**. Une **fenêtre de capture 50-70 cm** a également été mise en place en 2023 pour mieux considérer la biologie de cette espèce, s'inspirant d'autres initiatives départementales et à la suite d'études menées localement.

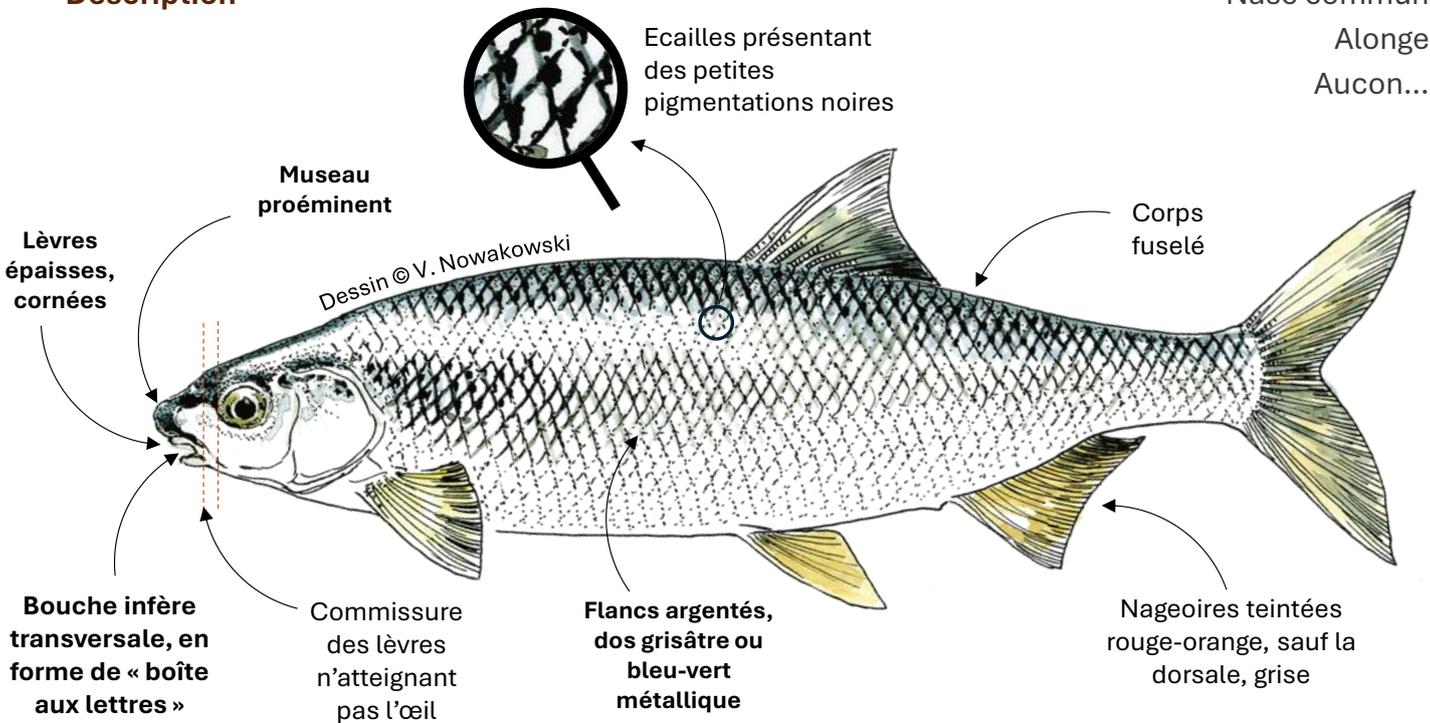
Le HOTU

Chondrostoma nasus

Chordata > Actinopterygii > Cypriniformes > Leuciscidae



Description



Autres noms

Nase commun
Alonge
Aucon...



Dépasse
rarement 50 cm



1,5 kg

Du moyen néerlandais houtic désignant un poisson, le corégone, par l'intermédiaire du wallon hôtiche puis hôt. Le mot entre dans le lexique français en 1873, avec mention « mot régional du Nord »

(Étymologie du mot « hotu »)

Habitat et mode de vie

Le Hotu est un poisson microphage, qui utilise ses lèvres cornées à bords tranchants pour racler la surface des pierres et des galets et y brouter les diatomées (algues unicellulaires) et les restes de végétaux morts. Son caractère détritivore le rend bénéfique pour l'épuration des rivières.

Il s'agit d'une espèce grégaire, que l'on retrouve généralement dans des cours d'eau bien oxygénés avec un courant important. Les bancs de hotus, monospécifiques, sont facilement identifiables car les poissons effectuent des mouvements de rotation en se nourrissant qui les amène à réfléchir régulièrement la lumière grâce aux écailles brillantes de leurs flancs. Fidèles à leurs territoires, ils n'effectuent de migrations que lors de la période de reproduction.

Accusé à tort de consommer les œufs des autres poissons, le Hotu a longtemps été pêché pour être détruit. Sa chair et ses nombreuses arêtes le rendent, de plus, peu apprécié pour la consommation humaine, de même que la couleur de son péritoine, noir, qui lui a parfois donné le surnom d' « âme noire ». Le mot « hotu » désigne d'ailleurs dans l'argot des années 1950 une personne sans intérêt, insignifiante ou méprisable.

Il régresse aujourd'hui dans une partie de son aire de répartition, bien qu'on ne soit pas totalement sûr à l'heure actuelle des raisons de cette dynamique. On le sait cependant menacé au moins en partie par le colmatage et les dépôts polluants dans le substrat des cours d'eau, par le réchauffement des eaux, ainsi que par les obstacles à la continuité écologique qui lui coupent la route vers ses lieux de frai.

Reproduction

Le Hotu atteint sa maturité sexuelle autour de 4 ans. On observe les bancs d'adultes mâturs se déplacer, à la recherche d'un site propice, aux alentours de mars-avril. Les mâles, plus sombres, arborent à cette période des tubercules nuptiaux blancs sur la tête.

La fraie elle-même dure de 3 à 5 jours. Le banc se scinde en deux selon le sexe, les mâles se rassemblant en groupe important en amont des femelles et se mettant à défendre chacun un petit territoire en eau peu profonde. L'ovulation des femelles est relativement synchrone, et une fois qu'elle a lieu, les femelles se rendent individuellement sur le site de reproduction. Elles y pondent de 10 000 à 16 000 œufs collants, fécondés par plusieurs mâles, dans des creux faits à même le gravier. Elles repartent ensuite immédiatement en aval, mais il leur arrive de revenir peu de temps après si elles n'ont pas épuisé leur réserve d'ovules.

Les amas d'œufs de Hotus, peu protégés, constituent un apport alimentaire conséquent pour plusieurs espèces dont l'Ombre commun, le Chevaine, le Goujon ou le Barbeau.

Les larves une fois écloses restent d'abord proches des berges, puis les juvéniles se rapprochent du fond tout en préférant les eaux peu profondes les premières semaines. En grandissant, ils délaissent l'habitat riverain pour se rapprocher de celui des adultes, et peuvent alors former des bancs mixtes avec d'autres espèces. Moins spécialisés, ils consomment également des invertébrés aquatiques.

Répartition nationale

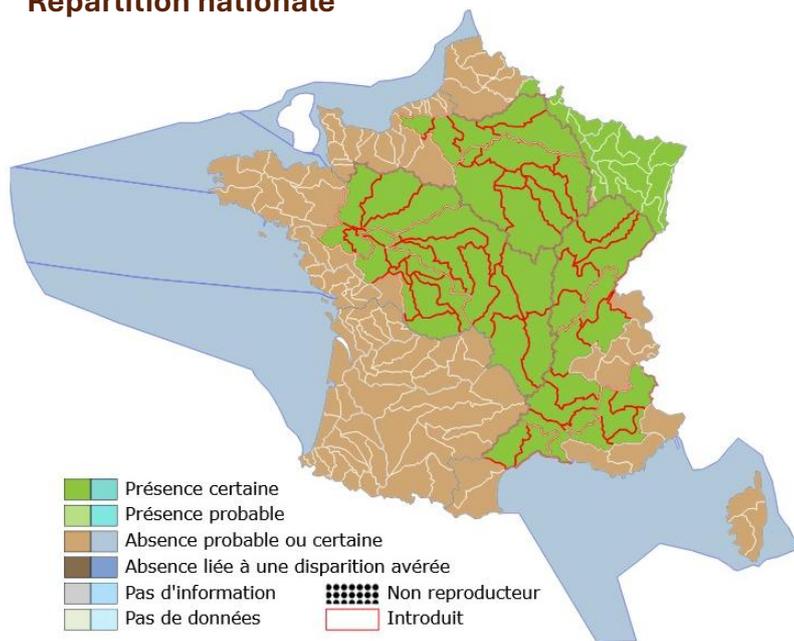


Figure 40 : Répartition du Hotu en France hexagonale (INPN/G. Denys, 2025)

Originaire d'Europe centrale, le Hotu est arrivé en France de façon spontanée à partir du Rhin et grâce à des introductions au cours du XIX^{ème} siècle. Il s'est rapidement adapté, et a étendu son aire de répartition au maximum de ses possibilités géographiques en une quarantaine d'années. Cette grande capacité de colonisation fait parfois craindre qu'il ne fasse disparaître des espèces aux niches proches, comme le Toxostome et l'Ombre lorsqu'ils cohabitent ensemble, même si cette hypothèse semble finalement assez infondée.

On le trouve aujourd'hui sur la plupart du territoire métropolitain, à l'exception du bassin de la Garonne, de la Bretagne et du Pas-de-Calais. Il y est cependant dans une grande partie en nette régression.

Répartition historique et actuelle dans le département

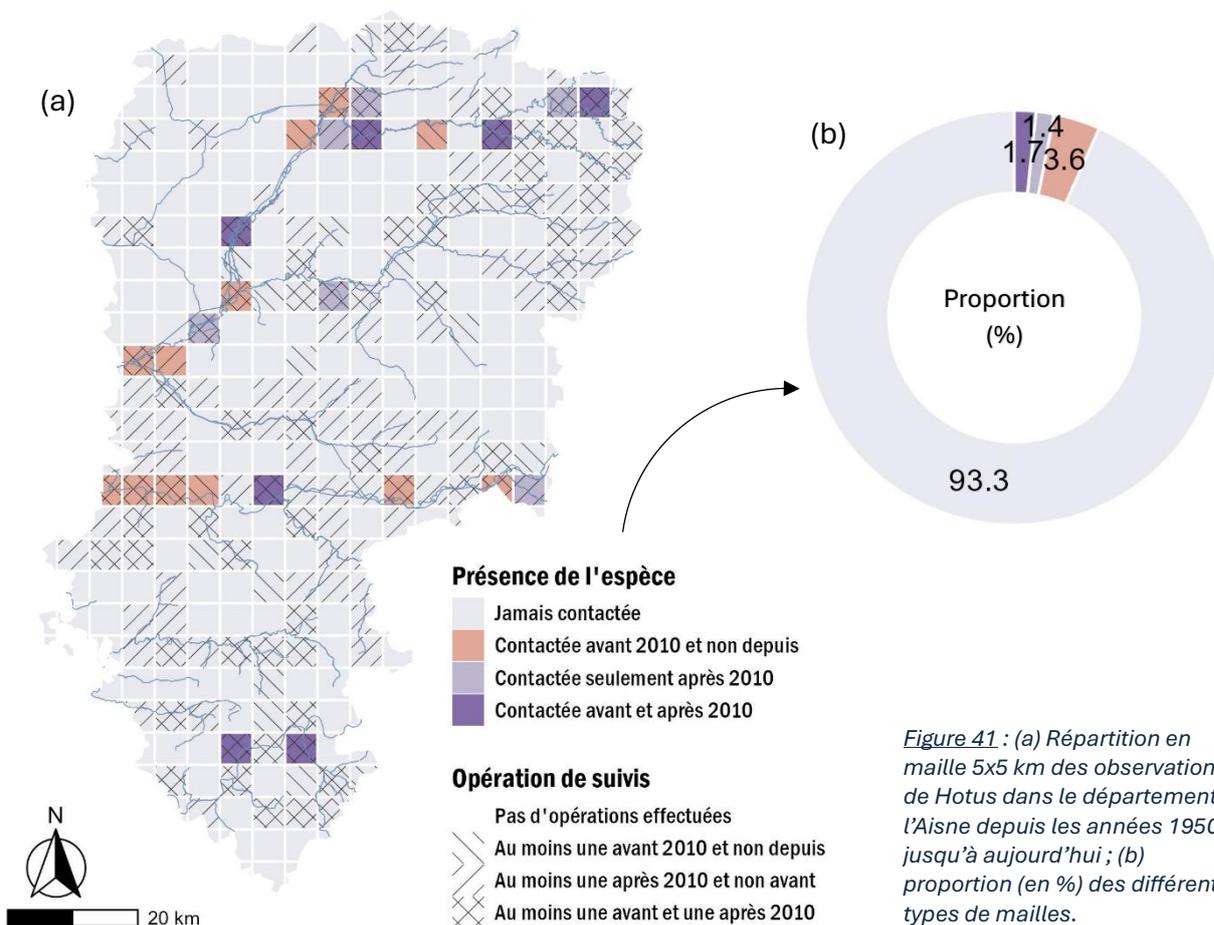


Figure 41 : (a) Répartition en maille 5x5 km des observations de Hotus dans le département de l'Aisne depuis les années 1950 jusqu'à aujourd'hui ; (b) proportion (en %) des différents types de mailles.

Le Hotu ne fait pas partie des espèces citées dans les monographies communales, bien qu'au vu de l'avancée historique de sa colonisation, il est probable qu'il y soit arrivé un peu avant leur rédaction dans les années 1880. On le retrouve ensuite dès les premiers inventaires par pêches électriques du CSP à partir de la fin des années 1970. Aujourd'hui encore il est présent dans les 3 grands sous-bassins du département (Marne, Aisne et Oise) (*Figure 41a*).

Il est relativement moins fréquemment inventorié depuis une dizaine d'années (*Figure 41b*), bien que ceci puisse également être dû à la moindre concentration de pêches électriques dans les grands milieux. Les populations suivies semblent par ailleurs ne pas avoir diminué en termes de densité. Il a cependant régressé de façon plus importante au nord de la Région, ce qui l'a amené à être considéré comme « Vulnérable » dans la Liste Rouge régionale. L'amélioration de la continuité écologique amène un espoir pour les populations et pourrait favoriser la recolonisation de l'espèce.

En résumé...

Le Hotu est un poisson **arrivé en France au cours du XIX^{ème} siècle** et qui a rapidement, à l'époque, colonisé le réseau hydrographique. Il s'agit d'une **espèce microphage, qui racle les roches à l'aide de sa bouche caractéristique** pour y brouter diatomées et débris végétaux, contribuant ainsi à **l'épuration des cours d'eau**.

Mal-aimé en raison de son expansion rapide, accusé à tort de consommer les œufs des autres espèces, il pâtit de plus de sa faible valeur gustative, et fait l'objet de **destructions au XX^{ème} siècle**. Aujourd'hui encore sa présence est parfois considérée, sans que cela soit réellement avéré, comme problématique pour d'autres espèces aux niches écologiques proches.

Dans la Région comme ailleurs en France **il est aujourd'hui en forte régression**, sans que la cause en soit formellement déterminée, même si **le colmatage et la pollution déposée au fond des cours d'eau a un impact certain sur son développement et sa reproduction**.



© G. Denys, MNHN

La VANDOISE COMMUNE

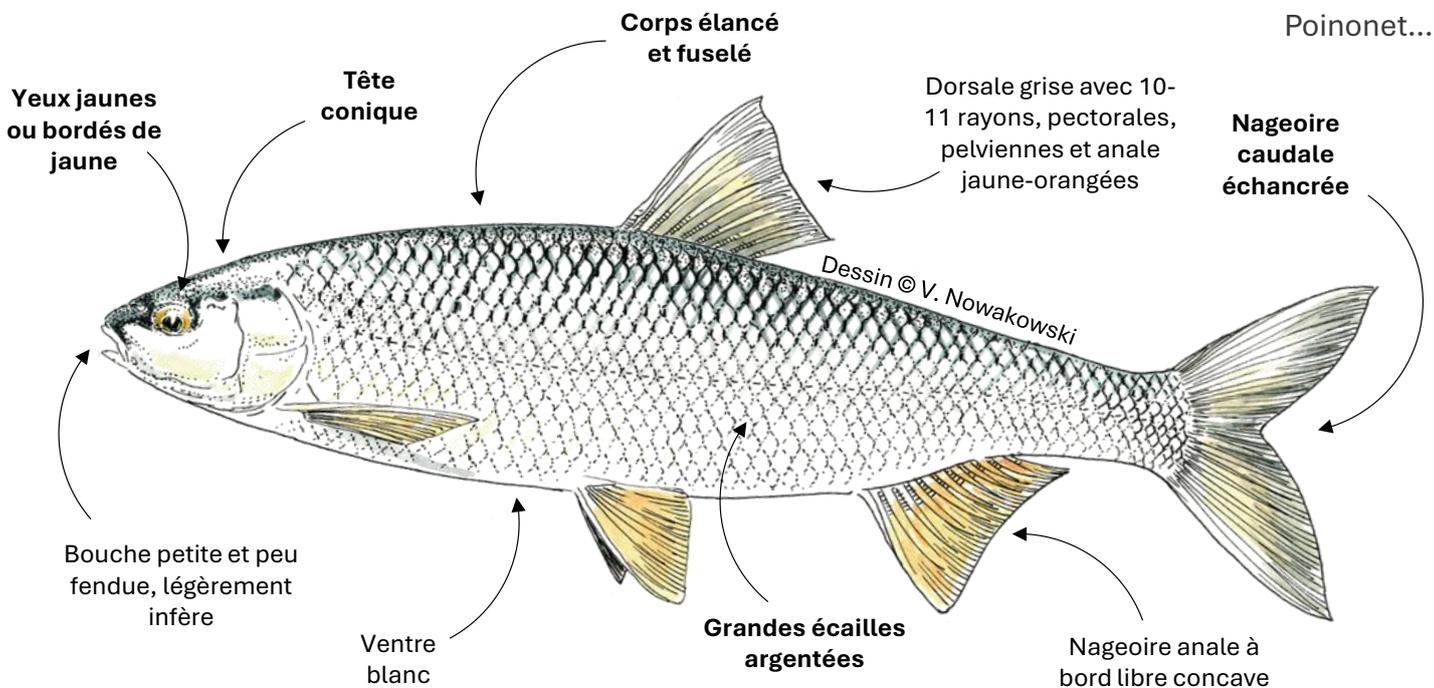
Leuciscus leuciscus

Chordata > Actinopterygii > Cypriniformes > Leuciscidae



Statut dans les Hauts-de-France

Description



Autres noms

Dard, courcie, gandoise, nez pointu, Poinonet...



Dépasse rarement 30 cm

Jusqu'à 600g, maximum connu 1kg



Maint poissonnet, mainte vandoise Vy là nager, qui se degoise En l'eau clere, nette et fine !

- Alain Chartier, *Le Livre des quatre dames*

Habitat et mode de vie

La Vandoise commune est un poisson grégaire, pouvant vivre une quinzaine d'années, qui nage généralement près de la surface. On la trouve dans les cours d'eau au débit modéré à rapide, plutôt en aval des radiers ou le long des rives boisées en été et dans des zones plus profondes (fosses, embâcles, remous de chutes d'eau) pour hiverner en bancs denses. La qualité de l'eau présente une grande importance pour l'espèce, qui disparaît des zones trop polluées ou chargées en azote et au contraire réapparaît dans les zones épurées, ce qui en fait un bon marqueur.

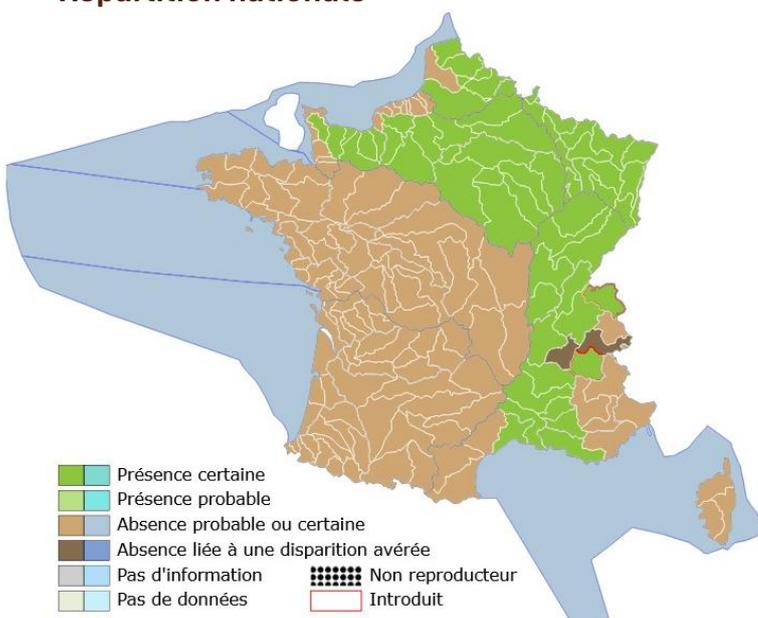
Il s'agit d'un poisson diurne très actif, dont le régime alimentaire intègre aussi bien des insectes prélevés en surface ou dans l'eau que des larves, vers, mollusques présents sur le fond. Il lui arrive également de consommer des végétaux.

Reproduction

La Vandoise commune atteint sa maturité sexuelle à 3 ou 4 ans. La fraie a lieu en mars-avril, lorsque la température atteint 10°C, dans des eaux à courant rapide. Elle se déroule généralement dans des petits affluents, sur des lits de gravier peu profonds, ce qui peut donner lieu à des migrations parfois sur plusieurs dizaines de kilomètres. Les mâles, qui arborent à cette période des tubercules nuptiaux, se regroupent, chacun défendant un petit territoire.

La ponte, collective, a lieu de nuit. Les femelles peuvent pondre chacune de 15 000 à 30 000 œufs jaune pâle collants, qui une fois fécondés se déposent et adhèrent aux graviers et aux pierres où ils gonflent. L'incubation est longue, environ 360 degrés-jours, au bout desquels les larves éclosent et se rapprochent des rives où elles se nourrissent de micro-invertébrés. Les alevins, dont la croissance est rapide (de 7 à 8 cm la première année) se regroupent par la suite en bancs très actifs. La Vandoise commune s'hybride parfois avec le Chevesne, donnant une descendance viable.

Répartition nationale

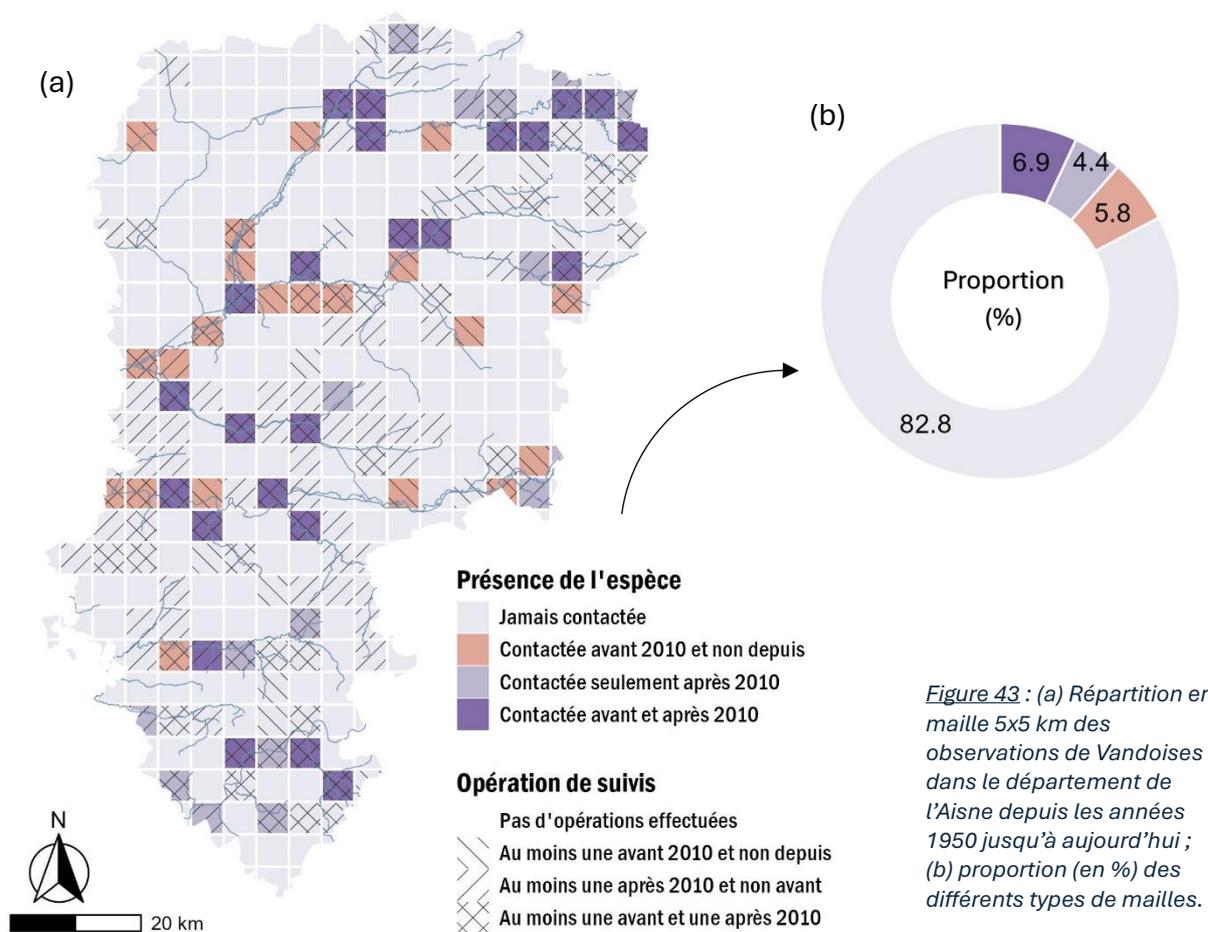


La Vandoise commune est présente au Nord et à l'Est de l'Europe, à part en Norvège, en Irlande et en Ecosse ; et absente au Sud des Pyrénées. En France, elle est abondante dans les bassins du Rhône et du Rhin, et reste de manière générale commune dans le Nord et l'Est où elle trouve les conditions thermiques favorables à son cycle de vie (*Figure 42*).

Cette espèce semble ne pas avoir été « manipulée », c'est-à-dire ni élevée ni introduite de manière historique. Ceci laisse supposer qu'elle existait très probablement à travers toute la France, exception faite du Var et des Alpes-Maritimes, avant les glaciations.

Figure 42 : Répartition de la Vandoise en France hexagonale (INPN/G. Denys, 2025)

Répartition historique et actuelle dans le département



La Vandoise commune est rarement citée dans les monographies communales des années 1880 (Figure 44), mais il semble qu'elle ait bien été présente dans la majorité du département à cette époque.

Ceci peut témoigner d'une moindre connaissance de cette espèce, en particulier par les pêcheurs, qui la confondent actuellement encore souvent avec le Chevesne. Sa pêche se pratique malgré tout dans le département, et une AAPPMA porte d'ailleurs son nom à Montcornet.

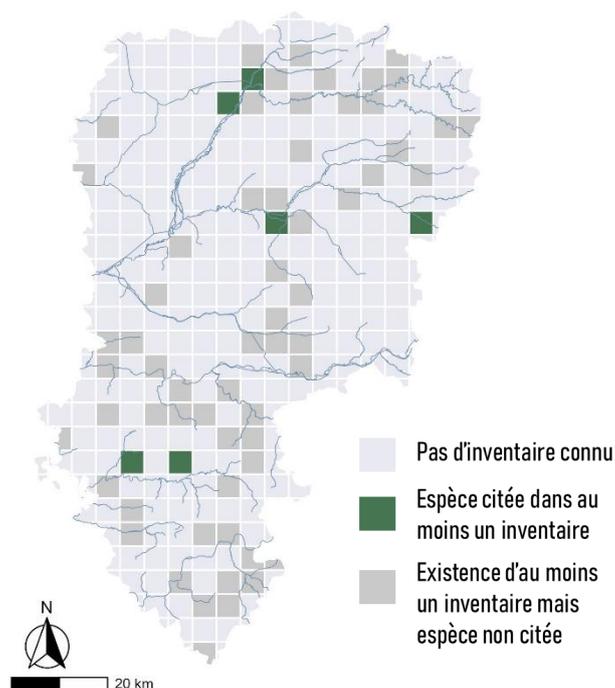


Figure 44 : Mentions de Vandoises dans les archives départementales (années 1880) selon un maillage 5x5 km.

La Vandoise commune est un poisson méfiant, difficile à ferrer car sa touche est très rapide. Elle est parfois recherchée par les pêcheurs de carnassiers pour l'utiliser en vif, en raison de son activité importante et de ses reflets argentés. Cette pratique est cependant **interdite** car *L. leuciscus* est inscrite sur l'arrêté du 8 décembre 1988 fixant la liste des espèces de poissons protégées sur l'ensemble du territoire national. A ce titre, il est également interdit de détruire ses œufs, son habitat, et particulièrement ses zones de reproduction.

Ses frayères sont par ailleurs protégées au titre du Décret n° 2008-283 du 25 mars 2008 relatif aux frayères et aux zones de croissance ou d'alimentation de la faune piscicole. Ceci implique que les travaux effectués dans les cours d'eau sur des tronçons propices à sa fraie (définis par arrêté préfectoral, dont la dernière mise à jour a été signée dans l'Aisne le 21 novembre 2022) doivent faire l'objet de déclarations ou d'autorisations selon leur ampleur. Il existe en cas de manquement un « délit de destruction de frayères » selon l'article L.432-3 du code de l'Environnement.

On la trouve aujourd'hui dans les trois grands bassins axonais, mais au niveau régional sa fréquence de capture a diminué d'un tiers en 20 ans sur les stations suivies historiquement, ce qui a amené à son classement comme « Vulnérable » dans la Liste Rouge des Hauts-de-France.

Il est notable qu'on la recense chez nous de plus en plus vers l'amont des cours d'eau, et un peu moins en aval ([Figure 43](#)). Ceci pourrait témoigner d'une modification de la thermie ou de la qualité des eaux rendant les têtes de bassins versants aujourd'hui plus favorables à cette espèce.

En résumé...

La Vandoise commune est un poisson **assez commun dans les eaux axonaises**, probablement depuis la Préhistoire puisque l'espèce n'a fait l'objet d'aucune manipulation anthropique particulière, à fortiori pour des raisons halieutiques. En effet, si sa pêche se pratique, **elle est moins recherchée que d'autres cyprinidés plus connus, comme le Chevesne avec qui elle est d'ailleurs parfois confondue.**

Cette espèce est **polluo-sensible**, ce qui en fait un bon **marqueur de la qualité des eaux**, et possède également une **amplitude thermique assez peu importante**. Il semble qu'au niveau départemental sa répartition remonte aujourd'hui légèrement vers l'amont des cours d'eau. Au niveau régional, **sa fréquence de capture est en baisse marquée lors des pêches électriques.**



© L. Madelon, FNPF

Les espèces **QUASI-MENACEES**



© L. Madelon, FNPF

Le BARBEAU FLUVIATILE

Barbus barbus

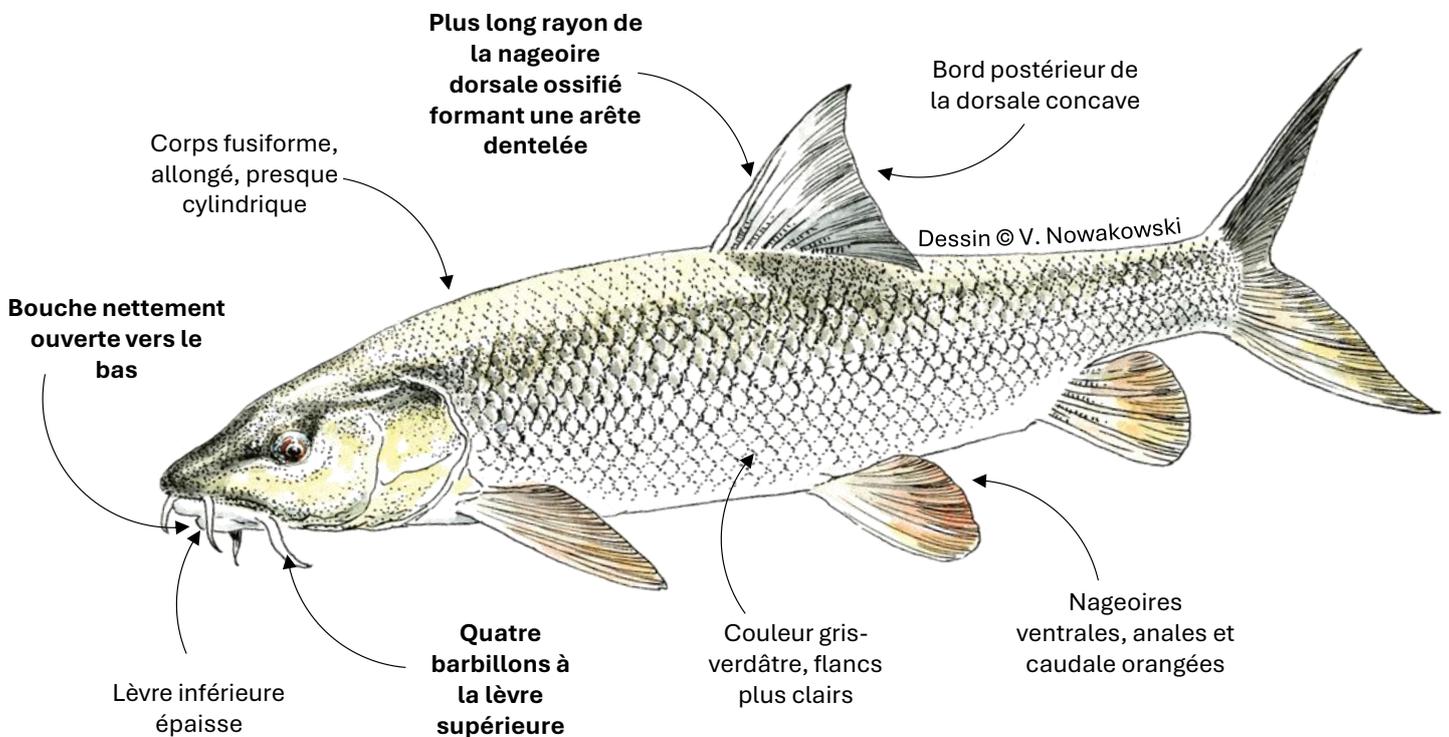
Chordata > Actinopterygii > Cypriniformes > Cyprinidae



Statut dans les Hauts-de-France

Description

Autres noms
Barbeau commun
Bar (ancien)



Généralement 50 cm mais peut atteindre une longueur de 120 cm

En général 1 à 2kg ;
Maximum recensé de 12 kg

Le barbeau aurait donné son nom à la ville de Bar-le-Duc en Lorraine, dont les armoiries contiennent deux poissons.

Habitat et mode de vie

Le barbeau est un poisson benthique et grégaire vivant dans les eaux courantes des rivières aux fonds graveleux, voire occasionnellement dans des lacs (généralement introduit). Il donne son nom à la « zone à barbeau » de la classification de Huet. Pouvant vivre jusqu'à une vingtaine d'années, les individus se répartissent en bancs selon leur taille, les plus grands fréquentant de préférence les eaux plus profondes au courant relativement puissant quand les plus petits se rencontrent dans des eaux plus calmes.

L'été en journée, les bancs de Barbeaux, assez réduits, se reposent le ventre posé au fond de l'eau, utilisant parfois leur bouche pour s'ancrer au substrat. La nuit, ils se dispersent pour se nourrir. Peu sélectifs, ils utilisent alors leurs barbillons sensibles et leurs lèvres charnues pour racler le fond de l'eau et retourner les cailloux à la recherche de larves, crustacés, alevins, œufs ou encore débris végétaux.

La chair du Barbeau est réputée de bonne qualité, et il est pêché de façon professionnelle pour alimenter divers restaurants. Il faut cependant noter qu'en raison de sa longévité et de son mode d'alimentation dans les sédiments, il fait partie des poissons fortement bioaccumulateurs selon l'ANSES, qui recommande de ne pas en dépasser deux portions par mois.

A consommer
avec modération

Le Barbeau hiverne généralement en grands groupes dans des zones plus calmes, les individus souvent très peu actifs voire léthargiques, serrés les uns contre les autres de façon très reconnaissable.

Reproduction

La maturité sexuelle du barbeau est particulièrement tardive, jusqu'à 5 ans pour les mâles et 10 pour les femelles. La fraie a lieu entre mai et juillet, les mâles arborant alors des nodules nuptiaux blancs. Les bancs de Barbeaux se réunissent et remontent les cours d'eau vers des zones de faible profondeur.

Une parade nuptiale caractéristique se met en place, au cours de laquelle les mâles suivent les femelles en les éclaboussant bruyamment jusqu'aux zones les plus rapides puis en s'accolant en tête à tête avec elles. Les femelles se mettent alors à effectuer des vibrations, expulsant environ 12 500 ovocytes par kg de poids vif, qu'ils couvrent de leur semence. Certains mâles mettent en place des stratégies pour se rapprocher des femelles courtisées, en attendant que d'autres les aient conduites sur les zones de frai pour s'approcher furtivement et féconder également les œufs. On a ainsi pu observer jusqu'à 130 mâles impliqués dans une seule reproduction.

Les œufs légèrement collants adhèrent dans un premier temps aux pierres mais sont ensuite emportés par le courant et éclosent au bout de 10 à 15 jours. Si les conditions optimales ne sont pas réunies (courant important et gravier non colmaté), la reproduction échoue car ils moisissent et meurent.

Les œufs de Barbeau sont légèrement toxiques, et étaient autrefois utilisés comme vomitifs. Ingerés par erreur, ils causent parfois de fortes douleurs abdominales, diarrhées, hypotensions artérielles voire déshydratations nommées le « Choléra des barbeaux ».

Toxicité

Les larves une fois écloses sont lucifuges et s'enfouissent d'abord, vivant sur leur réserve vitelline, avant de rapidement ressortir pour entamer une vie active. Vivants proches des bords, dans les zones calmes, les alevins se nourrissent de la microfaune benthique.

Répartition nationale

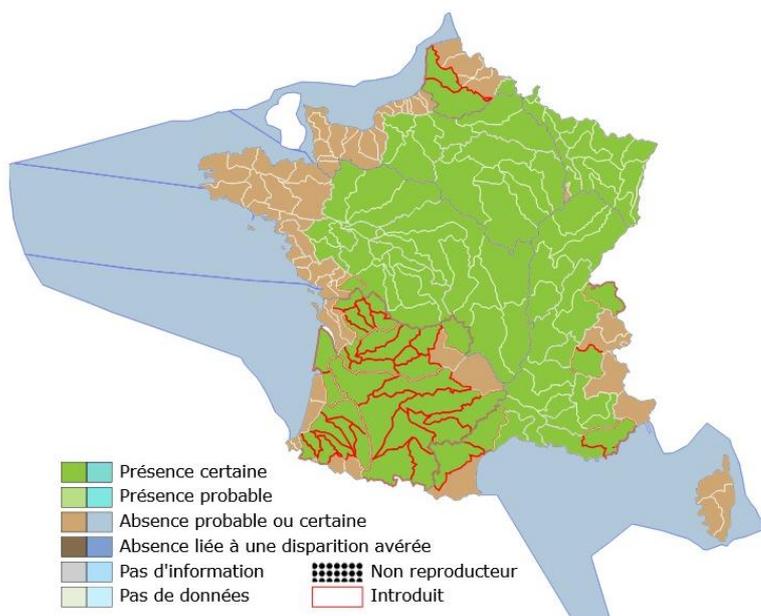


Figure 45 : Répartition du Barbeau en France hexagonale (INPN/G. Denys, 2025)

Le Barbeau est présent sur presque tout le territoire national à l'exception de la Bretagne (Figure 45), mais est moins commun dans le midi où l'on trouve une espèce proche, le barbeau méridional (*Barbus meridionalis*).

Il est probable que cette deuxième espèce ait plus anciennement peuplé la moitié Sud de l'Hexagone mais ait été progressivement remplacée à la Préhistoire par le Barbeau commun, plus combatif, et ait régressé vers les zones où celui-ci ne peut s'implanter. Bien que ces deux espèces partagent plus que rarement aujourd'hui les mêmes habitats, lorsque c'est le cas, elles peuvent donner des hybrides féconds.

Répartition historique et actuelle dans le département

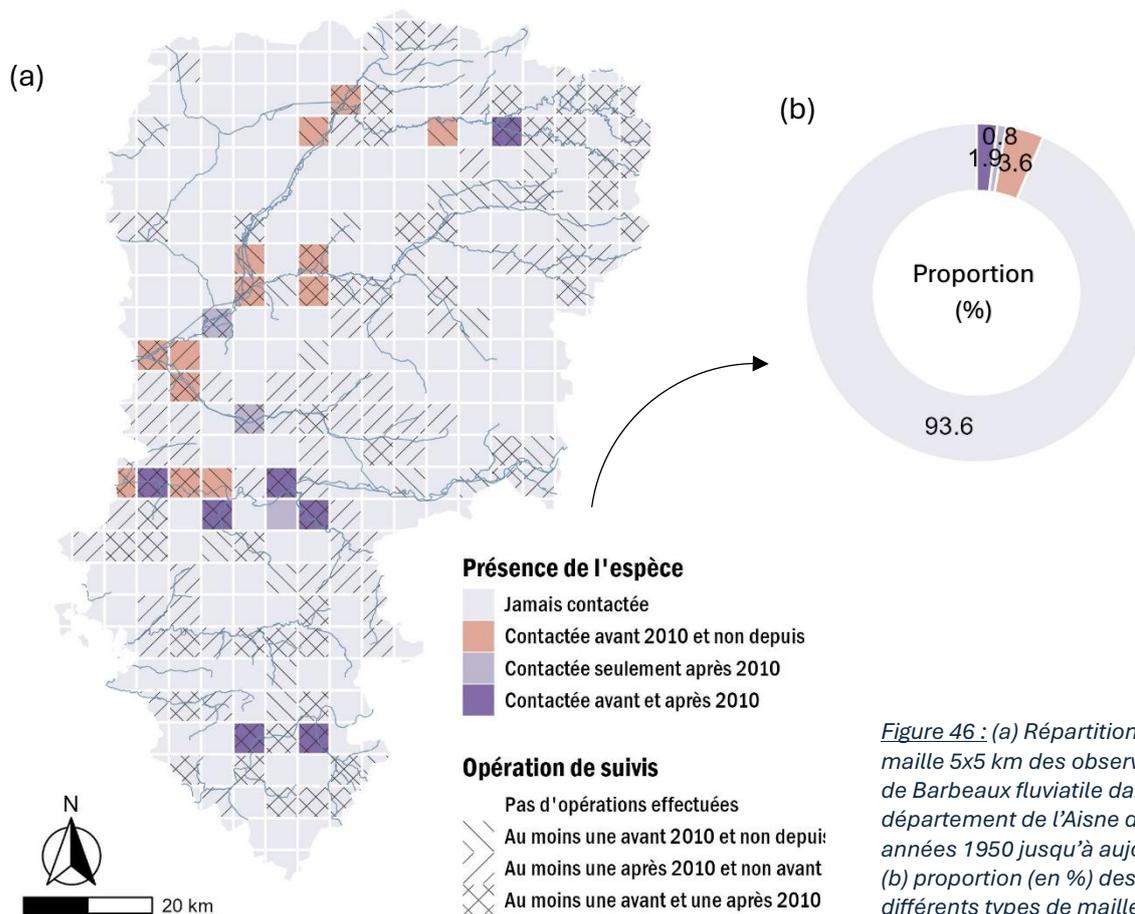


Figure 46 : (a) Répartition en maille 5x5 km des observations de Barbeaux fluviatile dans le département de l'Aisne depuis les années 1950 jusqu'à aujourd'hui ; (b) proportion (en %) des différents types de mailles.

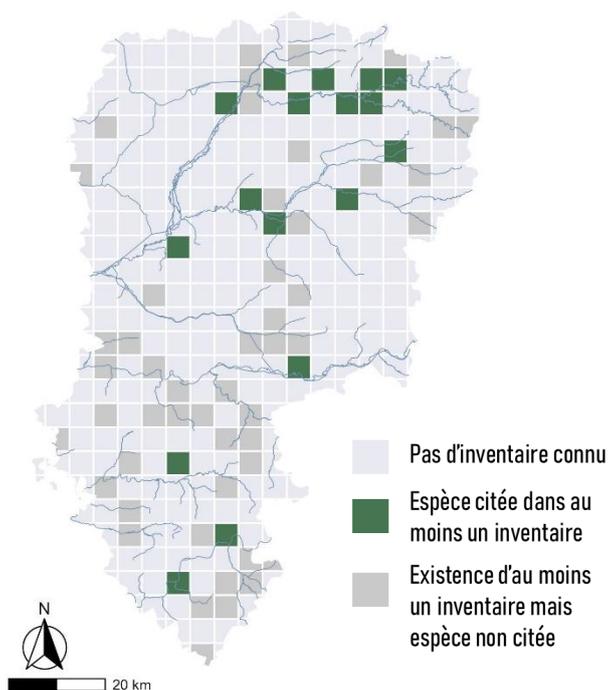


Figure 47 : Mentions de Barbeaux dans les archives départementales (années 1880) selon un maillage 5x5 km.

D'après les monographies communales, il semble que le Barbeau ait été présent dans les trois grands bassins de l'Aisne à la fin du XIX^{ème} siècle, et qu'il y ait été recherché pour la pêche. Il est en particulier souvent mentionné dans le Nord du département.

L'espèce reste aujourd'hui encore connue du grand public et appréciée des pêcheurs au coup axonais, ces derniers en appréciant la taille et la combativité.

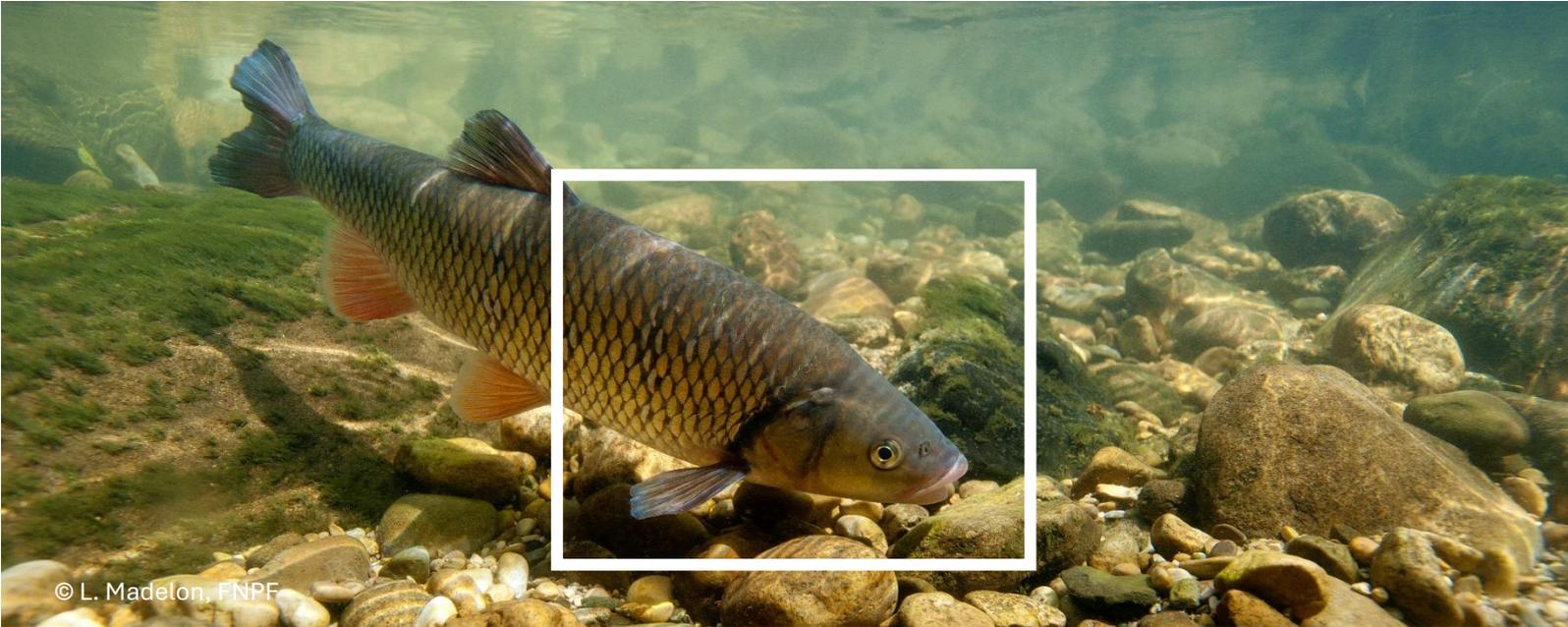
S'il est toujours bien présent sur les bassins de l'Aisne et de la Marne, plutôt dans les cours d'eau de plus grande largeur, et qu'on le rencontre encore dans le bassin de l'Oise, il semble y être moins présent que par le passé. Ce constat est à relativiser en raison du faible taux de pêches électriques effectuées en grandes rivières dans ses habitats, mais semble être observé également dans le reste de la Région, d'où le classement de cette espèce dans la catégorie « quasi-menacée ».

Il n'existe pas d'étude particulière ayant été effectuée sur cette espèce dans notre département, mais on peut cependant supposer que son mode de vie saisonnier, avec des migrations en amont et en aval pour le frai et l'hivernation, pourrait être perturbé par les obstacles à la continuité écologique encore présents sur nos grands cours d'eau. L'espèce pourrait donc potentiellement être favorisée dans le futur si ceux-ci venaient à être aménagés ou supprimés. La reproduction du Barbeau dépend de plus de la présence d'un substrat graveleux et non colmaté, et pourrait donc également être affectée par les phénomènes d'érosion-ruissellement.

En résumé...

Le Barbeau est un poisson rencontré dans les eaux vives et caillouteuses des grandes rivières du département, assez connu des pêcheurs pour sa combativité. Il s'agit d'une espèce longévive, assez peu échantillonnée lors des pêches électriques, mais dont il semble que les populations pourraient être aujourd'hui en déclin dans la Région.

Ce poisson pourrait cependant probablement être favorisé par les opérations de rétablissement de la continuité écologique, en particulier sur les grandes rivières où on le trouve, même si le colmatage des substrats reste certainement aujourd'hui un frein à sa reproduction.



© L. Madelon, FNPF

Le CHEVESNE COMMUN

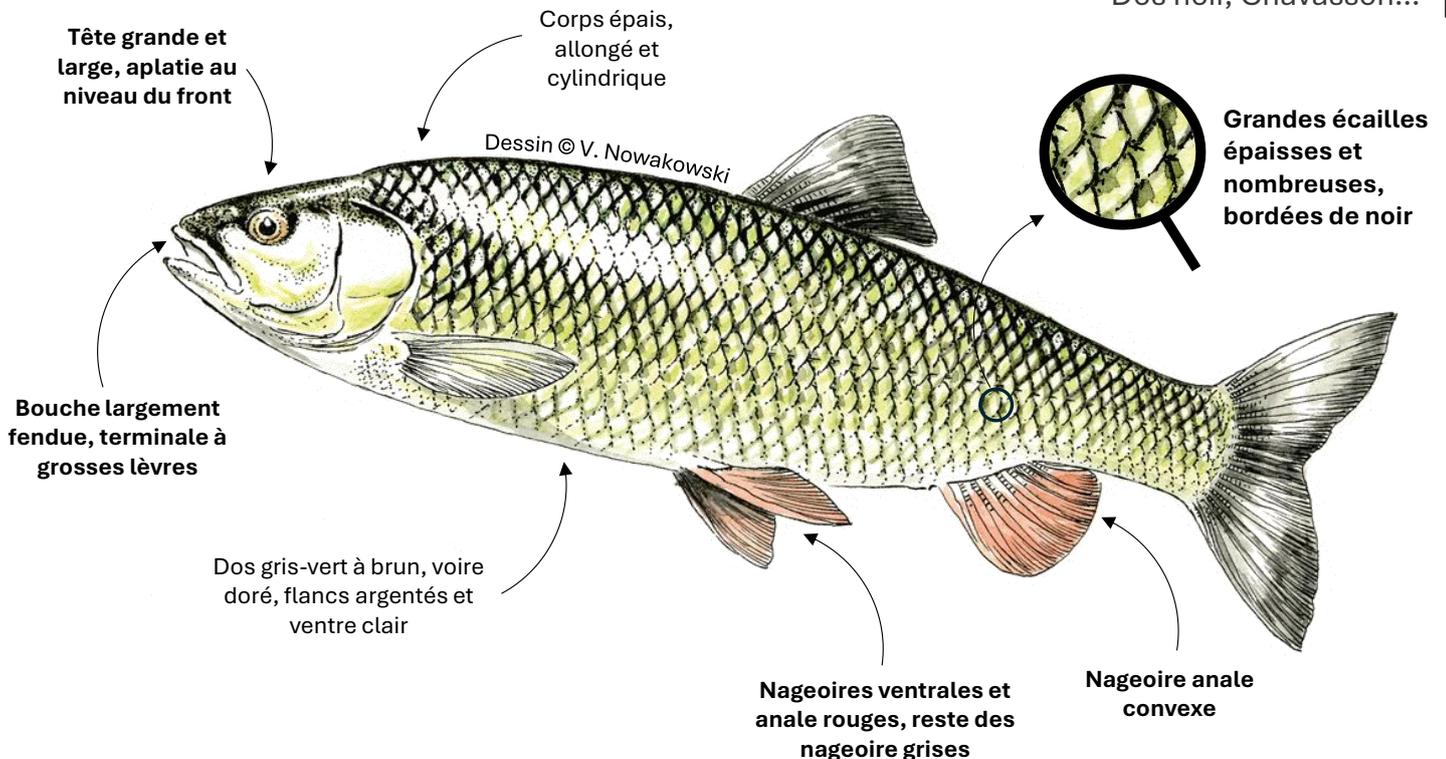
Squalius cephalus

Chordata > Actinopterygii > Cypriniformes > Leuciscidae



Statut dans les Hauts-de-France

Description



Autres noms

Chevaine, Meunier, Dos noir, Chavasson...



Généralement entre 10 et 30 cm, jusqu'à 60 cm



Jusqu'à 5 kg



On m'en a offert des petits verres, et des fritures, et des matelotes pour me faire causer !! Mais va voir s'ils viennent, les chevesnes.

- Maupassant, *Le Horla*

Habitat et mode de vie

Le Chevesne commun est un poisson dit « euryèce », c'est-à-dire qu'il peut vivre dans une large gamme d'habitats. On le retrouve ainsi en rivière depuis la zone à truite jusqu'à la zone à brème, et jusque dans les estuaires, même si son préférendum reste théoriquement dans la zone à barbeau. On peut également le voir dans certains étangs ou lacs. Il s'agit d'une espèce grégaire, qui se déplace en bancs d'individus de tailles similaires, parfois en combinaison avec d'autres cyprinidés, même si les plus gros spécimens deviennent souvent solitaires.

Le Chevesne est omnivore et connu pour consommer un très large éventail de proies, à la fois animales et végétales, ainsi que les œufs et les larves. Les juvéniles sont plutôt pélagiques et deviennent benthiques au stade adulte. L'espèce n'hiberne pas et se nourrit donc toute l'année.

Reproduction

Les mâles deviennent mûres vers 2-3 ans, un an environ avant les femelles. Le fraie se déroule entre avril et juin, pour une température atteignant les 15°C ; une deuxième ponte est parfois possible plus tard si les conditions sont favorables, mais les juvéniles qui en sont issus passent rarement l'hiver. On reconnaît les mâles à cette saison grâce aux tubercules nuptiaux blancs qu'ils arborent sur la tête.

Les Chevesnes des deux sexes se regroupent en bancs importants (jusqu'à une centaine d'individus) sur des radiers, après parfois une courte migration, bien qu'ils soient capables de se reproduire même sur une zone sans courant. Les mâles escortent les femelles jusqu'à des zones peu profondes, souvent avec forces éclaboussures. Ces dernières y expulsent environ 50 000 à 60 000 ovules blanc jaunâtre d'environ 2 mm de diamètre par kilogramme de poids vif. Aussitôt fécondés, ils viennent se déposer au fond et adhèrent aux pierres, aux morceaux de bois ou aux plantes. L'incubation est rapide et les larves éclosent après 60 degrés-jours environ, soit 4 jours à 15°C.

Répartition nationale

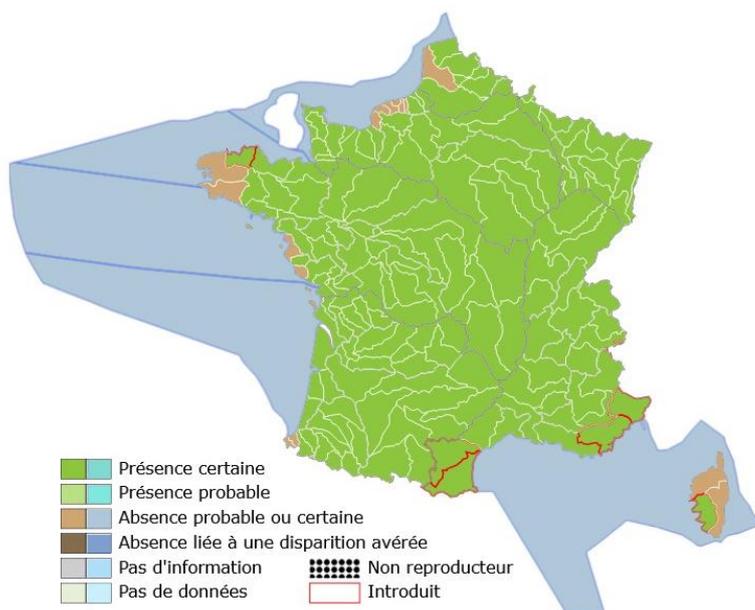


Figure 48 : Répartition du Chevesne en France hexagonale (INPN/G. Denys, 2025)

Le Chevesne est présent sur tout le territoire métropolitain jusqu'à 1000 m d'altitude environ, à l'exception du Nord de la Corse. Il s'hybride parfois à avec d'autres cyprinidés.

Dans les Pyrénées, Orientales, on trouve également une autre espèce proche, le Chevesne catalan (*Squalius laietanus*), plus petit, que l'on peut distinguer grâce à sa bouche subterminale, à la coloration du bord des écailles sur ses flancs, et au nombre plus important de rayons sur ses nageoires pectorales. Les deux espèces sont susceptibles de s'hybrider depuis que *Squalius cephalus* a été introduit dans cette région, ce qui constitue d'ailleurs une

Répartition historique et actuelle dans le département

Le Chevesne est cité sous son nom d'époque, le Meunier, dans les bassins de l'Oise et de la Marne en 1880 dans les archives départementales (*Figure 49*).

Il est à noter que l'espèce est peu appréciée de manière générale chez nous pour sa chair, réputée pour être fade et remplie d'arêtes, alors qu'elle est beaucoup plus consommée dans certains pays de l'Est comme la Pologne.

Il ne s'agit donc plus d'un poisson particulièrement recherché pour la pêche vivrière, bien que cela n'était pas le cas historiquement où il était au contraire facilement cuisiné, comme s'en vante le personnage de Maupassant. On peut supposer que cette popularité déclinante explique qu'il n'ait pas plus été cité dans les documents de la fin du XIXème siècle alors qu'il était probablement bien présent même à l'époque dans notre département.

Aujourd'hui cependant, le Chevesne connaît un regain de popularité pour la pêche sportive en raison de sa taille et de sa combativité. Il vient également se substituer à la truite dans certaines zones ce qui amène les pêcheurs locaux à s'y intéresser, bien qu'il soit parfois vu comme un envahisseur.

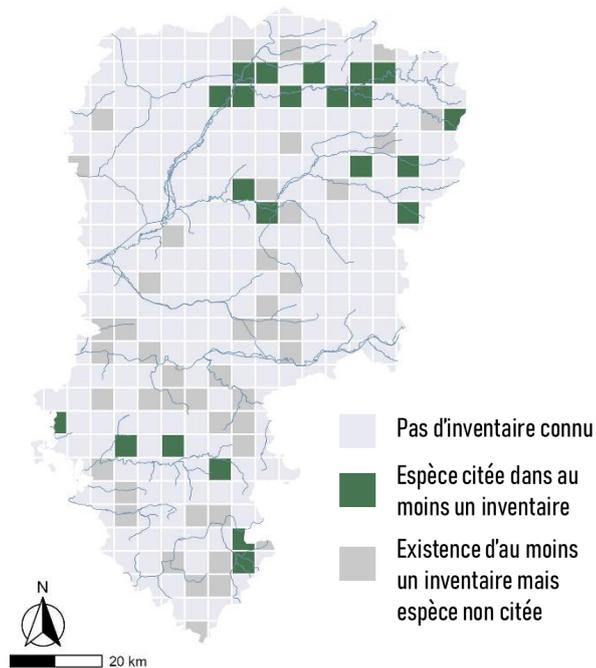


Figure 49 : Mentions du Chevesne dans les archives départementales (années 1880) selon un maillage 5x5 km.

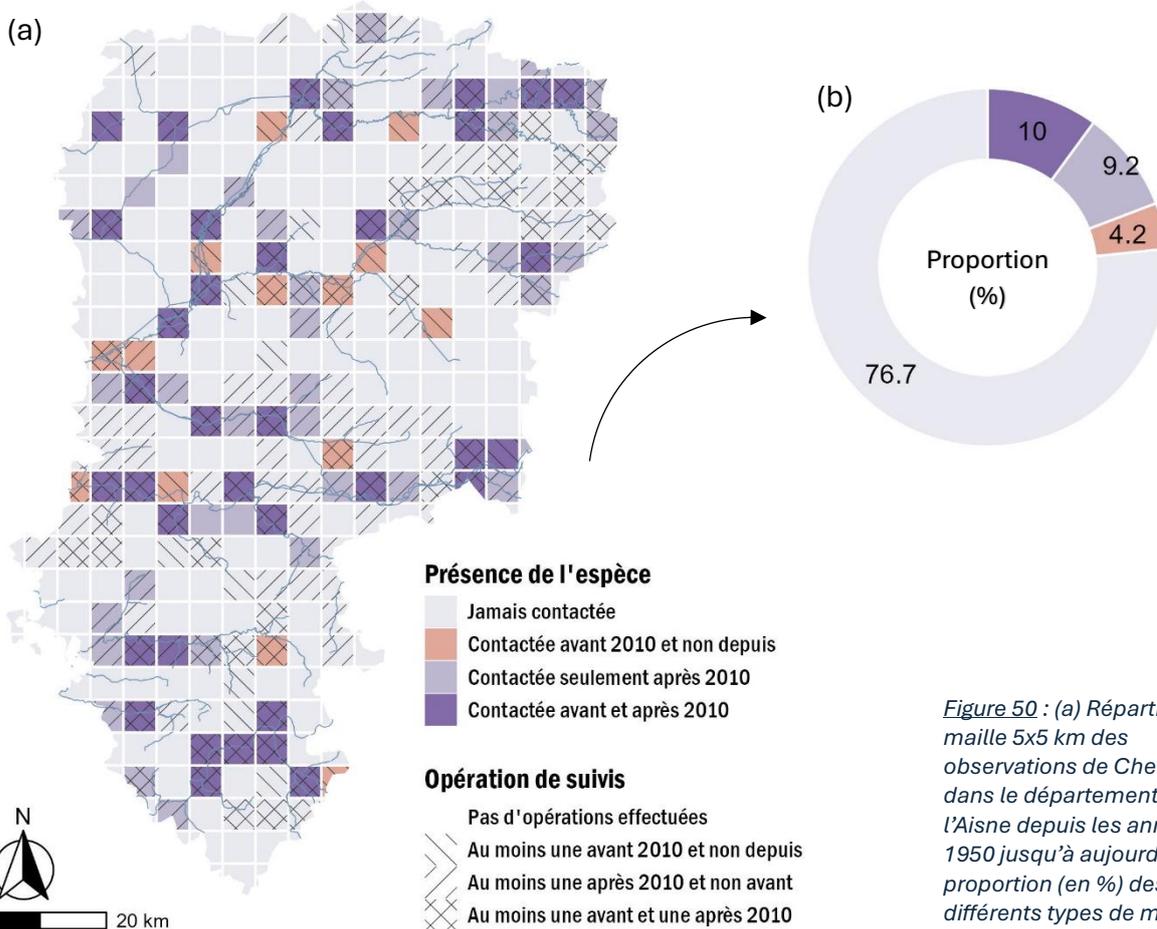


Figure 50 : (a) Répartition en maille 5x5 km des observations de Chevesnes dans le département de l'Aisne depuis les années 1950 jusqu'à aujourd'hui ; (b) proportion (en %) des différents types de mailles.

En raison de son mode de vie omnivore et actif toute l'année, le Chevesne peut être pêché de nombreuses façons, avec des préférences selon les saisons. Il s'attrape ainsi au coup, avec toutes sortes d'esches, mais également à la mouche, à la cuiller ou au vif en particulier lors du frai. En hiver, on le pêchait traditionnellement « au sang », bien que cette technique ne soit plus aussi pratiquée aujourd'hui.

Les pêches à l'électricité montrent ainsi une répartition actuelle couvrant tous les bassins du département (*Figure 50*), avec peut-être un peu moins de contact récemment dans l'Oise moyenne et aval, mais également un certain nombre de nouvelles localités à l'amont des cours d'eau.

Il est à noter que sa fréquence annuelle de capture est en légère baisse ces dix dernières années dans les Hauts-de-France, ce qui a amené à son classement dans les espèces « presque menacées » pour la Liste Rouge régionale.

En résumé...

Le Chevesne commun est un poisson **peu exigeant et adaptable**, avec un **régime alimentaire large**, qui peut vivre dans des **habitats très variés**. Il n'est pas très sensible à la température et résiste plutôt bien aux maladies et aux pollutions, ce qui lui a permis de **coloniser la majorité des bassins français et européens**.

Le réchauffement des eaux est probablement à l'origine de sa **remontée plus amont dans les rivières de première catégorie de notre département**. Peu réputé pour sa chair, sa pêche sportive reste appréciée même s'il est **parfois mal considéré** en particulier lorsqu'il vient se substituer à la truite, moins résistante et dont les populations ont parfois diminué ou sont soutenues artificiellement.

Il en reste pourtant qu'il semble **légèrement décliner à l'échelle régionale**, et est ainsi « presque menacé » dans les Hauts-de-France.



© Gilles San Martin (Creative Commons)

L'ÉPINOCHÉ

Gasterosteus aculeatus

Chordata > Actinopterygii > Gasterosteiformes > Gasterosteidae



Statut dans les Hauts-de-France

Description

Couleur brun verdâtre et ventre clair.

En période nuptiale, le ventre des mâles devient rouge orangé et leur dos bleu iridescent, le ventre des femelles se colore légèrement en rose.

Museau pointu

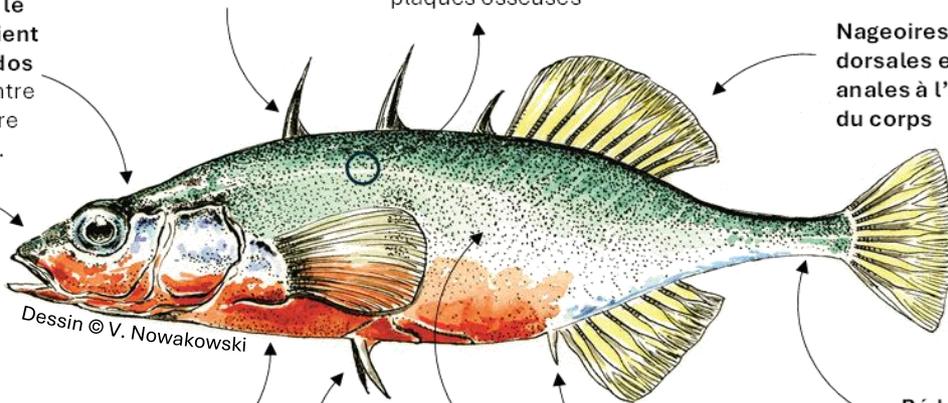
5 à 8 cm pour les individus d'eau douce, jusqu'à 11 cm pour ceux vivant en mer

Quelques grammes

Trois à quatre rayons épineux libre avant la nageoire dorsale

Absence d'écaïlle sur la ligne latérale, où la peau recouvre les plaques osseuses

Nageoires dorsales et anales à l'arrière du corps



Dessin © V. Nowakowski

Corps fusiforme, comprimé latéralement

Nageoires ventrales réduites à des épines

Présence de plaques osseuses sur les flancs*

Nageoire anale précédée d'une épine

Pédoncule caudal fin

Autres noms

Arselet, Cordonnier, Crèvevalet, Épinart, Épinglet...

* Il existe trois phénotypes différents :

1. *trachurus* : plaques tout le long de la ligne latérale
2. *semiarmatus* : plaques uniquement sur le corps et le pédicule caudal
3. *leiurus* : plaques uniquement à l'avant du corps

Le mot épinoche viendrait en partie du mot « epinoke » en picard, qui désigne les épinards. En vieux français, on nomme d'ailleurs l'épinoche « espinoche », c'est-à-dire, littéralement, « épinard ». (*Le littré*, 2024)

Habitat et mode de vie

L'Épinoche possède une large gamme d'habitats avec des eaux pouvant aller de 4°C à 20°C, quelle que soit la salinité. On la retrouve ainsi dans des étangs, des rivières, des lacs ou encore en eau saumâtre et en mer, jusqu'à 100 m de profondeur environ.

Elle vit souvent en bancs constitués de regroupements familiaux. Très territoriaux, ceux-ci n'hésitent pas à attaquer tout ce qui pénètre dans leur espace. Certaines populations passent leur vie dans l'eau douce quand d'autres sont anadromes et effectuent une partie de leur cycle de vie en mer, remontant les rivières au printemps pour frayer. Il existe un fort dimorphisme sexuel, les femelles pouvant faire trois fois la taille des mâles.

L'épinoche, en raison de sa petite taille, de sa résistance et de son comportement social remarquable, est très fréquemment étudiée en laboratoire. Elle est de plus utilisée comme marqueur éco-toxicologique, en particulier par rapport aux pesticides qui l'affectent malgré sa résistance aux autres paramètres extérieurs. Les insecticides (perchlorates) font partie des polluants qui lui sont le plus néfastes car ils perturbent sa reproduction.

Une espèce-modèle

L'Épinoche favorise les eaux peu profondes et riches en végétation où elle engloutit un grand nombre de proies variées, crustacés, vers, larves, œufs ou végétaux. Il arrive d'ailleurs que des femelles non reproductrices s'attaquent aux œufs de leur propre espèce, forçant les mâles qui défendent leurs nids à ne pas quitter celui-ci et, afin de ne pas mourir de faim, de consommer eux-mêmes une partie de leur progéniture.

La taille de l'Épinoche la rend attractive pour de nombreux prédateurs, mais ses épines et sa cuirasse de plaques osseuses sont difficile à avaler et elle est souvent rapidement recrachée après avoir été attrapée.

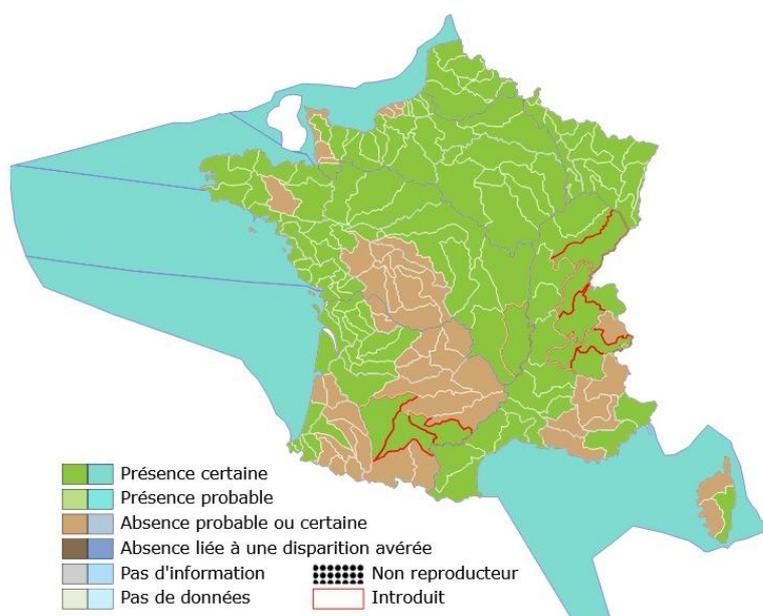
Une armure efficace

Reproduction

L'Épinoche devient sexuellement mûre dès la fin de sa première année. Les mâles se mettent à défendre férocement un petit territoire au sein duquel ils construisent un nid composé de débris végétaux assemblés par des sécrétions rénales. Ils effectuent une parade nuptiale spectaculaire et attirent voire parfois forcent les femelles à pondre dans leur nid. Aussitôt les ovules fécondés, le mâle chasse la femelle de son nid. Il est fréquent que l'opération soit répétée sur plusieurs femelles, les œufs incubant ainsi les uns à côté des autres.

Le mâle défend ensuite le nid, élimine les œufs morts et ventile le reste à l'aide de ses nageoires pectorales. Les larves éclosent après 180 degrés-jours environ, mais restent d'abord à proximité du nid avant de commencer à évoluer autour, en banc, pour se nourrir de petits animaux. Les alevins se dispersent ensuite dans la végétation, et il arrive qu'ils dérivent jusqu'à de nouveaux milieux en suivant des algues ou des végétaux flottants.

Répartition nationale



L'Epinoche a originellement colonisé les eaux douces par la mer, et on la retrouve plus facilement de nos jours encore proche des côtes européennes.

Elle est ainsi présente partout en plaine au Nord de la France, ainsi que dans les zones côtières de la Manche et de la Mer du Nord, et de façon plus localisée dans le Sud, souvent dans des grands bassins (Rhône, Garonne). On ne la retrouve plus dans les zones montagneuses.

Figure 51 : Répartition de l'Epinoche en France hexagonale (INPN/G. Denys, 2025)

Répartition historique et actuelle dans le département

L'Epinoche est citée quatre fois dans les archives départementales (Figure 52), mais était probablement présente sur l'ensemble du département à la fin du XIV^{ème} siècle. La moindre connaissance de ce poisson est parfois due à la difficulté d'observation causée par sa petite taille et son habitat, ainsi qu'à son faible intérêt halieutique.

L'Epinoche reste toutefois une espèce généralement connue, au moins de nom, du grand public. Elle est de plus aujourd'hui encore parfois prise au coup, et peut faire partie des premiers poissons capturés par les jeunes pêcheurs.

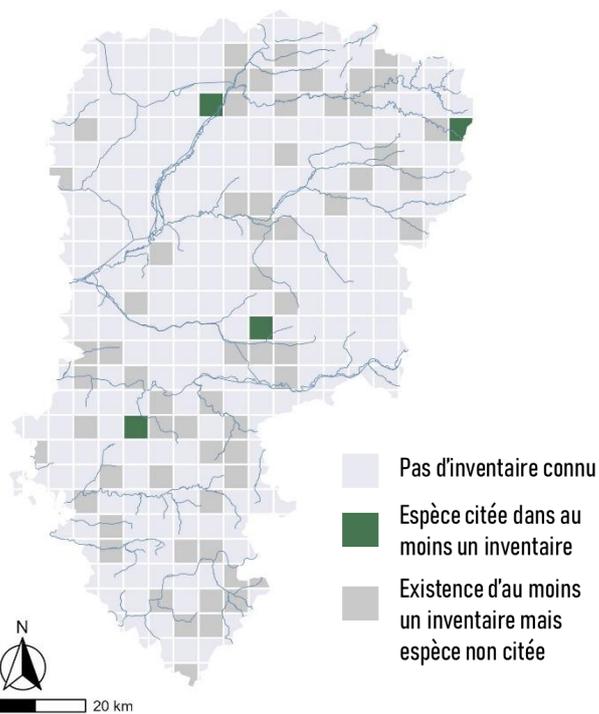


Figure 52 : Mentions de l'Epinoche dans les archives départementales (années 1880) selon un maillage 5x5 km.

Gasterosteus aculeatus se trouve aujourd'hui encore bien implantée dans le département, en particulier dans les têtes de bassins versant de l'Oise et de la Marne (Figure 53), avec un très grand nombre d'individus recensés en Thiérache notamment. Elle est en particulier parvenue à se maintenir dans certaines zones salmonicoles malgré les obstacles à la continuité écologique, et fait parfois partie des seules espèces encore présentes dans les petits ruisseaux où la truite ne peut plus accéder.

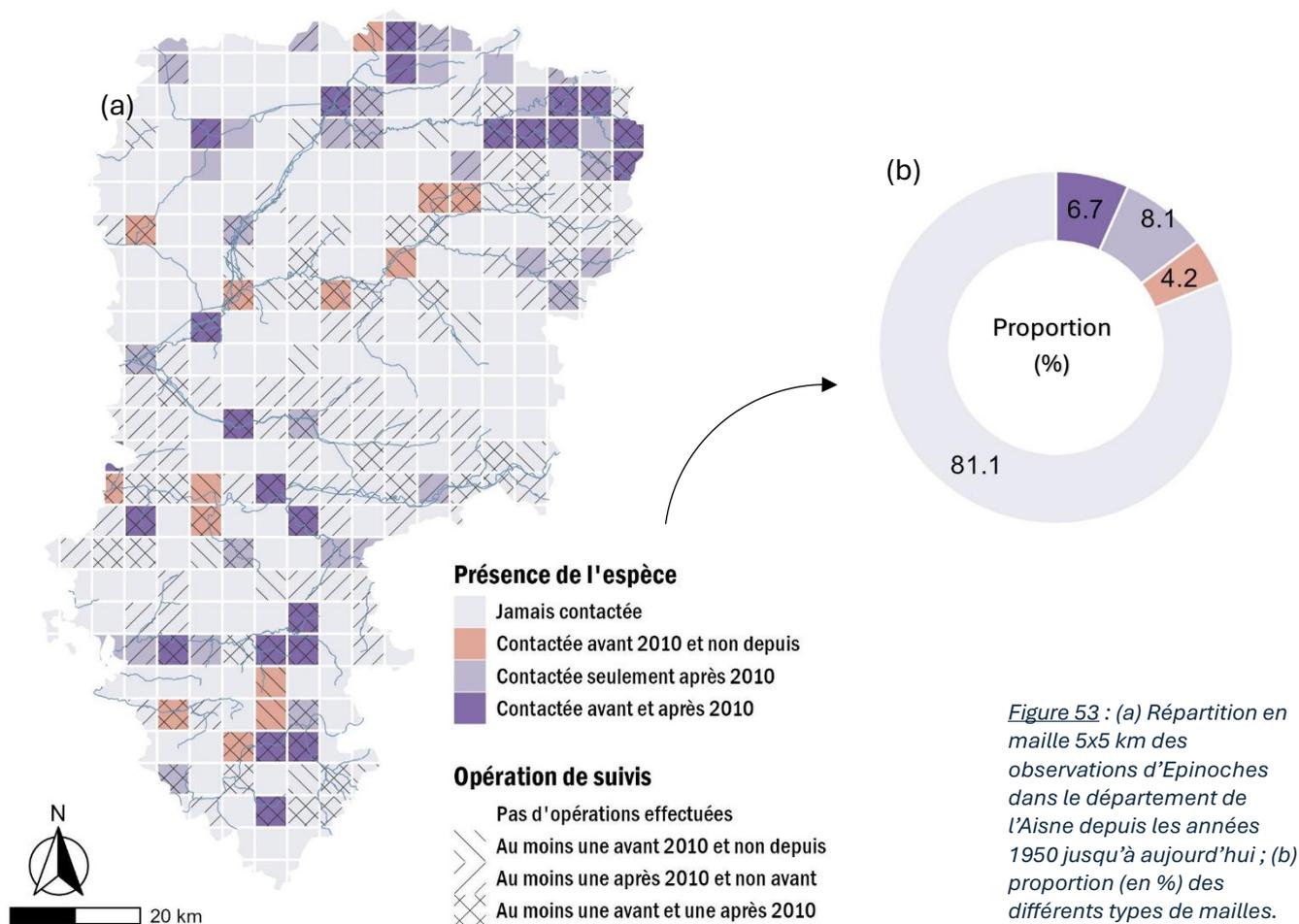


Figure 53 : (a) Répartition en maille 5x5 km des observations d'Epinoches dans le département de l'Aisne depuis les années 1950 jusqu'à aujourd'hui ; (b) proportion (en %) des différents types de mailles.

Il semble cependant qu'une tendance à la baisse se dessine au niveau de la fréquence de sa capture au niveau régional, ce qui a amené à son classement « Quasi-menacé » dans la Liste Rouge régionale. Aucune étude n'a aujourd'hui été effectuée sur cette espèce dans le département, mais on pourrait se poser la question de l'influence sur ses populations actuelles des pesticides auxquels elle est sensible.

En résumé...

L'Epinoche est un poisson **capable de se maintenir dans une très large gamme d'habitats, de température et de salinité très différents**. Couplé à son **comportement social remarquable** et aux soins que les mâles prodiguent à leur progéniture, elle est devenue un **sujet d'étude privilégié**.

Malgré sa **très grande résistance**, il semble qu'elle soit aujourd'hui **menacée par l'utilisation de certains pesticides**, et est de ce fait parfois utilisée comme un marqueur éco-toxicologique.

Dans le département elle paraît **se maintenir dans tous les grands bassins versants**, en particulier à l'amont, mais il n'a pas été effectué d'étude précise à ce sujet, et elle reste également **difficile à échantillonner** à cause de sa taille et de sa capacité à s'abriter dans les végétaux, ce qui rend les données **un peu moins fiables que pour d'autres espèces**.



© Ullrich Mühlhoff (Wikimedia Commons)

Le GARDON

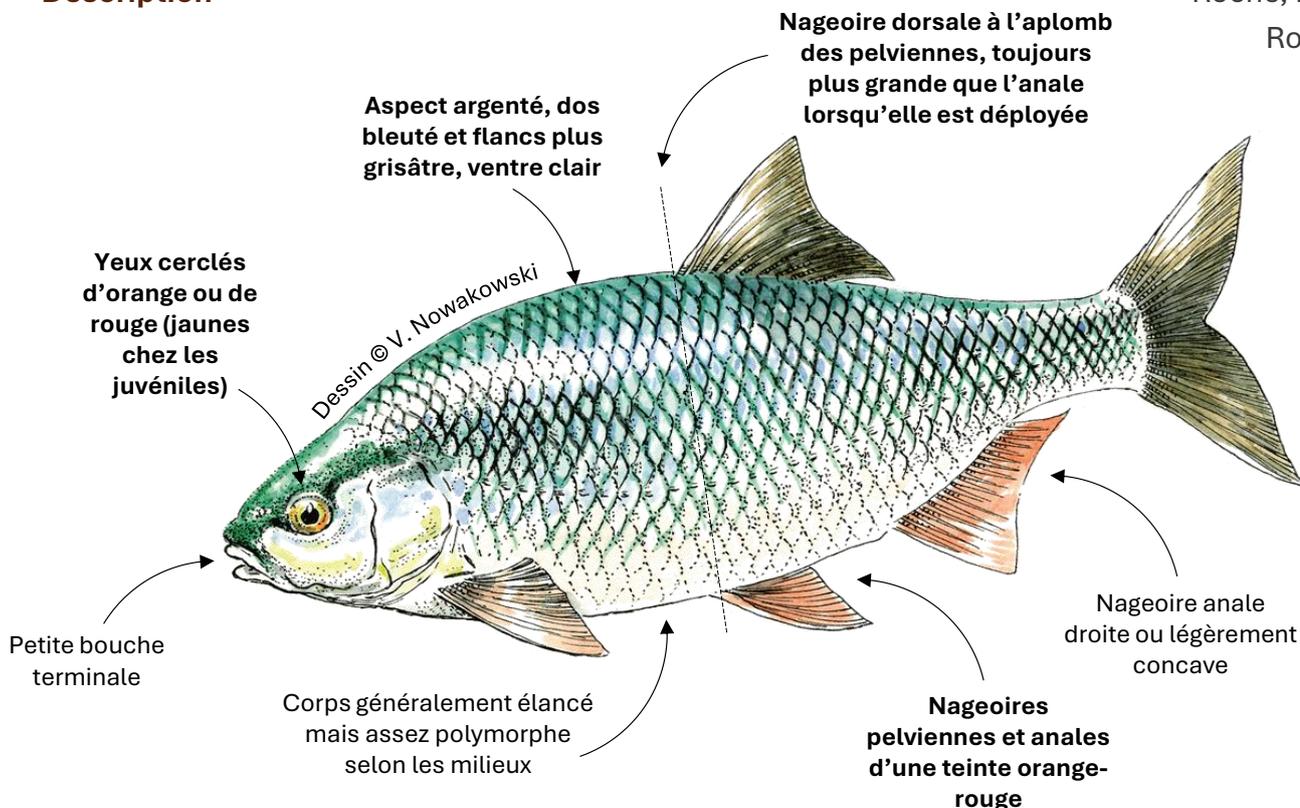
Rutilus rutilus

Chordata > Actinopterygii > Cypriniformes > Leuciscidae



Statut dans les Hauts-de-France

Description



Autres noms

Roche, Rouse, Roussette



Généralement 25 cm, jusqu'à 50 cm



500 g, jusqu'à 1,5 kg



Il est frais comme un gardon !

- Expression moyenâgeuse, le Gardon ayant une excellente capacité de conservation, ce qui le rendait populaire lors des périodes de disette

Habitat et mode de vie

Le Gardon est un poisson très commun, grégaire, qui préfère les eaux riches, peu courantes, et les zones végétalisées. Les bancs qu'il forme peuvent être très denses, en particulier en hiver où l'on y compte parfois des centaines d'individus de tailles similaires. L'espèce est plutôt diurne, et active en toutes saisons, même si son activité est réduite pendant la saison froide.

Il est eurytherme, et on le trouve souvent dans les lacs ou les rivières de plaine, voire jusque dans les eaux saumâtres. Il peut aussi s'adapter dans les ruisseaux courants si ceux-ci possèdent des zones plus calmes. Il est sédentaire, sauf pour de très courtes migrations qu'il effectue parfois pour se reproduire.

Le Gardon est omnivore même si les adultes ont une préférence pour l'alimentation végétale, et on peut ainsi voir des bancs « brouter » des mousses ou des algues recouvrant les pierres, roseaux ou arbres morts. Il adapte facilement son alimentation en fonction du milieu et de la saison, et joue également un rôle important comme détritivore.

Reproduction

La maturité sexuelle est atteinte autour de 2-3 ans chez les mâles et de 3-4 ans chez les femelles. Le frai se déroule souvent au même endroit que les années précédentes, entre avril et juin voire juillet selon les climats. Les mâles sont alors bien reconnaissables, car ils portent sur la tête et les dos des points blancs coniques, les rendant rugueux au toucher. Les femelles en portent aussi mais de plus petits.

Les mâles se regroupent en bancs autour de supports de ponte, souvent des plantes ou du bois mort, dans lesquels pénètrent les femelles. Ces dernières peuvent y expulser quelques centaines de milliers d'œufs (350 000 œufs par kilogramme de poids vifs), qui sont fécondés par plusieurs mâles les suivant à travers le banc. Il arrive que le Gardon s'hybride avec d'autres cyprinidés (Brème, Rotengle, voire Ablette, Chevesne ou Hotu).

Les œufs collants de couleur crème adhèrent au substrat disponible et incubent pendant environ 160 degrés-jours. Les alevins naissent avec une réserve vitelline qui se résorbe généralement entre 2 et 5 jours, après quoi ils se rapprochent du rivage et deviennent d'abord zooplanctonophage avant de passer à un régime de macroinvertébrés benthiques.

Répartition nationale

Le Gardon est natif du continent européen, même si son introduction au Sud des Alpes est plus récente, avec parfois des conséquences négatives sur les espèces locales. En Corse, il a ainsi été acclimaté pour la pêche dans les années 1970.

On le trouve aujourd'hui presque partout en France métropolitaine.

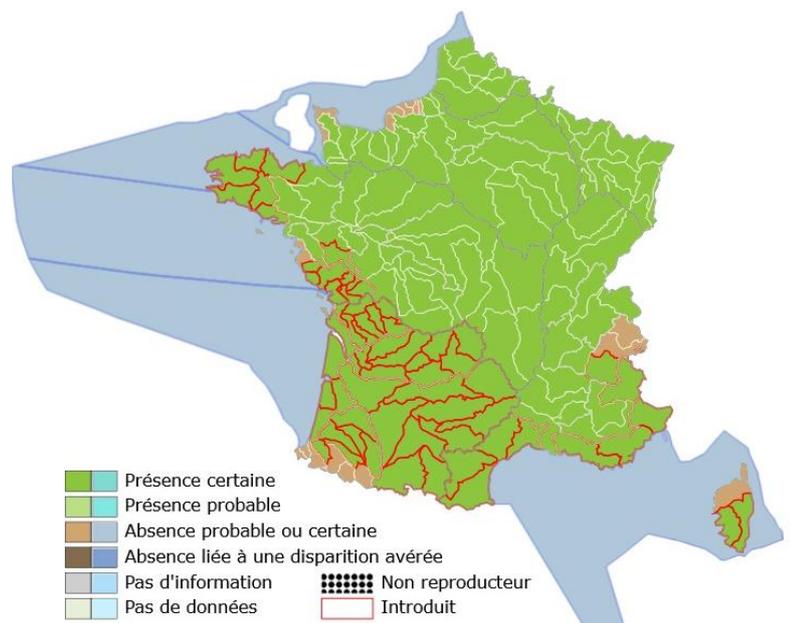


Figure 54 : Répartition du Gardon en France hexagonale (INPN/G. Denys, 2025)

Répartition historique et actuelle dans le département

Le Gardon semble avoir été bien présent dans tous les bassins du département au siècle dernier, à la fois à l'amont et l'aval de nos rivières. Il est souvent mentionné l'intérêt que lui portent les pêcheurs, ce qui témoigne de son importance halieutique dans l'Aisne à cette époque.

Aujourd'hui encore, la pêche du Gardon est très pratiquée en particulier au coup dans les canaux du département. L'espèce mord à un grand nombre d'appâts, mais peut changer ses préférences et ses déplacements selon les saisons ce qui rend sa recherche technique et appréciée. Moins consommé que d'autres poissons locaux, il se prépare tout de même couramment en friture ; et est également utilisé comme vif pour la pêche aux carnassiers.

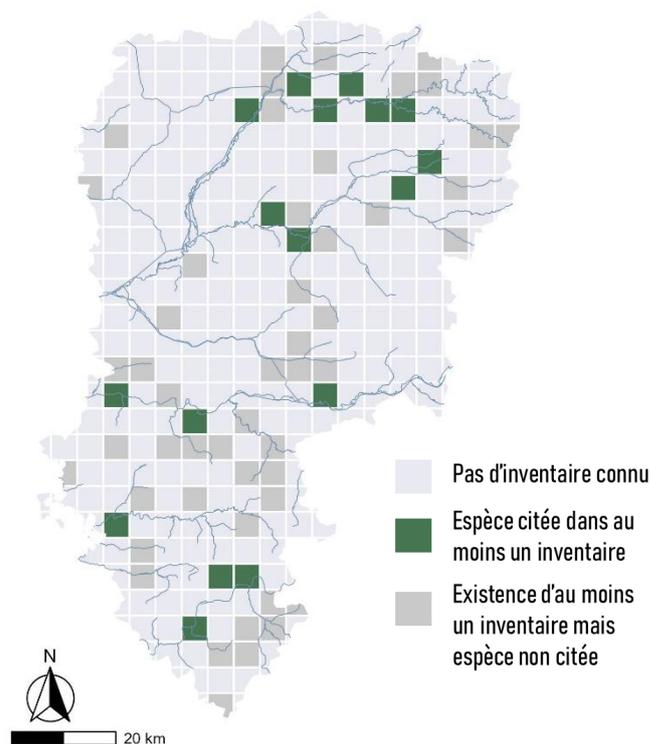


Figure 55 : Mentions du Gardon, ou « Roche », dans les archives départementales (années 1880) selon un maillage 5x5 km.

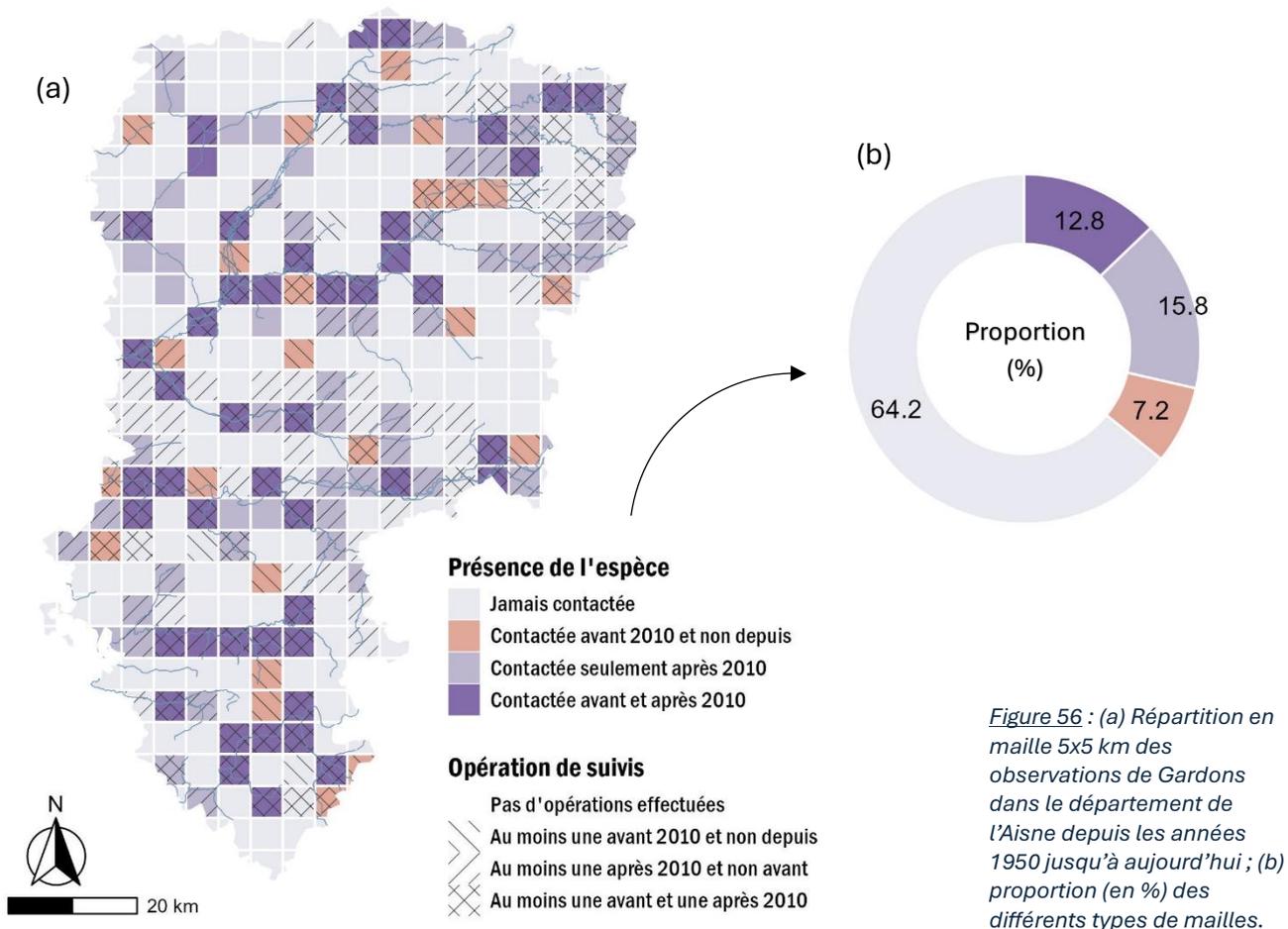
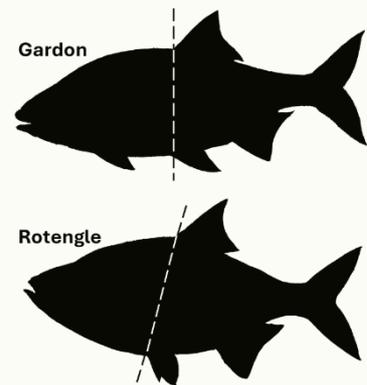


Figure 56 : (a) Répartition en maille 5x5 km des observations de Gardons dans le département de l'Aisne depuis les années 1950 jusqu'à aujourd'hui ; (b) proportion (en %) des différents types de mailles.

Comme son nom est très connu du grand public, il arrive régulièrement que le Gardon soit confondu avec le Rotengle, avec qui il partage son territoire, voire parfois avec le Chevesne ou la Vandoise.

Pour le distinguer du premier en particulier, on peut observer le sens de la bouche (légèrement supère chez le Rotengle et nettement terminale chez le Gardon), et l'implantation de la nageoire dorsale (à l'aplomb des pectorales chez le Gardon mais en arrière des celles-ci chez le Rotengle).



Pour ne pas confondre !

D'après les campagnes de recensements effectuées, l'espèce est bien présente dans tous les bassins versants axonais. On la trouve souvent dans les milieux stagnants (étangs, bras morts, mares...), aussi les pêches d'inventaires effectuées depuis les années 2010 sur les frayères en particulier contribuent à le répertorier dans de nouvelles zones du département. Il est de plus parfois trouvé dans les ruisseaux de première catégorie, en particulier lorsque ceux-ci sont en contact avec des plans d'eau, ce qui témoigne de l'impact que peuvent avoir ces derniers sur la biodiversité normalement rencontrée dans ces zones.

Il est à noter que comme le Gardon affectionne les grands milieux, il est moins facilement recensé en pêche à l'électricité que les espèces inféodées aux petits cours d'eau, et les données le concernant restent probablement incomplètes. Il semble cependant qu'au niveau régional sa fréquence de capture et sa densité sur des stations historiques aient diminués depuis une dizaine d'années, aussi a-t-il été classé parmi les poissons « quasi-menacés ».

En résumé...

Le Gardon est une **espèce ubiquiste encore bien présente sur le département axonais** même s'il semble que ses populations **diminuent au niveau régional**. **Facilement adaptable**, il est présent jusque dans des milieux eutrophes, en particulier si la végétation y est bien développée.

Très commun, il fait souvent partie des **poissons recherchés par les pêcheurs de tous les âges**, en particulier dans les plans d'eau mais également les canaux où il s'attrape au coup. Son nom est bien connu du grand public, et c'est souvent **une des premières espèces citées** ce qui témoigne de son **importance halieutique mais aussi patrimoniale**.



© Fish Pass / OFB

Le **GOUJON COMMUN**

Gobio gobio

Chordata > Actinopterygii > Cypriniformes > Gobionidae

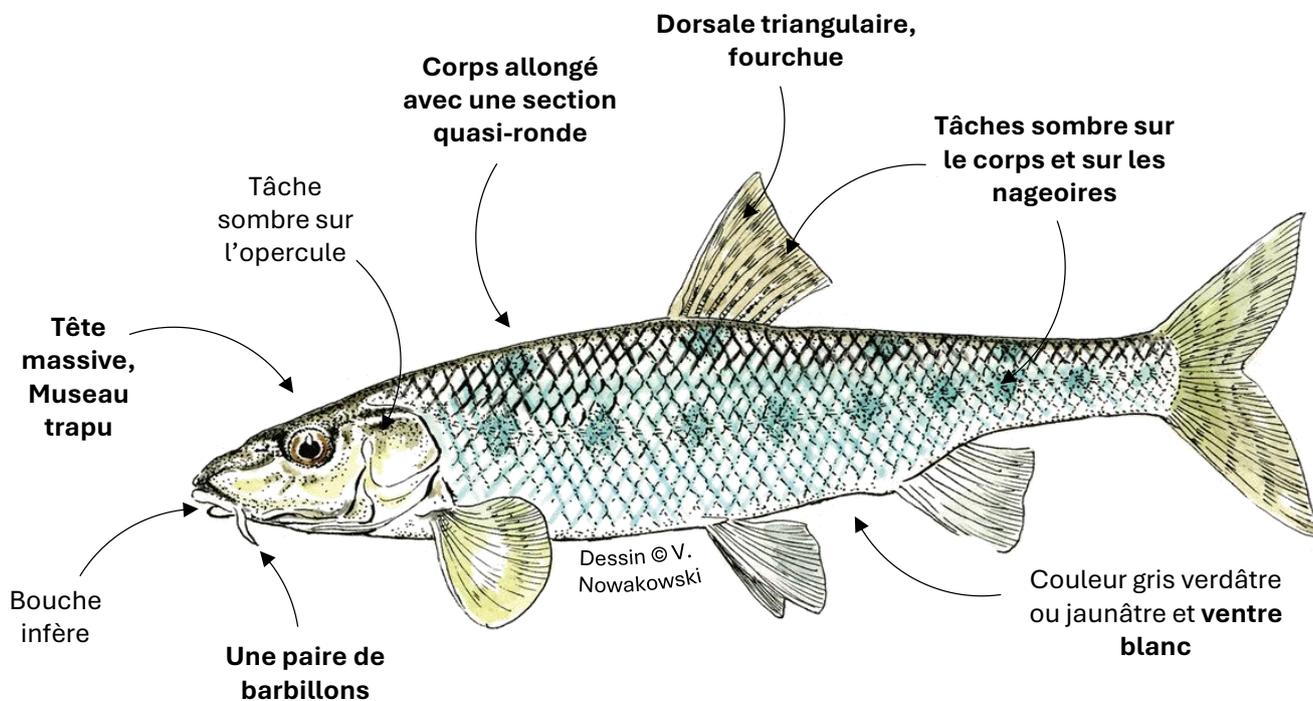


Statut dans les Hauts-de-France

Description

Autres noms

Gofi, gouvin, gouvion,
Grougnon, touret...



Une douzaine de cm, jusqu'à 20 cm pour les plus grands individus

Généralement 30 g, peut aller jusqu'à plus de 100 g



Mieux vaut être la tête d'un goujon,
Que la queue d'un esturgeon.

- Proverbe anglais

Habitat et mode de vie

Le Goujon est présent de la zone à truite à la zone à brème, dans des zones ne dépassant pas les 27°C. Il fréquente préférentiellement les eaux claires et courantes, avec des fonds sableux ou limoneux. On peut aussi le retrouver dans des plans d'eau, ou même dans des zones peu profondes et riches en matières organiques, à condition qu'elles ne soient pas polluées.

Il est fouisseur, et sonde le substrat à l'aide de ses barbillons pour y trouver diverses larves (insectes, crustacés, mollusques...). C'est aussi un poisson grégaire, qui vit généralement en bancs d'une centaine d'individus n'hivernant pas et restant actifs toute l'année. Les Goujons ont de plus la particularité d'émettre des vocalisations pour communiquer entre eux.

Les Goujons sont très sensibles, en particulier à la pollution. Les populations fluctuent de façon importante d'une année à l'autre en fonction des conditions, et leur suivi par pêche électrique doit donc se faire sur plusieurs années pour donner des résultats probants.

Reproduction

Sexuellement mûre au bout de 3 ou 4 ans sous nos latitudes, la reproduction a lieu d'avril à juillet selon les climats, avec un pic généralement en mai-juin lorsque l'eau atteint les 15°C. A cette période les cris deviennent plus fréquents, en particulier le jour, et les mâles arborent des tubercules nuptiaux jaunâtres sur la tête et l'avant du corps. Les individus se rapprochent de zones favorables, peu profondes, présentant des pierres, du sable ou des matières végétales.

La ponte est fractionnée, la femelle pondant jusqu'à plusieurs milliers d'œufs d'environ 1,2 mm de diamètre, qui coulent en grappe et adhèrent au substrat disponible. Après 10 à 30 jours, selon la température de l'eau, les larves éclosent. Benthiques, elles restent ensuite proche de leur zone de naissance où elles grandissent, favorisant les habitats sableux riches en débris et les faibles courants. Leur croissance est rapide, les juvéniles atteignent jusqu'à 7 cm la première année puis grandissent d'environ 3 cm par an jusqu'à leur maturité sexuelle.

Répartition nationale

Le Goujon est présent en Europe entre le 42^{ème} et le 62^{ème} parallèles, ce qui correspond aux isothermes 27°C et 15°C de juillet. On le retrouve ainsi dans la majeure partie des eaux douces de la France métropolitaine, sauf en altitude (au-dessus de 650 m). Il a également été introduit en Corse à la fin du XX^{ème} siècle.

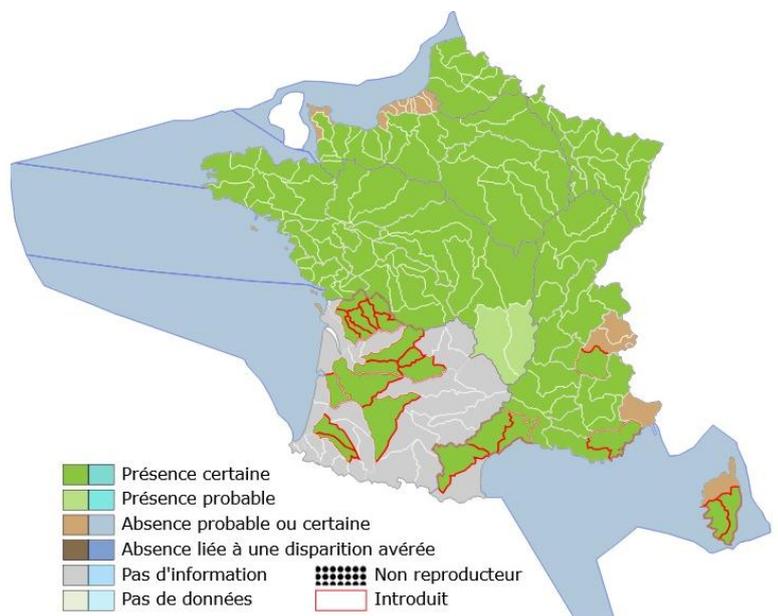


Figure 57 : Répartition du Goujon en France hexagonale (INPN/G. Denys, 2025)

Répartition historique et actuelle dans le département

Le Goujon fait partie des espèces les plus citées dans les monographies communales, attestant de sa popularité à cette époque. Il semble avoir été présent dans tout le département, tant à l'amont qu'à l'aval des bassins versants. Le Goujon a par ailleurs donné son nom à un affluent du Ton, dans le nord de l'Aisne.

Aujourd'hui encore on le trouve bien implanté tout au long de nos cours d'eau de 1^{ère} et 2^{ème} catégories, faisant parfois partie des espèces encore présentes là où la truite ne peut se maintenir. Ses densités peuvent être relativement importantes, de plusieurs centaines de kilogrammes par hectares. On note cependant au niveau régional une baisse significative de sa fréquence de capture, ayant amené à une catégorisation parmi les espèces « quasi-menacées » de la Liste Rouge.

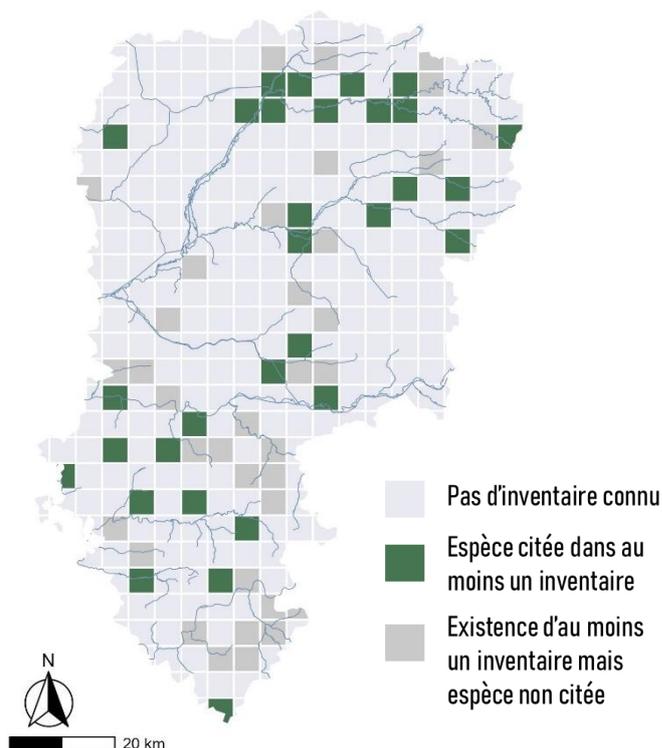


Figure 58 : Mentions du Goujon dans les archives départementales (années 1880) selon un maillage 5x5 km.

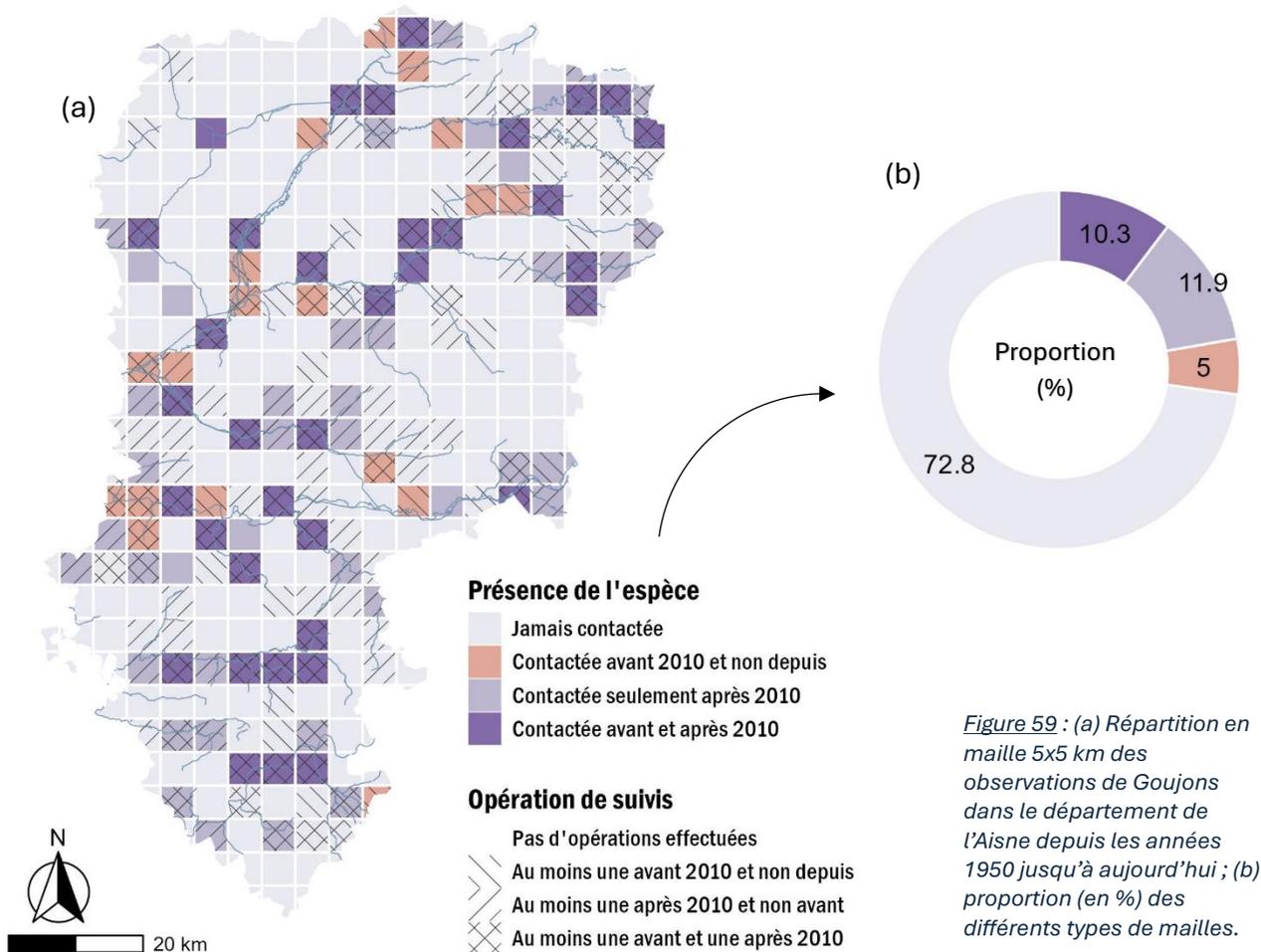
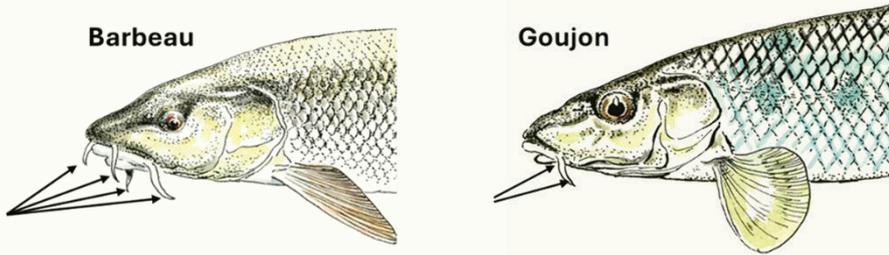


Figure 59 : (a) Répartition en maille 5x5 km des observations de Goujons dans le département de l'Aisne depuis les années 1950 jusqu'à aujourd'hui ; (b) proportion (en %) des différents types de mailles.

Il est possible de confondre le Goujon avec un jeune Barbeau. Pour les identifier, il suffit de compter les barbillons, au nombre de 4 pour le Barbeau et de 2 pour le Goujon.



Il s'agit d'une espèce toujours très appréciée des pêcheurs, qui l'attrapent souvent au coup avec des asticots ou des vers, soit pour une consommation en friture soit comme vif pour la pêche aux carnassiers. La chair du Goujon est, par ailleurs, réputée pour sa finesse et sa saveur. Il est de plus connu pour sa facilité à être attrapé, et à rester au bout de la ligne car il avale l'appât, ce qui en fait souvent l'une des premières prises des jeunes pêcheurs.

En résumé...

Le Goujon commun est une **espèce bien connue et appréciée** des pêcheurs comme du grand public. On peut en observer des bancs dans la **majeure partie des rivières de l'Aisne** tant que celles-ci sont claires et ne dépassent pas les 27°C.

Il s'agit cependant d'un **poisson polluo-sensible** qui peut souffrir de la dégradation des eaux. Son suivi peut donc être un **indicateur pertinent de la qualité des rivières**, cependant, il doit se faire à partir de données pluriannuelles, sa population ayant tendance à **fortement fluctuer d'une reproduction à l'autre**.



© Julien Renoult (Wikimedia Commons)

La LOCHE de RIVIERE

Cobitis taenia

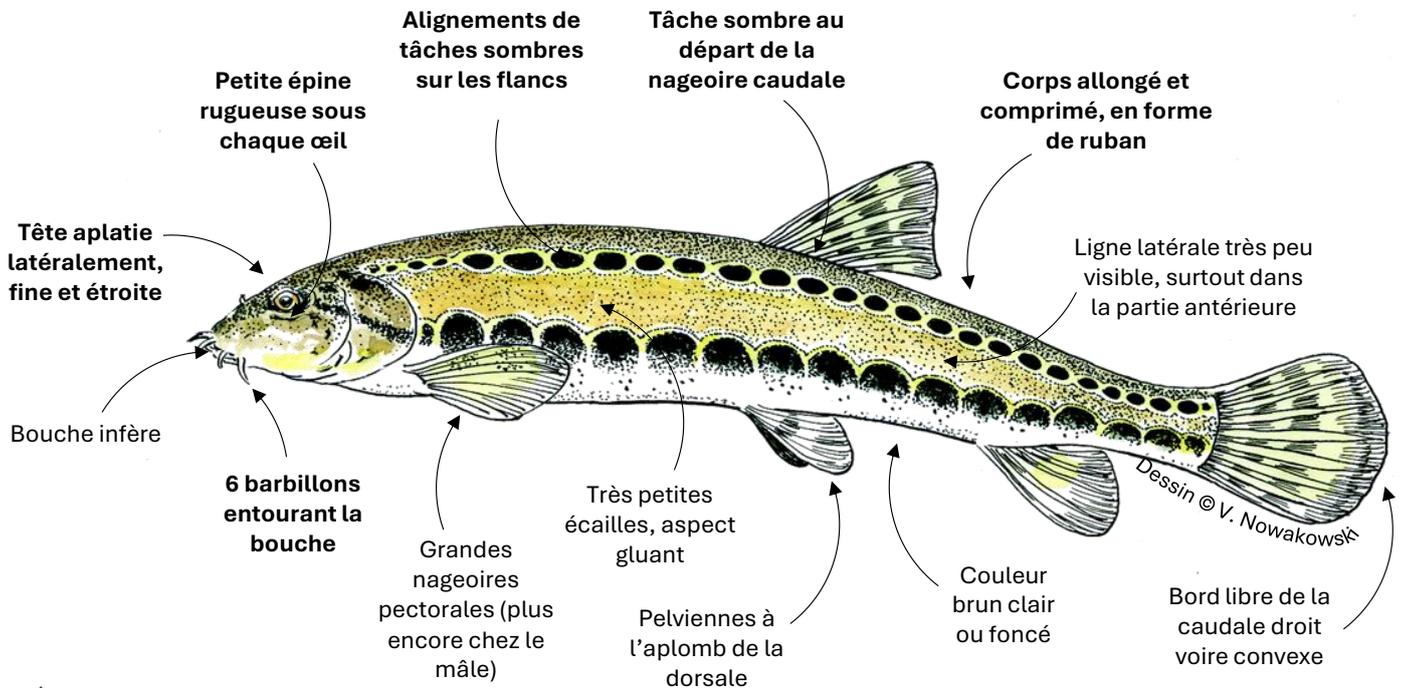
Chordata > Actinopterygii > Cypriniformes > Cobitidae



Statut dans les Hauts-de-France

Description

Autres noms
Loche épineuse,
Moutelle



6 à 12 cm pour les grosses femelles



50 à 100 g



Celui qui naît têtard quand il essaie de faire le saumon, n'arrive qu'à être une loche.

- William Faulkner, *Musique noire*

Habitat et mode de vie

La Loche de rivière est une espèce solitaire aux mœurs plutôt nocturnes, qui se cache parmi les racines, les rochers, ou s'enfouit dans le substrat pendant la journée. Carnivore, elle se nourrit de petits invertébrés, de larves ou de particules organiques, qu'elle filtre dans le sable grâce à un filtre branchial, jouant ainsi un rôle épuratoire. Son activité est saisonnière, et elle reste enterrée dans la vase en hiver.

On la trouve souvent proche des rives dans les cours d'eau lents, canaux, fossés, ou encore les lacs, aux fonds vaseux ou sableux. Elle est menacée par le colmatage des substrats et la pollution des sédiments, sa présence étant pour cette raison un bon indicateur de la qualité de l'eau.

La Loche de rivière est inscrite à l'annexe II de la Directive « Habitat-Faune-Flore », à l'annexe II de la Convention de Berne, et est protégée au niveau national en France (article I). Elle peut ainsi bénéficier de mesures de protection prises dans le cadre d'un arrêté de protection de biotope (arrêté du 08/12/1988).

Reproduction

La reproduction commence autour de 2 ans chez le mâle et 3 chez la femelle, pour une durée de vie de 5 ans environ. Elle se déroule d'avril à juillet, dans de l'eau courante peu profonde présentant un fond sableux ou des supports végétaux. Le mâle poursuit la femelle jusqu'à la synchronisation de leurs mouvements, puis s'enroule autour d'elle de façon à la stimuler et féconder directement les 100 à 500 œufs d'un millimètre de diamètre environ qu'elle expulse alors.

Le mâle surveille ensuite la ponte jusqu'à éclosion, après environ 120 degrés-jours. Les larves fuient la lumière et se cachent sous la végétation, les roches ou les débris jusqu'à ce qu'elles commencent à s'alimenter librement, ayant consommé toutes leurs réserves. Les alevins restent benthiques pendant toute leur croissance.

On note qu'il existe des femelles triploïdes qui peuvent se reproduire sans fécondation, mais qui nécessitent tout de même pour que leurs œufs se développent qu'ils soient au contact de sperme. A cette occasion il y a souvent des croisements avec d'autres espèces proches.

Répartition nationale

Espèce native en Europe, on trouve la Loche de rivière en France métropolitaine dans tout le bassin versant du Rhin ainsi qu'à l'amont de celui de la Seine, de l'Yonne et la basse Durance. Des signalements sont également à confirmer dans le bassin de la Garonne (non indiqués sur la carte *Figure 60*).

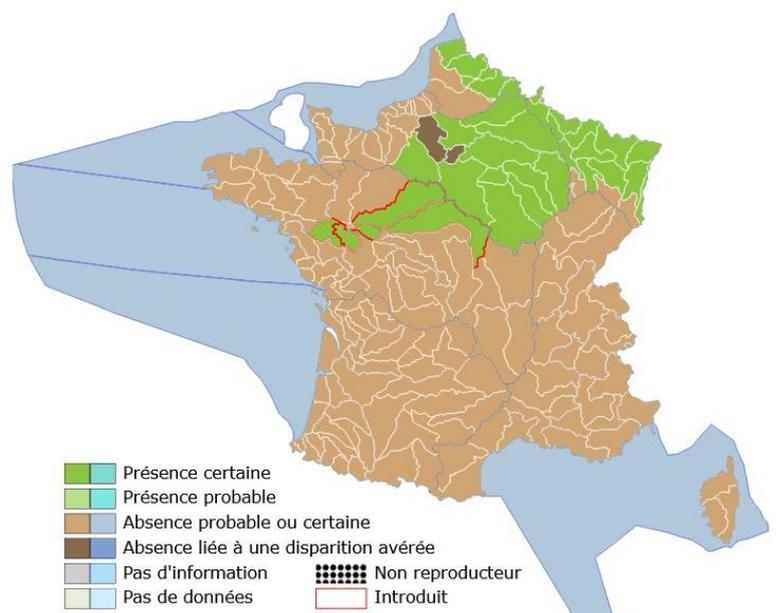


Figure 60 : Répartition de la Loche de rivière en France hexagonale (INPN/G. Denys, 2025)

Répartition historique et actuelle dans le département

La loche de rivière présente peu d'intérêt halieutique est peu connue du grand public, et est aussi souvent confondue avec la Loche franche. Elle n'est pas citée dans les monographies communales.

On trouve trois « Loches » dans la Région : la Loche franche (*Barbatula barbatula*), la Loche de rivière (*Cobitis taenia*) et la Loche d'étang (*Misgurnus fossilis*). La Loche de rivière est plus allongée que la Loche franche et possède une épine à deux pointe sous chaque œil ; sa tête est aussi plus comprimée. La Loche d'étang est plus grande, et possède 10 barbillons contre 6 pour les deux autres espèces.

Pour ne pas confondre

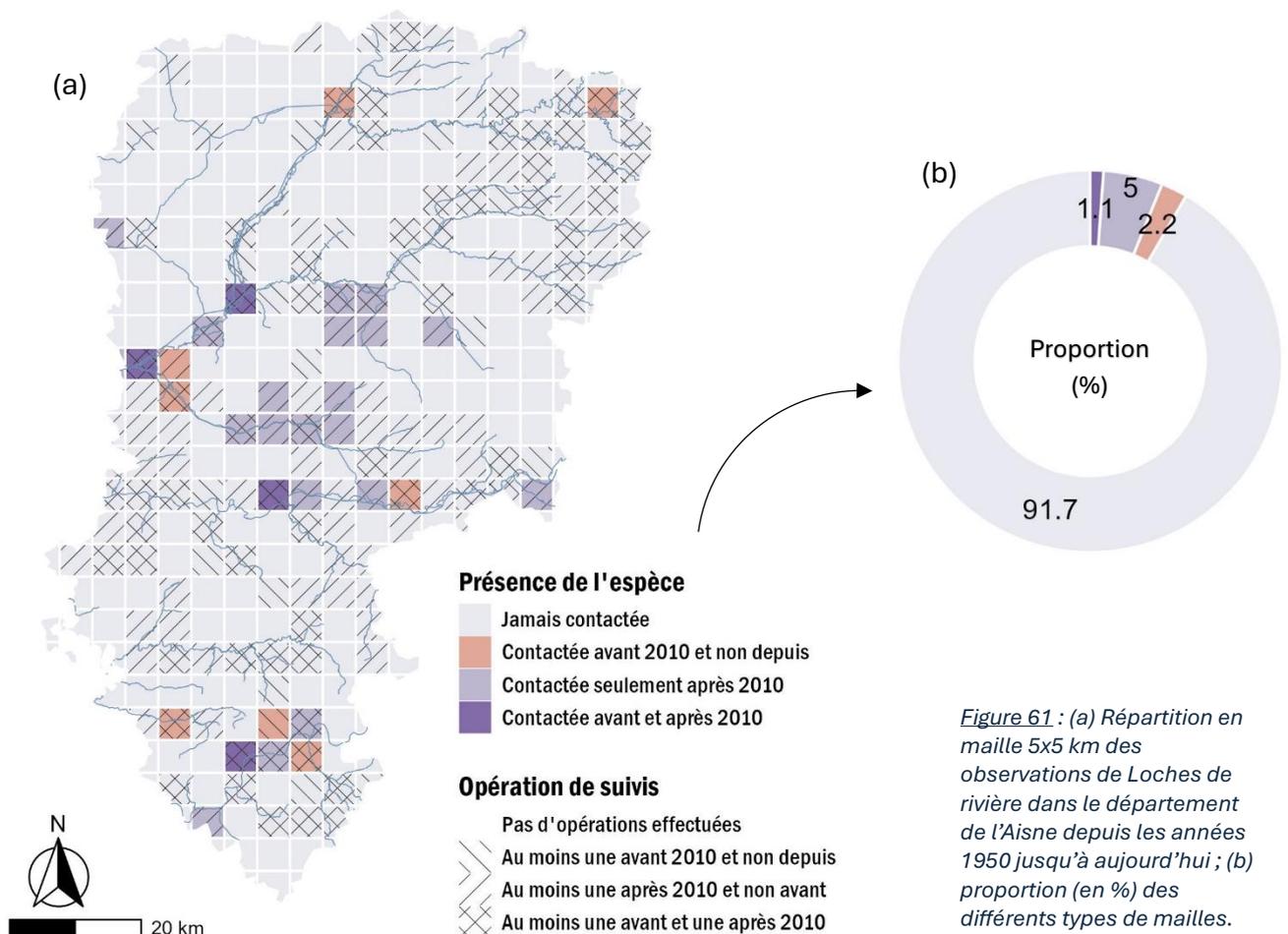
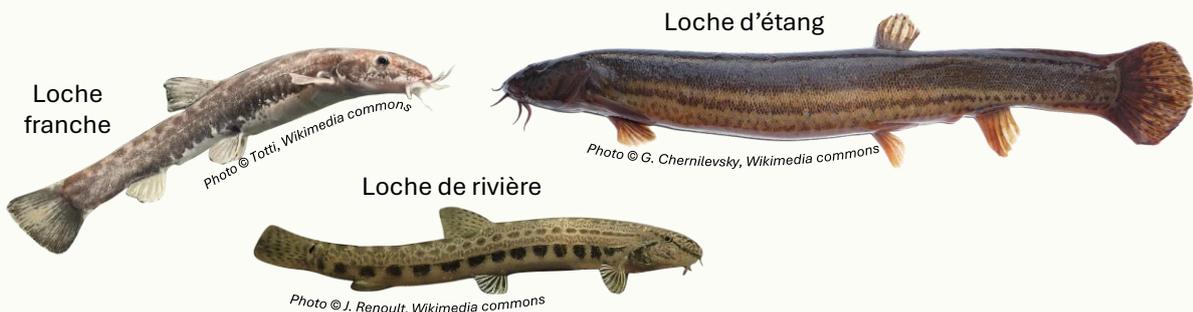


Figure 61 : (a) Répartition en maille 5x5 km des observations de Loches de rivière dans le département de l'Aisne depuis les années 1950 jusqu'à aujourd'hui ; (b) proportion (en %) des différents types de mailles.

Les habitats qu'elle fréquente sont de plus assez peu échantillonnés en pêche à l'électricité, ce qui biaise les résultats et rend assez difficile la connaissance de sa réelle répartition dans notre département. Elle semble cependant bien présente dans le bassin versant de l'Ailette et de la Serre, et on la trouve également dans ceux de l'Aisne, de la Marne et en aval de de l'Oise, ce qui reflète ses préférences d'habitats. Les prospections effectuées récemment sur des annexes hydrauliques (frayères) et sur des petits cours d'eau de type fossés ont de plus fortement contribué à mettre à jour de nouvelles stations, comme on peut le voir *Figure 61*.

Si elle est signalée dans deux pêches d'inventaires réalisées en 1992 et en 2004 dans l'amont du bassin de l'Oise, il ne semble pas qu'elle y ait été contactée récemment. En raison des biais d'échantillonnage, on ne peut cependant pas conclure sur son absence ; des inventaires plus poussés visant ses habitats permettraient d'en savoir plus. L'utilisation de l'ADN environnemental en particulier serait un atout pour la trouver dans des grands milieux difficilement prospectables.

Il est néanmoins très probable qu'elle ait été touchée par le colmatage des cours d'eau, ainsi que la pollution qui représentent des menaces d'actualité dans l'Aisne. Au niveau régional, il apparaît que l'espèce est de moins en moins contactée ces vingt dernières années, ce qui a justifié son classement en « presque-menacée » dans la Liste Rouge.

En résumé...

La Loche de rivière est une espèce **sensible, indicatrice de la qualité des eaux, et protégée en France métropolitaine. Nocturne et vivant une grande partie de sa vie enfouie dans le sédiment**, elle peu connue du grand public, mais aussi peu échantillonnée en pêche à l'électricité car fréquentant des habitats difficiles à traiter.

Il semble aujourd'hui que sa population **tende à baisser dans les Hauts-de-France**, et elle est ainsi considérée comme « quasi-menacée » dans la Liste Rouge régionale. Il serait intéressant de l'étudier plus en détail, en **visant ses habitats et grâce aux nouvelles techniques de suivi**, afin de mieux appréhender l'impact des pollutions et du colmatage sur ses populations locales.



© Laurent Madelon (FNPF)

La PERCHE COMMUNE

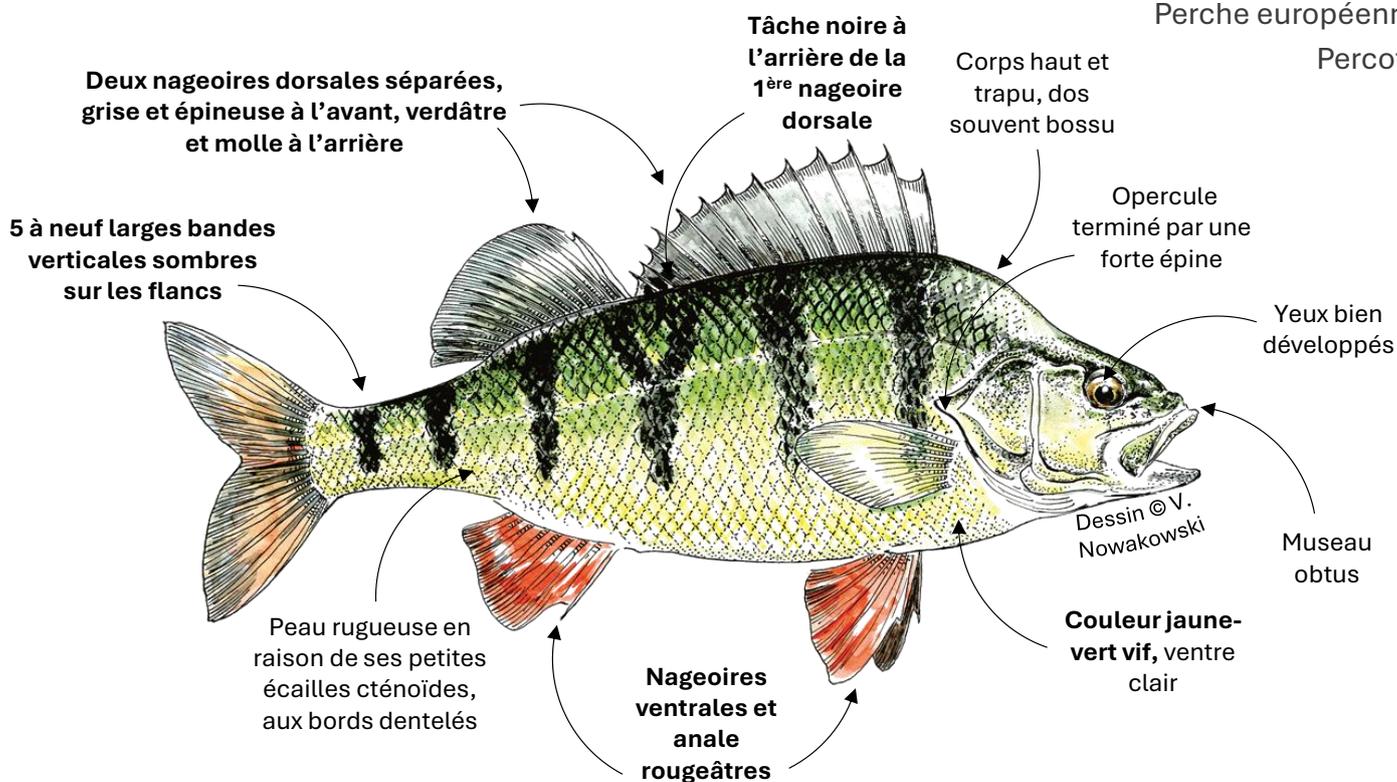
Perca fluviatilis

Chordata > Actinopterygii > Perciformes > Percidae



Statut dans les Hauts-de-France

Description



Autres noms

Perche franche,
Perche européenne,
Percot...



Généralement 15-20 cm, peut atteindre plus de 50 cm



En moyenne 200 g, jusqu'à 4,5 kg

Le nom vernaculaire « perche » désigne un grand nombre de poissons, mais on l'utilise généralement pour désigner la perche commune ou la perchaude (*Perca flavescens*), originaire d'Amérique.

Habitat et mode de vie

La Perche commune est un poisson diurne, qui chasse essentiellement à vue, avec un pic d'activité à l'aube et au crépuscule. Carnassière, elle se déplace en banc pour chercher larves d'insectes, crustacés, vers, voire œufs de poisson jusqu'à une taille de 12 cm environ. Après cela, elle devient plus solitaire et intègre à son alimentation des poissons (Cyprinidés divers mais aussi d'autres Perches).

La nuit, elle peut s'endormir au fond de l'eau, posée sur le substrat. Son activité est saisonnière, avec un pic de croissance et d'alimentation en été, et un arrêt presque total de la prise alimentaire en hiver.

Il arrive que les Perches se retrouvent en surpopulation. Dans ce cas, leur croissance est fortement ralentie, formant des populations « naines » ; cela a également un impact sur des poissons partageant en partie leur niche écologique, comme le Gardon. Pour éviter ce phénomène, il arrive que des gestionnaires de plans d'eau éliminent régulièrement une partie du stock.

Nanisme

Reproduction

La reproduction commence autour de 1 ou 2 ans chez le mâle, et de 2 à 4 ans chez la femelle. Elle se déroule en profondeur en avril-mai, pour une eau atteignant les 10-12°C, bien qu'elle ait pu être observée dès 8°C. La femelle est rejointe par plusieurs mâles. Au moment où elle s'apprête à pondre, elle se raidit en forme de U et se met à nager en spirale, dans le sens des aiguilles d'une montre. Elle libère alors ses 4 000 à 30 000 œufs très rapidement, en une seule fois, sous la forme d'un long ruban d'un à deux mètres aussitôt fécondé par les mâles. Celui-ci se dépose sur des branches ou des plantes, et est recouvert d'une membrane qui empêche sa consommation et protège ainsi les œufs des prédateurs.

Les alevins éclosent au bout d'une centaine de degrés-jours, soit une à trois semaines. Très petits (4-5 mm), ils sont totalement transparents et plutôt actifs, et vivent sur leurs réserves vitellines une dizaine de jours. Après résorption de celle-ci, ils se nourrissent de zooplancton puis de petits animaux benthiques. Ils sont alors des proies privilégiées de certains poissons, en particulier des jeunes brochets. Les deux premières années, leur croissance est de 4 à 6 cm/an.

Répartition nationale

La Perche commune est présente dans toute l'Europe jusqu'à environ 1000 m d'altitude, à l'exception des zones les plus au Sud (Espagne, Portugal, Italie, Grèce).

On la trouve partout en France métropolitaine, mais également en Corse où elle a été introduite dans les années 1970 sans qu'on ne sache si elle a eu des impacts sur les écosystèmes locaux.

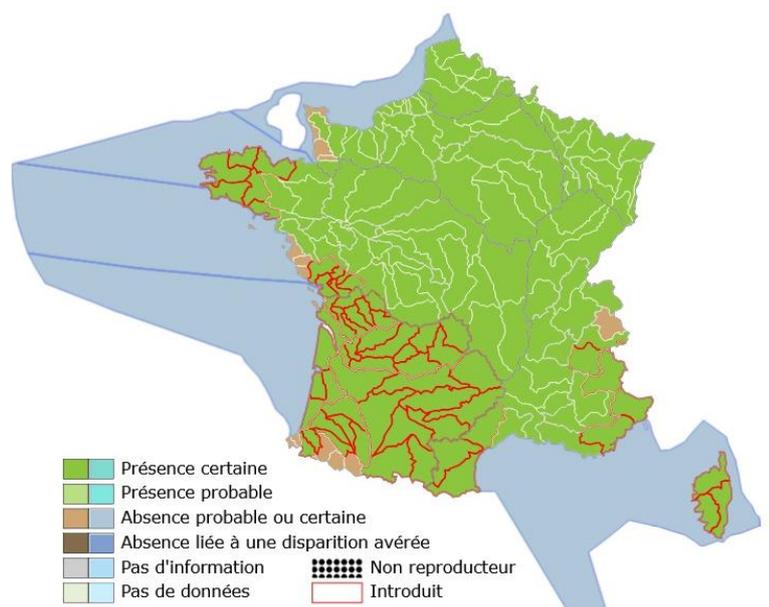


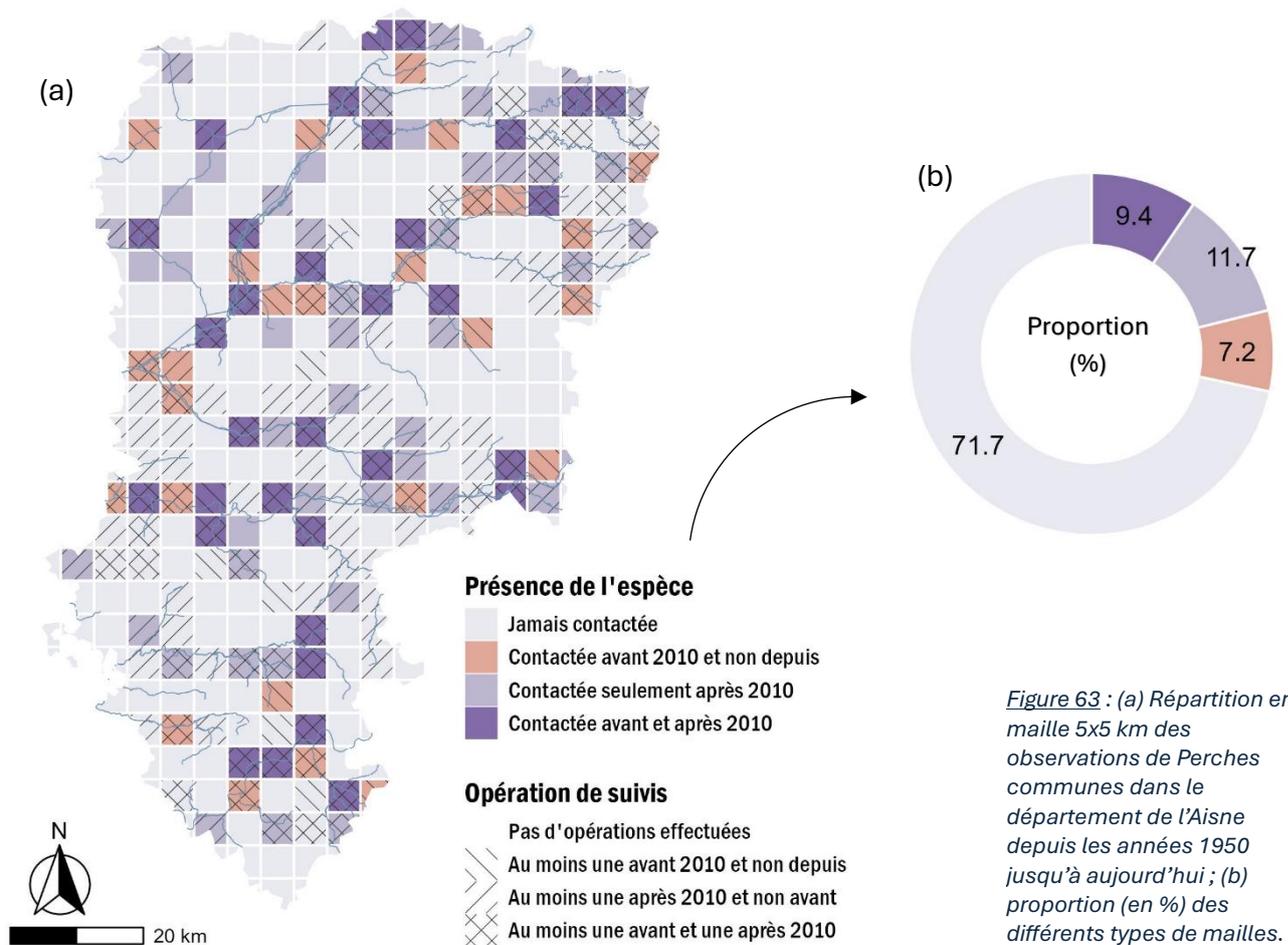
Figure 62 : Répartition de la Perche commune en France hexagonale (INPN/G. Denys, 2025)

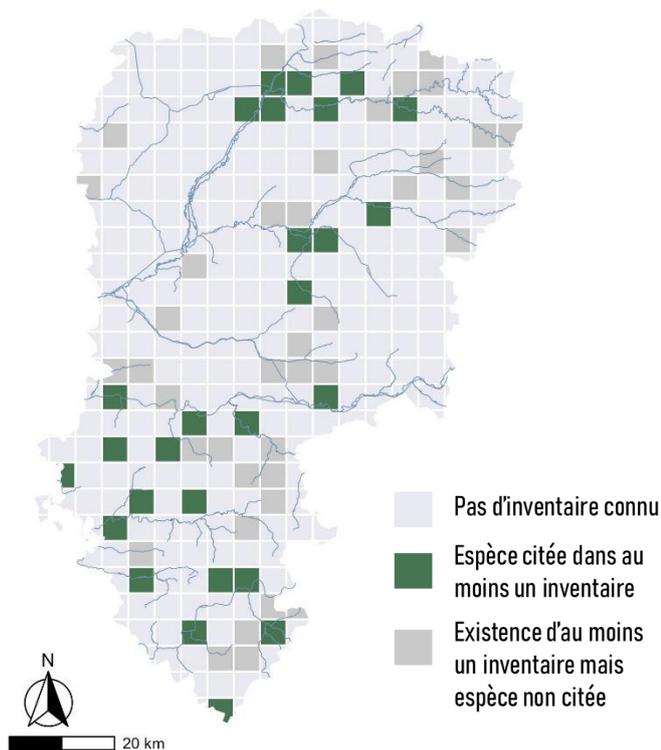
La chair de la Perche est très réputée, et elle est l'un des poissons d'eau douce les plus consommés en France. En particulier, la production nationale vient en grande partie de la pêche professionnelle dans les grands lacs alpins (d'Annecy, du Bourget ou du Léman), où elle est d'ailleurs valorisée dans les restaurants gastronomiques locaux en particulier pour préparer la « friture des lacs ». Cette production n'étant pas suffisante par rapport à la demande nationale, elle est également importée depuis la Scandinavie ou les pays de l'est européen.

Répartition historique et actuelle dans le département

La Perche commune est présente dans tous les bassins du département, en eau courante ou en plan d'eau, tant à l'amont qu'à l'aval. Il arrive de la retrouver jusque dans les rivières à truites, suite à des vidanges d'étang en particulier.

Il semble cependant qu'au niveau régional, les densités recensées par pêche à l'électricité aient significativement diminué dans les 10 dernières années, ce qui a justifié son classement comme espèce « quasi-menacée » dans la Liste Rouge des Hauts-de-France.





Sa pêche reste également très pratiquée dans l'Aisne. Comme elle réagit aussi bien aux appâts naturels qu'aux leurres artificiels, la Perche commune est appréciée par beaucoup de pêcheurs, y compris débutants.

Elle fait d'ailleurs partie des espèces les plus citées dans les monographies communales, en particulier dans les bassins de la Marne et de l'Aisne (*Figure 64*).

Il semble qu'elle ait été présente dans tout le département, autant en rivière qu'en étang, que de beaux spécimens aient été pêchés à l'époque et que sa consommation ait été particulièrement appréciée.

Figure 64 : Mentions de « Perches » dans les archives départementales (années 1880) selon un maillage 5x5 km.

Etudes spécifiques

Un parasite trématode digène, le *Clinostomum complanatum* a été détecté en 2021 dans un lot de Perches communes d'un plan d'eau proche de Laon. L'identification a été confirmée par le Laboratoire Départemental d'Analyses du Jura (LDA39). Peu répertorié en France, il avait été détecté pour la première fois en 2019 dans le Jura et en 2020 dans le Doubs. Sa présence était auparavant confirmée en Allemagne et en Italie du Nord.

Ce trématode mesure à l'âge adulte environ 2mm sur 6mm. C'est cependant à son stade larvaire, un peu plus petit, qu'on le retrouve dans les filets de perches : il se loge alors dans des kystes blancs que l'on peut voir en examinant de près les individus.

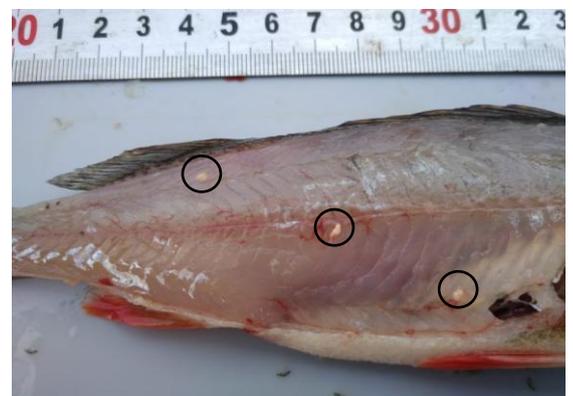


Figure 65 : Perche infestée par *Clinostomum complanatum*. Les larves se logent dans des petits kystes visibles à l'œil nu.

Photo : © Christian ROSSIGNON, FDPPMA 25

La présence de ce parasite n'est pas complètement anodine. En effet, il est capable dans certains cas de se loger dans l'œsophage humain, provoquant des symptômes inflammatoires. Il est alors nécessaire de recourir à une opération chirurgicale pour s'en débarrasser. Pour éviter les désagréments, il est recommandé de bien cuire les filets avant consommation. La congélation préalable ne semble, elle, pas permettre de neutraliser le parasite.

La Fédération effectue donc une surveillance accrue des Perches capturées dans le département, en particulier lors des pêches à l'électricité. Une communication est également assurée auprès des pêcheurs afin qu'ils puissent contrôler l'état de leurs prises, prendre les mesures nécessaires au niveau de leur cuisson, et signaler à la Fédération toute suspicion. Ceci permet de suivre la propagation de ce parasite, qui effectue une partie de son cycle de développement dans le tube digestif d'oiseaux piscivores comme le Héron ou l'Aigrette (*Figure 66*).

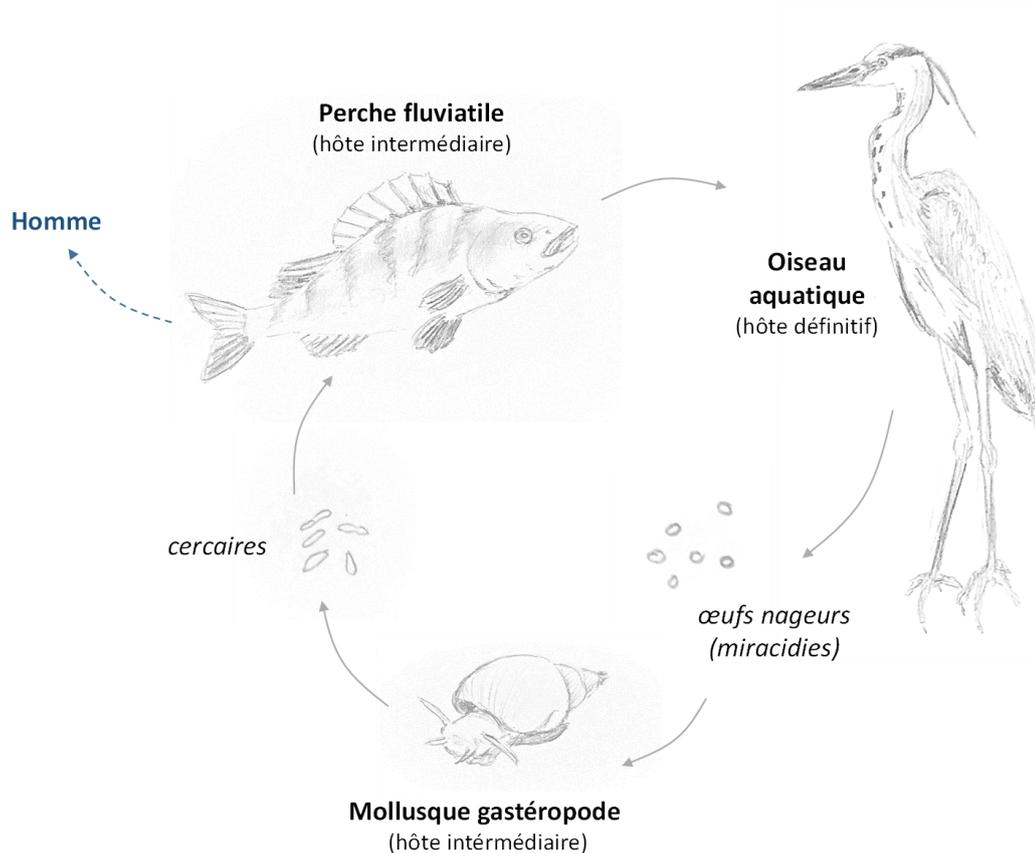


Figure 66 : Cycle de vie du Clinostomum complanatum

En résumé...

La Perche commune est un **poisson bien connu et apprécié des pêcheurs axonais**, qui la trouvent dans tous les bassins versants, **aussi bien dans les plans d'eau que les rivières**. Ce **carnassier vorace et grégaire**, à l'activité diurne, se pêche en effet par de nombreuses techniques.

Historiquement présente dans le département, il s'agit d'une **espèce patrimoniale** dont les populations semblent cependant aujourd'hui **diminuer au niveau régional**, justifiant son classement parmi les espèces « quasi-menacées » dans la Liste Rouge des Hauts-de-France.



© Laurent Madelon (FNPF)

Le ROTENGLÉ

Scardinius erythrophthalmus

Chordata > Actinopterygii > Cypriniformes > Leuciscidae

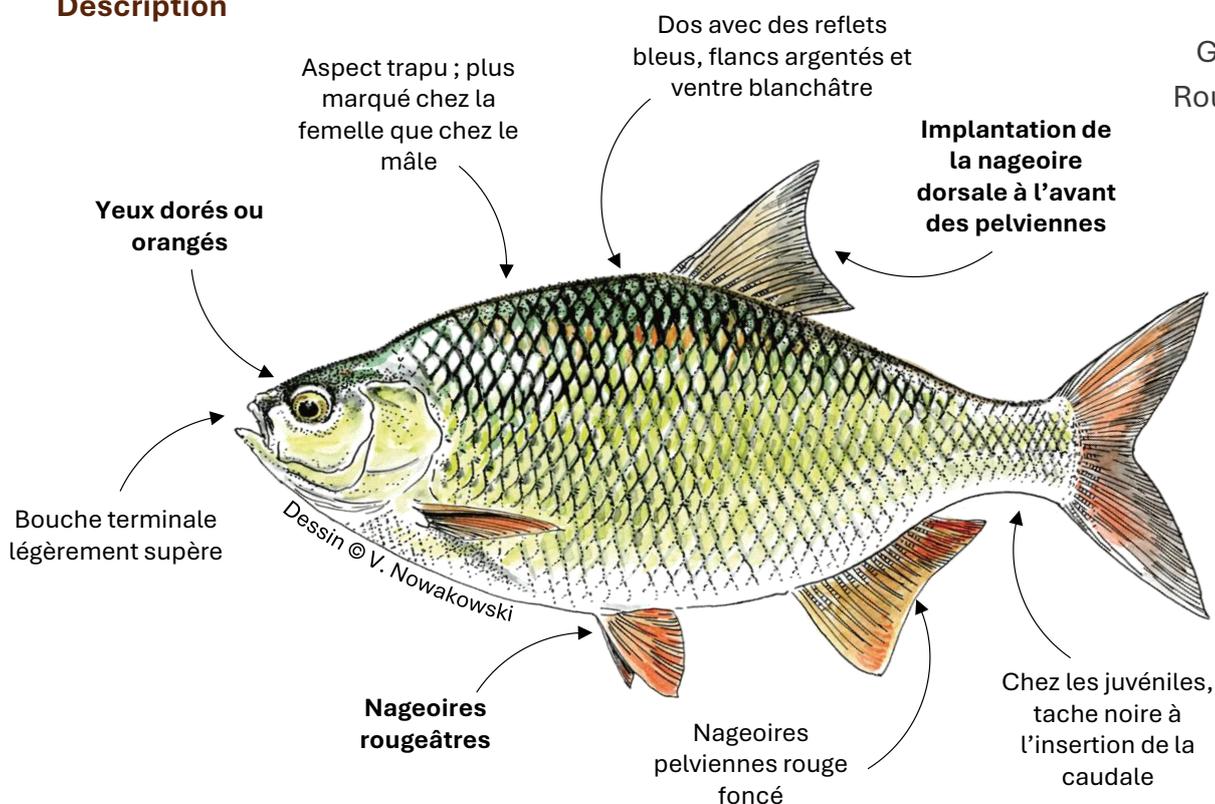


Statut dans les Hauts-de-France

Autres noms

Gardon rouge,
Gardon de fond,
Rousse, sergent...

Description



Généralement 20-30 cm, peut atteindre plus de 50 cm



En moyenne 300 g, jusqu'à 2 kg



Si par un hasard bienheureux on pêche un gardon de fond, on lui donne les dimensions d'un cachalot !

- Journal « La Croix », 1938

Habitat et mode de vie

Le Rotengle est un poisson diurne commun des eaux calmes ou stagnantes, riches en nutriments et en végétation. Il est relativement peu sensible à la pollution et se retrouve parfois dans des milieux eutrophisés ; il peut également vivre en eaux saumâtres. Il hiverne dans les faibles profondeurs.

Grégaire, on le voit régulièrement en bancs avec d'autres espèces, comme le Gardon ou l'Ablette, avec lesquels il lui arrive de se reproduire, pouvant donner une descendance fertile. Il est omnivore, et si les jeunes ont une alimentation à tendance carnée (larves, invertébrés, œufs de poissons, etc.), les individus plus âgés se nourrissent à 80% de végétaux divers comme des mousses, algues ou végétaux aquatiques.



*Figure 67 : Banc de jeunes Rotengles reconnaissables à la tache noire à la base de leur caudales
Photo © Laurent Madelon, FNPF*

Le Rotengle a un rôle clé dans la chaîne alimentaire : il y fait en effet entrer la matière végétale ou animale du fond et est ensuite une proie privilégiée de poissons comme le Brochet, la Perche ou le Sandre – dont l'intérêt halieutique explique d'ailleurs que le Rotengle soit souvent élevé en étang comme « poisson-fourrage ». Il fait également partie intégrante du régime du Silure ou du Héron.

Reproduction

Le Rotengle est sexuellement mature à 2 ou 3 ans, généralement plus tôt pour les mâles que pour les femelles. La reproduction est déclenchée par une température de l'eau atteignant les 15°C environ, généralement entre avril et juin sous nos latitudes. Les mâles arborent à cette époque des tubercules nuptiaux gris ou blanchâtres très visibles sur la tête et le dos, qui sont parfois pris pour des parasites par les pêcheurs. Les femelles en portent aussi de plus petits.

Les mâles se rassemblent dans des zones peu profondes présentant des supports de pontes, de préférence composés de racines ou de végétaux. Ils y attirent activement les femelles, de façon reconnaissable aux éclaboussures provoquées, et celles-ci y pondent de manière fractionnée de 100 à 200 000 œufs collants incolores ou jaune pâle d'1,5 mm de diamètre. Aussitôt fécondés, ils viennent adhérer aux végétaux ou à défaut au substrat minéral.

Au bout de 3 à 10 jours en fonction de la température, les larves d'environ 5 mm de long éclosent et restent adhérentes au support de ponte jusqu'à résorption de leurs réserves vitellines. Après cela, elles se regroupent et se rapprochent des rives pour s'y nourrir de zooplancton.

Répartition nationale

Le Rotengle est une espèce septentrionale introduite dans le Sud de la France et présente aujourd'hui dans toute l'Europe continentale, en plaine et jusque dans les lacs subalpins. Il a été introduit en Corse dans les années 1970, d'abord en plan d'eau artificiel puis disséminé par les pêcheurs dans le reste de l'île ; on ne sait pas encore s'il a un impact sur la biodiversité locale.

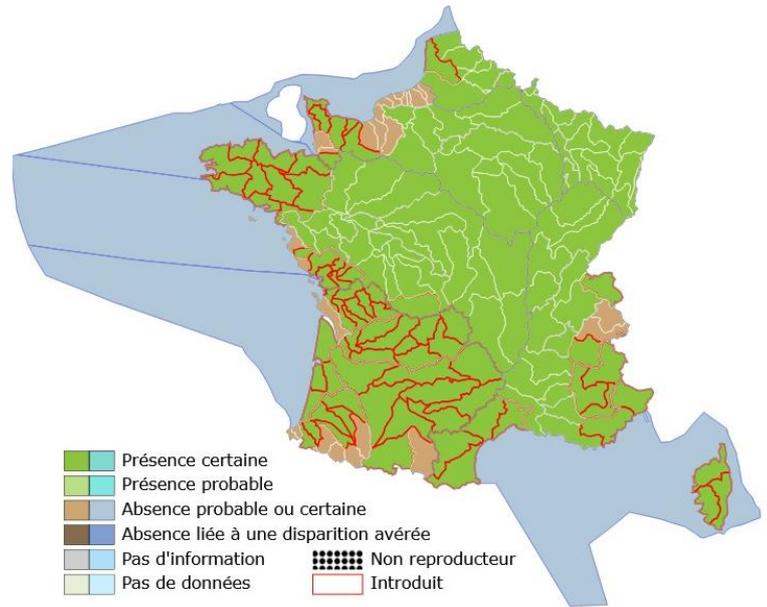


Figure 68 : Répartition du Rotengle en France hexagonale (INPN/G. Denys, 2025)

Répartition historique et actuelle dans le département

Le Rotengle n'est jamais cité dans les monographies communales de l'Aisne, ce qui n'est pas forcément surprenant du fait de sa confusion très fréquente avec le Gardon, beaucoup plus connu du grand public. Il était cependant selon toute probabilité présent dans les 4 grands bassins versants du département, comme c'est le cas aujourd'hui (Figure 69).

Comme le Gardon, en raison de la grande quantité d'arêtes contenues dans sa chair, il est de plus assez peu consommé en tant que tel, même s'il reste apprécié en friture.

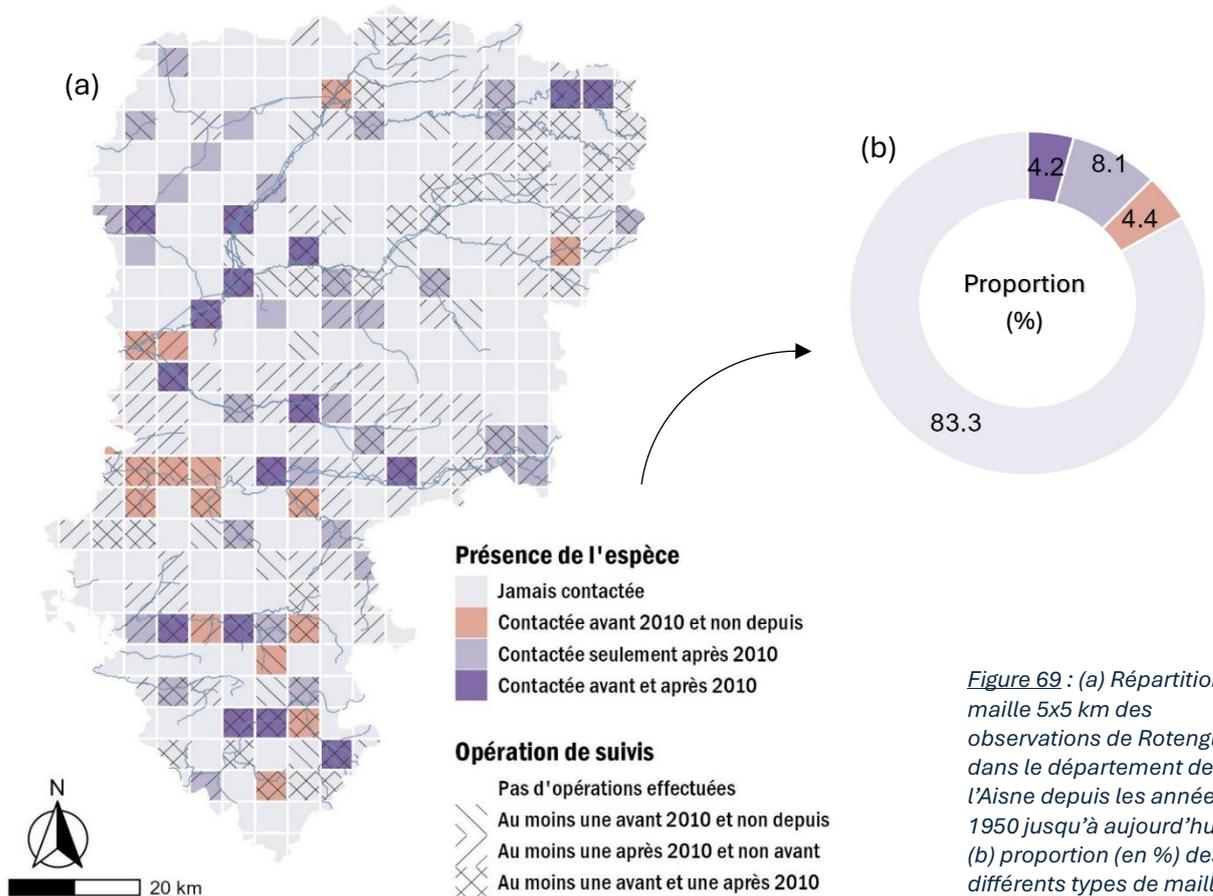
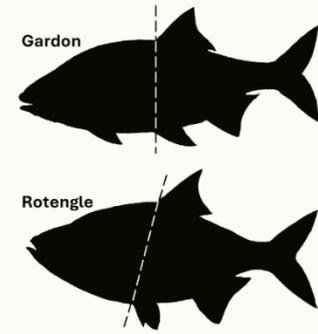


Figure 69 : (a) Répartition en maille 5x5 km des observations de Rotengles dans le département de l'Aisne depuis les années 1950 jusqu'à aujourd'hui ; (b) proportion (en %) des différents types de mailles.

Il arrive régulièrement que le Gardon soit confondu avec le Rotengle, avec qui il partage son territoire. Le nom de « Gardon de fond » est d'ailleurs parfois utilisé à tort pour désigner le Rotengle.

Pour les distinguer, on peut observer le sens de la bouche (légèrement supère chez le Rotengle et nettement terminale chez le Gardon), et l'implantation de la nageoire dorsale (à l'aplomb des pectorales chez le Gardon mais en arrière des celles-ci chez le Rotengle).



Le Rotengle est aujourd'hui recherché dans les canaux axonais par de nombreux pêcheurs à l'anglaise, qui apprécient en particulier sa taille importante lors des concours. Il est aussi pêché pour être utilisé comme vif pour la pêche des carnassiers, et fait d'ailleurs partie des poissons vendus à cette fin dans nombre de magasins de sports. Il est enfin parfois capturé aux leurres ou à la mouche, bien qu'il s'agisse souvent de prises « accidentelles ».

On remarque que bien qu'il soit encore présent sur l'ensemble du département et paraisse se maintenir dans les bassins de l'Oise et de l'Ailette, le Rotengle semble avoir été plus souvent contacté dans l'Aisne canalisée et dans la Marne avant les années 2010 qu'aujourd'hui. Ce constat a par ailleurs été fait dans le reste des Hauts-de-France, avec en particulier une baisse des fréquences annuelles de captures, et a amené à son classement dans les espèces « Quasi-menacée » de la Liste Rouge régionale.

En parallèle, il apparait qu'on le croise plus souvent de nos jours en tête de bassins versants y compris dans les petits ruisseaux. Ce constat est à relativiser puisque des pêches électriques ont été organisées récemment dans des annexes hydrauliques jusque-là non échantillonnées, en particulier lorsqu'elles avaient été restaurées comme frayères par la Fédération dans le cadre de la gestion patrimoniale du Brochet. Or ces milieux lenticques sont propices au Rotengle et il se peut donc qu'il n'y ait été observé à ces occasions mais qu'il y soit historiquement présent.

Il arrive néanmoins régulièrement que le Rotengle se retrouve accidentellement dans des cours d'eau salmonicoles lorsque ceux-ci sont au contact de plans d'eau, en particulier en cas de vidanges. Sa présence généralement ponctuelle dans ces milieux peut ainsi refléter un déséquilibre pour les espèces y étant naturellement inféodées.

En résumé...

Le Rotengle est une espèce **grégaire, diurne et relativement peu sensible aux conditions du milieu**, que l'on peut trouver dans tous les écosystèmes lenticques (cours d'eau et plans d'eau). Très souvent **confondu avec le Gardon**, il n'est pas rare de le trouver en banc mixte avec celui-ci.

Il occupe **un rôle-clé dans la chaîne alimentaire** en consommant les animaux et surtout en grande quantité les végétaux de fond, puis en étant à son tour **une proie privilégiée de grands carnassiers** (dont beaucoup ont une haute valeur halieutique).

Encore présent dans tout le département, il semble qu'il y soit aujourd'hui **moins fréquemment rencontré** malgré un meilleur échantillonnage d'annexes hydrauliques ayant mis en évidence sa présence dans de nouvelles zones en amont des grands bassins versants. Il est ainsi classé parmi les espèces « quasi-menacées » dans la Liste Rouge des Hauts-de-France.



© Gilles San Martin (Wikimedia commons)

Le SPIRLIN

Alburnoides bipunctatus

Chordata > Actinopterygii > Cypriniformes > Leuciscidae

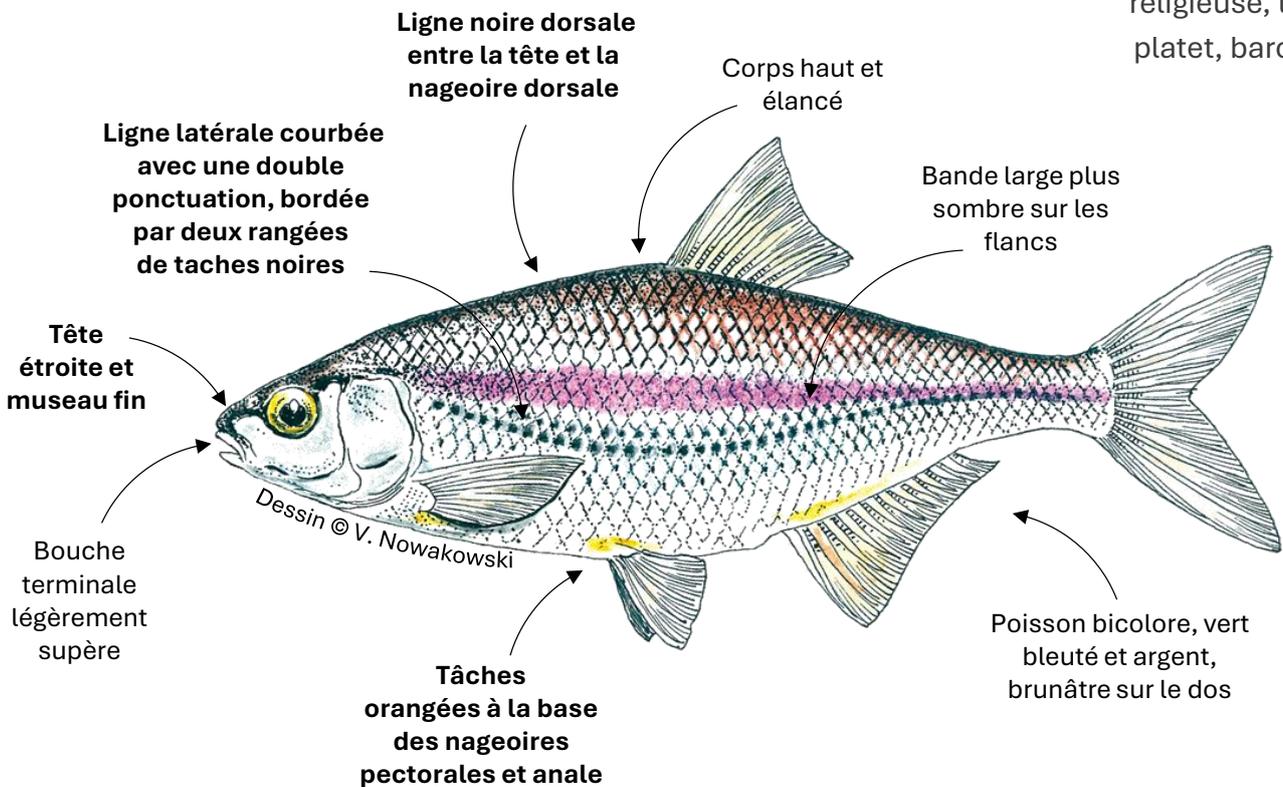


Statut dans les Hauts-de-France

Description

Autres noms

Ablette de rivière, religieuse, lurette, platet, baroche ...



12 à 15 cm



Environ 50 g

Le nom « spirin » vient du mot « spirale » et fait référence à la courbure caractéristique de la ligne latérale.

Habitat et mode de vie

Le Spirlin est un poisson des eaux vives et bien oxygénées avec lits de gravier et sable grossier, qui peut parfois se trouver dans les lacs, proche des zones d'herbier, si l'eau est de très bonne qualité. Il évite néanmoins les eaux trop froides (moins de 10 °C). Il est capable d'effectuer de grandes migrations en particulier en été, et on l'a déjà observé remontant des passes à poissons.

L'espèce est grégaire et peut vivre en groupe d'une centaine d'individus, généralement très vifs et actifs. Ils se nourrissent à mi-profondeur de larves, d'invertébrés ou d'algues microscopiques dérivant avec le courant, ou bien en happant des insectes en surface. Peu territorial, le Spirlin ne se préoccupe généralement pas de la présence des autres espèces.

Le Spirlin est sensible à la qualité du milieu, et constitue donc un bon bioindicateur. En particulier, il est menacé par la pollution des sédiments ainsi que par le colmatage du substrat. L'espèce est d'ailleurs inscrite à l'annexe III de la Convention de Berne, et même si elle ne bénéficie d'aucune protection réglementaire particulière en France, elle est partiellement protégée dans des pays limitrophes comme en Belgique.

Un bioindicateur

Reproduction

Le Spirlin atteint la maturité sexuelle vers 2 ans environ. La fraie est déclenchée par des températures atteignant les 12°C et peut se poursuivre jusqu'à 18°C, la ponte étant fragmentée en 4 à 5 périodes séparées d'environ deux semaines. A cette époque, les adultes mûres arborent une bande foncée le long du corps, qui vient recouvrir la ligne latérale.

Les groupes de Spirlin favorisent pendant la fraie les eaux peu profondes à faible courant. Les femelles viennent rapidement introduire 100 à 200 œufs d'environ 2 mm de diamètre par ponte dans les interstices des galets ou des rochers, où ils adhèrent grâce à des filaments adhésifs. L'éclosion a lieu après 110 à 120 degrés-jours, les juvéniles devenant rapidement reconnaissables à leur fine ligne sombre dans l'axe du dos.

Répartition nationale

Le Spirlin est présent en Europe et dans la moitié Nord asiatique.

Il est observé dans l'Est et de centre de la France hexagonale, mais absent des côtes de la Manche, du Sud-Ouest et de la Corse. On le trouve en revanche dans les vallées de la Loire et de la Saône.

L'espèce ne dépasse pas 800 m d'altitude et est absente des points hauts des Alpes.

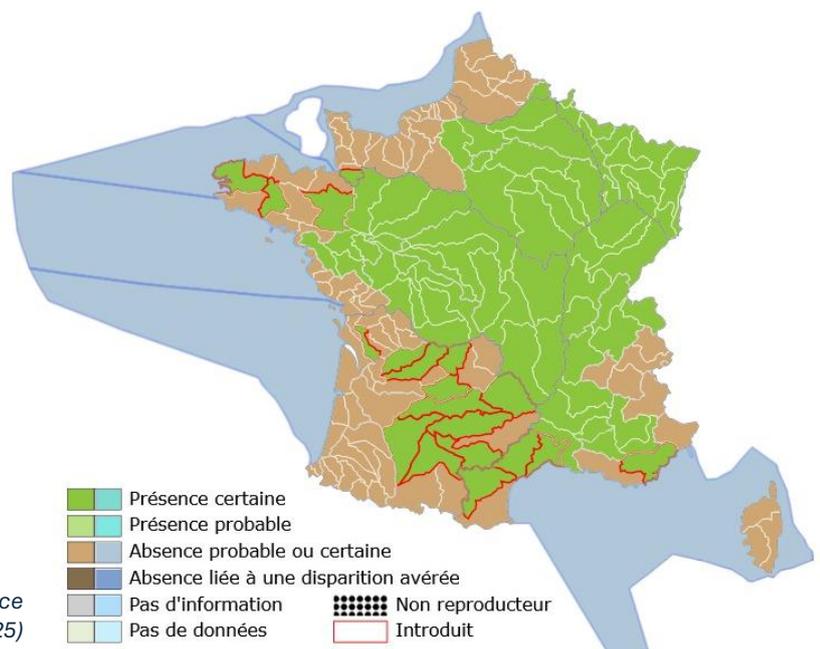


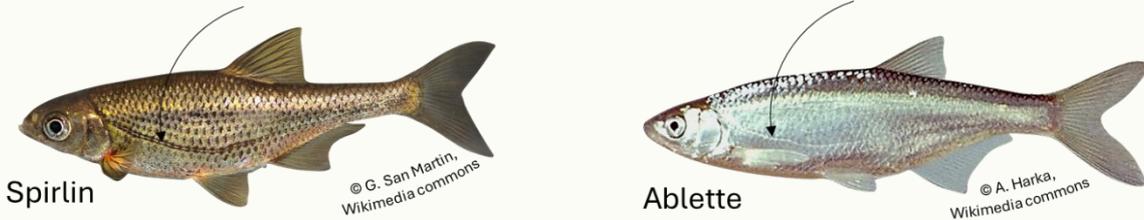
Figure 70 : Répartition du Spirlin en France hexagonale (INPN/G. Denys, 2025)

Répartition historique et actuelle dans le département

Le Spirlin n'est pas un poisson connu du grand public, et très souvent confondu avec l'Ablette. Il n'est ainsi pas mentionné dans les monographies communales.

Un examen trop rapide peut amener à confondre le Spirlin et sa cousine l'Ablette, mais celle-ci se distingue par un corps plus allongé, des écailles plus brillantes, une couleur plus claire et surtout grâce à sa ligne latérale, moins marquée et qui n'est pas bordée d'une double ponctuation, même si elle est également courbée et peut être assez marquée chez certains individus.

Pour ne pas confondre !



De la même façon qu'elle, il est aujourd'hui peu consommé à part comme friture, et est parfois pêché à la mouche ou au coup comme vif pour la pêche au carnassier.

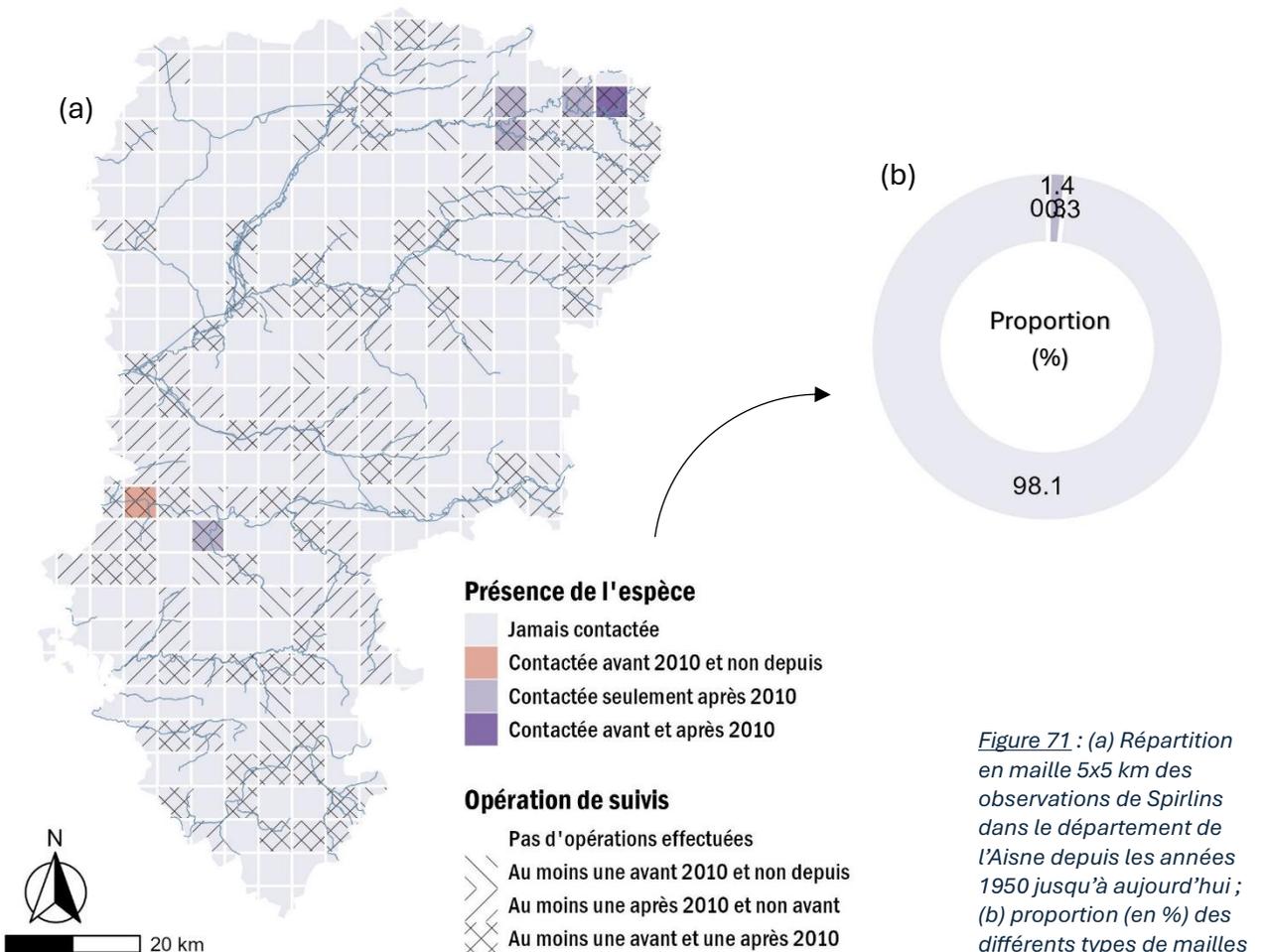


Figure 71 : (a) Répartition en maille 5x5 km des observations de Spirlins dans le département de l'Aisne depuis les années 1950 jusqu'à aujourd'hui ; (b) proportion (en %) des différents types de mailles

Des données de pêche à l'électricité attestent de la présence du Spirlin dans les années 1990 en amont du bassin du Gland, affluent de l'Oise au nord du département, où il se trouve encore aujourd'hui. Il semble également désormais progresser vers l'aval de ce bassin, ce qui pourrait être une indication de progrès en termes de qualité de l'eau et des habitats disponibles. Le Gland a en effet été le lieu de travaux de renaturation et de rétablissement de la continuité écologique importants à la fin des années 2010, financés par l'agence de l'eau Seine-Normandie.

Le Spirlin est également identifié dans le bassin de l'Aisne canalisée depuis 2009.

Il est par ailleurs recensé de manière plus fréquente dans ces deux bassins (Oise et Aisne) en aval, dans le département de l'Oise. On le trouve aussi dans quelques stations du département du Nord, mais sa présence reste très limitée dans les Hauts-de-France. En raison d'une régression dans un certain nombre de ses habitats, constatée aujourd'hui mais parfois peu visible dans les données à cause d'erreur d'identification probables dans le passé, le Spirlin a été classé comme espèce « Quasi-menacée » à l'échelle de la Région.

En résumé...

Le Spirlin est une **espèce grégaire et sensible à la pollution**, assez rare dans notre département et très souvent **confondu avec sa cousine l'Ablette**, qui partage un certain nombre de ses traits de vie. Reconnaisable grâce à la **double ponctuation encadrant sa ligne latérale courbe**, et à sa vivacité dans les eaux courantes qu'il fréquente, le Spirlin est présent chez nous dans les bassins de l'Oise et de l'Aisne.

Bien qu'il semble parfois **reprendre sa place dans des nouveaux milieux**, ce qu'il est possible de mettre en rapport avec l'amélioration de ceux-ci, il est possible que sa présence passée ait été sous-estimée à cause d'erreurs d'identification. En raison de sa **régression d'un certain nombre de localisations suspectées ou connues dans les 20 dernières années**, le Spirlin est classé dans les espèces « Quasi-menacées » des Hauts-de-France.



© Laurent Madelon (FNPF)

La TRUITE COMMUNE

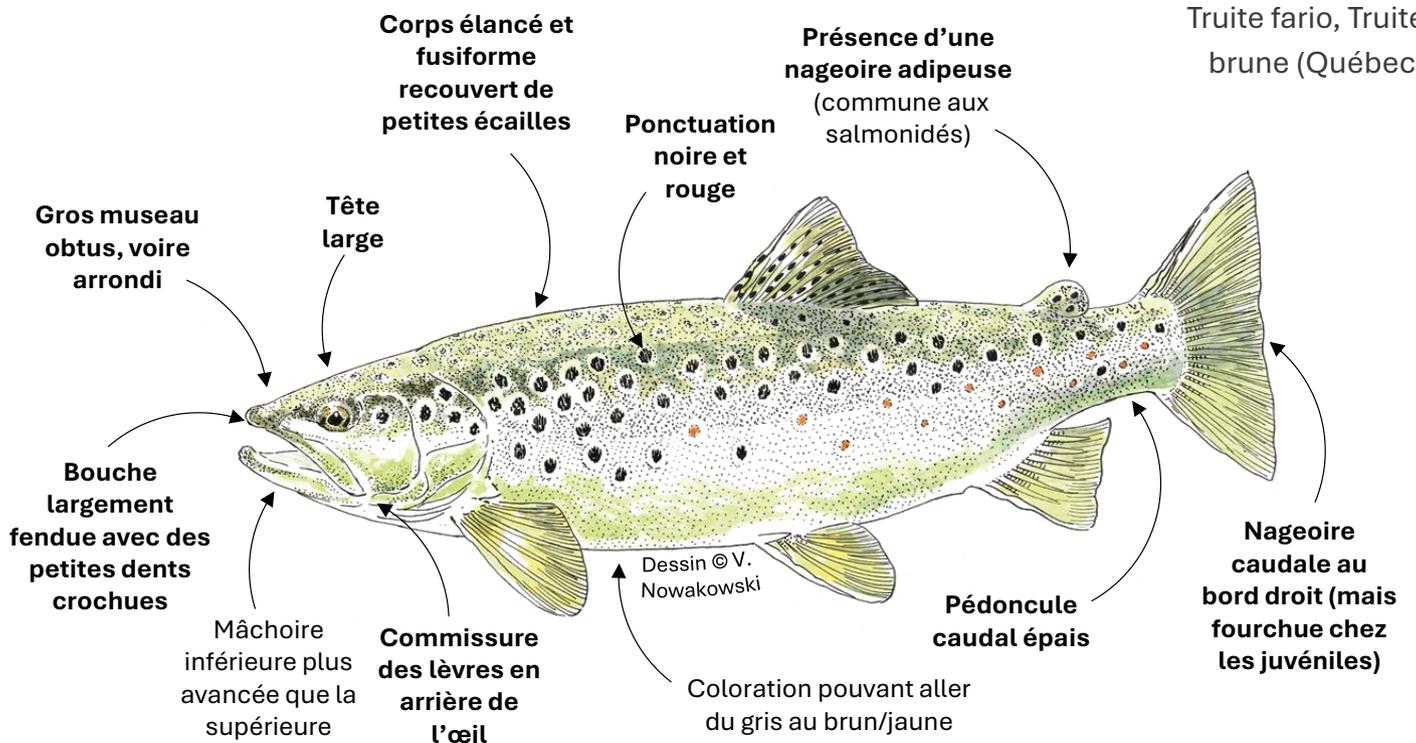
Salmo trutta

Chordata > Actinopterygii > Salmoniformes > Salmonidae



Statut dans les Hauts-de-France

Description



20-35 cm en moyenne, peut aller jusqu'à 60 cm et observée jusqu'à 1 m de long



Environ 150-500 g mais a été pesée jusqu'à plus de 7 kg



Une truite dans la marmite vaut plus que deux saumons dans la rivière.

- Proverbe irlandais

Habitat et mode de vie

La Truite de rivière est une espèce d'eaux fraîches avec un caractère migrateur facultatif, qui possède une grande capacité d'adaptation à différents milieux, en rivière, en lac ou même en mer. Ceci entraîne de grandes différences de biotope mais également de morphologie entre les individus. Dans l'Aisne, seule la Truite de rivière dite « de rivière » est présente et c'est celle-ci qui est décrite dans cette partie.

On note cependant qu'une truite « de mer », correspondant au phénotype de la Truite de rivière vivant au stade adulte en eau salée mais remontant dans les rivières pour se reproduire (cf. ci-dessous), a été exceptionnellement capturée en 2017 sur le bras de l'Oise, ce qui peut être relié aux efforts de rétablissement de la continuité écologique dans le bassin Seine-Normandie, inscrits dans la Directive Cadre sur l'Eau et grâce auxquels la rivière Oise est désormais décloisonnée jusqu'à notre département.

Une truite de mer
dans l'Aisne !

La Truite commune apprécie une eau ne dépassant pas les 18°C au maximum, avec un courant important et des fonds pierreux voire sableux. Très sensible à la teneur en oxygène, elle se rencontre principalement dans les têtes de bassin versants. Il s'agit d'une espèce robuste qui effectue une montaison parfois importante pour sa reproduction, et est pour ce faire capable de franchir des radiers voire des seuils si leur hauteur le permet.

Carnassière dès le début de sa vie, elle consomme à la fois larves, invertébrés, et de nombreux poissons plus petits, y compris les juvéniles de son espèce. Elle peut de plus attraper des proies terrestres tombées dans l'eau comme des insectes ou des vers de terre.

Le cas des « Truites de mer »

Certaines Truites peuvent, après 1 à 3 ans, développer des mécanismes d'adaptation à l'eau salée. On appelle cette transformation « smoltification », qui ressemble à celle du Saumon mais est réversible contrairement à ce dernier. Elles sont alors appelées « Truites de mer », un écotype de la Truite commune.

Les smolts de Truite de mer se rassemblent au cours du printemps puis migrent en banc vers l'aval des rivières jusqu'à la mer. Lors de cette migration d'avalaison, ils s'imprègnent des caractéristiques de leur environnement qu'ils mémorisent afin de pouvoir ensuite remonter en chemin inverse pour se reproduire. Ce phénomène, appelé « homing » (« retour à la maison »), n'est cependant pas toujours observé et certains individus se reproduisent dans d'autres lieux que celui où ils sont nés.

Leur séjour en mer peut durer de quelques mois à quelques années, au cours desquels elles se nourrissent d'autres poissons et de crustacés. Leur croissance est généralement supérieure à celle des Truites de rivière restées en eau douce. Aussi, lorsqu'elles effectuent leur migration de montaison vers les rivières, elles se distinguent des autres par une taille beaucoup plus imposante (jusqu'au mètre). On les distingue aussi à leur couleur : leurs dos sont gris bleuté, leurs flancs et ventres argentés et les nageoires ventrales et anales sont claires voire légèrement transparentes.



Figure 72 : Une truite de mer (© Migradour)

Reproduction

La Truite commune devient sexuellement mâture vers 2 ans pour les mâles et 3 ans pour les femelles. La fraie, hivernale, a lieu d'octobre à février selon les régions, lorsque l'eau ne dépasse pas les 12°C. Les frayères à Truite doivent rassembler un certain nombre de critères, en particulier un courant important, une faible hauteur d'eau (30-40 cm au maximum), et un substrat composé de graviers grossiers. Ce genre de radier propice est souvent situé en tête de bassin versant et peut rassembler un certain nombre de géniteurs.

La femelle commence par dégager à l'aide de sa nageoire caudale un nid caractéristique, en cuvette, d'une quinzaine de centimètres de profondeur. Elle y dépose entre 1 500 et 4 000 ovules par kilogramme de poids vif. Ceux-ci sont fécondés par plusieurs mâles, puis leur mère les recouvre de graviers afin d'éviter leur dispersion par le courant.



Figure 73 : Une truitelle *fario* dans un radier
(© Laurent Madelon, FNPF)

L'incubation dure environ 400 degrés-jours, à la suite desquels les alevins restent cachés dans le substrat 400 degrés-jours supplémentaires, alimentés par leurs réserves vitellines. L'émergence a lieu au printemps, les alevins nageant appelés « truitelles » restant en premier lieu proche de leur lieu d'éclosion puis s'en éloignant de plus en plus, à la recherche de proies.

Une hiérarchie se met alors en place pour l'occupation des meilleures zones de nourrissage. Les individus moins dominants meurent de faim ou se voient obligés de dévaler à la recherche de postes libres. Ils sont également victimes d'une prédation importante, y compris par des Truites plus âgées, et une assez faible proportion arrive à l'âge adulte.

Répartition nationale

La Truite commune est présente sur tout le continent eurasiatique, et au Nord de l'Afrique jusqu'au Moyen-Atlas. La souche « lacustre » semble être la seule qui était historiquement présente en France hexagonale.

En raison de son attrait pour la pêche de loisir, elle a ensuite fait l'objet de nombreuses introductions et alevinages dans tout le pays et s'est acclimatée partout où les conditions thermiques lui étaient favorables.

On la retrouve ainsi aujourd'hui dans une majorité des têtes de bassins versants, jusqu'à 2270 m d'altitude dans les Pyrénées et 2000 m dans les Alpes.

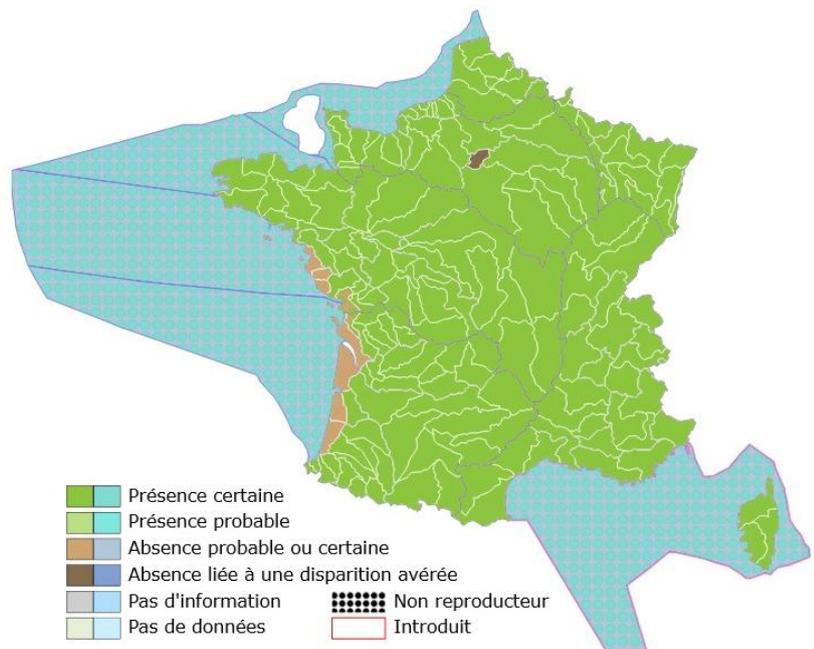


Figure 74 : Répartition de la Truite commune en France hexagonale
(INPN/G. Denys, 2025)

On peut noter que les truites d'élevage, probablement moins stimulées par leur environnement et par la recherche alimentaire, semblent avoir un développement cérébral moindre. Leur survie une fois relâchées dans le milieu naturel serait également réduite, en comparaison des individus sauvages, ce qui pourrait être dû à cette caractéristique en plus des difficultés à s'adapter à des conditions nouvelles. Par ailleurs, la très grande majorité des poissons issus de déversements sont triploïdes et ne peuvent donc pas participer à la reproduction et donc à la reconstitution du stock de poissons « sauvages ».

L'espèce est cependant en régression en particulier dans les plaines agricoles, où elle supporte mal la pollution notamment lorsqu'elle réduit le taux d'oxygène, mais également le réchauffement des eaux, les modifications morphologiques et le colmatage du substrat. Certaines populations se retrouvent isolées en tête de bassin versant et peuvent subir un appauvrissement génétique important. Enfin, elle est particulièrement menacée par les obstacles à la continuité écologique (seuils, barrages) qui l'empêchent d'accéder à ses frayères.

Répartition historique et actuelle dans le département

La Truite est citée 13 fois dans les monographies communales. Elle semble avoir été présente dans les bassins de la Marne et de l'Oise, en particulier en tête de bassins versants, où elle est décrite comme très recherchée pour son goût.

On note qu'elle est plusieurs fois citée comme « Truite saumonée » ce qui pourrait suggérer la présence à cette époque de la Truite de mer, même si cette appellation n'est pas précise et désigne par extension parfois également la Truite « de rivière ».

Le bassin Seine-Normandie est en effet historiquement un axe majeur pour les migrateurs amphihalins, qui faisaient d'ailleurs l'objet d'une pêche avec des tonnages importants jusqu'à la fin du XIX^{ème} siècle. Leurs populations ont par la suite été fortement touchées par les aménagements dans l'estuaire de la Seine, la dégradation des habitats et de la qualité de l'eau. Le Saumon disparaît par exemple au début du XX^{ème} siècle.

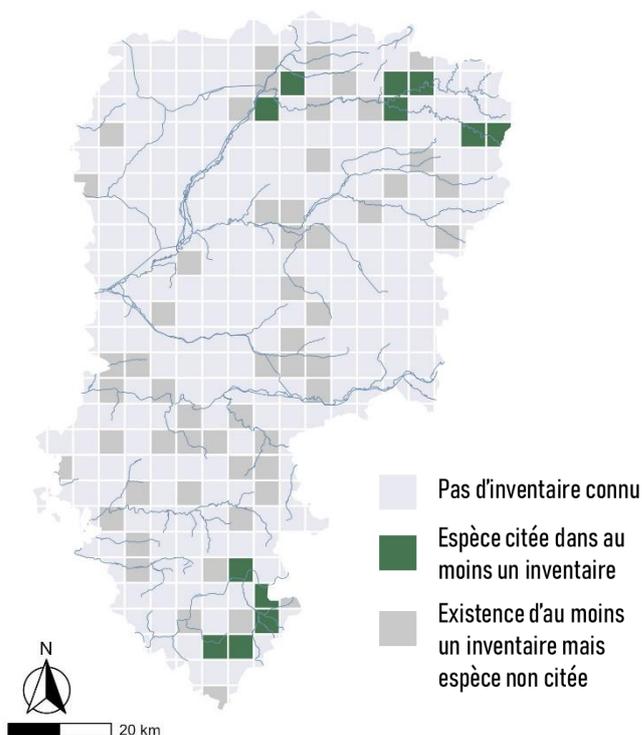


Figure 75 : Mentions de la Truite dans les archives départementales (années 1880) selon un maillage 5x5 km.

La répartition actuelle de la Truite de rivière (Figure 76) dans le département concerne désormais les trois grands bassins versants. On la trouve en particulier dans les affluents de la Marne et de l'Aisne ; elle semble régresser depuis une vingtaine d'années dans la partie aval de l'Oise mais se maintenir en Thiérache notamment en forêts de Saint-Michel et du Nouvion. On note que malgré des pêches récentes dans le bassin versant de l'Ailette, la Truite de rivière en est quasi-absente à de très rares exceptions, ce qui peut être lié aux nombreuses altérations anthropiques sur ce bassin versant.

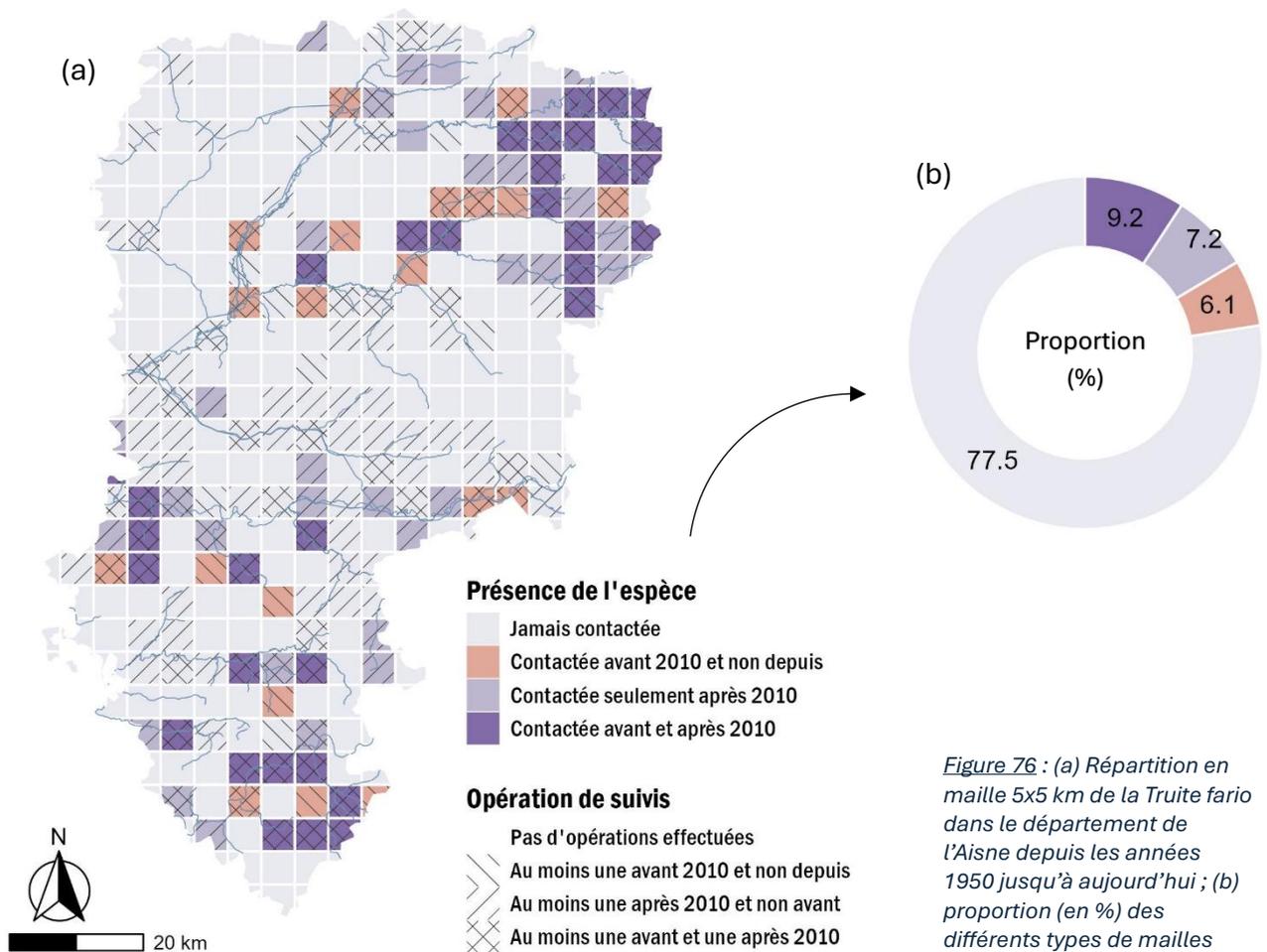


Figure 76 : (a) Répartition en maille 5x5 km de la Truite fario dans le département de l'Aisne depuis les années 1950 jusqu'à aujourd'hui ; (b) proportion (en %) des différents types de mailles

Cette répartition plus large que celle de la fin du XIX^{ème} siècle est cependant à interpréter avec précaution : Elle est probablement en majeure partie due aux opérations de rempoissonnements et d'alevinages devenus courants à partir des années 1930 et encore pratiqués aujourd'hui. Il est en effet difficile voire impossible de distinguer les individus « sauvages » des « introduits » lors des recensements.

Il existe ainsi peu de bassins versants dans le département dont les populations ne sont pas actuellement renforcées par l'introduction d'individus de pisciculture, même si on note un intérêt grandissant pour une gestion dite « patrimoniale » basée sur la conservation et l'entretien du milieu dans un but de renforcer la reproduction et la survie des individus « sauvages ».

La couleur de la chair de Truite de rivière, rose ou orangée, est due à son alimentation et en particulier à un pigment, l'astaxanthine, que produisent des algues microscopiques consommées par des petits crustacés (crevettes, gammarus...) qu'elle ingère ensuite. Il n'est ainsi pas rare que les élevages incorporent ce pigment synthétisé dans l'alimentation de leurs poissons pour renforcer cette coloration caractéristique appréciée des consommateurs.

Le saviez-vous ?

On note que de certaines nouvelles localisations indiquées Figure 76 sont le résultat de recensements « exploratoires » effectués depuis quelques années par la FPPMA 02 dans des cours d'eau dont les peuplements étaient jusque-là inconnus. Quelques nouvelles populations ont ainsi pu être découvertes depuis 2010.

La répartition connue de la Truite commune aujourd’hui possède donc une double spécificité : d’une part les données peuvent correspondre à de la reproduction naturelle ou à des individus issus de rempoissonnement, difficiles à distinguer ; d’autre part, elle est renforcée par de nouvelles campagnes de recensements spécifiques depuis une dizaine d’années. Ceci peut parfois rendre difficile l’interprétation de l’évolution récente des populations. De manière globale, après une régression très probable dans les années 1980, il semble malgré tout que depuis une vingtaine d’années les populations soient plutôt stables. Un certain nombre d’entre elles a notamment bénéficié de l’amélioration de l’assainissement des eaux usées mais également des travaux de restauration écologique.

Cependant, on note depuis quelques années que certaines populations apparaissent déclinantes, notamment dans les milieux les moins protégés. Les truites sont parfois progressivement « remplacées » par des espèces plus ubiquistes, comme le Chevesne, pouvant indiquer entre autres un changement des conditions physico-chimiques. Afin de mettre en avant cette fragilité, qui pourrait s’aggraver avec le changement climatique si les bonnes conditions de gestion ne sont pas conservées ou mises en place, le comité d’experts a recommandé de placer la Truite de rivière dans les espèces « quasi-menacées » de la Liste Rouge régionale.

La Truite de rivière reste enfin une espèce très recherchée par les pêcheurs sportifs dans l’Aisne, ce qui contribue par ailleurs à une bonne remontée de connaissances locales la concernant. Sa dépendance aux conditions du milieu en font l’espèce-repère des ruisseaux de première catégorie.

Sa pêche se pratique aux leurres, à la mouche ou encore au toc en particulier en début de saison. En accord avec les recensements et les recommandations de conservation, un maximum de 5 individus prélevés par jour et par pêcheur est autorisé dans le département, dans les parcours n’étant pas classé comme « no-kill » (auquel cas tous les poissons doivent être remis à l’eau).

Il existe une réglementation particulière concernant la pêche de la Truite de rivière, à savoir :

Tableau 13 : Périodes où la pêche de la Truite fario est autorisée dans l’Aisne

Espèce	1 ^{ère} Catégorie	2 ^{ème} catégorie
Truite de rivière	Du 2 ^{ème} samedi de mars au 3 ^{ème} de septembre	Du 2 ^{ème} de samedi de mars au 3 ^{ème} de septembre

Une taille minimale de capture de 25 cm est de plus en vigueur dans tout le département. Comme toutes les espèces soumises à taille légale de capture, la Truite de rivière ne peut donc pas non plus être utilisée comme vif.

Etudes spécifiques

Les Truite de l’Artoise, en Thiérache, ont fait l’objet d’une étude spécifique, la PVA (Population Viability Analysis, ou analyse de viabilité de la population en français), en 2017-2018 dans le cadre de la labellisation « Site Rivières Sauvages » du cours d’eau. Afin de mener à bien cette analyse, des échantillons génétiques ont été prélevés sur 524 individus (402 d’un an et 122 juvéniles de l’année), dans

le but de caractériser le nombre de géniteurs « efficaces » sur le bassin versant, de mettre en évidence des éventuels isolements génétiques, et de déterminer le nombre d'alevins produits par femelle. Une analyse démographique a également été effectuée à partir de données de pêche électrique pour connaître la structure de la population, complétée par une étude scalimétrique des écailles de 402 individus de 83 à 313 mm pour faire le lien entre l'âge et la taille des individus.

La PVA a été effectuée avec le logiciel VORTEX10 suivant un modèle individu-centré, et a évalué la probabilité de la population de persister dans le temps selon des critères biologiques (taux de fécondité, de mortalité, etc.), des conditions environnementales (crues décennales, crue centennales, sécheresse) et différents prélèvements par la pêche.

Elle a prouvé que la population était naturellement viable sur le plan démographique, même en cas d'événements hydrauliques extrêmes, d'autant que les résultats génétiques montraient un fonctionnement naturel à l'échelle du système hydrographique étudié, suggérant même une possible origine native de cette population.



Figure 77 : Prélèvements génétiques effectués sur le bassin versant de l'Artoise en 2017

Le principal facteur de risque semblait lié au recrutement en 0+. Le maintien des effectifs nécessiterait une production annuelle moyenne estimée à 10-15 juvéniles par femelle, et un seuil possible d'extinction à 5, sachant que la production estimée en 2017 n'était que de 4. De plus, l'estimation du nombre de géniteurs efficaces suggérait un mauvais succès reproducteur des géniteurs lors de la période de reproduction 2016/2017.

Une étude scalimétrique a également démarré en 2023 et se prolongera jusqu'en 2025. Elle concernera tout le département et aura pour but de déterminer si la taille minimale de capture aujourd'hui en vigueur est adaptée à la croissance des Truites du département de l'Aisne.



Figure 78 : Ecaille de Truite fario de la rivière la Crise observée à la loupe binoculaire

Enfin, la Truite de rivière bénéficie de travaux de restauration écologique, en particulier ceux permettant de rétablir la continuité écologique ou encore de recharge granulométrique qui lui permettent de gagner en surface de reproduction. En conséquence, la présence d'adultes et/ou de juvéniles est souvent utilisée comme indicateur de bonne fonctionnalité du milieu après travaux. Des pêches électriques sont la plupart du temps effectuées avant et après sur un tronçon témoin afin de recenser les espèces présentes. A titre d'exemple, on peut citer la création d'un bras de contournement de l'ancien seuil du moulin de Saint-Martin-Rivière qui entraînait un décalage de niveaux d'eau avec une hauteur de chute de 1,50 m sur un affluent de l'Escaut, la Selle.

Pour + d'informations

Article sur les travaux de Saint-Martin-Rivière



Une pêche effectuée avant les travaux, en 2022, sur le tronçon en amont a révélé une absence totale de la Truite de rivière, pourtant présente en aval. À la suite des travaux, en 2024, 19 truitelles et une truite adulte ont été recensées, en démontrant ainsi l'efficacité.

En résumé...

La Truite commune est un poisson **caractéristique des cours d'eau frais et oxygénés de tête de bassins versants**. Il s'agit d'une espèce **carnassière et rustique** qui effectue des grandes **migrations** pour se reproduire, et dont certains individus effectuent leur vie adulte en mer pour venir se reproduire en eau douce même s'ils ne sont que très rarement observés dans le département de l'Aisne.

Très appréciée par les pêcheurs, elle est **l'espèce-repère des cours d'eau de première catégorie**. Introduite dans un grand nombre de milieux depuis le milieu du XX^{ème} siècle, elle pourrait avoir aujourd'hui dans le département une plus grande aire de répartition que par le passé.

Sensible aux conditions du milieu, elle semble cependant avoir **fortement régressé avant les années 2000**, en particulier à cause du **réchauffement et de la pollution de l'eau, des modifications morphologiques ainsi que des obstacles à la continuité écologique** qui lui barrent l'accès à ses zones de frai. Des **efforts de gestion, d'entretien et de renaturation** des cours d'eau semblent avoir portés leurs fruits puisque **les populations restantes apparaissent stables depuis une vingtaine d'années**. Il en reste que le réchauffement climatique pourrait avoir un impact fort en particulier sur les populations ne bénéficiant pas de bonnes conditions de gestion. Afin de souligner cet enjeu, elle a été classé parmi les espèces « quasi-menacées » de la Liste rouge régionale.



© L. Madelon, FNPF

Les espèces de **PREOCCUPATION MINEURE**



© Aquascop Biologie / OFB

L'ABLETTE

Alburnus alburnus

Chordata > Actinopterygii > Cypriniformes > Leuciscidae

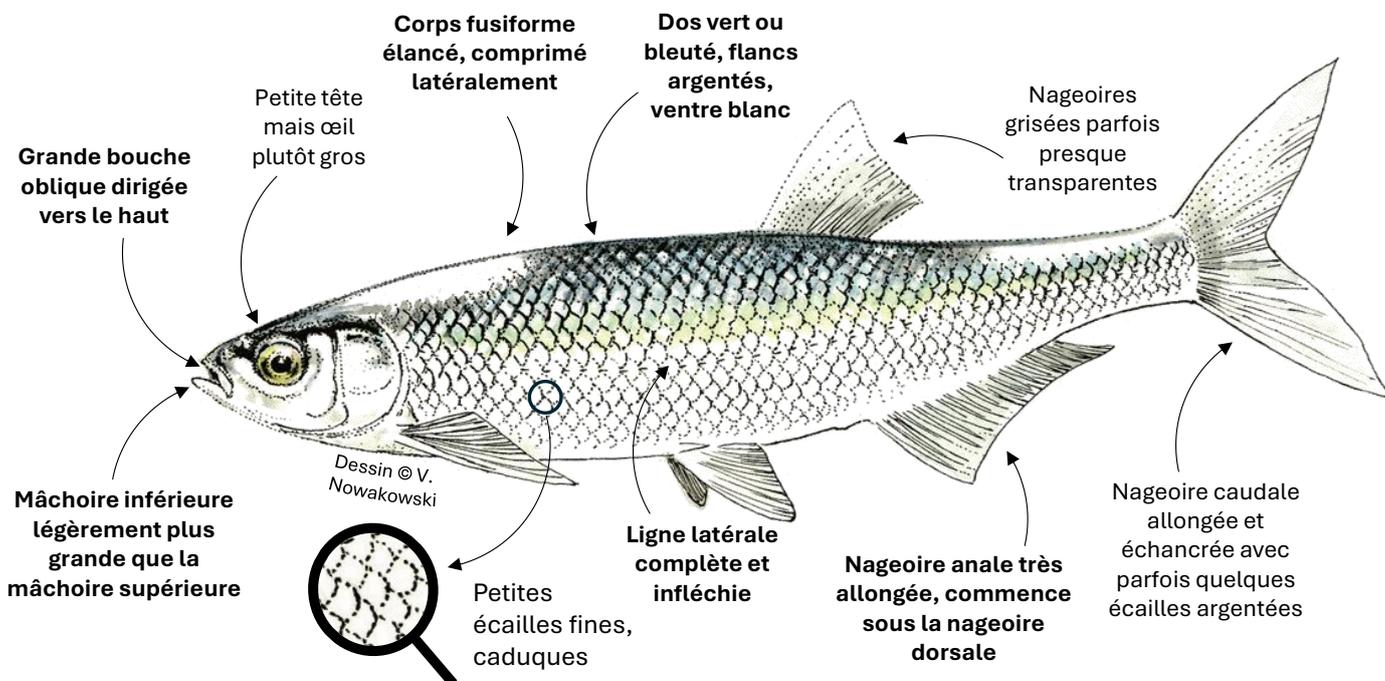


Statut dans les Hauts-de-France

Description

Autres noms

Abiette, blanchet, dormelle, lorette, mirandelle, rondin...



10 à 15 cm en moyenne, maximum 25 cm



Environ 50 g (record de pêche 265 g)



Gros comme une ablette

- Expression populaire pour qualifier quelqu'un d'assez maigre

Habitat et mode de vie

L'Ablette est un poisson d'eaux calmes ne présentant pas trop de végétation, que l'on trouve généralement proche de la surface dans les rivières, les fleuves et parfois les fossés et bras morts, rarement dans les lacs et les étangs. Elle peut également s'adapter à des courants plus importants à condition de disposer de zones de repos à proximité.

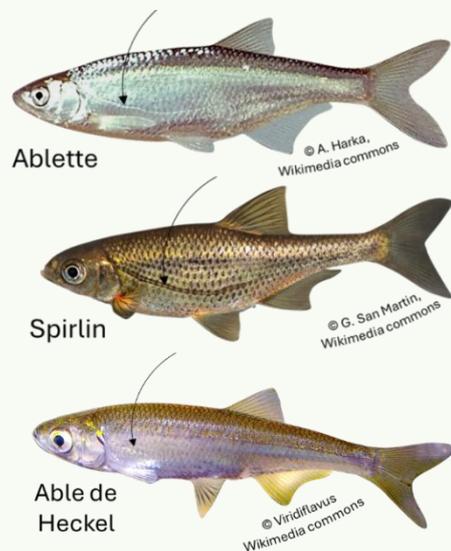
Grégaire, elle n'est pas territoriale avec les autres espèces malgré son tempérament plutôt vif. Elle peut d'ailleurs parfois se mélanger avec des bancs de Gardons. Elle est omnivore et se nourrit en surface d'insectes, de larves, de mollusques ou encore de débris végétaux.

L'espèce est de plus plutôt tolérante à l'augmentation de la température. Elle supporte en revanche assez mal la pollution, et sa présence indique généralement que l'eau est de bonne qualité.

L'Ablette est souvent confondue avec le Spirlin, son cousin, et l'Able de Heckel.

Pour la distinguer du premier, on notera son corps plus allongé, ses écailles plus brillantes, sa couleur générale plus claire et surtout sa ligne latérale, moins marquée et qui n'est pas bordée d'une double ponctuation.

L'Able de Heckel, lui, malgré une coloration similaire présente une ligne latérale incomplète qui le distingue de l'Ablette, ainsi qu'un liseré noir à la base de la nageoire anale. Il est généralement plus petit qu'elle, et est la seule espèce de son genre (*Leucaspis*).



Pour ne pas confondre !

Reproduction

L'Ablette peut se reproduire à 1-2 ans pour les mâles et 2-3 ans pour les femelles. La fraie se déroule entre avril et juillet, pour une température de 15°C environ. Une migration importante a alors lieu vers les frayères propices, proches des berges, qui doivent présenter un fond graveleux ou des plantes aquatiques servant de support. Les mâles se distinguent à cette époque par leurs tubercules nuptiaux sur le dos et les flancs, et par leurs nageoires orangées.

La ponte est fractionnée et a lieu pendant la nuit. La femelle pond entre 1 000 et 2 500 œufs à chaque fois, pour un total de 5 000 à 7 000 œufs. Ceux-ci incubent pendant une semaine environ, au bout de laquelle des larves relativement grandes éclosent et restent attachées au support jusqu'à épuisement de leur réserve vitelline, qui dure généralement quelques jours supplémentaires.

Elles commencent ensuite à se nourrir par elles-mêmes de zooplancton, tout en restant proche des rives. Leur croissance est relativement lente et elles sont alors menacées par les adultes des autres espèces.

Répartition nationale

L'Ablette est présente en Europe et jusqu'en Asie. Elle est native du Rhin mais a été disséminée dès le Moyen-Age sur tout le territoire pour l'exploitation d'un pigment issu des écailles.

On la trouve dans tous les cours d'eau de France hexagonale, mis à part en haute montagne, ainsi qu'en Corse. Elle peut être rencontrée parfois jusque dans les eaux saumâtres.

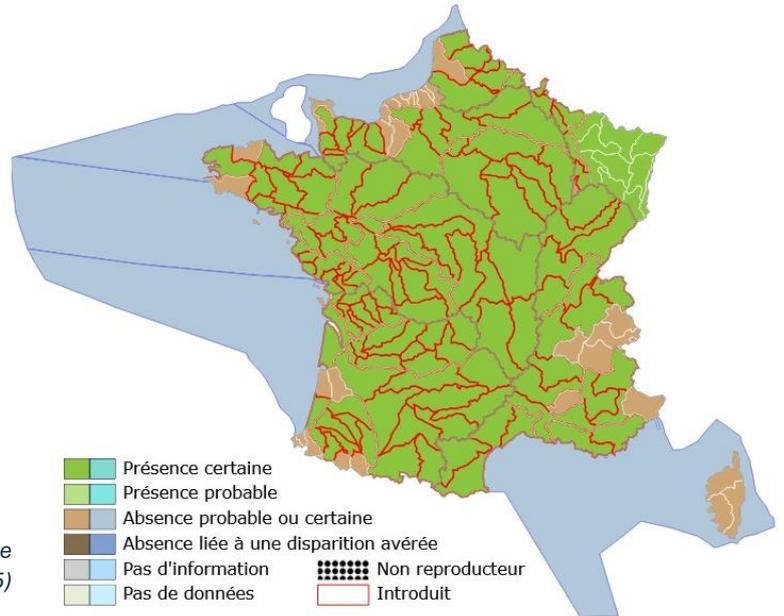


Figure 79 : Répartition de l'Ablette en France hexagonale (INPN/G. Denys, 2025)

Répartition historique et actuelle dans le département

L'Ablette semble avoir été présente à la fin du XIX^{ème} siècle dans les trois grands bassins versants du département (Figure 80). Il s'agit d'une espèce citée régulièrement, prouvant son intérêt à cette époque.

Au XIX^{ème} siècle, l'Ablette était non seulement pêchée pour sa chair mais également pour ses écailles qui étaient broyées et traitées à l'ammoniaque afin d'en extraire une pâte nommée « essence d'Orient ». Celle-ci était appliquée sur des billes de verre pour leur donner un aspect de perle nacrée.

Le saviez-vous ?

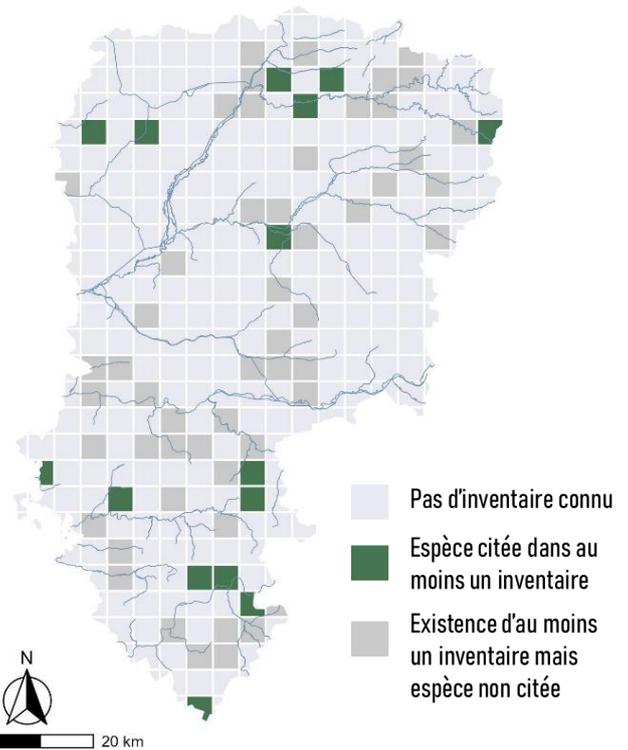


Figure 80 : Mentions d'Ablette dans les archives départementales (années 1880) selon un maillage 5x5 km.

Sa répartition actuelle (Figure 80) semble toujours correspondre. Il est à noter que les milieux qu'elle fréquente de préférence (grands cours d'eau) sont souvent moins échantillonnés que les plus petits, ce qui peut expliquer qu'elle n'ait pas été redétectée à certains endroits où on la savait présente avant 2010.

Ses densités et sa fréquence de capture n'ont de plus pas significativement changés dans la région Hauts-de-France, malgré des erreurs d'identification fréquentes, ce qui explique son classement parmi les espèces à « préoccupation mineure ».

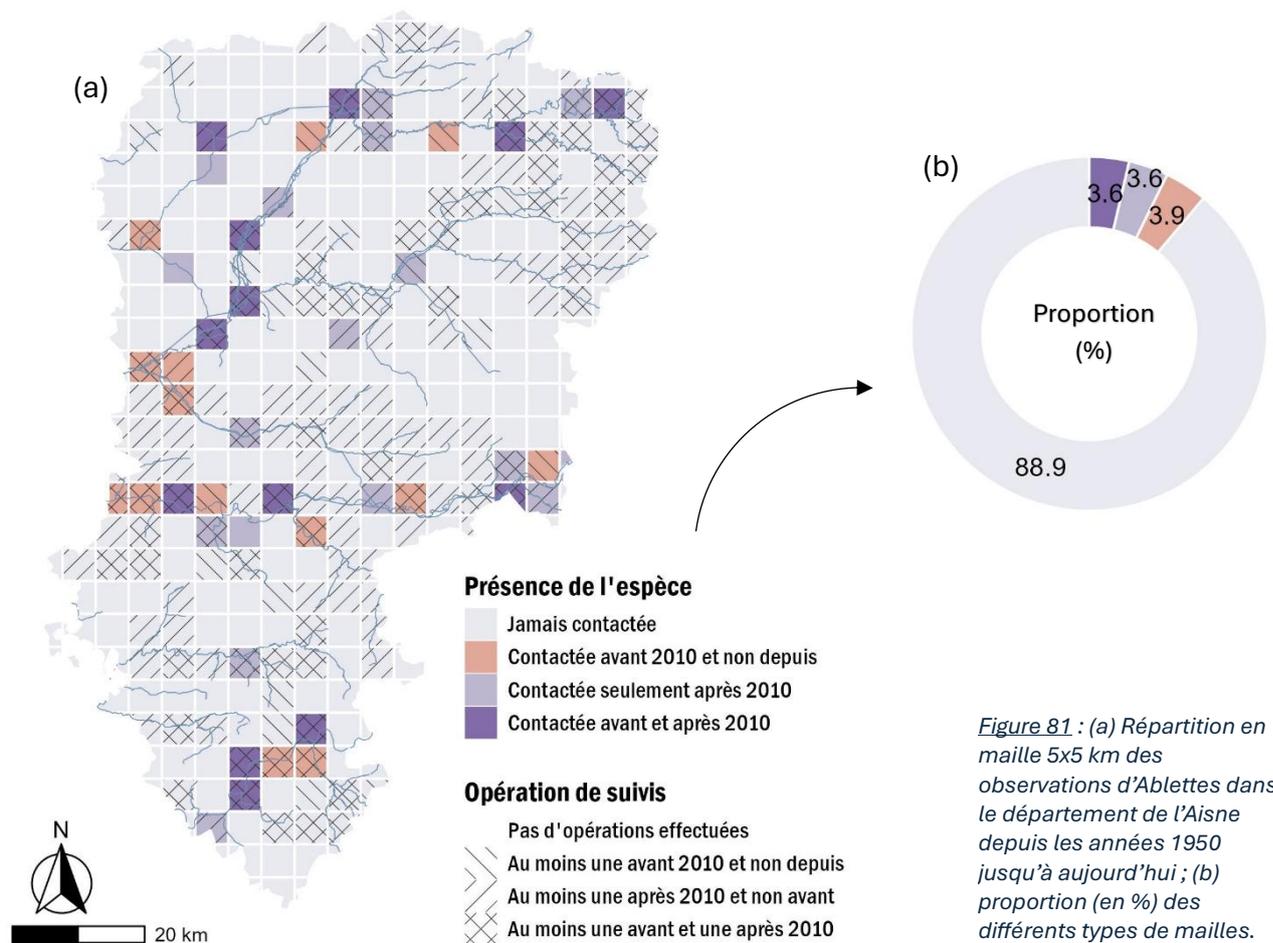


Figure 81 : (a) Répartition en maille 5x5 km des observations d'Ablettes dans le département de l'Aisne depuis les années 1950 jusqu'à aujourd'hui ; (b) proportion (en %) des différents types de mailles.

Les Ablettes sont aussi souvent recherchées par les pêcheurs au coup, qui apprécient leur vivacité mais également car leur éclat les rend intéressantes comme vif pour la pêche aux carnassiers. Elle est surtout prise avec des appâts naturels (vers ou larves).

L'Ablette était autrefois parfois pêchée à la perle, c'est-à-dire qu'une petite perle rouge ou orange était enfilée sur le nylon puis descendue sur la hampe de l'hameçon. Le ferrage étant rapide, il s'agit d'une pêche « de vitesse » où les décrochés sont nombreux, mais qui aujourd'hui encore connaît quelques amateurs.

Pêche à la « perle »

En résumé...

L'Ablette est une **espèce grégaire, au tempérament vif** que l'on trouve dans des **eaux calmes mais de bonne qualité**, bien qu'elle soit capable de supporter des augmentations de température. Appréciée hier comme aujourd'hui par les pêcheurs, elle **peuple historiquement les trois grands bassins versants du département** où on la retrouve toujours à ce jour, même si les milieux où elle vit sont moins souvent prospectés par pêche à l'électricité.



© L. Madelon (FNPF)

La BRÈME BORDELIÈRE

Blicca bjoerkna

Chordata > Actinopterygii > Cypriniformes > Leuciscidae

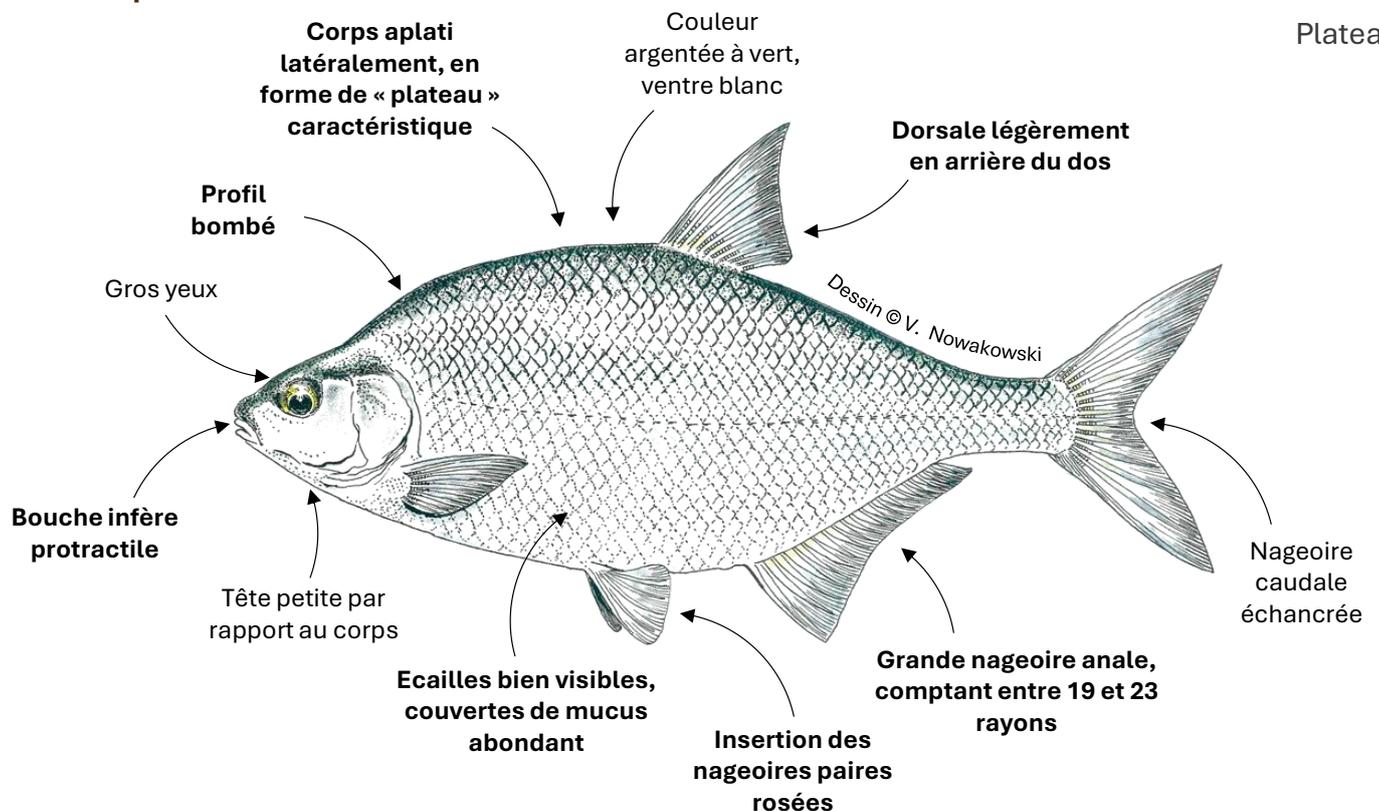


Statut dans les Hauts-de-France

Autres noms

Brame,
Plateau

Description



25 à 35 cm

Peut aller jusqu'à 500 g

Le nom « Bordelière », et non « Bordelaise » comme on l'entend parfois, ne vient pas de la ville de Bordeaux mais de l'habitude qu'a ce poisson de nager proche des berges

Habitat et mode de vie

La Brème bordelière est une espèce des milieux calmes ou stagnants, que l'on trouve dans les cours moyens et inférieurs des cours d'eau, les annexes hydrauliques ou bien les grands lacs, mais qui contrairement à la Brème commune se maintient peu en étangs. C'est une espèce robuste, résistante notamment aux aménagements hydrauliques et à l'eutrophisation.

Elle est omnivore et son alimentation dépend de son âge, les juvéniles se nourrissant plus facilement de zooplancton puis passant aux mollusques, larves d'insectes, vers ou débris végétaux. Moins fousseuse que la Brème commune, la Brème bordelière se nourrit à la surface du substrat. Son activité est plutôt diurne mais parfois aussi nocturne, les jeunes se déplaçant en banc le long des rives quand les adultes recherchent des zones plus profondes.

Il est parfois difficile de faire la différence entre la Brème bordelière et la Brème commune, qui fréquentent les mêmes habitats. On notera que la Brème bordelière a des yeux plus gros, avec moins d'espace entre l'œil et le bout du museau que le diamètre de l'œil ; elle est aussi plus argentée, et il arrive souvent que la base de ses nageoires soit rougeâtre. Chez la Brème commune, le lobe inférieure de la caudale est plus long, et la nageoire anale compte 23 rayons ou plus quand chez la Brème bordelière on en compte au maximum 23, généralement moins.

Pour ne pas confondre !



Reproduction

La Brème bordelière atteint la maturité sexuelle entre 2 et 4 ans, et la période de reproduction va de fin mai à juillet, quand la température de l'eau se trouve entre 16 et 25°C. Les individus des deux sexes se retrouvent alors proche des berges ou dans des annexes hydrauliques peu profondes, et riches en végétation aquatique, la tête des mâles se couvrant de petits boutons nuptiaux blancs. Ceux-ci font une cour assez développée aux femelles, et le frai s'accompagne ainsi de bousculades et d'agitations caractéristiques.

La ponte est fragmentée en 2 à 3 fois à intervalle d'une dizaine de jours, tôt le matin. Les 70 à 140 mille ovules par kilo de poids vif libérés, collants, sont fécondés par plusieurs mâles et adhèrent au support jusqu'à l'éclosion.

La Brème bordelière fréquente les mêmes lieux de frai que la Brème commune mais aussi que le Gardon, et peut ainsi s'hybrider avec ces deux poissons. Les individus résultants présentent des caractères intermédiaires de leur deux parents.

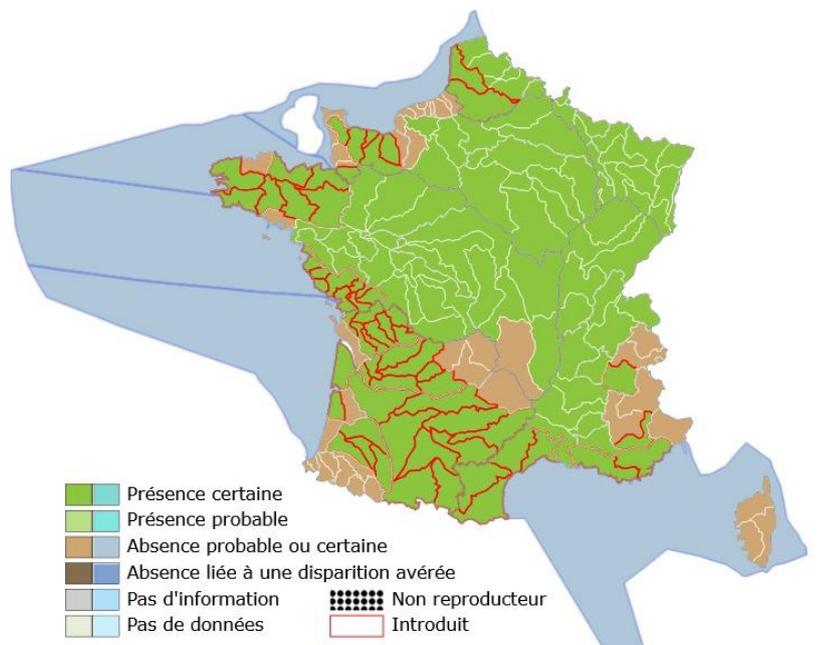
Hybridation

Répartition nationale

On peut trouver la Brème bordelière dans la majorité de l'Europe jusqu'à la Russie ; elle est absente des régions méditerranéennes plus chaudes mais a été introduite en Espagne et en Italie.

En France, elle est présente presque partout dans les vallées alluviales ou en plaine, bien que moins fréquente dans le bassin versant de la Garonne et en Bretagne. Elle ne vit pas non plus en altitude.

Figure 82 . Répartition de la Brème bordelière en France hexagonale (INPN/G Denys, 2025)



Répartition historique et actuelle dans le département

La Brème bordelière n'est pas spécifiquement mentionnée dans les textes historiques mais cela est probablement dû à sa confusion avec la Brème commune. De la même façon, les observations des deux espèces aujourd'hui sont souvent confondues, d'autant que même lors d'inventaires naturalistes il peut être difficile de distinguer ces deux espèces sans matériel (loupe), en particulier au stade juvénile.

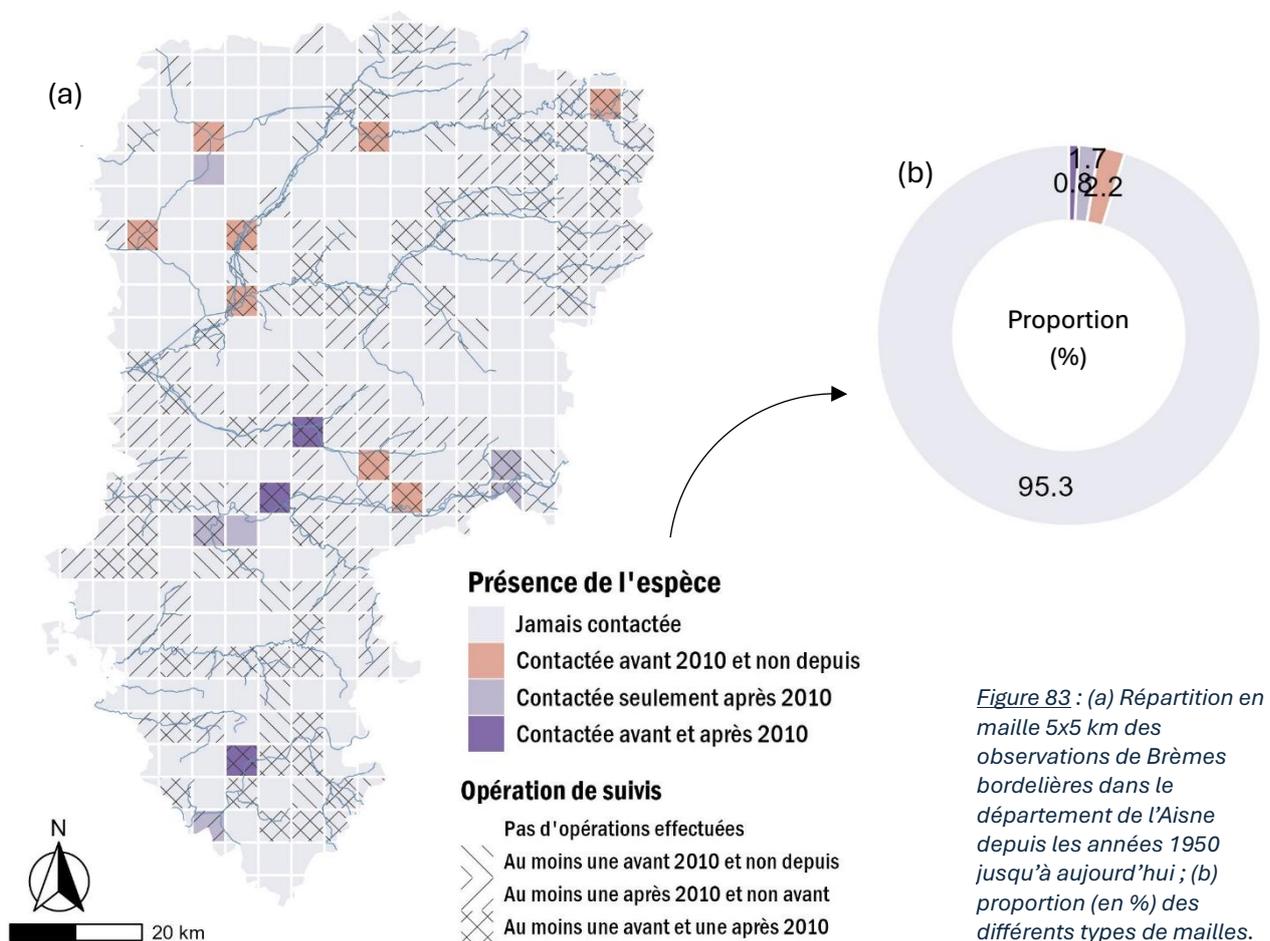


Figure 83 : (a) Répartition en maille 5x5 km des observations de Brèmes bordelières dans le département de l'Aisne depuis les années 1950 jusqu'à aujourd'hui ; (b) proportion (en %) des différents types de mailles.

Les grands milieux que fréquentent les deux espèces sont aussi moins échantillonnés, et devant ces sources de confusions, les experts ont décidé de classer les deux espèces dans la catégorie « DD » de la Liste Rouge des Hauts-de-France. On note que la Brème bordelière est par ailleurs classée comme de « préoccupation mineure » dans la Liste Rouge nationale et dans la grande majorité des Listes Rouges régionales françaises.

Les données d'observations *Erreur! Source du renvoi introuvable.* sont ainsi à prendre avec précaution, et ne reflètent pas la réelle répartition de l'espèce, probablement plus étendue, dans le département. Elle semble néanmoins être présente sur tous les bassins versants majeurs, et ce depuis le début des inventaires par pêche électrique dans les années 1980.

D'un point de vue halieutique, la Brème bordelière est moins recherchée que la Carpe, le Gardon ou le Rotengle, et parfois considérée comme indésirable car pouvant faire de la concurrence à ces espèces. Elle est cependant un poisson assez simple à pêcher, que certains apprécient pour faire de belles prises. Elle s'attrape surtout au coup, au fond de l'eau, avec des asticots ou des vers, du maïs, du pain ou encore des bouillettes.

En résumé...

La Brème bordelière est un poisson grégaire d'eau lente ou stagnante, que l'on observe parfois au fond de l'eau, se nourrissant en surface du substrat. Résistante à l'eutrophisation et aux aménagements, elle reste moins pêchée que d'autres poissons benthiques, comme la Carpe.

Très souvent confondue avec la Brème commune, dont la morphologie et le comportement sont semblables, il est difficile d'établir une aire de répartition précise sur le département et d'évaluer l'évolution de sa population. Elle est néanmoins présente sur tous les grands bassins versants axonais.



© L. Madelon (FNPF)

La BRÈME COMMUNE

Abramis brama

Chordata > Actinopterygii > Cypriniformes > Leuciscidae

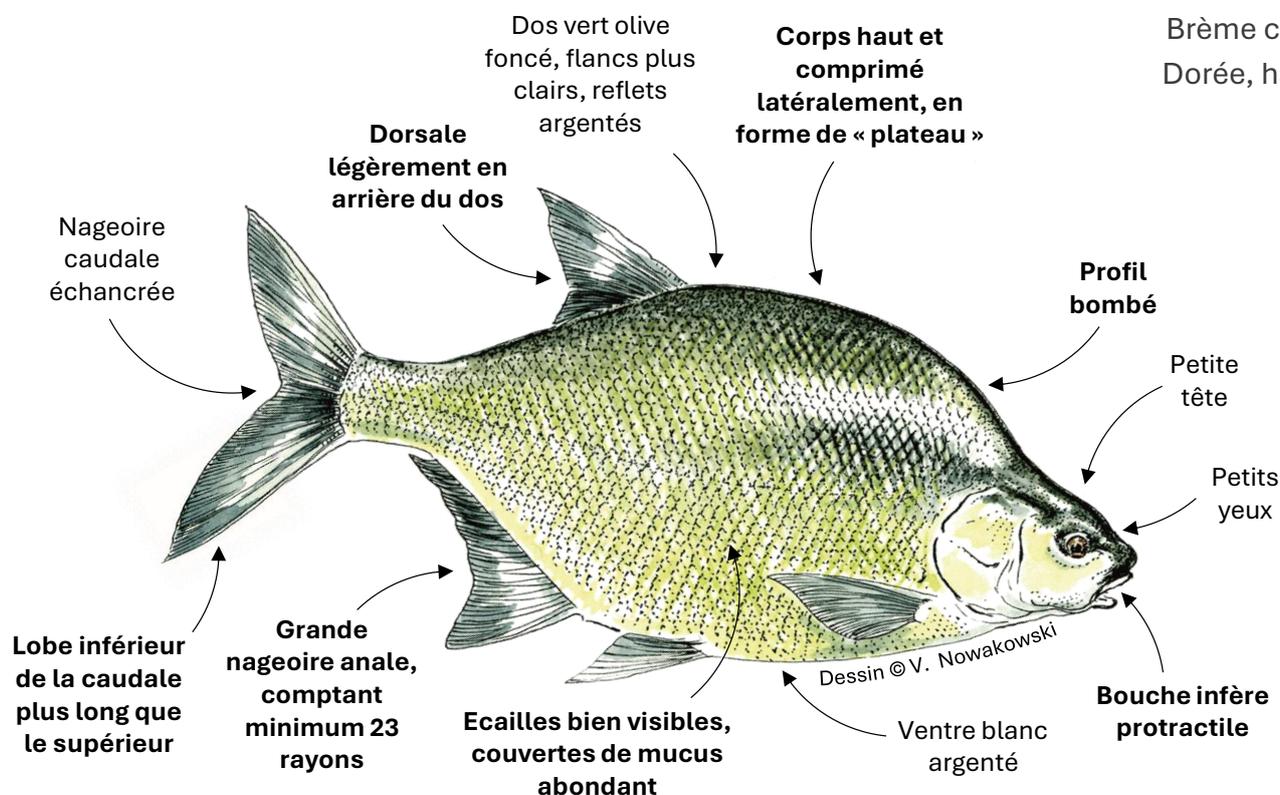


Statut dans les Hauts-de-France

Autres noms

Grande Brème,
Brème carpée,
Dorée, haricot...

Description



30 - 50 cm, jusqu'à 80 cm pour les plus grosses femelles

Jusqu'à 6 kg et plus

“ Aiguiller la brème

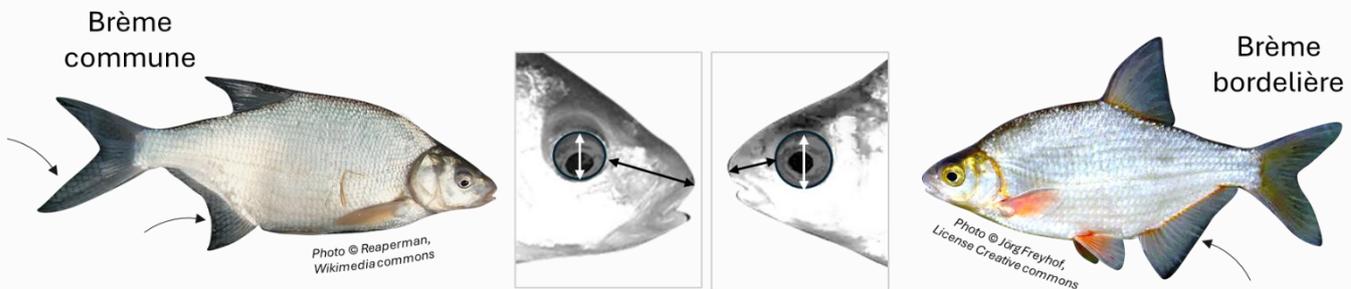
- En argot, corner une carte à jouer pour qu'elle dépasse

Habitat et mode de vie

La Brème commune est observée dans les eaux lentes ou stagnantes des grandes rivières de plaine, des canaux, des annexes hydrauliques et des plans d'eau de toutes tailles, avec des fonds argileux ou vaseux. Elle donne ainsi son nom à la « Zone à Brème » de la classification de Huet. Résistante, elle est peu sensible à la pollution, à l'élévation de la température ou à l'eutrophisation, et peut survivre hors de l'eau pendant des périodes prolongées.

Il est parfois difficile de faire la différence entre la Brème bordelière et la Brème commune, qui fréquentent les mêmes habitats. On notera que la Brème bordelière a des yeux plus gros, avec moins d'espace entre l'œil et le bout du museau que le diamètre de l'œil ; elle est aussi plus argentée, et il arrive souvent que la base de ses nageoires soit rougeâtre. Chez la Brème commune, le lobe inférieure de la caudale est plus long, et la nageoire anale compte 23 rayons ou plus quand chez la Brème bordelière on en compte au maximum 23, généralement moins.

Pour ne pas confondre !



Grégaire et ayant des habitudes plutôt diurnes, on la voit en grands bancs d'individus de tailles similaires dans les zones végétalisées. Elle se nourrit d'insectes, de petits crustacés, de mollusques ou encore de végétaux qu'elle trouve en fouillant la vase se sa bouche protractile, se tenant presque à la verticale au fond de l'eau. Lorsque la ressource alimentaire se fait plus rare, elle est également capable de consommer du plancton, et les plus grosses Brèmes peuvent également consommer de petits poissons.

La Brème commune est capable de fouiller le sédiment en profondeur, et on trouve ainsi parfois après son passage des « trous de Brèmes », sortes de cavités arrondies d'une quinzaine de centimètres de larges. Elle remet en suspension par cette activité de nombreuses particules du substrat, et a ainsi un impact significatif sur la turbidité de l'eau, ainsi que sur les communautés d'invertébrés vivant dans la vase.

Trous de Brème

Reproduction

La Brème commune atteint sa maturité sexuelle vers 3 à 4 ans et 20 cm environ. Le frai a lieu entre avril et juin, dans une eau entre 12 et 20°C. Les frayères doivent être peu profondes (20 à 80 cm) et très végétalisées, aussi pour les trouver les Brèmes peuvent-elles effectuer de courtes migrations. Les mâles arborent à cette période des boutons nuptiaux blancs sur la tête, le dos et les nageoires et ils deviennent territoriaux, chaque individu défendant une aire de ponte où les femelles les rejoignent.

Celles-ci, stimulées par le mâle au moyen de frottements, y pondent de 30 à 40 000 petits œufs par kilogramme de poids vif. Ceux-ci adhèrent à la végétation voire au substrat minéral et sont surveillés par leur père jusqu'à leur éclosion, environ une semaine après selon de la température.

Les larves vésiculées restent fixées jusqu'à une taille de 8 mm environ, après quoi les juvéniles se rassemblent en bancs et recherchent le plancton. Leur croissance est lente, d'une dizaine de centimètres seulement la première année, et ils subissent une prédation importante de la part des autres espèces de poissons.

Répartition nationale

La Brème commune est native du continent Eurasien. Comme la Brème bordelière, elle est absente des pays méditerranéens plus chauds et on ne la trouve pas non plus en montagne.

En France hexagonale, elle est présente presque partout, mais on ne l'observe pas en Corse. Elle peut supporter des eaux légèrement salines.

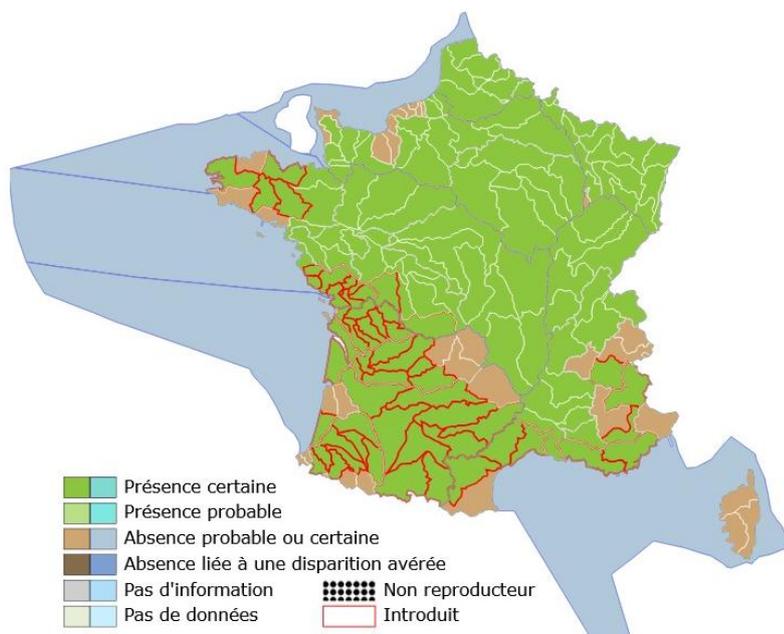


Figure 84 : Répartition de la Brème commune en France hexagonale (INPN/G. Denys, 2025)

Répartition historique et actuelle dans le département

La différenciation entre les deux Brèmes n'est pas faite dans les textes plus anciens, comme parmi les Brèmes citées dans les monographies communales (Figure 85).

Il semble que des Brèmes aient été présentes dans tout le département, et parfois appréciées pour la pêche. On note d'ailleurs que si elle est peu consommée aujourd'hui, elle représentait autrefois une ressource alimentaire appréciée en France, en particulier puisqu'il s'agissait d'un gros poisson. On la trouve d'ailleurs encore dans la gastronomie de l'Europe de l'Est.

Ces données historiques correspondent par ailleurs bien à la répartition actuelle observée (Figure 86), mais celle-ci doit être prise avec précaution car la confusion des deux espèces de Brèmes est fréquente, et même en connaissant les critères de différenciation il peut être difficile de les distinguer, en particulier aux stades juvéniles.

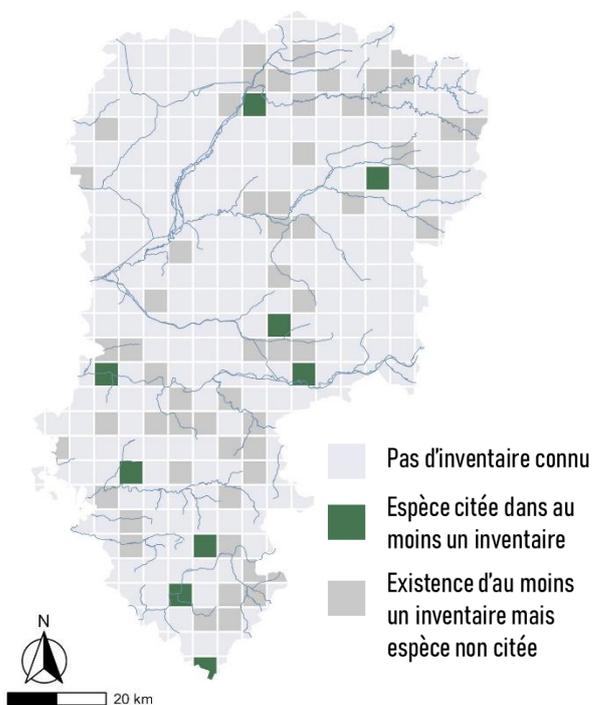


Figure 85 : Mentions de « Brèmes » dans les archives départementales (années 1880) selon un maillage 5x5 km.

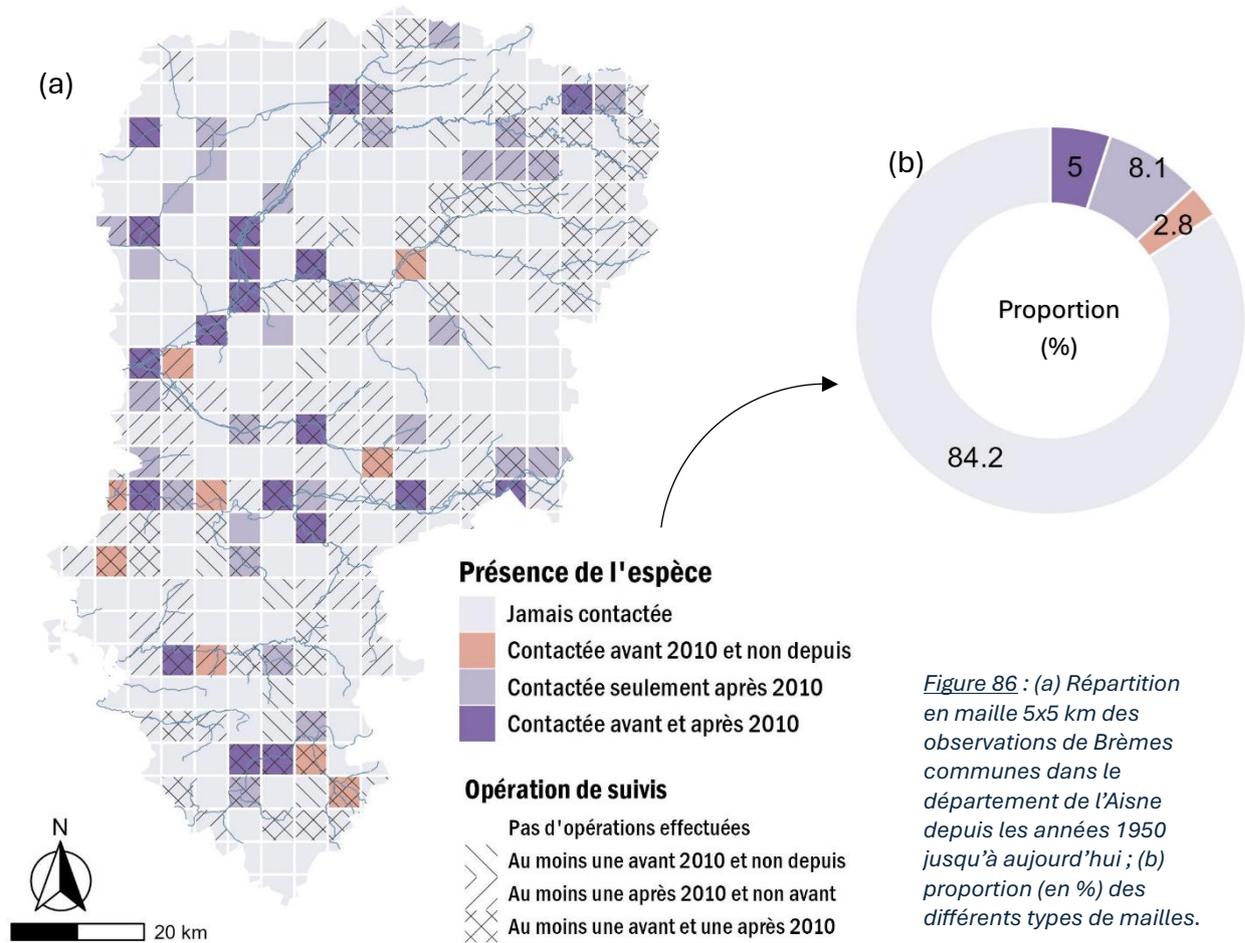


Figure 86 : (a) Répartition en maille 5x5 km des observations de Brèmes communes dans le département de l'Aisne depuis les années 1950 jusqu'à aujourd'hui ; (b) proportion (en %) des différents types de mailles.

Devant cette imprécision, qui empêche de réellement connaître l'état des populations de Brèmes dans la Région, les experts ont décidé de classer les deux espèces dans la catégorie « DD » de la Liste Rouge des Hauts-de-France. On note que la Brème commune, comme la bordelière, est par ailleurs classée en « préoccupation mineure » dans la Liste Rouge nationale et dans la grande majorité des Listes Rouges régionales françaises.

Les deux espèces sont moins recherchées que la Carpe, le Gardon ou le Rotengle, et sont même parfois considérées comme indésirables car pouvant faire de la concurrence à ces poissons. La Brème commune, si elle est assez timide, reste cependant elle aussi un poisson assez simple à pêcher, et qui peut être de belle taille, ce qui attire malgré tout certains pêcheurs en particulier au coup, au fond de l'eau, avec des asticots ou des vers, du maïs, du pain ou encore des bouillettes.

En résumé...

La Brème commune est un poisson grégaire d'eau lente ou stagnante, qui donne son nom à la « Zone à Brème » de Huet, et fouille le sédiment grâce à sa bouche protractile, pouvant contribuer à la turbidité des plans d'eau. Résistante à l'eutrophisation et aux aménagements, elle reste moins pêchée que d'autres poissons benthiques, comme la Carpe.

Très souvent confondue avec la Brème bordelière, qui partage son habitat et son comportement, il est difficile d'établir une aire de répartition précise sur le département et d'évaluer l'évolution de sa population. Elle est néanmoins présente sur tous les grands bassins versants axonais.



© L. Madelon (FNPF)

La CARPE COMMUNE

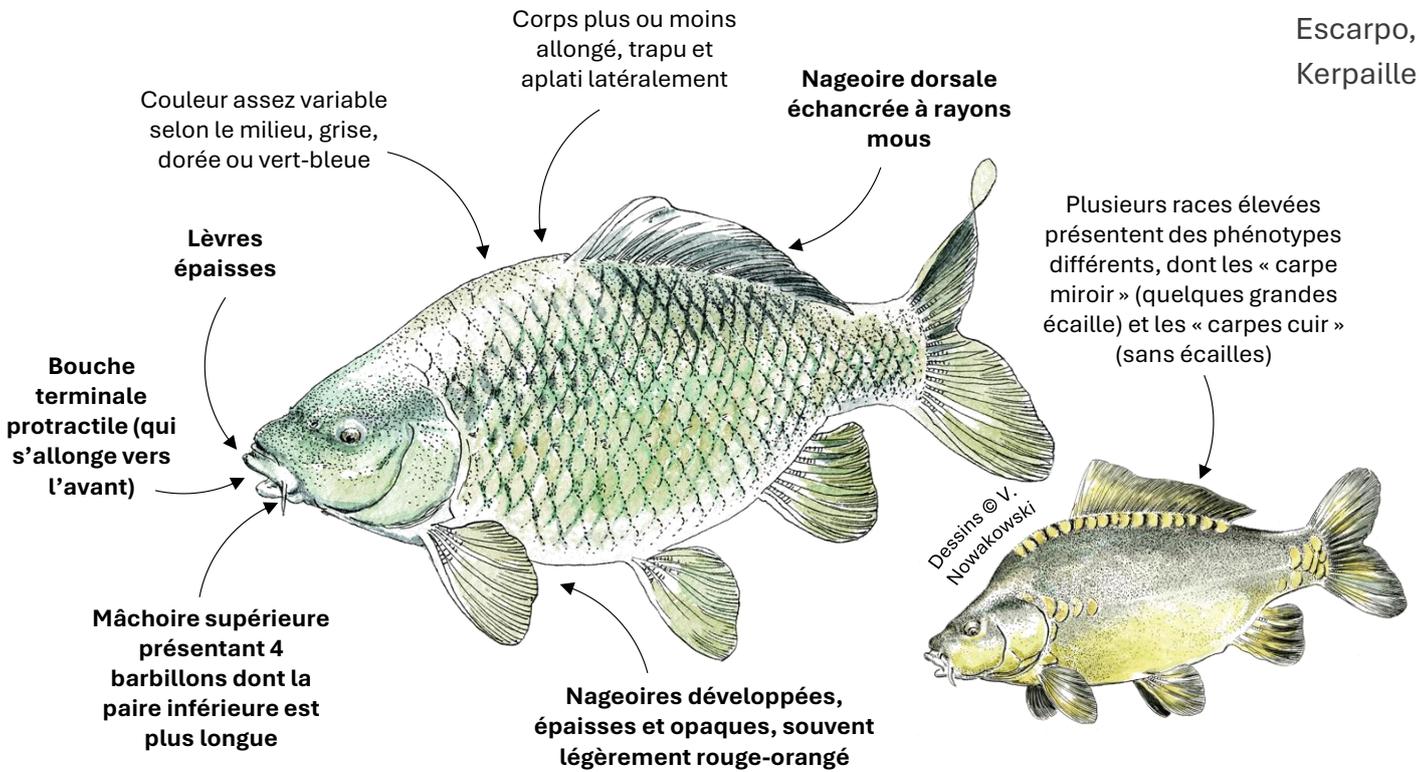
Cyprinus carpio

Chordata > Actinopterygii > Cypriniformes > Cyprinidae



Statut dans les Hauts-de-France

Description



Autres noms

Carpeau,
Escarpo,
Kerpaïlle



Généralement 50-60 cm (maximum observé : 120 cm)



Environ 8 kg mais peut dépasser les 35 voire 40 kg

“ Être muet comme une carpe

- Expression attribuée à Rabelais (1612), en rapport avec l'habitude de la carpe de sortir la tête de l'eau, bouche ouverte, mais sans émettre de son

Habitat et mode de vie

La Carpe est une espèce résistante, qui tolère de grandes plages thermiques (entre 3 et 35°C) et peut s'adapter à de nombreux biotopes, bien qu'elle favorise les grands plans d'eaux calmes bien végétalisés au fond mou, ou encore les grands cours d'eaux troubles.

Ses mœurs sont principalement nocturnes. Omnivore, elle passe le plus clair de son temps à fouiller et retourner le sédiment grâce à sa bouche protractile et à ses barbillons tactiles. Elle ingère à la fois des proies animales (insectes, crustacés, mollusques, larves et vers) et végétales (algues, racines, plantes immergées), et peut avoir un impact significatif sur la turbidité de l'eau et sur la végétation aquatique.

Son activité est saisonnière : elle cesse presque totalement de s'alimenter lorsque la température devient inférieure à 8°C, et hiberne en banc en profondeur. Vivant alors entièrement sur ses réserves, elle peut perdre plus de 10% de son poids, et trop de dérangement à cette époque peut mettre en cause sa survie jusqu'au printemps.

Reproduction

La Carpe devient mature vers 2-3 ans pour les mâles et 3-4 ans pour les femelles. La fraie est tardive, à la fin du printemps ou en été, pour une eau dépassant les 17-18°C. Les Carpes des deux sexes se rassemblent alors en eaux peu profonde, dans les zones où la végétation aquatique est la plus abondante. Les femelles viennent y déposer 250 000 ovules visqueuses par kg de poids vif, qui peuvent représenter près d'un tiers de leur poids total, et sont ensuite fécondés par les mâles. Différentes variétés de carpes peuvent se reproduire ensemble, et il arrive également que le Carassin s'hybride avec elles, aboutissant à des individus stériles nommés « carpes de Kollar ».

Les œufs incubent pendant 100 degrés-jours environ, au bout desquels les larves émergent et restent attachées passivement au support de ponte pendant encore 2 à 3 jours. Les alevins commencent ensuite à s'alimenter proche de leur lieu de ponte, devenant des proies aisées pour les carnassiers.

Répartition nationale

L'introduction de la Carpe en Europe est ancienne et il est difficile de situer exactement son origine. Elle apparaît il y a environ 10 000 ans dans le Danube, probablement en provenance de la région située autour de la mer Caspienne. Se prêtant très bien à l'élevage, elle est alors disséminée sur l'ensemble du continent, d'abord par les Romains puis par les moines au Moyen-Âge. On la retrouve par ailleurs aujourd'hui dans le monde entier.

En France, elle est présente dans tous les grands bassins versants.

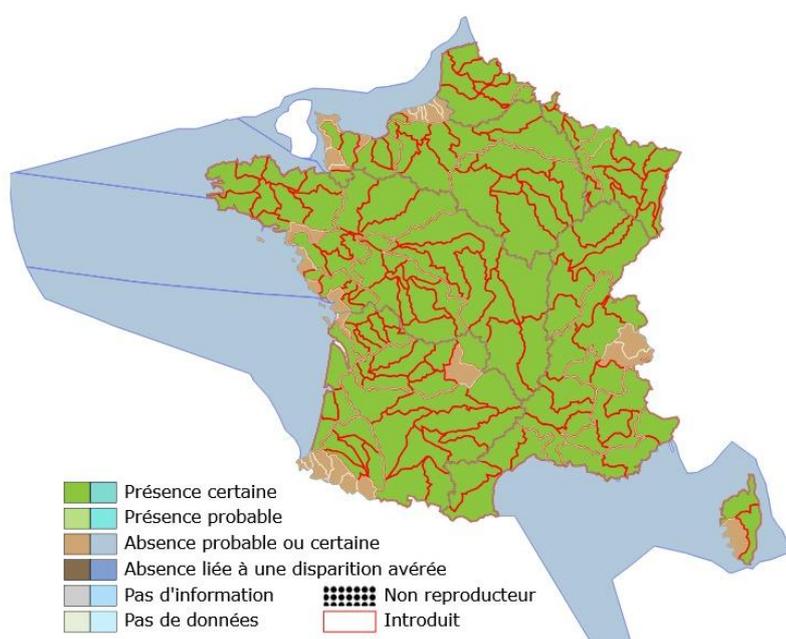


Figure 87 : Répartition de la Carpe en France hexagonale (INPN/G Denys, 2025)

Encore aujourd’hui la Carpe fait partie des poissons les plus élevés au Monde et en France, et il existe une économie forte liée à son aquaculture et sa pêche. En particulier, on trouve de nombreux « carpodromes » et étangs de pêche à la Carpe sur le territoire, où de très gros individus sont observés chaque année. La Carpe est également l’unique poisson que l’on peut pêcher de nuit en France selon le Code de l’Environnement.

Répartition historique et actuelle dans le département

La Carpe fait partie des espèces les plus citées dans les monographies communales (*Figure 88*) avec 32 mentions. Présente dans tout le département à cette époque, elle paraît avoir aussi été pêchée dans des étangs privés, moyennant ou non rémunération. Ceci souligne encore l’importance ce poisson rustique à l’époque.

L’espèce est trouvée encore de nos jours dans l’ensemble du département. On note que, comme elle est inféodée aux grands milieux et en particulier aux plans d’eau, moins échantillonnés par pêche à l’électricité, beaucoup de données de présence présentées *Figure 89* sont des observations ponctuelles remontées par les pêcheurs et les naturalistes grâce aux outils de sciences participatives. Ceci explique le nombre de « nouvelles » données depuis les années 2010.

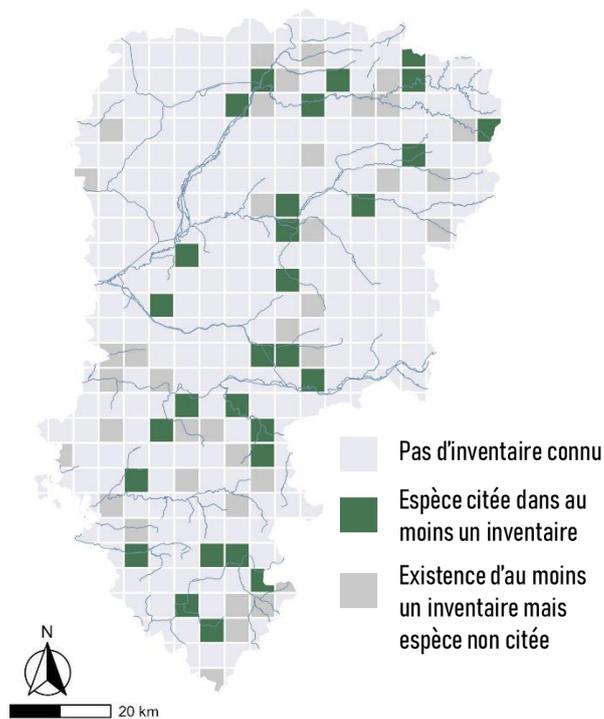


Figure 88 : Mentions de Carpe dans les archives départementales (années 1880) selon un maillage 5x5 km.

Il existe une idée répandue selon laquelle les « poissons rouges », et les poissons d’agrément de bassins en général, seraient tous des carpes. Cette idée est fautive : s’il existe bien des espèces de carpes ornementales, comme la célèbre Carpe koi, les « poissons rouges » les plus commun dans le commerce sont en réalité des Carassins dorés qui se distinguent par leurs bouches dépourvues de barbilles et dirigée vers le haut, ou encore des Ides.

Carpes koi et poissons rouges

La répartition observée de la Carpe est également à comprendre avec prudence puisque de très nombreux empoisonnements de cette espèce sont réalisés dans l’ensemble département, à la fois dans des plans d’eau privés (dont l’entrée est souvent payante) mais également des étangs communaux ou encore dans les étangs gérés par la FPPMA 02.

L’introduction fréquentes de carpes depuis des piscicultures rend difficile l’estimation précise de la reproduction « naturelle » de l’espèce dans l’Aisne. Cependant, des alevins sont recensés quasiment chaque année en particulier lors des pêches à l’électricité dans les frayères à Brochets, ce qui témoigne de sa capacité à se reproduire sans intervention humaine dans le département lors des années chaudes.

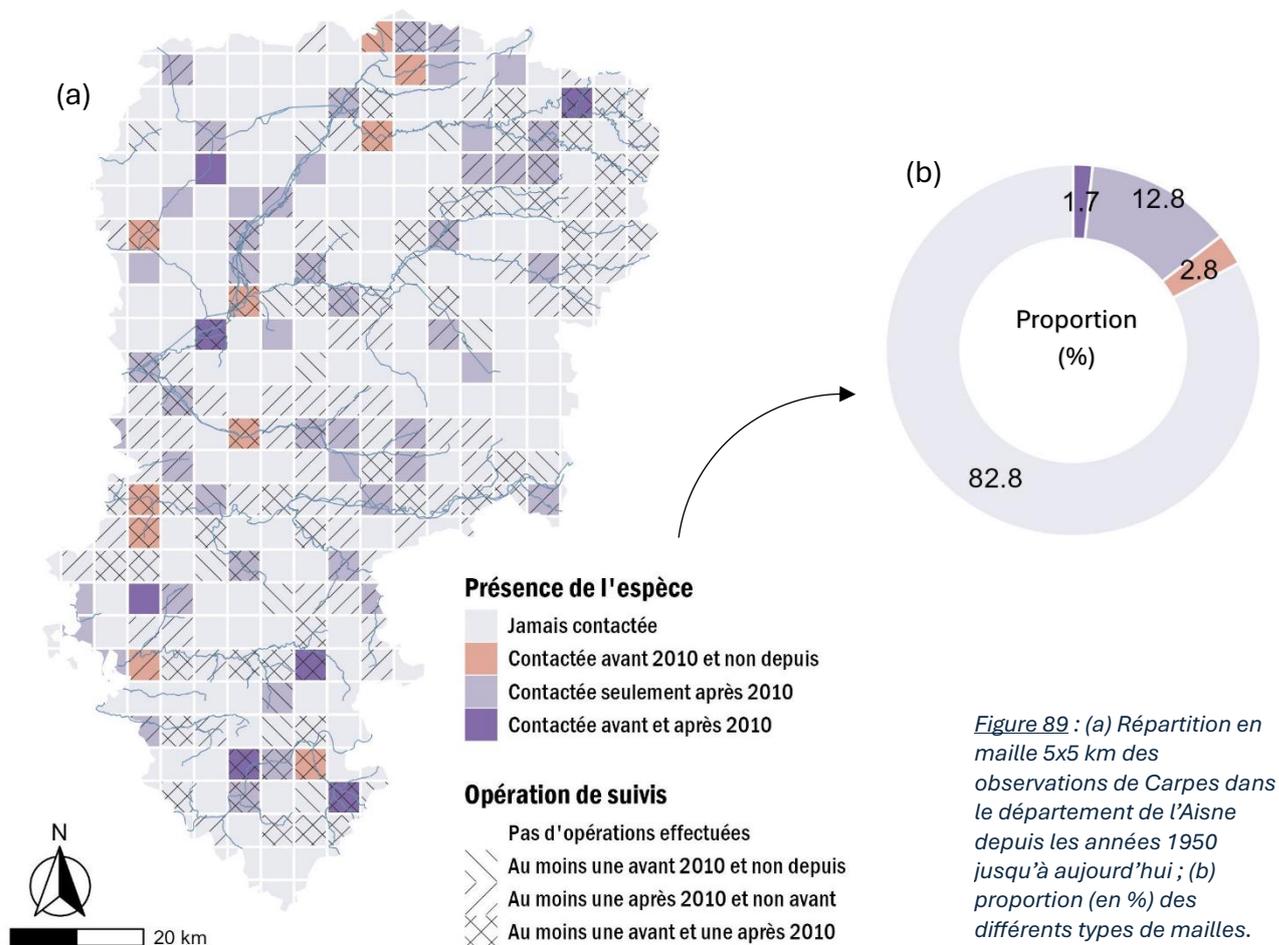


Figure 89 : (a) Répartition en maille 5x5 km des observations de Carpes dans le département de l'Aisne depuis les années 1950 jusqu'à aujourd'hui ; (b) proportion (en %) des différents types de mailles.

La pêche de la Carpe est par ailleurs une activité très importante dans l'Aisne, dont certains secteurs sont connus pour leurs très gros poissons, et attirent aussi bien des locaux que des personnes venues d'autres départements et même de l'étranger (Grande-Bretagne, Allemagne, Belgique et Pays-Bas notamment). Elle peut s'effectuer de jour mais est surtout pratiquée de nuit dans un certain nombre de secteurs autorisés et définis par arrêté préfectoral.

Le règlement spécifique lié à la pêche de nuit ainsi que les zones autorisées, qui sont susceptibles d'évoluer, sont disponibles et mises à jour régulièrement sur le site de la FPPMA 02 : <https://www.peche02.fr/3793-carpe-de-nuit.htm>

On note en particulier qu'en application de l'article R. 436-14 du code de l'environnement, elle est autorisée depuis une demi-heure après le coucher du soleil jusqu'à une demi-heure avant son lever, et qu'aucune carpe capturée ne peut être maintenue en captivité ou transportée, ce qui implique que toute carpe prise de nuit doit être remise à l'eau vivante sitôt sa capture.

De plus, afin d'optimiser les contrôles, chaque carpiste se doit de mettre en place un système lumineux pour signaler sa présence.

Enfin, seules les esches d'origine végétale et celles dont la composition inclut des farines végétales (bouillettes/pellets) sont autorisées.

Il s'agit d'une pêche exigeante et qui demande beaucoup de patience, les Carpes étant par nature méfiantes et pouvant mettre du temps à mordre. Plusieurs techniques peuvent être mises en place :

- ✓ Au coup, à l'aide d'une canne robuste et parfois d'un élastique intérieur pour absorber les coups de tête et les courses soudaines du poisson, réputé pour sa force et sa ténacité. On peut utiliser divers appâts végétaux ou animaux (maïs, vers, pellets...).
- ✓ Au « feeder », avec une canne à moulinet adapté permettant de détecter plus facilement les touches. La cage d'amorce est garnie des mêmes appâts que précédemment, ou même parfois de bouillettes.
- ✓ En batterie, grâce à des cannes de lancer robustes et puissantes, mesurant souvent entre 3,6 et 3,9 mètres, permettant de lancer de lourds montages à de grandes distances. C'est la méthode la plus utilisée de nuit, les cannes étant ensuite équipées de détecteurs de touches émettant un bip sonore et répété lors qu'un poisson mord.

Les pêcheurs la pratiquant, nommés communément « carpistes », campent souvent plusieurs nuits sur un emplacement propice qu'ils amorcent la plupart du temps à l'aide de bouillettes et/ou de graines. Les lignes sont placées de façon à recroiser au maximum les chemins utilisés par les Carpes, parfois à l'aide de bateaux amorceurs. Même de jour, il est d'usage de relâcher les poissons après leur capture, la Carpe étant en règle générale peu consommée.

Des compétitions sont enfin parfois organisées dans le département, dont les célèbres « enduro-carpes » qui rassemblent de nombreux passionnés et consistent à pêcher le plus grand nombre d'individus dans des temps donnés, souvent sur plusieurs jours.

En résumé...

La Carpe est une espèce bien connue, très appréciée notamment par les pêcheurs à la recherche de « poissons-trophées », et historiquement présente dans tout le département. Robuste et peu exigeante par rapport à la qualité de l'eau, elle se prête de plus particulièrement bien à l'élevage, et fait d'ailleurs aujourd'hui encore l'objet de nombreuses introductions en plans d'eau.

De nombreuses variétés ont été développées par l'homme, et en plus du phénotype « naturel » aussi appelé « carpe-écaille », on trouve dans les étangs et les cours d'eau d'autres variétés comme les célèbres « carpes-miroir » et « carpes-cuir ».

Il s'agit d'un poisson principalement nocturne, longévif et méfiant malgré sa taille, qui passe le plus clair de son temps à retourner le sédiment à la recherche de nourriture, pouvant avoir un impact sur la turbidité et la végétation du milieu. Son activité est saisonnière, et il entre en léthargie en hiver, où le dérangement peut compromettre sa survie.



© H. Hillewaert (Wikimedia commons)

Le CHABOT FLUVIATILE

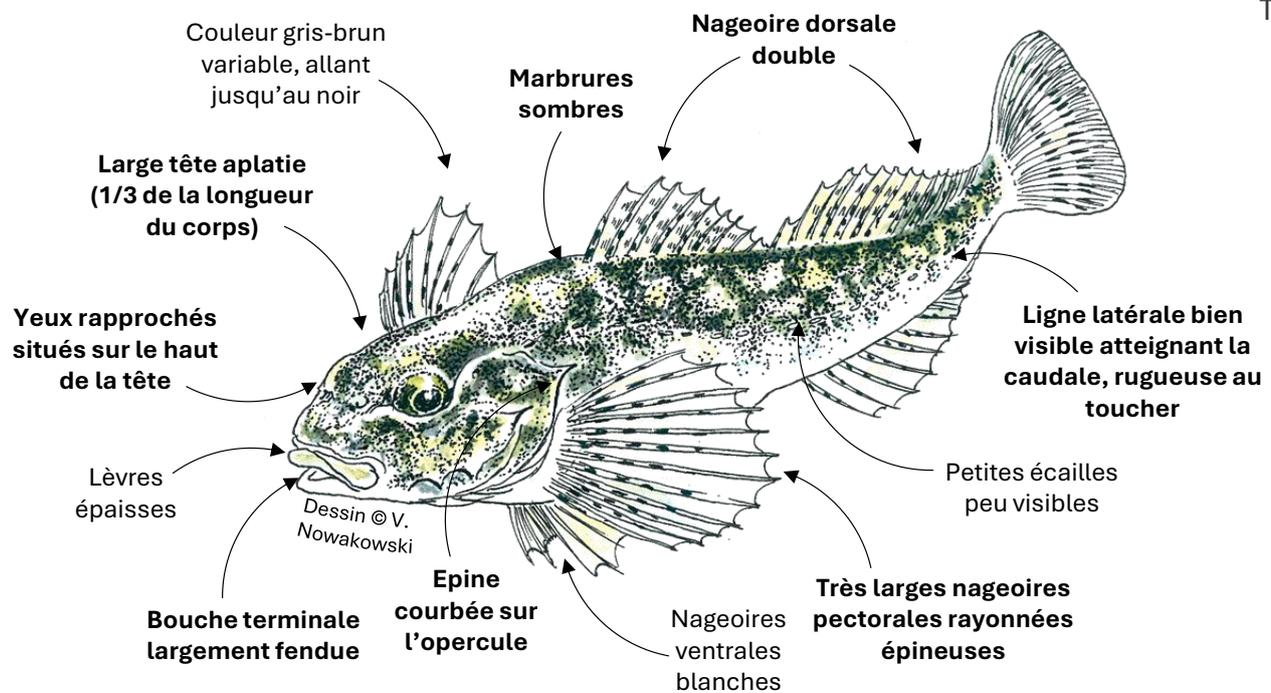
Cottus perifretum

Chordata > Actinopterygii > Scorpaeniformes > Cottidae



Statut dans les Hauts-de-France

Description



Autres noms

Aze, Botte, Cabot, Sassot, Séchot, Têtard...



8-15 cm, les plus gros mâles peuvent atteindre 18 cm



30 - 80 g

Il existe une grande famille de la noblesse française nommée « de Chabot », patronyme probablement issu du sobriquet moyenâgeux signifiant « Grosse tête », et dont le blason représente 3 Chabots rouges sur fond jaune.

Habitat et mode de vie

Le Chabot est un poisson territorial et sédentaire, connu pour être très mauvais nageur en particulier à cause de son absence de vessie natatoire, qui explique qu'il passe la très grande majeure partie de son temps au fond de la colonne d'eau. On le trouve dans les rivières à truites bien oxygénées, voire parfois dans les lacs, aux substrats grossiers ou à défaut sableux sur lequel il se confond par mimétisme, entraînant une grande diversité de colorations. L'espèce de Chabot originaire du bassin Seine-Normandie, le Chabot fluviatile, est cependant capable de se maintenir plus en aval des cours d'eau que la Truite commune.

Nocturne, il chasse à l'affût en aspirant les invertébrés benthiques (mollusques, vers, crustacés...) qui passent à sa portée, se déplaçant parfois par « sauts » en expulsant violemment l'eau par ses ouïes. La journée, il reste caché entre les pierres ou les plantes, craignant entre autres la Truite de rivière dont il est l'une des proies communes.

Le Chabot est sensible à la modification de paramètres dans son habitat. En particulier, il supporte mal le colmatage des fonds, l'eutrophisation, ainsi que la pollution de manière générale qui entraînent une baisse de sa fécondité voire la mort d'individus. Il est également sensible aux brusques variations de niveau d'eau, au ralentissement des vitesses et à l'augmentation de la profondeur par exemple suite à la construction de seuils. Pour ces raisons, il est classé à l'Annexe II de la Directive Habitats-Faune-Flore comme « indicateur de la qualité des eaux ».

Un bioindicateur

Reproduction

Le Chabot devient mature sexuellement à 2-3 ans, et la période de frai est variable selon les localisations, de février à mai environ sous nos latitudes. Le mâle porte à cette époque une robe plus sombre, et sa première nageoire dorsale s'ourle d'une couleur crème. Environ 3 semaines avant la ponte, il aménage un nid sous une large pierre ou à défaut de la végétation aquatique en creusant le substrat. Il émet ensuite des séries de sons qui lui permettent à la fois de marquer son territoire et d'attirer plusieurs femelles.

Après quelques ébats, il invite ces dernières à coller en grappe au plafond de l'abri une petite quantité d'œufs roses à jaunes de 2-2,5 mm (d'une à quelques centaines par individu seulement). Il les protège et les nettoie ensuite jusqu'à leur éclosion au bout de 3 à 4 semaines durant lesquelles, afin de ne pas mourir de faim, il lui arrive de consommer une partie de sa progéniture.

Les larves de 6-7 mm à l'éclosion possèdent une réserve vésiculaire particulièrement importante qui leur permet de rester passivement cachées sous les pierres pendant encore 10 à 12 jours. Elles commencent ensuite directement à chasser, visant particulièrement les larves d'insectes et de crustacés.

Répartition nationale

Longtemps le Chabot a été mal connu, et on regroupait sous ce nom un certain nombre d'espèces présentes dans toute la France et qui commencent seulement récemment à être distinguées, en particulier avec la révision de la taxonomie des chabots par Freyhof, Kotellat et Nolte en 2005.

Le « Chabot » ou « Cabot » nativement présent dans l’Aisne est le Chabot fluviatile, mais dans les Hauts-de-France et notamment le bassin de la Meuse se trouve également le Chabot de Rhénanie (*Figure 90*). On regroupait auparavant indifféremment les deux espèces sous le nom de « Chabot fluviatile », voire parfois à tort comme « Chabot commun », *Cottus gobio*, autre espèce de Chabot que l’on sait aujourd’hui absente du Nord de la France.

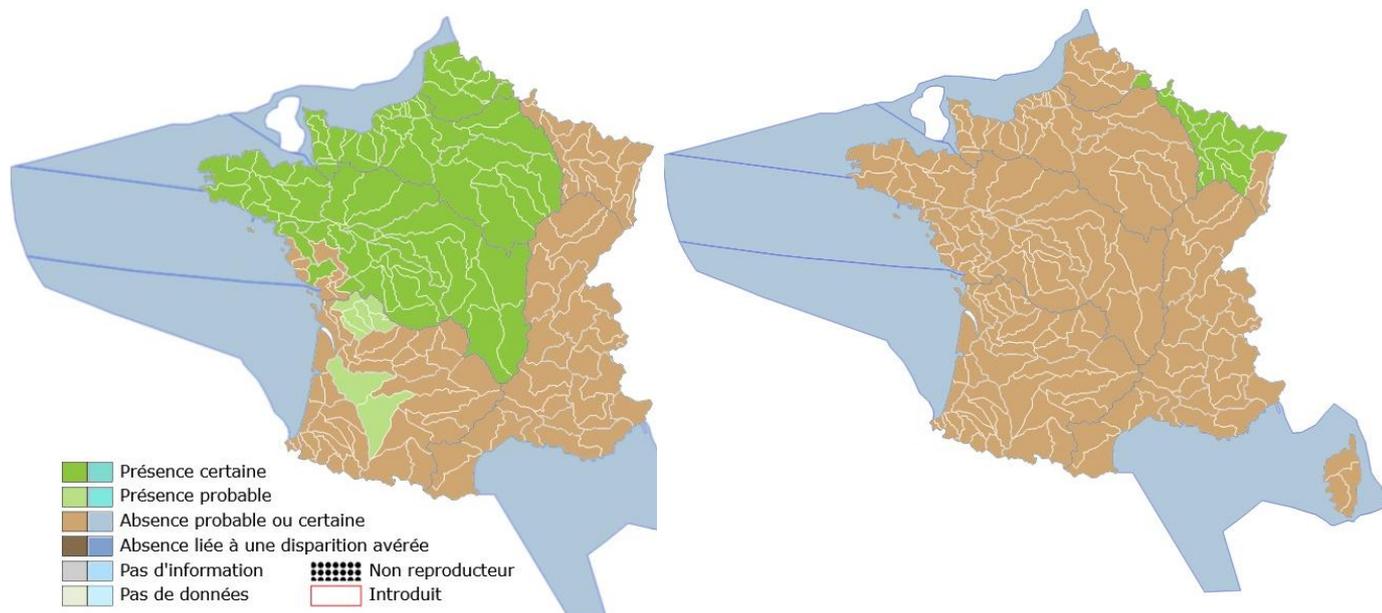


Figure 90 : Répartition en France métropolitaine des deux espèces de Chabot présentes dans les Hauts-de-France, *Cottus perifretum* (à gauche) et *Cottus rhenanus* (à droite) (INPN/G. Denys, 2025)

Le Chabot fluviatile, *Cottus perifretum*, est largement présent dans les bassins versants de la Loire, de la Garonne et de la Seine mais absent de ceux du Rhône et du Rhin ainsi que de la majeure partie des zones montagneuses (Pyrénées, Alpes, Jura et Vosges). Il s’agit d’une espèce commune et relativement résistante en comparaison d’autres Chabots strictement inféodés aux têtes de bassins versants.

Le Chabot de Rhénanie *Cottus rhenanus*, lui, est natif des bassins de la Meuse et du Rhin moyen et inférieur et on le retrouve aussi en Allemagne, en Belgique, au Luxembourg et dans les Pays-Bas.

Répartition historique et actuelle dans le département

Le Chabot, malgré son absence d’intérêt halieutique, est mentionné dans les monographies communales souvent sous son appellation régionale de « Cabot » dans le bassin de la Marne, de l’Ourcq et de l’Oise à la fin du XIX^{ème} siècle. Il est en réalité probable qu’il ait été présent dans tous les bassins versants du département à cette époque.

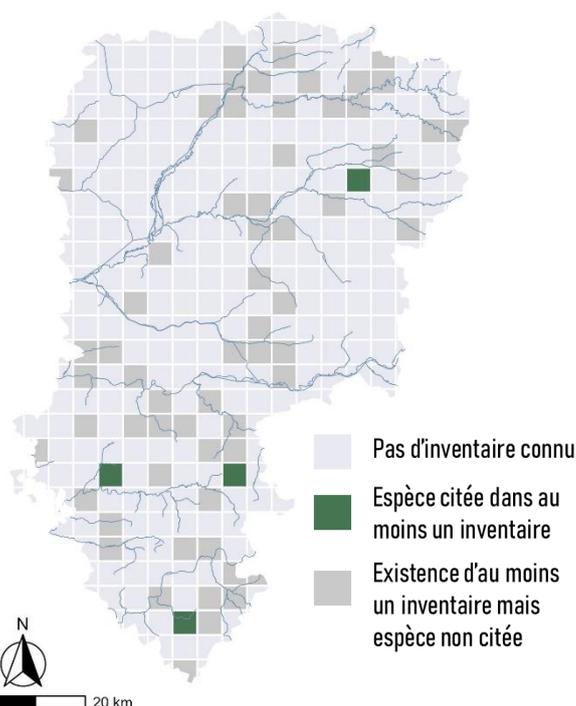
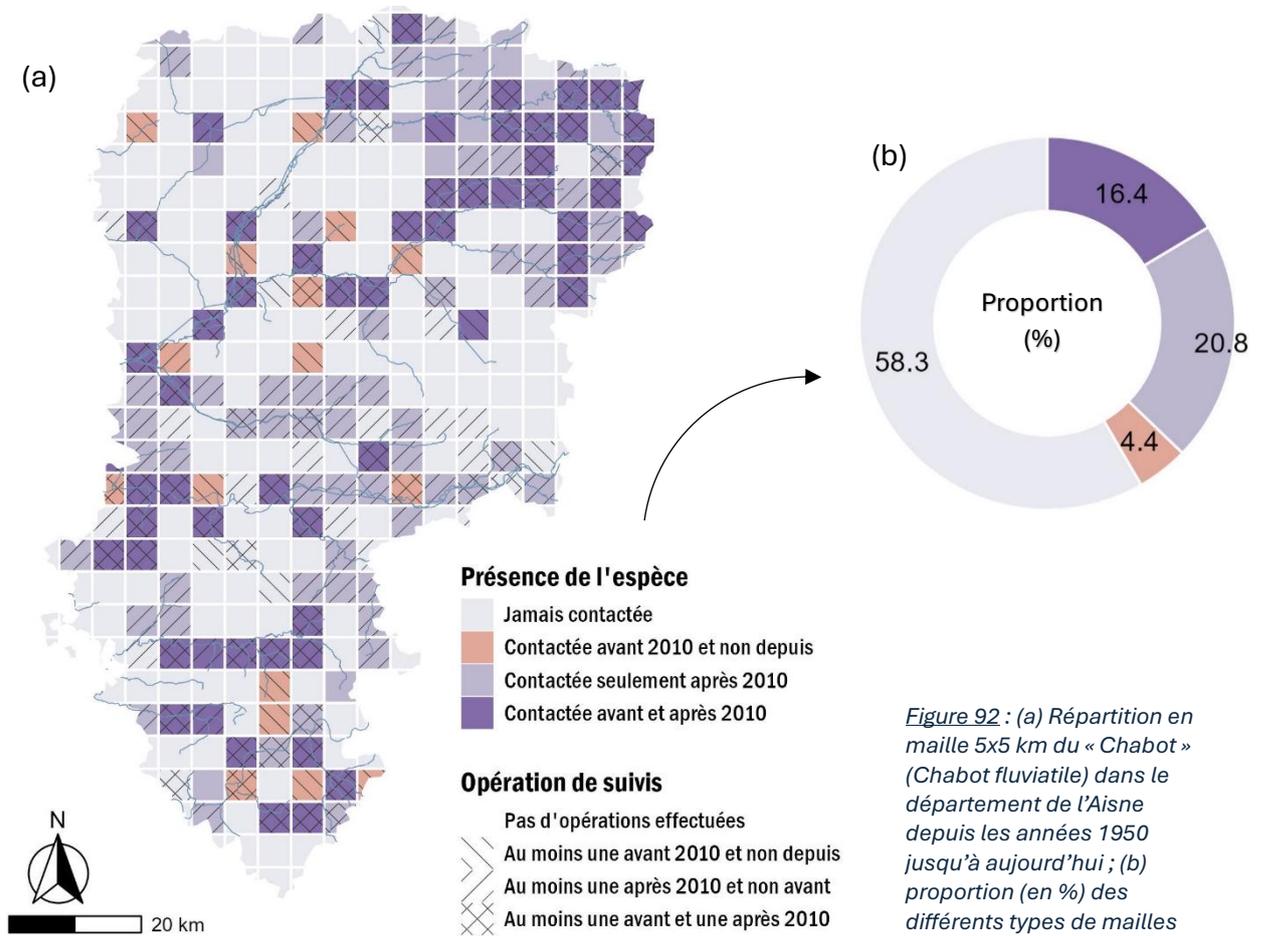


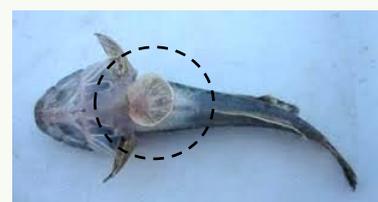
Figure 91 : Mentions de Chabots dans les archives départementales (années 1880) selon un maillage 5x5 km.



Il est aujourd'hui encore largement présent dans tous les bassins versants du département, avec presque un recensement ou un signalement par maille 5x5 km ayant fait l'objet de pêches électriques (*Figure 92*). De manière générale, les seuls cours d'eau où on ne le retrouve plus alors qu'il était recensé avant 2010 sont ceux où il n'y a pas eu de recensement récent, et où il est probable qu'il soit encore présent. Il est fréquent qu'il soit la seule espèce trouvée dans des petits ruisseaux dégradés, ou en cohabitation avec la Loche franche.

Cette connaissance poussée de son aire de répartition tient aussi au fait que ses habitats de prédilection recoupent ceux de la Truite, qui font l'objet de suivis importants dont beaucoup de pêche complètes à l'électricité. De plus, des opérations récentes dans de nouveaux cours d'eau ont permis d'augmenter encore le nombre de zones suivies où il est présent. On note que malgré une répartition qui semble « solide », il arrive que ses densités diminuent au cours du temps dans certains cours d'eau, en particulier en lien avec la dégradation de l'habitat.

Depuis quelques années on recense dans l'Aisne des individus de deux espèces de Gobies : Le Gobie à tâche noires et le Gobie demi-lune (cf. partie sur les espèces invasives). Ces derniers peuvent avoir une morphologie proche du Chabot, et il arrive qu'ils soient confondus. Pour les distinguer, le critère le plus aisé est de regarder leurs nageoires ventrales : chez le Gobie, les deux sont fusionnées pour former une « ventouse » au contraire du Chabot chez qui elle sont séparées.



Nageoires ventrales en forme de « ventouse » chez un Gobie.
Photo © UBSN

Encore aujourd'hui le Chabot n'est pas recherché par les pêcheurs même s'il arrive de le capturer accidentellement en pêchant le Vairon ou la Truite. Il n'y a pas de réglementation particulière concernant cette espèce.

En résumé...

Le Chabot est un poisson nocturne et discret, original en raison de sa morphologie et de son absence de vessie natatoire qui le rend peu mobile, se déplaçant uniquement par « sauts » grâce à ses larges ouïes. Il est cependant souvent connu des pêcheurs et du grand public malgré son absence d'intérêt du point de vue halieutique.

Méconnu jusqu'au début des années 2000, le genre « Cottus » était considéré comme une seule et même espèce. Des révisions récentes en ont cependant fait apparaître une dizaine de différentes en Europe, dont au moins cinq en France. Parmi celles-ci, le Chabot fluviatile *Cottus perifretum* est largement réparti dans l'Aisne, mais a pu être dans les Hauts-de-France confondu avec le Chabot de Rhénanie *Cottus rhenanus*. Les deux espèces, très similaires, n'ont pas été différenciées dans les données et ont donc été rassemblées par défaut dans la Liste rouge régionale.



© Saxifraga Foundation (freenatureimages.eu)

L'EPINOCHETTE

Pungitius laevis/Pungitius pungitius

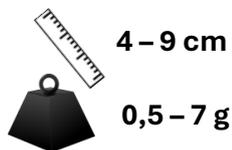
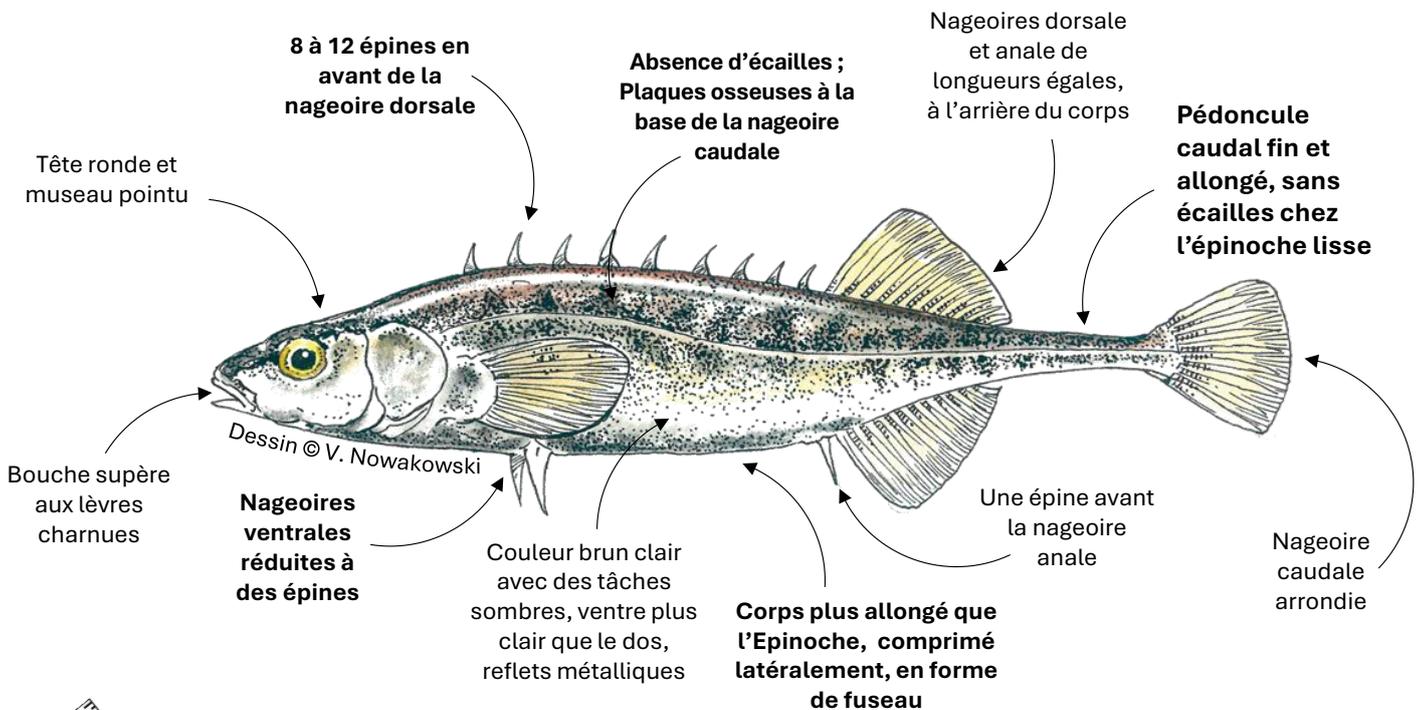
Chordata > Actinopterygii > Gasterosteiformes > Gasterosteidae



Statut dans les Hauts-de-France

Autre nom
Marichaud

Description



Du latin « Pungitius » : “celui qui pique”

Habitat et mode de vie

Tout comme l'Épinoche, l'Épinochette est capable de vivre dans un panel de milieu large avec des salinités variées. Si elle peut se maintenir en eau salée, elle préfère les milieux lenticules riches en végétation aquatique.

Principalement carnivore, l'Épinochette se cache dans la végétation pour y attendre que des insectes, des crustacés ou des alevins passent à sa portée. Elle est plus active à l'aube et au crépuscule, où la faible luminosité et sa coloration la rendent presque invisible pour ses proies.

Il s'agit d'une espèce grégaire, qui se regroupe entre individus de même taille, même si le mâle devient plus territorial au moment du frai.

Reproduction

L'Épinochette devient sexuellement mature l'année suivant sa naissance. Le frai a lieu en avril-mai, et le mâle arbore à cette saison une gorge sombre. Il construit un nid composé de débris végétaux collés entre eux avec une sécrétion rénale, suspendu à quelques centimètres du substrat. Le nid possède généralement deux entrées, le mâle y attire la femelle en effectuant une danse nuptiale qui semble différer en fonction des populations. Celle-ci, si elle est convaincue, entre par une des entrées et y dépose de 50 à 80 œufs avant de repartir par la deuxième ouverture. Le mâle entre à sa suite pour y déposer sa semence, et peut recommencer l'opération avec plusieurs femelles ; qui elles-mêmes sont capable de pondre dans plusieurs nids différents.

Tout comme l'Épinoche, le mâle Épinochette reste ensuite à garder l'une des entrées du nid qui ventile régulièrement à l'aide de sa nageoire caudale. Si le nid vient à tomber au sol, il est également capable d'en construire un nouveau et d'y transférer les œufs. Les larves une fois écloses, au bout de 6-7 jours environ, viennent se regrouper au-dessus du nid. Il arrive que le mâle y construise une nurserie et qu'il vienne lui-même les y porter. Il élimine également les débris d'œufs éclos du nid pour le garder propre.

La croissance des juvéniles est rapide, avec une prise de poids moyenne de 0,5 gramme par mois en été et de 0,1 gramme par mois en hiver. Une fois qu'ils sont plus autonomes, le père délaisse le nid. La saison de reproduction se solde souvent par la mort des mâles, épuisés, même si certains d'entre eux vivent encore une troisième année. Les femelles peuvent vivre un peu plus longtemps, jusqu'à 5 ans environ.

Répartition nationale

L'Épinochette se rencontre dans les zones froides et tempérées de l'hémisphère Nord. L'Épinochette épineuse (*Pungitius pungitius*) et l'Épinochette lisse (*Pungitius laevis*) cohabitent dans le quart Nord-Est de la France métropolitaine. Seule *P. laevis*, espèce endémique de France et de Belgique, est présente dans le Nord-Ouest et jusqu'à l'aval du bassin de la Loire, quand *P. pungitius* est l'unique à vivre dans le bassin du Rhin. Dans le Sud-Ouest, on trouve une troisième espèce également endémique, l'Épinochette du Poitou (*Pungitius vulgaris*).

L'Épinochette est présente dans la plupart des eaux douces ainsi que dans les fleuves côtiers et les estuaires, mais en quantité bien moindre que l'Épinoche.

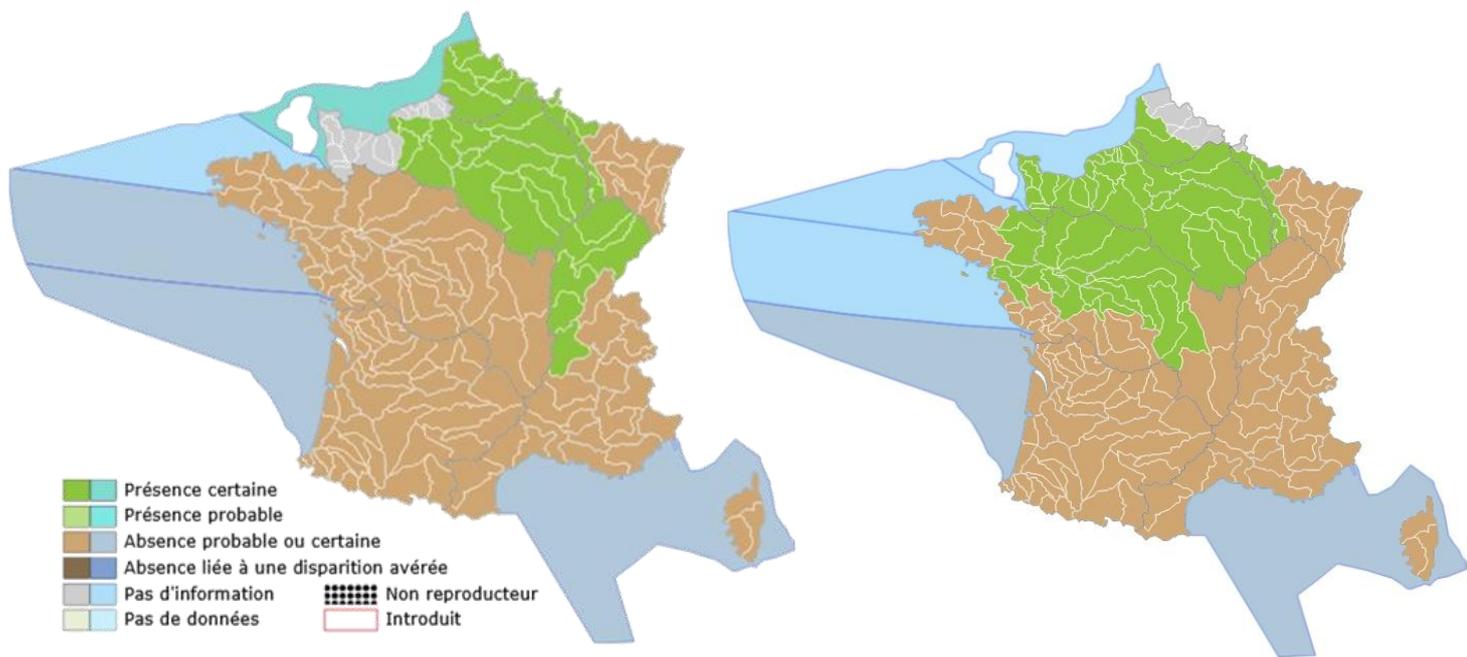


Figure 93 : Répartition de *Pungitius pungitius* (à gauche) et de *Pungitius laevis* (à droite) en France hexagonale (INPN/G. Denys, 2025)

Répartition historique et actuelle dans le département

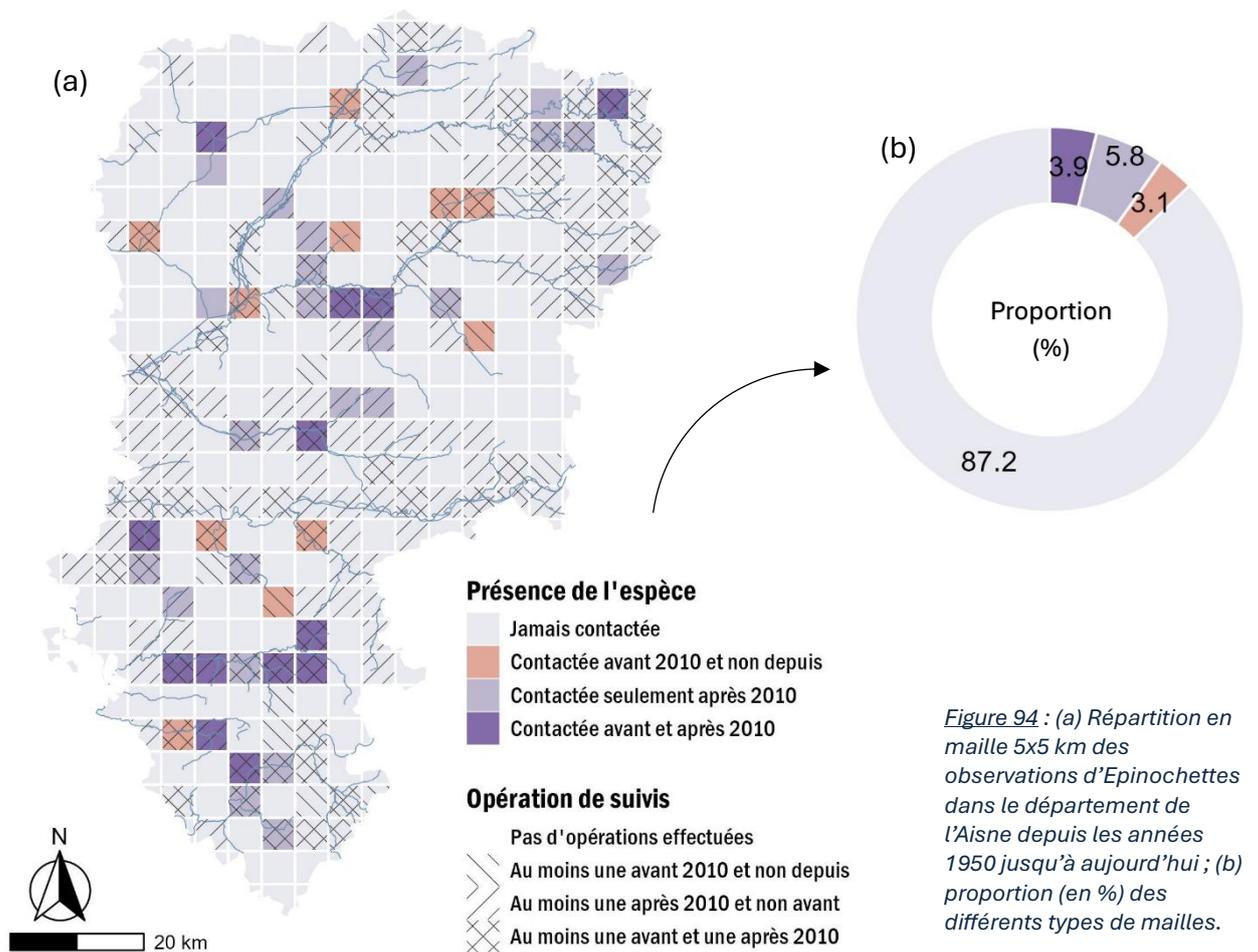


Figure 94 : (a) Répartition en maille 5x5 km des observations d'Epinochettes dans le département de l'Aisne depuis les années 1950 jusqu'à aujourd'hui ; (b) proportion (en %) des différents types de mailles.

L'Épinochette est présente sur tous les bassins du département de l'Aisne, de l'amont à l'aval des cours d'eau, où elle partage parfois son habitat avec l'Épinoche. Elle est peu aisée à capturer en pêche électrique, en raison de sa taille et de sa tendance à s'abriter dans les végétaux.

Il arrive qu'elle soit confondue avec l'Épinoche par les pêcheurs et le grand public, et il est ainsi possible que les écrits historiques confondent les deux espèces. On ne la trouve par exemple pas mentionnée dans les archives départementales, bien qu'elle ait probablement été présente dans tout le département.

Au niveau régional, il a été noté une certaine diminution de sa fréquence de capture ainsi que des densités rencontrées sur les stations historiquement échantillonnées, ce qui a justifié son classement parmi les espèces « quasi-menacées ».

En résumé...

L'Épinochette a un comportement proche de sa cousine, l'Épinoche, et est parfois confondue avec celle-ci bien que ses plus nombreuses épines dorsales permettent de les différencier rapidement. Comme cette dernière, elle est présente dans une large gamme d'habitats allant jusqu'aux estuaires, mais semble préférer les eaux douces, peu courantes et les zones végétalisées.

Les soins prodigués par le mâle à sa progéniture sont remarquables, au point de mener le plus souvent à sa mort à la suite de la première saison de reproduction.

Encore présente sur tous les bassins axonais, elle est probablement sous-échantillonnée en raison des difficultés à la saisir en pêche électrique. Il en reste qu'elle semble se raréfier au niveau des Hauts-de-France, et est ainsi classée comme « quasi-menacée » dans la Liste Rouge régionale.



© Totti (Wikimedia commons)

La LOCHE FRANCHE

Barbatula barbatula

Chordata > Actinopterygii > Cypriniformes > Nemacheilidae

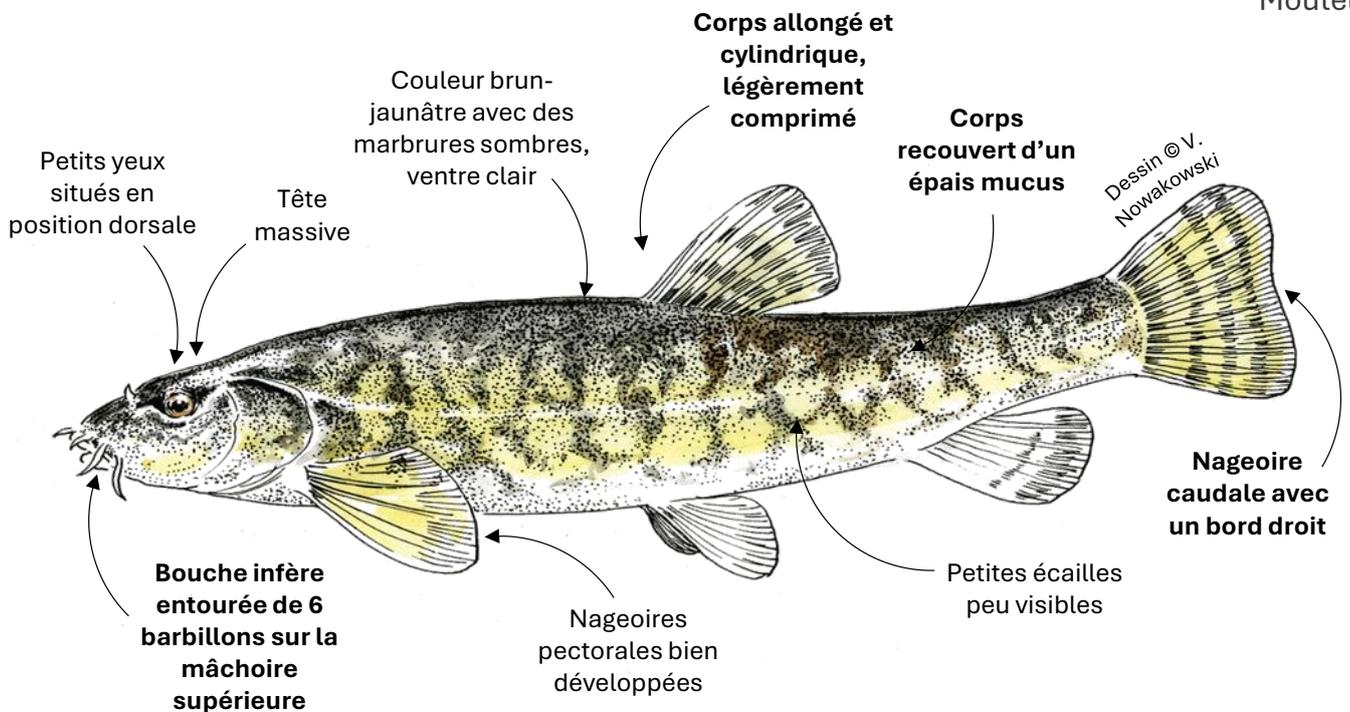


Statut dans les Hauts-de-France

Autres noms

Loche vulgaire,
Moutelle

Description



6 - 12 cm,
maximum de 15 cm



3 - 12 g

« *Barbatula* », du latin *barbatulus* fait référence à une barbe naissante ou à des poils follets, ce qui fait allusion aux nombreux barbillons tout autour de sa bouche

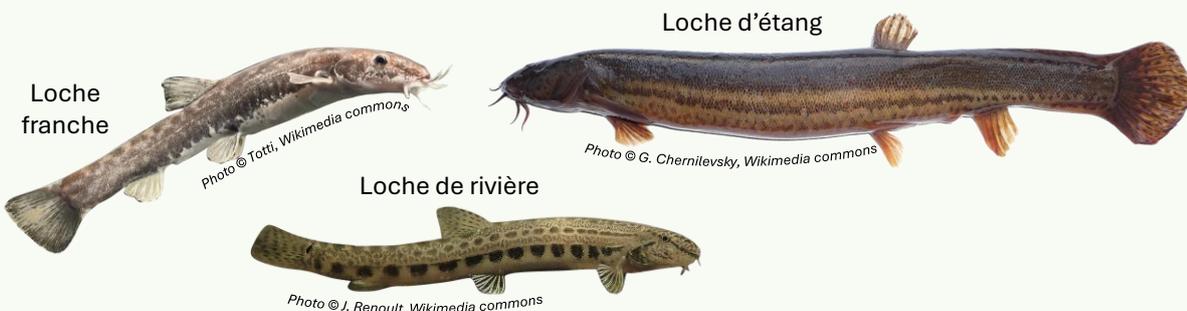
Habitat et mode de vie

La Loche franche est une espèce d'accompagnement de la Truite de rivière qui apprécie les cours d'eau frais et courants, généralement peu profonds (moins d'un mètre) aux fonds graveleux ou pierreux. Elle est cependant relativement tolérante et peut se retrouver dans des milieux plus eutrophes à condition que le taux d'oxygène dissous soit suffisant.

Son activité est nocturne, et elle vit généralement en petits groupes qui fouillent de leurs barbillons le substrat la nuit à la recherche de petits crustacés (notamment de gammarès) ou de larves. Lucifuge, elle se cache la journée sous les pierres ou enfouie dans le sable voire dans la litière organique. Elle est mimétique, et peut ainsi présenter de très nombreuses robes en fonction du milieu dans lequel elle vit.

On trouve trois espèces de « Loches » dans la Région : la Loche franche (*Barbatula barbatula*), la Loche de rivière (*Cobitis taenia*) et la Loche d'étang (*Misgurnus fossilis*). La Loche de rivière est plus allongée que la Loche franche et a une coloration distincte ; ses barbillons sont également au nombre de 6 et un peu plus petits. La Loche d'étang est plus grande, et possède 10 barbillons.

Pour ne pas confondre



Reproduction

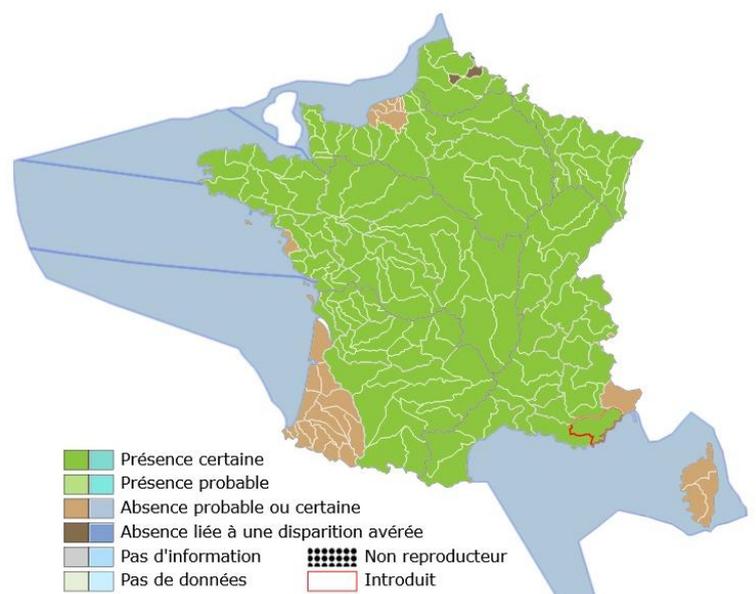
La maturité sexuelle de la Loche franche est atteinte vers 2-3 ans. Les deux sexes arborent au moment du frai, autour d'avril-mai pour une eau de 12 à 14°C environ, des tubercules nuptiaux aigus sur la face interne des nageoires ventrales. On peut cependant distinguer les mâles grâce au deuxième rayon de la nageoire pectorale, plus allongé et élargi que chez les femelles.

Ces dernières effectuent une ponte fractionnée, venant déposer, en eau courante, un total de plusieurs milliers d'œufs adhérents au substrat (de 50 000 à 80 000) d'un millimètre de diamètre. Ils sont ensuite surveillés jusqu'à leur éclosion environ deux semaines plus tard par le mâle les ayant fécondés.

Répartition nationale

Il s'agit d'une espèce native de l'Europe de l'Ouest, et on la trouve dans la majeure partie

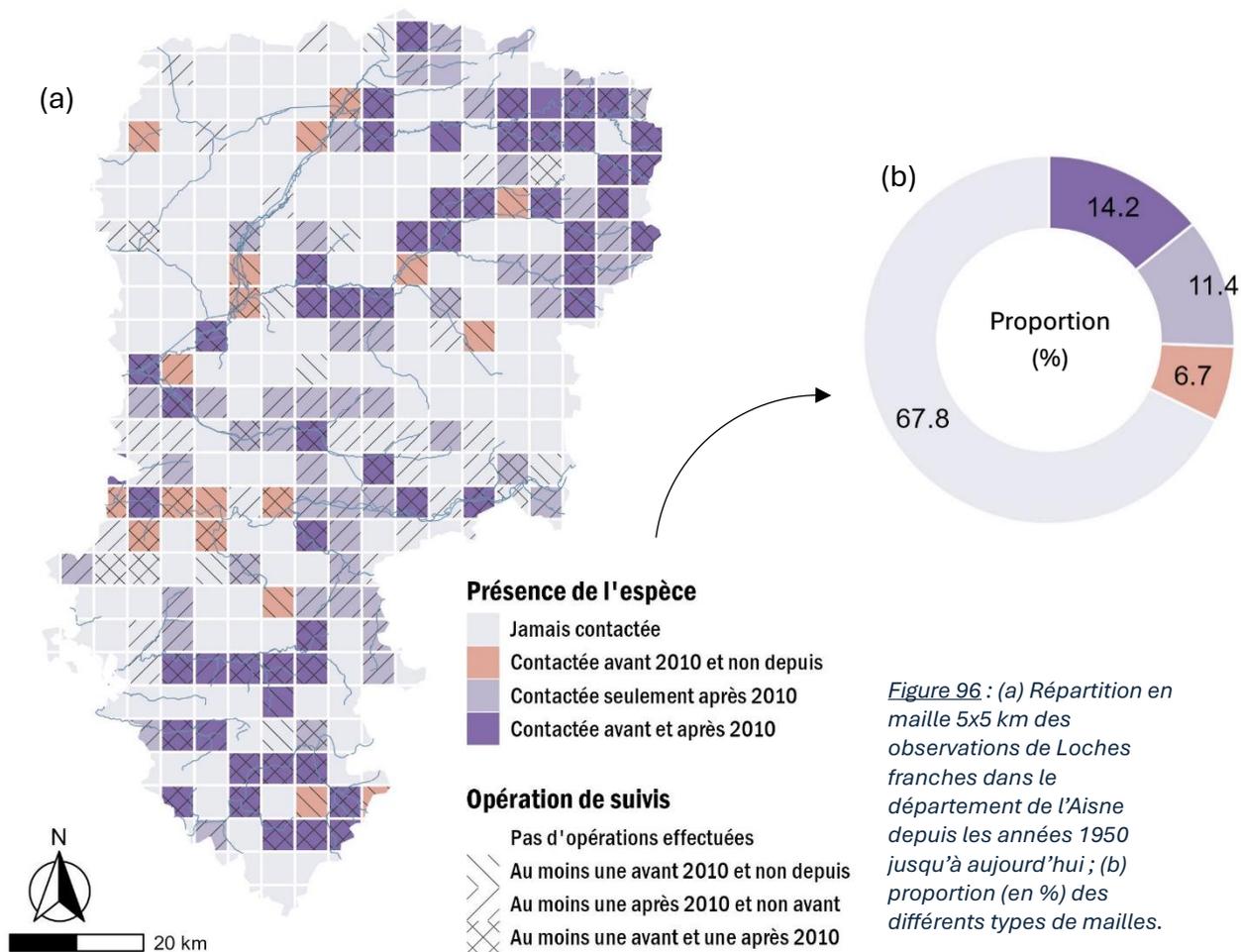
Figure 95 : Répartition de la Loche franche en France hexagonale (INPN/G. Denys, 2025)



des têtes de bassins versants, ainsi que dans les lacs de moyenne altitude. Elle est observée sur tout le territoire français, avec des densités plus fortes sur la moitié Est.

Répartition historique et actuelle dans le département

La Loche franche, probablement en raison de sa discrétion et de son absence d'intérêt halieutique, n'est pas citée dans les monographies communales. Aujourd'hui encore elle est assez peu connue des pêcheurs, même s'il arrive de la capturer accidentellement en recherchant d'autres poissons de fond.



De la même manière que pour le Chabot, la répartition de la Loche franche dans l'Aisne est bien connue car l'espèce favorise les habitats salmonicoles, qui font l'objet de nombreux recensements. Elle est largement répartie sur tous les bassins versants, et des pêches récentes sur les petits cours d'eau auparavant non connus du département ont montré qu'elle peuplait également des ruisseaux et fossés dont la Truite de rivière était absente, en cohabitation ou non avec le Chabot.

On note que ses densités étaient particulièrement importantes à certains endroits il y a une vingtaine d'années, et qu'elles y ont parfois diminué. De façon contre-intuitive, il semble que cela puisse être mis en lien avec une amélioration de l'épuration de l'eau, cœur du programme des Agences de l'Eau dans cette période. Celle-ci a très probablement permis à d'autres espèces de recoloniser des milieux qu'elles

avaient déserté, amenant de la compétition et une moindre quantité de nourriture disponible. Pour autant, cela correspondrait plutôt à un état antérieur concordant avec le peuplement attendu pour ces milieux, et la Loche franche n’y est pas pour autant menacée, ce qui a amené les experts à la conserver parmi les espèces de « préoccupation mineure » dans la Région Hauts-de-France.

En résumé...

La Loche franche est un petit carnassier discret, qui partage l’habitat de la Truite fario mais est plus tolérante qu’elle et se retrouve ainsi, seule ou cohabitant avec le Chabot, dans un grand nombre de petits ruisseaux de notre département.

Ses mœurs nocturnes et sa petite taille expliquent qu’elle n’ait pas de réel intérêt halieutique, mais sa répartition est très bien documentée grâce aux nombreuses pêches électriques effectuées en milieu salmonicole. Elle n’est aujourd’hui pas menacée à l’échelle de la Région Hauts-de-France.



© J. Renoult (Wikimedia commons)

La LAMPROIE de PLANER

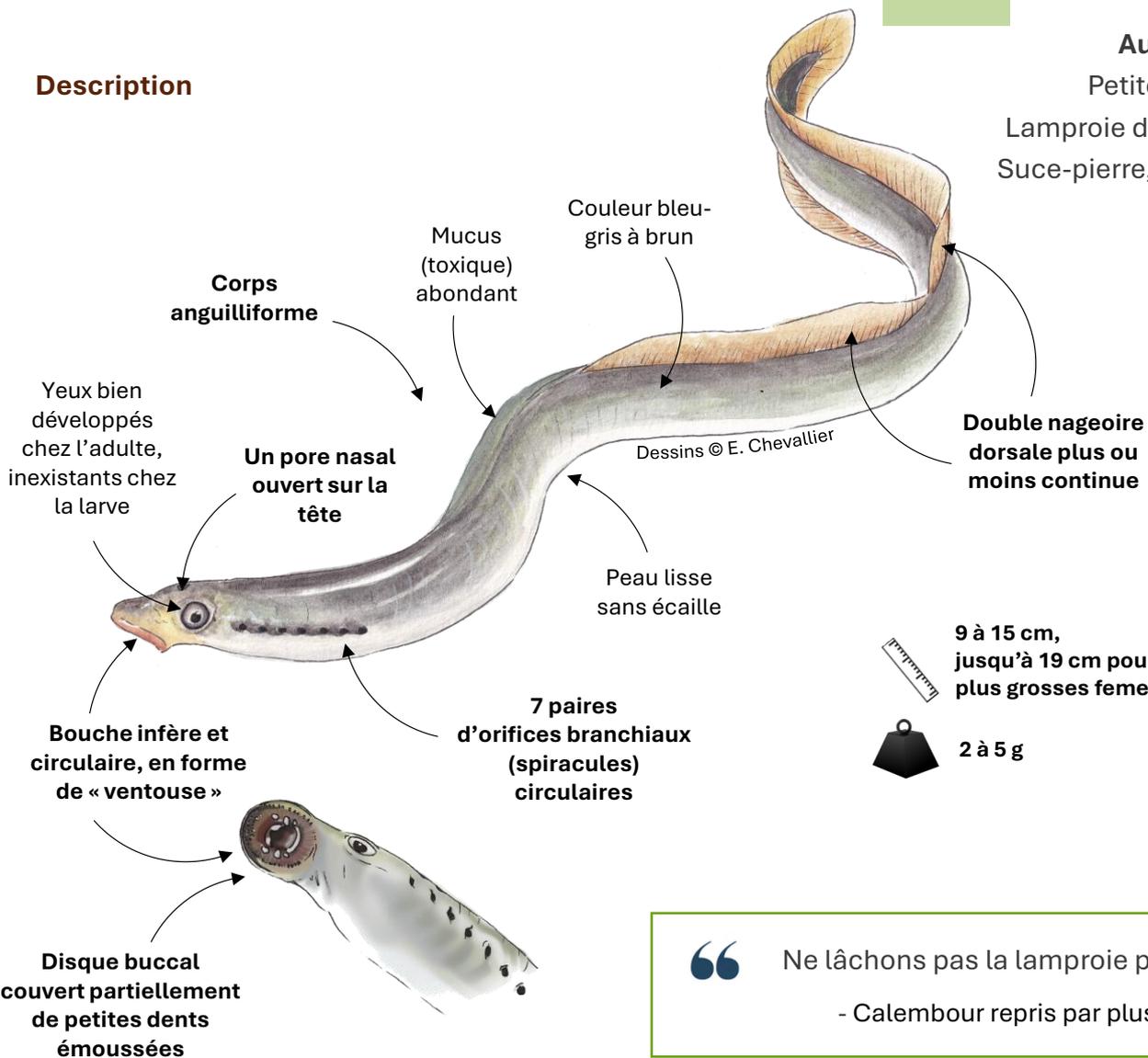
Lampetra planeri

Chordata > Petromyzonti > Petromyzontiformes > Petromyzontidae

PRÉOCCUPATION MINEURE
LC

Statut dans les Hauts-de-France

Description



Autres noms

Petite lamproie,
Lamproie de ruisseau,
Suce-pierre, Lambric...

9 à 15 cm, jusqu'à 19 cm pour les plus grosses femelles

2 à 5 g

“ Ne lâchons pas la lamproie pour l'omble !
- Calembour repris par plusieurs auteurs

Habitat et mode de vie

La Lamproie de Planer passe la majeure partie (3 à 6 ans) de sa vie en phase larvaire, en croissance constante dont la vitesse dépend des ressources alimentaires disponibles. On la nomme alors « ammocète », et elle reste enfouie dans le limon des cours d'eau frais et bien oxygénés de têtes de bassins versants, complètement sédentaire, filtrant les organismes microscopiques tels que des diatomées et des algues bleues pour se nourrir. Il s'agit de la seule espèce de Lamproie non parasite et à passer la totalité de sa vie en eau douce.

En France, on peut trouver 3 espèces de Lamproies dans nos eaux continentales. Seule *L. planeri* y effectue son cycle entier, mais la Lamproie fluviatile *Lampetra fluviatilis* et la Lamproie marine *Petromyzon marinus*, qui passent une partie de leur vie en eau salée, remontent également les cours d'eau pour se reproduire. L'adulte de Lamproie marine est beaucoup plus grand (dépassant le mètre) et son disque buccal est totalement recouvert de dents. La Lamproie fluviatile ressemble beaucoup à la Lamproie de Planer, mais sa dentition est plus développée et son disque buccal plus grand, elle peut également atteindre 50 cm.

La confusion est cependant possible à l'état larvaire en particulier entre *L. planeri* et *L. fluviatilis*. Certains scientifiques considèrent d'ailleurs que la Lamproie de Planer est un écotype non migrateur de la fluviatile, basé sur leur cycle de vie très similaire, la possibilité de les hybrider. La génomique permet aujourd'hui de les différencier, mais non les marqueurs classiques.

Le département de l'Aisne étant situé très haut sur le bassin versant Seine-Normandie, on peut supposer que la Lamproie marine n'est pas présente. Pour la fluviatile cependant, aucune étude récente n'est venue confirmer ou infirmer sa présence actuelle, et on note qu'historiquement, elle y était inscrite dans les espèces pêchables et possédait même une taille minimale de capture.

Après avoir atteint une taille entre 9 et 13 cm généralement, à l'automne, *L. planeri* subit une métamorphose qui dure de 3 à 10 mois et l'amène à sa forme adulte reproductrice. Son intestin dégénère alors et elle cesse de s'alimenter, pendant que ses organes génitaux doublent de volume, que ses nageoires dorsales et anales chez la femelle se développent, et que ses yeux deviennent fonctionnels. Elle peut parfois entamer une migration de quelques centaines de mètres à quelques kilomètres vers les températures les mieux adaptées à sa reproduction.

Les populations peuvent être très variables d'une année à l'autre. En phase larvaire particulièrement, *L. planeri* est extrêmement sensible à la température, au taux d'oxygène et à la pollution. Le colmatage par les particules fines peut l'empêcher de s'alimenter mais aussi de respirer, et les obstacles à la continuité écologiques sont également un frein important à sa reproduction. Ceci fait d'elle un bon bio-indicateur des milieux préservés.

La Lamproie de Planer est inscrite à l'annexe II de la Directive « Habitat-Faune-Flore », à l'annexe II de la Convention de Berne, et son habitat est protégé au niveau national en France (article I). Elle peut ainsi bénéficier de mesures de protection prises dans le cadre d'un arrêté de protection de biotope (arrêté du 08/12/1988).

Reproduction

La période de reproduction se situe entre mars et avril, en eau peu profonde, pour une température de l'eau entre 8°C et 11°C. Les Lamproies se rassemblent alors en groupe pouvant aller jusqu'à 30 individus se reproduisant simultanément. Un nid ovale est creusé par les deux sexes dans le sédiment graveleux ou sableux, d'environ 20 cm de longueur et d'une dizaine de centimètres de profondeur. Les femelles se fixent aux graviers grâce à leurs ventouses, les mâles se fixent à elles et les étreignent pour les aider à expulser leurs 1 500 ovules environ. Les œufs, une fois fécondés, tombent au fond du nid où ils s'enfoncent dans les sédiments.

Certains individus peuvent s'accoupler de cette façon cette période jusqu'à cent fois par jour. Les géniteurs meurent rapidement après.

Certains auteurs pensaient au début du XX^{ème} siècle que certaines Lamproies de Planer ne mourraient pas mais gagnaient la mer après la reproduction, devenant des Lamproies marines.

Historique

Répartition nationale

La Lamproie de Planer est présente dans toute l'Europe, dans les cours d'eau voire très occasionnellement dans des lacs au Nord.

En France, on la trouve dans tous les grands bassins versants, bien qu'elle semble plus fréquente dans le Nord-Est que dans le Sud-Est où elle s'est beaucoup raréfiée.

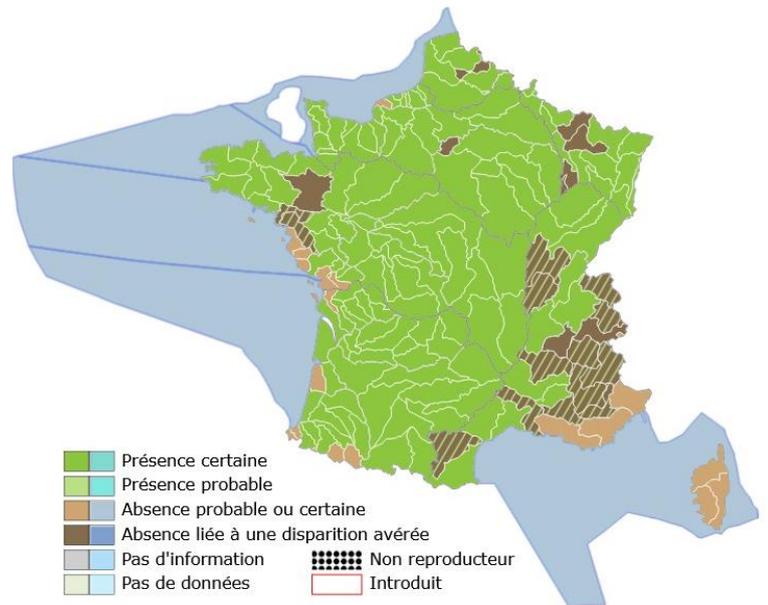
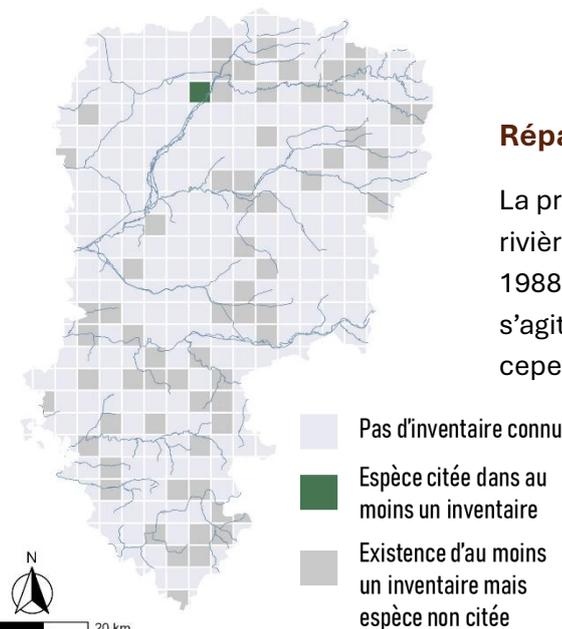


Figure 97 : Répartition de la Lamproie de Planer en France hexagonale (INPN/G. Denys, 2025)



Répartition historique et actuelle dans le département

La présence de « petites lamproies » est mentionnée dans la rivière Oise au niveau du village de Bernot par son instituteur en 1988, bien qu'il soit impossible de savoir de façon certaine qu'il s'agit de *L. planeri*. La présence de cette espèce à l'époque est cependant presque certaine dans le département.

Figure 98 : Mentions de Lamproie dans les archives départementales (années 1880) selon un maillage 5x5 km

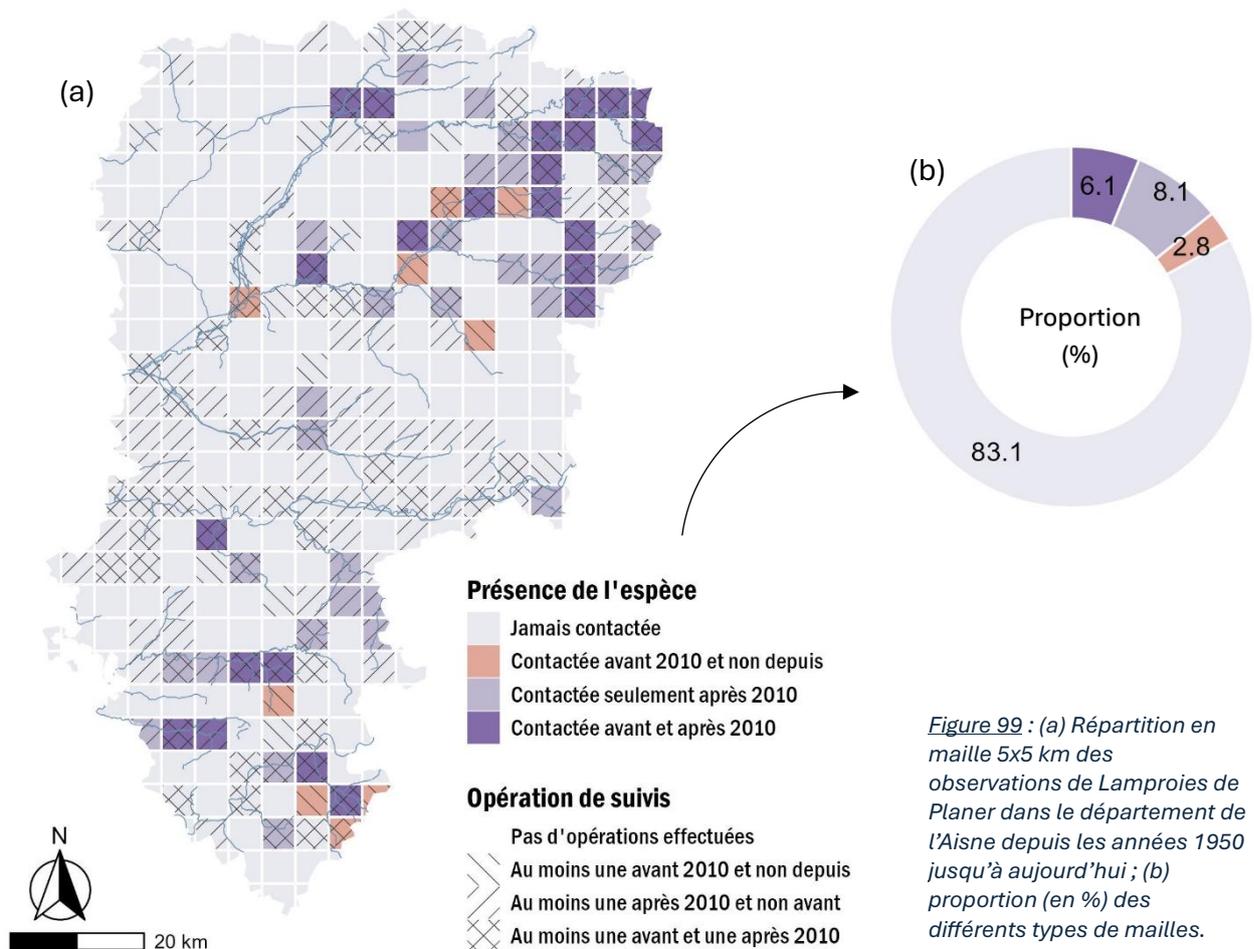


Figure 99 : (a) Répartition en maille 5x5 km des observations de Lamproies de Planer dans le département de l'Aisne depuis les années 1950 jusqu'à aujourd'hui ; (b) proportion (en %) des différents types de mailles.

Les données présentées *Figure 99* correspondent à toutes les mentions de « Lamproies de Planer » depuis les années 1980. Il faut néanmoins garder en mémoire que la vérification n'a pas systématiquement été effectuée pour la différencier de la Lamproie fluviatile. Cette dernière, si elle est présente dans le département, l'est cependant en quantité probablement bien moindre que *L. planeri*, et ces identifications restent pour la plupart probablement correctes.

La Lamproie de Planer est présente dans les trois grands bassins versants du département mais plus particulièrement sur celui de la Marne et de l'Oise amont. Sa répartition est remarquablement similaire à celle de la Truite, ce qui est cohérent avec leurs similitudes de besoins en termes de substrat de ponte et de température. On note en particulier une absence en rive droite de l'Aisne et une très faible répartition dans le bassin versant de l'Ailette, zone ayant subi de très fortes altérations anthropiques.

On note que la Lamproie de Planer n'est pas recherchée par les pêcheurs sportifs, les données qui la concernent sont donc issues de pêches électriques ou d'observations.

L'article R.436-35 du Code de l'Environnement interdit l'utilisation de la Lamproie de Planer comme appât pour la pêche à la ligne et aux engins.

Pêche

La répartition globale de la Lamproie de Planer ainsi que les densités capturées semblent être relativement stables depuis les 20 dernières années dans l'Aisne, constat fait par ailleurs au niveau

régional. Il est en revanche probable que cette espèce ait régressé des certaines zones de façon antérieure, de la même façon que la Truite de rivière ; et qu'elle profite depuis de l'assainissement ainsi que des travaux de rétablissement de la continuité écologique et de restauration des habitats. Elle est ainsi aujourd'hui considérée comme une espèce de préoccupation mineure dans les Hauts-de-France.

Etudes spécifiques

Une étude par télémétrie a été lancée en 2024 concernant la rivière Souche et ses affluents autour et dans la Réserve Naturelle Régionale de Vesles-et-Caumont, en partenariat avec l'association gestionnaire. Cette étude vise 3 espèces : la Lote de rivière, le Brochet, et la Lamproie de Planer.

Celles-ci ont été choisies pour leurs exigences biologiques spécifiques, le suivi visant à la fois à accroître les connaissances les concernant, à inscrire le compartiment piscicole dans le plan de gestion de la Réserve, mais également à fournir à celle-ci des indicateurs biologiques de l'état de certains paramètres. Les besoins de la Lamproie en termes de pureté de l'eau, de maintien des niveaux et de température sont ainsi apparus comme particulièrement intéressant pour caractériser un milieu aquatique situé dans une plaine agricole marécageuse.

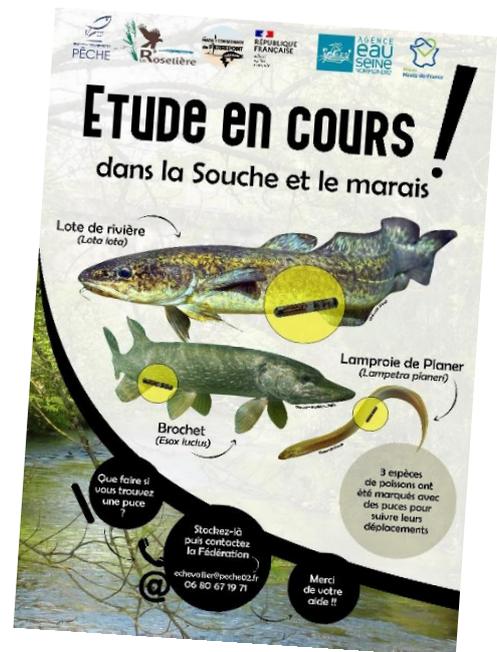


Figure 100 : Affiche utilisée dans le cadre de l'étude.

En résumé...

La Lamproie de Planer est une espèce à part, longtemps considéré comme un poisson mais faisant en réalité partie du groupe des Agnathes, des vertébrés sans mâchoires ayant gardé leurs caractères primitifs. C'est la seule espèce de Lamproie non parasitaire que l'on puisse trouver dans nos rivières, et elle est aujourd'hui protégée au niveau national et européen.

Particulièrement sensible à la pureté, au substrat et à la température du milieu, elle passe la majeure partie de sa vie à l'état larvaire avant de se métamorphoser en adulte pour effectuer sa reproduction à laquelle elle ne survit pas.

On la trouve dans la grande majorité des ruisseaux salmonicoles du département de l'Aisne, à l'exception de ceux ayant subi de trop fortes pressions anthropiques notamment dans le bassin versant de l'Ailette. Ses densités et sa répartition semblent stables depuis une vingtaine d'années, et elle profite probablement des politiques d'assainissement et de restauration des milieux.



© L. Madelon (FNPF)

La TANCHE

Tinca tinca

Chordata > Actinopterygii > Cypriniformes > Tincidae

PRÉOCCUPATION MINEURE
LC

Statut dans les Hauts-de-France

Description

Grandes nageoires sombres et arrondies, parfois orangées

Aspect trapu

Pédoncule caudal épais arrondi

Nageoires ventrales recouvrant l'anus chez le mâle

Coloration vert olive à noirâtre avec un ventre doré

Peau « douce », épaisse et visqueuse

Petites écailles recouvertes d'un épais mucus

Tête triangulaire

Petits yeux orangés

Museau long

Bouche terminale

Lèvres épaisses

Barbillon à la commissure des lèvres

Dessin © V. Nowakowski

Autres noms

Beurote, schleie, tanch, tancho, tinche

Généralement jusqu'à 50 cm, maximum 70 cm

Autour de 2 kg mais record de 7,5 kg

“ De tous poissons, fors que la tanche, prenez le dos et laissez la panche.
- Proverbe picard repris par Rabelais (XVI^{ème} siècle)

Habitat et mode de vie

La Tanche est une espèce des milieux lenticules ou stagnants, qui favorise les plans d'eau, les annexes ou les cours d'eau lents et chauds avec un fond vaseux et une végétation importante. Elle est très tolérante par rapport à la disponibilité en oxygène et peut survivre longtemps hors de l'eau.

Omnivore, elle s'active principalement au crépuscule et pendant la nuit, souvent en petits groupes. Elle fouille le fond de l'eau à la recherche d'invertébrés benthiques, de larves mais aussi de macrophytes dont elle se nourrit, parfois sur de longues distances. Les jeunes Tanches consomment généralement plus de végétaux que les individus âgés.

Son activité est par ailleurs saisonnière et très ralentie en hiver, où elle cesse de s'alimenter et s'enfouit dans la vase.

Reproduction

La Tanche atteint sa maturité sexuelle à l'âge de 3 à 4 ans. Le frai a lieu en fin de printemps ou pendant l'été, pour une température supérieure à 18 °C et pouvant aller jusqu'à 28°C. Les individus se retrouvent en petits groupes d'une vingtaine d'individus sur des zones propices, peu profondes et très végétalisées. La ponte est fractionnée toutes les deux semaines environ sur une durée pouvant aller jusqu'à trois mois, chaque femelle produisant au total environ 500 000 ovules par kilogramme de poids vif, que les mâles fécondent en guidant leur semence grâce à leurs nageoires pelviennes.

Les œufs collants, de couleur verdâtre et d'environ 1mm de diamètre, adhèrent en paquets à la végétation. Ils incubent environ 100 degrés-jours après quoi les larves de 5-6 mm de long se fixent à leur tour et survivent une dizaine de jours sur leurs réserves vitellines.

Les alevins commencent ensuite à se nourrir de phytoplancton. Leur croissance est assez lente et il faut 3 à 4 ans pour qu'une Tanche atteigne un poids de 300 g environ.

Répartition nationale

La Tanche est native du continent Eurasien, et a été introduite par la suite dans tous les continents.

On la trouve sur la totalité du territoire métropolitain, y compris dans les eaux faiblement saumâtres, jusqu'à 1300 m d'altitude. Elle a également été introduite en Corse dans les années 1970.

Elle est de plus élevée en pisciculture, souvent en complément de la Carpe même s'il existe une variété dorée utilisée comme poisson ornemental.



Figure 101 : Répartition de la Tanche en France hexagonale (INPN/G. Denys, 2025)

Répartition historique et actuelle dans le département

La Tanche était présente sur tous les bassins versants du département dès la fin du XIX^{ème} siècle comme en témoignent les différentes mentions dans les monographies communales.

Comme pour la plupart des cyprinidés, il semble que cette pêche ait été plutôt une pratique populaire et non réglementée. La résistance de la Tanche fait d'ailleurs qu'elle été appréciée pour la pêche vivrière au cours de l'Histoire, même si de manière générale elle était et reste aujourd'hui moins recherchée que la Carpe.

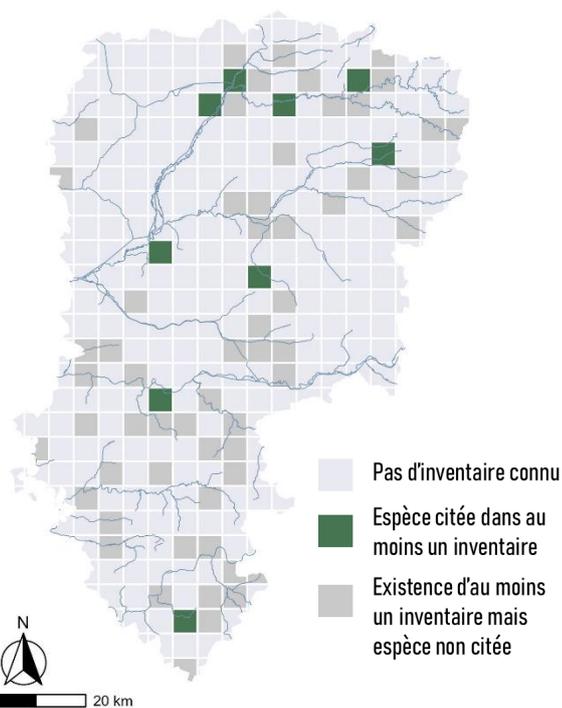


Figure 102 : Mentions de la Tanche dans les archives départementales (années 1880) selon un maillage 5x5 km.

Aujourd'hui encore on peut la retrouver dans toutes les grandes rivières axonaises ainsi que dans beaucoup de plans d'eau et d'annexes hydrauliques sur l'ensemble du territoire. Des pêches électriques sur ces dernières, en particulier pour suivre la reproduction du Brochet, ont permis d'accroître les connaissances sur sa répartition dans les 10 dernières années (Figure 103).

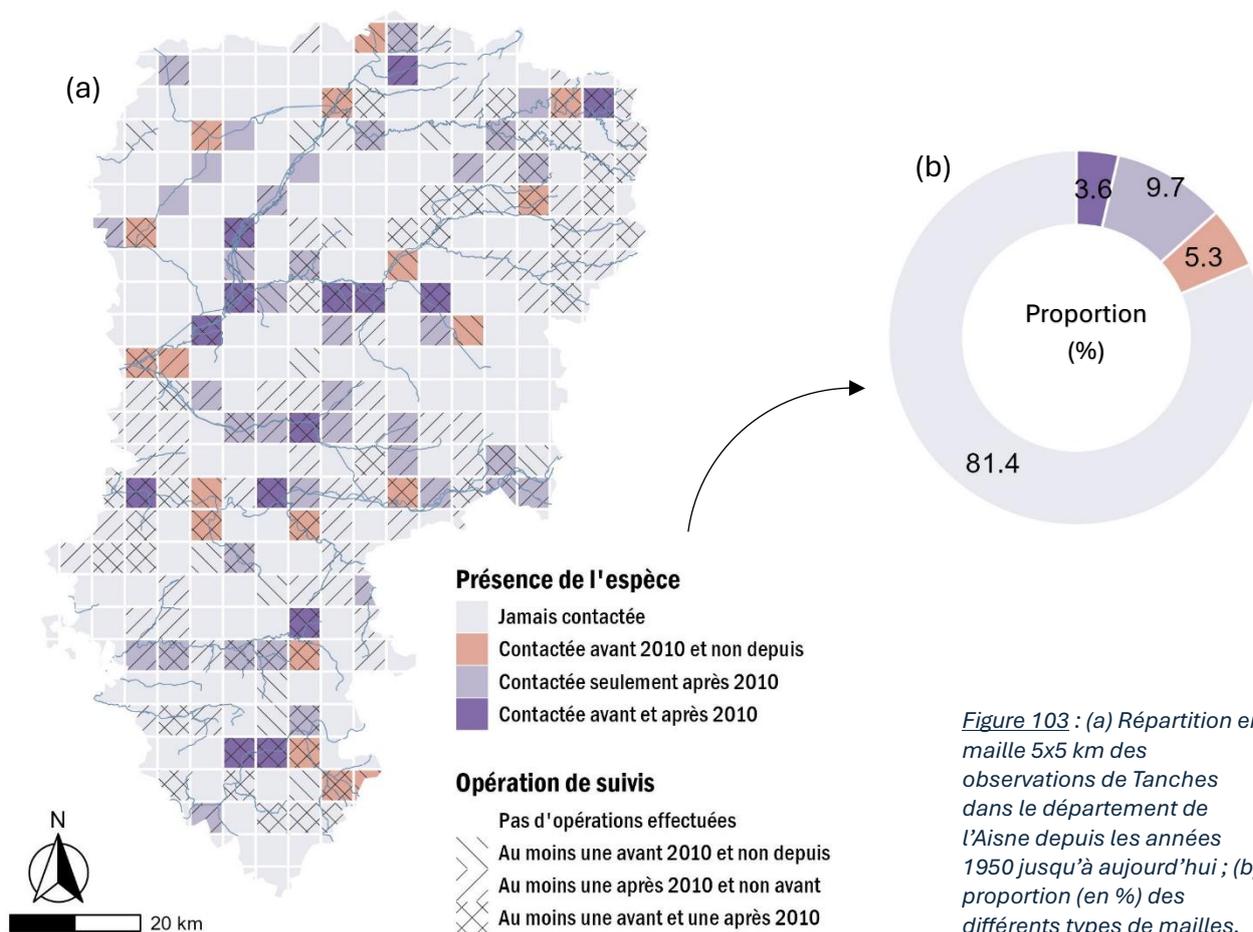


Figure 103 : (a) Répartition en maille 5x5 km des observations de Tanches dans le département de l'Aisne depuis les années 1950 jusqu'à aujourd'hui ; (b) proportion (en %) des différents types de mailles.

On note un biais de recensement du fait que les grands milieux sont moins échantillonnés que les petits, et sont plus concernés par des campagnes de suivi discontinues dans le temps. Néanmoins, d'avis d'expert la Tanche semble se maintenir sans problème majeur dans les milieux où elle est présente, même si la bibliographie indique qu'elle peut parfois pâtir de la compétition avec la Carpe.

Il arrive également de la trouver dans certains cours d'eau théoriquement peu favorables en amont des bassins versants, en lien avec des vidanges de plans d'eau dans ces derniers.

Il s'agit d'une espèce recherchée par certaines catégories de pêcheurs appréciant la particularité de ce poisson méfiant, qui nécessite d'être patient et silencieux. Elle peut également être prise par accident par les carpistes. On la pêche notamment au coup mais également au feeder ou avec une canne munie d'un moulinet. Les appâts peuvent être des larves, des vers ou des céréales, et certains pêcheurs affirment que la Tanche apprécie le sucré, qui peut être ajouté à l'amorce en plus de terre pour mimer les conditions naturelles de nourrissage.

Elle est parfois également utilisée pour sa chair, réputée ferme et agréable au goût.

En résumé...

La Tanche est un poisson méfiant, qui s'active la nuit à la belle saison en fouillant la vase à la recherche de nourriture. Elle apprécie particulièrement les milieux eutrophes, riches en végétation, qu'elle partage avec la Carpe.

Souvent plus discrète que cette dernière, mais également plus résistante que celle-ci au manque d'oxygène, on la retrouve dans un grand nombre de plan d'eau et de grandes rivières du département, où elle reste recherchée par certains pêcheurs notamment au coup.



© B. Dupont (Creative commons)

Le VAIRON de la MANCHE

Phoxinus phoxinus

Chordata > Actinopterygii > Cypriniformes > Leuciscidae

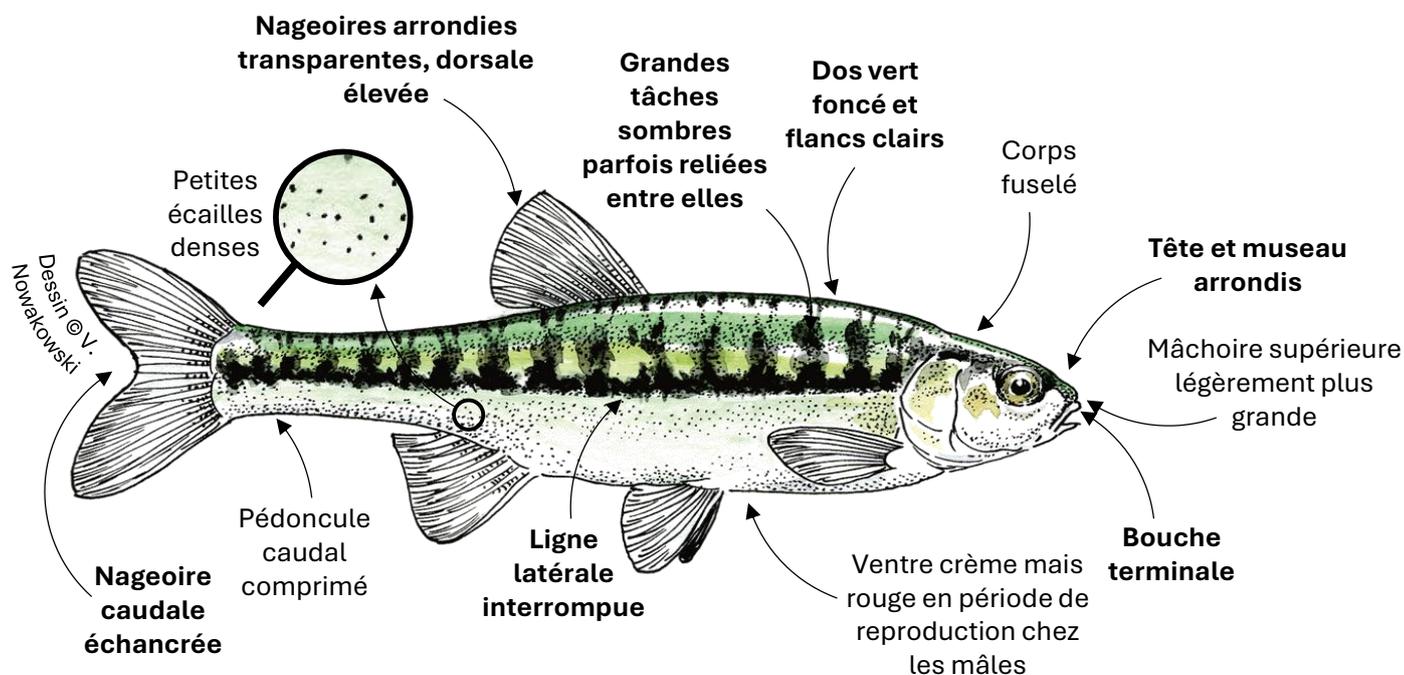


Statut dans les Hauts-de-France

Autres noms

Amarante, arlequin, charbonnier, cippa, cuzeau, gendarme, petit noir...

Description



5 à 10 cm

3 à 10 g



Il faut savoir perdre un vairon pour gagner un saumon.

- Proverbe rapporté par Janus Gruter (Florilegium, XV^{ème} siècle)

Habitat et mode de vie

Le Vairon est une espèce d'accompagnement de la Truite commune, que l'on trouve parfois en forte densité dans les ruisseaux courants, froids et bien oxygénés des têtes de bassins versants, même s'il lui arrive de fréquenter des zones plus lenticules. Très grégaire, il reste généralement en bancs denses à proximité des zones peu profondes, appréciant la présence de végétation aquatique ou de caches.

Le comportement social du Vairon est remarquable, et il est capable de reconnaître les individus de sa famille, les bancs étant d'ailleurs composés en grande partie de regroupements familiaux. Une hiérarchie importante se met en place avec des comportements de dominance et de subordination, et on note également une forte capacité d'adaptation aux modifications des conditions extérieures.

Omnivore et plutôt vorace, il consomme sans hésitation vers, larves, mollusques, insectes ou débris végétaux ; il lui arrive également de s'en prendre aux œufs des autres espèces. Son activité est diurne et saisonnière, il hiverne dans les caches ou les anfractuosités du substrat.

Reproduction

Le Vairon devient mature vers 2-3 ans. Le frai a lieu à la fin du printemps ou au début de l'été, à une température d'eau de 12- 14°C, le Vairon effectuant alors une migration vers des zones propices, peu profondes et présentant un substrat graveleux. Les individus s'y regroupent en bancs très importants, les mâles présentant à cette époque une coloration typique, le ventre et les nageoires inférieures devenant rouge vif quand le dos noircit et que la tête se couvre de boutons nuptiaux blancs.



Figure 104 : P. phoxinus mâle pendant la période de reproduction. Photo : © A. Elleboode

Les femelles selon leur taille pondent d'une centaine à un plus d'un millier d'œufs de 1-2 mm de diamètre, qui sont collés sur les pierres et dans les interstices du fond. Ils incubent ensuite 60 degrés-jours avant de laisser éclore des larves de 2,5 mm environ, qui s'abritent entre les pierres jusqu'à épuisement de leurs réserves vitellines. La croissance est plutôt rapide, les juvéniles mesurant 3 à 4 cm à la fin de leur première année.

Répartition nationale

Tous les Vairons de France ont jusque très récemment été considérés comme une seule espèce, *Phoxinus phoxinus*. Or des travaux récents entrepris en France ont montré qu'il existait en réalité 6 espèces distinctes, qui ne peuvent être différenciées directement sur le terrain qu'en période nuptiale en raison de la divergence de leurs robes à cette époque.

On distingue donc aujourd’hui :

- Le Vairon de la Manche (*Phoxinus phoxinus*), natif du bassin de la Moselle, de la Meuse et de la Seine-Normandie, seule espèce présente dans l’Aisne ;
- Le Vairon du Languedoc (*Phoxinus septimaniae*) que l’on trouve dans tout le bassin méditerranéen ;
- Le Vairon basque (*Phoxinus bigerri*) natif des bassins de la Leyre à l’Adour ;
- Le Vairon du Danube (*Phoxinus csikii*), originaire du bassin de la Moselle, du Rhin et du Léman ;
- Le Vairon de la Garonne (*Phoxinus dragarum*), endémique du bassin de la Garonne ;
- Le Vairon ligérien (*Phoxinus fayollarum*), qui vient des bassins de Loire-Bretagne et de Charente.

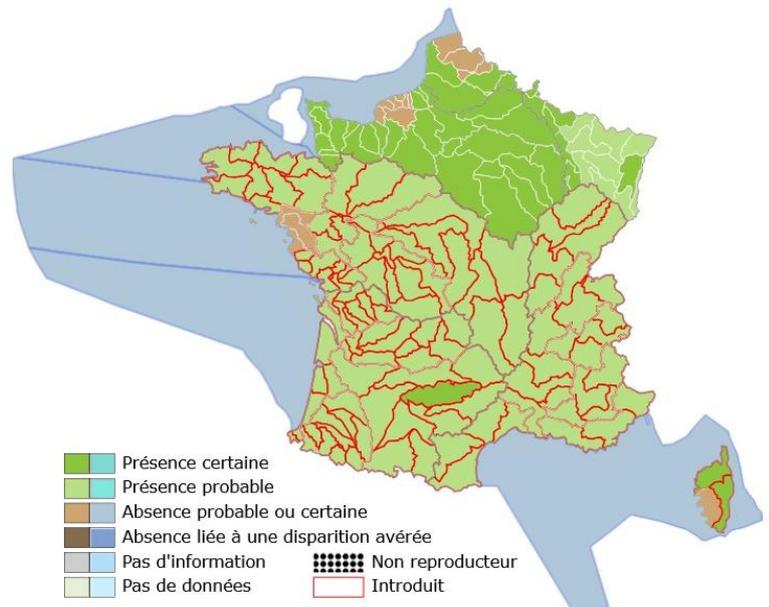


Figure 105 : Répartition du Vairon de la Manche (*P. phoxinus*) en France hexagonale (INPN/G. Denys, 2025)

Il faut noter cependant qu’en raison de la non-distinction entre ces différentes espèces, beaucoup ont été au cours du XX^{ème} siècle introduites dans d’autres cours d’eau et plans d’eau de bassins limitrophes voir lointains, en particulier car vendues comme vifs. Ainsi le Vairon de la Manche est-il présent presque partout en France hexagonale et en Corse, y compris en altitude jusqu’à 2400 m voire plus, bien qu’il ne s’agisse pas de populations originaires de ces milieux.

Répartition historique et actuelle dans le département

Le Vairon est observé et connu des pêcheurs dans les bassins versants de l’Oise, de la Marne et de l’Ourcq à la fin du XIX^{ème} siècle. Comme la Truite de rivière, il semble moins commun à cette époque dans celui de l’Aisne même s’il y était probablement également présent (Figure 106).

On note que cette répartition « ancienne » coïncide remarquablement bien avec ce qui est constaté aujourd’hui, le Vairon étant fréquemment observé sur les bassins de l’Oise en particulier dans sa partie amont, ainsi que dans le bassin versant de la Marne et de l’Ourcq, mais peu rencontré dans ceux de l’Ailette et de l’Aisne, à l’exception de la Vesle et de la Suipe pour ce dernier (Figure 107).

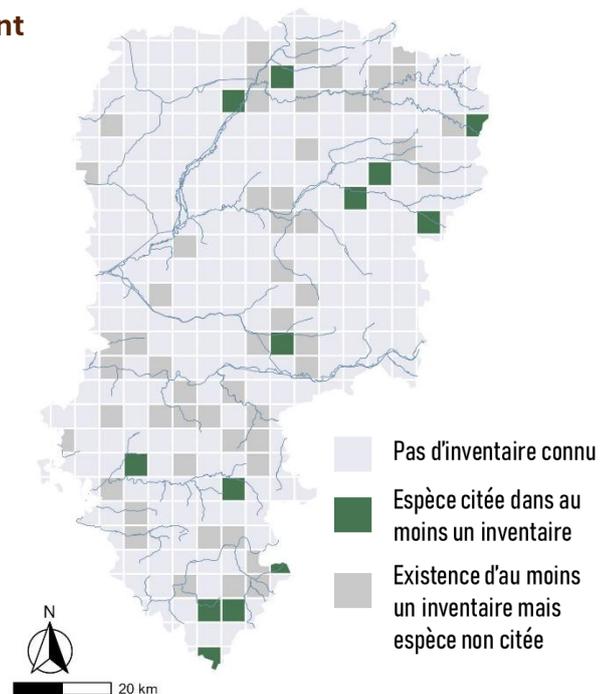


Figure 106 : Mentions de Vairons dans les archives départementales (années 1880) selon un maillage 5x5 km.

Ceci peut être mis en relation avec une moindre qualité du milieu dans les petits affluents de ces bassins versant. Le Vairon est en effet très sensible à certains paramètres, en particulier le taux d'oxygène dissous ; il est également peu tolérant à la pollution et au colmatage du substrat, qui est fréquemment constaté dans ces cours d'eau.

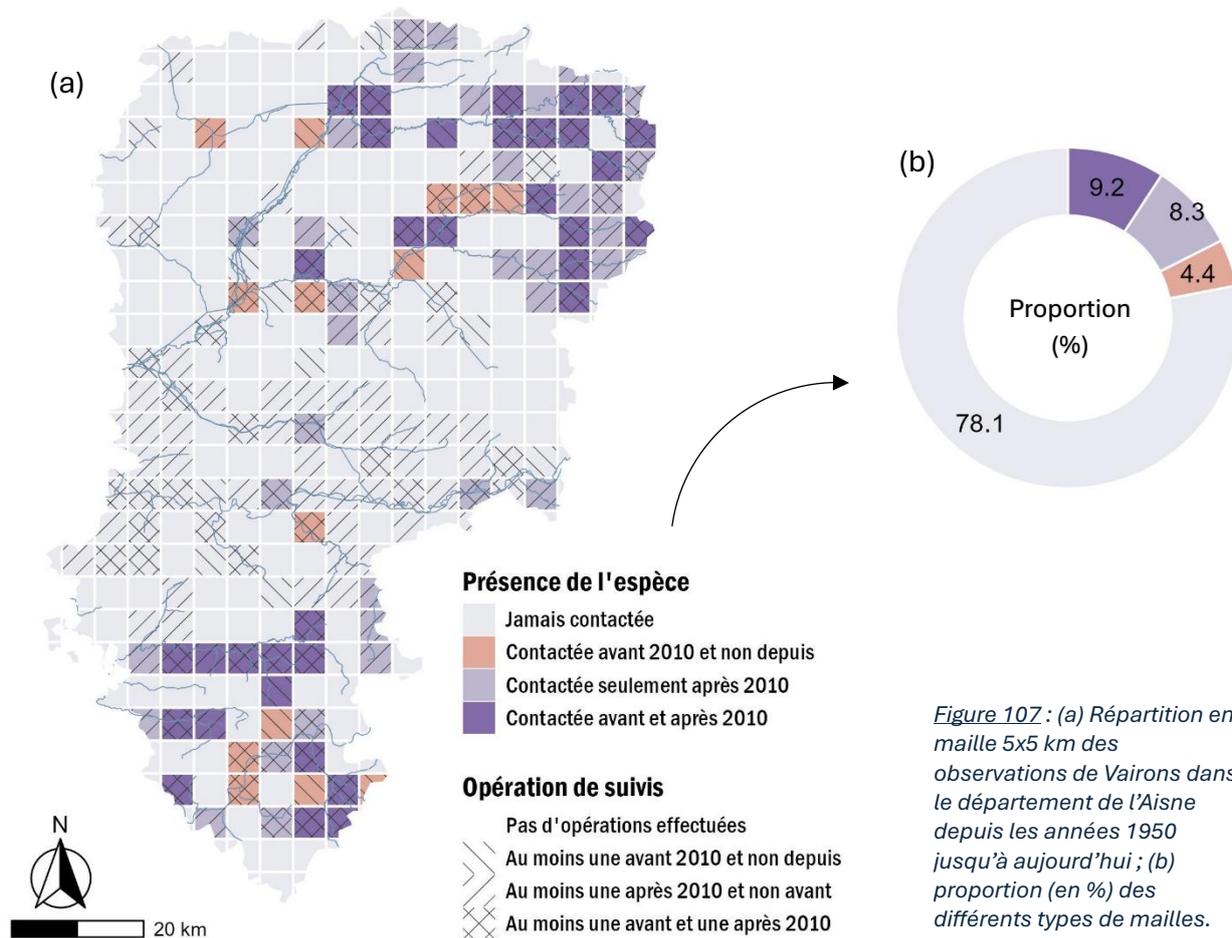


Figure 10Z : (a) Répartition en maille 5x5 km des observations de Vairons dans le département de l'Aisne depuis les années 1950 jusqu'à aujourd'hui ; (b) proportion (en %) de différents types de mailles.

Pour ce qui est de la pêche, le Vairon est la plupart du temps recherché comme appât pour la Truite voire d'autres carnassiers comme la Perche ou le Sandre, voire parfois comme friture.

Comme le Vairon est présent en première et deuxième catégories, sa pêche suit les règles générales applicables dans le département, à savoir :

Tableau 14 : Périodes et procédés de pêche autorisés dans l'Aisne selon les catégories piscicoles

		1 ^{ère} Catégorie	2 ^{ème} catégorie
Vairon	Périodes autorisées	Du 2 ^{ème} samedi de mars au 3 ^{ème} de septembre	Toute l'année
	Méthodes autorisées	1 ligne	<ul style="list-style-type: none"> • 1 à 4 lignes • Carafe (bouteille) à vairons, contenance max. 2 L
	Appâts interdits	<ul style="list-style-type: none"> • Œufs de poissons • Larves de diptères (ex : asticot) 	<ul style="list-style-type: none"> • Œufs de poissons

La pêche au coup est la plus utilisée pour le Vairon, avec une canne et un bouchon léger, des petits hameçons conseillés sans arillons pour ne pas abimer les spécimens, dans les zones calmes et peu profondes des cours d'eau rapides.

Il est également possible de le pêcher chez nous à la carafe lestée, placée dans le courant avec le goulot vers l'aval et appâtée d'une petite poignée de chapelure de pain par exemple.

En résumé...

Le Vairon de la Manche est un petit poisson sensible aux conditions environnementales et indicateur des milieux protégés. On le trouve au niveau des têtes de bassins versant, dans les zones plus calmes des cours d'eaux rapides, cherchant ses proies en grand bancs dont la structure sociale et hiérarchique est particulièrement notable.

Dans notre département, à l'instar de la Truite dont il est une espèce accompagnatrice, il est peu présent dans les bassins versants de l'Aisne et de l'Ailette, alors qu'on le trouve en historiquement densité importante dans ceux de l'Oise et de la Marne, où sa population semble stable dans le temps.

On note que *P. phoxinus* a jusque très récemment été considéré comme la seule espèce de Vairon présente en France hexagonale, ce qui explique qu'il ait été introduit sans restriction dans de nombreux cours d'eau ; mais les bassins Seine-Normandie et meusien sont les seuls où il est réellement natif.



Les espèces
INTRODUITES ou
ACCLIMATÉES



© Nightflyer (Creative Commons)

L'ABLE de HECKEL

Leucaspis delineatus

Chordata > Actinopterygii > Cypriniformes > Leuciscidae



Statut dans les Hauts-de-France

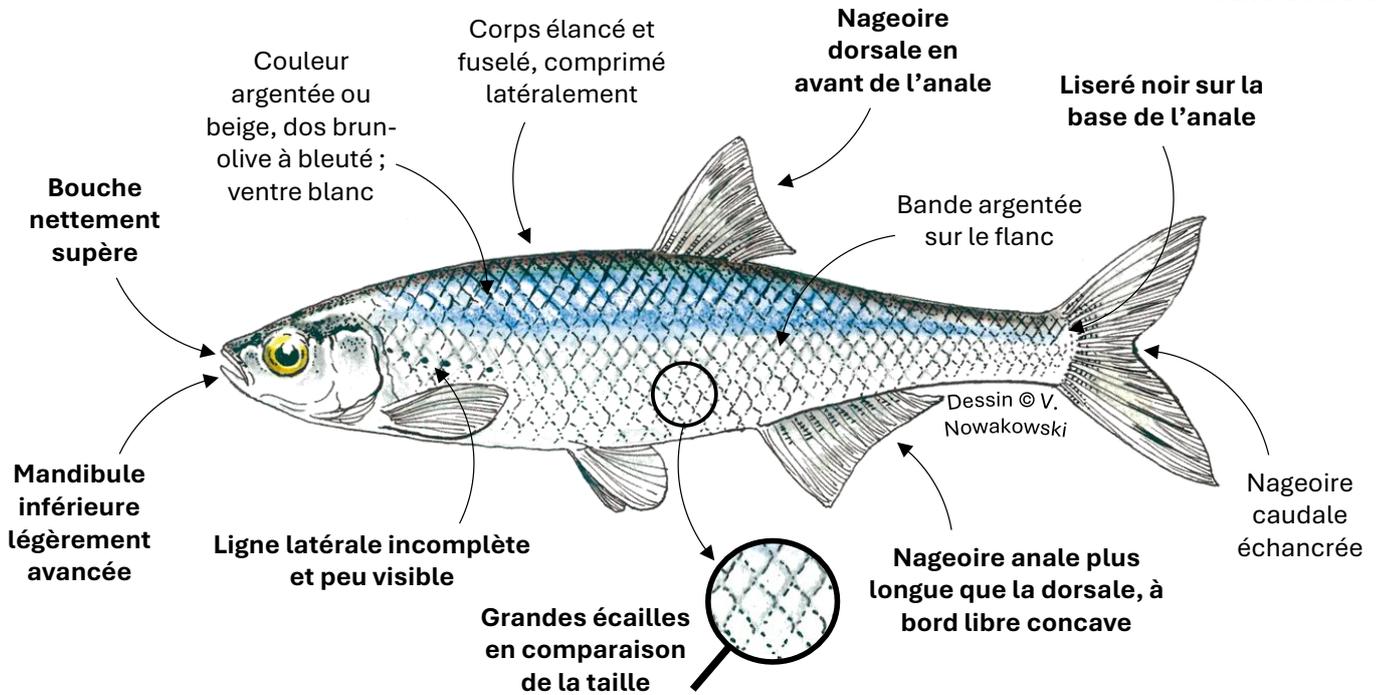
Description

Autres noms

Able de Stymphale

Dos vert

Petite ablette



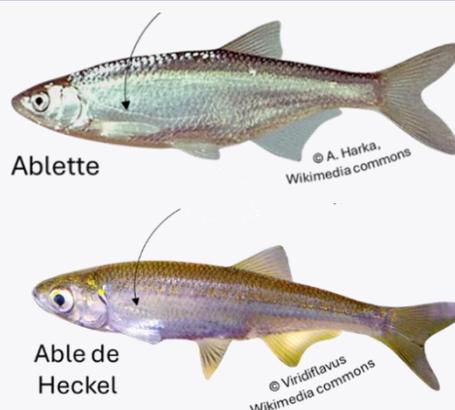
Johann Jacob Heckel est un ichthyologiste autrichien du XIX^{ème} siècle dont le travail sur la taxonomie des Cyprinidés est reconnu comme fondateur dans la discipline

Habitat et mode de vie

L'Able de Heckel est un petit poisson vivant proche de la surface, qui favorise les habitats lenticques, peu profonds, avec une végétation riche. Il est le seul représentant du genre *Leucaspius*, mais est très souvent confondu avec les jeunes stades de l'Ablette, dont il partage l'habitat rivulaire et le mode de vie grégaire. Il forme ainsi de grands bancs à l'automne, qui se dispersent pendant les mois d'hiver, au cours desquels il colonise de nouveaux plans d'eau et mares à la faveur des crues.

Pour distinguer l'Able de Heckel de la jeune Ablette malgré leur forme et leurs habitudes similaires, on note que cette dernière présente une ligne latérale complète et plus visible, celle de l'Able ne dépassant jamais les 12 premières écailles.

Les écailles de ce dernier, souvent un peu plus claires, sont également proportionnellement plus grandes. L'Able est aussi légèrement prognathe.



Pour ne pas confondre !

Son activité est diurne, il est omnivore et se nourrit de zooplancton, de larves d'insectes et de végétaux. Comme il fréquente des milieux où les prédateurs sont rares, il arrive qu'il prolifère, auquel cas les individus deviennent remarquables par leur maigreur.

Reproduction

L'Able, dont la durée de vie n'est que de quelques saisons, est mûre dès la fin de sa première année et se reproduit de mi-mai à mi-juillet. Les mâles, qui arborent à cette saison des tubercules blancs sur la tête, s'approprient alors un petit territoire dans la végétation aquatique. Ils y nettoient les végétaux et le défendent vigoureusement en attendant l'arrivée de femelles mûres.

Celles-ci possèdent un organe de ponte constitué de deux lobes autour de l'orifice uro-génital, grâce auquel elles viennent coller très rapidement sur le substrat végétal, en spirales, des bandes comportant jusqu'à 80 ovules aussitôt fécondées par le mâle. Celui-ci garde par la suite sa progéniture, tout en continuant à inviter d'autres femelles sur le site.

L'éclosion a lieu quelques jours plus tard, et les alevins sont indépendants au bout de 10 à 15 jours. Ils constituent alors des bancs plus proches de la surface que les individus plus âgés.

Répartition nationale

L'Able est originaire d'Europe centrale et du nord de l'Asie Mineure. Son aire de répartition initiale s'étend du Rhin inférieur jusqu'au sud du bassin de la Mer Baltique, mais il a été introduit dans un grand nombre de cours d'eau et de plans d'eau en France hexagonale, à l'exception des zones montagneuses où il ne se maintient pas.

En particulier, son aire de répartition s'est largement développée avec la création d'étangs de pêche de loisir, en particulier pendant la deuxième moitié du XX^{ème} siècle.

Il est aussi parfois utilisé en aquariophilie comme poisson d'ornement, ce qui contribue à sa dispersion.

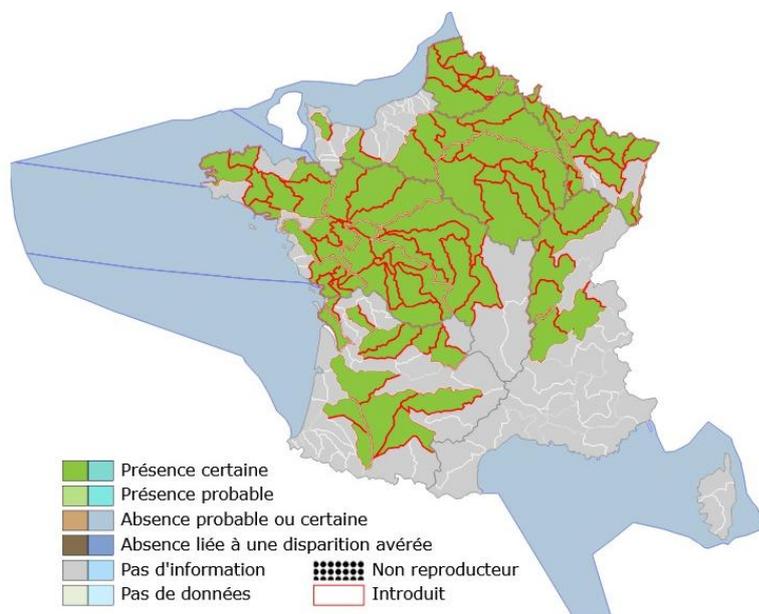


Figure 108 : Répartition de l'Able de Heckel en France hexagonale (INPN/G. Denys, 2025)

Répartition historique et actuelle dans le département

L'Able de Heckel n'est pas natif de l'Aisne. La plupart des données le concernant sont ainsi assez récentes (Figure 109). Il faut cependant prendre du recul par rapport à cette répartition puisque l'Able fréquente des milieux peu échantillonnés en pêche à l'électricité, et qu'il a également pu en particulier au début de sa colonisation être confondu avec l'Ablette, historiquement présente.

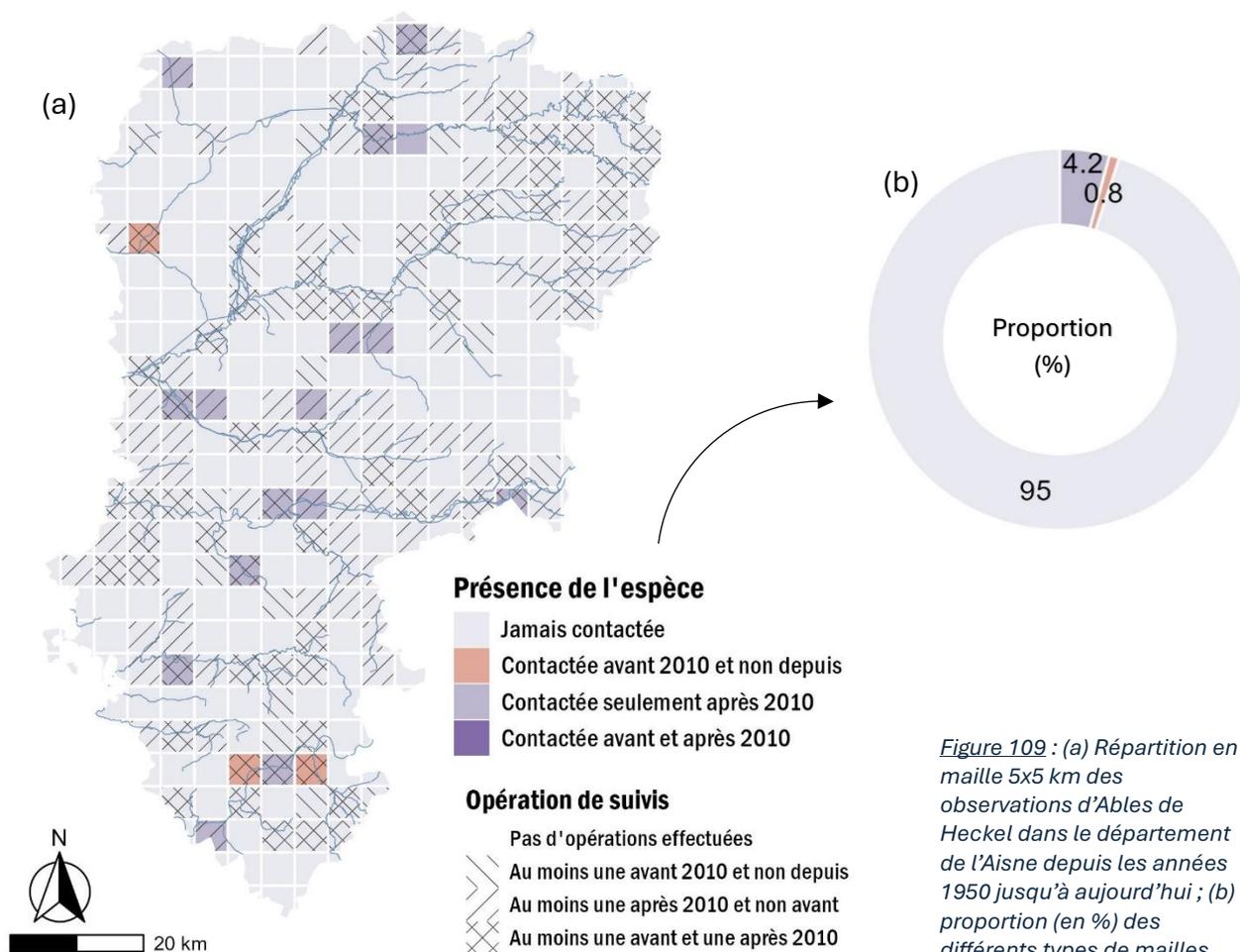


Figure 109 : (a) Répartition en maille 5x5 km des observations d'Ables de Heckel dans le département de l'Aisne depuis les années 1950 jusqu'à aujourd'hui ; (b) proportion (en %) des différents types de mailles.

Il est présent sur tous les bassins versants axonais, avec une répartition assez fragmentée, ce qui correspond aux observations générales en France et à l'historique de ses nombreuses introductions ponctuelles. Les pêches récentes effectuées dans les annexes hydrauliques en particulier ont permis de révéler sa présence sur de nombreuses zones jusqu'alors non échantillonnées.

Tout comme l'Ablette, les écailles caduques et argentées de l'Able de Heckel étaient prélevées au XIX^{ème} siècle, broyées et traitées à l'ammoniaque afin d'en extraire une pâte nommée « essence d'Orient ». Celle-ci était appliquée sur des billes de verre pour leur donner un aspect de perle nacrée.

Le saviez-vous ?

L'espèce n'est pas particulièrement aujourd'hui recherchée par les pêcheurs dans l'Aisne, mais est parfois prise au coup à l'aide de petites cannes pour servir d'appât aux carnassiers.

En résumé...

L'Able de Heckel est un petit poisson grégaire, formant parfois des bancs denses, introduit dans l'Aisne mais évalué dans la Liste Rouge des Hauts-de-France car natif du bassin versant de la Meuse. Souvent confondu avec l'Ablette, il vit en surface dans les eaux lenthiques riches en végétation aquatique.

Capable de coloniser les annexes et plans d'eau au moment des crues, il a de plus été disséminé, souvent involontairement, au cours du XX^{ème} et XIX^{ème} siècles dans de nombreux plans d'eau, et on retrouve aujourd'hui de façon disparate dans tous les bassins versants axonais.



© Phil's 1stPix (Creative Commons)

L'AMOUR BLANC

Ctenopharyngodon idella

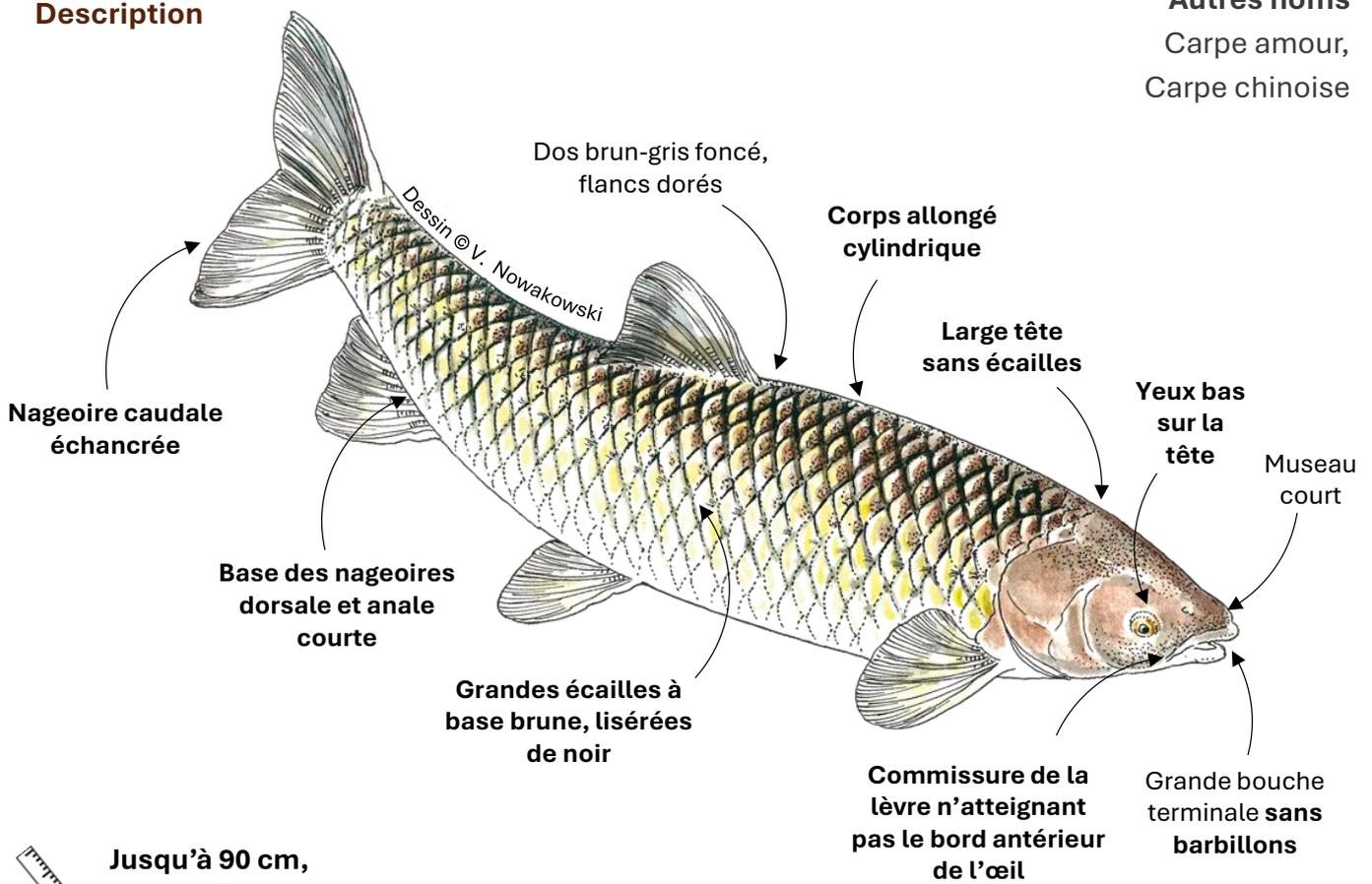
Chordata > Actinopterygii > Cypriniformes > Xenocyprididae



Statut en France métropolitaine
(Légifrance)

Introduit/
Exotique

Description



Autres noms

Carpe amour,
Carpe chinoise



Jusqu'à 90 cm,
record d'1,5 m



9 kg,
record de 45 kg

Il est originaire du fleuve Amour qui lui a donné son nom.

Habitat et mode de vie

L'Amour blanc favorise les eaux calmes des lacs, canaux, étangs ou grandes rivières bien végétalisées. Elle est particulièrement tolérante et supporte à la fois une très faible oxygénation et une gamme de température allant de 0 à 38°C, même si en-dessous de 5°C elle a tendance à entrer en activité ralentie et se réfugie en profondeur.

Totalement phytophage, c'est un poisson vorace qui broute les plantes aquatiques et les herbacées submergées, mais peut également se nourrir d'algues filamenteuses, de débris, et peut même intégrer des invertébrés à son menu si nécessaire.

Ses mâchoires puissantes font de l'Amour blanc un excellent faucardeur, capable d'ingérer quotidiennement l'équivalent de son propre poids et plus, ce qui peut causer des dégâts importants sur les herbiers aquatique.

Faucardage

Reproduction

L'Amour blanc devient sexuellement mature entre 4 et 9 ans, pour un poids de 4,5 kg environ. Le frai a lieu pour des températures comprises entre 20 et 30°C, dans des zones courantes au fond graveleux où les adultes se rassemblent. Les femelles sont très fécondes et pondent entre 10 mille et 10 millions d'œufs qui ont la particularité de ne pas couler au fond et sont au contraire emportés par le courant, pour incuber en pleine eau pendant 2-3 jours.

Les alevins restent d'abord à l'aval où ils ont été emportés et y ont une croissance extrêmement rapide. Il se nourrissent au début de plancton et d'invertébrés benthiques pendant que leur mâchoire se développe, puis se mettent à brouter les plantes aquatiques.

Il semble que les conditions optimales à sa reproduction ne soient pas réunies en France hexagonale et celle-ci est extrêmement rare voire inexistante.

Répartition nationale

L'Amour blanc est originaire des bassins des fleuves Amour et Yangtsé, qui coulent dans le sud-est de la Russie et le nord-ouest de la Chine.

A partir des années 1930, elle a été introduite dans une grande partie de l'ex-URSS et jusqu'en Europe centrale. Elle arrive en France en 1957, à la fois pour peupler certains plans d'eau mais également pour lutter contre certains végétaux et algues favorisés par l'eutrophisation.

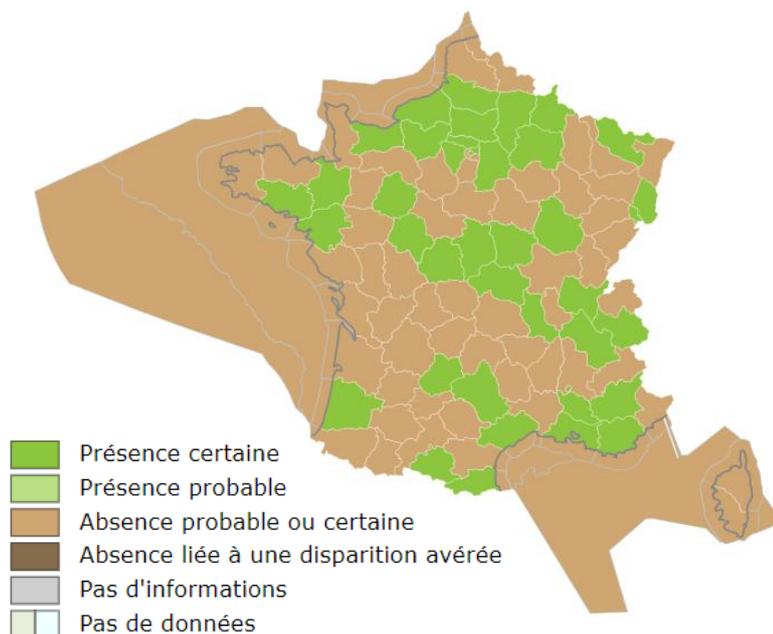


Figure 110 : Répartition de l'Amour blanc en France hexagonale selon l'INPN (G. Denys, 2024)

Echappée par la suite de certains étangs à la faveur des crues, on la retrouve aujourd'hui parfois dans les cours d'eau, notamment dans les bassins de la Seine, du Rhône et de la Loire. Sa présence peut alors porter préjudice, notamment à cause de la destruction de plantes protégées et de frayères pour d'autres espèces de poissons.

On note que l'espèce est également élevée en pisciculture pour sa chair, qui est assez réputée.

Répartition historique et actuelle dans le département

L'Amour blanc a été identifié, en plus de certains étangs où il a été introduit, dans des cours d'eau du bassin de l'Aisne et de la Serre, avec notamment un juvénile identifié dans cette dernière en 2024. Celui-ci pourrait cependant être issu d'un rempoissonnement de plan d'eau en ne constitue pas une preuve de la reproduction de ce poisson dans notre département.

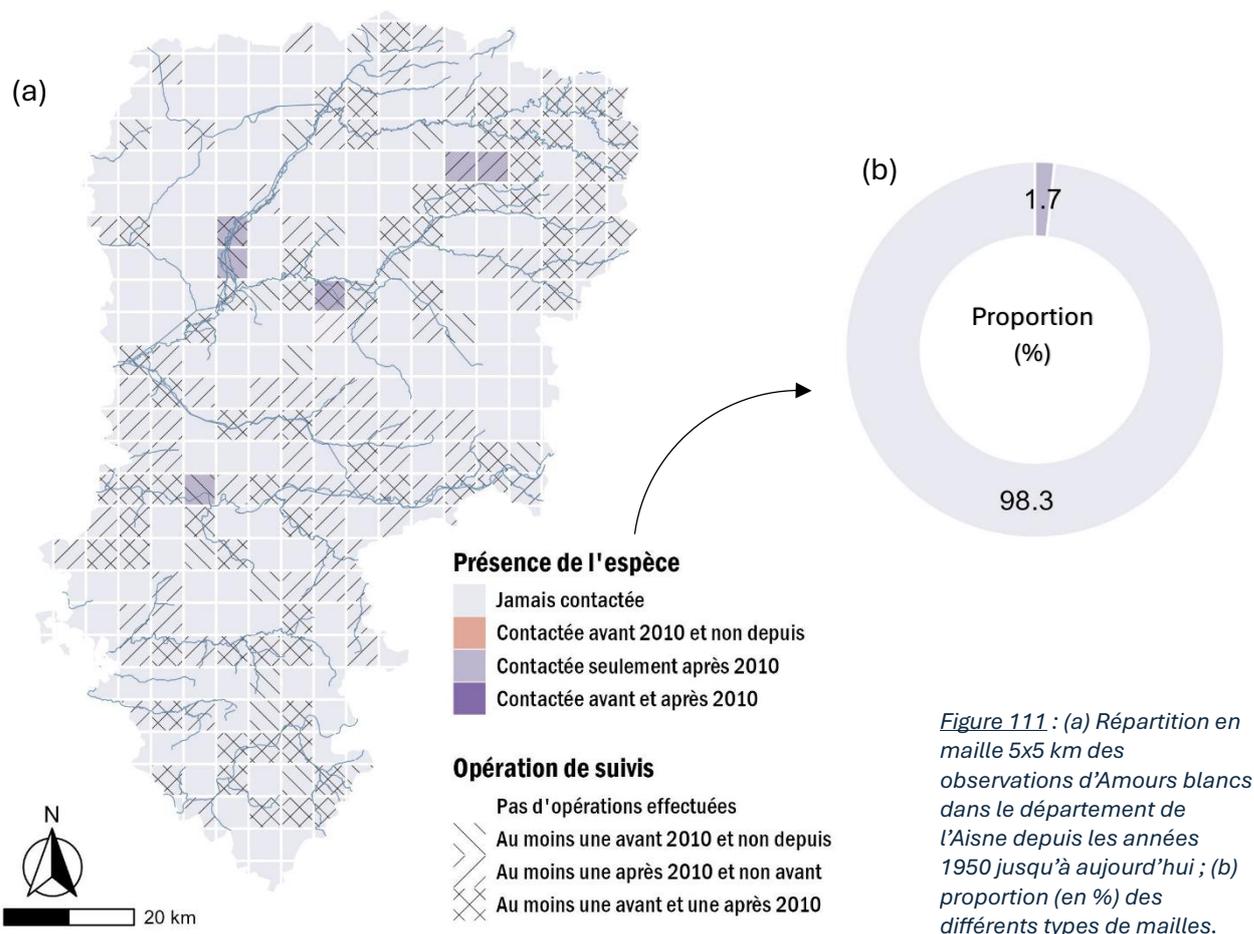


Figure 111 : (a) Répartition en maille 5x5 km des observations d'Amours blancs dans le département de l'Aisne depuis les années 1950 jusqu'à aujourd'hui ; (b) proportion (en %) des différents types de mailles.

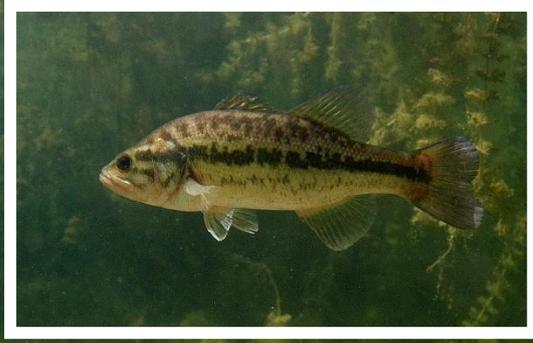
L'Amour blanc, par sa taille imposante, sa combativité et son originalité, est également devenu un objectif pour certains pêcheurs de Carpes en eau closes. Il s'agit d'une pêche technique, qui nécessite notamment de ne pas utiliser de montages trop visibles auxquels elle ne mord pas, et de stimuler son odorat sensible avec des odeurs fortes. Les appâts utilisés sont généralement des bouillettes, des pellets ou des grains de maïs, voire des vers de terre.

On note qu'en raison des problèmes que causent son arrivée dans de nombreuses régions du Monde, son introduction en eau close doit faire l'objet d'une autorisation préfectorale, et il est interdit de l'introduire en eau libre. Elle ne figure cependant pas sur la liste des Espèces Exotiques Envahissantes.

En résumé...

L'Amour blanc est un grand poisson phytophage vorace introduit en France dans les années 1950 notamment pour lutter contre la prolifération de certaines plantes et algues, mais qui peut être si efficace qu'il détruit la flore locale et les frayères d'autres poissons. Il est également apprécié par certains pêcheurs qui recherchent sa combativité.

Encore peu présent dans l'Aisne, son introduction en eau close uniquement doit faire l'objet d'un arrêté préfectoral. Il a cependant été recensé deux fois dans des eaux libres lors d'inventaires par pêche à l'électricité.



© Laurent Madelon (FNPF)

Le BLACK-BASS

Micropterus salmoides

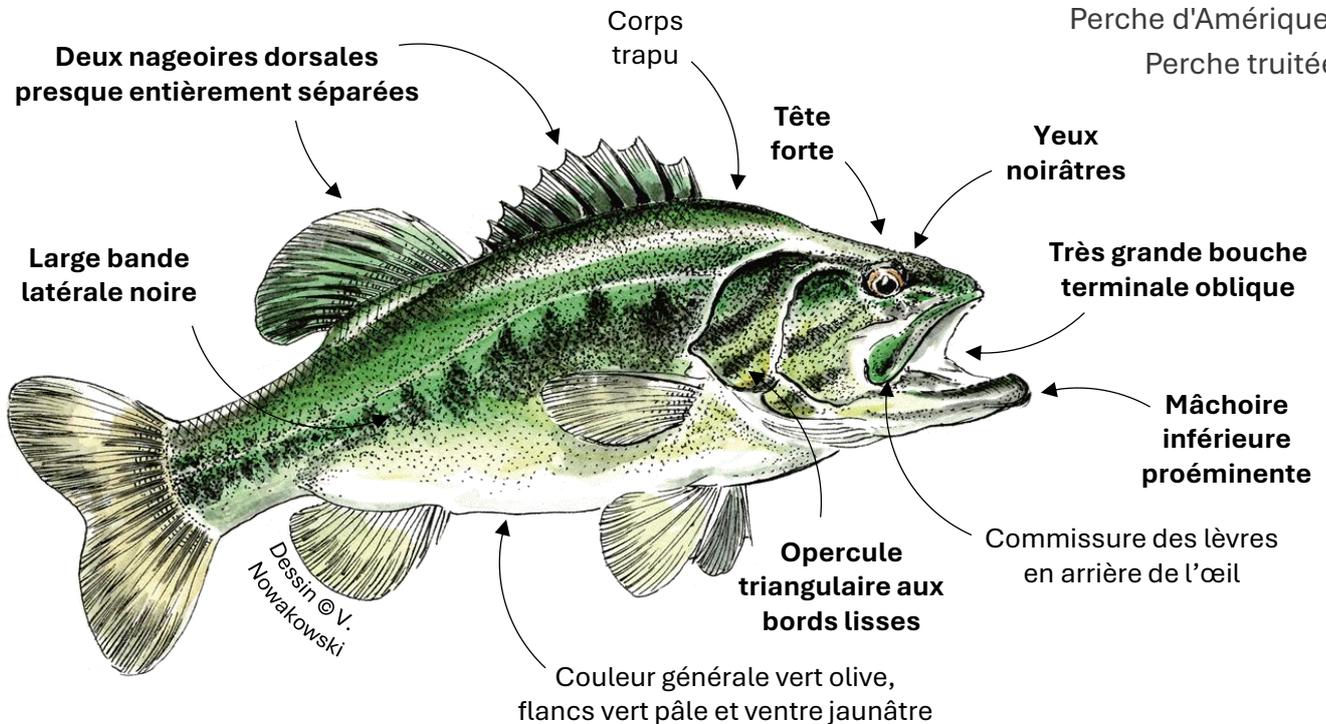
Chordata > Actinopterygii > Perciformes > Centrarchidae



Introduit/
Exotique

Statut en France métropolitaine
(Légifrance)

Description



Autres noms

Achigan à grande bouche,
Perche d'Amérique,
Perche truitee



En France, 50-60 cm au maximum, mais record américain de 97 cm



3 à 4 kg généralement, record de 10 kg

Le « black » dans son nom ne vient pas de sa coloration mais de celle ses alevins de son cousin, l'Achigan à petite bouche, qui prennent une couleur charbon après éclosion

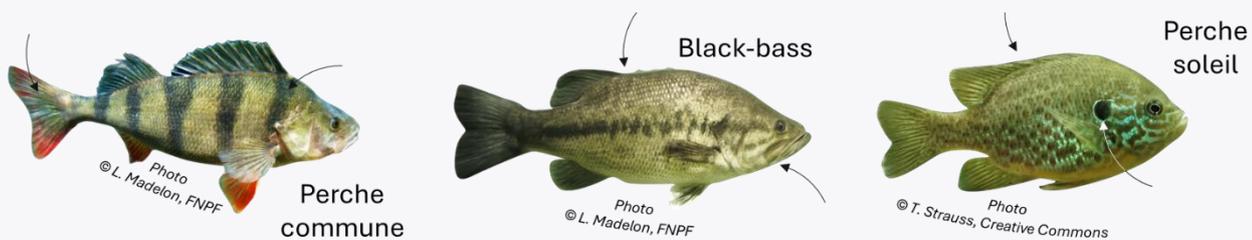
Habitat et mode de vie

Le Black-bass est une espèce peuplant les eaux calmes, peu profondes et riches en végétation des étangs, lacs, annexes hydrauliques et cours d'eaux lenticules. Thermophile, on le retrouve caché dans les plantes aquatiques assez proche de la surface lorsqu'il est jeune et plus en profondeur par la suite. Il peut également tolérer les eaux saumâtres.

Il s'agit d'un carnassier diurne, qui chasse à vue des poissons, crustacés, larves d'insectes mais aussi des mammifères, amphibiens et reptiles s'aventurant dans l'eau. Il peut même venir à bout de la carapace des tortues, et s'attaque au Poisson-chat malgré ses épines qui le protège des Brochets et des Perches. Son activité est saisonnière et il cesse de s'alimenter quand la température de l'eau descend en dessous de 5°C.

La Black-bass est parfois confondu avec la Perche commune, qui est cependant moins trapue et possède une coloration différente, avec des zébrures noires et des nageoires rougeâtres. Il a également des caractéristiques communes avec la Perche soleil, une invasive très présente dans nos plans d'eau. Cette dernière, plus petite, montre cependant une coloration différente, très vive avec du bleu et du vert sur le dos, de l'orangé sur le ventre, pas de bande noire mais et une tache noire et rouge écarlate à l'extrémité de l'opercule. Ses nageoires dorsales ne sont pas séparées.

Pour ne pas confondre



Reproduction

Le Black-bass peut se reproduire en France mais les conditions ne sont généralement pas optimales et celle-ci reste limitée. Pour l'améliorer, certaines structures de pêche sportive réalisent d'ailleurs des reproductions naturelles aménagées (RNA) dans des bassins adaptés.

Les individus deviennent sexuellement mûres entre 2 et 5 ans, soit environ 25 cm. La reproduction est liée à la température, avec des premiers signes de fraie autour de 15 à 16°C et un pic pour une température de 18°C, soit généralement entre avril et juillet selon les régions. Les mâles creusent alors des nids d'environ un mètre de diamètre dans un substrat graveleux ou vaseux, dans des zones peu profondes et bien exposées, abritées par de la végétation aquatique. Très agressifs, ils défendent le territoire environnant des autres mâles, qui éloignent leurs propres nids d'une dizaine de mètres.

Les femelles ne les rejoignent qu'une fois leur ovocytes mûres. Lorsqu'une femelle finit par s'approcher, le mâle vient la pousser en direction du nid, puis entame une parade assez violente où il n'est pas rare qu'il la morde ou lui donne des coups de tête et de nageoires jusqu'à ce qu'elle y ponde. Il recouvre ensuite rapidement les œufs ambrés d'1,7 mm de diamètre de sa semence. La femelle peut

ensuite rester à proximité du nid et revenir y déposer des ovocytes plusieurs fois, ou changer de partenaire. Chaque femelle peut ainsi pondre de 2 000 à 14 000 œufs, à raison d'environ 5 000 par nid.



Figure 112 : Alevin de Black-bass.
Photo © L. Madelon, FNPF

Les mâles commencent dès la fécondation à aérer le nid et à le défendre des prédateurs. Pendant une à deux semaines, soit le temps d'incubation, d'éclosion et de résorption des réserves vitellines des larves, il reste ainsi à son poste sans se nourrir. Puis, une fois les alevins nageant, il les rassemble en « boules » et suit leurs déplacements pour continuer à les protéger. De 3 mm environ au sortir de l'œuf, les alevins grossissent rapidement pour atteindre 30 mm au bout d'un mois environ, après quoi ils commencent à se disperser et abandonnent la garde de leur père.

Répartition nationale

Le Black-bass est natif du continent Nord-américain, depuis le sud du Canada jusqu'au Mexique.

Il a ensuite été introduit en Grande-Bretagne, aux Pays-Bas et en Allemagne dans les années 1880 avant que sa reproduction ne soit réalisée en France dans les années 1890, dans un étang proche de Versailles. De là, il est relâché dans des plans d'eau en Sologne et commence à intégrer le catalogue de nombreuses piscicultures, qui le placent souvent en élevage mixte avec d'autres cyprinidés (Gardons et Carpes notamment).

Apprécié des pêcheurs, il est ensuite introduit par les structures de pêche sportive dans la majeure partie du territoire métropolitain et dans les Outre-mers, bien qu'il se maintienne pour le moment moins bien au Nord de l'Hexagone.

Depuis 1994, il existe d'ailleurs une association « Black Bass France » (BBF) qui regroupe les amateurs de la pêche de cette espèce.

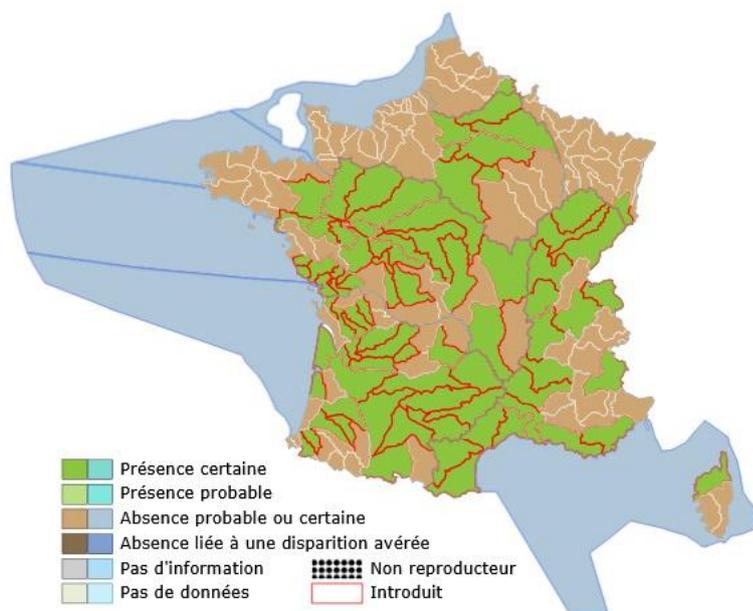
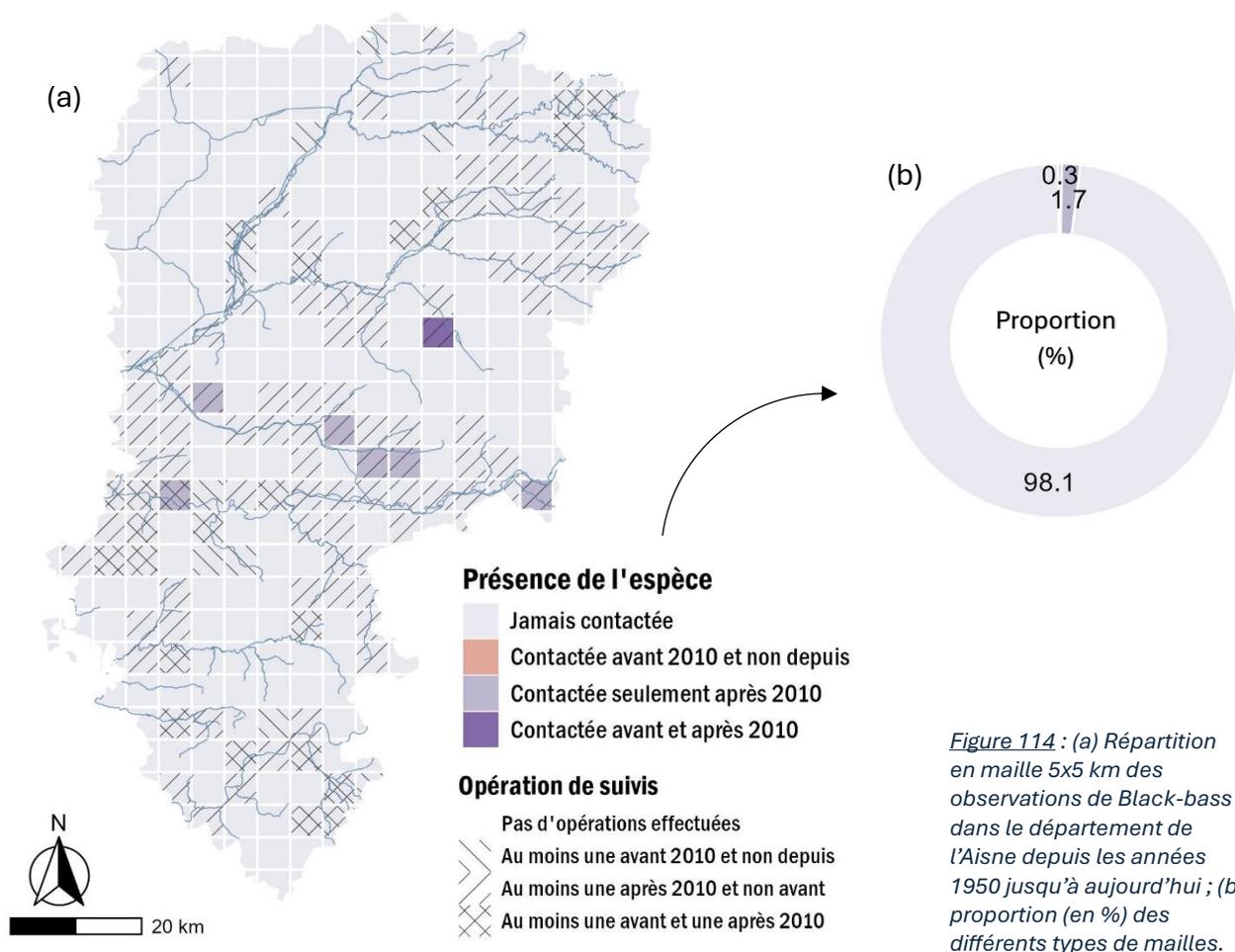


Figure 113 : Répartition du Black-bass en France hexagonale (INPN/G. Denys, 2025)

Le Black-bass est un des poissons les plus répandus au Monde, suite à son introduction massive sur tous les continents. S'il peut localement poser des problèmes et être considéré comme nuisible, par exemple en Nouvelle-Calédonie, il n'est pas considéré comme une espèce exotique envahissante en France hexagonale, et peut être remis à l'eau vivant. Dans de nombreux plans d'eau, il est d'ailleurs obligatoire de le relâcher après capture (« No-kill »).

Statut

Répartition historique et actuelle dans le département



Le Black-bass est présent depuis la deuxième moitié du XX^{ème} siècle dans les étangs de Pierrepont, où de beaux spécimens sont encore capturés chaque année.

Pour lui permettre de terminer sa reproduction, l'ouverture de la pêche du Black-bass a été décalée en 2^{ème} catégorie dans le département depuis 2023. En 1^{ère}, c'est la réglementation liée à la catégorie qui s'applique, à savoir :

Tableau 15 : Périodes où la pêche du Black-bass est autorisée dans l'Aisne

Espèce	1 ^{ère} Catégorie	2 ^{ème} catégorie
Black-bass	Du 2 ^{ème} samedi de mars au 3 ^{ème} dimanche de septembre	Du 1 ^{er} janvier au dernier dimanche de janvier et du 1 ^{er} samedi de juin au 31 décembre

Une taille minimale de capture de 30 cm est de plus en vigueur dans tout le département en 2^{ème} catégorie. Comme toutes les espèces soumises à taille légale de capture, le Black-bass ne peut pas être utilisé comme vif.

On le trouve aussi depuis peu dans d'autres plans d'eau du département, notamment dans l'étang Fédéral du Canivet depuis 2022, où il est en « No-kill », ou dans le Lac de Monampteuil. Il a également été introduit dans le canal latéral à l'Aisne en 2024.

La pêche du Black-bass est technique et appréciée par de nombreux amateurs, parfois à l'aide d'appâts ou de vifs, mais généralement aux leurres. Les gros individus sont plus difficiles à prendre, et leur défense peut être surprenante, avec des bonds en dehors de l'eau et des coups de têtes qui peuvent décrocher l'hameçon.

En résumé...

Le Black-bass est un Percidé présent en France depuis plus d'un siècle. Carnassier, il préfère les eaux chaudes et calmes des lacs et des étangs, où il peut consommer des espèces invasives comme le Poisson-chat qui ne sont pas chassées par les espèces locales. Les soins prodigués par le mâle à sa progéniture sont particulièrement remarquables.

Très apprécié des pêcheurs sportifs pour sa combativité, encore assez rare dans l'Aisne, il est aujourd'hui introduit dans un nombre de plans d'eau croissants du département. Bien qu'il puisse se reproduire en France hexagonale, les conditions ne sont pas optimales, et il n'y présente d'ailleurs pas aujourd'hui de caractère d'espèce envahissante.



© Michael Wurm (Creative Commons)

La BOUVIÈRE

Rhodeus amarus

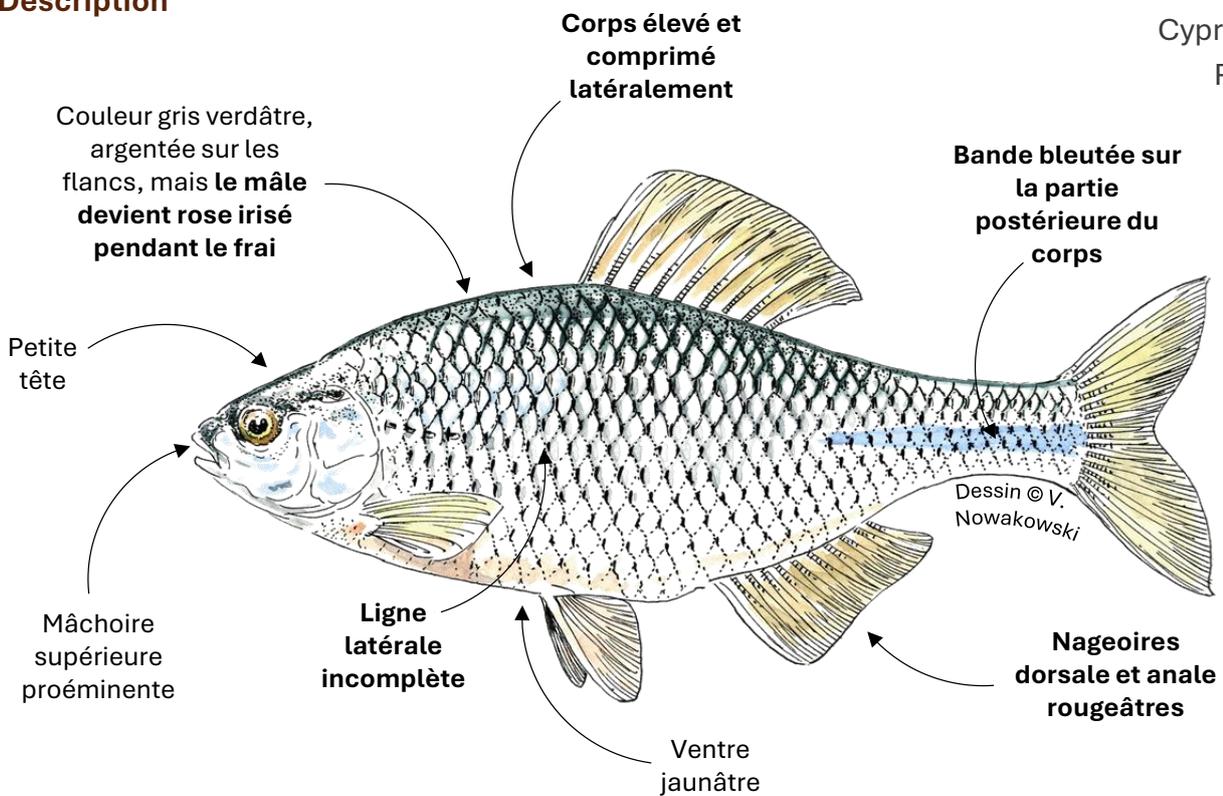
Chordata > Actinopterygii > Cypriniformes > Acheilognathidae



**Présent/
Acclimaté**

Statut en France métropolitaine
(Légifrance)

Description



Autres noms

Cyprin amer,
Pèteuse,
Rosière



Son nom vient du « bouvier », c'est-à-dire celui qui garde les bœufs, en raison de sa présence fréquente près des abreuvoirs des bêtes en rivières.

Habitat et mode de vie

La Bouvière est une espèce d'eaux calmes, claires et peu profondes, qui favorise les grands rivières, annexes ou bords de plans d'eau aux fonds limoneux ou sableux. Elle est sensible à la pollution industrielle et aux pesticides, et serait également une proie privilégiée du Rat musqué, espèce exotique envahissante.

La Bouvière présente un intérêt patrimonial puisque sa présence, du fait de son mode de reproduction, est liée à celle de mollusques bivalves des genres *Unio* ou *Anodonte*, qui sont des organismes filtrants disparaissant de l'eau à cause des pollutions chimiques et organiques. Elle est notamment inscrite à l'annexe II de la directive européenne habitats et à l'annexe III de la Convention de Berne et est protégée en France (Arrêté du 8 décembre 1988).

Espèce patrimoniale

Diurne et grégaire, elle vit en bancs qui se nourrissent prioritairement d'algues, de débris végétaux voire d'invertébrés.

Reproduction

La reproduction de la Bouvière est unique en son genre. Les individus atteignent leur maturité sexuelle à un an environ, et le frai a lieu entre avril et août dans une eau entre 15°C et 20°C. Les mâles sont très reconnaissables à cette époque car ils arborent une belle couleur rose irisée et des boutons nuptiaux autour des narines. Ils s'attribuent un petit territoire autour d'une moule d'eau douce, qu'ils défendent jusqu'à l'arrivée d'une femelle.

Celle-ci possède un tube ovipositeur qui mesure presque la taille de son propre corps, avec lequel elle vient pondre dans le siphon inhalant du mollusque. Le mâle émet alors sa laitance dans l'eau autour des branchies de l'animal dans lesquelles arrivent les ovocytes émis, d'environ 3 mm de diamètre chacun, qui se collent aux filaments branchiaux où ils incubent pendant 2 à 3 semaines. Cette opération peut se répéter plusieurs fois, à raison de 10-15 œufs par moule pour un total de 40 à 100 par génitrice.



Figure 115 : Ponte de Bouvières dans une moule d'eau douce.

Photo © Ostjan, Creative Commons

La Bouvière était autrefois utilisée pour faire des tests de grossesse chez l'homme. On injectait à des femelles l'urine de la femme à tester, et si cette dernière était enceinte, les hormones contenues dans l'urine faisaient saillir les ovipositeurs du poisson.

Test de grossesse

Les alevins éclos restent quelque temps dans la cavité palléale de la moule et finissent par être expulsés par celle-ci via le siphon inhalant lorsqu'ils atteignent environ 8 mm.

Répartition nationale

La Bouvière est présente dans toute l'Europe tempérée et son aire de répartition originale correspondait probablement à l'Europe centrale et orientale, et le Nord de l'Asie Mineure.

Son arrivée en France est ancienne mais date d'après les années 1500, ce qui explique qu'elle ne soit pas évaluée dans la Liste Rouge des Hauts-de-France. On la trouve en plus grande densité sur le quart Nord-Est de la France hexagonale et dans la vallée du Rhône, mais elle régresse au contraire dans le Sud-Ouest. Elle n'est pas présente en Corse.

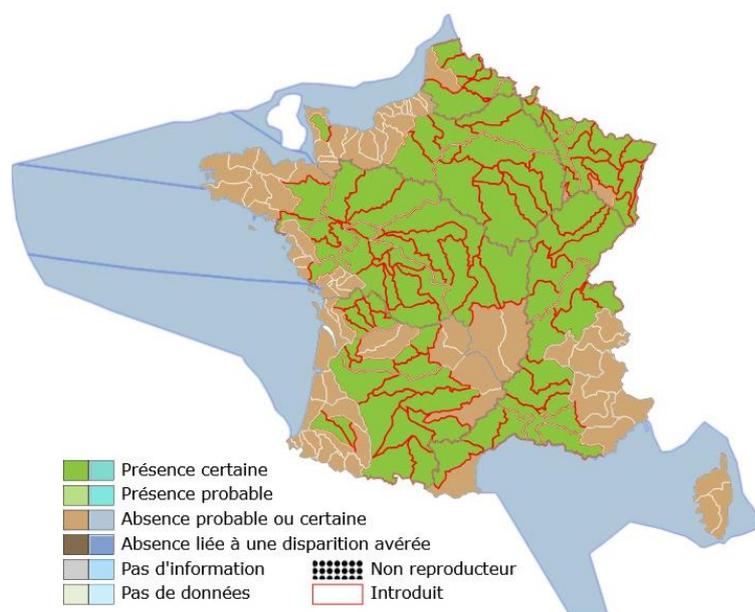


Figure 116 : Répartition de la Bouvière en France hexagonale (INPN/G. Denys, 2025)

Répartition historique et actuelle dans le département

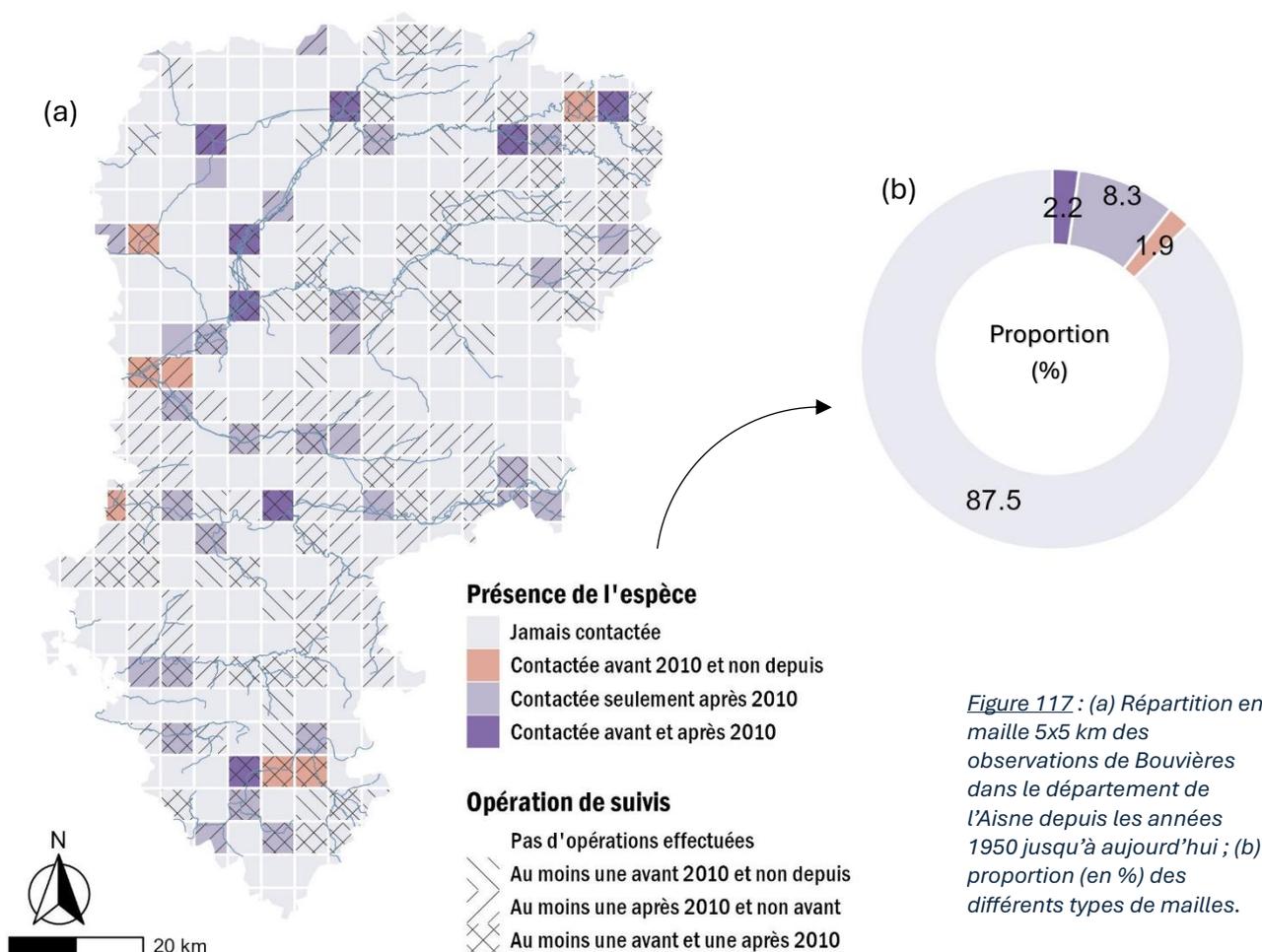


Figure 117 : (a) Répartition en maille 5x5 km des observations de Bouvières dans le département de l'Aisne depuis les années 1950 jusqu'à aujourd'hui ; (b) proportion (en %) des différents types de mailles.

La Bouvière n'est pas citée dans les monographies communales, ce qui n'est pas surprenant puisqu'il ne s'agit pas d'une espèce pêchée et qu'elle passe souvent inaperçue. Elle est néanmoins présente dans tous les bassins versants du département depuis le début des pêches d'inventaires réalisées par le CSP dans les années 1980. Les pêches à l'électricité récemment réalisées par la FPPMA 02 dans les annexes hydrauliques pour caractériser la fraie du Brochet ont également révélé sa présence dans un grand nombre d'entre elles, permettant de mieux connaître la distribution locale de cette espèce. Elle est aussi très commune dans les plans d'eau.

Ses populations semblent ainsi bien se porter, et il se pourrait que son aire de répartition augmente même dans le département, avec de nombreux nouveaux signalements durant les 15 dernières années.

En résumé...

La Bouvière est un petit poisson assez commun dans l'Aisne dont la reproduction, originale, utilise des moules d'eau douce (« ostracophilie ») ce qui la lie à la présence de ces mollusques et en fait un très bon bio-indicateur.

Ce cycle de vie atypique, menacé par la pollution chimique et organique fait qu'elle est protégée en France, bien qu'il s'agisse à l'origine d'une espèce exogène, raison pour laquelle elle n'est pas évaluée dans la Liste Rouge des Hauts-de-France.



© Laurent Madelon (FNPF)

Les CARASSINS

Carassius sp.

Chordata > Actinopterygii > Cypriniformes > Cyprinidae



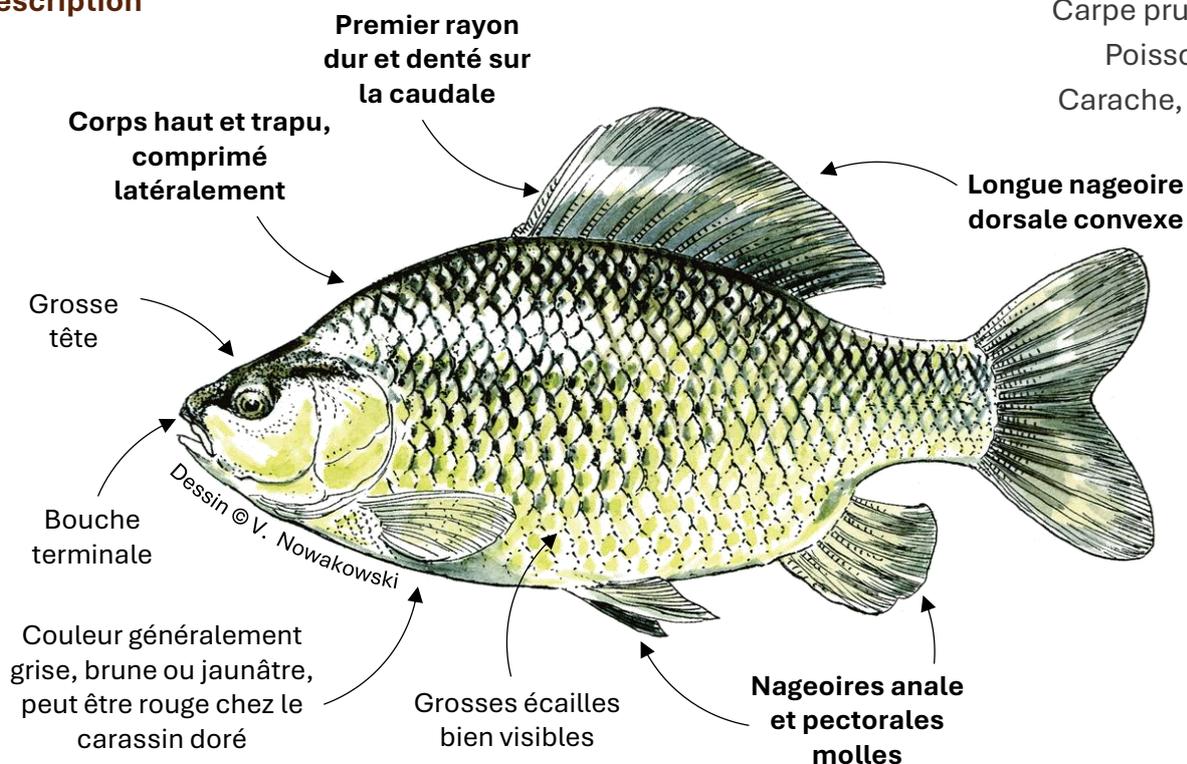
**Introduit/
Exotique**

Statut en France métropolitaine
(Légifrance)

Autres noms

Carpe prussienne,
Poisson rouge,
Carache, Gibèle...

Description



20 à 35 cm



**1 kg généralement,
record de 2,1 kg**



Une mémoire de poisson rouge ?

Bien que très populaire, la croyance selon laquelle les carassins ont mauvaise mémoire est un mythe, et il a été montré qu'ils peuvent au contraire se souvenir de faits plusieurs mois

Habitat et mode de vie

Le Carassin est un poisson des eaux calmes et stagnantes, chaudes et bien végétalisées, qui peut aussi supporter les eaux saumâtres et les pH très faibles. Rustique, il est capable de survivre à certaines pollutions et à des taux très bas d'oxygène dissous grâce notamment à un système de métabolisme anaérobie. Le Carassin commun est notamment connu pour également résister au gel.

3 espèces de carassins morphologiquement très proches se côtoient dans l'Aisne, et leur distinction n'ait pas été systématiquement faite dans les données : le Carassin argenté (*Carassius gibelio*), le Carassin commun (*Carassius carassius*) et le Carassin doré (*Carassius auratus*), qu'on appelle aussi « poisson rouge » et dont la forme ornementale est vendue comme animal de compagnie. Ces trois espèces se reproduisent d'ailleurs entre elles, donnant des hybrides aux caractères intermédiaires.

Le Carassin argenté peut être différencié grâce aux 5 rayons mous sur sa nageoire anale contre 6 ou plus chez les deux autres espèces. Le bord de sa nageoire dorsale est concave et non convexe contrairement au Carassin commun, et il ne possède pas de tache noire à l'insertion de la caudale. Ses écailles sont un peu plus grosses, avec une coloration argentée qui lui donne son nom.

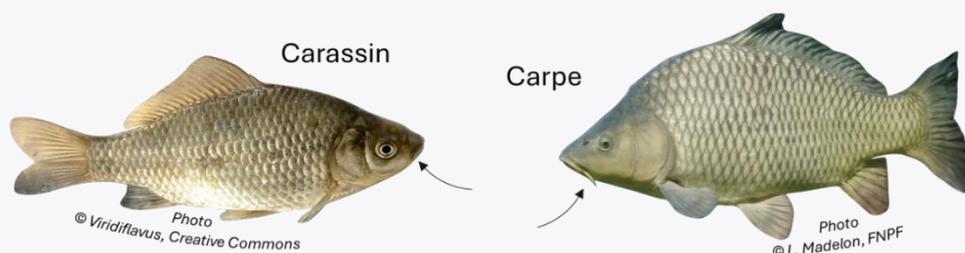
Le Carassin doré est lui plus allongé et peut (ou non !) présenter des couleurs chatoyantes, rouge en particulier, mais est sinon généralement plus clair que le Carassin commun, et légèrement doré. Sa nageoire anale est concave et non convexe.

Pour être certain de la distinction, il est nécessaire de se baser sur le nombre de branchiospines (excroissances osseuses sur des arcs branchiaux), au nombre de 23 à 33 chez le Carassin commun, 37 à 52 chez l'argenté, et 38 à 47 pour le doré.

Distinction

Grégaire, il est omnivore et consomme des plantes aquatiques, des larves ou des vers qu'il déniche au fond de l'eau. Comme la Carpe, avec qui il entre souvent en concurrence, il possède des dents pharyngiennes qui lui permettent de broyer les aliments ingérés.

Le Carassin et la Carpe, bien qu'ils aient un comportement similaire, peuvent être facilement distingués par l'absence de barbillons chez le premier, qui est aussi plus petit à l'âge adulte.



Le critère de la couleur ne peut pas être retenu puisque certaines espèces de Carpe, notamment la Carpe koi (sous-espèce *Cyprinus carpio carpio*), sont aussi vendues en animalerie et pour agrémenter les bassins, et se retrouvent parfois dans le milieu naturel.

Pour ne pas confondre

Son activité est saisonnière, il s'enfouit l'hiver ou pendant les saisons les plus sèches dans le sédiment et y entre en léthargie.

Reproduction

Le Carassin devient sexuellement mûre à environ 3-4 ans, pour une taille entre 8 et 15 cm. Le frai est déclenché par des températures d'eau de 16-18°C, soit en mai-juin, généralement en début de journée. Les mâles portent à cette époque des tubercules nuptiaux blancs sur la tête, les opercules et les nageoires pectorales.

Les individus des deux sexes se regroupent en bancs proche des rives, dans des zones présentant une végétation dense. Les mâles suivent les femelles mûres dans une parade nuptiale frénétique, souvent ponctuée d'éclaboussures. Chaque femelle pond de façon fragmentée entre 150 000 et 300 000 œufs collants de 1,5 mm environ, fécondés par un mâle différent à chaque fois. Ceux-ci adhèrent à la végétation où ils incubent entre 4 et 8 jours selon la température.

Le Carassin argenté est en réalité composé de deux type de populations : une diploïde et une triploïde. Chez cette dernière, la population est composée uniquement de femelle, qui se reproduisent grâce aux mâles d'autres Cyprinidés. Ceux-ci viennent couvrir les ovocytes de leur semence, ce qui active le développement embryonnaire, mais leur matériel génétique est éliminé et seul celui de la femelle est conservé. Il semblerait que cette stratégie reproductrice soit plus payante, et que les Carassins dorés triploïdes soient ainsi largement majoritaire en France.

Carassins triploïdes

Les juvéniles, omnivores, sont plutôt nocturnes au début de leur vie et se nourrissent de plancton, d'invertébrés benthiques et de débris végétaux. Le Carassin doré ornemental, ou Poisson rouge, bien qu'étant domestiqué peut lui aussi se reproduire de façon naturelle dans certains plans d'eau, et les alevins présentent alors des couleurs plus ou moins prononcées qui ont tendance à attirer les prédateurs.



Figure 118 : Carassins dorés ornementaux de différentes tailles et couleurs dans un bassin. Photo Creative Commons

Répartition nationale

La répartition des 3 espèces au niveau national [Figure 119](#) tient compte des données fournies, or les Carassins échantillonnés ont jusque récemment été très peu distingués, d'autant que la discrimination entre les 3 espèces est souvent compliquée à faire, en particulier sur le terrain avec des petits individus. Il semblerait cependant qu'elles soient toutes les 3 présentes sur une majeure partie du territoire métropolitain, et que des Carassins soient également présents à la Réunion et en Nouvelle-Calédonie.

Ces trois espèces, bien que ne présentant pas de caractères d'exotiques envahissantes, ne sont cependant pas natives et ont été introduites en France et en Europe.

- Le Carassin commun est ainsi originaire du continent asiatique et a été importé en Europe après être arrivé en Russie. On le trouve en Lorraine au XVIII^{ème} siècle après qu'il aurait été introduit par le roi Stanislas, et il colonise progressivement les bassins versants de l'Hexagone avant d'arriver en Corse dans les années 1970.

- Le Carassin argenté est généralement considéré comme originaire d'Europe centrale, mais il est possible qu'il ait été auparavant introduit dans les eaux européennes depuis l'Asie de l'Est. Il a ensuite été amené en Europe au XIX^{ème} siècle, souvent élevé avec la Carpe, et arrive dans les années 1950 en France hexagonale. La population triploïde mentionnée plus haut est plus récente et date de la seconde partie du XX^{ème} siècle.
- Le Carassin doré est natif de l'Asie de l'Est, issu d'une sélection de carassins argentés qui commence en Chine vers l'an 1000. Il est ramené des Indes par les Portugais à la fin du XVII^{ème} siècle et arrive en Angleterre puis en France où il s'acclimata dans des bassins. L'espèce aujourd'hui domestique est vendue dans le monde entier.

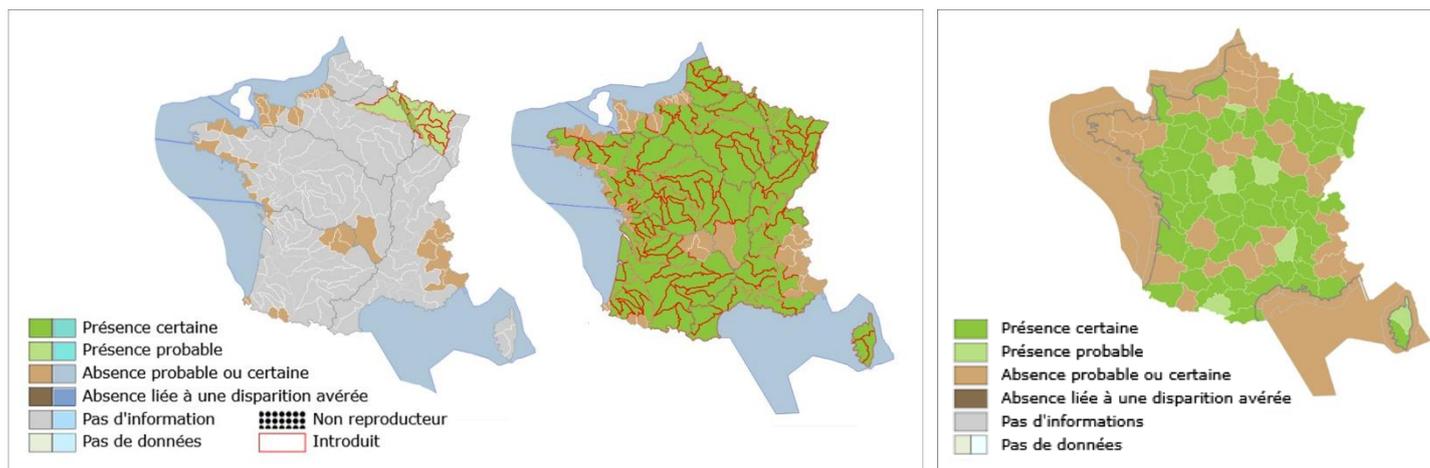


Figure 119 : Répartition en France hexagonale des trois espèces de Carassins présentes dans l'Aisne, le Carassin commun (*Carassius carassius*) à gauche, le Carassin argenté (*Carassius gibelio*) au centre et le Carassin doré (*Carassius auratus*) à droite (INPN/G. Denys, 2025, 2025, 2020)

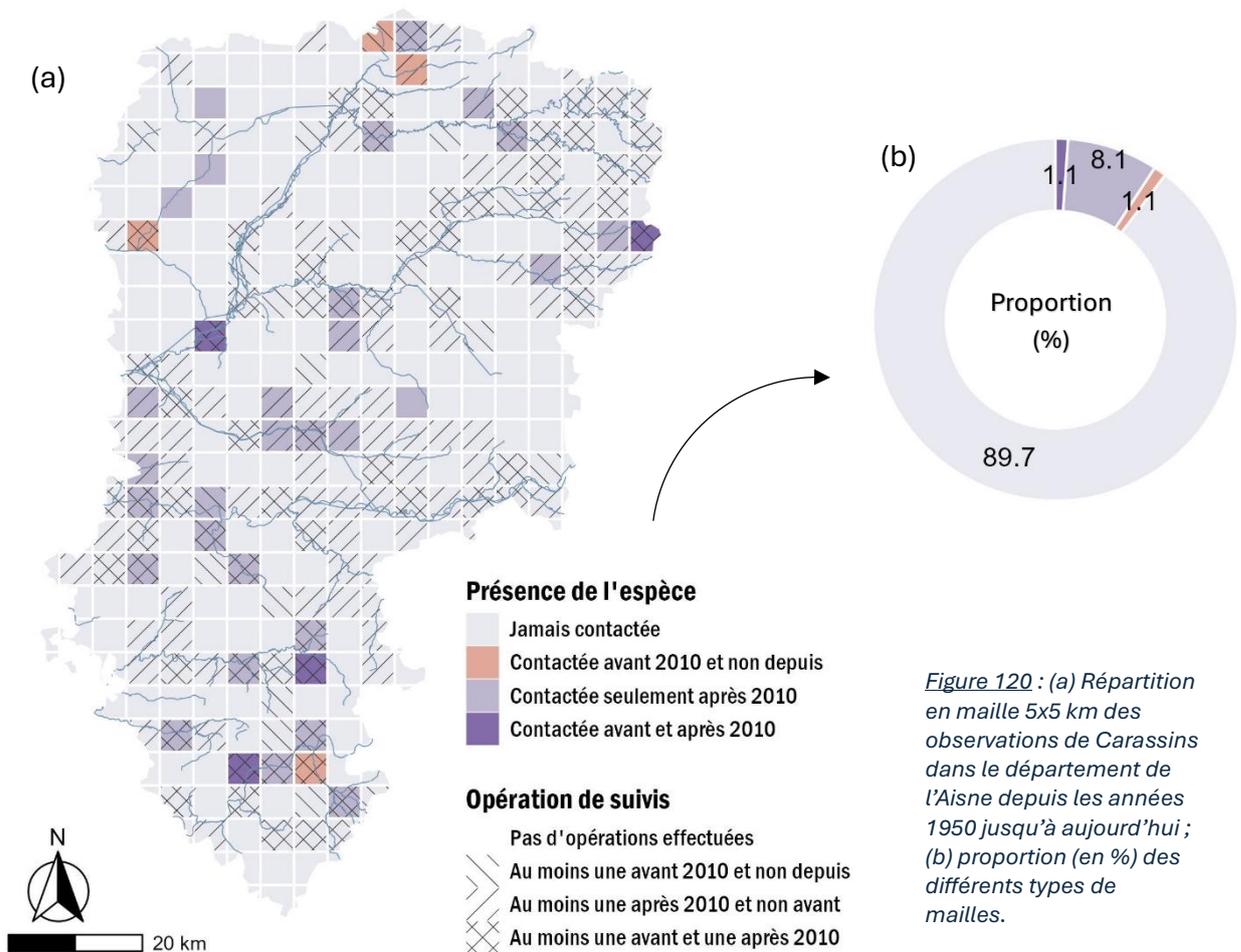
On note qu'il arrive encore malheureusement que des Poissons rouges soient relâchés dans la nature, où ils peuvent avoir des conséquences importantes sur la faune locale, notamment dans les mares où ils consomment les autres espèces. Des réglementations ont été mises en place pour éviter ce marronnage mais également éviter sa maltraitance en aquarium, par exemple une interdiction de l'utiliser comme lot dans les foires comme cela était populaire auparavant.

Répartition historique et actuelle dans le département

Le Carassin est présent sur les trois grands bassins versants du département. La *Figure 120* regroupe les données des 3 espèces, la distinction n'ayant pas systématiquement été faite pour une grande partie d'entre elles.

De la même façon que les autres poissons inféodés aux plans d'eau, les Carassins sont assez peu recensés par pêche à l'électricité puisque celles-ci y sont assez rarement effectuées. On le retrouve cependant dans un très grand nombre d'étangs et de lacs du département, et leur répartition réelle dépasse probablement les observations et suivis connus par la FPPMA 02.

La majeure partie des données est de plus récente (moins de 15 ans), ce qui peut également suggérer une expansion dans le département.



Il n'est pas mentionné dans les monographies communales, ce qui peut suggérer soit une méconnaissance de cette espèce moins appréciée que la carpe, soit une moindre répartition à l'époque, bien que *C. carassius* et *C. auratus* aient déjà alors été introduits dans le bassin Seine-Normandie.

De nos jours, il est souvent pêché pour être utilisé comme vif. Sa pêche est assez ludique et appréciée par les jeunes, avec des techniques à privilégier selon des saisons. Vorace, il s'attrape au coup, au feeder, à l'anglaise ou même à la mouche, en gardant en tête d'utiliser des montages discrets car il s'effarouche assez facilement.

En résumé...

Le Carassin est un Cyprinidé thermophile, qui préfère les eaux calmes et bien végétalisées des plans d'eau de toutes tailles. Il en existe trois espèces dans l'Aisne, peu distinguées dans les données et introduites d'Asie ou d'Europe centrale, dont le très populaire Poisson rouge qui est une forme ornementale du Carassin doré. Il est très résistant y compris au manque d'oxygène et à certaines pollutions, et le Carassin commun peut même survivre au gel enfoui dans la vase.

Omnivore et grégaire, assez fécond, il peut provoquer des déséquilibres lorsqu'il est relâché par des particuliers dans des plans d'eau où il n'existerait pas autrement. Néanmoins, dans les conditions naturelles sa forme sauvage ne pose pas de problème majeur et aucune des trois espèces ne fait partie des exotiques envahissantes en France.



© Tilt hunt (Creative Commons)

La GRÉMILLE

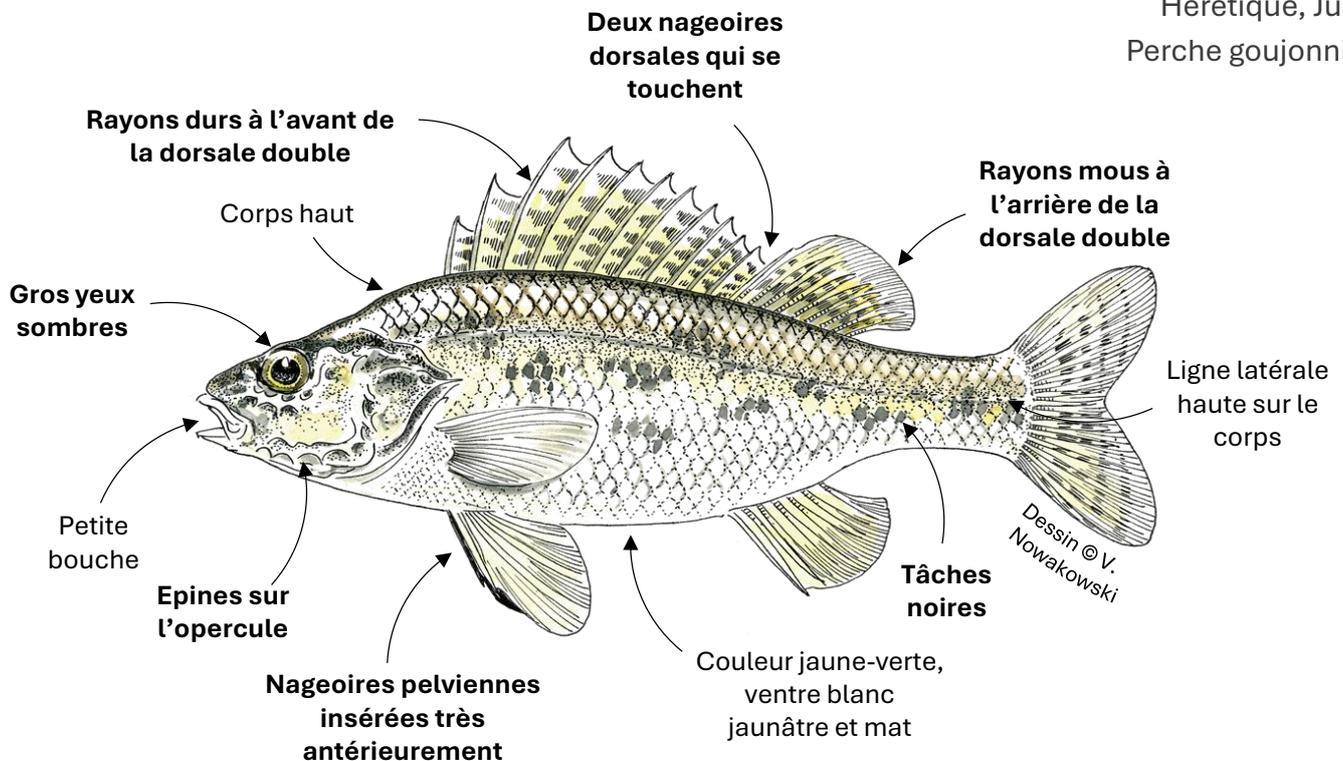
Gymnocephalus cernuus

Chordata > Actinopterygii > Perciformes > Percidae



Statut dans les Hauts-de-France

Description



Autres noms

Goujon-perche,
Hérétique, Juine,
Perche goujonnière



12 à 15 cm,
jusqu'à 25 voire 30 cm



10 à 50 g
jusqu'à 400g

A cause de son comportement agressif en dépit sa taille, on appelle parfois la Grémille l'« Hérétique », qui va à l'encontre des normes établies

Habitat et mode de vie

La Grémille est un poisson d'eaux calmes, qu'on peut trouver dans les lacs, le canaux, les étangs ou les zones calmes et profondes des rivières aux fonds sableux ou graveleux. Il s'agit d'une espèce résistante, capable de s'adapter à une large gamme de conditions environnementales y compris déséquilibrées par l'activité humaine. Son apparition reflète ainsi parfois la dégradation de cours d'eau ou de plans d'eau.

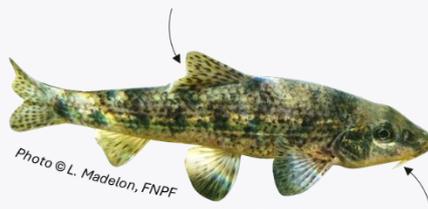
Elle vit seule ou en petits groupes qui se déplacent peu, ayant une capacité de nage limitée, et est active toute l'année. Vorace, elle consomme selon sa taille du zooplancton, des insectes, ou des poissons de petite taille.

Comme elle est plutôt nocturne et vit souvent dans des zones turbides, elle possède une ligne latérale particulière, associée à des fossettes dans la tête remplies de mucus qui la rendent très sensible aux mouvements et lui permettent de repérer ses proies même sans visibilité.

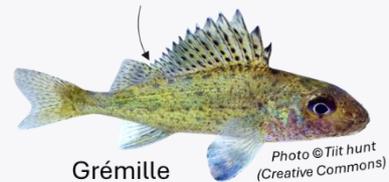
Comme le reflète l'appellation de « Goujon-Perche », la Grémille possède des points communs avec la Perche commune et le Goujon. Pour les différencier, on notera que les deux parties de la nageoire dorsale double de la Perche ne se touchent pas, et que sa robe est rayée et non tachetée. Le Goujon lui se distingue facilement grâce à sa nageoire dorsale unique et ses barbillons.



Perche commune



Goujon



Grémille

Pour ne pas confondre !

Reproduction

La Grémille peut se reproduire à partir de sa deuxième année et la ponte, fractionnée, a lieu entre avril et juin. Les individus des deux sexes se rassemblent pour le frai en bancs dans des eaux peu profondes entre 10 et 18°C. Ceci donne parfois lieu à des migrations saisonnières au printemps, ou des bancs remontent les cours d'eau au printemps et les redescendent à l'automne.

Il y a peu de dimorphisme sexuel, même si les mâles sont souvent moins massifs. Les femelles déposent des cordons d'œufs blanc jaunâtre enroulés à la végétation ou aux rochers, de façon similaire à la Perche commune. Elles sont particulièrement prolifiques, entre 300 et 1 500 œufs par gramme de poids vif, soit jusqu'à 10 000 œufs par femelle.

Il arrive que la Grémille se retrouve en surpopulation en particulier dans certains plans d'eau. Comme sa cousine la Perche, elle peut alors avoir une croissance moindre et se reproduire à une taille inférieure, faisant apparaître des populations « naines ».

Surpopulation

Au bout d'une dizaine de jours d'incubation dépendant de la température, des larves non vésiculées de 4mm environ éclosent et commencent à se nourrir en pleine eau de planctons avant de rejoindre les fonds. La croissance est rapide, en particulier chez les femelles.

Répartition nationale

La Grémille est une espèce originaire du Nord-Est de l'Europe et de la Sibérie, que l'on peut trouver jusque dans les eaux saumâtres des estuaires.

Elle aurait fait son apparition dans l'est de la France au XVIII^{ème} siècle et est considérée comme autochtone dans le bassin versant du Rhin.

Elle a par la suite colonisé celui de la Seine et de la Saône par les canaux, puis a été introduite de façon voulue ou non dans une majorité du territoire métropolitain ainsi qu'en Corse dans les années 1970-1980.

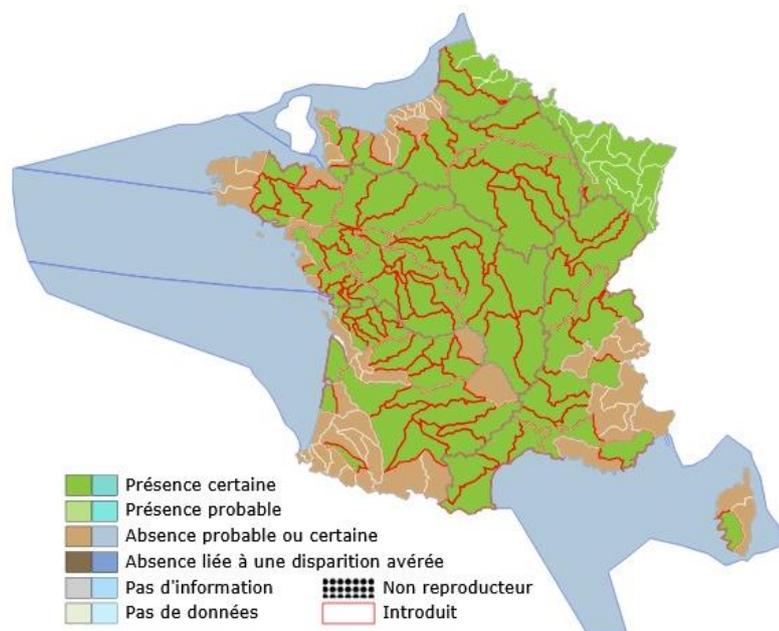


Figure 121 : Répartition de la Grémille en France hexagonale (INPN/G. Denys, 2025)

Répartition historique et actuelle dans le département

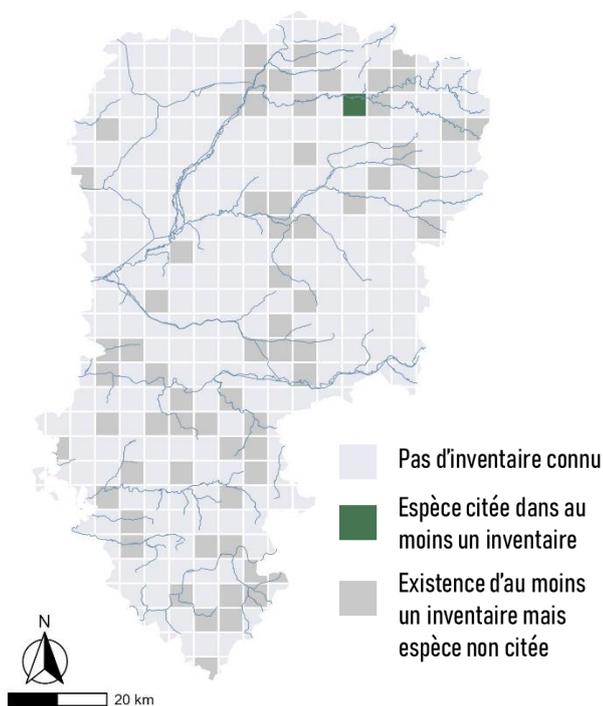


Figure 122 : Mentions de « Juine » dans les archives départementales (années 1880) selon un maillage 5x5 km.

La Grémille est citée sous le nom local de « Juine » (aussi parfois « Gouine ») dans l'Oise au niveau de la commune d'Autreppes en 1883, ce qui atteste de sa présence dans le bassin de la Seine à la fin du XIX^{ème} siècle (Figure 122).

A cause de sa taille il est probable que, comme dans le reste du territoire français, ce poisson n'ait sûrement pas été très recherché à cette époque pour sa chair, pourtant assez fine comme la plupart des percidés. C'est encore le cas de nos jours, même si l'espèce, agressive, peut être prise par inadvertance au coup ou aux leurres si l'on pêche plus au fond. Elle est parfois aussi recherchée comme vif.

Sa répartition actuelle concerne tous les grands bassins versants du département (Figure 123), bien que comme la plupart des espèces de grands milieux, elle soit moins souvent échantillonnée lors des campagnes de pêche électrique.

Cette connaissance partielle a d'ailleurs justifié son classement parmi les espèces « non évaluées » de la Liste Rouge régionale. Il n'apparaît cependant pas selon les experts que les populations soient aujourd'hui menacées ni que sa répartition ait beaucoup évoluée depuis les années 1980, ce qui est cohérent avec ses capacités d'adaptation et sa résistance aux pressions physiques et chimiques.

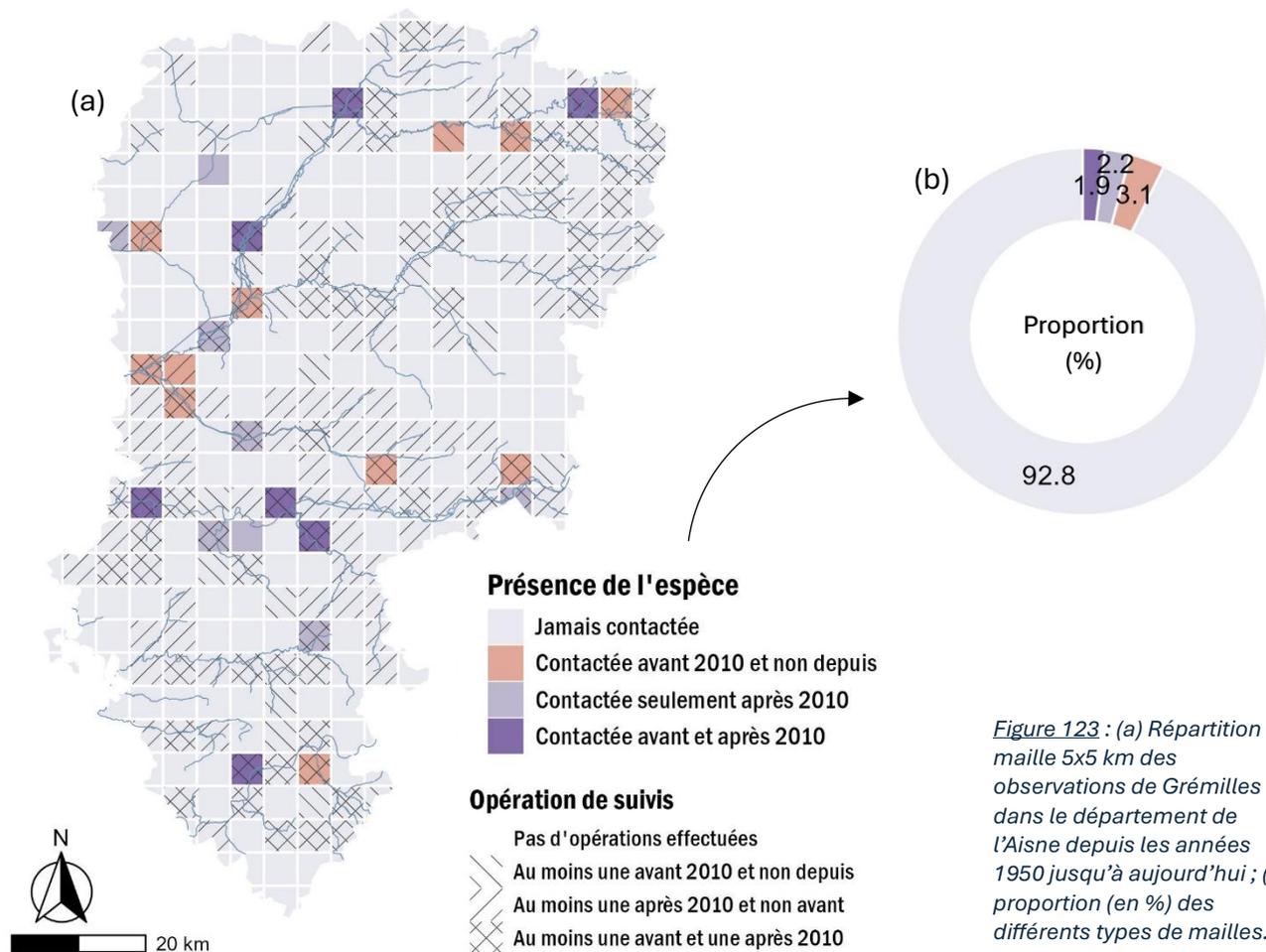


Figure 123 : (a) Répartition en maille 5x5 km des observations de Grémilles dans le département de l'Aisne depuis les années 1950 jusqu'à aujourd'hui ; (b) proportion (en %) des différents types de mailles.

Il est aussi notable que si elle n'est pas rare, ses populations sont souvent très localisées dans les zones les plus propices, et parfois peu connues des observateurs locaux.

En résumé...

La Grémille est un petit prédateur nocturne et benthique, résistant aux perturbations anthropiques et aux pollutions, qui possède une ligne latérale particulière lui permettant de repérer ses proies quelle que soit la luminosité.

Arrivée dans l'Est de la France au XVIII^{ème} siècle, elle a colonisé le bassin Seine-Normandie à partir de ses canaux et était présente dans l'Aisne à la fin du XIX^{ème} siècle comme en attestent nos monographies communales. Discrète et peu recherchée par les pêcheurs, elle passe parfois inaperçue dans les eaux calmes qu'elle fréquente préférentiellement, mais est bien présente dans tout le département.



© Jörg Freyhof (Creative Commons)

L'IDE MELANOTE

Leuciscus idus

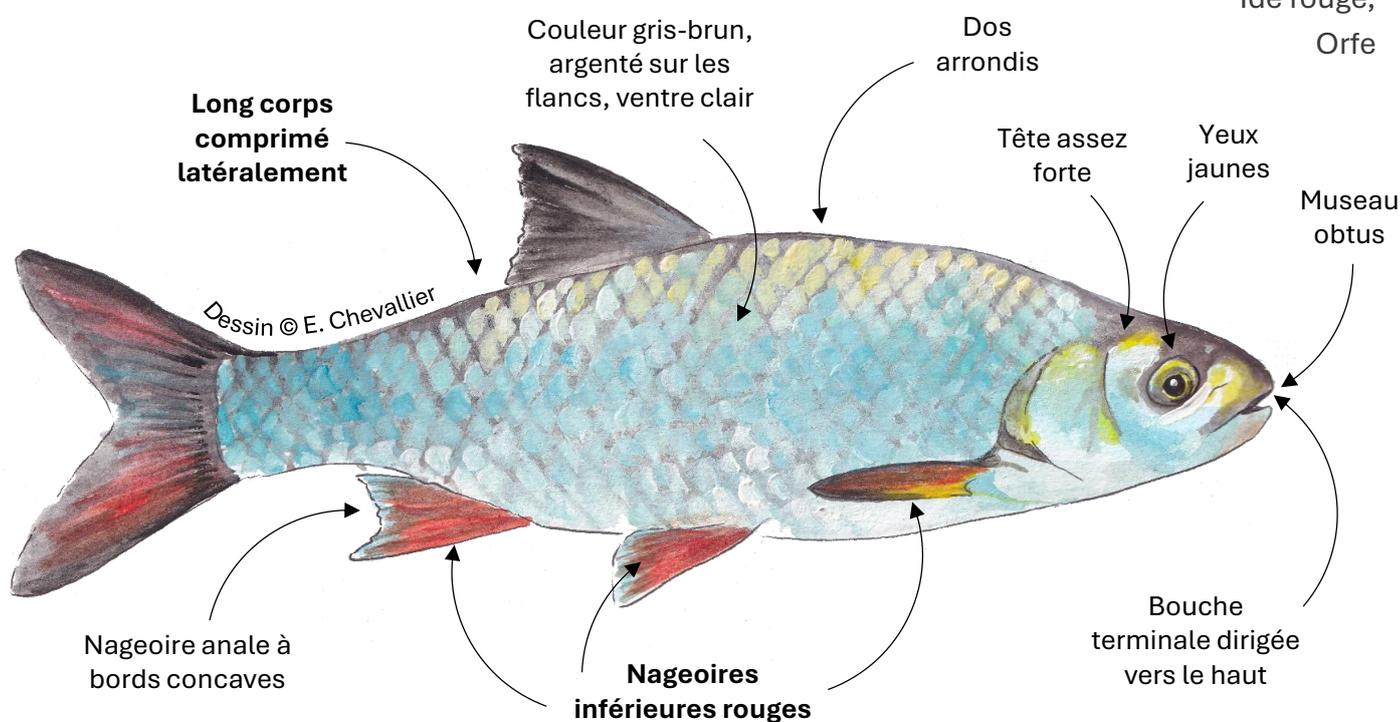
Chordata > Actinopterygii > Cypriniformes > Leuciscidae



**Présent/
Acclimaté**

Statut en France métropolitaine
(Légifrance)

Description



Autres noms

Gardon rouge,
Ide rouge,
Orfe



30 - 50 cm,
jusqu'à 80 cm



200-500 g,
maximum 5 kg

« Ide » vient du suédois en référence à sa robe colorée brillante.

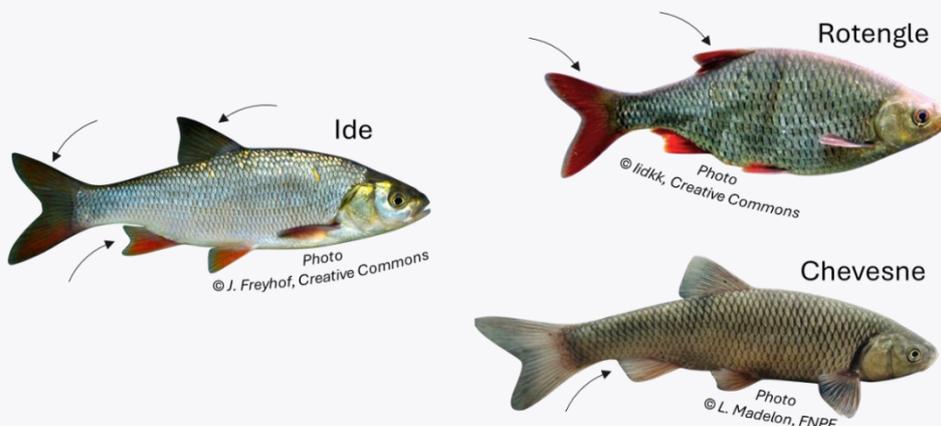
Habitat et mode de vie

L'Idé est un poisson généralement grégaire qui fréquente les eaux calmes des grandes rivières ou des plans d'eau et peut se retrouver jusque dans les eaux saumâtres. Assez opportuniste, il peut s'adapter à un grand nombre d'habitats.

Il vit généralement au milieu des plans d'eaux, même si les jeunes qui ont une alimentation plus herbivore peuvent se rapprocher des rives et y consommer les plantes aquatiques. Il reste souvent presque immobile, à l'affût des insectes venant au contact de la surface, mais consomme également des mollusques et des crustacés, et les plus gros individus intègrent volontiers des petits poissons d'autres espèces à leur menu.

Parmi les espèces les plus ressemblantes et fréquentant le même type de milieux, l'Idé est souvent confondu avec le Rotengle ou le Chevesne. Pour le distinguer du premier, le plus simple est de regarder la couleur des nageoires dorsales et caudales, qui sont foncées chez l'Idé mais pas chez le Rotengle. Le Chevesne lui, se distingue par une nageoire anale convexe alors qu'elle est concave chez l'Idé.

Pour ne pas confondre



L'Idé existe aussi sous une forme ornementale rouge orangée qui est vendue en jardinerie, parfois sous le nom de Poisson rouge bien que celui-ci ne soit pas de la même espèce (cf. « Carassins »).

Reproduction

L'Idé mélanote devient sexuellement mâture entre deux et cinq ans, pour un poids de 400 g environ. Le frai se déroule entre mars et juin dans une eau de 12-13°C, parfois moins. Les zones de frai correspondent à des hauts fonds présentant des pierres ou de la végétation, où les mâles arrivent les premiers, remontant parfois les cours d'eau sur des courtes distances. Les femelles les y rejoignent, et pendant environ trois jours environ les deux sexes restent en banc au niveau des frayères, chaque femelle pondant entre 60 000 et 160 000 œufs de 2,5 mm selon son poids, qui se déposent et adhèrent au substrat disponible.

Les adultes quittent ensuite les lieux, et une partie de la ponte est consommée par les prédateurs. Ceux qui restent éclosent après 2 à 3 semaines. Les larves d'environ 10 mm restent en eau calme et commencent à se nourrir de zooplancton. Leur croissance est rapide, et les jeunes mesurent 13 cm après un an et 20 cm environ à la deuxième année.

Répartition nationale

L'Ide est originaire d'Europe centrale et de l'Est, et on le trouve également dans le Rhin. Il a ensuite été introduit partout dans le Monde, notamment sa forme ornementale pour ses qualités esthétiques, et en France à partir des années 1900.

En 1930, il est déjà signalé dans la Somme, puis par la suite dans la Seine, la Loire et le Rhône.

Beaucoup des Ides recensés aujourd'hui viennent d'individus à la couleur rouge, car lorsque ceux-ci se reproduisent dans le milieu naturel, leur descendance reprend très rapidement la couleur « sauvage » par sélection.

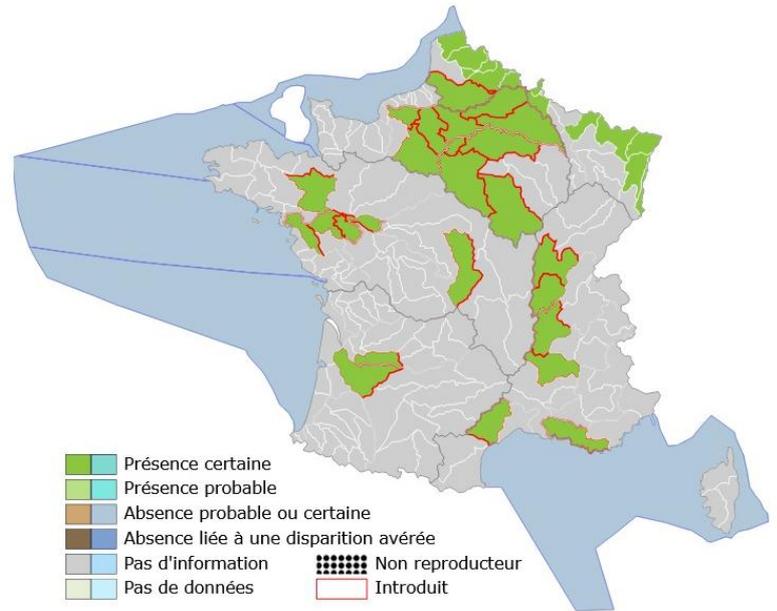


Figure 124 : Répartition de l'Ide mélanote en France hexagonale (INPN/G. Denys, 2025)

Répartition historique et actuelle dans le département

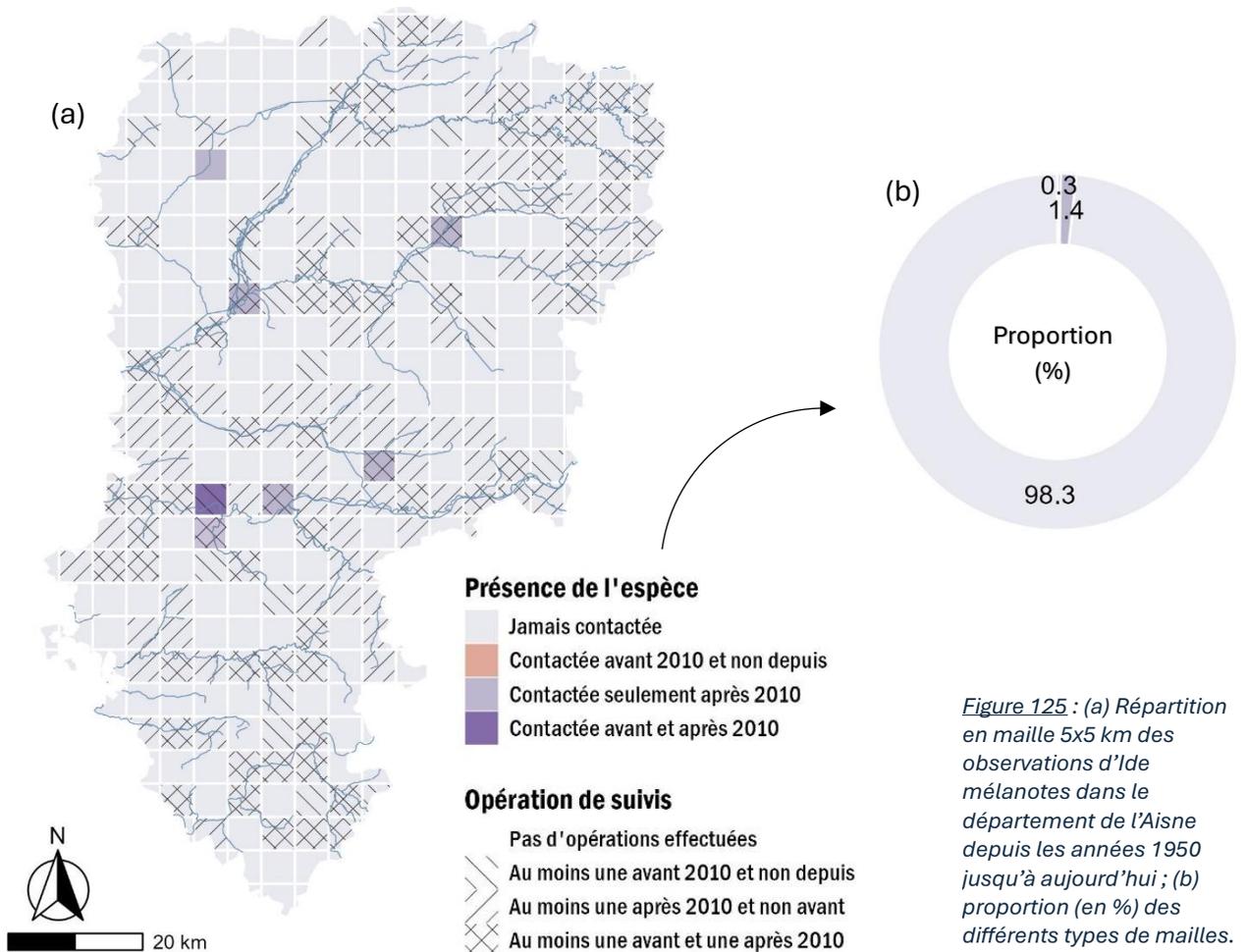


Figure 125 : (a) Répartition en maille 5x5 km des observations d'Ide mélanotes dans le département de l'Aisne depuis les années 1950 jusqu'à aujourd'hui ; (b) proportion (en %) des différents types de mailles.

L'ide a assez peu souvent été recensé dans le département, ce qui est probablement dû à la fois à la fois à une répartition assez restreinte, un sous-échantillonnage des grands milieux qu'il fréquente, et une confusion fréquente avec le Rotengle, le Gardon ou le Chevesne. L'espèce est par ailleurs généralement moins connue du grand public. Elle n'est pas non citée dans les monographies communales, mais n'était à l'époque de leur rédaction pas présente dans le bassin Seine-Normandie.

L'ide mélanote est inscrit sur l'arrêté du 8 décembre 1988 fixant la liste des espèces de poissons protégées sur l'ensemble du territoire national. A ce titre, il est interdit de l'utiliser comme vif, mais pas de le produire en pisciculture ni de le vendre, ce qui explique qu'il soit trouvé en magasin et même parfois vendu – illégalement – comme tel. Il peut dans ce cas être utile d'en alerter le fournisseur. L'arrêté interdit aussi de détruire ses œufs, son habitat, et particulièrement ses zones de reproduction, qui peuvent faire l'objet d'arrêtés de protection de biotope.

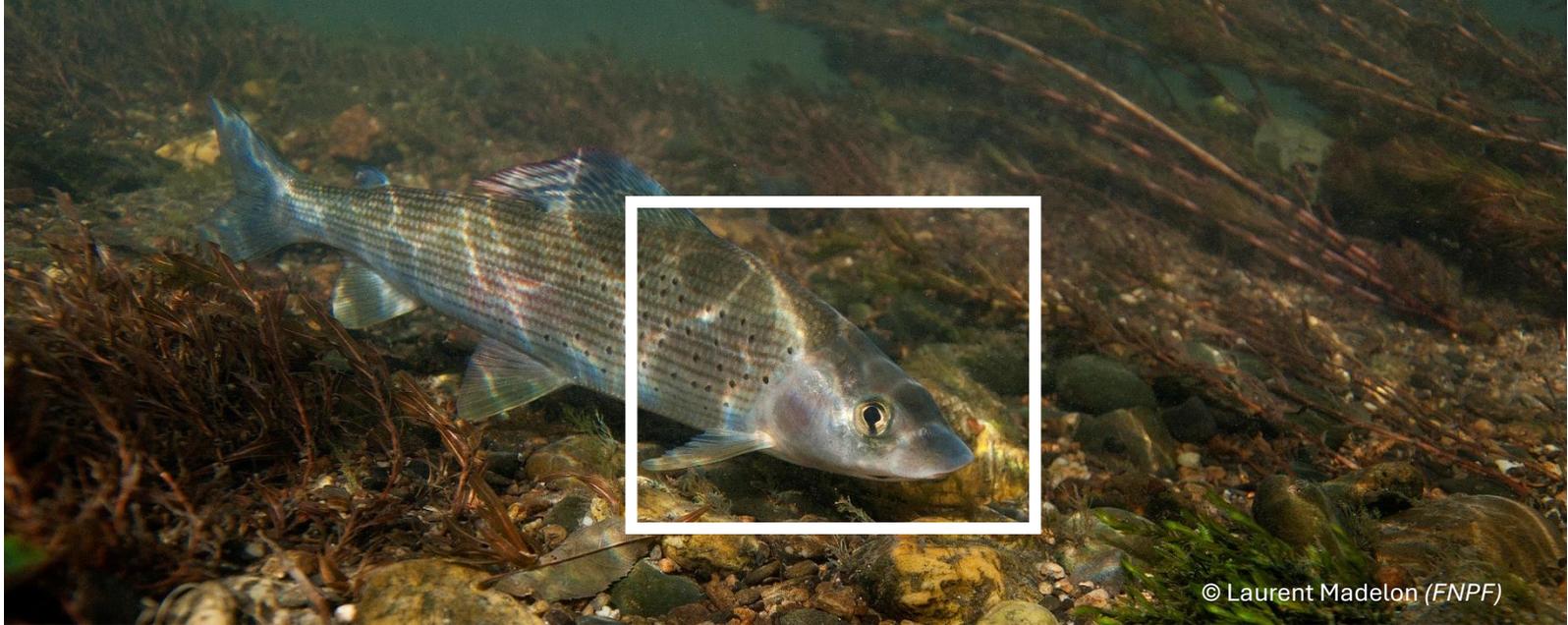
Elle a été recensée ces dernières années sur les bassins de l'Oise et de l'Aisne. Des captures ont de plus déjà eu lieu dans la Marne, proche du département, et elle y est sûrement également présente chez nous même si la Fédération n'a pas d'informations à ce sujet. Si le nombre d'observations semble augmenter, il est encore difficile de conclure sur une réelle avancée, ou à une meilleure connaissance des pêcheurs.

Ce poisson se pêche de la même manière que le Chevesne et est particulièrement réceptif aux leurres. Il apprécie également les appâts naturels, comme les asticots, les vers et la plupart des esches végétales.

En résumé...

L'ide mélanote est un poisson assez mal connu du grand public, originaire d'Europe centrale et orientale mais acclimaté chez nous depuis plus d'un siècle. Opportuniste, il apprécie les eaux calmes des plans d'eau et des grandes rivières, qu'il partage avec le Rotengle et le Chevesne avec lesquels il est parfois confondu.

On le recense assez peu dans le département, même s'il est très probablement présent sur les trois grands bassins versants de la Marne, de l'Aisne et de l'Oise. Il s'agit d'une espèce protégée en France, dont il faut rappeler que l'utilisation comme vif est interdite même s'il peut être parfois vendu en jardinerie puisqu'il est également un poisson d'agrément, notamment sa forme colorée rouge.



© Laurent Madelon (FNPF)

L'OMBRE COMMUN

Thymallus thymallus

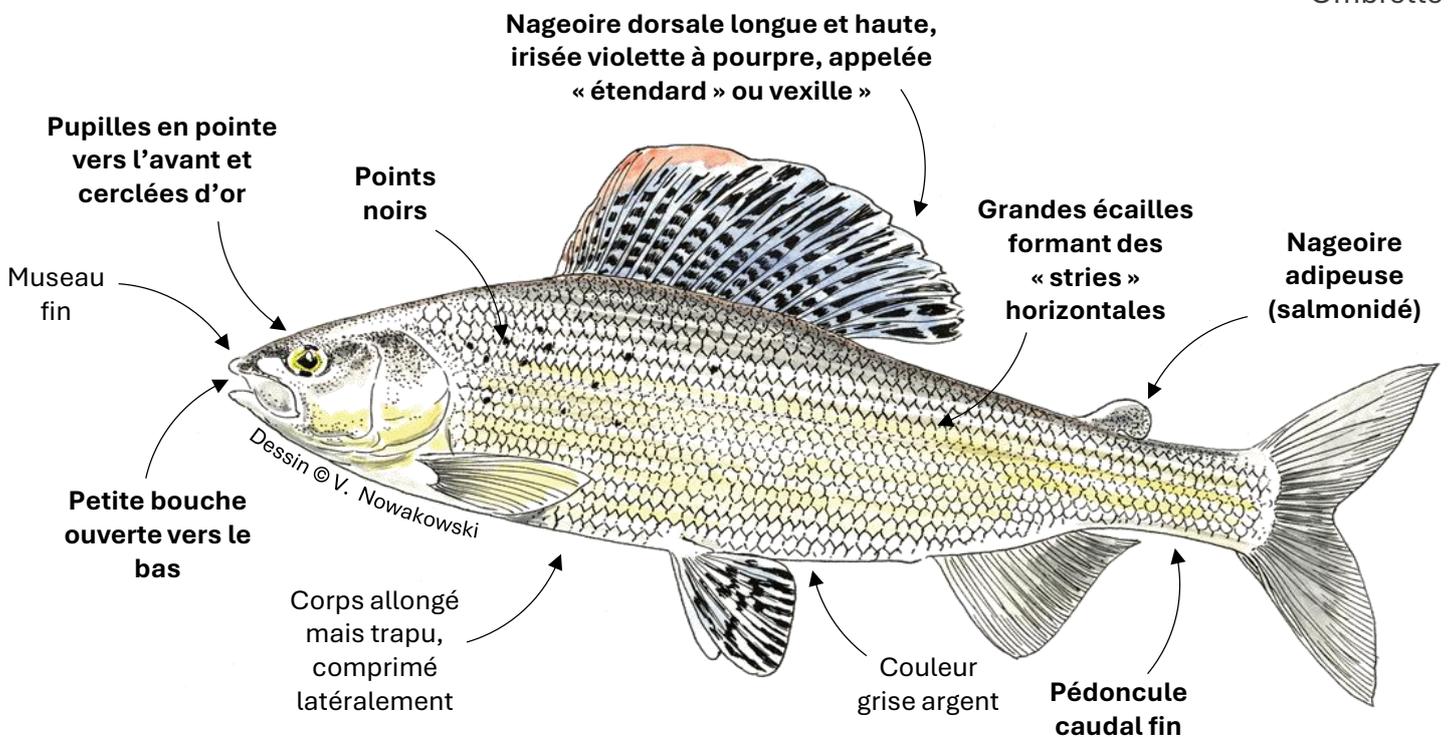
Chordata > Actinopterygii > Salmoniformes > Salmonidae



Présent/
Acclimaté

Statut en France métropolitaine
(Légifrance)

Description



Autres noms
Ombre de rivière,
Ombrette



30-35 cm environ,
jusqu'à 50 cm



300-400 g
Record de 1,5 kg

Le nom d'« Ombre » vient de son mimétisme, si développé qu'on ne voit parfois que son ombre...

Habitat et mode de vie

L'Ombre vit dans les eaux courantes, fraîches (12 à 16°C) et bien oxygénées, aux fonds composés de graviers, de sables ou de galets. Il donne ainsi son nom à la zone à Ombres de la classification de Huet, située entre la zone à Truite et la zone à Barbeau. Malgré son aspect proche des poissons blancs, il s'agit d'un salmonidé.

C'est un poisson discret et grégaire qui vit en bancs d'individus d'âges similaires et recherche en pleine eau mollusques, crustacés, insectes voir parfois d'autres petits poissons pour se nourrir.

Très sensible à la qualité de l'eau, il est particulièrement menacé partout en Europe par le colmatage des fonds par les dépôts polluants et le développement d'algues, ainsi que par le réchauffement des eaux qui le poussent en amont des bassins versants. Les populations d'ombres souffrent également des modifications morphologiques des cours d'eau qui perturbent le régime thermique, comme les barrages, les recalibrages et les extractions de granulats. Il est ainsi classé « Vulnérable » sur la Liste Rouge des Poissons de France métropolitaine.

Reproduction

La reproduction de l'Ombre a lieu en mars-avril, après le dégel. Les individus deviennent mâtures vers 2, 3 voire parfois 4 ans, et une courte migration a généralement lieu, à la recherche de zone de frayères propices dans les radiers, dans une eau à environ 10 °C.

Les mâles se reconnaissent alors par leur coloration très sombre et leur étendard coloré largement déployé. Ils s'attribuent un territoire de quelques mètres carrés qu'ils défendent jalousement, à coups de morsures et nageoires hérissées. Ils isolent une femelle avec laquelle commence une parade nuptiale : D'abord agressive, celle-ci prend ensuite une position particulière, arquant le dos, nageoire dorsale aplatie. Le mâle vient alors recouvrir son dos de son étendard et presser son flanc contre elle, saisi de tremblements très rapides et vigoureux. Le couple creuse par des mouvements de leurs nageoires caudales une dépression dans le gravier dans laquelle sont émis les ovules et la laitance.

Une dizaine de copulations ont ainsi lieu avec des intervalles au minimum d'une quinzaine de minutes, pour au total d'environ 9 000 œufs jaunâtres de 3 mm de diamètre pondus par kg de poids vif. Il est notable que contrairement à la Truite, l'Ombre est polygame et il arrive fréquemment qu'un ou plusieurs autres mâles entrent en jeu.

L'incubation dure environ 200 degrés-jours après lesquels des alevins de 15 à 20 mm, à petites vésicules vitellines, émergent. Ils gagnent rapidement les bordures pour se nourrir de zooplancton, et leur croissance rapide les amène à une taille de 15-20 mm lorsque l'hiver suivant survient.

L'Ombre commun comme la Truite de rivière est touché par la saprolégniose, une maladie presque systématiquement fatale qui se détecte par des tâches blanches sur le corps de l'individu. Celle-ci apparaît généralement après la fraie, en raison des nombreuses micro-lésions résultant du creusement du substrat colmaté par des dépôts ou des vases polluées, qui sont contaminées par un champignon parasite, le *Saprolegnia* (Siphomycètes).

Répartition nationale

L'Ombre est originaire d'Europe du Nord et centrale, sans doute entré dans le bassin versant du Danube au Miocène, puis en Scandinavie après les glaciations.

En France hexagonale, il est autochtone du bassin du Rhin, et son arrivée dans celui de la Seine au XVIII^{ème} siècle s'est probablement faite par les canaux, aisé ou non par l'Homme. Il a aussi été introduit en Haute-Seine, dans la Loire, la Dordogne et l'Adour. On a d'ailleurs démontré que les populations des bassins du Rhin, du Rhône, de la Loire sont génétiquement différentes.

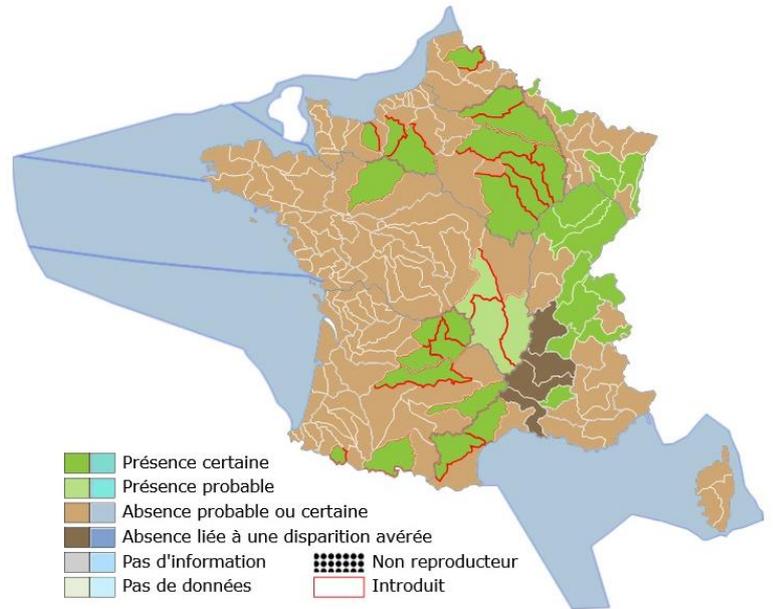


Figure 126 : Répartition de l'Ombre commun en France hexagonale (INPN/G. Denys, 2025)

Répartition historique et actuelle dans le département

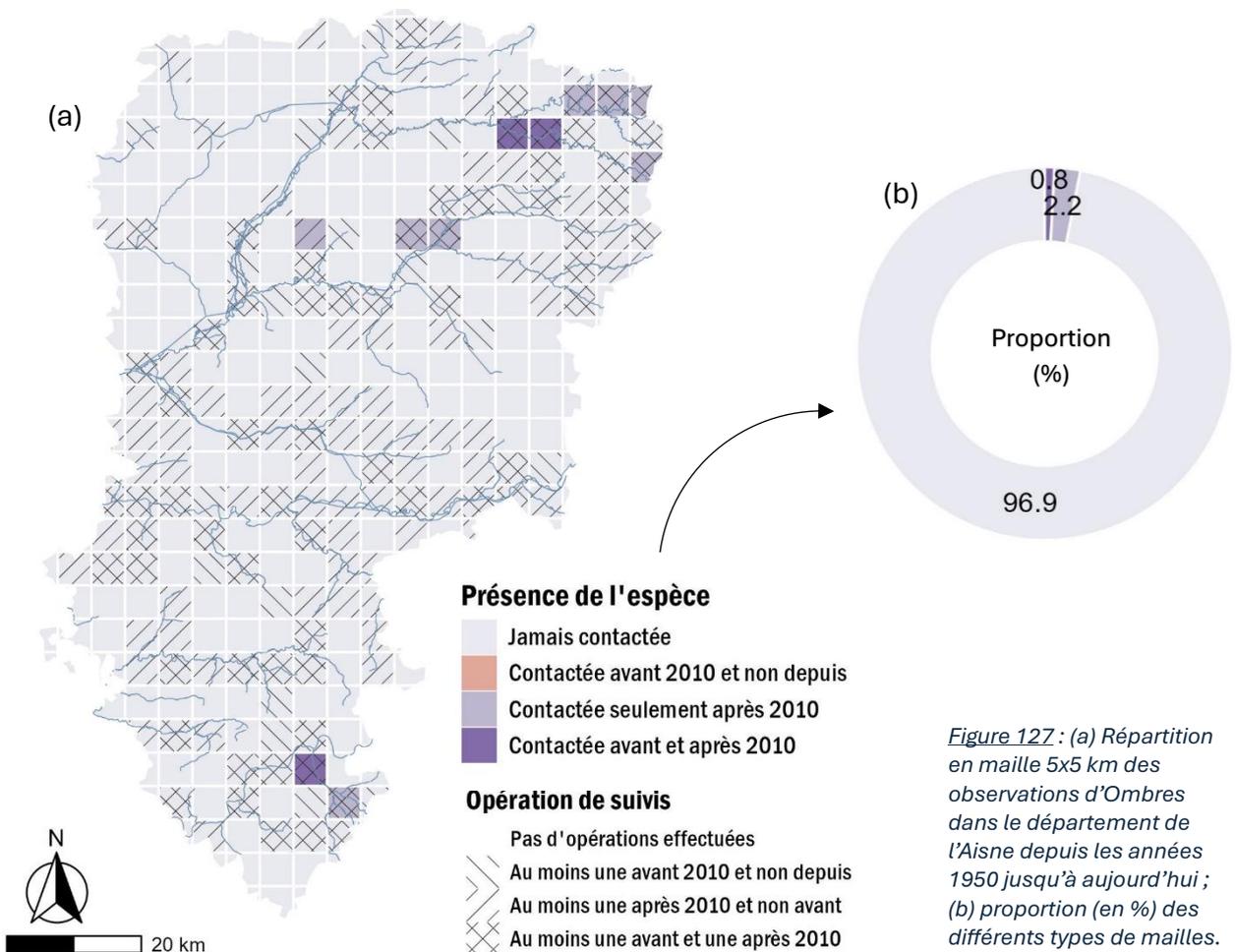


Figure 127 : (a) Répartition en maille 5x5 km des observations d'Ombres dans le département de l'Aisne depuis les années 1950 jusqu'à aujourd'hui ; (b) proportion (en %) des différents types de mailles.

L'Ombre n'est pas cité dans les monographies communales. Non natif du bassin Seine-Normandie, il est par ailleurs difficile d'y dater son arrivée, mais selon toute probabilité, il y était déjà présent au cours du XIX^{ème} siècle et donc lorsque ces textes ont été écrits.

Aujourd'hui encore il s'agit d'une espèce assez rarement observée dans le département, dont l'aire de répartition semble se cantonner à l'aval l'amont du bassin versant de l'Oise amont, du Ton et du Gland, en Thiérache, ainsi que dans ceux du Surmelin et de la Dhuys (Figure 99). On peut noter qu'il est observé plus à l'amont de ces zones qu'il y a une vingtaine d'années, notamment dans la forêt de Saint-Michel ; cela peut s'expliquer par les importants travaux de rétablissement de la continuité écologique qui y ont été réalisés. On l'a également identifié depuis quelques années dans les bassins de la Serre et du Vilpion.

Certaines de ces nouvelles localisations sont le résultat de recensements « exploratoires » effectués depuis quelques années par la FPPMA 02 dans des cours d'eau dont les peuplements étaient jusque-là inconnus.

Bien que moins connu que la Truite, l'Ombre reste un poisson très recherché par certains amateurs. Il se pêche en particulier à la mouche, y compris les gros spécimens qui ont la particularité de mordre même aux petites mouches. Il se prend également aux asticots, aux vers ou à la crevette. Sa chair est réputée fine et aurait le goût de thym, ce qui lui a valu son nom latin, « Thymallus ». Cependant, elle tourne également très vite et ne se garde pas.

Il existe une réglementation particulière concernant la pêche de l'Ombre dans l'Aisne, à savoir :

Tableau 16 : Périodes où la pêche de l'Ombre est autorisée dans l'Aisne

Espèce	1 ^{ère} Catégorie	2 ^{ème} catégorie
Ombre commun	Du 2 ^{ème} samedi de mars au 3 ^{ème} de septembre	Du 2 ^{ème} de samedi de mars au 3 ^{ème} de septembre

Une taille minimale de capture de 30 cm est de plus en vigueur dans tout le département, ainsi qu'un quota journalier d'un Ombre par pêcheur. Comme toutes les espèces soumises à taille légale de capture, il ne peut donc pas non plus être utilisé comme vif. Enfin, les techniques utilisées doivent respecter les autorisations propres à chaque catégorie.

L'Ombre commun est un salmonidé discret, que l'on trouve dans quelques cours d'eau clairs, rapides et bien oxygénés du département. Recherché par les amateurs, il est exigeant par rapport à son habitat et donne ainsi son nom à la deuxième typologie de cours d'eau de la classification de Huet.

Originaire du Nord et du Centre de l'Europe, il aurait colonisé le bassin Seine-Normandie par l'intermédiaire des canaux. Il est cependant très sensible à la pollution et aux modifications morphologiques et souffre aujourd'hui dans toute l'Europe du colmatage des fonds, du réchauffement des eaux et du développement d'algues toxiques et de champignons pathogènes.



© Laurent Madelon (FNPF)

Le SANDRE

Sander lucioperca

Chordata > Actinopterygii > Perciformes > Percidae



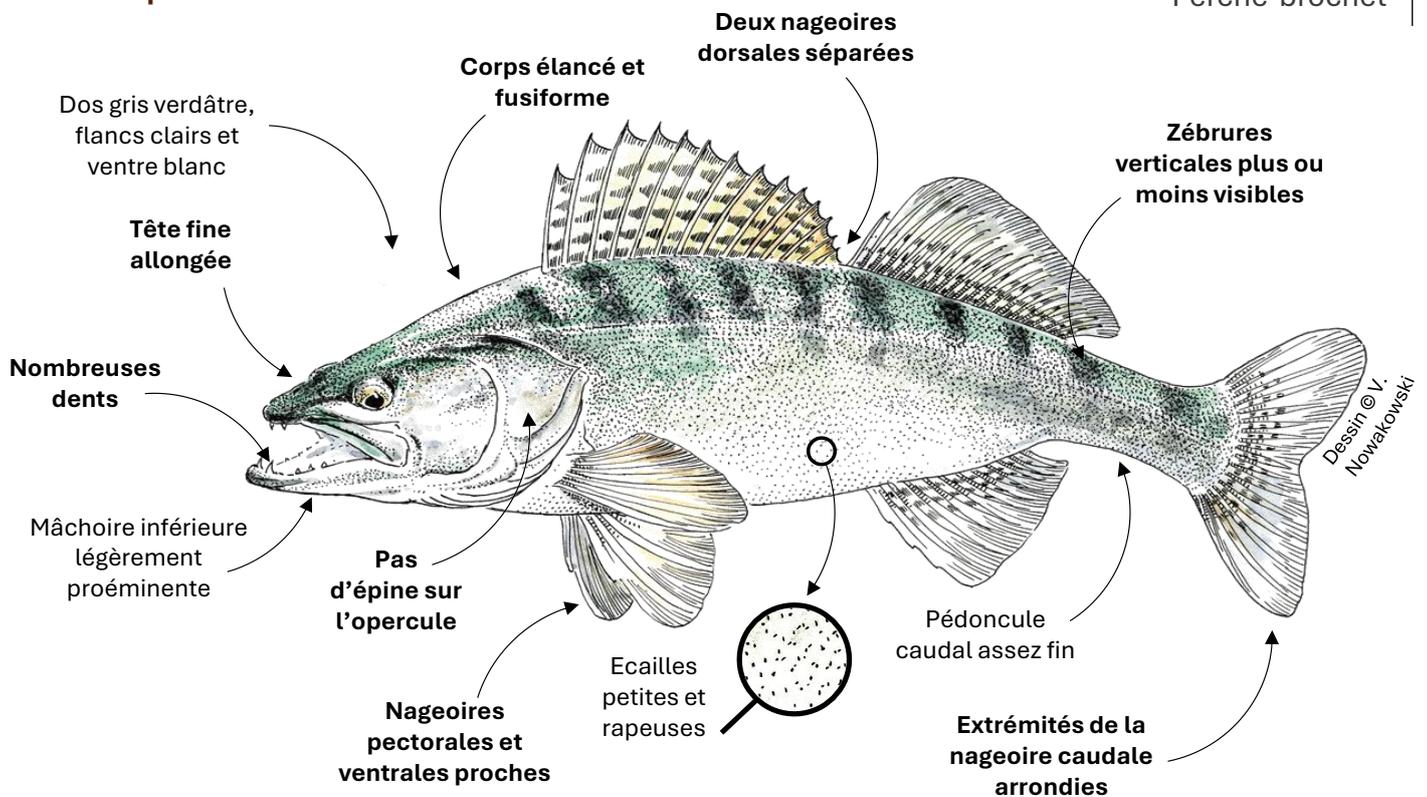
Introduit/
Exotique

Statut en France métropolitaine
(Légifrance)

Autre nom

Perche-brochet

Description



Généralement 70 cm, mais peut atteindre plus d'un mètre



De quelques kilos à 20 kg

Le nom « Sandre » vient de l'allemand « Zander », mais un débat existe sur l'origine du mot qui pourrait être le sable sur lequel il se reproduit, « der Sand », ou ses dents proéminentes, « der Zahn ».

Habitat et mode de vie

Le Sandre est un poisson appréciant les eaux chaudes, calmes et profondes des lacs, canaux, ou rivières à faible courant même s'il est sensible à l'oxygénation. Il préfère les zones troubles et sans trop de végétation, où il n'entre pas en compétition avec le Brochet.

C'est un carnassier se nourrissant presque exclusivement de poissons et de macro-crustacés, même si son gosier étroit l'empêche d'avaler de trop grosses proies, et qu'il favorise donc les plus petites espèces et les juvéniles, y compris de Sandre. Comme le Brochet, il chasse à vue, mais sa rétine possède un tapis réfléchissant la lumière, le « tapetum lucidum », qui lui permet de repérer ses proies dans l'obscurité ou les eaux troubles. Son corps fuselé lui permet de plus une nage à grande vitesse pour surprendre les poissons à l'affût, ou les prendre en chasse si besoin.

Son activité est saisonnière, avec une activité réduite en hiver et pendant la période de frai.

Reproduction

Le Sandre mâle devient sexuellement mature entre 2 et 4 ans, contre 3 et 5 ans chez la femelle, ceci dépendant notamment de la température avec un développement ralenti dans les régions plus au Nord. Les mâles sont alors très reconnaissables puisqu'ils deviennent entièrement noirs, appelé aussi « charbonnier ». Le printemps arrivé, ils préparent des nids circulaires de 50 cm de diamètre environ sur du sable ou du gravier, à des profondeurs variables souvent comprises entre 1 et 5 m, dans des zones idéalement pourvues d'abris (racines, bois mort). Ils nettoient le fond afin d'éliminer la vase et les débris.

Le frai est provoqué par une température de 12-14°C, soit entre avril et juin en général. La femelle rejoint alors le mâle sur son nid, la nuit, et dépose au fond, par paquets, près de 200 000 ovocytes collants jaune pâle d'1,5 mm de diamètre par kilogramme de poids vif. Le mâle les féconde immédiatement, puis protège et aère ensuite sa progéniture, la défendant agressivement contre tout intrus, y compris humains, et de rares attaques peuvent d'ailleurs avoir lieu à cette époque.

Les œufs incubent pendant 70 à 110 degrés-jours, après quoi des larves vésiculées de 5 mm environ éclosent. Elles vivent en premier lieu sur leurs réserves vitellines, et progressivement leurs bouches et leurs dents se forment ce qui leur permet de commencer à s'alimenter en plancton puis en insectes benthiques.

Leur croissance est rapide, de près de 15 cm la première année, et les juvéniles intègrent très rapidement au menu des larves, des vers et d'autres alevins, en particulier ceux des cyprinidés qui deviennent abondants à cette époque. Ils se spécialisent ensuite dans la consommation de poissons dès qu'ils atteignent une taille 7-8 cm.



*Figure 128 : Sandre charbonnier défendant son nid.
Photo © E. Chevallier*

Répartition nationale

Le Sandre est originaire d'Europe centrale et de l'Est. Il est introduit dans les eaux françaises à la fin du XIX^{ème} siècle à partir d'individus provenant du lac Balaton en Hongrie, en premier lieu pour la pêche de loisir. On l'observe en 1888 dans le Rhin, et probablement grâce aux canaux trans-bassins, il arrive dans la Marne puis dans le Doubs dans les années 1910, en 1920 dans la Saône et en 1930 dans le Rhône.

En parallèle, son élevage en pisciculture se développe, pour la pêche mais aussi pour sa chair, et il est à partir de là introduit dans le reste du réseau hydrographique métropolitain. Il arrive en Corse dans les années 1970.

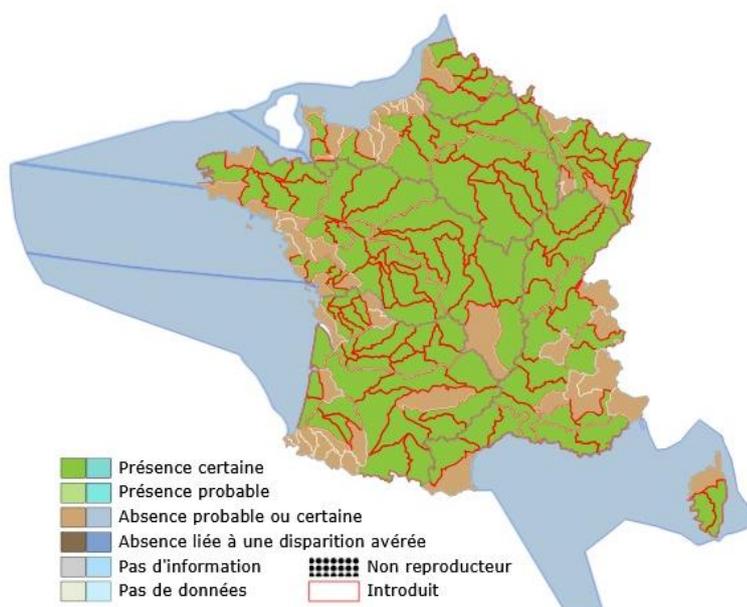


Figure 129 : Répartition du Sandre en France hexagonale (INPN/G. Denys, 2025)

Son impact est d'abord décrié, car on observe dans certains secteurs une baisse des populations de certains poissons indigènes, bien que certains scientifiques y voient plutôt un simple « remplacement » de la prédation auparavant exercée par les populations de Brochets déclinantes.

Au fil des années il s'avère cependant que ses populations se stabilisent et qu'il peine même à se maintenir dans certains milieux. S'il est toujours considéré comme « exotique », il ne fait donc pas partie des espèces « Exotiques Envahissantes » et peut être introduit dans nos cours d'eau et relâché vivant.

Si la prédation du Sandre ne semble pas ou plus être un véritable problème pour les populations locales, ce poisson peut néanmoins être parasité par un ver, le *Bucephalus polymorphus*, dont le cycle de vie est dépendant également de deux autres hôtes, la moule zébrée (*Dreissena polymorpha*) et un Cyprinidé. Les Sandres infestés ne présentent pas de symptômes, mais le parasite peut provoquer de fortes mortalités pour les Cyprinidés, ce qui a été observé par exemple dans les années 1960-70 dans le bassin de la Seine dont ses affluents axonais, la Marne et l'Aisne.

Parasitisme

Répartition historique et actuelle dans le département

Le Sandre est signalé dans les années 1990 dans l'Oise, l'Aisne canalisée, la Vesle et la Marne, mais y était peut-être présent depuis plus longtemps. Depuis les années 2010 il est également signalé dans l'Aisne sauvage, la Somme et le Gland, ainsi que dans le canal de Saint-Quentin et de la Sambre à l'Oise. On note que les observations deviennent plus nombreuses au Nord mais qu'il semble moins signalé dans le bassin versant de la Marne.

Le regard sur cette espèce paraît avoir changé dans le département, avec une perception de plus en plus positive de ce poisson qu'on peut souvent observer sur le nid. Sa pêche semble notamment pratiquée par un nombre croissant de pêcheurs, ce qui peut expliquer en partie l'augmentation du nombre de signalements. Il est de plus apprécié pour sa taille et pour sa chair, réputée fine et fondante.

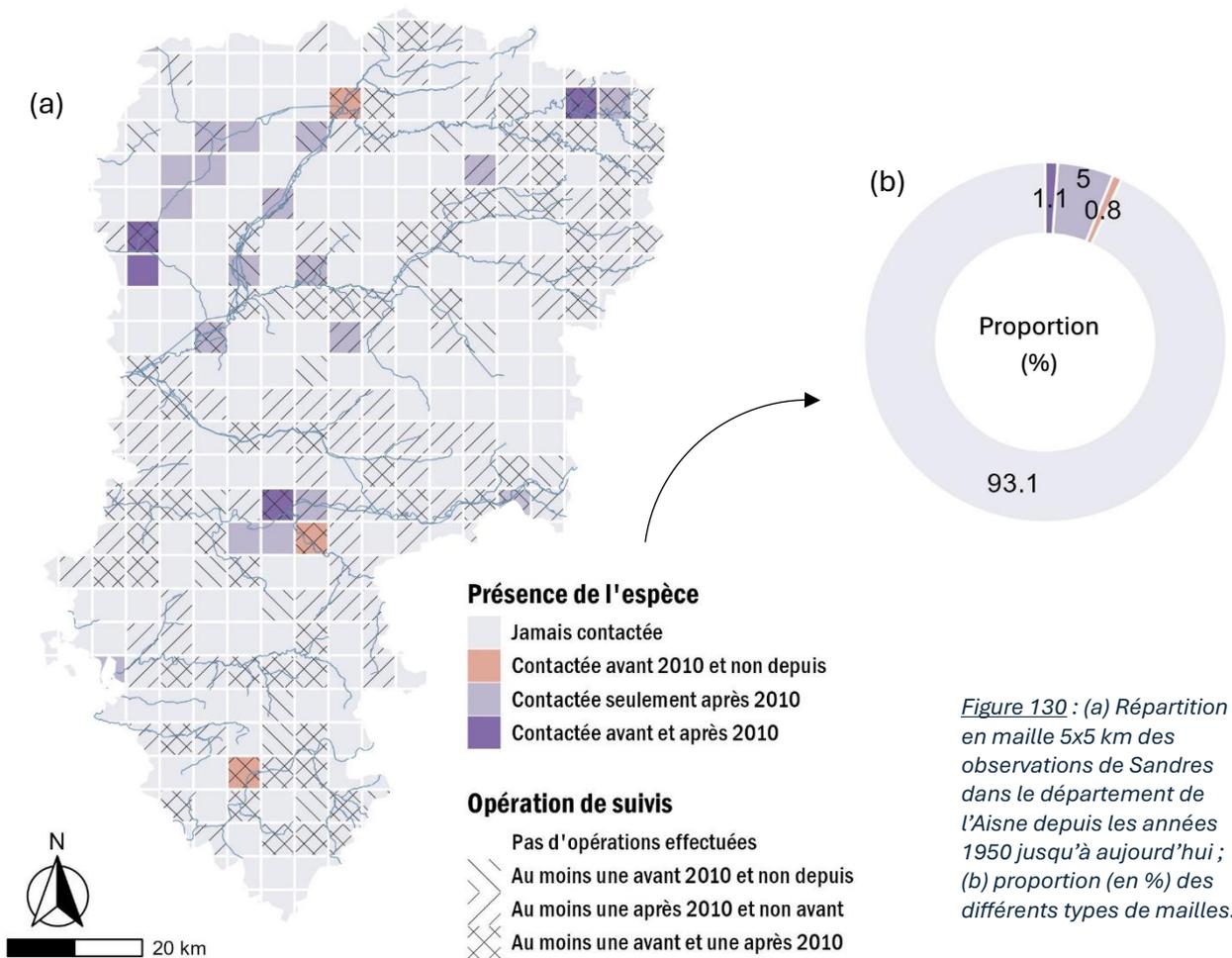


Figure 130 : (a) Répartition en maille 5x5 km des observations de Sandres dans le département de l'Aisne depuis les années 1950 jusqu'à aujourd'hui ; (b) proportion (en %) des différents types de mailles.

Le Sandre peut se pêcher aux leurres, notamment à la cuillère ondulante à laquelle il répond bien ainsi qu'aux leurres souples, ou encore au vif ou au mort-manié, et même au ver. Il est nécessaire de le chercher, parfois sur des grandes distances, car il change régulièrement de poste.

Pour lui permettre de terminer sa reproduction et de protéger les mâles gardant leurs nids, l'ouverture de la pêche du Sandre a été décalée au 1^{er} samedi de juin en 2^{ème} catégorie dans le département depuis 2023. Tous les Sandres capturés avant cette date doivent donc être remis vivants à l'eau.

En 1^{ère} catégorie, c'est la réglementation générale qui s'applique, à savoir :

Tableau 17 : Périodes où la pêche du Black-bass est autorisée dans l'Aisne

Espèce	1 ^{ère} Catégorie	2 ^{ème} catégorie
Sandre	Du 2 ^{ème} samedi de mars au 3 ^{ème} dimanche de septembre	Du 1 ^{er} janvier au dernier dimanche de janvier et du 1 ^{er} samedi de juin au 31 décembre

Une taille minimale de capture de 50 cm est de plus en vigueur dans tout le département en 2^{ème} catégorie. Comme toutes les espèces soumises à taille légale de capture, le Sandre ne peut pas être utilisé comme vif.

Etudes spécifiques

Afin de mieux adapter la réglementation départementale au cycle de vie du Sandre, notamment la date d'ouverture de sa pêche, la FPPMA 02 a cherché à déterminer la période « moyenne » de frai et de garde

du nid par les mâles. Cette demande émanait notamment de certaines AAPPMA qui avaient remarqué que la date d'ouverture, calée sur le cycle de reproduction du Brochet, correspondait à une période où de nombreux mâles charbonniers étaient encore sur leurs nids. Or, étant à cette période très visibles et agressifs envers toute intrusion, leur capture était particulièrement facile et laissait les œufs sans protection ni oxygénation.

La modélisation a été effectuée à partir des préférences connues du Sandre et des températures enregistrées dans les milieux qu'il fréquentait dans l'Aisne pendant les 15 dernières années, et a abouti à ce recul de la date d'ouverture au 1^{er} samedi juin en 2^{ème} catégorie.



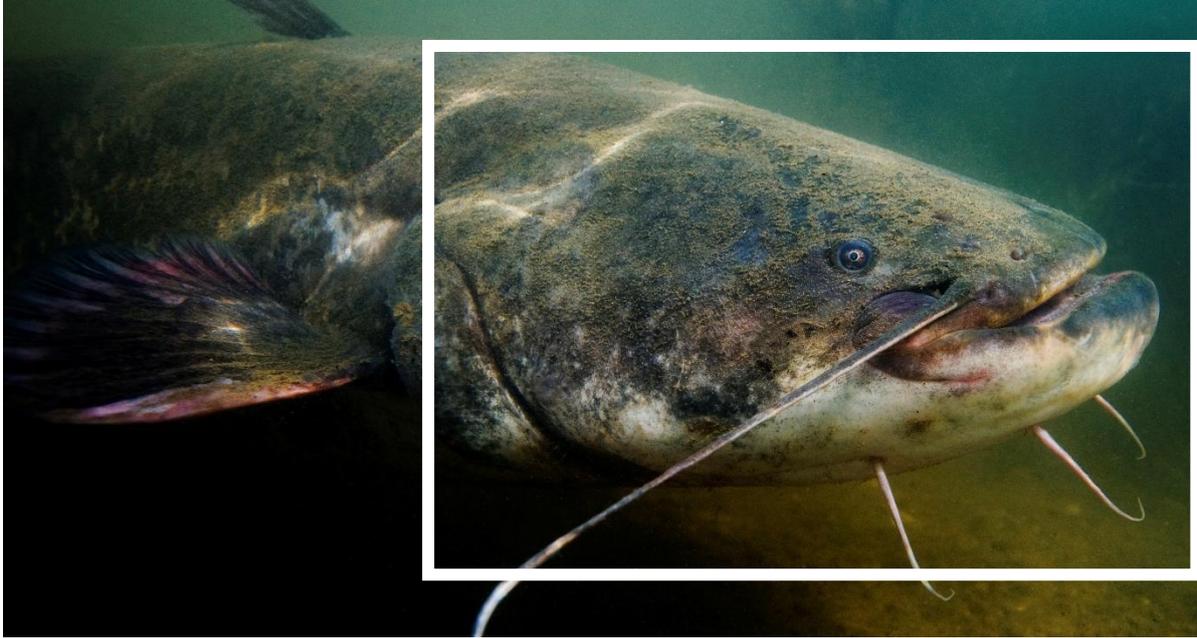
Figure 131 : Pêche d'un Sandre sur le canal latéral à l'Aisne en 2025

En résumé...

Le Sandre est un carnassier redoutable, capable notamment de repérer ses proies sans luminosité grâce à des rétines réfléchissantes. Son comportement reproducteur est aussi remarquable, les mâles arborant à l'époque du frai une couleur noire caractéristique et défendant farouchement leur nid.

Arrivé en France depuis l'Europe centrale à la fin du XIX^{ème} siècle, il est d'abord considéré comme un nuisible mais semblerait aujourd'hui ne plus représenter de menace majeure dans nos cours d'eau. Il pourrait notamment dans certaines zones exercer une régulation sur les espèces qui n'étaient plus chassées par les populations de Brochets déclinantes.

Dans l'Aisne, sa reproduction est désormais favorisée par un décalage de la date d'ouverture de sa pêche. Celle-ci est pratiquée par un bon nombre de pêcheurs qui en apprécient la technicité, et sa chair est également réputée.



© Laurent Madelon (FNPF)

Le SILURE GLANE

Silurus glanis

Chordata > Actinopterygii > Siluriformes > Siluridae

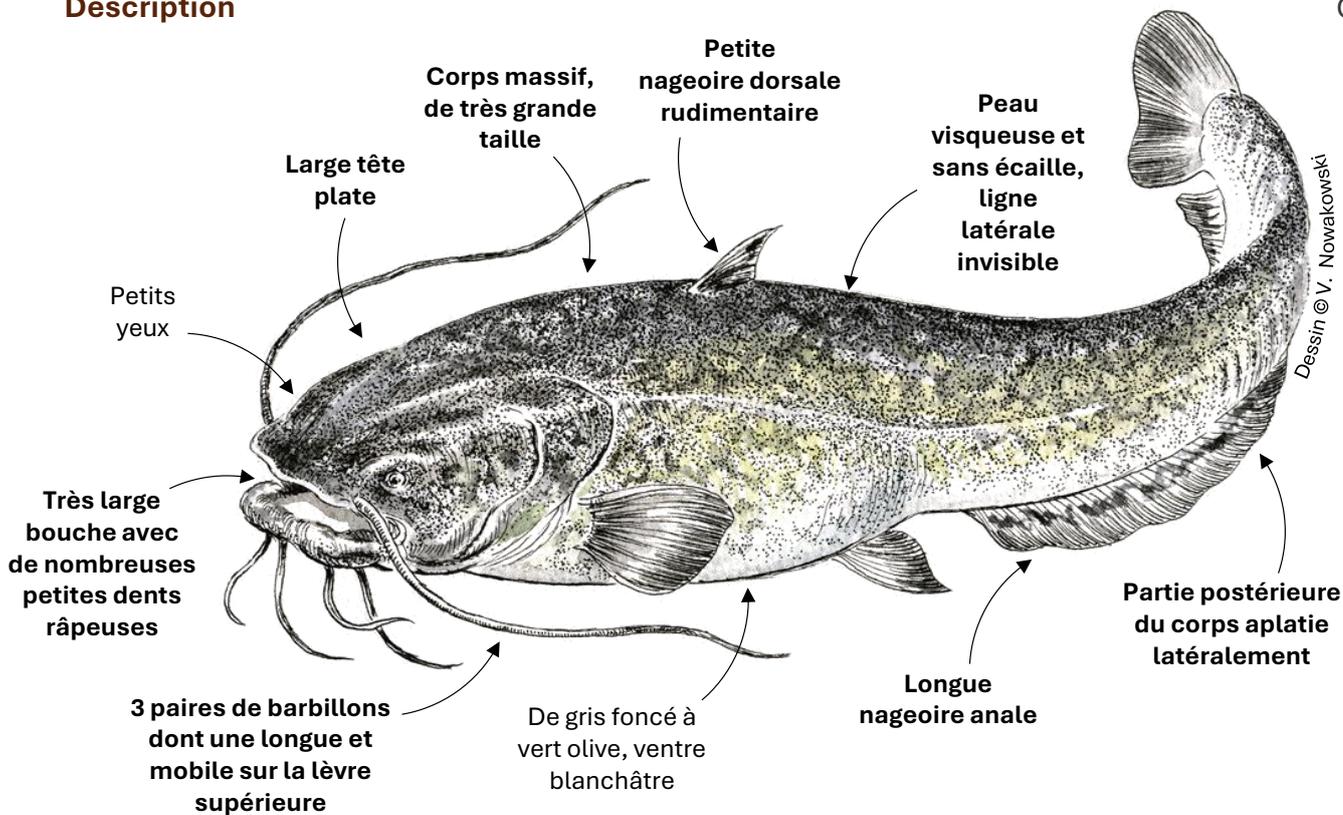


Statut dans les Hauts-de-France

Autres noms

Glane,
Siure

Description



Peut dépasser les
2 m de long



Autour de 50 kg,
peut dépasser 100 kg

Le record du monde du plus gros silure est aujourd'hui détenu par Alessandro Biancardi, avec un spécimen de 2,85 m dans le Pô en Italie, en mai 2023.

Habitat et mode de vie

Le Silure est un poisson préférant les eaux calmes, profondes et turbides des grandes rivières ou des lacs. Il favorise notamment les fonds vaseux et encombrés de végétaux ou de bois morts où il trouve refuge, ou encore les fosses, les abords des piles de pont ou les sous-berges profondes.

L'activité du silure est principalement crépusculaire et nocturne, et fortement liée à la température. Lorsque celle-ci descend, il reste en quasi-léthargie posé sur le substrat des zones profondes. Son activité reprend au-dessus de 10 à 15°C environ, et il s'approche alors facilement des berges pour chasser dans les zones plus chaudes et moins profondes. Il peut cependant s'adapter si besoin au rythme de ses proies.

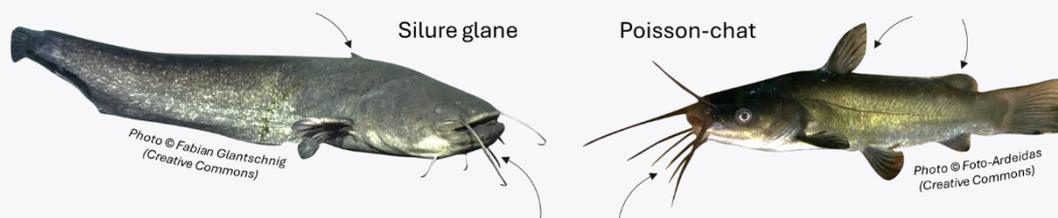
Le cas des Silures du Tarn a fait grand bruit, puisque ceux-ci, introduits dans les années 1980, ont commencé à présenter un comportement inhabituel soulignant la capacité d'adaptation de l'espèce. De la même manière que les orques attaquant les phoques sur les plages, ces poissons ont appris à jaillir hors de l'eau et parfois s'échouer temporairement sur des gravières pour saisir les pigeons qui viennent s'y abreuver. Certains d'entre eux, malgré la disponibilité d'autres proies, s'alimentent désormais à 80% de pigeons et ont adapté leur cycle de vie pour devenir diurnes.

Adaptabilité

Sa vue peu développée est largement compensée par la sensibilité de ses barbillons pourvus de « bourgeons gustatifs » et de sa ligne latérale, qui lui permettent de détecter des mouvements dans une obscurité totale. Il capte aussi très bien les signaux chimiques. C'est un carnassier opportuniste, qui consomme tout type de proies adaptées à sa taille, comme des poissons, écrevisses, amphibiens mais aussi des rongeurs et des oiseaux. Il n'hésite d'ailleurs pas à consommer d'autres Silures. Sa méthode de chasse est originale : il suit sa proie jusqu'à en être assez proche pour ouvrir très rapidement sa large bouche et créer ainsi une dépression qui lui permet de l'aspirer et l'avaler entière.

S'il est plutôt grégaire lorsqu'il est jeune, il devient solitaire en vieillissant. Il forme cependant parfois de célèbres « boules » observées notamment dans le Rhône, qui rassemblent plusieurs dizaines d'individus de l'automne au début du printemps, dans des zones profondes et de moindre courant.

Le Silure juvénile est parfois confondu avec le Poisson-chat *Ameiurus melas*. Il s'agit cependant bien de deux espèces différentes, le Poisson-chat possédant notamment deux nageoires dorsales dont une adipeuse, et quatre paires de barbillons contre trois pour le Silure.



Pour ne pas confondre !

Compte-tenu de sa taille, le Silure n'a pas de prédateur dans les rivières et lacs européens, hormis l'Homme par la pêche.

Reproduction

Le Silure atteint sa maturité sexuelle vers 3-4 ans pour les mâles et 5-6 ans pour les femelles. La reproduction a lieu en fin de printemps ou en été, dans des eaux peu profondes entre 18 et 20°C environ.

Le mâle crée un nid au milieu des racines ou parmi les roseaux, formé d'une zone nettoyée garnie d'une fine couche de litière végétale entourée de débris végétaux. Il y est rejoint par une femelle et la ponte, nocturne, est déclenchée par une parade pouvant être assez spectaculaire, ponctuée de forts remous voire des gerbes d'eau provoquées par les coups de nageoires. Le mâle entoure ensuite la femelle de son corps et celle-ci dépose dans le nid entre 20 000 et 30 000 œufs jaune clair de 3mm de diamètre par kg de poids vif, qui adhèrent au fond.

Les deux parents ventilent et surveillent par la suite le nid, chassant tout intrus. C'est à cette occasion que peuvent survenir les très rares attaques sur l'Homme, dans les cas où celui-ci s'approche trop près ; ces attaques n'occasionnent cependant pas de blessures compte-tenu de la dentition du Silure.

L'éclosion a lieu après quelques jours, au bout desquels les larves vésiculées émergent, longues de 7 mm et possédant déjà des barbillons. La phase larvaire dure 4-5 jours pendant lesquelles elles se fixent au substrat grâce à une papille ventrale, mais s'alimentent déjà en zooplancton malgré leurs réserves vitellines. Leur appétit important qui intègre rapidement des invertébrés puis des petits poissons amène les juvéniles à atteindre 3-4 cm au bout d'un mois et une vingtaine de centimètre la première année.

Répartition nationale

L'arrivée du Silure dans les cours d'eau métropolitains est sujet à de nombreuses controverses, et une très importante désinformation peut circuler quant à son statut d'espèce invasive ou non. Il est donc nécessaire d'être rigoureux en abordant le sujet.

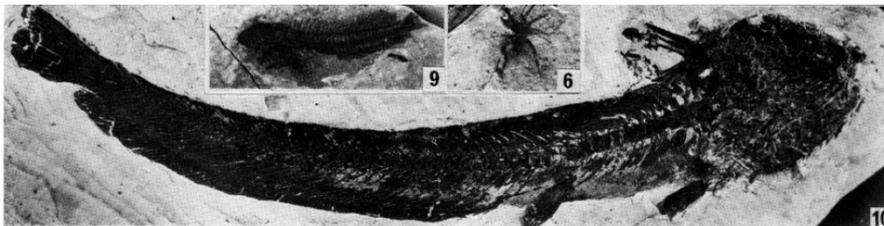


Figure 132 : Fossile de Silurus sp. datant du Miocène trouvé en Ardèche, collection JP Romaggi, réalisation E. Samuel (1983), Musée d'Histoire Naturelle de Lyon

Il existe des fossiles du genre *Silurus* en France dans les gisements du Miocène dans la vallée du Rhône (*Figure 132*), mais les paléontologues ne les ont jamais caractérisés comme étant du Silure glane.

L'aire de répartition initiale du Silure glane couvre ainsi l'Europe centrale et de l'Est, depuis le sud de la Suède jusqu'au nord des Alpes et l'Oural à l'est. Il existe aussi des traces archéologiques démontrant qu'il était présent dans les bassins du Rhin, de la Meuse et de l'Escaut dès le début de l'Holocène ; ce qui démontre que le Silure glane est bien natif en France, mais uniquement dans ces bassins versants. En Belgique et en Suisse, on a notamment trouvé des restes archéologiques de silures consommés par l'homme au Néolithique et à l'époque romaine. En revanche, la présence d'ossements archéologique datant du Moyen-Age dans la Somme peut être le résultat d'une translocation ou d'un commerce.

Il aurait ensuite fortement décliné au Moyen-Âge, à cause de la surpêche et peut-être aussi du Petit Âge glaciaire. Il existe un doute sur le fait qu'il ait pu subsister jusqu'au XVII^{ème} siècle, notamment car les descriptions de très grands poissons pêchés dans le Rhin pourraient aussi faire référence à l'Esturgeon, encore présent à cette époque (Figure 133).



Figure 133 : « Silure glane » - planche naturaliste dessinée par Léonard Baldner (XVII^{ème} siècle), illustrant un poisson vendu sur le marché de Strasbourg et qui aurait été capturé dans l'Ill. Domaine public.

Compte-tenu de cette répartition historique, il est aujourd'hui considéré comme natif dans le bassin du Rhin et de la Meuse, ce qui explique qu'il soit classé dans la Liste Rouge des Hauts-de-France.

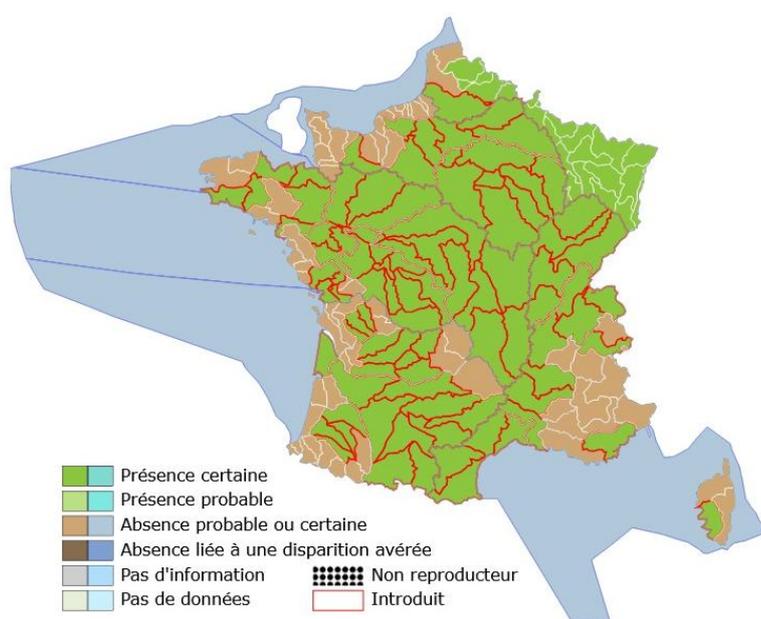


Figure 134 : Répartition du Silure glane en France hexagonale (INPN/G. Denys, 2025)

Il a ensuite été réintroduit dans le bassin du Doubs en 1857, depuis la pisciculture de Huningue dans le Haut-Rhin. Des individus sont également déversés dans le canal du Rhône au Rhin, mais ne s'y maintiennent pas.

Ce n'est qu'au milieu des années 1950 qu'une trentaine d'individus originaires du Danube sont acclimatés dans l'Ain. A partir de cette population sont ensuite relâchés des poissons dans le réseau hydrographique de la Saône et du Rhône.

S'en suivent des introductions et des colonisations via les canaux trans-bassins notamment, qui amènent le Silure glane dans les bassins de la Loire, de la Garonne, puis de la Seine.

On note une assez pauvre diversité génétique en France, liée à la petite taille de population dont sont issus la plupart des individus présents aujourd'hui dans nos cours d'eau.

Le Silure, par sa taille et la diversité de ses proies incluant d'autres prédateurs, est parfois considéré comme un « super-prédateur » et alimente de très nombreuses controverses quant à son impact sur les populations des autres poissons. De nombreuses études sont menées pour conclure sur son impact en France, et il semble que celui-ci ne serait pas avéré sur les populations locales, y compris celles d'autres prédateurs comme le Brochet, dont les niches écologiques sont assez éloignées pour que la cohabitation soit possible. En revanche, des rapports pointent son impact sur les populations migratrices.

« Super-prédateur »

Répartition historique et actuelle dans le département

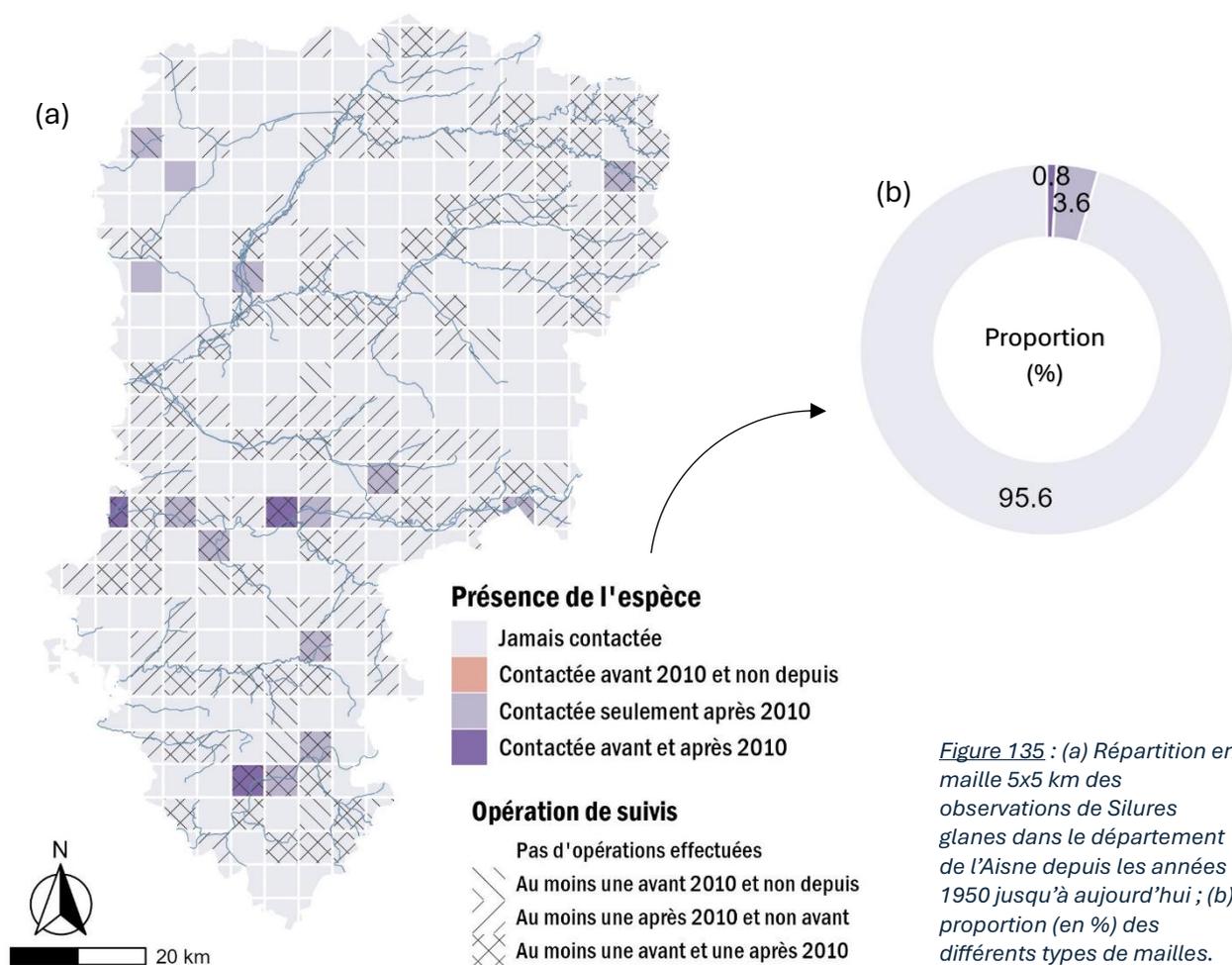


Figure 135 : (a) Répartition en maille 5x5 km des observations de Silures glanes dans le département de l'Aisne depuis les années 1950 jusqu'à aujourd'hui ; (b) proportion (en %) des différents types de mailles.

Le Silure est identifié dans le bassin Seine-Normandie à partir des années 1970. Dans le département, au début des années 2000, la FPPMA 02 et l'OFB l'observent à la fois dans la partie sauvage et canalisée de la rivière Aisne et dans la Marne.

Au milieu des années 2010, on le signale également dans Canal de Saint-Quentin, ainsi que dans le Ton, l'Ourcq ou la Crise, bien qu'il soit difficile de dire si son arrivée s'est faite par colonisation à partir des grandes rivières ou par introduction. Il est en effet aussi présent dans un grand nombre de plans d'eau, reliés ou non au réseau hydrographique, ce qui témoigne de l'intervention humaine à certains endroits.

On note que cette espèce fréquente surtout des grands milieux, et qu'elle est donc très peu échantillonnée par pêche électrique. La répartition décrite Figure 135 est donc incomplète, le Silure étant probablement présent aujourd'hui dans la plupart des grands cours d'eau et canaux du département.



Figure 136 : Pesée d'un Silure capturé par pêche électrique dans le Lac de l'Ailette en 2022. Photo © E. Chevallier, FPPMA 02

L'arrivée du Silure dans le département comme ailleurs fait débat, y compris parmi les pêcheurs. Si elle est moins ancienne que dans le sud de la France en raison de l'arrivée plus tardive de ce poisson, la pêche au Silure se développe cependant aujourd'hui et trouve un certain nombre d'amateurs, attirés par sa taille et la combativité. Il est recherché notamment au poisson mort ou vif, ou au paquet de vers, si possible dans les fosses et avec un matériel particulièrement résistant. Il peut également se prendre aux leurres. Le plus gros spécimen rapporté à la FPPMA 02 mesurait ainsi 2,27m, capturé sur la rivière Aisne entre Vic sur Aisne et Jaulzy en 2018.

Le Silure n'est pas considéré comme une espèce invasive, et peut donc aujourd'hui être remis à l'eau en vie. Il faut rappeler qu'il est interdit de la pêcher la nuit dans l'Aisne, cette technique étant exclusivement réservée à la Carpe. La pêche de nuit d'autres espèce est une infraction de classe III pouvant être punie en 2025 d'une amende allant jusqu'à 450€.

En France et dans l'Aisne, le Silure est très peu consommé pour sa chair, pourtant comestible et dépourvue d'arrêtes, ce qui n'est pas le cas eu Europe de l'Est et centrale où il est consommé traditionnellement. Il faut cependant noter que, comme tous les grands poissons longévifs dont la place est élevée dans la chaîne alimentaire, le silure a tendance à bioaccumuler des pesticides, des organochlorés tels que les PCB et divers métaux. Il est donc recommandé d'éviter de consommer les grands individus étant plus susceptible d'avoir accumulé des polluants persistants.

Etudes spécifiques

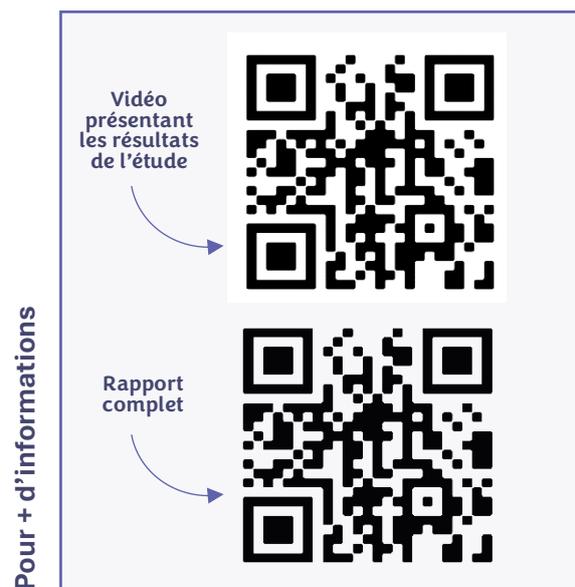
Lors d'une étude sur le Brochet par télémétrie sur la rivière Aisne entre 2020 et 2021, dans le cadre d'un partenariat entre l'Union des Fédérations du Bassin Seine-Normandie et la FPPMA 02, sept Silures ont été marqués et suivis pendant un an.

La rivière a connu trois crues majeures lors du suivi (dont une décennale), ce qui a permis d'étudier le comportement des deux espèces lors de ce type d'évènement extrême.

On a pu mettre en évidence la plus grande mobilité des grands Silures glanes par rapport aux petits, mais également leur capacité de déplacement l'hiver dans le lit majeur, ce qui remet en cause la « léthargie » supposée lors des plus basses températures. Les déplacements des plus petits individus se sont en revanche accentués pendant la période estivale.

Le franchissement d'un passage vanné entre l'Aisne sauvage et le canal a également pu être observée, ce qui peut donner une idée de la colonisation de l'espèce dans le département.

Il semble également que les niches écologiques des Brochets et des Silures de l'Aisne sauvage ne se recouvrent que partiellement, peut-être de façon plus importante en hiver qu'en été, avec une prédation



possible mais limitée. L'arrivée du Silure ne devrait donc pas à priori perturber de façon très importante l'écologie du Brochet dans ce milieu.

Cette étude a par ailleurs fait l'objet d'une publication dans la revue *Cybium* : Chevallier, E., Denys, G.P.J., Marlot, R., Duntze, M., Mierral, A., Fasquel, A., Dhainaut, M., & Boucault, J. (2023). Behaviour of two predator fishes *Esox lucius Linnaeus*, 1758 and *Silurus glanis Linnaeus*, 1758 during two successive floods in the French Aisne River. *Cybium*, 47(2): 79-99. <https://doi.org/10.26028/CYBIUM/2023-471-007>



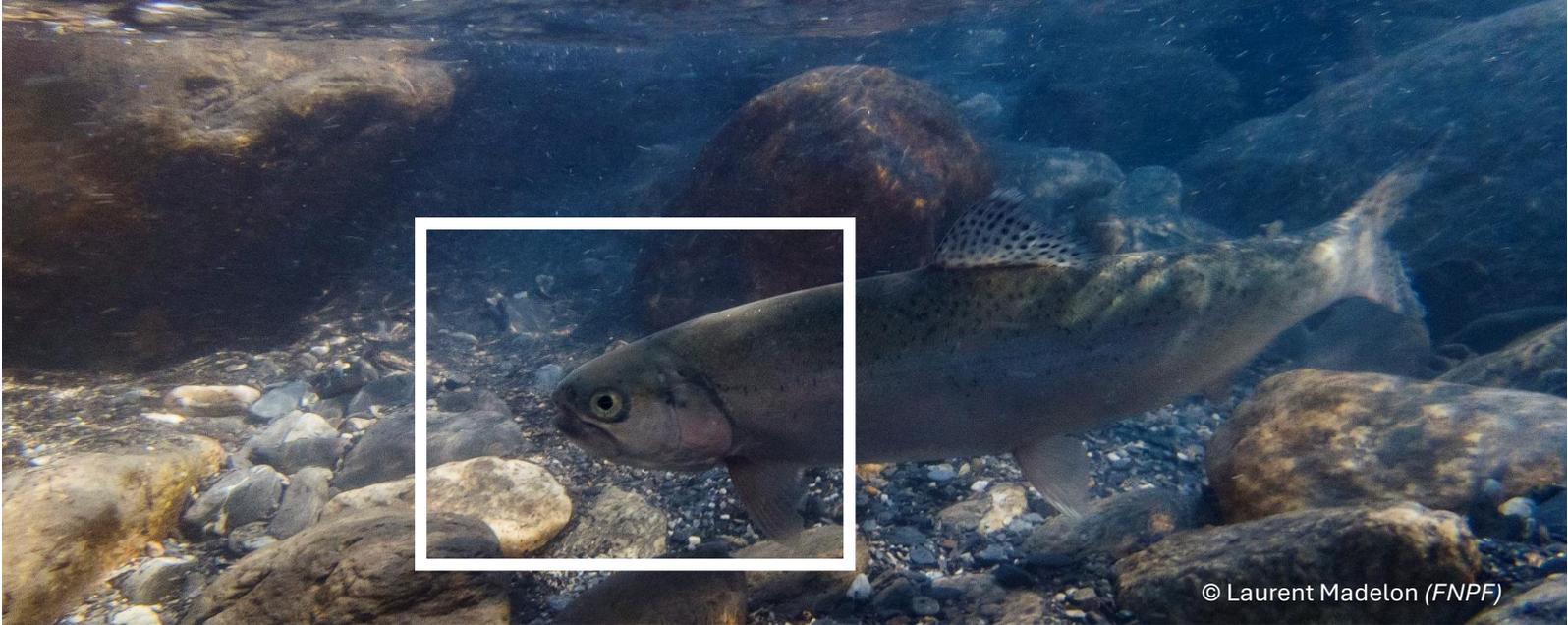
En résumé...

Le Silure glane, qu'il ne faut pas confondre avec le Poisson-chat, est un carnassier opportuniste capable de s'adapter à un très grand nombre de proies, et dont la taille record fait beaucoup parler.

Appréciée par certains pêcheurs, sa présence est aussi souvent décriée et la question de son impact sur les autres poissons fait débat. Il semble selon les connaissances actuelles qu'il n'ait pas d'impact significatif sur les espèces locales, mais pourrait en revanche menacer certains grands migrateurs déjà handicapés par les obstacles physiques et chimiques à la continuité écologique.

S. glanis est aujourd'hui considéré autochtone dans le bassin du Rhin, en effet des traces archéologiques montrent qu'il était présent du Néolithique au Moyen-âge, et peut-être jusqu'au XVII^{ème} siècle. Dans les autres bassins versants français, sa présence est le fait de réintroductions et de colonisations à partir d'une petite population acclimatée. Il n'est cependant pas considéré comme un nuisible, et peut être remis à l'eau vivant.

Présent dans l'Aisne au moins depuis les années 2000, il peuple aujourd'hui tous les grands bassins versants du département.



© Laurent Madelon (FNPF)

La TRUITE ARC-EN-CIEL

Oncorhynchus mykiss

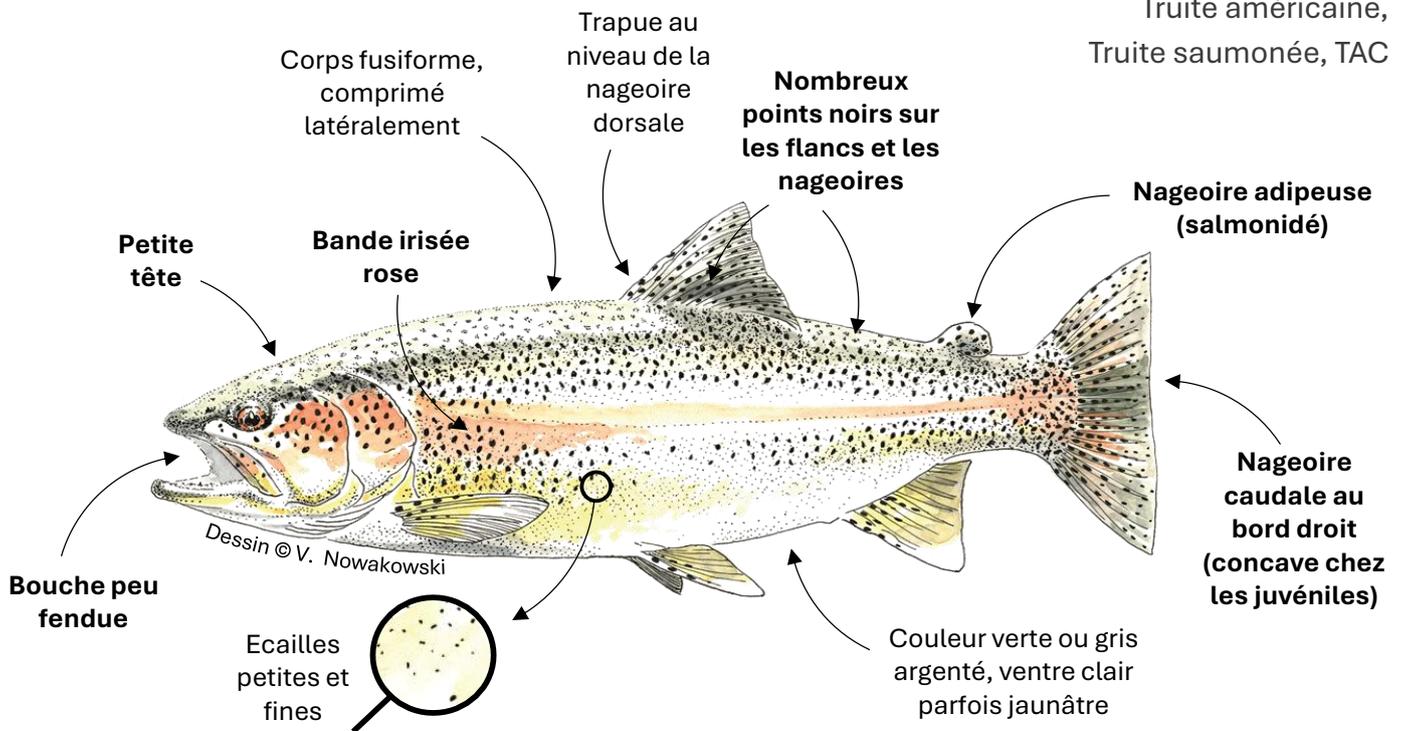
Chordata > Actinopterygii > Salmoniformes > Salmonidae



Statut en France métropolitaine
(Légifrance)

Introduit/
Exotique

Description



Autres noms

Saumon arc-en-ciel,
Truite américaine,
Truite saumonée, TAC



Généralement 25-35 cm, mais parfois plus de 70 cm



Souvent 200-300 g, peut peser plusieurs kilos



On dit que la définition de la folie est de faire la même chose encore et encore et en attendant un résultat différent, [...] comme une truite arc-en-ciel dans un lave-auto.

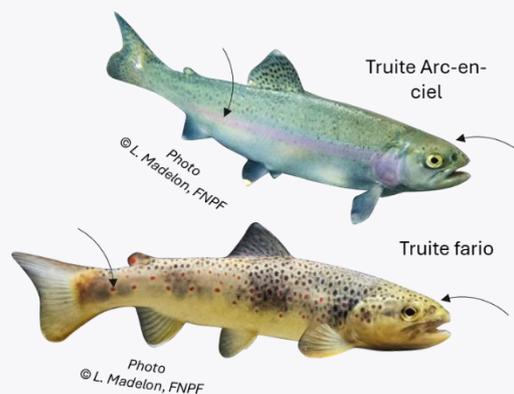
- Jim Cornette

Habitat et mode de vie

La Truite arc-en-ciel est une espèce des eaux fraîches et oxygénées des ruisseaux de têtes de bassin versant, ou de lacs de montagnes. Particulièrement sensible aux taux d'oxygène dissous, elle possède néanmoins une gamme thermique plus large que la Truite de rivière et peut tolérer une température jusqu'à 25°C environ. Comme cette dernière, elle est également capable de s'adapter à l'eau salée.

Pour distinguer les deux espèces, le premier critère est celui de la couleur puisque la Truite de rivière est brune avec en général des tâches noires et rouges, tandis que l'arc-en-ciel est argentée, n'a pas de points rouges et présente une bande irisée rose sur le flanc qui lui a valu son nom.

On peut aussi remarquer que la Truite de rivière a une tête plus allongée, des nageoires inférieures plus développées, et une bouche plus largement fendue.



Fario et arc-en-ciel

Plus ou moins sociable, son activité est diurne, et on la voit généralement en nage stationnaire, abritée des forts courants derrière des roches ou des végétaux, happant invertébrés et petits poissons, voire les amphibiens, mollusques et œufs à sa portée.



Figure 137 : Le lac des Bouillouses et la Têt.
© Alan Mattingly, Wikimedia Commons

Reproduction

La Truite arc-en-ciel ne se reproduit naturellement que très exceptionnellement en France, par exemple dans le lac des Bouillouses (Pyrénées) (Figure 137). En revanche, sa reproduction artificielle est bien maîtrisée, grâce à des souches sélectionnées ou un décalage des pontes par manipulation de la photopériode.

Dans son aire de répartition d'origine, le continent Nord-américain, elle se reproduit entre mars et juillet, pour une eau de 10 à 12°C. Les individus sont sexuellement mûres vers 1-2 ans pour les mâles et 2-3 ans pour les femelles. Avant la reproduction, la quasi-totalité de leur énergie est dépensée à la fabrication des gamètes. Les mâles s'assombrissent et développent une excroissance de la bouche appelée « bécard ».

Le frai a lieu dans des radiers, proche des berges, au substrat graveleux dans lequel la femelle vient creuser un nid. Des mâles l'y rejoignent, attirés par ses phéromones, avec généralement un dominant et plusieurs opportunistes plus petits. La femelle expulse environ 2 000 ovocytes de 3 à 6 mm de diamètre par kilogramme de poids vif, plus gros chez les Truites âgées. Ceux-ci sont fécondés en moins d'une minute par les mâles avant que leur mère ne les recouvre de gravier avec sa nageoire caudale.

L'incubation est relativement longue et les larves vésiculées éclosent après 290 à 340 degrés-jours. Elles subsistent ensuite sur leurs réserves vitellines jusqu'à leurs résorptions, où la bouche s'ouvre et les branchies apparaissent. L'alevin émerge alors pour s'alimenter de zooplancton.

Comme chez la Truite de rivière, les juvéniles sont en forte compétition, avec des morsures et des agressions, et une partie d'entre eux peut effectuer une dévalaison et rejoindre la mer. Sa croissance est cependant plus rapide que celle de la de rivière, et elle peut atteindre 250 à 300g (vendue en pisciculture comme « Truite portion ») au bout d'un an et demi voire moins d'un an en élevage intensif.

La Truite arc-en-ciel, grâce à sa croissance rapide, son adaptabilité et sa robustesse, s'est imposée comme une référence pour l'élevage partout dans le Monde, même si la filière est aujourd'hui en déclin en France. C'est une des espèce dont le cycle de vie et la reproduction est la mieux maîtrisée, en eau douce ou salée. Cette disponibilité fait également d'elle un sujet d'étude privilégié, souvent utilisé comme "modèle" en laboratoire de recherche, et son génome est d'ailleurs en train d'être séquencé.

Répartition nationale

La Truite arc-en-ciel est native du continent Nord-américain, depuis l'Alaska jusqu'au Mexique.

Son introduction dans le reste du Monde date des années 1870, avec une arrivée vers 1880 en France hexagonale et en Europe. Sa production connaît par la suite une importante expansion, notamment grâce au développement d'aliments secs dans les années 1950. Elle est relâchée dans un grand nombre de cours d'eau et de plans d'eau pour la pêche sportive et les activités aquacoles.

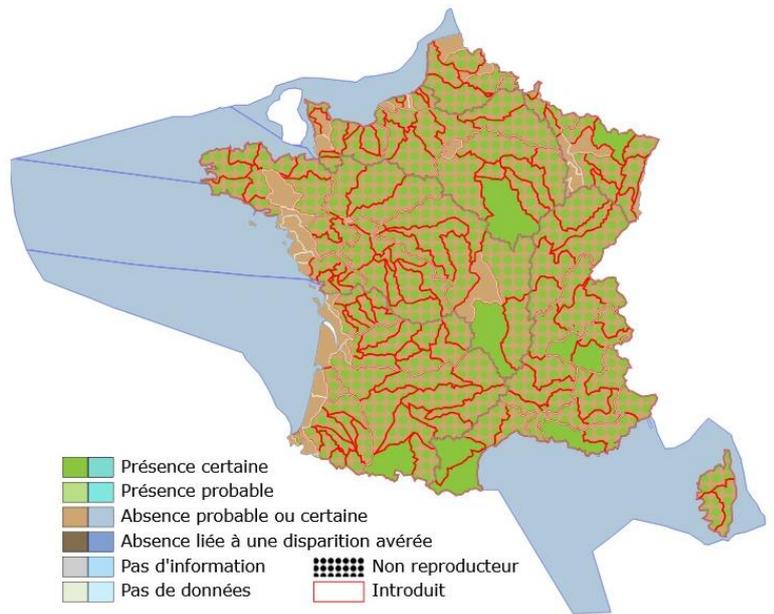


Figure 138 : Répartition de la Truite arc-en-ciel en France hexagonale (INPN/G. Denys, 2025)

Elle est ainsi aujourd'hui présente dans tous les cours d'eau du territoire, et a également été importée dans les outre-mer avec plus ou moins de succès. On la trouve notamment acclimatée à la Réunion depuis qu'elle y a été relâchée en 1941 par les Eaux et Forêts, mais également introduite à Saint-Pierre et Miquelon et dans les îles Kerguelen. Des piscicultures existent aussi en Polynésie française et Nouvelle-Calédonie.

L'introduction de la Truite arc-en-ciel en-dehors de son aire de répartition alimente des débats, notamment car elle peut faire concurrence à la Truite commune et à d'autres espèces partageant le même milieu, consommer la faune et la flore locale, ou encore car son élevage peut être polluant en enclos ouvert ou énergivore en bassin.

Il faut malgré tout noter que le rempoissonnement en TAC a l'avantage de ne pas apporter de pollution génétique dans les souches sauvages de Truites de rivière, dont le territoire de chasse est d'ailleurs légèrement différent, dans les fosses et non en pleine eau. Cette introduction est de plus maîtrisée puisqu'il n'y a pas de reproduction naturelle (les individus relâchés étant triploïdes), et permet de limiter la pression de pêche sur certaines espèces indigènes. La TAC peut également être relâchée dans des milieux où la truite commune ne peut se maintenir.

Répartition historique et actuelle dans le département

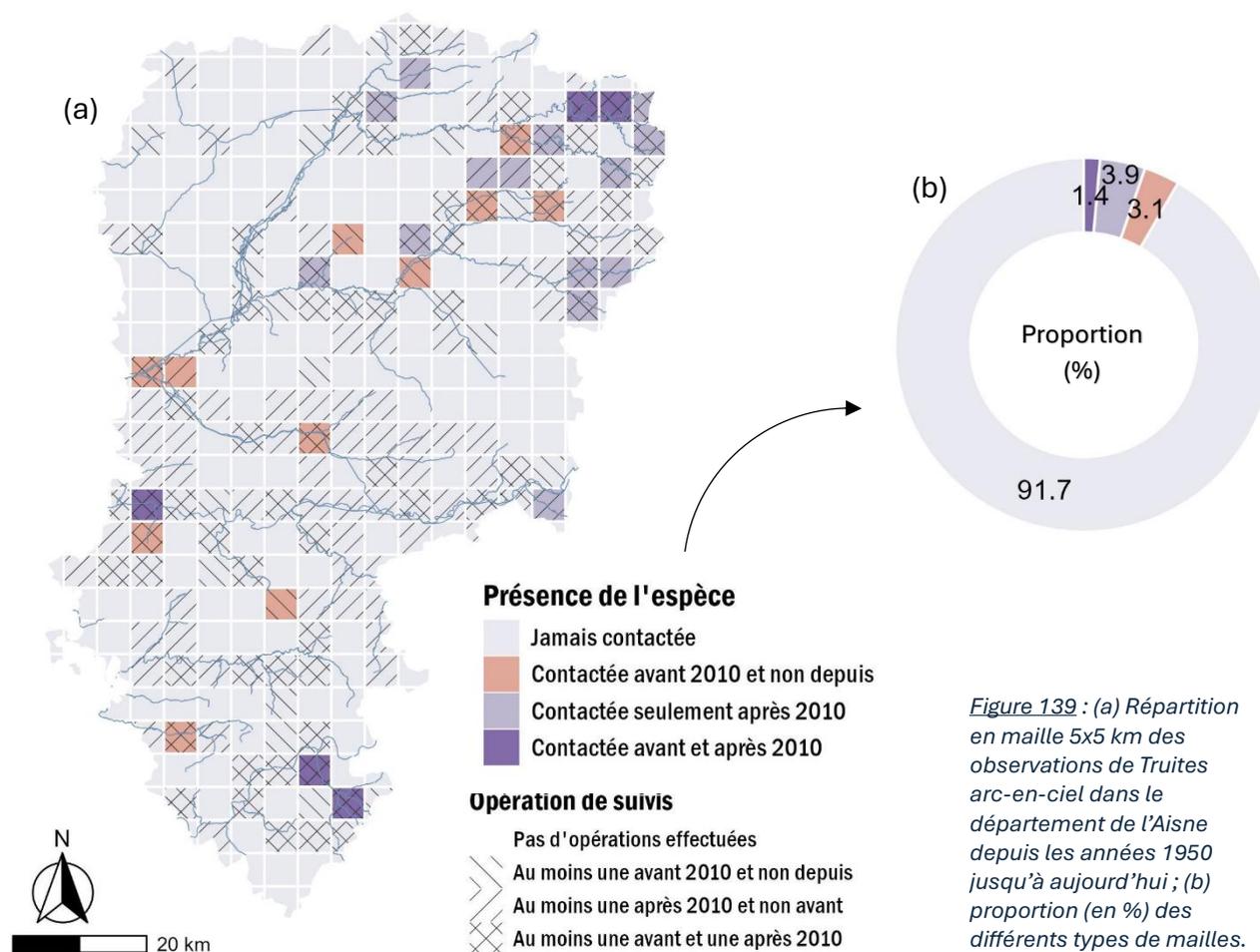


Figure 139 : (a) Répartition en maille 5x5 km des observations de Truites arc-en-ciel dans le département de l'Aisne depuis les années 1950 jusqu'à aujourd'hui ; (b) proportion (en %) des différents types de mailles.

La Truite arc-en-ciel a été observée lors de pêches à l'électricité dans tous les bassins versants du département, depuis le début des recensements par le CSP à la fin des années 1970. Quelques « Truites saumonées » sont également mentionnées dans les monographies communales, mais il est difficile de dire s'il s'agit de TAC ou de Truites de mer, qui remontaient très probablement jusque dans le département à l'époque.

On note que les individus recensés correspondent généralement en taille à des « Truites portions » probablement déversées dans l'année par les AAPPMA.

Contrairement à la de rivière, l'arc-en-ciel peut se pêcher toute l'année en 2^{ème} catégorie. En 1^{ère}, c'est la réglementation liée à la catégorie qui s'applique, à savoir :

Tableau 18 : Périodes où la pêche de la Truite arc-en-ciel est autorisée dans l'Aisne

Espèce	1 ^{ère} Catégorie	2 ^{ème} catégorie
Truite arc-en-ciel	Du 2 ^{ème} samedi de mars au 3 ^{ème} de septembre	Toute l'année

Une taille minimale de capture de 25 cm est de plus en vigueur dans tout le département. Comme toutes les espèces soumises à taille légale de capture, la TAC ne peut pas être utilisée comme vivif.

La pêche de la Truite arc-en-ciel est très appréciée par les axonais, et se pratique souvent au toc, aux leurres ou avec des appâts naturels. Si certains pêcheurs qualifient de « truite de bassine », il en reste qu'il s'agit d'un poisson à la fois combatif et assez simple à attirer, qui permet souvent de « faire ses armes » ou de profiter de belles captures.

La FPPMA 02 gère également un réservoir « salmonidés » à Travecy (*Figure 140*), régulièrement reempoisonné en TAC, qui permet aux pêcheurs de se livrer à la pêche aux leurres ou la pêche à la mouche, autrement moins développée dans l'Aisne que dans d'autres départements limitrophes.



Figure 140 : Pêche à la mouche au réservoir de Travecy. Photo © FPPMA 02 02

En résumé...

La Truite arc-en-ciel est une espèce originaire du continent Nord-américain, qui s'est imposée comme l'un des poissons d'élevage de référence dans le Monde entier, à la fois pour la pêche sportive et pour la consommation humaine.

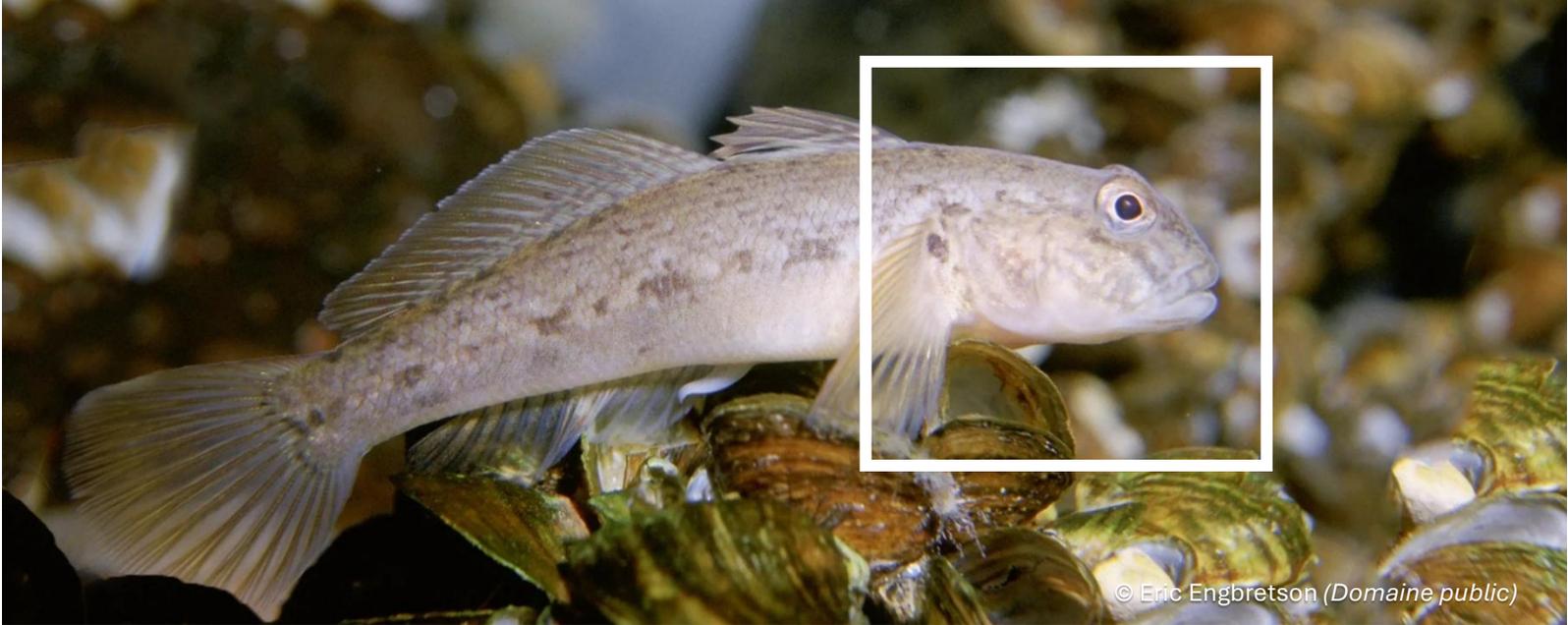
Un grand nombre d'individus sont introduits chaque année dans nos cours d'eau et plans d'eau, ce qui alimente parfois la controverse. Cependant, les souches déversées ne peuvent presque jamais se reproduire en Europe, et l'espèce n'a donc pas de potentiel invasif en France hexagonale. Son introduction peut de plus permettre de soulager la pression de pêche sur d'autres espèces locales, et présente l'avantage de ne pas altérer leur patrimoine génétique par croisement.

Robuste, elle peut résister à une température jusque 25°C environ, ce qui lui permet de vivre dans des zones non propices à la Truite fario, sa cousine européenne. On la trouve dans les trois grands bassins versants du département, souvent amenée par les AAPPMA pour répondre à une demande importante de cette espèce à la fois combative et relativement simple à pêcher.

Les TAC recensées dans nos ruisseaux lors de pêches à l'électricité correspondent généralement en taille aux « Truites portions » relâchées dans l'année, et comme observé dans d'autres départements, il est probable qu'elles ne se maintiennent pas plus d'une année ou deux en milieu sauvage.



Les espèces **INVASIVES**



© Eric Engbretson (Domaine public)

Le **GOBIE** à **TACHE NOIRE**

Neogobius melanostomus

Chordata > Actinopterygii > Gobiiformes > Gobiidae

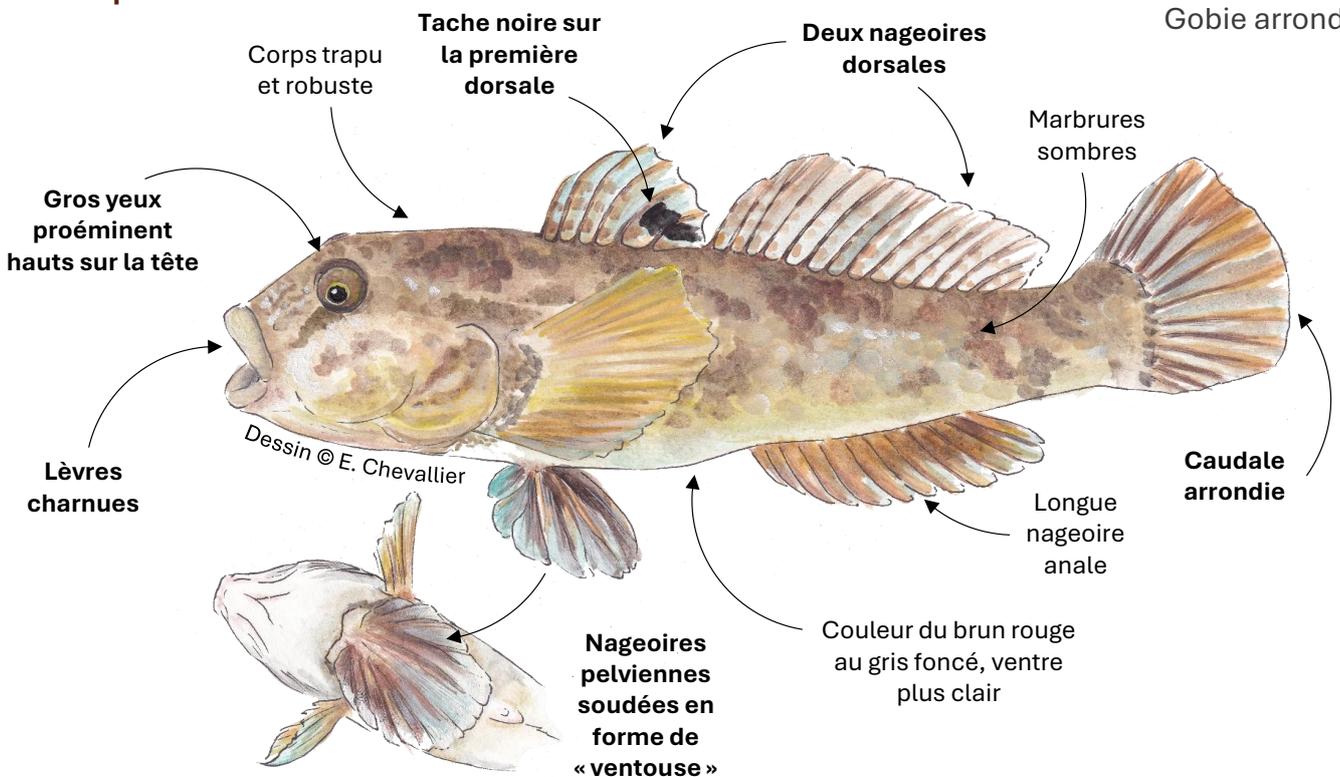


Statut en France métropolitaine
(Légifrance)

**Introduit/
Exotique**

Autre nom
Gobie arrondi

Description



10-15 cm, maximum de 25 cm pour des gros mâles



50 g, jusque 300 g



Arrête de faire le Gobie !

Expression provençale, faisant référence à la grande bouche et aux yeux globuleux du gobie, signifiant « attendre la bouche ouverte ».

Habitat et mode de vie

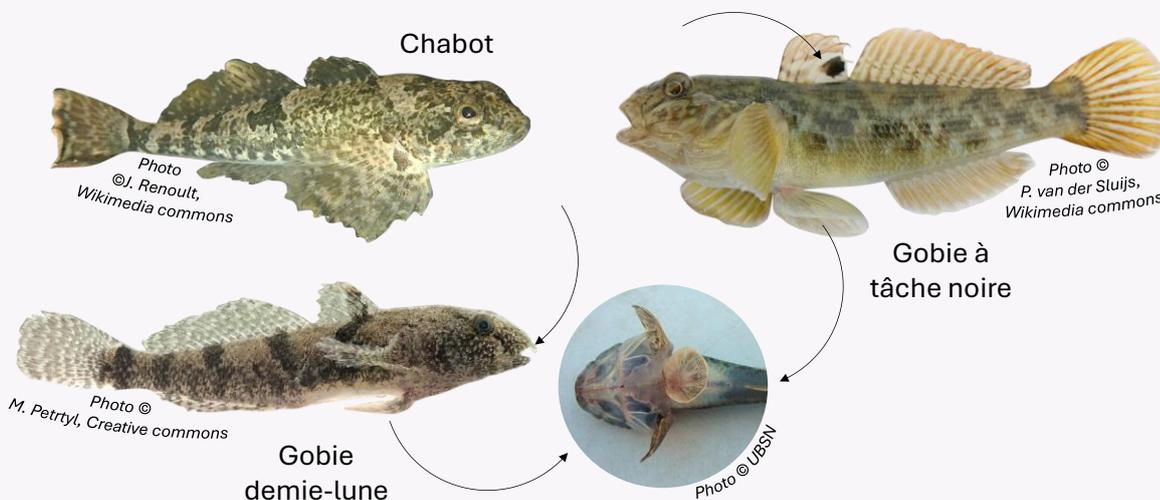
Le Gobie à tache noire est un poisson benthique euryhalin, c'est-à-dire qu'il peut vivre dans l'eau douce comme dans l'eau salée. On peut le retrouver ainsi sur les côtes, dans les estuaires et dans les rivières aux fonds pierreux ou riches en végétation aquatique. Il tolère de grandes amplitudes thermiques, entre -1 et +30°C, mais préfère malgré tout les eaux chaudes (autour de 25°C).

Comme il ne possède pas de vésicule gazeuse, il est très mauvais nageur, et reste généralement immobile au fond de l'eau où il peut s'arrimer au substrat grâce à ses nageoires pelviennes en forme de ventouse. Vorace, il se nourrit d'invertébrés, de mollusques, d'œufs, d'alevins et de petits poissons que sa ligne latérale bien développée lui permet de repérer même en eau trouble. Il est notamment capable de faire des « bonds » fulgurants pour attraper une proie ou s'éloigner d'un prédateur, avant de retomber sur le fond.

Bien que les Gobies à tache noire puissent être trouvés en densités très importantes, il s'agit d'une espèce solitaire, territoriale et agressive malgré sa taille, qui ne tolère pas la proximité de ses congénères et défend âprement sa zone de vie par des combats musclés si besoin.

Deux espèces de Gobies sont présentes dans l'Aisne en 2024 : le Gobie à tache noire et le Gobie demi-lune, tous deux allochtones. Pour les distinguer, outre la taille moins importante du Gobie demi-lune, on peut noter que ce dernier possède des narines en forme de tubes, et n'a pas de tache noire sur la première nageoire dorsale. Il ne faut pas non plus confondre les Gobies avec le Chabot, espèce autochtone, qui contrairement à eux ne possède pas de « ventouse » : ses deux nageoires pelviennes sont séparées.

Pour ne pas confondre



Reproduction

Chez les Gobies à tache noire, les femelles deviennent sexuellement mûres un peu avant les mâles, vers 2-3 ans contre 3-4 ans chez ces derniers. La période de reproduction intervient au printemps et peut durer plusieurs mois jusqu'au début de l'automne. Les frayères correspondent à des zones peu profondes avec un substrat solide (minéral ou bois mort), vers lesquelles une courte migration peut avoir lieu, ne dépassant jamais les quelques kilomètres.

Les mâles arborent à cette période une robe entièrement noire, avec la nageoire caudale légèrement ourlée de blanc (Figure 141). Ils délimitent un nid de forme arrondie sur le substrat et commencent alors une « parade » nuptiale composée de postures caractéristiques, de phéromones et surtout de nombreuses vocalisations à basses fréquences avec lesquelles ils attirent les femelles.



Figure 141 : *N. melanostomus* mâle arborant sa livrée nuptiale, capturé dans l'Aisne canalisée. Photo © Jérôme Buttet

Celles-ci, si elles sont convaincues, viennent déposer des œufs ovales à extrémités pointues, de 4 mm de hauteur environ dans le nid où ils adhèrent. Elles sont capables de pondre à plusieurs reprises, tous les 20 jours environ et jusqu'à une demi-douzaine de fois pour un total de 300 à 5000 œufs selon leur taille, ce qui leur confère un avantage écologique par rapport aux autres espèces.

Les mâles veillent sur leur progéniture jusqu'à l'éclosion 2 à 3 semaines plus tard, puis pendant toute la phase larvaire et une partie de la vie des juvéniles. Ils ne survivent généralement pas à cette période.

Il a été prouvé que le Gobie à tache noire pouvait accrocher ses œufs sur les coques de bateaux, et que dans ce cas ceux-ci, résistant au voyage, éclosaient là où le navire se trouvait quelques semaines plus tard. Cette capacité explique en partie la dissémination rapide de l'espèce malgré sa très faible capacité de nage. Les populations adultes peuvent en effet se déplacer « naturellement » jusqu'à 27 km.an⁻¹ environ, mais cela est plus lent que la colonisation observée en Europe.

On note que des œufs, alevins et adultes ont aussi probablement été transportés sans le vouloir dans des eaux de ballasts, et il est aussi possible qu'il puisse se « ventouser » aux bateaux de la même façon qu'au substrats.

Les larves sont également capables de se laisser dériver au gré des courants pour être déplacées parfois sur de longues distances et coloniser un nouveau milieu.

La dispersion du Gobie à tache noire

Répartition nationale

Le Gobie à tache noire est originaire de la mer Noire, la mer d'Azov et la mer Caspienne. Il est remonté vers l'Europe par les canaux pour atteindre d'abord les pays de l'Est puis du Nord, jusqu'à la Baltique dans les années 1990, avant d'emprunter dans les années 2000 le Danube jusqu'à arriver en Allemagne.

Dans le même temps, peut-être à partir du peuplement de la mer Baltique, il semble entrer dans les eaux douces des Pays-Bas, de la Belgique, et arrive en France dans la Moselle en 2011, la Meuse en 2013 puis l'Escaut en 2015.

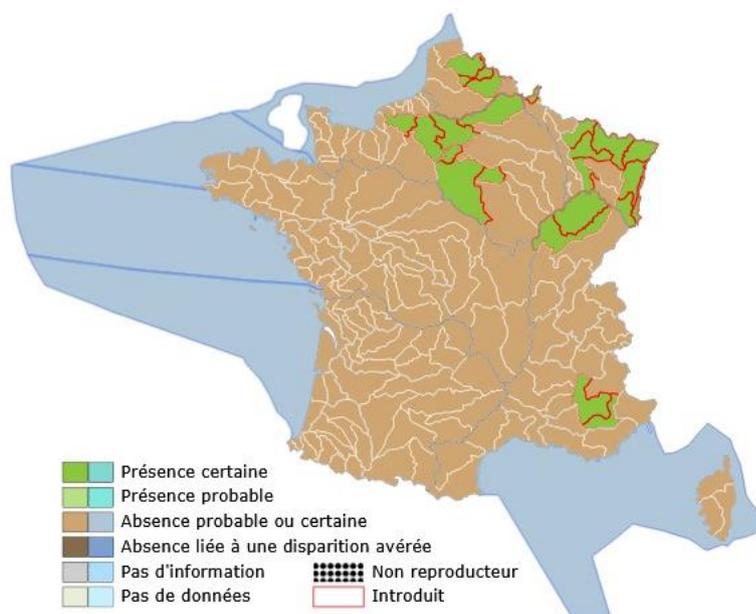


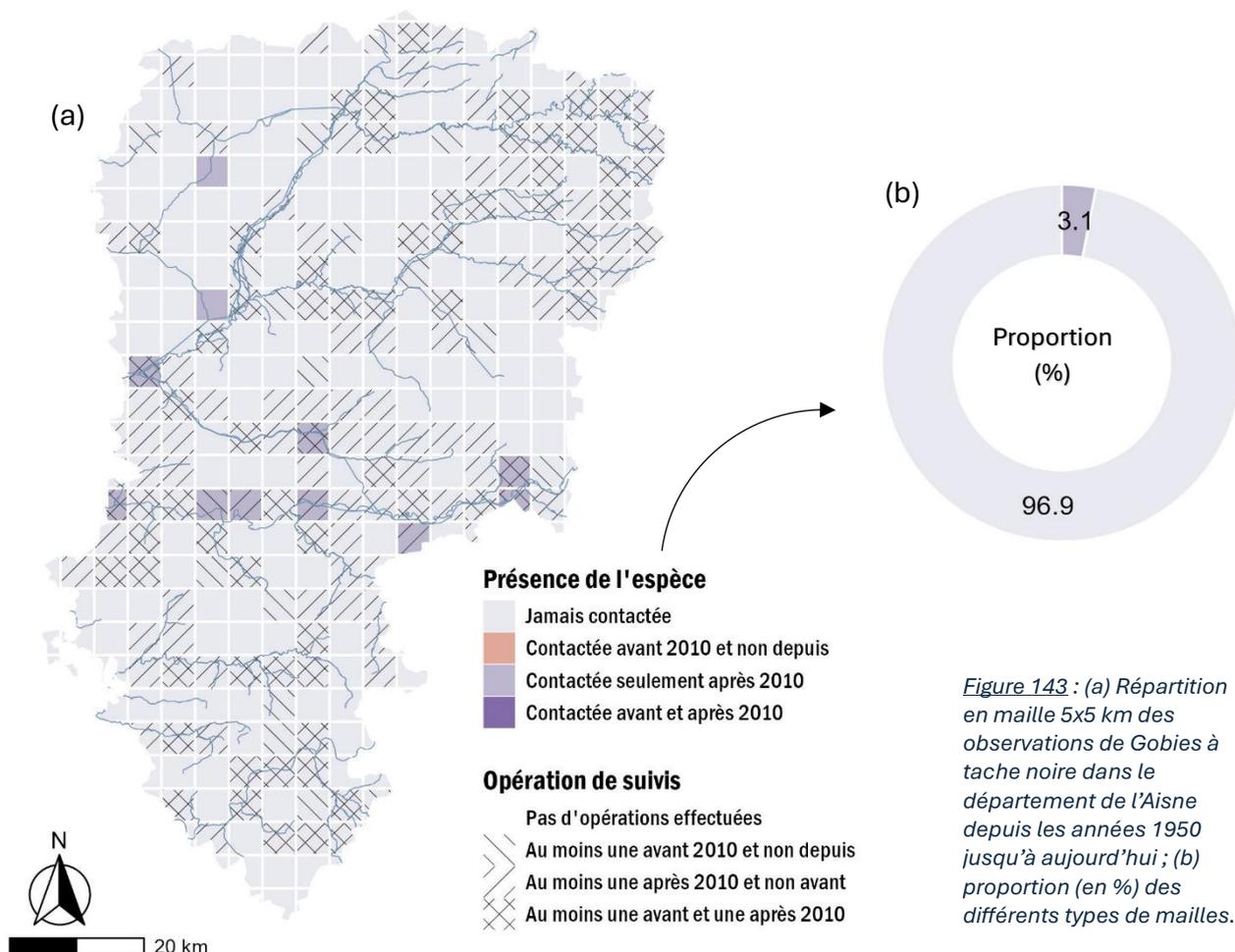
Figure 142 : Répartition du Gobie à tache noire en France hexagonale (INPN/G. Denys, 2025)

En parallèle, probablement descendu dans la Mer du Nord puis la Manche avant d'arriver à l'estuaire de la Seine, il est observé à Rouen en 2015 et remonte depuis le bassin Seine-Normandie.

Dans les cours d'eau où il est implanté depuis une dizaine d'années, notamment l'Est de la France, il exerce une prédation importante sur les œufs et les larves des espèces locales, en plus de chasser celles-ci de leurs lieux de vie ou de reproduction. Il représente ainsi parfois jusqu'à 90% de la biomasse présente. Son impact est particulièrement important dans les milieux dégradés où, plus résistant et pionnier que les autres espèces comme le chabot ou la grémille, il s'installe là où ces dernières ont déjà du mal à se maintenir, accélérant leur disparition. On note cependant que certains prédateurs semblent le consommer en grande quantité.

On note qu'il a également été transporté accidentellement jusqu'en Amérique du Nord dans les années 1990, où il menace fortement les espèces de Chabots locales notamment au Canada.

Répartition historique et actuelle dans le département



Le Gobie à tache noire est observé dans le canal latéral à l'Aisne en 2018 à Berry-au-Bac, et dans celui de l'Oise à l'Aisne en 2020. Il est ensuite vu dans l'Aisne sauvage et le canal latéral à celle-ci, à Condé-sur-Suippe puis Maizy. Une pêche de sauvetage dans une écluse en 2023 à Vic-sur-Aisne permet de



Figure 144 : Gobie à tache noire pêché dans la rivière Aisne en 2025. Photo © Jérôme Buttet

recenser un grand nombre de juvéniles, en même temps que les signalements par les pêcheurs confirment sa présence autour de Soissons.

Les premières observations dans le canal latéral à l'Oise et celui de Saint-Quentin datent de 2022, suggérant son arrivée depuis le canal de l'Oise à l'Aisne bien que ceci ne soit pas une certitude. En 2024, un premier signalement a également été fait sur le canal de la Sambre à l'Oise.

Les captures de Gobie à tache noire sont pour le moment principalement accidentelles. Ce petit poisson semble particulièrement bien mordre aux appâts naturels, notamment les asticots ou les vers, et peut également être pris aux leurres.

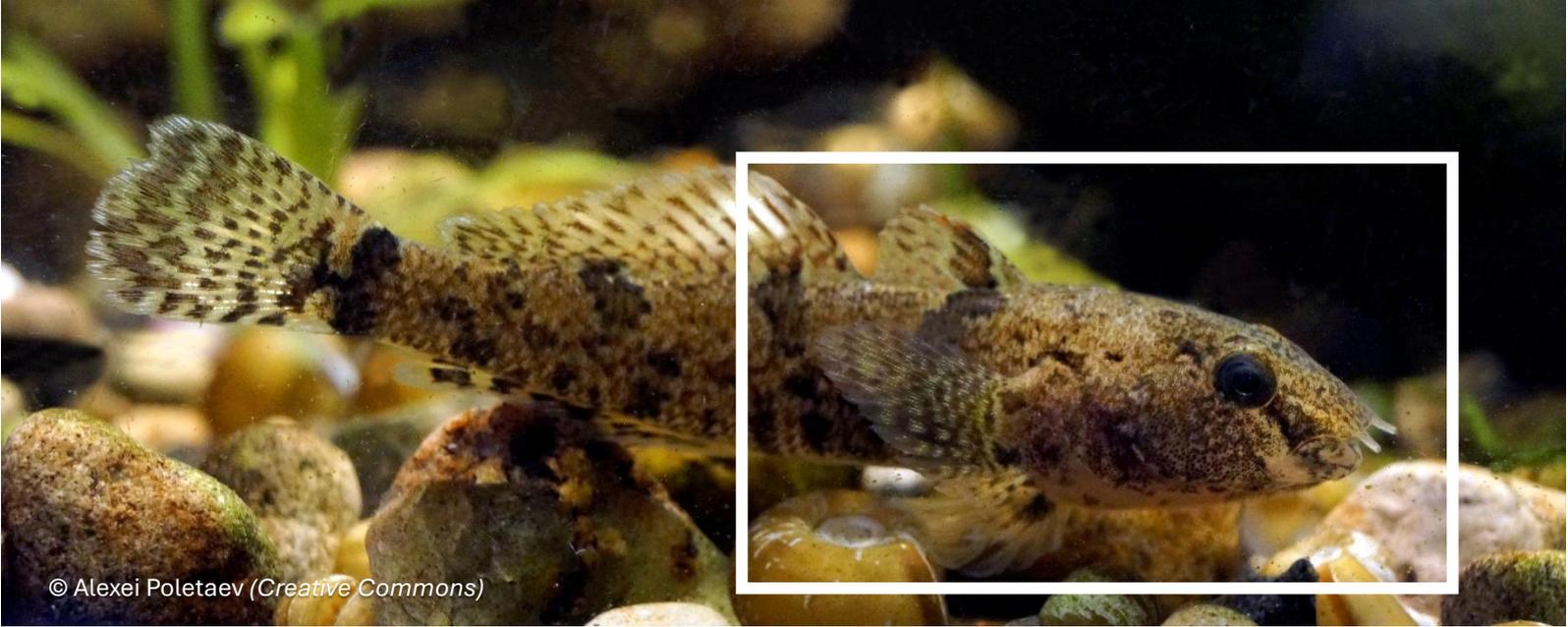
Si ce poisson coche aujourd'hui toutes les cases pour être classé comme Espèce Exotique Envahissante (potentiel invasif et colonisateur, impact avéré sur la faune native, fort succès à la reproduction, large spectre trophique), il est natif de l'est de l'Europe, et ne peut donc pas figurer dans la liste des EEE qui est commune à l'ensemble des pays de l'Union Européenne. Néanmoins, il est recommandé de le considérer comme tel, et de ne pas remettre à l'eau les individus capturés.

En résumé...

Le Gobie à tache noire est un petit poisson euryhalin originaire du bassin ponto-caspien, arrivé dans un grand nombre des cours d'eaux d'Europe via les canaux et les estuaires depuis les années 1990. Capable d'arrimer ses œufs aux coques des navires mais également transporté accidentellement dans les eaux de ballasts, sa colonisation a été rapide en comparaison des capacités de nage limitées que lui confère son absence de vessie natatoire.

Confirmé dans l'estuaire de la Seine en 2015, il semble avoir été observé pour la première fois dans le département en 2018. Il est depuis retrouvé dans la totalité de la rivière Aisne sauvage mais également ponctuellement dans l'Oise et ses canaux.

Espèce exotique envahissante, le Gobie à tache noire peut exercer une concurrence importante et une prédation sur les œufs et les juvéniles des poissons locaux. Il est particulièrement néfaste dans les milieux déjà dégradés, où il accélère la disparition des autres espèces moins résistantes.



© Alexei Poletaev (Creative Commons)

Le GOBIE DEMI-LUNE

Proterorhinus semilunaris

Chordata > Actinopterygii > Gobiiformes > Gobiidae

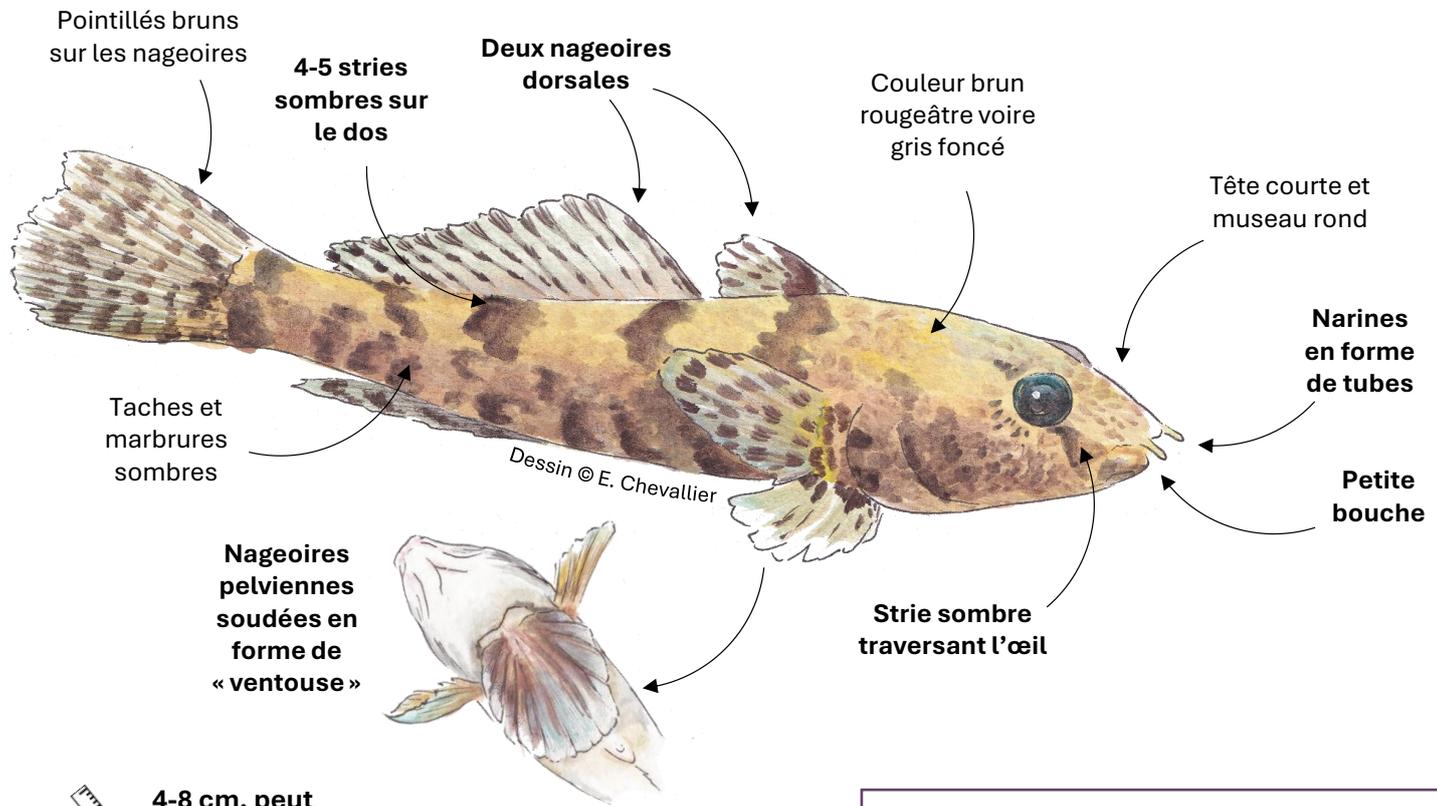


**Introduit/
Exotique**

Statut en France métropolitaine
(Légifrance)

Description

Autre nom
Gobie à nez tubulaire



Dessin © E. Chevallier

 **4-8 cm, peut atteindre 12 cm**

 **5-10 g**

Le nom du genre, *Proterorhinus*, signifie littéralement « nez protubérant »

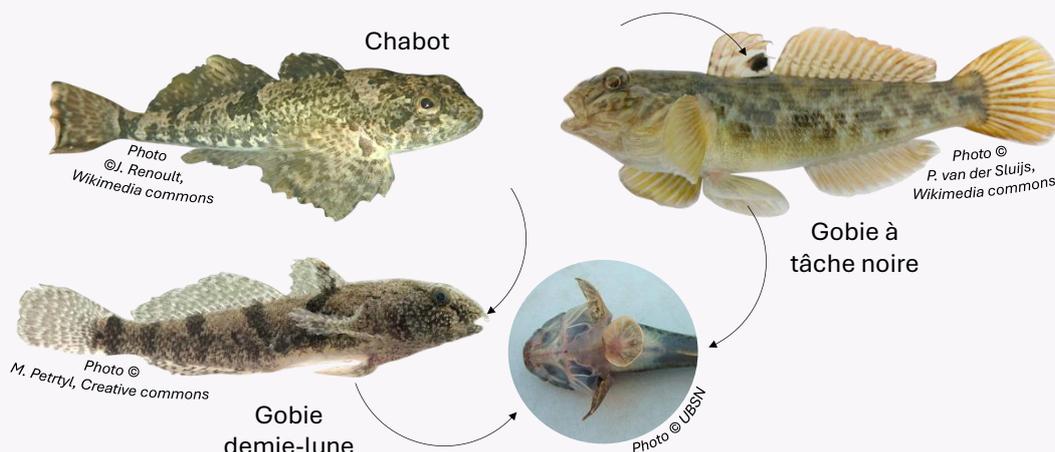
Habitat et mode de vie

Le Gobie demi-lune est une espèce favorisant les eaux calmes fortement végétalisées aux fonds graveleux, que l'on trouve généralement posé sur le fond ou sur les plantes aquatiques, à faible profondeur, adhérant au substrat grâce à ses nageoires pelviennes en forme de ventouse. Bien qu'il s'agisse d'un poisson d'eau douce principalement, il peut s'adapter à une assez forte salinité.

Benthique et solitaire, il se nourrit au fond de l'eau d'invertébrés de petites tailles, voire d'algues et de détritiques si besoin. Il est peu mobile, notamment à cause de l'absence de vessie natatoire, mais se déplace parfois par petits sauts. Il se montre généralement agressif avec ses congénères mais aussi avec d'autres espèces benthiques partagent parfois son milieu, comme le Chabot.

Deux espèces de Gobies sont présentes dans l'Aisne en 2024 : le Gobie à tache noire et le Gobie demi-lune, tout les deux allochtones. Pour les distinguer, outre la taille moins importante du Gobie demi-lune, on peut noter que ce dernier possède des narines en forme de tubes, et n'a pas de tache noire sur la première nageoire dorsale. Il ne faut pas non plus confondre les Gobies avec le Chabot, espèce autochtone, qui contrairement à eux ne possède pas de « ventouse » : ses deux nageoires pelviennes sont séparées.

Pour ne pas confondre



Reproduction

Le Gobie demi-lune peut être sexuellement mature dès les stades 0+ chez les plus précoces, et généralement pas plus d'une ou deux saisons au cours de sa vie. La période de reproduction s'étend d'avril à août.

Le mâle choisit un nid correspondant à une cavité dans le substrat, et s'approprie le petit territoire environnant qu'il défend avec ardeur. De la même façon que le Gobie à tache noire, il y attire ensuite une ou plusieurs femelles à l'aide notamment de vocalisation à basse fréquence. Celles-ci, si la parade leur convient, effectuent dans les nids des pontes fractionnées pendant toute la saison du frai, pour un total allant jusqu'à 2 500 œufs.

Les mâles gardent ensuite les nids et défendent leur progéniture contre les intrus. Les larves puis les juvéniles sont généralement benthiques, mais ces derniers peuvent parfois être nageant et pélagiques, ce qui favorise leur dispersion active.

Répartition nationale

Le Gobie demi-lune est originaire du bas Danube et des estuaires de la mer Noire, de la mer d'Azov et de la mer Égée. A partir des années 1970, il est utilisé comme vif pour la pêche et devient répandu dans tout le bassin versant du Danube.

Il colonise à partir de là le nouveau canal grand gabarit Rhin-Main-Danube dans les années 1990, et on le retrouve dans le Rhin et dans la Meuse au début des années 2000. Le premier signalement en France date de 2007 dans le Rhin, puis dans la Moselle en 2014 et la Meuse en 2016. Il arrive dans le bassin Seine-Normandie en 2018 après avoir remonté le canal transversal Marne-Rhin en 2013.

On le trouve également dans le bassin du Rhône depuis 2017 où il est vu dans le Lac du Bourget, et enfin dans le Doubs depuis 2021.

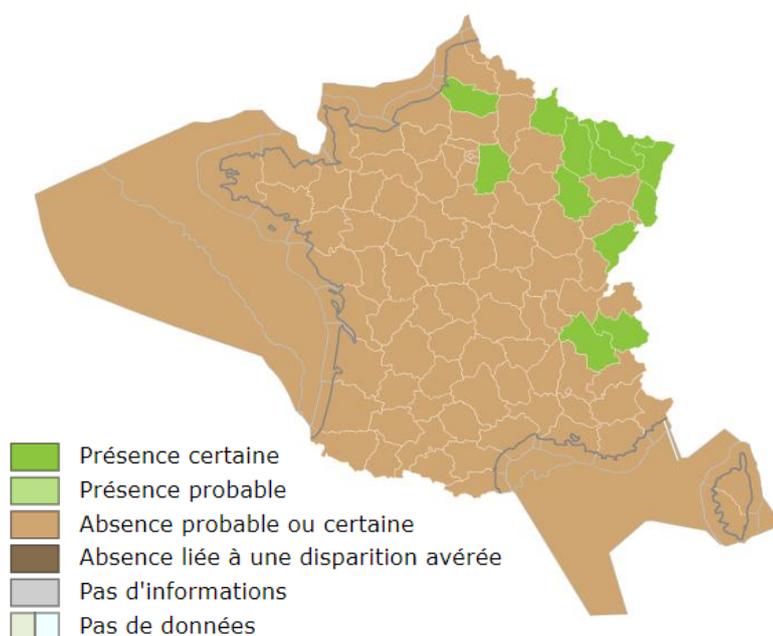


Figure 145 : Répartition du Gobie demi-lune en France hexagonale selon l'INPN en 2021 (G. Denys, 2021). La présence de l'espèce n'était alors pas encore confirmée dans l'Aisne

La colonisation rapide du Gobie demi-lune ainsi que son arrivée dans des bassins éloignés de populations connues indiquent très probablement une intervention humaine. Des introductions involontaires ont notamment eu lieu avec des opérations de repeuplement, et il est aussi presque certain qu'il a été acheminé dans des eaux de ballasts. Tout comme le Gobie à tache noire, le demi-lune est également capable d'arrimer sa ponte à la coque des bateaux et celle-ci peut y survivre et être transportée sur de longues distances avant d'éclore.

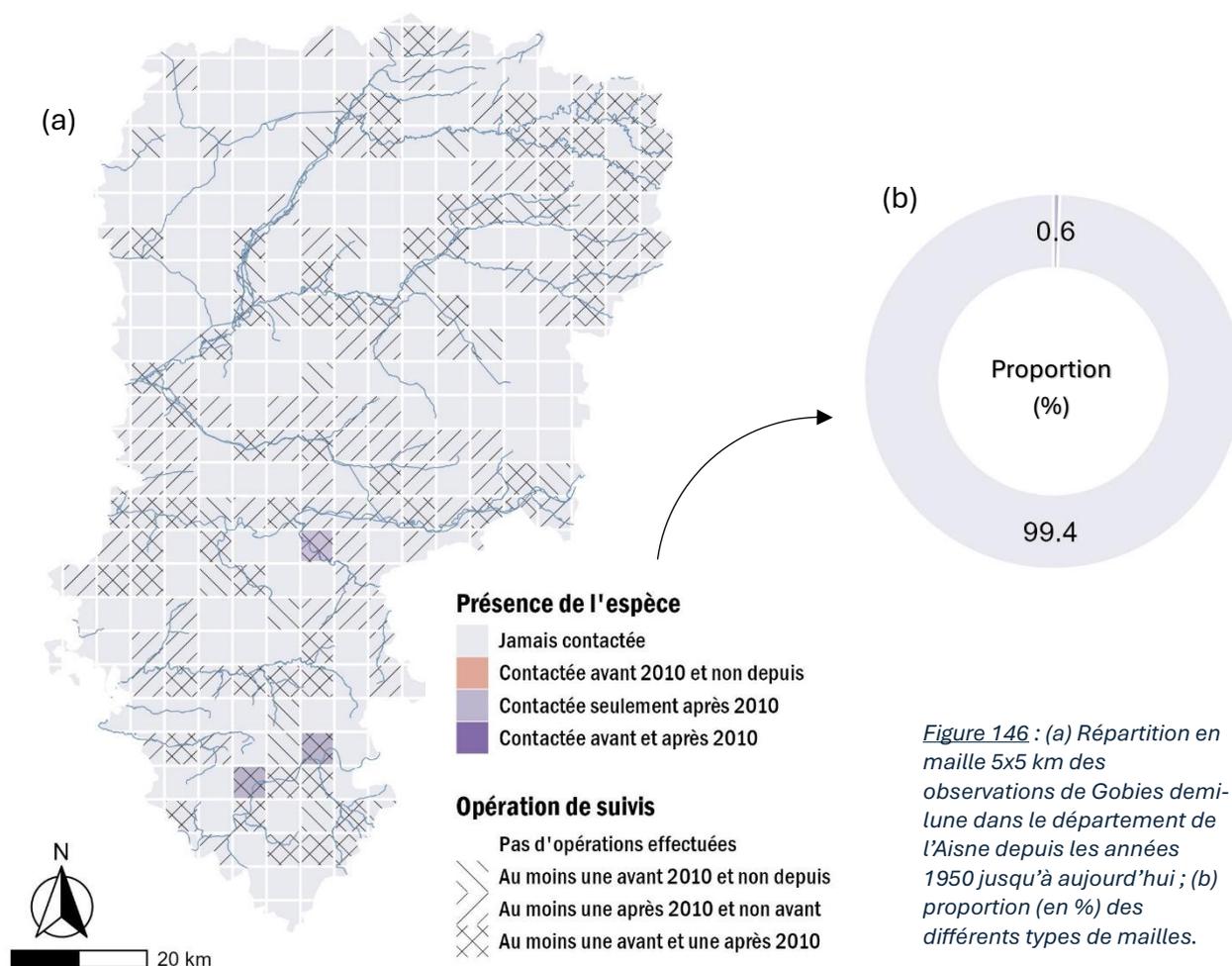
La colonisation « naturelle » de l'espèce n'est pas non plus négligeable, notamment par la nage active ou passive (en se laissant porter par les courants) des juvéniles, mais également car son adaptabilité à de nombreux habitats lui permet de s'établir rapidement là où il arrive. Il a de plus été prouvé que sa reproduction est stimulée dans un nouvel habitat, avec une maturité précoce et une plus grande mobilité des alevins.

La dispersion du Gobie demi-lune

L'impact du Gobie demi-lune sur l'ichtyofaune locale peut être importante, notamment pour le Chabot quand il partage la même niche écologique. Une fois cette espèce allochtone bien établie dans un milieu, sa stratégie de colonisation cesse en effet d'être centrée sur la reproduction et on trouve au fil du temps des individus de plus en plus gros et agressifs. Les Gobies consomment alors une grande partie des proies disponibles et chassent les poissons locaux de leurs abris, cette compétition ayant parfois un impact négatif sur leurs densités pendant que celle de *P. semilunaris* augmente, souvent exponentiellement.

Son impact semble néanmoins plus limité que celui du Gobie à tache noire, et il est par ailleurs consommé en grande quantité par les prédateurs indigènes.

Répartition historique et actuelle dans le département



Le Gobie demi-lune a été découvert lors de pêches d'inventaires dans deux annexes de la Marne en 2023, puis détecté grâce à l'ADN environnemental dans le Vesle en 2024. N'étant presque jamais capturé par les pêcheurs, il est probable que son aire de répartition soit plus importante et une vigilance est ainsi portée par la FPPMA 02 sur cette espèce et sur les autres Gobies.

En résumé...

Le Gobie demi-lune est un poisson d'eau douce originaire du bassin ponto-caspien et de l'aval du Danube, arrivé en France hexagonale dans les années 2000. Il a été détecté pour la première fois dans le département en 2023.

Sa propagation rapide est en partie le fait d'introductions involontaires et de transport par les bateaux, dans les eaux de ballasts ou avec des pontes accrochées à la coque.

Espèce exotique envahissante, ce Gobie peut exercer une concurrence importante et faire chuter les densités des poissons locaux, mais son impact est plus limité que celui du Gobie à tache noire.



© Tino Strauss (Creative Commons)

La PERCHE-SOLEIL

Lepomis gibbosus

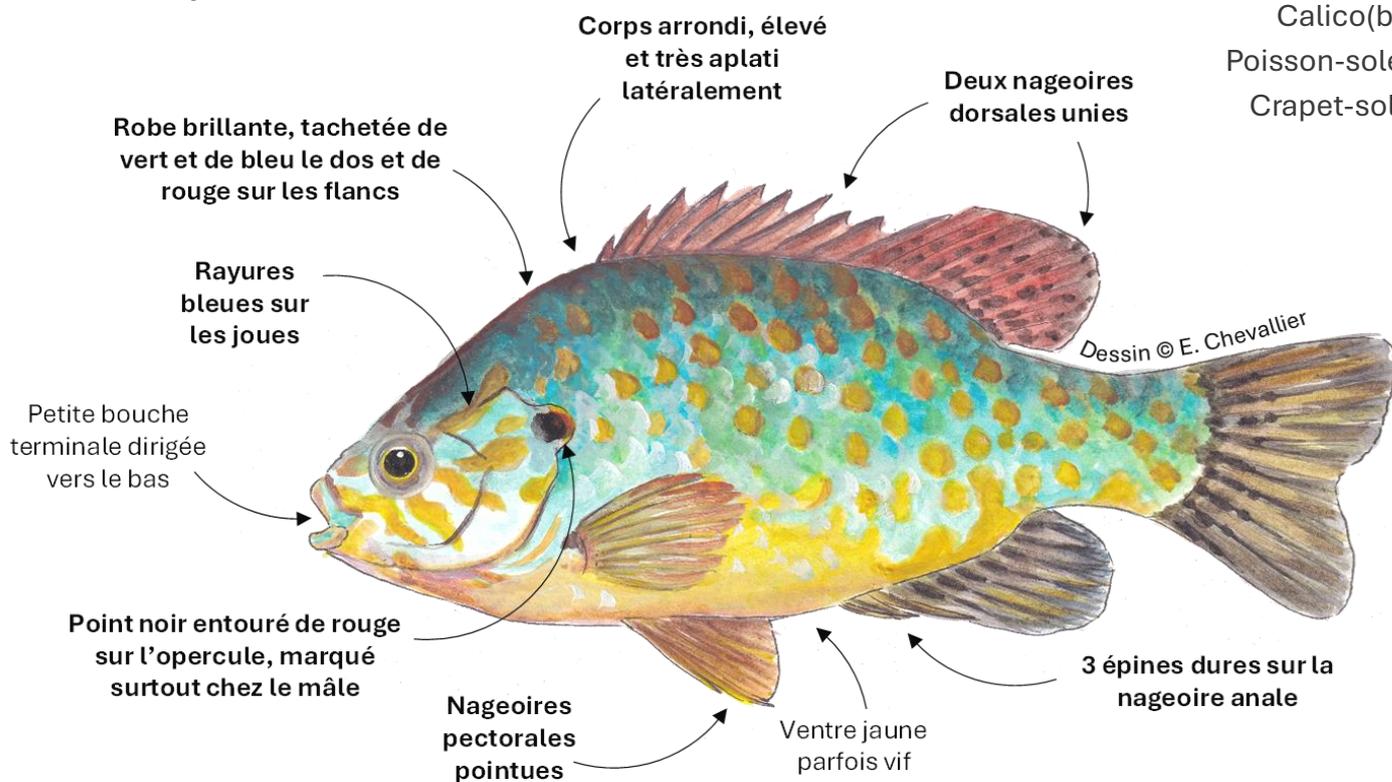
Chordata > Actinopterygii > Perciformes > Centrarchidae



Statut en France métropolitaine
(Légifrance)

Susceptible de causer
des déséquilibres
écologiques

Description



Autres noms

Calico(ba),
Poisson-soleil,
Crapet-soleil



8 à 15 cm,
rarement 18 cm



100 g maximum en
Europe

Elle est parfois appelée « Perche arc-en-ciel » par confusion avec la Truite arc-en-ciel, mais ce sont bien deux espèces très différentes !

Habitat et mode de vie

La Perche-soleil favorise les eaux calmes et peu profondes, riches en végétation, qu'elle trouve notamment dans les plans d'eau ou les annexes hydrauliques, voire parfois les estuaires. Peu exigeante par rapport aux conditions thermiques, on la retrouve dans des eaux entre 4 et 22°C, et elle supporte également de faibles taux d'oxygène dissous.

C'est un petit carnivore diurne vorace, qui se nourrit autant d'invertébrés que d'œufs, d'alevins et de petits poissons qu'il chasse à vue, et dont les dents pharyngiennes peuvent broyer les coquilles de certains mollusques. Son activité est saisonnière, avec une entrée en semi-léthargie quand la température de l'eau passe sous 8°C environ. Elle n'est pas non plus mobile la nuit, et il n'est pas rare de l'observer endormie sur le fond ou les plantes aquatiques.

Reproduction

La maturité sexuelle intervient autour de deux ans. La fraie a lieu entre mai et août, en eau peu profonde, dans la végétation aquatique et sans réelle corrélation avec la température de l'eau ou le type de substrat.

La couleur du mâle est particulièrement prononcée à cette saison, il devient aussi plus agressif et construit un nid au fond de l'eau, composé d'une dépression nettoyée sur le sol. Il effectue ensuite une parade nuptiale complexe, pourchassant les femelles pour en sélectionner une robuste, qu'il guide vers son nid. Les deux sexes s'y poussent et se mordillent mutuellement, tout en nageant en cercle, et la femelle dépose entre 1500 et 3000 ovocytes ambrés d'1 mm de diamètre, aussitôt couverts de laitance par le mâle.

La femelle quitte ensuite le nid et le mâle peut recommencer sa parade pour en amener d'autres à y pondre. Il surveille par la suite sa progéniture, qui éclos entre 3 et 10 jours plus tard selon la température. Il rassemble les jeunes alevins de 8 à 12 mm en « boules » pendant une à deux semaines après quoi ceux-ci se dispersent d'eux même. Il n'est pas rare que le mâle retrouve alors son nid pour se reproduire de nouveau avec la même femelle ou avec des différentes.

Répartition nationale

La Perche-soleil a pour origine le continent Nord-américain, avec une répartition naturelle allant de Canada jusqu'en Caroline du Sud aux États-Unis.

Elle a été introduite en France à la fin du XIX^{ème} siècle, notamment pour l'aquariophilie en raison de ses couleurs chatoyantes, et s'est ensuite retrouvée dans le milieu naturel où elle s'est rapidement adaptée. Féconde et résistante, elle s'est ensuite propagée dans les cours d'eau.

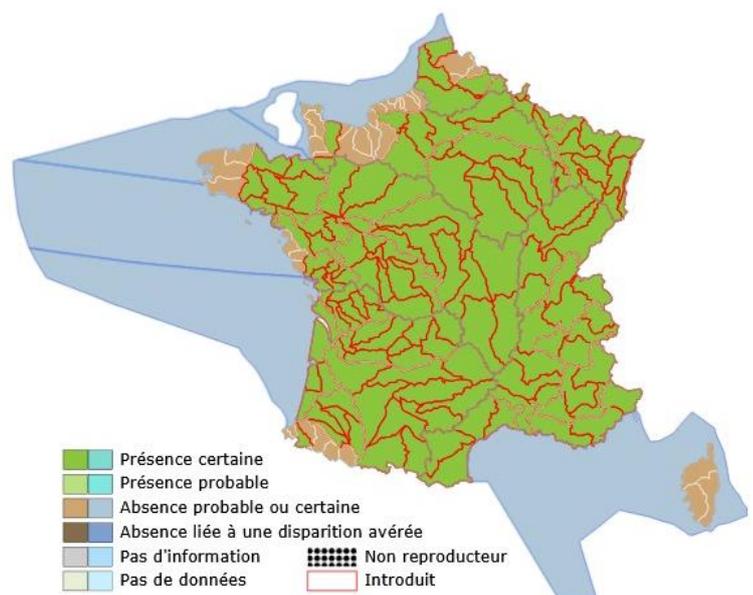


Figure 147 : Répartition de la Perche-soleil en France hexagonale (INPN/G. Denys, 2025)

Sa progression a été accélérée par son introduction involontaire lors de rempoissonnements. On la trouve ainsi aujourd’hui dans toute la France hexagonale où elle est classée parmi les espèces susceptibles de causer des déséquilibres biologiques.

La Perche-soleil a été inscrite en 2019 dans la liste des espèces exotiques envahissantes préoccupantes au sein de l’Union européenne, mais en a été retirée en 2022.

Répartition historique et actuelle dans le département

L’espèce est inventoriée dans tous les grands bassins versants du département depuis le début des pêches électriques effectuées par le CSP dans les années 1980, tant dans les canaux que les rivières et un grand nombre de plans d’eau. D’importantes densités sont déjà observées à l’époque notamment dans la Marne.

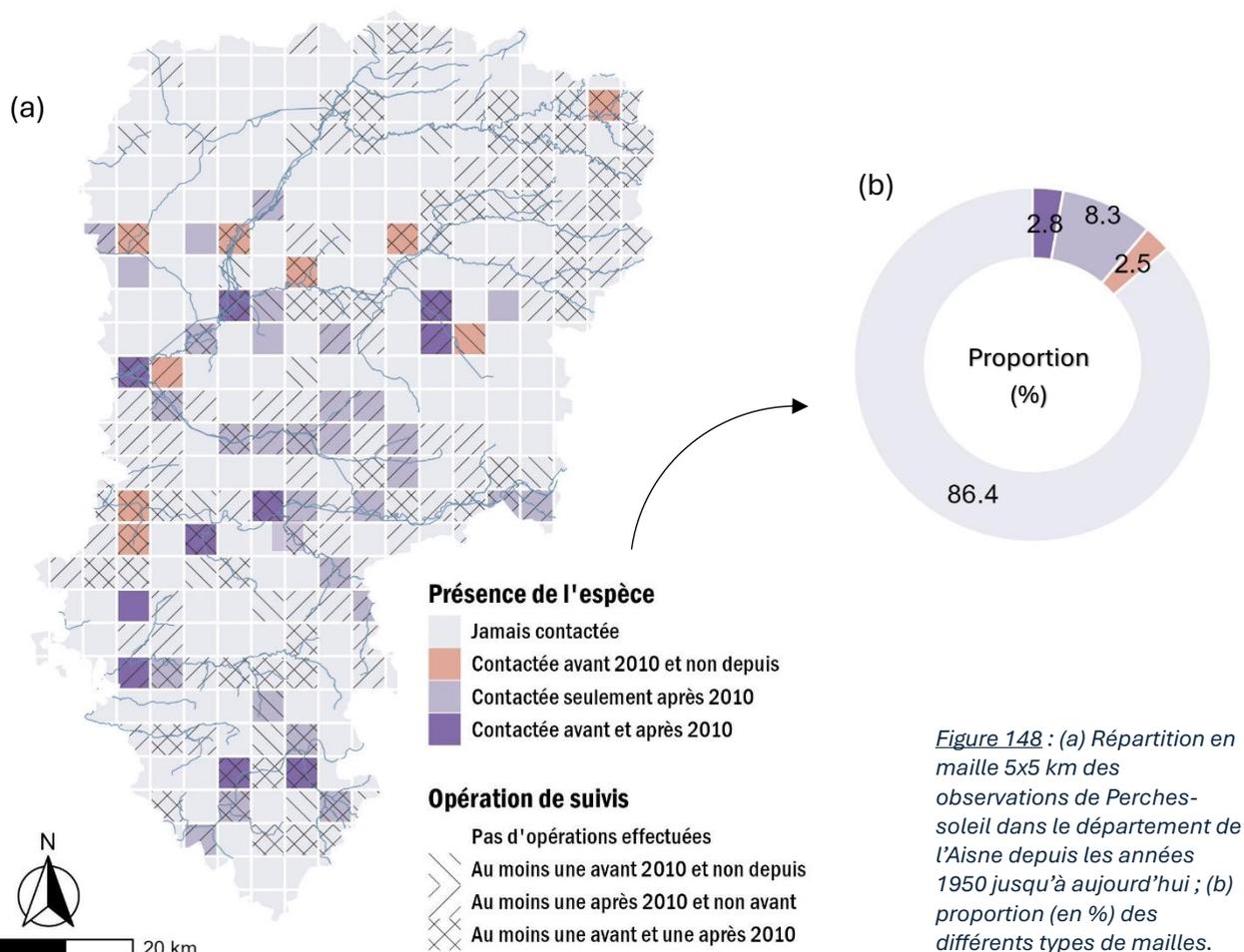


Figure 148 : (a) Répartition en maille 5x5 km des observations de Perches-soleil dans le département de l’Aisne depuis les années 1950 jusqu’à aujourd’hui ; (b) proportion (en %) des différents types de mailles.

Les pêches d’inventaires récentes effectuées dans les annexes, ainsi que les recensements participatifs ont également contribué à l’augmentation du nombre de données la concernant ces dernières années.

On note qu'il arrive de la retrouver dans des ruisseaux ou petits cours d'eau de 1^{ère} catégorie notamment à la suite de vidanges de plans d'eau.

La FPPMA 02 prête une attention particulière à cette espèce, en triant notamment les poissons lors des rempoissonnement pour éviter de l'introduire dans des milieux où elle ne serait pas encore présente, et en éliminant systématiquement sur place les individus capturés lors des pêches d'inventaires.

Surveillance

Elle n'est pas citée dans les monographies communales des années 1880, et il est probable qu'elle n'ait pas ou presque été présente dans notre département à cette époque, qui correspond à celle de son introduction dans les eaux françaises.

Trop petite, il ne s'agit par ailleurs pas d'un poisson très recherché pour la pêche, à part comme première prise pour les débutants. Elle est en effet agressive et facile à ferrer, et peut permettre de multiplier les touches pour une session adaptée aux enfants. La meilleure façon de la capturer est une simple canne au coup, munie d'un petit hameçon appâté d'un asticot ou d'un ver. Elle peut aussi répondre aux petits leurres souples ou à la nymphe.

Il est totalement interdit d'utiliser la Perche-soleil comme vif, tout comme le reste des espèces susceptibles de provoquer des déséquilibres biologiques. Sa pêche est autrement autorisée toute l'année en deuxième catégorie.

Pêche au vif

En résumé...

La Perche-soleil est un petit carnivore vorace et agressif, originaire d'Amérique du Nord et importé en France dans les années 1870 notamment pour l'aquariophilie. Relâchée par des particuliers, elle s'est adaptée à nos latitudes et sa propagation dans le milieu naturel a été accélérée par des introductions involontaires, notamment lors de rempoissonnements. Elle devient rapidement envahissante, et est classée en France parmi les espèces susceptibles d'occasionner des déséquilibres biologiques.

Colorée et facile à pêcher pour les enfants, elle est aujourd'hui commune et généralement bien connue du grand public. Dans l'Aisne, elle peuple tous les grands bassins versants, et on la trouve aussi bien dans les canaux que les cours d'eaux mais aussi un grand nombre de plans d'eau et d'annexes hydrauliques.



© Foto-Ardeidas (Creative Commons)

Le POISSON-CHAT

Ameiurus melas

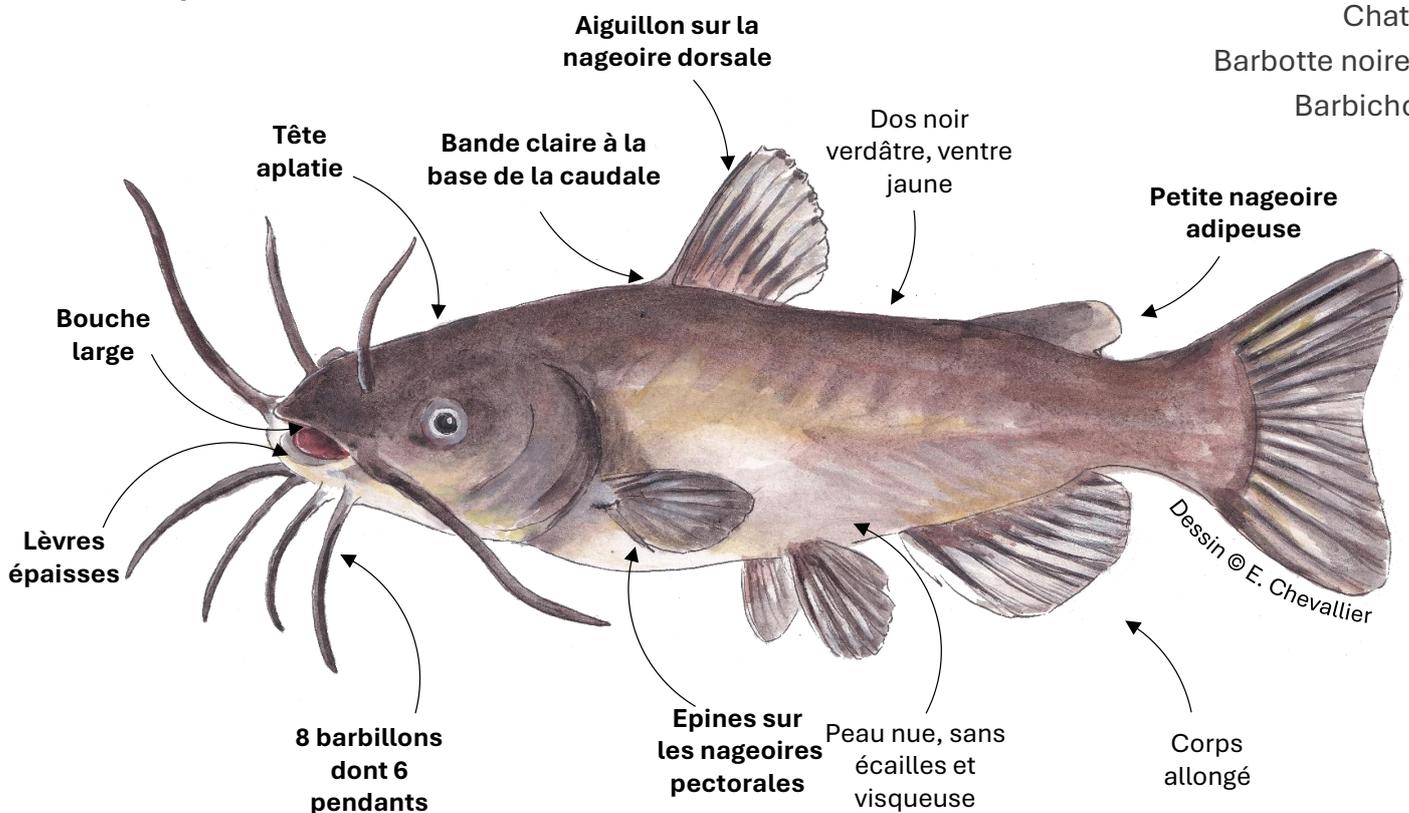
Chordata > Actinopterygii > Siluriformes > Ictaluridae



Susceptible de causer
des déséquilibres
écologiques

Statut en France métropolitaine
(Légifrance)

Description



Autres noms

Chat,
Barbotte noire,
Barbicho



15 - 25 cm,
peut atteindre 45 cm



100 - 300 g, jusqu'à 2 kg

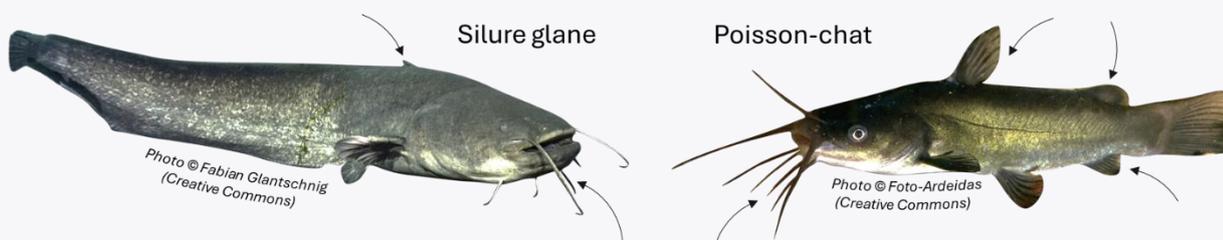
Le « Catfishing » (ou « technique du poisson-chat ») est largement utilisé sur Internet pour décrire le fait de piéger quelqu'un en ligne en se créant une fausse identité.

Habitat et mode de vie

Le Poisson-chat affectionne les eaux calmes ou stagnantes, turbides et se réchauffant en été. Il peut proliférer dans des étangs, les canaux ou les bras morts des rivières. Très adaptable, il peut survivre plusieurs heures en-dehors de l'eau ou s'enfouir dans la vase en période de sécheresse ou de froid (températures inférieures à 14°C). Sa peau lui permet également de respirer même avec des taux d'oxygène très limités.

Omnivore et particulièrement vorace, il se nourrit au fond de l'eau et consomme une très large gamme de proies allant des invertébrés aux œufs, alevins et poissons adultes, parfois même de sa propre taille qu'il mutile en leur mordant la queue. Fouillant le substrat à l'aide de sa grande bouche, il remet également en suspension des particules qui contribuent à la turbidité du milieu.

Le Poisson-chat est parfois confondu avec le Silure glane, notamment juvénile. Il s'agit cependant bien de deux espèces différentes, le Poisson-chat plus petit possédant notamment une nageoire adipeuse, quatre paires de barbillons contre trois pour le Silure, et une nageoire anale plus courte.



Pour ne pas confondre !

Reproduction

Le Poisson-chat devient sexuellement mâture à 2-3 ans, et le frai est déclenché si la température dépasse les 18°C. Il a lieu mai ou en juin, proche des berges en eau peu profonde.

Les individus se retrouvent en couple pour la saison, et nettoient la végétation d'une surface concentrique au fond de l'eau pour former un nid. Ils effectuent ensuite une parade en glissant leurs barbillons sur le corps de l'autre, puis le mâle enroule sa nageoire caudale autour de la tête de la femelle, stimulant la libération des œufs qui sont ensuite portés au nid par cette dernière.

L'opération peut se répéter plusieurs fois pendant une heure environ, jusqu'à ce qu'un maximum de 5 000 œufs ait été déposé. Ceux-ci incubent pendant une dizaine de jours, défendus par leurs parents pendant cette période puis quelques jours après l'éclosion.

Les alevins forment des bancs caractéristiques pendant plusieurs semaines, serrés en forme de « boule », qui peut être très visible se déplaçant proche de la surface. Ils se nourrissent plutôt la nuit de larves, crustacés et autres petits invertébrés ainsi que de fragments de végétaux.



Figure 149 : Alevins de Poisson-chat en banc serré.
Photo © Lamiot, 2018, Creative Commons

Répartition nationale

Le Poisson-chat est originaire du continent Nord-américain, des grands lacs Canadiens jusqu'au nord du Mexique. Il aurait été introduit en France par accident en 1871, où des individus se seraient échappés du Muséum d'Histoire Naturelle de Paris et auraient rejoint les égouts puis la Seine.

Cette première introduction a été suivie à partir des années 1900 par des déversements plus importants et souvent involontaires - ou parfois pour pallier la chute des populations piscicoles dans des milieux altérés - dans le bassin de la Loire, de la Dordogne et de la Seine.

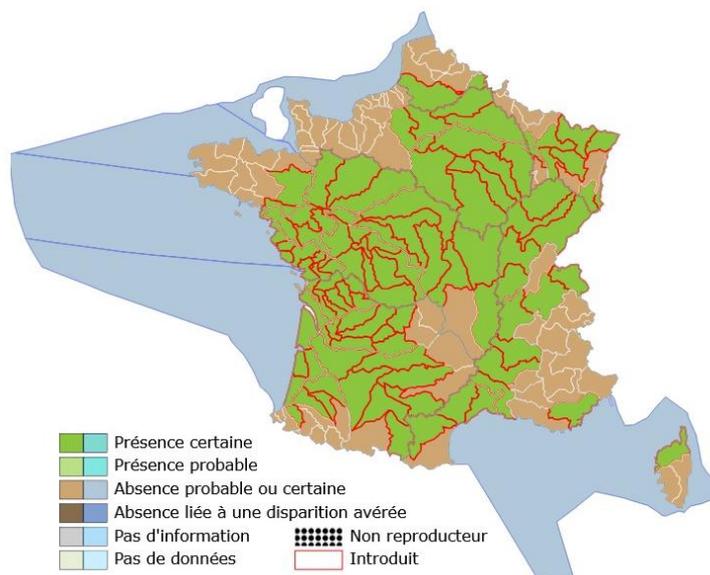


Figure 150 : Répartition du Poisson-chat en France hexagonale (INPN/G. Denys, 2025)

Dès les années 1950, il est présent dans la quasi-totalité du réseau hydrographique métropolitain où il prolifère. Son impact devient problématique notamment dans le Sud-Ouest, où il vide le milieu des proies disponibles et exerce une forte prédation sur les œufs et les alevins des autres espèces. On observe par exemple des effondrements des populations de brochets en sa présence.

Le Poisson-chat est comme nuisible en France en 1985 et fait par la suite l'objet de nombreuses pêches de destruction jusqu'à la fin des années 1990. Il est également considéré comme une espèce « susceptible de créer des déséquilibres biologiques » et il est ainsi interdit de le remettre vivant à l'eau. Il figure enfin sur la liste des espèces exotiques envahissantes préoccupantes pour l'Union Européenne depuis 2022.

Exotique
Envahissante

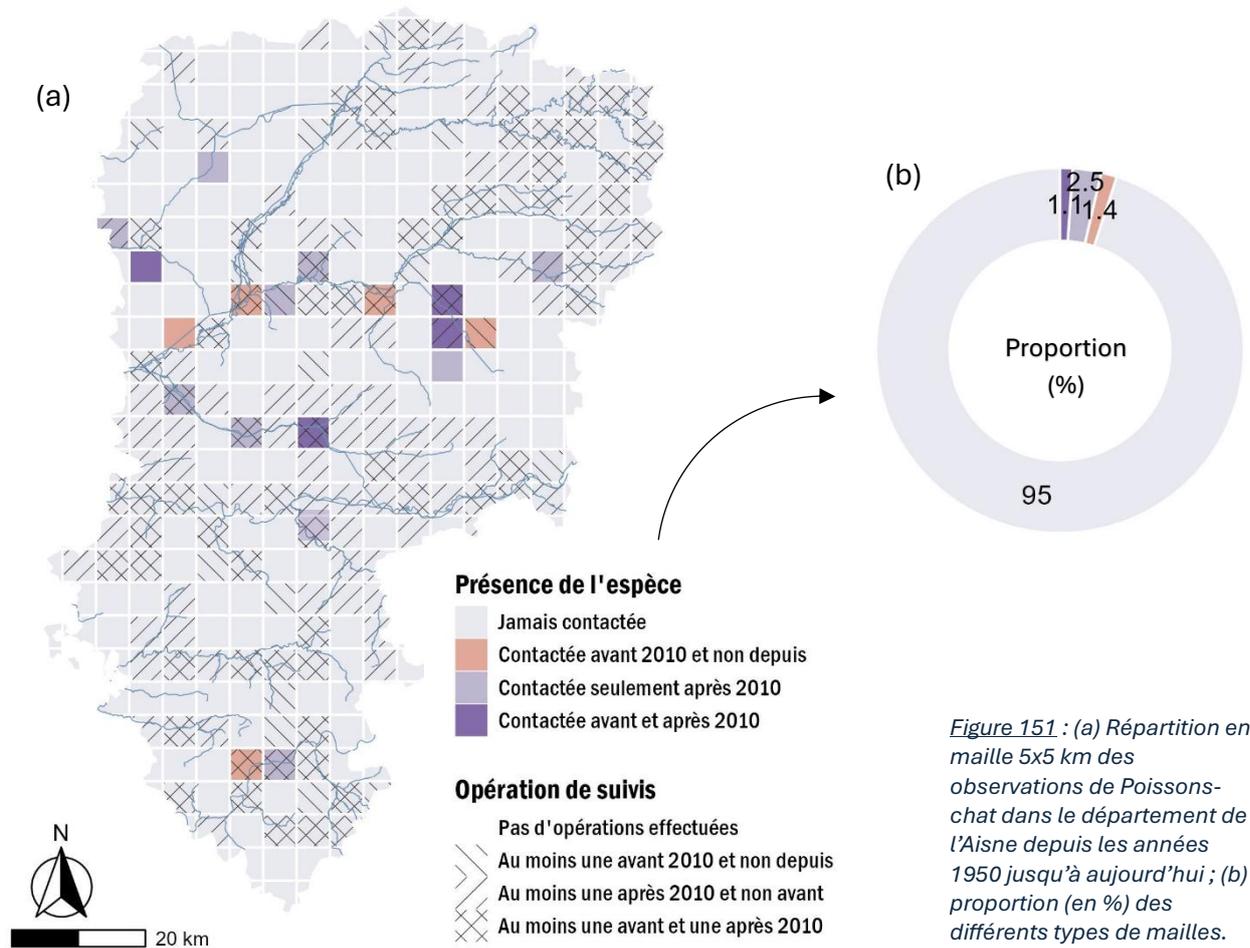
Il est cependant moins facilement rencontré aujourd'hui, étant notamment victime de maladies qui font fortement diminuer certaines populations. Il peut aussi être la proie des Silures et des Black-bass.

Répartition historique et actuelle dans le département

Dans l'Aisne, on rencontre le Poisson-chat plus facilement dans les bassins de la Souche et de la Serre, qui abritent des densités importantes depuis les années 1980 (Figure 151). Des populations notables sont aussi observées dans le bassin de la Somme, et il est régulièrement signalé dans un grand nombre de plans d'eau de tout le département. On le trouve enfin fréquemment, mais de façon plus anecdotique, dans la Marne, l'Aisne et l'Ailette. Il semble, comme dans le reste de la France, devenir plus discret ces dernières années.

Sa pêche se pratique aussi bien à la ligne flottante qu'à la plombée, et il apprécie les asticots, les vers et les queues de crevettes comme appât, mais peut aussi être pris au vif. Il se débat avec force, et il arrive de multiplier les touches dans des populations en forte densité, ce qui fait de lui une espèce appréciée même des débutants d'autant que sa chair, sans arête, est plutôt appréciable.

Il est totalement interdit d'utiliser le Poisson-chat comme vif, tout comme les reste des espèces susceptibles de provoquer des déséquilibres biologiques. Sa pêche est autrement autorisée toute l'année en deuxième catégorie.



Le Poisson-chat est une espèce thermophile très résistante, introduite par erreur dans les eaux de France hexagonale dans les années 1870. Déversé par la suite dans un grand nombre de bassins versants, il s'est très bien acclimaté jusqu'à devenir envahissant, et est considéré comme nuisible par décret national depuis 1985, mais également « susceptible de créer des déséquilibres biologiques ». Il est interdit de le transporter vivant et de le relâcher.

Très résistant aux changements de température et au manque d'oxygène, grâce notamment à sa capacité à s'enfouir dans la vase et à respirer grâce à sa peau dépourvue d'écaille, c'est un prédateur vorace qui ingère une large gamme de proies. Sa présence peut ainsi avoir un impact significatif sur les populations locales.

Dans l'Aisne comme dans le reste de la France, il se fait plus discret ces dernières années bien que des populations importantes soient encore recensées dans tout le département, notamment en plans d'eau mais aussi dans les bassins de la Souche et de la Serre.



© Seotaro (Creative Commons)

Le PSEUDORASBORA

Pseudorasbora parva

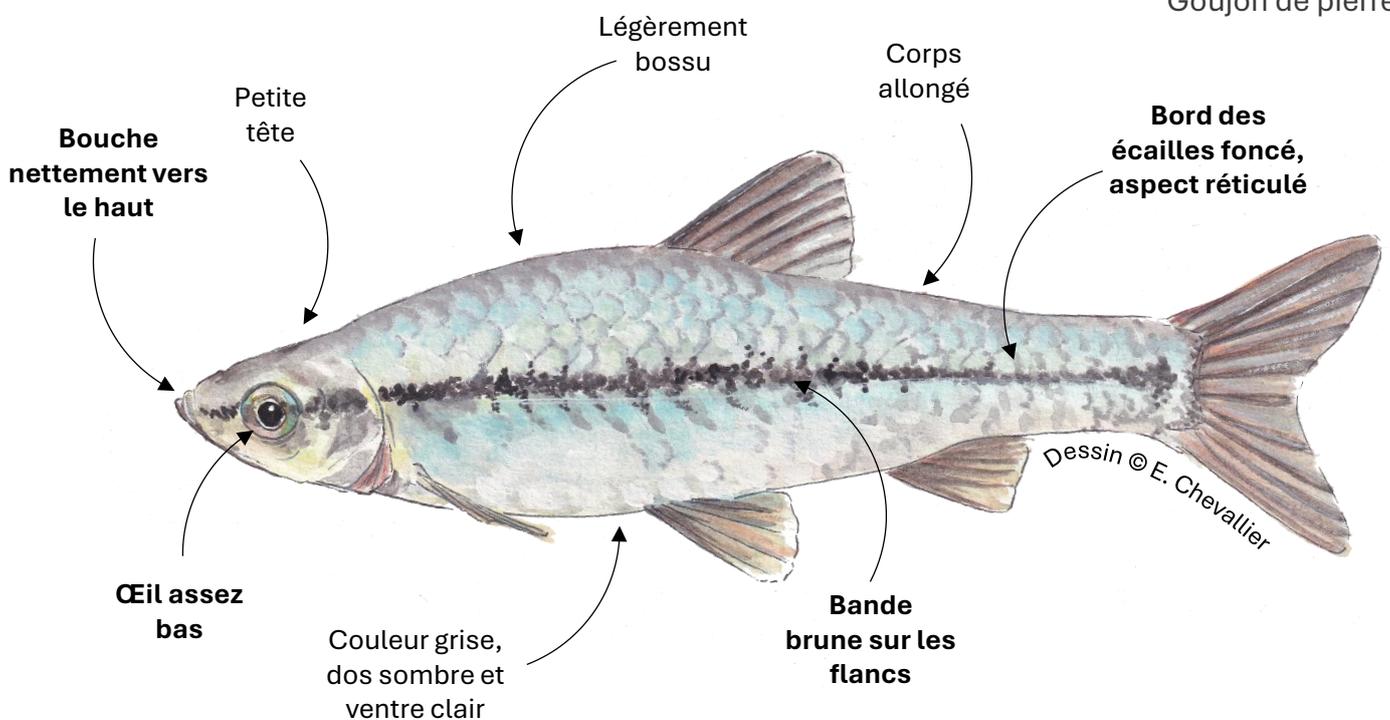
Chordata > Actinopterygii > Cypriniformes > Gobionidae



**Exotique
Envahissante**

Statut en France métropolitaine
(Légifrance)

Description



Autres noms

Goujon asiatique,
Goujon de pierre



4 – 8 cm,
11 cm au maximum



3 à 10 g

« Rasbora » signifie « Poisson » en Inde et en Malaisie

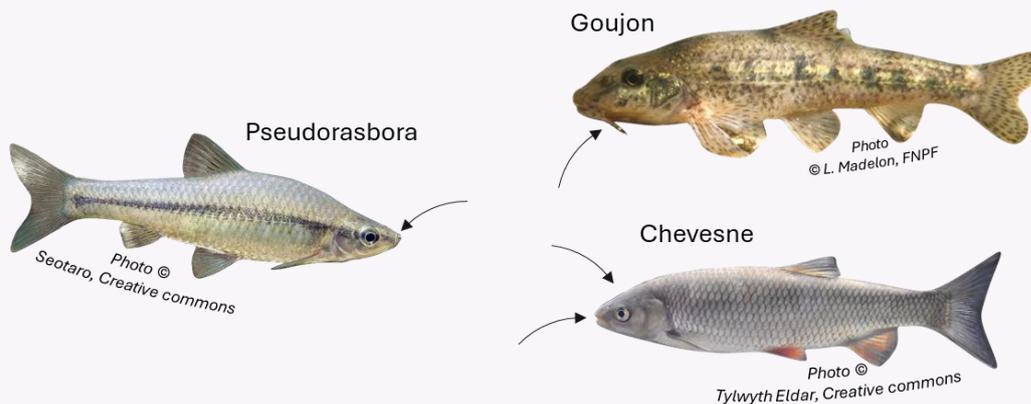
Habitat et mode de vie

Le *Pseudorasbora* favorise les eaux stagnantes ou lenticques, mais sa grande tolérance fait qu'on le retrouve aussi bien dans les cours d'eau que les plans d'eau, les mares et les annexes hydrauliques même délaissées par la plupart des autres espèces.

Grégaire, il vit en bancs qui se nourrissent de façon opportuniste selon ce que peut offrir le milieu, notamment d'invertébrés, de larves ou des œufs d'autres espèces. Les individus sont par ailleurs capables de produire des sons ressemblant à des craquements, mais on ignore s'il s'agit d'un moyen de communication.

Malgré son nom, le *Pseudorasbora* ou « Goujon asiatique » n'est pas un cousin de notre Goujon, et les deux espèces sont très facilement discernables notamment car le Goujon possède des barbillons. Il arrive aussi que le *Pseudorasbora* soit confondu avec un Chevesne juvénile, qui possède comme lui un aspect réticulé, d'autant que la ligne transversale sombre du *Pseudorasbora* n'est pas toujours très marquée. Ce dernier a cependant une tête plus petite, moins arrondie, et une bouche nettement orientée vers le haut contrairement au Chevesne chez qui elle est terminale.

Pour ne pas confondre



Reproduction

La maturité sexuelle du *Pseudorasbora* intervient vers 1 ou 2 ans. Le frai a lieu entre avril et juin, en eau fraîche et généralement lenticque, la femelle devenant à cette époque dorée quand le mâle est gris-violacé et arbore des tubercules nuptiaux autour de la bouche, des yeux et sur le dessus de la tête.

Celui-ci nettoie la partie supérieure d'une cavité, généralement rocheuse ou caillouteuse, sur un rayon de 15 cm environ. Il y attire plusieurs femelles qui viennent déposer des ovocytes collants sur ce support, fécondés par le mâle qui garde ensuite la ponte mais quitte le nid un peu avant l'éclosion. Les femelles fractionnent leurs pontes en 3 à 4 fois sur plusieurs nids et à différentes périodes.

Répartition nationale

Le *Pseudorasbora* est originaire d'Asie de l'Est, et se trouve naturellement au Japon, en Chine, en Corée et dans le reste du bassin du fleuve Amour.

Il aurait été introduit accidentellement en Roumanie dans les années 1960, dans des plans d'eau à partir desquels il aurait rejoint le Danube, et grâce aux canaux notamment celui du Rhin-Main-Danube, il aurait atteint la Belgique et les Pays-Bas.

Sa progression rapide, dans toute l'Europe mais également en Afrique du Nord, est liée à sa grande capacité de colonisation mais aussi probablement à son introduction accidentelle ou non lors de rempoissonnements. Son arrivée en France date de la fin des années 1970 dans la Sarthe.

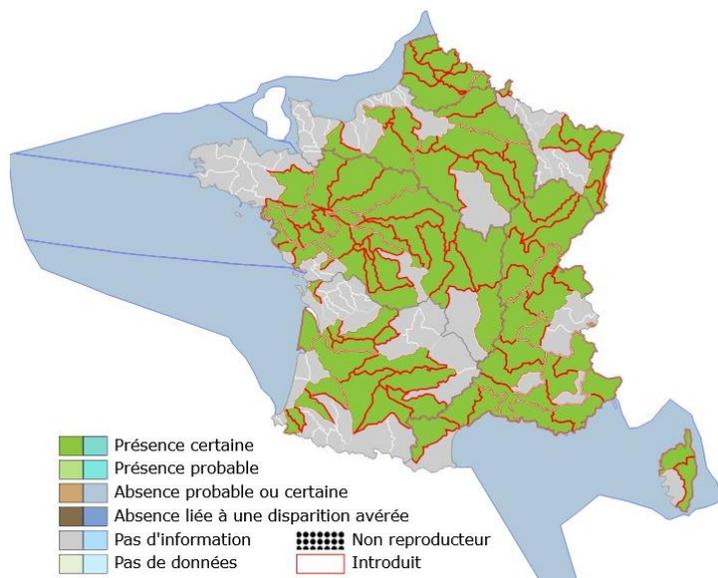


Figure 152 : Répartition du *Pseudorasbora* en France hexagonale (INPN/G. Denys, 2025)

Agent rosette

S'il peut se montrer extrêmement envahissant et entrer en compétition avec des espèces locales, c'est surtout sa capacité à transporter des maladies qui font de lui un problème pour les écosystèmes aquatiques où il est introduit. Il est notamment porteur sain d'un parasite mortel pour la plupart des autres poissons, l'agent rosette (*Spherothecum destruens*). Ce parasite propage une mycose qui peut provoquer des pathologies plus ou moins sévères, et provoque par endroit un déclin rapide des populations locales, parfois jusqu'à leur quasi-extinction.

Il est inscrit dès 2016 sur la liste des espèces exotiques envahissantes préoccupantes pour l'Union européenne. En France hexagonale, il est interdit de détenir, de transporter et de vendre cette espèce depuis l'arrêté du 14 février 2018 relatif à la prévention de l'introduction et de la propagation des espèces animales exotiques envahissantes sur le territoire métropolitain. Il ne peut notamment pas être vendu en aquariophilie.

Répartition historique et actuelle dans le département

Le *Pseudorasbora* est présent dans le bassin versant de la Marne au moins depuis la fin des années 1980 (Figure 153). On le signale ensuite dans le Vilpion dans les années 2010, puis la Serre, l'Aisne et enfin l'Ailette et le reste du bassin versant de l'Oise ces dernières années. Il est notamment souvent présent dans les annexes hydrauliques et les plans d'eau étudiés par pêche à l'électricité depuis peu. Il reste cependant assez peu connu du grand public, ce qui explique le peu d'observations rapportées en dehors des pêches d'inventaires.

Il n'est d'ailleurs pas pêché ou seulement par inadvertance car il peut mordre au coup si l'hameçon est suffisamment petit.

Il est totalement interdit d'utiliser le *Pseudorasbora* comme vif, tout comme les reste des espèces exotiques envahissantes.

Pêche au vif

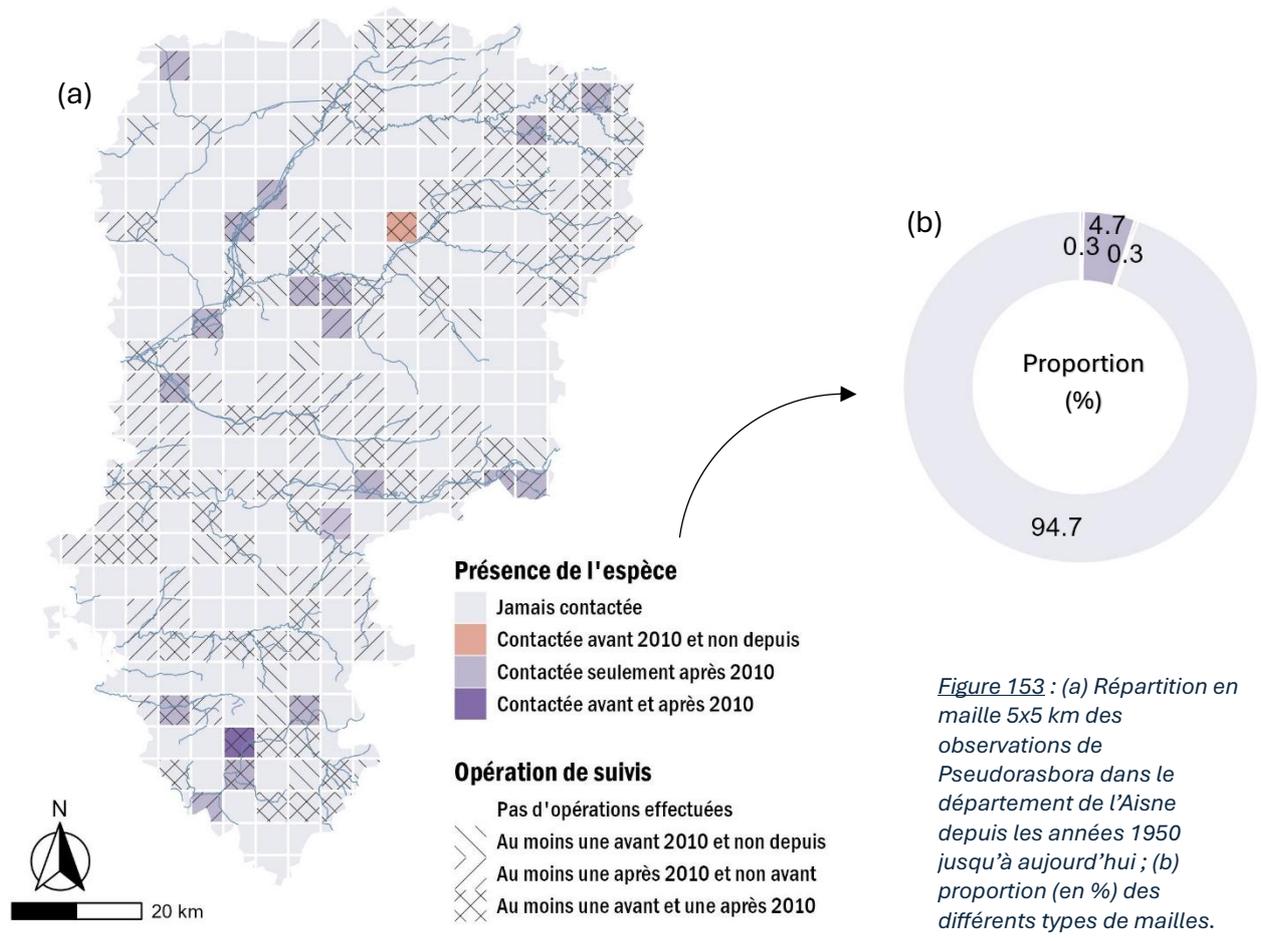


Figure 153 : (a) Répartition en maille 5x5 km des observations de *Pseudorasbora* dans le département de l'Aisne depuis les années 1950 jusqu'à aujourd'hui ; (b) proportion (en %) des différents types de mailles.

La FPPMA 02 prête une attention particulière à cette espèce, en triant notamment les poissons lors des rempoissonnement pour éviter de l'introduire dans des milieux où elle ne serait pas encore présente, et en éliminant systématiquement sur place les individus capturés lors des pêches d'inventaires.

Surveillance

En résumé...

Le *Pseudorasbora* est un petit poisson opportuniste originaire d'Asie de l'Est, introduit en France dans les années 1980 et encore peu connu du grand public. Porteur sain d'un parasite redoutable, le *Sphareothecum destruens*, il peut causer d'important dégâts sur les populations de poissons locales et est classé comme espèce exotique envahissante.

Présent dans le département et notamment le bassin de la Marne depuis la fin des années 1980, il semble aujourd'hui se répandre dans un grand nombre de cours d'eau et de plans d'eau, et est étroitement surveillé par la FPPMA 02 02 qui évite en particulier toute nouvelle introduction lors de rempoissonnements ou de pêches de sauvetage.



© Holger Krisp (Creative Commons)

L'ÉCREVISSE AMÉRICAINE

Faxonius limosus

Arthropoda > Malacostraca > Decapoda > Cambaridae



**Exotique
Envahissante**

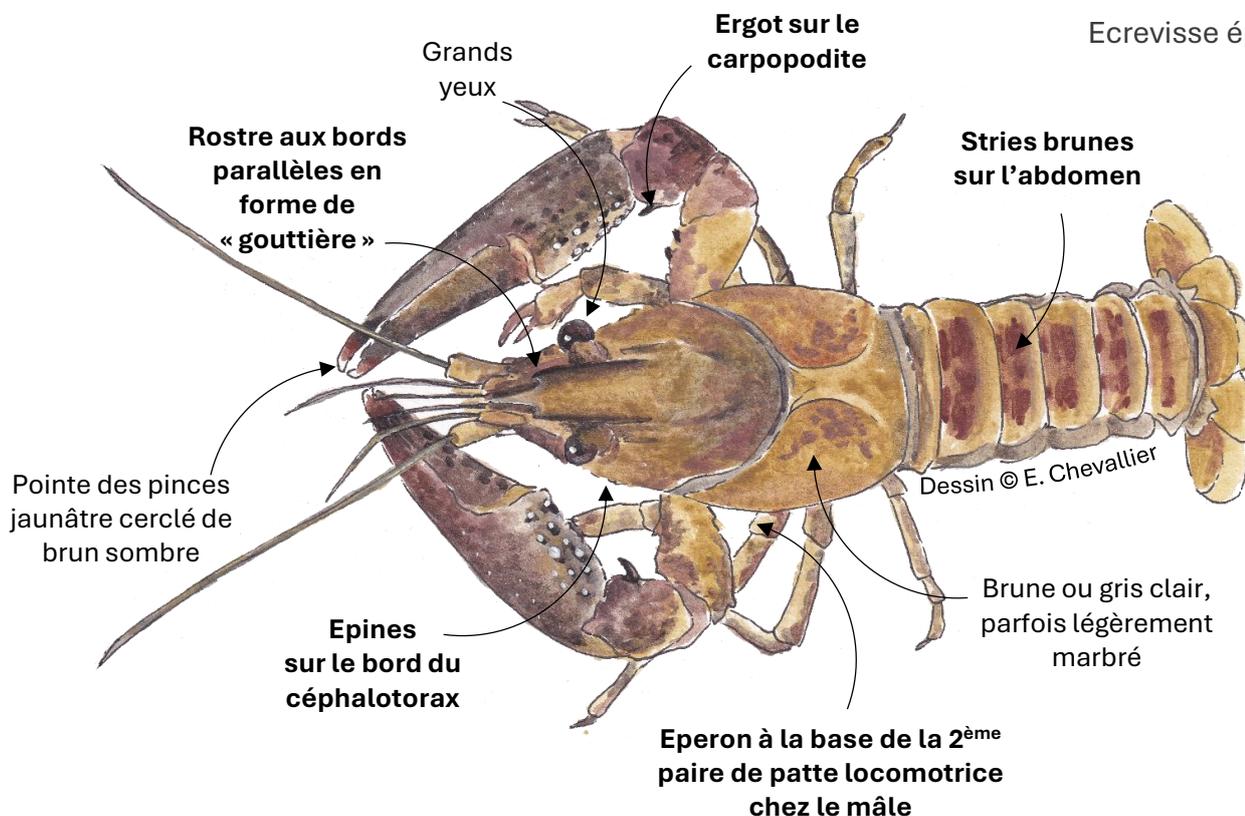
Statut en France métropolitaine
(Légifrance)

Description

Autres noms

Petite écrevisse américaine

Écrevisse épineuse



Maximum 11-12 cm



10-15 g en moyenne

« Limosus » se traduit par « vaseux » en latin, en lien avec sa préférence pour les grands milieux lenticules

Habitat et mode de vie

La Petite écrevisse américaine peuple de façon préférentielle les milieux calmes aux fonds limoneux ou vaseux des plans d'eau ou des grands cours d'eau à courant lent, notamment s'ils sont riches en végétation aquatique et en caches (blocs, racinaires, sous-berges...). Elle est cependant ubiquiste et peut s'adapter à de plus petits cours d'eau et à une qualité d'eau très dégradée. On la trouve ainsi dans un grand nombre d'habitats forestiers, urbains et prairiaux aussi bien en plaine qu'en montagne, avec une amplitude thermique allant de 0 à 30°C pour un préférendum autour de 20°C.

Elle est porteuse saine d'un champignon importé du continent américain dans des eaux de ballasts au milieu du XIX^{ème} siècle : *Aphanomyces astaci*, qui provoque une maladie appelée la « peste de l'écrevisse ». Si les écrevisses américaines y sont plutôt résistantes, cette mycose peut détruire entièrement les populations « naïves » d'écrevisses européennes, et ne s'arrête souvent qu'à la mort du dernier individu. L'arrivée d'*F. limosus* dans un cours d'eau ou dans un plan d'eau est pour cette raison souvent synonyme avec la disparition des espèces natives.

Peste de l'écrevisse

Omnivore, elle est plutôt nocturne mais s'alimente aussi en journée, selon les disponibilités, de débris organiques ou végétaux, voire d'invertébrés et de poissons. Elle ralentit son activité en hiver.

Comme toutes les écrevisses, *F. limosus* mue pendant sa croissance, laissant derrière elle son exosquelette rigide duquel elle s'est extraite, et devenant alors fragile pendant que sa nouvelle carapace durcit. Cette mue a lieu une à deux fois par an, la fréquence pouvant varier en fonction de l'âge, la disponibilité alimentaire et les conditions environnementales.

On rencontre quatre principales espèces d'écrevisses dans le département : une native de notre région, l'Écrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*) dont la pêche est interdite par arrêté préfectoral, et trois invasives : l'Écrevisse de Californie, dite aussi « Écrevisse signal » (*Pacifastacus leniusculus*), l'Écrevisse de Louisiane (*Procambarus clarkii*) et la Petite écrevisse américaine (*Faxonius limosus*).

Pour faire la distinction, on peut noter que *F. limosus* et *P. clarkii* ont toutes les deux des ergots sur le carpopodite. La première porte également ces « rayures » brunes sur l'abdomen, quand la deuxième a des pinces couvertes de tubercules rouges. *P. leniusculus* porte une marque blanche à la commissure des pinces qui sont rouges sur leur face ventrale, et pour s'assurer de la distinction on peut noter qu'elle possède deux épines en arrière de l'œil contre une chez *A. pallipes*.

Pour ne pas confondre



Photo © David Perez, Creative commons

Écrevisse à pattes blanches



Photo © Holger Krisp, Creative commons

Écrevisse américaine



Photo © Don Loarie, Creative commons

Écrevisse de Louisiane



Photo © E. Chevallier

Écrevisse de Californie

Reproduction

L'Écrevisse américaine devient sexuellement mûre dans sa deuxième année. La période de reproduction se situe au printemps, époque à laquelle le mâle se montre particulièrement agité et passe une grande partie de son temps à rechercher une femelle. Il saisit ensuite cette dernière grâce à ses pinces et la renverse, puis vient déposer sa semence au niveau des orifices des oviductes.



Figure 154 : Femelle *F. limosus* portant ses œufs sous l'abdomen.

Photo © Lorenz Seebauer, Wikimedia Commons

L'accouplement est rapidement suivi de la ponte d'une à plusieurs centaines d'œufs, d'abord ternes puis devenant transparents avant d'éclore. Ceux-ci restent fixés pendant leur incubation aux pléopodes de leur mère, sous son abdomen, période à laquelle elle est moins mobile et plus vulnérable aux prédateurs.

Après un peu plus d'un mois, les larves déjà très semblables aux adultes éclosent, et leur développement est alors rapide, ce qui leur permet de quitter la protection de leur mère après une semaine environ.

Répartition nationale

L'Écrevisse américaine a été introduite en Europe à la fin du XIX^{ème} siècle, à la suite de la propagation de la peste de l'écrevisse qui décimait à l'époque les populations locales.

Le pathogène aurait probablement lui-même été importé dans des eaux de ballasts depuis le Mississippi, et son arrivée coïncide notamment avec le développement des échanges maritime entre l'Europe et la côte est de l'Amérique du Nord pendant le « gold rush » du milieu du XIX^{ème} siècle.

C'est en Allemagne que *F. limosus* se serait acclimatée pour la première fois dans les années 1890, puis on la trouve en France dès le début du XX^{ème} siècle notamment dans le Cher où elle semble vite pulluler.

Elle semble ensuite progresser dans le réseau hydrographique français, et on la retrouve dans le bassin de la Seine dans les années 1930, de la Saône dans les années 1940 et de la Garonne dans les années 1960.

Cette expansion s'explique par ses capacités de colonisation naturelles mais également par de nombreuses introductions, volontaires ou non. Elle contribue par ailleurs fortement à la dissémination de la peste de l'écrevisse là où

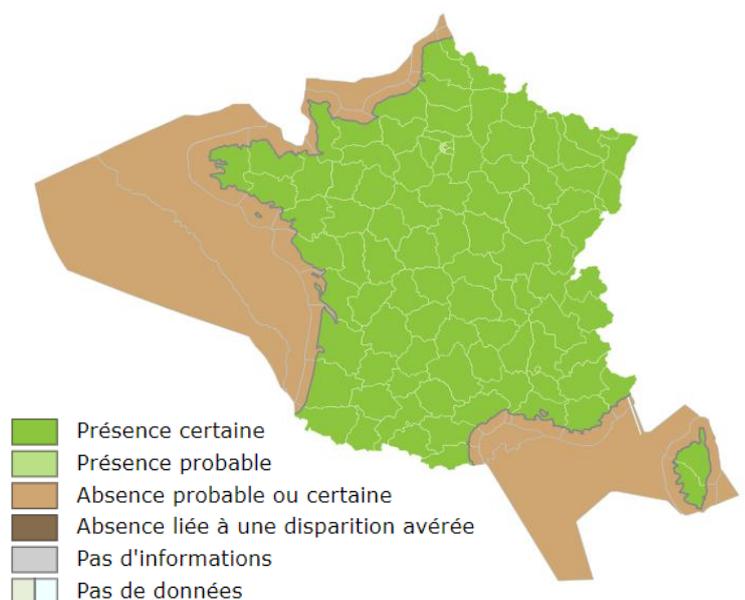


Figure 155 : Répartition de la Petite écrevisse américaine en France hexagonale selon l'INPN (Gargominy, 2018).

celle-ci n'était pas encore arrivée. Elle est aujourd'hui présente sur tous les bassins hydrographiques en France hexagonale, y compris en Corse.

F. limosus est inscrite dès 2016 sur la liste des espèces exotiques envahissantes préoccupantes pour l'Union européenne. Il s'agit également d'une espèce « susceptible de provoquer des déséquilibres biologiques » selon l'article R. 432-5 du code de l'environnement, et elle figure à l'arrêté du 14 février 2018 relatif à la prévention de l'introduction et de la propagation des espèces animales exotiques envahissantes sur le territoire métropolitain. Son introduction est ainsi interdite dans le milieu naturel, de même que sa détention, son transport et sa vente en vie.

Répartition historique et actuelle dans le département

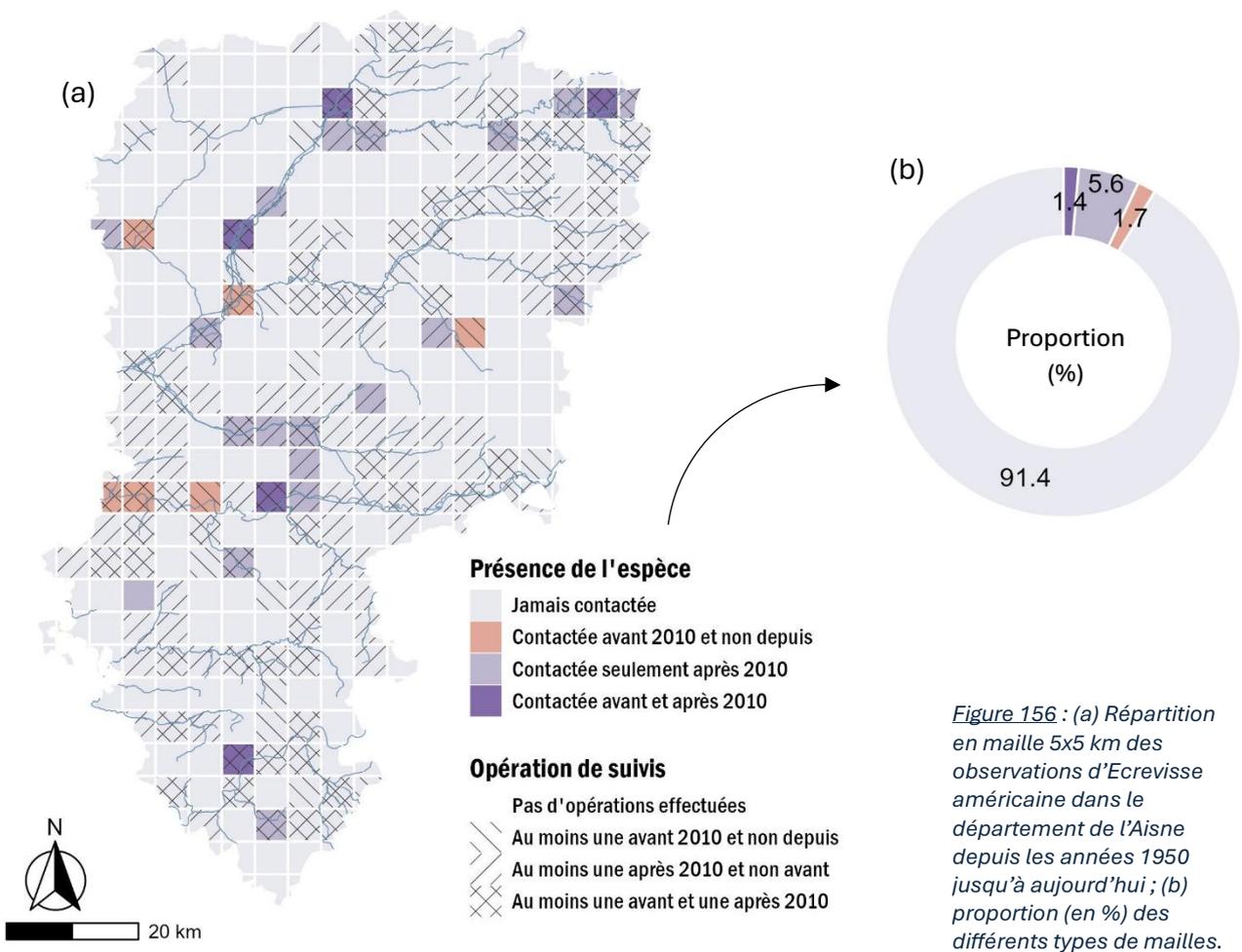


Figure 156 : (a) Répartition en maille 5x5 km des observations d'Écrevisse américaine dans le département de l'Aisne depuis les années 1950 jusqu'à aujourd'hui ; (b) proportion (en %) des différents types de mailles.

L'espèce est observée dans tous les bassins versants du département depuis le début des pêches électriques à la fin des années 1980. On la trouve cependant presque uniquement dans les grands milieux, et beaucoup plus rarement dans les petits ruisseaux où d'autres espèces d'écrevisses invasives sont présentes.

Sa pêche est autorisée tout l'année en 2^{ème} catégorie, et se pratique notamment à l'aide de balances appâtées. Cependant, il ne s'agit pas d'une écrevisse très recherchée en raison de sa taille notamment.

Même s'il s'agit d'une exotique envahissante, la pêche de l'Ecrevisse américaine ne peut se pratiquer qu'en possédant une carte de pêche valide, et en respectant la réglementation en vigueur, notamment sur les heures légales de pêche (interdite la nuit) et les périodes correspondantes à chaque catégorie, à savoir :

Tableau 19 : Périodes où la pêche de l'Ecrevisse américaine est autorisée dans l'Aisne

Espèce	1 ^{ère} Catégorie	2 ^{ème} catégorie
Ecrevisse américaine	Du 2 ^{ème} samedi de mars au 3 ^{ème} de septembre	Toute l'année

La pêche se pratique avec un maximum de 6 balances par pêcheur, dont le diamètre ne doit pas dépasser 30 cm maximum et les mailles mesurent au minimum 27 mm. La pêche à la main ou à l'épuisette est interdite, et il est obligatoire de tuer les écrevisses invasives avant de les transporter. Il est également interdit d'utiliser l'Ecrevisse américaine comme appât.

Etudes spécifiques

Constatant le manque de connaissances globales sur l'état des populations natives et invasives dans le département, la FPPMA 02 a pris la décision en 2018 de mener une étude sur les écrevisses, en rassemblant les données historiques et actuelles disponibles, et en effectuant des prospections nocturnes pour mettre à jour les connaissances et surveiller l'avancée des invasives.

Afin de pouvoir à la fois appréhender l'arrivée d'éventuelles nouvelles espèces, mais également d'harmoniser les données, de partager les protocoles de suivi et de gestion et de profiter des retours d'expérience des nombreux acteurs pouvant être confrontés à la problématique, un travail a également été engagé en 2024 en partenariat avec l'OFB pour mettre en place un groupe de travail écrevisse à l'échelle de la Région Hauts-de-France, dans la foulée de la création de la Liste Rouge régionale Poissons et Ecrevisses.

En résumé...

L'Ecrevisse américaine est un petit crustacé ubiquiste capable de s'adapter à de nombreux milieux, y compris très dégradés. Plus prolifique que les espèces européennes, elle est de plus porteuse saine d'un champignon qui engendre une maladie mortelle chez celles-ci, la « peste de l'écrevisse ». Bien que cette invasive ne soit pas imposante par sa taille, elle provoque ainsi généralement la disparition des autochtones dans les milieux où elle arrive.

Son introduction en Europe à la fin du XIX^{ème} siècle est d'ailleurs une conséquence de l'arrivée du parasite transporté dans des eaux de ballasts quelque dizaines d'années auparavant, qui ravageait à l'époque les populations locales. L'importation d'écrevisses américaine résistantes, envisagé comme une solution à l'époque, s'est malheureusement soldé par une progression de la maladie portée par l'espèce devenue invasive.

Présente dans tous les bassins du département au moins depuis le début des inventaires dans les années 1980, elle semble plutôt se cantonner aux grands milieux et est plus rarement observée dans les petits cours d'eau où d'autres espèces invasives sont présentes.



© E. Chevallier

L'ÉCREVISSE de LOUISIANE

Procambarus clarkii

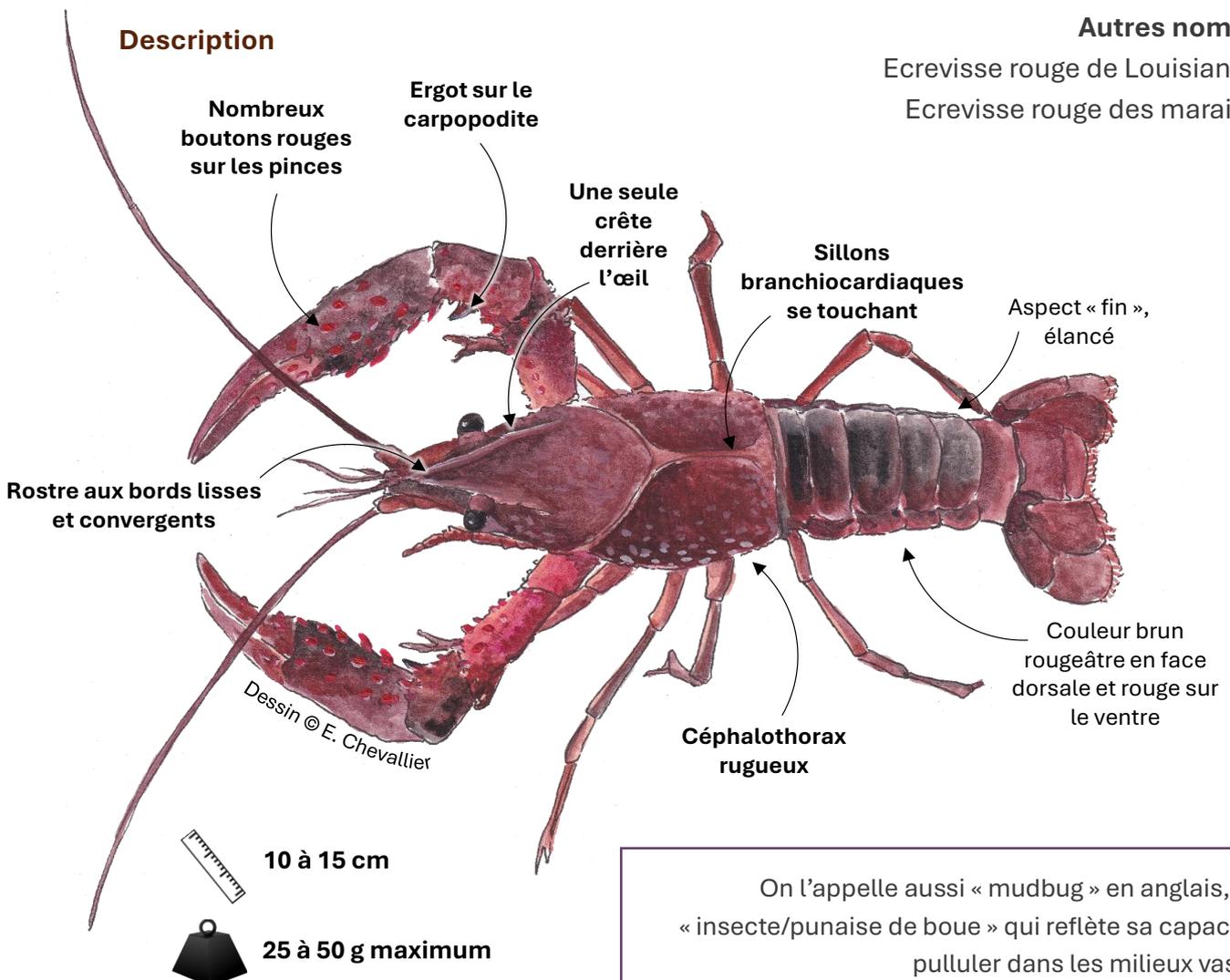
Arthropoda > Malacostraca > Decapoda > Cambaridae



**Exotique
Envahissante**

Statut en France métropolitaine
(Légifrance)

Description



Nombreux boutons rouges sur les pinces

Ergot sur le carpopodite

Une seule crête derrière l'œil

Sillons branchiocardiaques se touchant

Aspect « fin », élancé

Rostre aux bords lisses et convergents

Couleur brun rougeâtre en face dorsale et rouge sur le ventre

Céphalothorax rugueux

Dessin © E. Chevallier



10 à 15 cm



25 à 50 g maximum

Autres noms

Ecrevisse rouge de Louisiane
Ecrevisse rouge des marais

On l'appelle aussi « mudbug » en anglais, soit « insecte/punaise de boue » qui reflète sa capacité à pulluler dans les milieux vaseux

Habitat et mode de vie

L'écrevisse de Louisiane favorise les milieux stagnants ou marécageux, mais possède une très forte capacité d'adaptation et peut peupler des habitats variés. Elle est en particulier capable de s'enterrer pendant plusieurs mois en cas de sécheresse ou de gel, et de supporter de cette façon de très faibles taux d'oxygène et de fortes teneurs en matière organique, pour survivre même dans des zones en eau de façon saisonnière ou dans des milieux fortement dégradés. Si son optimum de développement se situe autour de 22°C, elle peut ainsi résister à des températures de -10°C à 30°C.

Elle est porteuse saine d'un champignon importé du continent américain dans des eaux de ballasts au milieu du XIX^{ème} siècle : *Aphanomyces astaci*, qui provoque une maladie appelé la « peste de l'écrevisse ». Si les écrevisses américaines y sont plutôt résistantes, cette mycose peut détruire entièrement les populations « naïves » d'écrevisses européennes, et ne s'arrête souvent qu'à la mort du dernier individu. L'arrivée de *P. clarkii* dans un cours d'eau ou dans un plan d'eau est pour cette raison souvent synonyme avec la disparition des espèces natives.

Peste de l'écrevisse

Elle est plus active à l'aube et au crépuscule mais s'observe aussi facilement de jour, dans la végétation ou parfois simplement posée sur le substrat. Opportuniste, elle consomme de préférence des végétaux mais peut également intégrer à son menu des macroinvertébrés, cadavres d'animaux ou débris divers. Son activité est liée à la température avec un ralentissement pendant les périodes froides. Territoriale, elle peut également se montrer très agressive avec ses congénères et les autres espèces.

On rencontre quatre principales espèces d'écrevisses dans le département : une native de notre région, l'Ecrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*) dont la pêche est interdite par arrêté préfectoral, et trois invasives : l'Ecrevisse de Californie, dite aussi « Ecrevisse signal » (*Pacifastacus leniusculus*), l'Ecrevisse de Louisiane (*Procambarus clarkii*) et la Petite écrevisse américaine (*Faxonius limosus*).

Pour faire la distinction, on peut noter que *F. limosus* et *P. clarkii* ont toutes les deux des ergots sur le carpopodite. La première porte également ces « rayures » brunes sur l'abdomen, quand la deuxième a des pinces couvertes de tubercules rouges. *P. leniusculus* porte une marque blanche à la commissure des pinces qui sont rouges sur leur face ventrale, et pour s'assurer de la distinction on peut noter qu'elle possède deux épines en arrière de l'œil contre une chez *A. pallipes*.

Pour ne pas confondre



Photo © David Perez, Creative commons

Ecrevisse à pattes blanches



Photo © Holger Krisp, Creative commons

Ecrevisse américaine



Photo © Don Loarie, Creative commons

Ecrevisse de Louisiane



Photo © E. Chevallier

Ecrevisse de Californie

P. clarkii est connue pour creuser dans le substrat meuble des terriers de plusieurs dizaines de centimètres, ce qui peut avoir un effet délétère sur la structure des berges. Sa caractéristique la plus insolite reste cependant sa capacité à sortir de l'eau et se déplacer, parfois sur de très longues distances sur la terre ferme pour coloniser de nouveaux milieux, ce qui donne lieu à des rencontres sur les routes, dans les jardins ou les champs.

Reproduction

L'Ecrevisse de Louisiane devient sexuellement mûre dès le troisième mois de sa vie, et la femelle produit des ovocytes toute l'année, ce qui lui permet d'être prête à la reproduction dès que les conditions extérieures lui sont favorables, parfois deux fois par an. L'accouplement consiste en un retournement de la femelle par le mâle, qui la maintient dans cette position grâce à ses fortes pinces. Celui-ci vient déposer sur la face ventrale de son abdomen des spermatophores collants (correspondant à des agrégations de spermatozoïdes dépourvus de flagelles), qui pénètrent dans le corps de la femelle à la base de ses 3^{èmes} pattes ambulatoires, et fécondent ainsi les ovocytes en interne.

La femelle se place ensuite sur le dos et pond jusqu'à 600 ou 700 œufs, tout en battant l'eau de sa queue pour créer un courant qui vient les propulser dans ses pléopodes. Elle les conserve ainsi fixés à son abdomen pendant les six semaines environ que dure l'incubation, puis pendant la croissance des jeunes larves avant qu'elle ne la quittent qu'après avoir effectué leurs deux premières mues, soit environ huit semaines plus tard. Sa croissance est rapide, et elle atteint sa taille maximale en deux ans environ, pour une espérance de vie de 3 ans.

Répartition nationale

P. clarkii a été introduite en Europe dans une astaciculture en Espagne en 1973. Les éleveurs sont alors particulièrement attirés par sa prolificité constatée en Amérique du Nord d'où elle est native. L'espèce parvient cependant à s'enfuir des bassins et gagne les cours d'eau espagnols et le Portugal.

L'espèce colonise rapidement un grand nombre de milieux et y apporte avec elle la peste de l'écrevisse, dont elle est porteuse saine. Cette maladie précède cependant l'introduction des écrevisses invasives puisqu'elle a été introduite en Europe dans des eaux de ballasts une centaine d'années auparavant, et fait depuis des ravages sur les autochtones. Cette capacité, en plus de son agressivité naturelle, contribue à faire disparaître les populations de natives encore présentes dans les milieux où elle arrive.

C'est à partir des populations espagnoles que sont importées les premières *P. clarkii* dans le sud de la France, cette pratique étant légale jusqu'au milieu des années 1980.

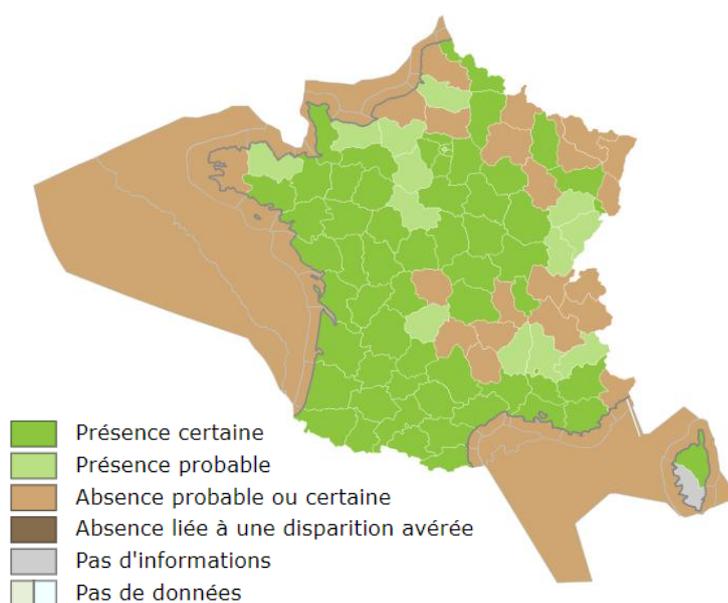


Figure 157 : Répartition de l'Ecrevisse de Louisiane en France hexagonale selon l'INPN (Noël, 2023).

Rapidement, les dégâts qu'elle apporte aux berges deviennent problématiques, et des études notamment en Aquitaine montrent aussi que sa présence peut être reliée à une réduction de la production dans certaines piscicultures d'étangs.

On la retrouve désormais dans la quasi-totalité de la France hexagonale, avec une répartition un peu plus importante dans la moitié Ouest, et elle continue à coloniser de nouvelles zones à l'heure actuelle.

P. clarkii est inscrite dès 2016 sur la liste des espèces exotiques envahissantes préoccupantes pour l'Union européenne. Il s'agit également d'une espèce « susceptible de provoquer des déséquilibres biologiques » selon l'article R. 432-5 du code de l'environnement, et elle figure à l'arrêté du 14 février 2018 relatif à la prévention de l'introduction et de la propagation des espèces animales exotiques envahissantes sur le territoire métropolitain. Son introduction est ainsi interdite dans le milieu naturel, de même que sa détention, son transport et sa vente en vie.

Espèce nuisible

Répartition historique et actuelle dans le département

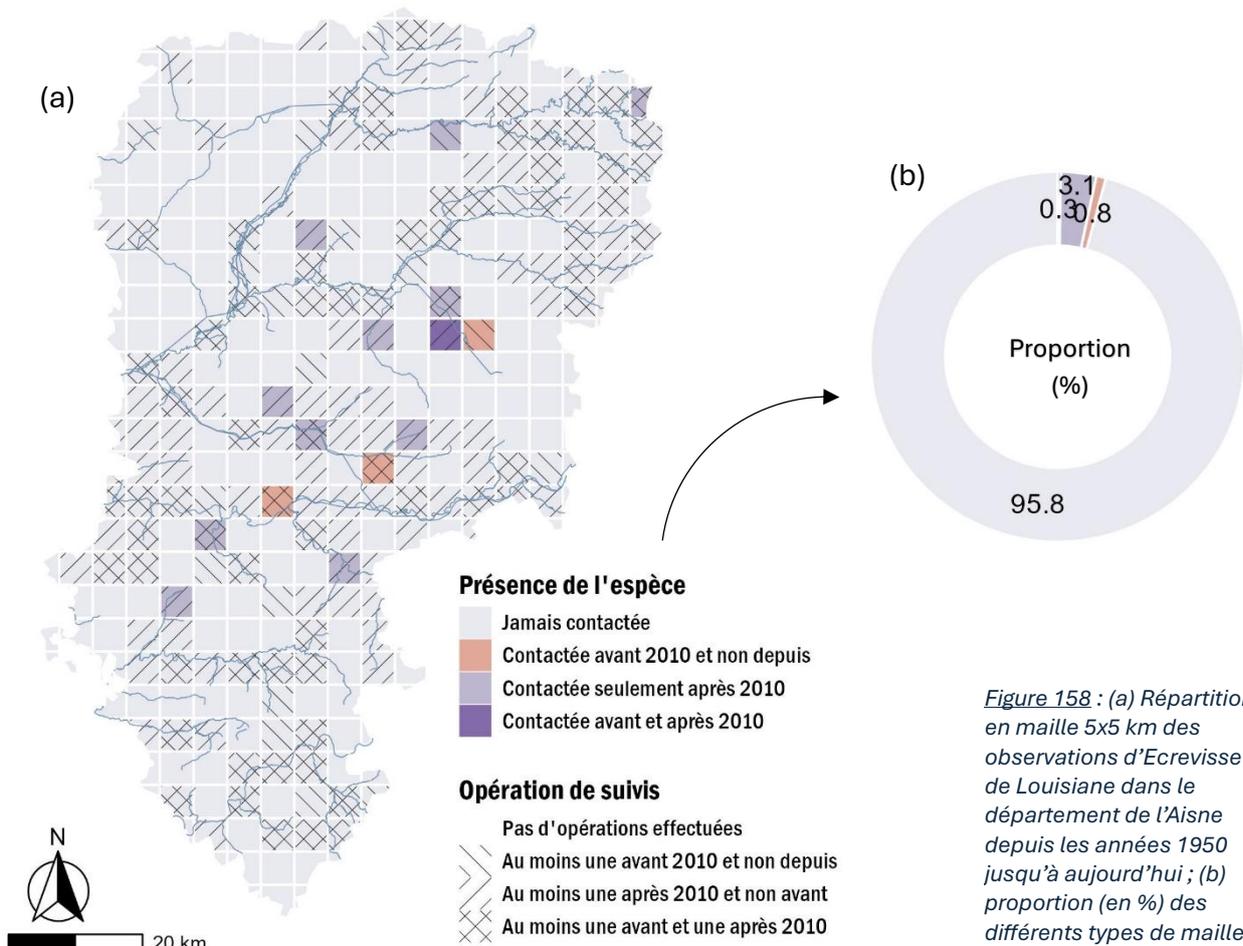


Figure 158 : (a) Répartition en maille 5x5 km des observations d'Ecrevisse de Louisiane dans le département de l'Aisne depuis les années 1950 jusqu'à aujourd'hui ; (b) proportion (en %) des différents types de mailles.

L'espèce est observée à la fois dans les petits et les grands milieux de l'Aisne, même si elle semble proliférer plus particulièrement dans les plans d'eau. Plus qu'un foyer de propagation unique, il semble qu'elle se soit retrouvée successivement dans des bassins versants éloignés les uns des autres, ce qui

pourrait suggérer des déplacements d'origine humaine. Elle est ainsi signalée à la fin des années 1980 dans l'Aisne et peut-être dans la Souche, puis dans le Lac de l'Ailette dans les années 2000, et à l'amont du Gland à partir de 2015. A partir de 2020, on l'observe dans les bassins versants de l'Ailette et de l'Ourcq. On note qu'une partie de ses populations augmentent exponentiellement aujourd'hui, par exemple dans le lac de l'Ailette ou le marais de la Souche où de très nombreux individus sont dorénavant contactés chaque année.

Sa pêche est moins pratiquée que celle d'autres espèces, notamment à cause des milieux stagnants qu'elle fréquente et qui semblent parfois influencer sur son goût. Elle peut néanmoins se capturer toute l'année en deuxième catégorie, sans restriction de taille ou de nombre.

Même s'il s'agit d'une exotique envahissante, la pêche de l'Écrevisse de Louisiane ne peut se pratiquer qu'en possédant une carte de pêche valide, et en respectant la réglementation en vigueur, notamment sur les heures légales de pêche (interdite la nuit) et les périodes correspondantes à chaque catégorie, à savoir :

Tableau 20 : Périodes où la pêche de l'Écrevisse de Louisiane est autorisée dans l'Aisne

Espèce	1 ^{ère} Catégorie	2 ^{ème} catégorie
Écrevisse de Louisiane	Du 2 ^{ème} samedi de mars au 3 ^{ème} de septembre	Toute l'année

La pêche se pratique avec un maximum de 6 balances par pêcheur, dont le diamètre ne doit pas dépasser 30 cm maximum et les mailles mesurent au minimum 27 mm. La pêche à la main ou à l'épuisette est interdite, et il est obligatoire de tuer les écrevisses invasives avant de les transporter. Il est également interdit de les utiliser comme appâts.

L'Écrevisse de Louisiane est un crustacé très résistant, capable de survivre à des conditions extrêmes et de coloniser de nouveaux milieux en se déplaçant sur la terre ferme. Omnivore à préférence phytophage, elle peut causer d'importants dégâts dans les milieux où elle est introduite à cause de sa capacité à creuser des galeries de plusieurs dizaines de centimètres qui fragilisent les berges.

Introduite en Europe dans les années 1970, en raison de sa prolifération qui en faisait une espèce attirante pour l'astaciculture, elle a rapidement colonisé l'ensemble des bassins versants en France hexagonale d'où elle a fait disparaître des populations d'écrevisses natives encore présentes. Plus prolifique et agressive que les autochtones, elle est en effet porteuse saine d'un champignon qui engendre une maladie mortelle chez celles-ci, la « peste de l'écrevisse ».

Dans l'Aisne, elle est présente depuis au moins la fin des années 1980, et certaines populations semblent aujourd'hui exploser comme dans le Lac de l'Ailette ou les marais de la Souche. Il n'est pas rare d'avoir la surprise de la croiser dans les champs et sur les routes alentour ! Espèce exotique envahissante, il est interdit de la remettre vivante à l'eau une fois pêchée.



© Bichos Y Verde, Creative Commons

L'ÉCREVISSE SIGNAL

Pacifastacus leniusculus

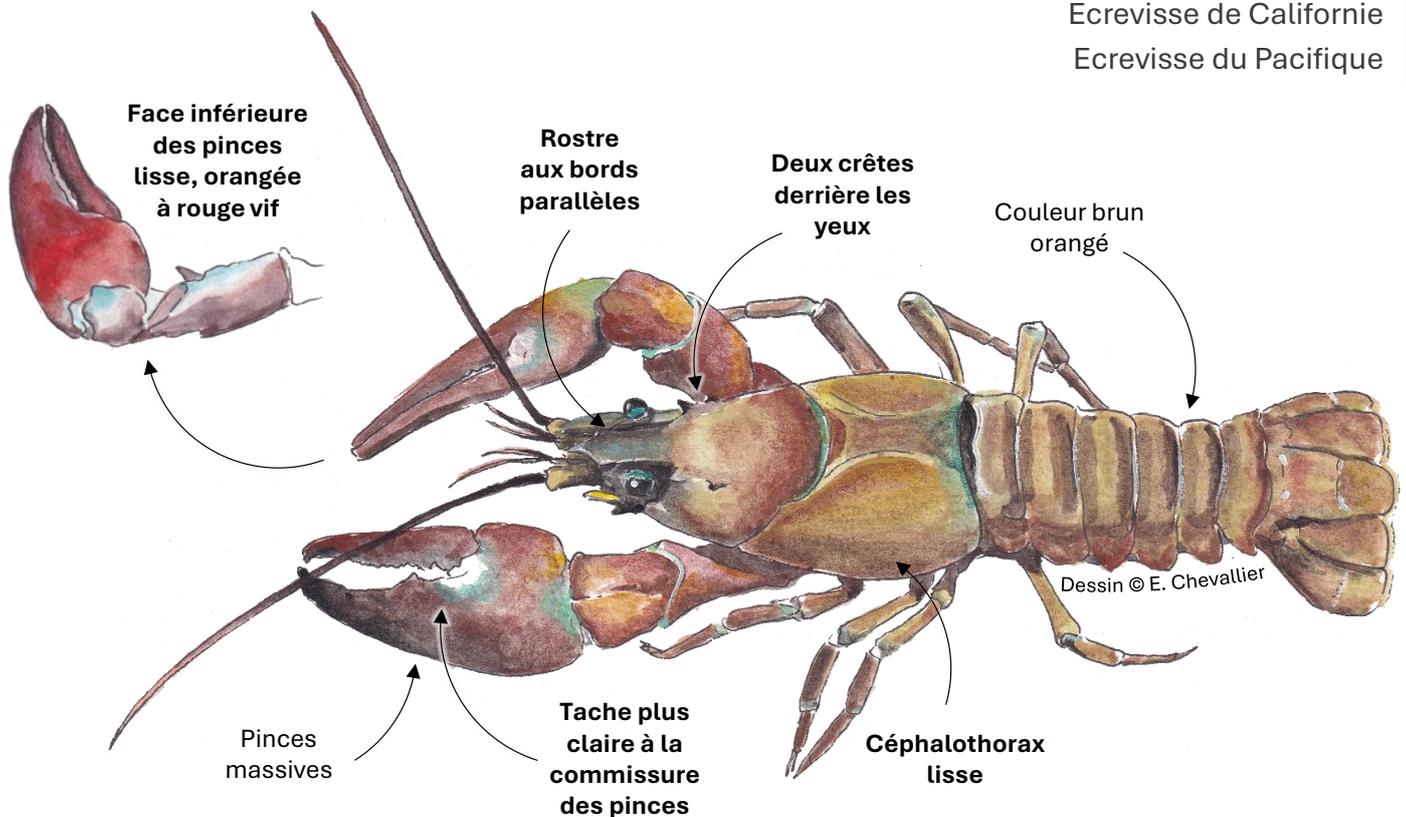
Arthropoda > Malacostraca > Decapoda > Cambaridae



**Exotique
Envahissante**

Statut en France métropolitaine
(Légifrance)

Description



Autres noms

Ecrevisse de Californie
Ecrevisse du Pacifique



12 à 18 cm



100 - 200 g

Son nom de « signal » lui vient de la tache blanche sur ses pinces, qui ferait penser à un panneau de signalisation

Habitat et mode de vie

L'Écrevisse signal apprécie les eaux plutôt fraîches, entre 13 et 16 °C même si elle peut supporter des températures bien supérieures, et favorise les zones calmes et profondes mais colonise facilement les têtes de bassins versants et les zones peu oxygénées.

Nocturne, elle se cache en journée dans la végétation, les sous-berges, les branches mortes ou sous les pierres. Elle est également capable de creuser des terriers, qui peuvent avoir un impact sur la structure des berges. Son activité est saisonnière, et diminue fortement avec la température de l'eau.

P. leniusculus est porteuse saine d'un champignon importé du continent américain dans des eaux de ballasts au milieu du XIX^{ème} siècle : *Aphanomyces astaci*, qui provoque une maladie appelé la « peste de l'écrevisse ». Si les écrevisses américaines y sont plutôt résistantes, cette mycose peut détruire entièrement les populations « naïves » d'écrevisses européennes, et ne s'arrête souvent qu'à la mort du dernier individu. Son arrivée dans un cours d'eau ou dans un plan d'eau est pour cette raison souvent synonyme avec la disparition des espèces natives.

Peste de l'écrevisse

Il s'agit d'une espèce omnivore et opportuniste, les plus jeunes individus favorisant plutôt la nourriture animale, en particulier les macro-invertébrés et les cadavres de poissons ; elle peut aussi exercer une prédation sur les poissons benthiques. Agressive, elle peut prendre part à des combats violents pour défendre sa ressource alimentaire contre ses congénères ou d'autres espèces d'écrevisses lorsqu'elles sont présentes dans le même environnement.

On rencontre quatre principales espèces d'écrevisses dans le département : une native de notre région, l'Écrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*) dont la pêche est interdite par arrêté préfectoral, et trois invasives : l'Écrevisse de Californie, dite aussi « Écrevisse signal » (*Pacifastacus leniusculus*), l'Écrevisse de Louisiane (*Procambarus clarkii*) et la Petite écrevisse américaine (*Faxonius limosus*).

Pour faire la distinction, on peut noter que *F. limosus* et *P. clarkii* ont toutes les deux des ergots sur le carpopodite. La première porte également ces « rayures » brunes sur l'abdomen, quand la deuxième a des pinces couvertes de tubercules rouges. *P. leniusculus* porte une marque blanche à la commissure des pinces qui sont rouges sur leur face ventrale, et pour s'assurer de la distinction on peut noter qu'elle possède deux épines en arrière de l'œil contre une chez *A. pallipes*.

Pour ne pas confondre



Photo © David Perez, Creative commons

Écrevisse à pattes blanches



Photo © Holger Krisp, Creative commons

Écrevisse américaine



Photo © Don Loarie, Creative commons

Écrevisse de Louisiane



Photo © E. Chevallier

Écrevisse de Californie

Reproduction

L'Écrevisse signal peut se reproduire à 2-3 ans. La reproduction a lieu en automne, lorsque la température de l'eau commence à diminuer et passe en dessous de 10°C environ. L'accouplement consiste dans le retournement de la femelle par le mâle, qui se maintient sur elle à l'aide de ses pinces, et vient déposer des spermatophores (amas de spermatozoïdes) collants à la base de ses pattes. La fécondation est différée, la ponte des 200 à 300 ovocytes n'ayant lieu que plusieurs jours plus tard.

La femelle conserve ensuite les œufs fécondés fixés sur ses pléopodes, sous l'abdomen, pendant les plusieurs mois d'hiver jusqu'à ce que l'éclosion y intervienne en avril-mai. Les larves restent ensuite à leur tour fixées jusqu'à leur première mue puis prennent peu à peu leur indépendance et quittent la protection maternelle pour trouver la protection des graviers ou des plantes. Au bout de 3 mois, elles peuvent mesurer environ 3 cm.

Répartition nationale

P. leniusculus a été introduite en Europe par la Suède dans les années 1960, avec l'idée de venir remplacer les population d'Écrevisses à pattes rouges, qui ont une place culturelle importante dans ce pays, et qui était à ce moment victime de la peste de l'écrevisse.

Le champignon à l'origine de la maladie avait lui-même été introduit en Europe dans des eaux de ballasts une centaine d'années auparavant, et faisait depuis des ravages sur les autochtones.

Le pays devient producteur de juvéniles de *P. leniusculus* « d'origine européennes » exempts de peste de l'écrevisse, qui sont ensuite revendus dans le reste du continent à partir des années 1970. L'exemple suédois est cependant suivi par d'autres éleveurs, qui importent parfois des individus directement du continent américain sans vérification sanitaire. L'espèce propage donc à son tour le champignon dans des zones jusque-là parfois épargnée par l'arrivée de *F. limosus* et de *P. clarkii*, notamment en têtes de bassins versants.

La nouvelle venue montre aussi une agressivité beaucoup plus importante que les natives, et les supplantent même lorsqu'elle n'est pas porteuse de la maladie.

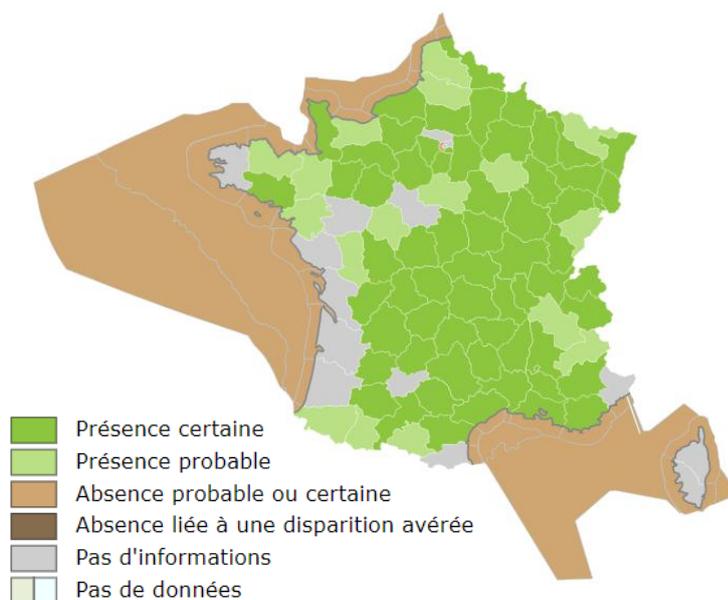
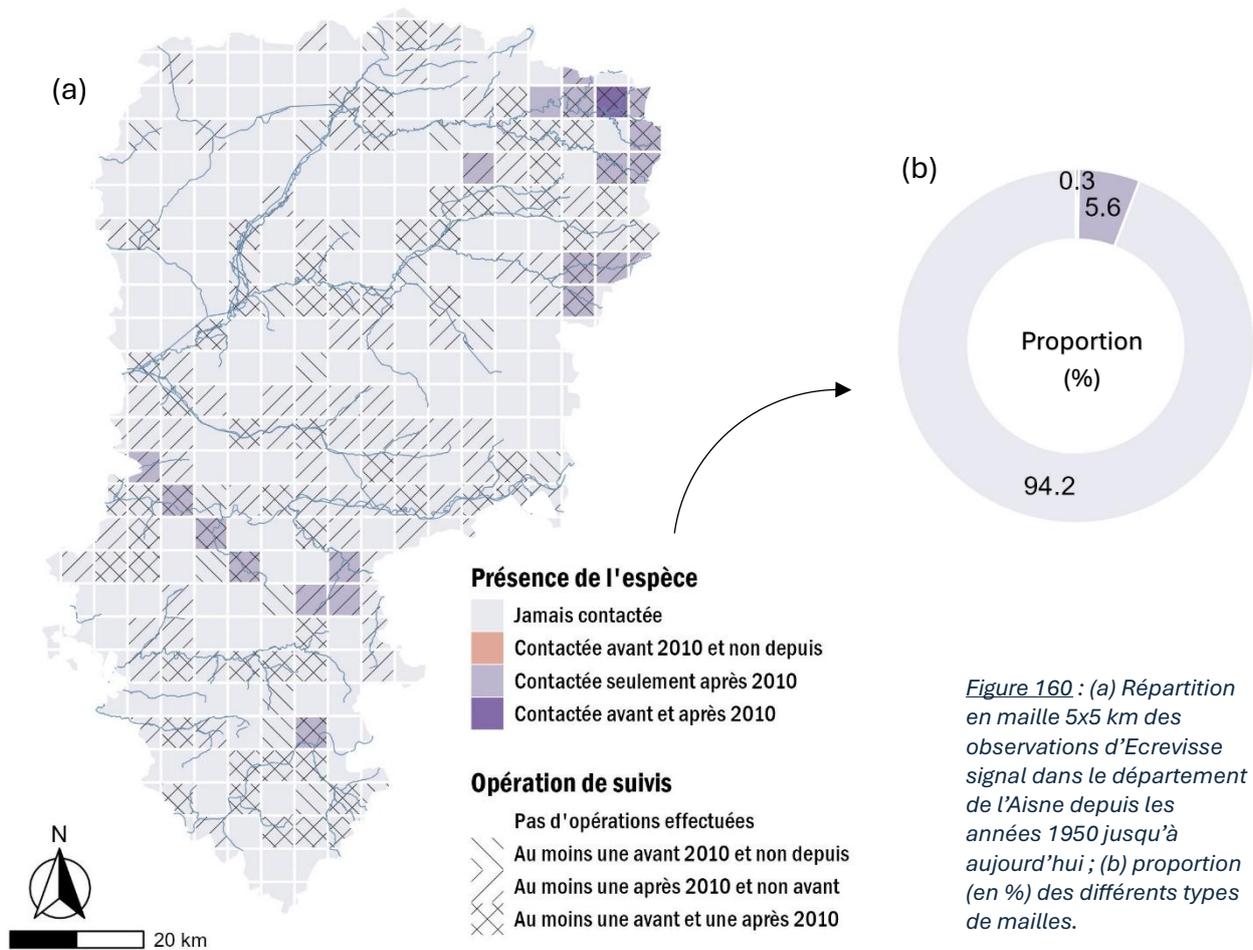


Figure 159 : Répartition de l'Écrevisse signal en France hexagonale selon l'INPN (Noël, 2023).

P. leniusculus est inscrite en 2016 sur la liste des espèces exotiques envahissantes préoccupantes pour l'Union européenne. Il s'agit également d'une espèce « susceptible de provoquer des déséquilibres biologiques » selon l'article R. 432-5 du code de l'Environnement, et elle figure à l'arrêté du 14 février 2018 relatif à la prévention de l'introduction et de la propagation des espèces animales exotiques envahissantes sur le territoire métropolitain. Son introduction est ainsi interdite dans le milieu naturel, de même que sa détention, son transport et sa vente en vie.

Répartition historique et actuelle dans le département



L'Ecrevisse signal entre dans le département au début des années 2000 depuis la Belgique, en descendant le bassin de l'Artoise en particulier. On la retrouve ainsi d'abord en Thiérache, dans le Gland notamment où sont effectuées des pêches électriques à cette époque, et elle est observée ensuite dans tout l'amont du bassin versant de l'Oise. On la retrouve dans le Hurtaut et la Serre depuis le milieu des années 2010, à partir d'un foyer provenant des Ardennes, qui possédait probablement la même origine que celui de l'Artoise. Elle semble favoriser les petits cours d'eau frais, en particulier ceux de la Forêt de Saint-Michel, connus pour leur très bon état.

Un troisième foyer de propagation à partir de la Crise voit l'espèce arriver dans le bassin versant de l'Aisne puis de l'Ailette à la fin des années 2010. En 2020, elle est également identifiée dans le bassin de la Marne.

Il est difficile de connaître la prévalence de la peste de l'écrevisse parmi les invasives connues dans l'Aisne, bien qu'on soit sûr que la maladie est présente à certains endroits grâce à des campagnes d'ADN environnemental. A l'inverse, il existe aussi au moins une population de *P. leniusculus* axonaise qui serait exempte du pathogène à l'ouest du département.

On note également que la présence de cette espèce dans les cours d'eau salmonicoles implique quasi systématiquement l'absence d'Ecrevisse à pattes blanches, dernière native encore présente dans l'Aisne, malgré le fait que ce type de milieu lui soit favorable. Il est cependant difficile de savoir si la disparition des autochtones s'est produite avant ou après l'arrivée des invasives, les monographies

communales de la fin des années 1880 indiquant déjà que certaines populations d'écrevisses étaient à cette époque en fort déclin.

L'Ecrevisse signal est particulièrement recherchée par les pêcheurs, qui apprécient sa taille importante ainsi que sa tendance à se trouver dans des milieux frais et propres en tête de bassins versants.

Même s'il s'agit d'une exotique envahissante, la pêche de l'Ecrevisse signal ne peut se pratiquer qu'en possédant une carte de pêche valide, et en respectant la réglementation en vigueur, notamment sur les heures légales de pêche (interdite la nuit) et les périodes correspondantes à chaque catégorie, à savoir :

Tableau 21 : Périodes où la pêche de l'Ecrevisse signal est autorisée dans l'Aisne

Espèce	1 ^{ère} Catégorie	2 ^{ème} catégorie
Ecrevisse signal	Du 2 ^{ème} samedi de mars au 3 ^{ème} de septembre	Toute l'année

La pêche se pratique avec un maximum de 6 balances par pêcheur, dont le diamètre ne doit pas dépasser 30 cm maximum et les mailles mesurent au minimum 27 mm. La pêche à la main ou à l'épuisette est interdite, et il est obligatoire de tuer les écrevisses invasives avant de les transporter. Il est également interdit de les utiliser comme appâts.

Etudes spécifiques

Constatant le manque de connaissances globales sur l'état des populations natives et invasives dans le département, la FPPMA 02 a pris la décision en 2018 de mener une étude sur les écrevisses, en rassemblant les données historiques et actuelles disponibles, et en effectuant des prospections nocturnes pour mettre à jour les connaissances et surveiller l'avancée des invasives.

Afin de pouvoir à la fois appréhender l'arrivée d'éventuelles nouvelles espèces, mais également d'harmoniser les données, de partager les protocoles de suivi et de gestion et de profiter des retours d'expérience des nombreux acteurs pouvant être confrontés à la problématique, un travail a également été engagé en 2024 en partenariat avec l'OFB pour mettre en place un groupe de travail écrevisse à l'échelle de la Région Hauts-de-France, dans la foulée de la création de la Liste Rouge régionale.

L'Ecrevisse signal est un crustacé de taille importante, arrivé du continent américain en Europe dans les années 1960 et qui colonise désormais la majeure partie de la France hexagonale. Favorisant dans son milieu d'origine les zones profondes, l'espèce colonise facilement les ruisseaux et têtes de bassins versant là où elle a été introduite, et a ainsi historiquement contribué à transporter la peste de l'écrevisse, pathogène auquel elle est résistante, dans des zones salmonicoles encore parfois épargnées par l'arrivée d'autres écrevisses exotiques.

Arrivée dans l'Aisne depuis la Belgique au début des années 2000, elle s'est rapidement acclimatée en Thiérache dans les petits cours d'eaux préservés de la forêt de Saint-Michel. Depuis quelques années, on la trouve également dans les bassins de l'Aisne et de la Marne. Espèce exotique envahissante, elle peut être pêchée et est d'ailleurs appréciée pour sa chair, mais ne doit pas être transportée vivante ni remise à l'eau.



Photo © L. Madelon, FNPF

BIBLIOGRAPHIE

ANSES. (2012, novembre 12). Consommation de poisson d'eau douce et imprégnation aux PCB, une étude nationale. Récupéré sur Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail : <https://www.anses.fr/fr/content/consommation-de-poisson-deau-douce-et-impregnation-aux-pcb-une-etude-nationale>

Arlet, J. (1945). Note sur la fécondation artificielle et le développement des alevins de perche. *Bulletin Français de Pisciculture*, 138, 32–37. <https://doi.org/10.1051/kmae:1945005>

Code de l'environnement, Article R432-5 : liste des espèces de poissons, de crustacés et de grenouilles susceptibles de provoquer des déséquilibres biologiques. (2019, avril 26). Récupéré sur Légifrance : https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000038416150

Conseil Départemental de l'Aisne. (2019, mai 07). Les poissons de nos rivières. Récupéré sur Aisne.com le Département: <https://aisne.com/le-territoireterre-gourmande/les-poissons-de-nos-rivieres>

DORIS. (2021). Données d'Observations Pour la Reconnaissance et l'Identification de la Faune et la Flore Subaquatiques.

Denys, G., Pividori, R., Poulet, N., Rech, G., Vignes-Lebbe, R., & Busson, F. (2004). Guide de détermination des « néotaxons » de poissons d'eau douce de France hexagonale.

Fédération Cantonale Bernoise de la pêche FCBP. (2019). BKFV-FCBP SFV-FSP. Récupéré sur La pêche dans le Canton de Berne: <https://www.bkfv-fcbp.ch/fr/home/>

- Froese, R. and D. Pauly. Editors. 2024. FishBase. World Wide Web electronic publication. www.fishbase.org (10/2024)
- Génération Pêche - Le site d'information de la pêche en France. (2025). Règles à connaître. (F. N. (FNPF), Producteur) Récupéré sur [generationpeche.fr](https://www.generationpeche.fr/176-regles-a-connaître.htm) : <https://www.generationpeche.fr/176-regles-a-connaître.htm>
- Gillet, C. (1989). Le déroulement de la fraie des principaux poissons lacustres. *In Hydroécol. Appl* (Vol. 112).
- Hopkins, K., Moss, B. R., & Gill, A. B. (2011). Increased ambient temperature alters the parental care behaviour and reproductive success of the three-spined stickleback (*Gasterosteus aculeatus*). *Environmental Biology of Fishes*, 90(2), 121–129. <https://doi.org/10.1007/s10641-010-9724-8>
- Irz P, Vigneron T, Poulet N, Cosson E, Point T, Baglinière E, Porcher J-P. 2022. A long-term monitoring database on fish and crayfish species in French rivers. *Knowl. Manag. Aquat. Ecosyst.*, 423, 25. (DOI: [10.1051/kmae/2022021](https://doi.org/10.1051/kmae/2022021))
- Irz, P., Mondy, C., Richard, B., Dortel, E. and Bonnafoux, L. (2024). aspe: An R Package to Analyse and Visualise River Fish Data in France. R package version 0.4.2, <https://github.com/Pascallrz/aspe/>
- Kottelat, M. and J. Freyhof, 2007. *Handbook of European freshwater fishes*. Publications Kottelat, Cornol and Freyhof, Berlin. 646 pp
- José Godin. (2005). Les espèces animales invasives des milieux aquatiques et humides du Bassin Artois-Picardie. <http://www.eau-artois-picardie.fr>
- Lafaille, P., Briand, C.F., Lafage, D., Lasne, E., 2005. Point sampling the abundance of European eel (*Anguilla anguilla*) in freshwater areas. *Arch. Für Hydrobiol.* 162, 91–98.
- Laurent, P. J. (1997). Crayfish introductions into France and in the world, history and consequences. *BFPP - Bulletin Français de La Pêche et de La Protection Des Milieux Aquatiques*, 344–345, 345–356. <https://doi.org/10.1051/kmae:1997034>
- Légifrance. (1988, décembre 22). Arrêté du 8 décembre 1988 fixant la liste des espèces de poissons protégées sur l'ensemble du territoire national. NOR : PRME8861195A. Récupéré sur Légifrance : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000327373>
- Léopold Sarteau. (2008). Les différentes pratiques de la pêche au cours de l'histoire. Conférence du 22 janvier 2008 Aux Archives départementales de Seine-et-Marne.
- Leroy B, Dias MS, Giraud E, et al. Global biogeographical regions of freshwater fish species. *J Biogeogr.* 2019; 46: 2407–2419. <https://doi.org/10.1111/jbi.13674>
- Maison Wallonne de la Pêche. (s.d.). Pêcher en Wallonie. Récupéré sur Le site officiel de la Wallonie : <https://permisdepeche.be/fr>
- Mein, P., Méon, H., Romaggi, J.-P., & Samuel, E. (1983). La vie en Ardèche au Miocène supérieur d'après les documents trouvés dans la carrière de la Montagne d'Andance. *Comptes Rendus d'activités Annuelles. Association Régionale Pour Le Développement Des Recherches de Paléontologie et de Préhistoire et Des Amis Du Muséum*, 21(1), 37–44. <https://doi.org/10.3406/mhnly.1983.1285>

- Observatoire des Migrateurs Rhône-Méditerranée. <https://www.migrateursrhonemediterranee.org/>
- MNHN & OFB [Ed]. 2003-2025. Le 3 avril 2025. Inventaire national du patrimoine naturel (INPN), Site web : <https://inpn.mnhn.fr>
- Nelva, A. (1997). The penetration of the nase, *chondrostoma nasus nasus* (pisces, cyprinidae), in the french hydrographic network and its consequences. BFPP - *Bulletin Français de La Pêche et de La Protection Des Milieux Aquatiques*, 344–345, 253–269. <https://doi.org/10.1051/kmae:1997027>
- Observatoire des poissons du bassin Seine-Normandie. (2018). Le gobie à tache noire : la colonisation de l'estuaire de la Seine. Récupéré sur OPSN: <https://www.observatoire-poissons-seine-normandie.fr/le-gobie-a-tache-noire-la-colonisation-de-lestuaire-de-la-seine/>
- Office Français de la Biodiversité. Portail technique de l'OFB. Retrieved February 1, 2025, from <https://professionnels.ofb.fr/>
- Patey, A. & Hocdé, R. (2004). Evolution de l'estuaire de la Seine entre Tancarville et Rouen.
- Penaz, M. (1996). *Chondrostoma nasus*-its reproduction strategy and possible reasons for a widely observed population decline-a review.
- Persat, H. (1997a). The geographic distribution of freshwater fishes in france: Which are native and which are not ? BFPP - *Bulletin Francais de La Peche et de La Protection Des Milieux Aquatiques*, 344–345, 15–32. <https://doi.org/10.1051/kmae:1997007>
- Persat, H. (1997b). The geographic distribution of freshwater fishes in France: Which are native and which are not ? BFPP - *Bulletin Français de La Pêche et de La Protection Des Milieux Aquatiques*, 344–345, 15–32. <https://doi.org/10.1051/kmae:1997007>
- Persat, H., Pattee, E., & Roux, A. L. (1978). Origine et caractéristiques de la distribution de l'ombre commun, *Thymallus thymallus* (L., 1758) en Europe et en France. *SIL Proceedings*, 1922-2010, 20(3), 2117–2121. <https://doi.org/10.1080/03680770.1977.11896827>
- Règlement D'exécution (Ue) 2019/1262 De La Commission - du 25 juillet 2019 - modifiant le règlement d'exécution (UE) 2016/ 1141 pour mettre à jour la liste des espèces exotiques envahissantes préoccupantes pour l'Union. *Journal Officiel de l'Union Européenne*. (2019).
- Règlement D'exécution (Ue) 2022/1203 De La Commission Du 12 Juillet 2022 Modifiant Le Règlement d'exécution (UE) 2016/1141 Pour Mettre à Jour La Liste Des Espèces Exotiques Envahissantes Préoccupantes Pour l'Union. *Journal Officiel de l'Union Européenne*. (2022).
- Schlumberger, O. (2001). Biogeography of the sheatfish (*Silurus Glanis*): Hydrographical, climatic and anthropic causes. BFPP - *Bulletin Français de La Pêche et de La Protection Des Milieux Aquatiques*, 357–360, 533–547. <https://doi.org/10.1051/kmae:2001002>
- SNHA-OFAB. (n.d.). Observatoire de la Faune de Bourgogne. Retrieved December 8, 2024, from <https://www.shna-ofab.fr/>
- Seinormigr : Seine-Normandie Migrateurs. <https://www.seinormigr.fr/>
- TAXREF [Eds] 2024. *TAXREF v17.0, référentiel taxonomique pour la France*. PatriNat (OFB-CNRS-MNHN-IRD), Muséum national d'Histoire naturelle, Paris. Archive de téléchargement contenant 8

fichiers générés le 10 janvier 2024.

<https://inpn.mnhn.fr/telechargement/referentielEspece/taxref/17.0/menu>

UICN, MNHN (2008), La Liste rouge des espèces menacées en France - Contexte, enjeux et démarche d'élaboration. MNHN/UICN.

http://inpn.mnhn.fr/docs/LR_FCE/Liste_rouge_France_contexte_enjeux_et_demarche.pdf

Union des Fédérations du Bassin Seine-Normandie. (2019). L'OPSN : un outil au service des milieux aquatiques. Récupéré sur Observatoire des Poissons du bassin Seine-Normandie:

<https://www.observatoire-poissons-seine-normandie.fr/>

Vehmet, Y. (2008). Carte géologique harmonisée du département de l'Aisne - notice technique.

BRGM/RP - 56204- FR. Récupéré sur <https://infoterre.brgm.fr/rapports/RP-56204-FR.pdf>

Vila-Gispert, A., & Moreno-Amich, R. (2002). Life-history patterns of 25 species from European freshwater fish communities. In *Environmental Biology of Fishes* (Vol. 65).

Vivier, P. (1958). L'ombre commun (*Thymallus thymallus* L.). Sa reproduction et son élevage. Bulletin Français de Pisciculture, 191, 45–58. <https://doi.org/10.1051/kmae:1958001>

Warsmann, J-L. (2019, février 26). Réponse ministérielle à la question écrite n° 17205 : Développement du gobie dans les cours d'eau. Récupéré sur Assemblée Nationale : <https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/questions/QANR5L15QE17205>



REMERCIEMENTS

La FDPPMA 02 remercie toutes les personnes impliquées dans la collecte et la remontée des données, notamment les partenaires publics et associatifs (nos Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique et les autres FDPPMA des Hauts-de-France, l'Office Français de la Biodiversité, Picardie Nature, les Syndicats de rivière axonais, le Conservatoire d'Espaces Naturel, les Centre Permanents d'Initiatives pour l'Environnement notamment) mais également les nombreux pêcheurs et observateurs individuels ayant fait remonter des informations précieuses sur les espèces peuplant notre département.

Ce travail de longue haleine ne pourrait de plus avoir lieu sans nos financeurs, parmi lesquels nous citerons tout particulièrement les Agences de l'Eau, la Région Hauts-de-France et la Fédération Nationale de la Pêche en France.

Nous remercions également nos partenaires scientifiques notamment du Muséum National d'Histoire Naturel pour le soutien, la relecture du document et la rédaction d'une préface.

Dans un contexte où les données scientifiques et les études sur les poissons sont parfois remises en question, l'importance du suivi sur le long terme des espèces bioindicatrices de nos cours d'eau et de nos étangs est d'autant plus essentielle. Il est ainsi de notre responsabilité à tous de surveiller et communiquer pour permettre de donner les bonnes impulsions à nos politiques publiques.



Fédération de l'Aisne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
1, Chemin du Pont de la Planche
02000 BARENTON-BUGNY
www.peche02.fr